

HISTOIRE
DE FRANCE
CONTEMPORAINE

TOME SEPTIÈME

L'HISTOIRE DE FRANCE
CONTEMPORAINE
DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

est publiée en dix volumes illustrés, avec la collaboration de

MM. SAGNAC, PARISET, CHARLÉTY, SEIGNOBOS, BIDOU & GAUVAIN





LE BOMBARDEMENT DE STRASBOURG

Gravure sur bois du Monde illustré, *représentant le bombardement de la cathédrale et des quartiers environnants, dans la nuit du* 24 *août* 1870. *Le Temple Neuf et la Bibliothèque sont incendiés par les bombes ennemies.*

ERNEST LAVISSE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE
DE FRANCE
CONTEMPORAINE

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

Ouvrage illustré de nombreuses gravures hors texte



TOME SEPTIÈME

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE
ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA 3e RÉPUBLIQUE

(1859-1875)

PAR CH. SEIGNOBOS

LIBRAIRIE HACHETTE

LIVRE PREMIER

L'ÉVOLUTION DE L'EMPIRE VERS LE RÉGIME PARLEMENTAIRE[1]

CHAPITRE PREMIER

LE RELACHEMENT DU RÉGIME AUTORITAIRE (1859-62)[2]

I. L'EMPEREUR ET SON ENTOURAGE DANS LA SECONDE PARTIE DU RÈGNE. — II. LE REVIREMENT D'OPINION PRODUIT PAR LA GUERRE D'ITALIE ET L'AMNISTIE DE 1859. — III. LE TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE. — IV. L'ANNEXION DE LA SAVOIE ET DU COMTE DE NICE. — V. CONFLIT AVEC L'OPPOSITION CATHOLIQUE. — VI. LES CONCESSIONS AU CORPS LÉGISLATIF. — VII. LE REVEIL DE L'OPPOSITION OUVERTE. — VIII. LA RÉFORME DU BUDGET ET LE CHANGEMENT DE MINISTRES.

I. — L'EMPEREUR ET SON ENTOURAGE DANS LA SECONDE PARTIE DU RÈGNE[3]

DIVISION DU RÈGNE DE NAPOLÉON.

LA guerre d'Italie fait adopter à Napoléon une nouvelle politique extérieure dont le contre-coup l'entraîne à changer l'orientation de sa politique intérieure; elle partage son règne en deux périodes qui diffèrent par l'esprit et les procédés du gouvernement. Jusqu'en 1859,

1. SOURCES. — Les principales sont : 1° les comptes rendus sténographiques des assemblées, publiés depuis 1860 dans le *Moniteur universel*, et, depuis 1869, dans le *Journal officiel*, avec les annexes appelées « impressions » (projets de loi, rapports, enquêtes, budgets, documents); 2° les journaux politiques : *Le Constitutionnel*, *Le Pays* (impérialistes), *Journal des Débats* (orléaniste), *Gazette de France* (légitimiste), *le Siècle* (républicain), auxquels il faut joindre, depuis 1859, l'*Opinion nationale* (anticléricale), depuis 1861 le *Temps* (républicain). *L'Annuaire des Deux Mondes* (annuel) donne le résumé des événements de chaque année. Il a été publié des recueils de discours des principaux orateurs, Berryer, Jules Favre, Thiers, E. Picard, Grévy, Jules Ferry. — Des documents confidentiels, dont quelques-uns sont intéressants, se trouvent dans les *Papiers secrets trouvés aux Tuileries*, 2 vol., 1870, complétés par les *Papiers échappés à l'incendie des Tuileries*, 1871.

On peut glaner quelques détails épars dans les *Mémoires* ou *Souvenirs* de personnages haut placés, Maupas, Persigny, Haussmann, Fleury, Randon, Castellane, — dans les livres très postérieurs de Darimon, l'un des Cinq, rallié à l'Empire (*Les Cinq*, 1885, *L'opposition libérale*, 1886), et du journaliste orléaniste H. Pessard, *Mes petits papiers*, 2 vol., 1887, *Les irréconciliables*, 1888; — dans les correspondances de Barante (sous le titre inexact de

l'absolutisme autoritaire, appuyé sur l'armée et le clergé, imposé sans ménagements, réduit au silence la presse et les partis; en 1859 s'ouvre une ère de concessions à l'opinion et de conflits avec l'opposition, où renaissent peu à peu la liberté et la vie politique.

CHANGEMENT DE MANIÈRES.

Le personnel de la Cour et du gouvernement reste celui des débuts du règne; éclairci peu à peu par la mort, il ne se renouvelle pas. Mais ses manières changent à mesure qu'il s'accoutume aux jouissances du pouvoir. L'ivresse de la prospérité nouvelle se dissipe par la satiété, l'exubérance enfantine des amusements tombe, le ton devient officiel et solennel. Le goût des plaisirs légers restera jusqu'à la fin de l'Empire caractéristique de la société parisienne, et même, dans les dernières années, avec la vogue de l'opéra bouffe, des tableaux vivants, du café-concert, il s'exaspérera jusqu'à l'affectation des allures lestes : les femmes élégantes s'afficheront dans les petits théâtres ou aux chansons de Thérésa, et prendront plaisir au nom de « cocodettes ». Mais la cour a pris une tenue compassée, et les fêtes mêmes ne sont plus que de mornes cérémonies conventionnelles.

SANTÉ DE L'EMPEREUR.

Les souverains donnent l'exemple du changement d'allures. Napoléon vieillit rapidement, sa maladie de la vessie, dont le diagnostic exact ne sera fait qu'à la fin du règne, s'est aggravée et lui donne des crises de souffrances aiguës suivies d'abattements qui affaiblissent sa volonté. Son amour juvénile pour l'impératrice s'est refroidi, il est retourné aux aventures galantes. La favorite en titre est d'abord une Italienne du grand monde, la comtesse Castiglione, dont la beauté s'étale aux réceptions des Tuileries; une liaison plus secrète avec une demi-mondaine sera rendue publique après la chute de l'Empire par la divulgation des lettres du président de la Cour de cassation chargé de

Souvenirs, Mérimée, Veuillot, [illegible] Claveau [illegible]. On trouvera des anecdotes et des traits de [illegible] *sur le règne de Napoléon III*, 6 vol., 1883-8[illegible] de [illegible]. *Souvenirs*, 3 vol., 1879-82; *Un Anglais à Paris. Notes et souvenirs*, trad. franc., 2 vol., 1893 (attribué à sir R. Wallace); d'Alton-Shée, *Mémoires*, 1869; H. Dabot, *Souvenirs... d'un bourgeois du quartier latin*, 1899.

Em. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. V-XII, 1894-1908, apologie de l'auteur sous forme de récit historique, contenant beaucoup [illegible] souvenirs personnels, conversations, notes) très instructives [illegible].

OUVRAGES. — Les principales [illegible] P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. III-VII, [illegible] Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, t. II-VI, 1870-75 (républicain [illegible]). — Albert Thomas, *Le second Empire* (socialiste, la seule histoire qui explique l'action politique des ouvriers).

Sur l'opposition républicaine, J. Tchernoff, *Le parti républicain... sous le second Empire*, 1906 (donne des extraits de lettres et des conversations avec des survivants). G. Weill, *Histoire du parti républicain*, 1900, *Histoire du mouvement social*, 1905. — Sur l'opposition catholique : Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État*, 1898.

2. Voir la bibliographie du livre I.

3. Mme Carette, *Souvenirs intimes des Tuileries*, 1889-91. Sylvanecte (Mme Graux), *Souvenirs contemporains de la cour impériale à Compiègne*, 1884. Ad. Ebeling, *Napoléon III und sein Hof*, 3 vol., 1891-94. L. Giraudeau, *Napoléon III intime*, 1895. Loliée, *Aug. de Morny et la société du second Empire*, 1909.

L'IMPÉRATRICE.

négocier la rupture. L'impératrice, délaissée et offensée, concentre son affection sur son fils; elle n'a plus la gaîté insouciante des débuts; sa beauté, rehaussée par la maturité, devient majestueuse. Régente, en l'absence de l'Empereur, pendant l'expédition d'Italie, elle siège trois fois par semaine au Conseil des ministres, fait l'expérience du pouvoir et en prend le goût. Le prince impérial vit dans une familiarité tendre avec son père, qu'il appelle papa; sa santé, un peu fragile pendant son enfance, tient en éveil la sollicitude de ses parents. Son éducation, à laquelle Napoléon s'intéresse personnellement, est dirigée dans un esprit sérieux, sans ostentation; la tradition militaire, qui s'impose au XIXe siècle à toutes les familles souveraines, se combine avec une instruction moderne, sous la direction d'un écrivain intelligent, A. Filon. Le prince devient un personnage de plus en plus important à mesure qu'il avance en âge et que l'Empereur décline; plus l'impératrice se détache de son mari, plus elle s'intéresse à l'avenir de son fils.

LE PRINCE IMPÉRIAL.

LA FAMILLE IMPÉRIALE A BIARRITZ.

Les souverains conservent leurs résidences officielles aux Tuileries, et dans les châteaux de Compiègne, Saint-Cloud et Fontainebleau, avec le luxe de personnel et le cérémonial d'apparat réputés obligatoires pour une grande cour. Ils y vivent soumis à l'étiquette, entourés de leurs « maisons » organisées dès 1852 en hiérarchies; mais ils s'en échappent tous les étés. Napoléon va d'ordinaire faire une cure à Vichy, où il n'emmène que quelques intimes. Il passe les vacances dans sa résidence favorite de Biarritz, sur la côte de l'Océan, en pays basque, au pied des Pyrénées. La famille impériale y habite une grande villa et y mène une vie calme, presque affranchie de l'étiquette, et exempte de fêtes; elle y reçoit les hôtes préférés; l'Empereur se promène sur la plage en causant avec eux; on fait en voiture des excursions jusqu'aux montagnes.

TRAVAUX HISTORIQUES DE NAPOLÉON.

Les passe-temps frivoles des premières années ont cessé, les bals de la cour sont devenus des corvées plutôt que des divertissements. Napoléon recherche les distractions intellectuelles. Il se met à étudier en vue d'écrire une *Vie de César*, avec une arrière-pensée d'apologie personnelle, et se prend d'une curiosité désintéressée pour l'histoire militaire de l'antiquité; il fait faire des expériences de tir de catapulte et de lancement de javelot, il se fait construire un modèle de galère romaine, il ordonne des fouilles à Alise pour retrouver les retranchements de l'armée de César. Ces études le mettent en relations amicales avec Alfred Maury, un érudit qu'il fait nommer bibliothécaire des Tuileries, avec un professeur de lycée, Victor Duruy, l'historien de Tibère, dont il fera un ministre de l'Instruction. Mérimée, archéologue et romancier, ancien ami de la mère de l'impératrice, est devenu l'un des familiers de la cour; il y apporte sa fantaisie d'écrivain ironique.

RÔLE DE LA PRINCESSE MATHILDE.

Ce goût des choses de l'esprit se restreint à un champ limité, Napoléon reste indifférent à la littérature et à tous les arts. Il abandonne le rôle de Mécène à sa cousine, la princesse Mathilde, qui réunit dans son salon et rallie à l'Empire les écrivains en lutte contre la tradition académique. S'il fait (en 1863) jouer à l'Opéra le *Tannhäuser* de Wagner, en dépit des préjugés des habitués, c'est pour complaire à la princesse Metternich et à son mari, le nouvel ambassadeur d'Autriche, qui resteront jusqu'au bout les amis intimes de la famille impériale.

OSCILLATIONS DE LA POLITIQUE DE NAPOLÉON.

L'Empereur conserve les mêmes conseillers qu'au début du règne, Persigny, partisan du régime autoritaire et de l'alliance anglaise, Morny, l'exécuteur du coup d'État, partisan de l'alliance russe. Mais Morny, marié à une Russe dame d'honneur de la tsarine, liquide ses relations avec le monde financier et, devenu président du Corps législatif, incline à relâcher la compression, tout au moins sur la vie parlementaire. Napoléon, disputé entre ces deux influences, hésite entre deux politiques opposées. Parfois, irrité de la résistance des catholiques à sa politique en Italie, il tente de se concilier ses adversaires libéraux en laissant un peu plus de liberté à la presse, et à la Chambre un peu plus de pouvoir. Quand il s'inquiète des progrès de l'opposition républicaine, il revient aux pratiques autoritaires et se rejette vers ses anciens alliés, le clergé et le monde conservateur. Mais, plus il sent son prestige ruiné par les échecs de sa politique étrangère, plus son besoin d'être populaire va l'entraîner aux concessions à l'opinion libérale. Comme l'éducation politique de cette génération s'est faite par la vie parlementaire, tout essai de réforme libérale aboutit à rétablir quelque pratique du régime parlementaire.

FORMULES ET PROCÉDÉS.

Napoléon, pour ne pas s'avouer le retour à un régime qu'il abhorre, s'efforcera de donner à ses concessions l'apparence d'innovations spontanées, destinées à compléter le système des institutions impériales en apportant ce qu'il appelle « le couronnement de l'édifice ». Ainsi la restauration du régime parlementaire va se faire sous forme de résolutions prises en secret et annoncées en coup de théâtre comme des inspirations de la volonté personnelle de l'Empereur destinées à parachever l'édifice impérial.

II. — LE REVIREMENT D'OPINION PRODUIT PAR LA GUERRE D'ITALIE ET L'AMNISTIE DE 1859

ALLUSION À LA GUERRE.

LE 1er janvier 1859, Napoléon laissa échapper en public une allusion à la guerre contre l'Autriche (voir, p. 106) et, jusqu'à la fin de 1860, l'intervention en Italie domina toute sa politique intérieure.

RESISTANCE A LA GUERRE.

Le Corps législatif, ouvert le 7 février au milieu des bruits de guerre, fut alarmé par le discours de l'Empereur. Pour marquer leur désir de paix, les députés n'élurent président ou secrétaire d'un bureau aucun officier; Morny fit un éloge de « la paix, le premier bien des sociétés modernes », qui fut fort applaudi. Des motifs diplomatiques et militaires tinrent sa décision en suspens jusqu'en avril (voir livre II, chap. 1[er]) : pendant ces deux mois, ministres, dignitaires et partisans du régime firent des démarches pour empêcher la guerre. Dans son entourage immédiat, excepté ses amis intimes et le prince Napoléon, personne ne la souhaitait. Persigny lui écrivit une « lettre à cheval » (disait-il), pour lui en montrer le danger. Les hommes de Bourse, les commerçants, les industriels redoutaient la baisse des valeurs et la crise des affaires. Le baron de Rothschild, exaspéré par la peur, dit à un ministre qui le répéta à Napoléon : « La paix, c'est l'Empire, entendez-vous? pas de paix, pas d'Empire ». Les évêques craignaient pour le pouvoir temporel du pape; l'un d'eux représenta à l'Empereur le danger de s'allier à un roi ennemi du Saint-Siège. Les préfets avertirent que la guerre serait accueillie en province avec consternation. Mais Napoléon ne se laissa pas ébranler. « Je n'ai pas pour moi la Bourse, dit-il, mais j'ai pour moi le peuple. » Dans l'armée, la guerre était populaire, — c'est-à-dire parmi les officiers, qui espéraient de l'avancement; les grands chefs n'étaient pas sans inquiétude. « L'impératrice a les yeux gros, écrivait Mérimée. Les bourgeoises et les beaux Messieurs déplorent le funeste entraînement, mais la masse est pour la guerre. Les soldats partent comme pour le bal. »

LE CORPS LÉGISLATIF.

Le Corps législatif, saisi de la demande d'un contingent de 140 000 hommes et d'un emprunt de 500 millions, nomma une commission qui prit Morny pour rapporteur. L'opposition républicaine se divisa sur la tactique. J. Favre et Hénon voulaient voter contre. Pour éviter l'apparence d'une division, les Cinq s'abstinrent tous. Ollivier déclara, au nom du groupe, que les républicains ne pouvaient, ni voter contre, parce qu'ils étaient favorables à la nationalité italienne, ni voter pour, parce qu'ils n'avaient pas confiance dans les intentions du gouvernement.

Quelques catholiques, inquiets d'une guerre faite en commun avec les révolutionnaires, demandèrent une garantie solennelle de l'indépendance du Saint-Siège. Le gouvernement se déclara contraint à la guerre par l'agression de l'Autriche. J. Favre répondit que la France avait préparé la guerre et la faisait pour l'indépendance de l'Italie.

REGENCE DE L'IMPÉRATRICE.

L'Empereur, avant d'aller en Italie commander l'armée, nomma l'impératrice régente pour le temps de son absence; mais il donna la présidence du Conseil privé et du Conseil des ministres au prince Jérôme, partisan de sa politique italienne.

CHANGEMENT D'ATTITUDE DES PARTIS.

Le 24 avril, les régiments partant de Paris pour la guerre avaient été surtout acclamés dans les quartiers ouvriers les plus républicains. Le 10 mai, quand Napoléon, allant à la gare de Lyon prendre le train pour l'Italie, traversa en calèche découverte le faubourg Saint-Antoine, une foule enthousiaste le salua des cris de : « Vive l'Empereur! Vive l'Italie! » La guerre avait produit un revirement dans l'opinion. Les conservateurs, les catholiques, les bourgeois, les paysans, qui soutenaient la politique intérieure de l'Empereur, blâmaient sa politique extérieure; les adversaires du régime impérial, ouvriers et républicains, approuvaient sa politique au dehors. Le rôle de champion de l'autorité contre la liberté en France jurait avec l'attitude de libérateur en Italie, et cette contradiction mettait l'Empire en état d'équilibre instable. Il avait mécontenté tous les partis, aucun ne tenait plus à le soutenir; l'armée seule se prêtait à faire la « révolution » au dehors aussi fidèlement que la compression au dedans.

FIN DE LA GUERRE.

La fin de la guerre fut accueillie avec joie; la rente monta de 5 francs, les affaires reprirent. Napoléon, rentré à Saint-Cloud le 17 juillet, reçut le 19 les grands corps de l'État; il expliqua pourquoi il s'était résigné à « mettre un frein à l'ardeur de ses soldats ». « Pour servir l'indépendance italienne, j'ai fait la guerre contre le gré de l'Europe; dès que les destinées de mon pays ont pu être en péril, j'ai fait la paix. » Il avouait qu'il avait entrepris la guerre à cause de l'Italie malgré l'Europe, et qu'il y renonçait par crainte de l'Europe, à cause de la France.

AMNISTIE.

Le 14 août, l'armée revenant d'Italie défila dans Paris, avec les canons et les drapeaux pris aux Autrichiens, au milieu d'une foule enthousiaste; le soir, l'Empereur reçut au Louvre les chefs militaires dans un banquet et porta un toast à l'armée. Le lendemain de la fête du 15 août, un décret accorda l'amnistie politique à tous les condamnés, tandis que la grâce ne s'accordait d'ordinaire que sur une requête signée du condamné et interprétée comme une promesse de ne plus s'occuper de politique sans conditions. Les grâces individuelles et les morts avaient réduit le chiffre des exilés et des détenus à 1 858 (d'après la statistique officielle). Quelques proscrits notables (Quinet, V. Hugo, Louis Blanc, Schœlcher, Proudhon) refusèrent l'amnistie, et expliquèrent leur refus par des lettres publiées dans les journaux étrangers; presque tous rentrèrent en France, mais sans se rallier à l'Empire, et renforcèrent les cadres du parti républicain.

MAINTIEN DU RÉGIME DE LA PRESSE.

Un autre décret annula tous les avertissements donnés à la presse, qui tenaient les journaux avertis sous la menace d'une suspension. Un ancien journaliste, La Guéronnière, que l'Empereur employait pour rédiger des écrits officieux, fut nommé directeur du bureau de la presse au ministère de l'Intérieur. Ces mesures parurent l'indice d'un adou-

cissement du régime. Mais l'administration ne voulait pas se désarmer. Le nouveau ministre de l'Intérieur, le duc de Padoue, successeur de Delangle passé à la Justice, par une circulaire aux préfets, publiée (18 sept.) au *Moniteur*, rappela que le décret de 1852 était, non pas une loi de circonstance, mais le régime normal de la presse, reposant « sur les principes intimement liés à la restauration de l'autorité en France et à la constitution de l'unité du pouvoir sur la base du suffrage universel ».

THÉORIE DU GOUVERNEMENT.

« Le droit d'exposer et de publier ses opinions, qui appartient à tous les Français..., ne doit pas être confondu avec l'exercice de la liberté de la presse par la voie des journaux périodiques. Les journaux sont des forces collectives, et sous tous les régimes ils ont été soumis à des règles particulières. L'État a donc des droits et des devoirs de précaution et de surveillance exceptionnels sur les journaux et, quand il se réserve de réprimer directement leurs excès par la voie administrative, il n'entrave pas la liberté de la pensée, il exerce seulement un mode de protection de l'intérêt social. »

C'était la théorie des ordonnances de Charles X en 1830.

Comme les discussions sur le régime de 1852 continuaient dans la presse, une note du *Moniteur* (27 sept.) prévint « loyalement les journaux que le gouvernement était décidé à ne plus tolérer des excès de polémique qui ne pouvaient être considérés que comme des manœuvres de partis ». Mais l'Empereur reçut en audience personnelle un journaliste de l'opposition, Guéroult, ancien saint-simonien, protégé du prince Napoléon, le félicita de la campagne qu'il venait de mener dans la *Presse* pour l'indépendance de l'Italie, et l'autorisa à fonder un journal nouveau : ce fut l'*Opinion nationale*, organe démocratique anticlérical, qui fit une opposition modérée à la politique intérieure du gouvernement et soutint sa politique extérieure.

AUTORISATION A GUÉROULT.

III. — LE TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE[1]

POUR apaiser le gouvernement anglais, mécontent de l'intervention française en Italie, Napoléon se décida à relâcher aussi le système de compression économique établi pendant les guerres du premier Empire et renforcé sous la monarchie par la coalition des grands industriels.

ESSAIS DE RÉFORME DOUANIÈRE.

Les économistes français, tous partisans du libre-échange, dans les réunions de leur *Société d'économie politique* et dans leur *Journal des Économistes*, menaient contre le régime prohibitif et protectionniste une campagne que le gouvernement tolérait. Profitant d'une disette temporaire, ils avaient fait abaisser les droits sur les grains et le bétail, puis

1. Morley, *Life of Cobden*. — *Dix ans d'impérialisme en France*, 1863 (observations d'un Anglais anonyme sur les effets du traité de commerce).

sur quelques matières premières de l'industrie. Napoléon, ignorant en matière économique, indifférent aux théories du libre-échange, mais aussi aux intérêts privés des industriels protectionnistes, paraît avoir envisagé le régime douanier surtout au point de vue de la politique extérieure, comme un procédé pour améliorer ses relations avec l'Angleterre. Dès 1856, au Congrès de Paris, il annonçait à Clarendon l'abolition de toutes les prohibitions d'importation. Mais cette tentative timide fut si mal reçue par le Corps législatif et les chambres de commerce de Normandie et du Nord, que le projet de loi fut ajourné : une note du *Moniteur* (oct. 1856) annonça qu'il ne serait pas représenté avant 1861 ; on ne parla plus que de créer un comité d'enquête pour étudier la question. Quand la guerre commença, Rouher avisa la chambre de commerce de Lille que l'enquête était ajournée; elle répondit : « L'industrie a ses victimes comme la guerre a les siennes. »

RAPPROCHEMENT COMMERCIAL.

Napoléon, pour rallier à Palmerston, partisan de l'alliance française, le groupe libre-échangiste de Manchester, se décida à offrir à l'Angleterre un rapprochement commercial. Pour éviter l'opposition des industriels français, il prépara le traité en secret. Pour se garantir contre les indiscrétions, il ne prévint pas ses ministres : ils auraient divulgué le projet pour le faire avorter.

NÉGOCIATIONS AVEC L'ANGLETERRE.

Les négociations furent menées par des hommes de confiance. Michel Chevalier, ancien saint-simonien, professeur d'économie politique au Collège de France, représentant attitré de l'école libre-échangiste française, vint à Londres s'entendre officieusement, d'accord avec Persigny, avec Cobden, l'organisateur du libre-échange anglais, ambassadeur à Londres, et Gladstone, ministre des Finances. Puis il fut reçu par Gladstone (25 octobre), et « en trois quarts d'heure tout fut convenu ». Cobden, venu à Paris comme envoyé officiel du gouvernement anglais, fut reçu à Saint-Cloud par l'Empereur en secret; il lui parla du bienfait de l'abaissement des droits pour les consommateurs pauvres, et des services rendus par Peel au peuple anglais en abolissant le système protecteur; il eut l'impression d'avoir touché Napoléon et de l'avoir converti au libre-échange, et il se peut que le sentiment humanitaire ait aidé l'intérêt politique.

PRÉPARATION DU TRAITÉ DE COMMERCE.

Les négociateurs du traité de commerce, Cobden et l'ambassadeur anglais, pour l'Angleterre, Baroche, ministre des Affaires étrangères par intérim, et Rouher, ministre du Commerce, pour la France, opéraient à l'insu du ministre des Finances Magne, qu'on savait protectionniste; Rouher, exempt de doctrines économiques et de scrupules, obéissait aux ordres de l'Empereur, et se cachait des fonctionnaires de son propre ministère. La conclusion prochaine du traité fut brusquement révélée au public par la lettre de l'Empereur au ministre d'État Fould

(datée du 5 janvier 1860), parue au *Moniteur* le 15. C'était le « programme » de sa nouvelle politique économique.

LETTRE DE L'EMPEREUR.

SA POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

« Avant de développer notre commerce étranger par l'échange des produits, il faut améliorer notre agriculture et affranchir notre industrie de toutes les entraves intérieures.... Pour encourager la production industrielle, il faut affranchir de tout droit les matières premières indispensables à l'industrie et lui prêter les capitaux qui l'aideront à perfectionner son matériel ... Le ministre des Travaux publics fera exécuter le plus promptement possible les... canaux, routes et chemins de fer... pour amener la houille et les engrais... et s'efforcera de réduire les tarifs en établissant une juste concurrence entre les canaux et les chemins de fer. »

« En résumé : Suppression des droits sur la laine et les cotons. — Réduction successive sur les sucres et les cafés. — Amélioration... des voies de communication. — Réduction des droits sur les canaux. — Prêts à l'agriculture et à l'industrie. — Travaux considérables d'utilité publique. — Suppression des prohibitions. — Traités de commerce avec les puissances étrangères. — Telles sont les bases du programme sur lequel je vous prie d'attirer l'attention de vos collègues, qui devront préparer sans retard les projets de lois destinés à les réaliser. »

TRAIT DE COMMERCE.

Le traité de commerce, signé le 22 janvier, posait les principes du nouveau tarif; les détails seraient réglés par des commissions spéciales. La France abolissait toutes les prohibitions (c'était l'innovation la plus frappante); elle abaissait les droits de douane à un maximum de 30 p. 100 de la valeur des objets d'importation anglaise énumérés dans l'acte, puis à 25 p. 100 à partir d'octobre 1864; elle diminuait de moitié les droits sur la houille. Une commission internationale convertirait ces droits dont l'évaluation prêtait à des contestations en droits *spécifiques* fixes sur chaque espèce d'objet. L'Angleterre diminuait ses droits de douane sur les objets d'importation française, vins, eaux-de-vie, soieries, articles de mode. Les deux nations se liaient pour dix ans, et chacune s'engageait « à faire profiter l'autre de tout abaissement de droits accordé à une autre puissance ». Deux conventions spéciales (12 octobre et 15 novembre) réduisirent les droits sur les fils et tissus, et sur la métallurgie (fers, fontes, aciers, tôles, outils et coutellerie).

EFFET DU TRAITÉ.

Le traité de commerce irrita les industriels français par son contenu et blessa les députés par sa forme; le Corps législatif, habitué à discuter tous les tarifs des douanes, n'avait même pas été consulté. Quand le gouvernement, pour aider l'industrie des tissus à soutenir la concurrence, voulut abaisser le prix des matières premières, il lui fallut demander au Corps législatif une loi supprimant les droits d'entrée sur les laines et cotons. Ce fut pour la majorité une occasion de manifester ses sentiments. Le rapporteur, Pouyer-Quertier, grand industriel normand, loua le régime aboli et attaqua le libre-échange. Un député très impérialiste déclara « fâcheux que le pouvoir législatif, appelé depuis un demi-siècle à régler les moindres détails du régime des

douanes », fût privé d'intervenir « dans les décisions qui fixeront pour dix ans le sort de l'industrie française ». Après une discussion de quatre jours (avril-mai), la loi fut votée par 249 voix contre 4; une autre loi réduisit de moitié les droits sur les sucres et les cafés.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ.

Le 1er octobre les produits anglais furent admis en France suivant le nouveau tarif. Pour éviter « l'inondation » de marchandises étrangères prédite par les protectionnistes, le gouvernement limita l'entrée à quelques ports et villes frontières; les commerçants français, pour résister à la concurrence, diminuèrent le prix de leurs articles. Les exportateurs anglais, mal renseignés sur les goûts des Français, mirent en vente surtout des marchandises de rebut à des prix très bas. Un Anglais entendit des ouvriers dire : « Est-ce qu'ils nous prennent pour des sauvages? » et : « Ils sont trop bêtes de croire que nous achèterons cela ». Le nouveau régime entra en vigueur sans aucune catastrophe.

II. — L'ANNEXION DE LA SAVOIE ET DU COMTÉ DE NICE[1]

TRAITÉ AVEC LE ROI DE SARDAIGNE.

LE traité par lequel le roi de Sardaigne cédait à Napoléon le duché de Savoie et le comté de Nice portait que la cession serait faite avec le consentement des populations.

ATTITUDE DES HABITANTS DE LA SAVOIE.

Les habitants de la Savoie, parlant français, ayant toutes leurs communications avec la France, ne se sentaient pas solidaires d'un État italien dont ils étaient séparés par la masse des Alpes. Attachés à la famille de Savoie par un lien personnel, ils regardaient comme des étrangers les fonctionnaires de langue italienne, peu nombreux d'ailleurs, venus de l'autre côté des montagnes. L'annexion au Piémont d'une partie de l'Italie acheva de les détacher. Une adresse au roi rédigée à Chambéry (en juillet 1859) disait : « La Savoie n'est pas italienne, ne peut pas l'être ». La majorité des députés savoisiens annonçait par un manifeste l'intention de satisfaire le sentiment d'autonomie « en obtenant la décentralisation administrative ». Le journal du parti catholique publia l'adresse; le gouvernement sarde le suspendit, et fit faire par le journal concurrent une campagne contre la France.

Cette population pauvre avait un intérêt matériel évident à entrer dans un État riche. Mais les démocrates libéraux, qui avaient en 1848 formé le parti ami de la France, ne voulaient plus de l'annexion à l'Empire autoritaire. Un Comité d'action, créé à Chambéry et soutenu surtout par les habitants des environs de Genève, protesta contre l'annexion qui imposerait à la Savoie le sacrifice de ses libertés poli-

1. Trésal, *L'annexion de la Savoie à la France*, 1913.

tiques et demanda un État indépendant ou l'annexion à la Suisse. La masse des paysans obéissait au clergé, et le clergé savoisien, mécontent de la politique anticléricale du gouvernement sarde, désirait l'annexion à l'Empire, alors plein d'égards envers l'Église.

PROTESTATIONS CONTRE L'ANNEXION.

Le gouvernement français ignorait les sentiments de ce peuple peu communicatif. Il publia dans un journal officieux (la *Patrie*) deux articles (25-27 janvier 1860) sur les vœux de la Savoie et du comté de Nice, « fragments détachés de notre territoire » qui désiraient revenir à la France. Le Comité libéral répondit en tenant (29 janvier) une réunion publique de protestation dans un faubourg de Chambéry; puis il envoya (12 février) une adresse de fidélité au roi. C'était visiblement une manifestation officielle, mais Napoléon, mal renseigné par son ami Arese, doutait du résultat d'un plébiscite en Savoie.

SUCCÈS DU PARTI DE L'ANNEXION

Les partisans de l'annexion battirent les libéraux aux élections des conseils municipaux et provinciaux et publièrent des articles contre le régime sarde qui tirait de la Savoie plus qu'il ne lui rendait : elle payait onze millions et en recevait six et demi. Ils disaient que l'annexion à la France donnerait au pays des routes et des stations de bains.

AGITATION POUR L'ANNEXION A LA SUISSE.

La résistance la plus grave vint des pays voisins de la Suisse, le Chablais, le Faucigny, la vallée de l'Arve, menacés d'être séparés par la douane française de Genève, leur marché principal et leur centre commercial. Un traité entre la Suisse et la Sardaigne, inséré dans l'acte général de 1815, déclarait ces pays neutres en cas de guerre au même titre que la Suisse. Une agitation, organisée à Genève, se manifesta par deux assemblées tenues à Genève, et par une pétition signée de 12534 habitants de 99 communes pour demander l'annexion à la Suisse de la zone neutre (février-mars). Les journaux de Suisse, d'Angleterre, d'Italie publièrent la pétition. Le gouvernement suisse, soutenu par le gouvernement anglais, réclama l'annexion. Napoléon se résigna à cette concession; Thouvenel le fit savoir à l'envoyé suisse par une déclaration verbale, confirmée par une promesse verbale de l'agent français à Berne et une déclaration à Londres. Le gouvernement suisse envoya des agents préparer l'annexion; ils tinrent des réunions, distribuèrent des brochures contre le régime français : la France accablerait les habitants d'impôts, ferait arracher leurs vignes, enverrait leurs enfants périr en Chine.

PROMESSES DE NAPOLÉON.

MANIFESTATION POUR L'ANNEXION.

Les autres Savoisiens, qui voulaient maintenir l'unité de la Savoie, avaient déjà commencé une campagne de protestation contre le démembrement; le conseil municipal de Saint-Julien (24 janvier), puis les conseils et les notables des autres villes (15 février), enfin le clergé (27-28) déclarèrent leur désir que la Savoie fût annexée tout entière. Pour apaiser les habitants de la zone neutre, on proposait de leur donner le régime accordé depuis 1815 au pays de Gex, resté en dehors de la ligne

SOLUTION DE LA ZONE FRANCHE

des douanes françaises. Cette solution, avec la formule « France et zone », servit de base à une coalition entre les conservateurs et les libéraux démocrates de la zone ; ils l'annoncèrent par une déclaration (28 février) : « Ils voteront pour l'annexion à la France si elle accorde au Chablais et au Faucigny les franchises douanières... de l'arrondissement de Gex ».

DÉLÉGATION SAVOISIENNE.

Les conseils municipaux de Chambéry et Annecy protestèrent (9-10 mars) contre la cession à la Suisse. Une délégation de 41 notables alla à Paris porter une adresse à l'Empereur, et lui fit remettre un mémoire exposant les désirs de la Savoie : maintenir les deux départements et la Cour d'appel, admettre les officiers savoisiens dans l'armée française, endiguer l'Arve et l'Isère, faire la route du Petit-Saint-Bernard et les chemins de fer d'Albertville, Annecy, Bonneville.

DÉCISION DE NAPOLÉON.

Le gouvernement français, encouragé par ces manifestations, refusa de confirmer par écrit ses promesses verbales à la Suisse, en objectant l'impossibilité de céder une partie du pays « s'il nous est démontré que nous ne pourrons obtenir la Savoie avec l'agrément..... des populations sans nous engager à ne pas en permettre le démembrement ». Napoléon, en recevant la délégation (21 mars), déclara : « Je ne contraindrai pas au profit d'autrui le vœu des populations ». A cette nouvelle les villes de Savoie pavoisèrent et illuminèrent.

Les troupes et les fonctionnaires sardes sortirent du pays, les soldats français y entrèrent le 24 mars ; le 1er avril Victor-Emmanuel délia ses sujets de leur serment.

COMITÉS.

Le traité réservait à la population le droit de manifester sa volonté par le suffrage universel. Le comité central formé à Chambéry pour préparer le vote publia une circulaire (12 avril) : « Qu'il n'y ait plus ni cléricaux, ni libéraux, ni conservateurs, ni démocrates, mais seulement des Savoisiens qui veulent tous devenir Français ». Il se créa des comités mixtes des deux partis. Un sénateur, confident de Napoléon, venu avec des ingénieurs, fut reçu par des banquets.

VOTE.

Le vote fait à Nice le 15 avril donna 15 000 oui et 160 non. En Savoie il fut retardé à cause des neiges ; les électeurs vinrent par communes, le syndic et le curé en tête, avec des drapeaux tricolores bénis par le curé (22-23 avril) ; il y eut 130 533 oui et 235 non ; pour les militaires en service dans le Piémont, 6 033 oui et 282 non. Le Faucigny et le Chablais votèrent « oui et zone » par 47 176 voix.

Les annexés avaient le droit de garder la nationalité sarde à condition d'aller s'établir en Italie ; seules quelques familles nobles attachées à la Cour usèrent de ce droit.

ORGANISATION DES PAYS ANNEXÉS.

La Savoie fut divisée en deux départements. Le comté de Nice, agrandi de l'arrondissement de Grasse détaché du Var, forma le département des Alpes-Maritimes. La région voisine du lac (Faucigny et

Chablais) resta neutralisée et franche; la France s'engagea à ne pas y élever de fortifications et la laissa en dehors de la ligne des douanes, la Savoie conserva ses divisions ecclésiastiques et tous ses évêchés.

V. — *CONFLIT AVEC L'OPPOSITION CATHOLIQUE*[1]

CONFLIT AU SUJET DE LA ROMAGNE.

LA guerre avait eu en Italie un contre-coup dont l'action sur la politique intérieure de la France fut profonde et durable. Les habitants de la Romagne avaient chassé les fonctionnaires du pape et voté l'annexion au royaume de Sardaigne. Pie IX, se jugeant obligé de maintenir intact le territoire qu'il avait reçu de son prédécesseur, refusa de renoncer à son pouvoir. Napoléon III, ami en 1831 des insurgés de la Romagne, ne voulait pas y restaurer l'administration ecclésiastique, qu'il méprisait. Il proposa, pour concilier les désirs du peuple avec l'honneur du pape, de remettre le pays à Victor-Emmanuel avec le titre de vicaire du Saint-Siège. Pie IX en fut indigné. Les catholiques Français, habitués à voir le pape unir la qualité de prince italien à celle de chef suprême de l'Église, se passionnèrent pour le pouvoir temporel en Romagne comme pour une affaire religieuse.

PROTESTATIONS DES ÉVÊQUES.

Suivant la remarque d'un catholique (Lamy), « par les mandements des évêques, l'enseignement des prêtres, les assemblées des fidèles dans les églises, les catholiques conservaient les libertés de presse, de parole, de réunion ». Ils en usèrent pour exciter l'opinion en France contre les adversaires italiens du pape et entraîner le gouvernement à intervenir. L'évêque d'Orléans Dupanloup, ami de la famille d'Orléans, l'évêque de Poitiers Pie, conseiller du comte de Chambord, prirent l'initiative. Tous deux protestèrent par des lettres publiques contre la spoliation du pape, plusieurs évêques les imitèrent dans leurs mandements aux fidèles. Le gouvernement, pour empêcher la publicité de leurs actes, invita le journal catholique l'*Univers* à ne pas publier les mandements. Quand l'archevêque de Bordeaux, souhaitant la bienvenue à l'Empereur à son retour de Biarritz, l'engagea à « mettre un terme aux anxiétés du monde catholique », Napoléon répondit « qu'une nouvelle ère de gloire s'ouvrirait pour l'Église, si tout le monde était persuadé que le pouvoir temporel du Saint-Père n'est pas opposé à la liberté et à l'indépendance de l'Italie », et il fit allusion au jour prochain où l'armée française se retirerait de Rome (octobre 1859). Il comptait alors sur un Congrès des puissances pour régler les affaires d'Italie.

1. Lamy, *Études sur le second Empire*, 1895. De Falloux, *L'évêque d'Orléans*, 1879. Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, 1883.

« LE PAPE ET LE CONGRÈS »

Le 22 décembre 1859 parut une brochure anonyme, *Le pape et le Congrès* : on sut bientôt qu'elle avait été rédigée par le directeur du service de la presse, La Guéronnière, sur la demande de l'Empereur. « Ce n'est pas moi, dit Napoléon, qui l'ai écrite, mais j'en approuve toutes les idées. » On y expliquait que le pape, pour être indépendant, doit être un souverain temporel, mais n'a besoin que d'un très petit territoire : il aurait avantage à ne garder que Rome et sa campagne. « Plus le territoire est petit, plus le souverain sera grand. » La puissance du pape... « résulterait moins de sa force que de sa faiblesse ».

PROTESTATIONS CATHOLIQUES.

L'effet fut prompt. Le 26, Dupanloup publia contre la brochure une « Lettre à un catholique ». L'*Univers* invita les catholiques à signer des adresses au pape; il fut frappé d'un avertissement pour avoir cherché à « organiser en France, sous un prétexte religieux, une agitation politique ». Le conflit commençait entre le gouvernement et les catholiques sur les limites de l'autorité religieuse; le gouvernement déclarait affaire politique le pouvoir du pape en Romagne, les catholiques en faisaient une question de religion.

Le 30 décembre, le *Journal de Rome*, organe du Saint-Siège, appela la brochure « un véritable hommage à la Révolution, un sujet de douleur pour tous les bons catholiques ». Le 1er janvier 1860, Pie IX, recevant les officiers de la garnison française, leur parla de cet « opuscule qu'il faut appeler un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions ».

LETTRE DE NAPOLÉON AU PAPE.

Napoléon écrivit au pape (31 décembre) que, sans « méconnaître les droits incontestables du Saint-Siège » sur les pays soulevés, il pensait que « le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siège, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées... et de demander aux Puissances de lui garantir le reste ».

CHANGEMENT DE MINISTRES.

Le 4 janvier, le ministre des Affaires étrangères Walewski, opposé à la politique de Napoléon, fut remplacé par Thouvenel, diplomate de carrière, aux dociles instructions de l'Empereur. Pour marquer le sens de ce changement, le *Moniteur* reproduisit un article de journal anglais qui le représentait comme une victoire des amis de l'Italie. Le duc de Padoue, très catholique, venait de quitter le ministère de l'Intérieur; Billault, en disgrâce depuis l'attentat d'Orsini, l'avait repris. Le ministre de la justice Delangle, le ministre de l'Instruction publique Roulland, tous deux fonctionnaires de carrière, se défiaient de la politique pontificale. Le personnel du gouvernement était donc prêt à la lutte contre les catholiques dociles à la direction du pape.

CONFLIT ENTRE LE PAPE ET LE GOUVERNEMENT.

La rupture vint de Rome. Le 8 janvier, Pie IX répondit à Napoléon que son serment ne lui laissait le droit d'aliéner aucune portion du patrimoine de ses prédécesseurs. Le 11, l'Empereur publia sa lettre du 31 décembre au *Moniteur*. Le 19 janvier, le pape lança une *Ency-*

clique remerciant les évêques français de leur persévérance à revendiquer les droits du Saint-Siège, et les exhortant à « enflammer chaque jour davantage les fidèles » pour « le maintien du pouvoir temporel et du patrimoine de Saint-Pierre, dont la conservation intéresse tous les catholiques ». L'*Univers* publia l'Encyclique : c'était un acte d'opposition illégal, aucun écrit du Saint-Siège ne devant être publié en France sans la permission de l'État. Le gouvernement, se servant contre l'opposition catholique de l'arme employée jusque-là contre les républicains, supprima l'*Univers* (30 janvier). Un journal catholique, la *Bretagne*, publia une lettre de trois députés catholiques auxquels l'Empereur avait refusé audience : il fut supprimé (15 février). Une note du *Moniteur* invita « toute la presse à la modération dans l'intérêt de la paix publique et de la religion elle-même ». Le 8 février, le ministre des Affaires étrangères, en réponse à l'Encyclique, blâmait par une circulaire « l'oubli... que la cour de Rome a fait des usages diplomatiques en transportant directement sur le terrain de la religion une question qui appartient avant tout à l'ordre temporel ».

SUPPRESSION DE JOURNAUX.

CIRCULAIRE DU MINISTRE.

« Nous voyons avec un sentiment de regret... le Saint-Père faire appel à la conscience du clergé et exciter l'ardeur des fidèles à l'occasion d'une affaire dont la discussion ne saurait nullement avoir lieu que de gouvernement à gouvernement... La cour de Rome n'a pas été bien inspirée en essayant d'établir une... connexité indissoluble entre deux ordres d'intérêts qui ne sauraient être mêlés sans danger. Dans les premiers âges de l'Eglise... cette confusion était naturelle. De nos jours, par suite d'un progrès que le gouvernement de l'Empereur ne saurait considérer autrement que comme un bienfait irrévocablement acquis aux sociétés modernes, la séparation s'est accomplie entre les deux domaines de l'ordre religieux et de l'ordre politique.... Le Saint-Siège ne s'est donc pas moins mis en désaccord avec l'esprit général de l'époque qu'avec les règles internationales, en faisant appel aux consciences au nom de la foi pour un intérêt qui est simplement temporel. »

La séparation entre les domaines religieux et politique, l'appel à « l'esprit de l'époque » étaient particulièrement odieux à Pie IX : il les avait condamnés comme des produits de la Révolution. Le 17 février, le ministre de l'Instruction et des cultes, dans une circulaire aux évêques, leur rappela les anciennes doctrines de la monarchie française sur les droits et les devoirs de l'Église et de l'État, et les adjura d'employer leur influence à contenir les prêtres égarés par un faux zèle. Au nom des théories gallicanes odieuses au pape, le ministre invitait le clergé français à se désintéresser des affaires du pape en Italie. C'était le conflit ouvert, conflit pratique sur la Romagne, conflit théorique sur le pouvoir de l'Église. Il s'aggrava lorsque Pie IX, ayant réuni une armée pontificale, en donna le commandement à un général français, Lamoricière, personnellement hostile à Napoléon.

CIRCULAIRE AUX ÉVÊQUES

CONDUITE DES ÉVÊQUES.

Les évêques français, soumis à deux autorités qui leur donnaient des ordres contradictoires, prirent des partis différents. Quelques-uns des plus élevés en dignité se maintinrent d'accord avec le gouvernement. L'archevêque de Paris écrivait : « L'Empereur ne voit pas de bon œil certaines manifestations, mais il reçoit bien ce qui vient des évêques, et il en est touché ». Les archevêques de Bordeaux et de Cambrai essayèrent d'apaiser Napoléon par des démarches personnelles. Mais la plupart des évêques, suivant l'exemple de Dupanloup et de Pie, prirent ouvertement parti pour le pape. Les adversaires politiques de l'Empire se divisèrent. Les orléanistes, hostiles à l'unité de l'Italie, Thiers, Guizot, le *Journal des Débats*, s'allièrent à l'opposition catholique. Un moine, Lacordaire, fut élu à l'Académie française.

LE GOUVERNEMENT SE RAPPROCHE DE L'OPINION LAIQUE.

Le gouvernement impérial, jusque-là soutenu par les masses profondes du clergé, se sentit isolé et, pour trouver quelque approbation, fit appel à l'opinion publique laïque. Il laissa les journaux d'opposition républicaine ou anticléricale (le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, la *Presse*) faire campagne contre la politique du pape. « Depuis 1852, a dit un catholique, l'Empire tenait à l'attache les ennemis de l'Église » ; il les lâcha, et « l'Église fut attaquée à son tour » ; il fut permis de « discuter Dieu à condition de ne pas discuter l'Empereur ».

VI. — LES CONCESSIONS AU CORPS LÉGISLATIF

SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

SUR les assemblées politiques aussi la compression se relâcha. Le gouvernement leva le secret des séances du Sénat, il publia dans le *Moniteur* les débats sur les pétitions relatives aux affaires d'Italie. Le Corps législatif fut tenu en session pendant près de cinq mois pour examiner un grand nombre de projets de lois. Mécontent à la fois de la politique italienne et du traité de commerce, il le manifesta en discutant l'élection d'un candidat officiel chef de cabinet de l'Empereur : elle ne fut validée que par 123 voix contre 100. Le vote du contingent fut l'occasion de deux discours, l'un républicain, l'autre catholique, en sens inverses ; l'orateur du gouvernement répondit que l'Empereur « saurait remplir à la fois ses devoirs de souverain et de catholique ». On eut l'impression que le président Morny laissait plus de liberté aux orateurs, et le bruit courut qu'il préparait des modifications au règlement.

RELACHEMENT DE LA COMPRESSION.

Le gouvernement continuait à frapper les journaux ; Prévôt-Paradol fut condamné à 3 mois de prison pour une brochure. Et pourtant on sentait que le régime de la presse se relâchait. De Barante écrivait :

« Tous ceux qui ont une pensée dans la tête et une plume entre les doigts semblent s'émouvoir un peu. Ils ne forment pas un parti... mais ils se lisent les uns les autres : il résulte de là un petit mouvement d'opinion dont s'inquiètent

plus que de raison le maître et ses serviteurs » (10 juin). « La presse semble s'émanciper un peu (7 septembre). Ce n'est pas un réveil des anciens partis. » Une seule opinion est vivante, celle qui a fait la Révolution de février et qui jouit de l'égalité que lui assure le pouvoir absolu (22 septembre). »

DÉCRET DU 24 NOVEMBRE.

C'est en cet état de l'opinion que parut brusquement le décret du 24 novembre 1860, qui fit la première brèche au régime de l'Empire autoritaire. Napoléon l'avait préparé en secret et lu au Conseil le 22 novembre; Morny et Walewski approuvèrent, les autres ministres trouvèrent qu'on faisait trop de concessions.

CONCESSIONS AUX ASSEMBLÉES.

Le préambule disait nettement les motifs de l'Empereur : « donner aux grands corps de l'État une participation plus directe à la politique générale de notre gouvernement et un témoignage éclatant de notre confiance ». L'Empereur accordait au Sénat et au Corps législatif le droit de discuter et de voter chaque année à l'ouverture de la session une Adresse en réponse au discours du trône, « en présence des commissaires du gouvernement » qui donneraient « aux Chambres toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Empire ». Il rendait au Corps législatif le droit (retiré en 1852) de discuter en comité secret les projets de loi du gouvernement avant de nommer la commission chargée de les examiner. Pour rétablir entre le gouvernement et les Chambres le contact supprimé par la Constitution de 1852, on créait des ministres sans portefeuille faisant partie du Conseil des ministres, chargés de « défendre devant les Chambres... les projets de loi du gouvernement ».

PUBLICITÉ DES SÉANCES.

Les discussions des Chambres, secrètes depuis 1852, seraient communiquées au public sous deux formes, le compte rendu analytique « adressé chaque soir à tous les journaux », le compte rendu sténographique *in extenso* « dans le *Journal officiel* du lendemain ».

PORTÉE DE LA RÉFORME.

La réforme laissait intact tout l'appareil autoritaire; elle ne touchait qu'aux formes de la discussion, et seulement dans deux corps formés de membres dociles. Mais elle donnait les instruments indispensables de la vie politique, la liberté de critiquer les actes du gouvernement, le contact des ministres avec les Chambres, la publicité complète des débats et, bien qu'elle fût présentée comme une innovation destinée à perfectionner le régime impérial, on y sentait le retour aux pratiques et même aux termes parlementaires; l'Adresse était une réminiscence incontestable des monarchies antérieures. Le public eut l'impression que la vie politique, étouffée en France depuis 1851, allait enfin renaître. « L'Empire, écrivait Proudhon, a fait un demi-tour à gauche. » Guizot appelait le décret une « porte entr'ouverte aux libéraux », par laquelle « entreront un jour les révolutionnaires »; un autre orléaniste écrivait : « Tout le monde officiel *grogne* contre le décret ».

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

La conséquence immédiate fut un remaniement ministériel : Baroche, Billault, Magne devinrent ministres sans portefeuille; Fould, adversaire de la réforme, fut remplacé aux Finances par un frère utérin de Saint-Arnaud, Forcade; Persigny redevint ministre de l'Intérieur. Il annonça l'orientation nouvelle par une circulaire aux préfets (5 déc.) leur recommandant de « témoigner des égards aux hommes honorables et distingués des anciens gouvernements »; puis (7 déc.) en faisant remise aux journaux des avertissements qu'ils avaient encourus. Il donna à un journaliste de la *Presse*, l'Alsacien Nefftzer, qui avait su lui plaire, l'autorisation de fonder un nouveau journal d'opposition, le *Temps*. « La liberté de la presse, disait-il, doit suivre et non précéder la consolidation d'une nouvelle dynastie. »

MESURES ENVERS LA PRESSE.

DÉCLARATION DE MORNY.

Morny, patron du règlement nouveau, en expliqua la portée au Corps législatif dès la première séance de la session (5 févr. 1861) :

« Libre d'examiner la politique intérieure et extérieure du gouvernement, sa critique pourra désormais atteindre tous les actes; maître d'amender une loi en discussion, il ne sera plus, comme sous le règlement précédent, placé entre un acte insensé et une soumission regrettable. » Les Conseillers d'État commissaires du gouvernement ne siègeront plus en uniforme, signe « de fusion ou de rapprochement entre les deux corps ». La conséquence sera « l'établissement durable de la liberté politique », qui « est le couronnement de toute société civilisée ».

VII. — LE RÉVEIL DE L'OPPOSITION OUVERTE

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

L'ADRESSE en réponse au discours de l'Empereur, préparée par une commission élue par la majorité ministérielle, ne contenait que des protestations de dévouement. Mais la discussion de l'Adresse donna aux opposants l'occasion de prononcer des discours et de présenter des amendements, qui désormais, par la publication des comptes rendus dans les journaux, pouvaient atteindre tout le public politique de la France. Dans un pays habitué au silence complet sur les actes du pouvoir, la moindre critique agissait sur l'opinion publique avec une force que se représentent mal les nouvelles générations, habituées aux formes violentes d'un régime de pleine liberté.

DISCOURS DU PRINCE NAPOLÉON.

Au Sénat, le prince Napoléon prononça en faveur de l'unité italienne et de Rome capitale un discours retentissant, que Persigny télégraphia aux préfets, et qui valut au prince une lettre de félicitations de l'Empereur pour ses « sentiments noblement patriotiques ».

« AMENDEMENT DES CARDINAUX ».

L'opposition catholique, conduite par les cardinaux-sénateurs, attaqua la politique du gouvernement en Italie et proposa l'amendement dit « des cardinaux » : « La France maintient à Rome la souverai-



PERCEMENT DU BOULEVARD DU PALAIS

Gravure sur bois, 1859 ; fragment montrant les démolitions de la rue de la Barillerie, qui, à travers la Cité, joignait le Pont Saint-Michel au Pont au Change. Au fond, l'ancienne église des Barnabites, sur l'emplacement de la Préfecture de Police actuelle. — Mus. Carnavalet.

neté temporelle du Saint-Siège sur laquelle repose l'indépendance de l'autorité spirituelle » ; il ne fut repoussé que par 79 voix contre 61.

Au Corps législatif, la réprobation contre la politique italienne de l'Empereur se manifesta par l'ovation faite au nouvel orateur de l'opposition catholique, l'Alsacien Keller; il avait lu à la tribune la fameuse lettre d'Orsini et déclaré : « La Révolution incarnée dans Orsini, voilà ce qui a fait reculer la France ». *OPPOSITION CATHOLIQUE.*

Le groupe républicain des Cinq se servit des amendements à l'Adresse pour attaquer le régime autoritaire. L'amendement au paragraphe Ier traitait la réforme du 24 décembre comme un commencement de réparation qui préparait le retour à la liberté complète. *AMENDEMENT DES CINQ.*

« Pour que le droit de contrôle restitué aux représentants du pays dans les limites restreintes du dernier décret puisse porter ses fruits, il est nécessaire d'abroger la loi de sûreté générale et toutes les autres lois d'exception, — de dégager la presse du régime arbitraire, — de rendre la vie au pouvoir municipal, et au suffrage universel sa force, par la sincérité des opérations et le respect de la loi. »

Jules Favre, affectant d'opposer au gouvernement sa propre Constitution de 1852, accusa les lois d'exception d'empêcher de réaliser « les principes de 89 qui sont la base de la Constitution ».

Ollivier, par un mouvement oratoire de péroraison, lui adressa cet appel : *INCIDENT OLLIVIER.*

« Sire, quand on est acclamé... chaque jour par 35 millions d'hommes, quand on dispose du monde..., il reste encore une joie ineffable à connaître : ce serait d'être l'initiateur courageux d'un grand peuple à la liberté.... Le jour où cet appel lui serait adressé, il pourrait y avoir encore en France des hommes fidèles au souvenir du passé ; mais je le dis, *moi qui suis républicain*, l'immense majorité admirerait et céderait. »

Le compte rendu ne reproduisit pas les mots : « moi qui suis républicain » ; un membre en fit la remarque; le président Morny déclara les avoir fait supprimer pour n'avoir pas à rappeler à l'ordre un collègue « dont le discours avait présenté un tel caractère de modération et d'honnêteté.... Ce n'est pas au moment où M. Ollivier disait qu'il se rallierait au gouvernement malgré ses opinions républicaines antérieures... que j'aurais cru convenable et nécessaire de lui rappeler son serment. » Ollivier ne réclama pas; il entrait dans la voie de conciliation qui allait le mener à devenir ministre de Napoléon.

Les Cinq présentèrent aussi un amendement contre le régime d'exception qui livrait Paris et Lyon à des « administrations municipales dépourvues de frein et de contrôle ». E. Picard dénonça l'arbitraire du préfet de Paris Haussmann, sa comptabilité irrégulière et l'abus des expropriations favorables aux spéculateurs.

AMENDEMENT CATHOLIQUE.

L'opposition catholique recommença l'attaque à propos du paragraphe qui louait le gouvernement de « sauvegarder le pouvoir temporel autant que l'ont permis la force des choses et *la résistance à de sages conseils* » (formule de blâme contre la politique du pape). L'amendement contre l'unité italienne fut retiré; mais il se trouva 91 voix contre le texte de la commission, minorité énorme pour une Chambre de députés officiels. Persigny, irrité, dit à l'auteur de l'amendement : « Nous nous retrouverons aux élections ».

LONGUE DURÉE DE LA SESSION.

L'ensemble de l'Adresse fut voté par 245 voix contre 13; les Cinq s'abstinrent. Le budget fut accepté sans les réductions demandées par la commission; mais les débats furent si longs qu'il fallut prolonger la session jusqu'au 27 juin. Cinq mois, c'était presque la durée de la session sous la monarchie de juillet. Et on avait retrouvé les discours passionnés et les séances agitées des Chambres parlementaires.

RÉVEIL DE LA VIE POLITIQUE.

La liberté de parole et la publicité ranimaient la vie politique. A Paris, les séances du Corps législatif attiraient le public. Un jour même il se présenta à l'entrée un nombre d'étudiants tel que les employés s'en effrayèrent. Dans les départements, le réveil se manifesta par l'ardeur de l'opposition aux élections des conseils généraux de 1861. « Cette affaire, que je croyais petite, écrivait Pasquier, a beaucoup occupé les esprits, les a même remués à un point que je n'aurais pas supposé. »

MESURES DE RÉPRESSION.

Le personnel du gouvernement, resté maître du pouvoir, n'admettait pas que le régime fût changé. Au Corps législatif, Billault avait déclaré : « Le décret de novembre a dit son dernier mot;... il a fait à la France toutes les concessions dont elle est digne, elle n'a plus rien à réclamer ». Persigny maintenait les particuliers suspects sous la surveillance de la police et les journaux sous la menace des avertissements. Il frappait de préférence les opposants orléanistes et catholiques qu'il avait espéré rallier à l'Empire par la reconnaissance, il les punissait de n'avoir pas désarmé. Une brochure du duc d'Aumale en réponse à un discours du prince Napoléon contre la famille d'Orléans fut saisie, et l'éditeur condamné à un an de prison. Un écrit privé du duc de Broglie (*Vues sur le gouvernement de la France*), lithographié pour son usage personnel, fut saisi chez le lithographe. L'orléaniste d'Haussonville ne put obtenir l'autorisation d'entrer dans la rédaction d'un journal. Le *Journal des Débats* fut averti pour avoir « porté atteinte à la foi dans la force et la durée de nos institutions ». Une circulaire « très confidentielle » du ministre (26 septembre) ordonna aux préfets de dresser la liste de « tous les hommes dangereux, quelles que soient leurs opinions et leur position sociale », ceux « qui, ayant une valeur quelconque, soit pour la délibération soit pour l'action, pourraient... se faire le centre d'une résistance ou se mettre à la tête d'une insurrec-

tion ». Une note expliquait qu'il fallait inscrire « tous les hommes dangereux, *républicains, orléanistes, légitimistes*, par catégories d'opinions »; le préfet devait signer d'avance des mandats d'arrêt pour chacun d'eux, et réviser chaque mois la liste et les mandats.

MESURES CONTRE LE CLERGÉ.

Le clergé attaquait la politique italienne. L'évêque de Poitiers Pie publiait un mandement où, par une allusion transparente à l'Empereur, il apostrophait Pilate : « Lave tes mains, ô Pilate! la postérité repousse ta justification ». Persigny écrivit aux préfets qu'il valait mieux laisser juger « de pareils excès » par l'opinion publique; il obtint du Conseil d'État une sentence d'abus (qui d'ailleurs n'entraînait aucune sanction). Le ministre de la Justice, par une circulaire (10 avril) aux membres du clergé, les avertit que les abus de parole sur des matières interdites par la loi ne seraient plus tolérés; plusieurs curés furent réprimandés par les préfets ou privés temporairement de leur traitement.

CONFLIT AVEC LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

L'épisode le plus remarqué de cette lutte fut la rupture entre le ministère et la Société de Saint-Vincent-de-Paul, jusqu'alors traitée avec égards. Elle avait constitué à Paris un Comité central, et créé peu à peu des *conférences* dont le nombre (en 1861) atteignait en France 1549. Une partie de ses membres furent entraînés dans les manifestations contre la politique impériale en Italie; l'archevêque de Paris, protecteur attitré de la Société, fut sollicité de donner sa démission de grand aumônier en manière de protestation. A la réunion générale de 32 conférences de l'Ouest un évêque déclara : « Nous ne devons pas craindre Judas. Vaillants soldats de saint Paul, serrez vos bataillons » (21 septembre). Le buste du comte de Chambord fut placé dans la salle d'une conférence. Les journaux républicains dénoncèrent ces manifestations. Persigny, appliquant la même mesure aux deux grandes organisations ennemies, la Société de Saint-Vincent et le Grand-Orient de France, lança une circulaire aux préfets (16 octobre), sur « la nécessité de faire rentrer dans les conditions de la loi les associations de bienfaisance dont l'existence et l'action n'ont point été régulièrement autorisées ». Il acceptait les groupes isolés, loges maçonniques et conférences de Saint-Vincent. Mais il dénonçait les comités provinciaux qui « s'imposent à toutes les sociétés d'une province comme pour les faire servir d'instrument à une pensée étrangère à la bienfaisance ». Les deux sociétés furent autorisées à garder un conseil central, à condition de laisser à l'Empereur le choix de leur président. Le Grand-Orient se résigna, et reçut pour chef le maréchal Magnan; la Société de Saint-Vincent-de-Paul refusa, et son comité central fut dissous.

MESURES CONTRE DES PROFESSEURS.

Le poète catholique V. de Laprade, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, fut destitué pour une pièce de vers, *les Muses d'État*

(14 décembre). En compensation, Renan, professeur des langues sémitiques au Collège de France, eut son cours suspendu pour avoir dans sa leçon d'ouverture appelé Jésus-Christ « un homme incomparable ».

VIII. — LA RÉFORME DU BUDGET ET LE CHANGEMENT DE MINISTRES

MÉMOIRE DE FOULD

FOULD, resté l'homme de confiance de Napoléon en matière de finances, l'informa que le monde des affaires s'inquiétait de l'augmentation continue des dépenses, et lui remit un mémoire sur les moyens de rendre le budget plus régulier.

« Tous les budgets sont présentés avec un excédent de recettes, et tous se soldent en déficit. » De 1851 à 1858 les dépenses avaient dépassé les recettes de 2 400 millions; ce qui, même en déduisant les frais de la guerre d'Orient (1 050 millions), laissait un déficit moyen de 130 millions par an. Le Corps législatif depuis 1852 recevait le budget des dépenses divisé en chapitres et en articles; mais, pour l'empêcher de « s'emparer de l'administration » comme sous la monarchie parlementaire, on l'obligeait à voter en bloc le budget de tout un ministère. Les fonds attribués à chaque chapitre pouvaient être reportés sur un autre chapitre du même ministère par un décret de *virement* fait en Conseil d'Etat. Le gouvernement et le Conseil d'Etat, n'aimant pas ce procédé, avaient fini par ne faire presque plus de virements. On préférait, quand la dépense dépassait la somme portée au budget, se procurer les fonds en ouvrant un crédit supplémentaire ou extraordinaire, qu'on dépensait avant de le faire approuver par le Corps législatif; ce qui rendait son droit de voter l'impôt « presque illusoire ». Fould trouvait dangereux ce pouvoir « de décréter des dépenses sans le contrôle du pouvoir législatif », contrôle obligatoire dans tous les pays à régime représentatif, la Hollande et la Belgique, cette latitude de dépenser une somme quelconque sans un vote préalable ».

Les dépenses supplémentaires augmentaient chaque année : en 1859, 83 millions, en 1860, 115, en 1861 près de 200; outre 130 millions d'obligations remboursables et 135 pour la caisse de dotation de l'armée. Ces gros chiffres faisaient craindre « une crise d'autant plus grave que les départements, les villes et les compagnies » avaient suivi l'exemple de l'État et engagé de grosses dépenses. A l'étranger on s'inquiétait de ce pouvoir laissé au gouvernement de disposer brusquement « de toutes les ressources d'une grande nation », qui faisait de la France « la puissance la plus tôt prête à entrer en campagne ».

Pour « calmer l'inquiétude » et arrêter l'accroissement des dépenses, Fould conseillait de renoncer aux crédits supplémentaires et de se restreindre au procédé du virement; « seul moyen pratique d'assurer les services publics en l'absence du Corps législatif », car il permettait de parer à un besoin imprévu sans augmenter le total des dépenses. Il proposait de rendre au Corps législatif le droit de voter les dépenses par sections; par ce moyen, « l'Empereur le solidariserait avec son gouvernement » et obtiendrait de sa reconnaissance « un budget où les allocations seraient plus en rapport avec les besoins réels ».

LETTRE DE L'EMPEREUR.

Napoléon, comme l'année précédente, sans avoir délibéré avec ses ministres, leur lut en séance du Conseil le mémoire de Fould et leur annonça sa décision de demander au Sénat la réforme du budget (12 nov. 1861). Le *Moniteur* du 24 publia le mémoire, avec une lettre de l'Empereur qui remerciait Fould d'avoir « fait ressortir avec tant de

lucidité... un danger de son gouvernement », et le nommait ministre des Finances pour faire fonctionner « ce nouveau système ».

RÉFORME DE LA PROCÉDURE DU BUDGET.

Cette déclaration en « coup de théâtre » parut un aveu d'impuissance financière. « Ce n'est pas un gouvernement libre qui s'élève, mais c'est un gouvernement absolu qui dégringole », écrivait de Barante. La réforme fut réalisée par le sénatus-consulte du 31 décembre. Désormais le Corps législatif voterait le budget de chaque ministère par section (59 pour 10 ministères); le gouvernement serait tenu de lui demander les crédits supplémentaires ou extraordinaires sous forme d'une loi; il pourrait ensuite faire des virements d'un chapitre à un autre d'une même section par décret spécial rendu en Conseil d'État. C'était une limite posée au pouvoir du gouvernement, un droit restitué au Corps législatif, un pas de plus dans la voie du retour aux pratiques de la liberté. Fould lui-même reconnaissait qu'on « rendait au Corps législatif ses attributions les plus incontestables ». L'Empereur avait beau dire au Sénat (1er janvier 1862) qu'il comptait sur lui « pour l'aider à perfectionner la Constitution tout en en maintenant intactes les bases fondamentales »; il était clair que le perfectionnement consistait à revenir peu à peu au régime parlementaire.

EXPÉDIENT POUR ESQUIVER LA RÉFORME.

L'effet attendu ne se produisit pas. Le gouvernement ne revint pas au régime des virements qui l'obligeait à s'adresser au Conseil d'État; il trouva plus expéditif d'engager les dépenses sans autorisation et de faire couvrir le déficit. Un décret (31 mai 1862) lui donna le droit de rectifier le budget pendant le cours de l'exercice et, depuis 1863, chaque année, il fit voter au Corps législatif d'abord le budget régulier, puis le budget rectificatif qui réunissait toutes les dépenses et recettes supplémentaires. Pour l'expédition du Mexique, il couvrit la première dépense en faisant voter un crédit régulier (juin 1862); en août il ouvrit un crédit de 20 millions sans autorisation, et répondit aux remontrances du Corps législatif qu'on avait omis une formalité.

OPPOSITION.

L'opposition recommença en 1862 sous les mêmes formes qu'en 1861. L'opposition catholique attaquait la politique italienne et les mesures de répression. Au Corps législatif, la manifestation la plus significative, parce qu'elle ne fut pas le fait seulement d'une minorité, se produisit brusquement sur une demande de crédits pour une pension perpétuelle et héréditaire de 50 000 francs au commandant de l'expédition de Chine Cousin-Montauban, déjà créé sénateur et duc de Palikao.

ÉCHEC DE LA DOTATION PALIKAO.

La récompense parut si exorbitante que les députés élurent une commission hostile au projet. L'Empereur irrité intervint par une lettre personnelle; la commission refusa de discuter et conclut au rejet, au nom du droit français qui interdit les majorats. Napoléon retira le projet (4 mars). Pour la première fois l'Empereur cédait devant la majorité.

AMENDEMENT DES CINQ.

Le groupe républicain des Cinq reprit sa tactique d'opposition par un amendement à l'Adresse.

« La confiance publique ne peut renaître que par un retour sincère au régime de la liberté. La presse doit cesser... d'être un monopole soumis à une censure occulte. » Le jury en matière de presse, des « élections faites par les électeurs et non par les préfets », le droit de réunion, « le pouvoir municipal émanant de la commune.... Telles sont les principales conditions d'un système politique qui s'autorise des principes de 1789. »

QUESTION DE ROME.

A l'extérieur, les Cinq se déclaraient pour l'unité de l'Italie, qui « n'est pas possible sans Rome », ce qui amena le ministre d'État Billaut à avouer la position contradictoire prise par le gouvernement en Italie : « Le principe de la souveraineté du peuple est la base de notre droit public.... Je reconnais que chez les Romains ce droit est suspendu. » L'orateur catholique Keller somma le gouvernement de rompre ouvertement avec la révolution au nom de la France « catholique et libérale ». L'adresse fut votée (le 20 mars) par 244 voix contre 9.

CHANGEMENT DE MINISTRES

La tentative de Garibaldi contre Rome décida Napoléon à donner une satisfaction à l'opposition catholique (voir p. 130). A son retour de Biarritz il promit à l'impératrice (8 octobre) de changer de politique étrangère et de remplacer Thouvenel, l'instrument de sa politique italienne, par Walewski, adversaire de l'Italie. Les confidents protestèrent; Persigny lui dit : « Vous vous laissez mener par votre femme comme moi; mais moi au moins je ne compromets que ma fortune ». Morny lui remontra qu'il capitulait devant « les gens des anciens régimes ». Napoléon ébranlé prit une demi-mesure; il renvoya Thouvenel, mais le remplaça par Drouyn de Lhuys. Les autres ministres restèrent. Cette crise laissa « des blessures bien vives » (écrivait Vaillant). « Tout le monde perd en considération », dit Mérimée. Ces deux années de concessions et de fluctuations avaient affaibli le gouvernement.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DE L'OPPOSITION (1863-1865) [1]

I. L'OPPOSITION DANS LA DERNIÈRE SESSION. — II. LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DE 1863. — III. LES ÉLECTIONS DE 1863 ET LE REMANIEMENT DU MINISTÈRE. — IV. L'OPPOSITION AU CORPS LÉGISLATIF. — V. FORMATION D'UN PARTI OUVRIER. — VI. LA LIBERTÉ DE COALITION ET LE MANIFESTE OUVRIER DE 1864. — VII. FORMATION D'UNE OPPOSITION RÉVOLUTIONNAIRE. — VIII. L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE ET LE MOUVEMENT DE DÉCENTRALISATION. — IX. LES HÉSITATIONS DE L'EMPEREUR. — X. LA FONDATION DU TIERS PARTI.

I. — L'OPPOSITION DANS LA DERNIÈRE SESSION

LE mandat du Corps législatif expirait en 1863; gouvernement et opposants employèrent la session (12 janvier-7 mai) à préparer les élections générales. A l'ouverture, l'Empereur engagea les électeurs à réélire les députés officiels sortants, et à envoyer des hommes qui « acceptent sans arrière-pensée le régime actuel ». *DERNIÈRE SESSION.*

Le groupe des Cinq proposa sept amendements à l'Adresse. L'un attaquait le régime imposé à la presse au mépris du droit des électeurs.

« Le droit d'élire implique le droit de connaître, discuter, juger, par conséquent la *liberté*. Depuis le décret du 24 novembre le mot de *liberté* est sans cesse prononcé dans les discours officiels, mais les pratiques du gouvernement n'ont pas changé. Il continue à interdire toute initiative intellectuelle, toute discussion libre, toute vie municipale indépendante. » *AMENDEMENTS DES « CINQ » A L'ADRESSE. LA PRESSE.*

Ollivier laissa entrevoir une conciliation possible.

« Nous ne demandons pas au pays, après avoir tout supporté, de ne plus rien supporter du tout.... Nous le provoquons à une œuvre, non pas de conspiration, mais d'émancipation constitutionnelle. Ni opposition systématique ni approbation systématique, mais l'indépendance et la justice, pour être dignes de la liberté. »

1. Voir la bibliographie en tête du livre I.

A ces avances le ministre d'État Baroche répondit : « Le décret du 17 février (1852) demeurera la loi de la presse ».

LE RÉGIME ÉLECTORAL.

Un autre amendement visait les décisions arbitraires de l'administration en matière électorale.

« Le droit de déterminer les circonscriptions n'autorise pas à réunir des cantons séparés par la distance, à morceler des arrondissements et des villes pour favoriser l'action administrative.... Il n'appartient pas davantage aux maires d'élever ou d abaisser à leur gré le chiffre des électeurs en étendant les radiations et en limitant les additions. »

Le décret qui remaniait les circonscriptions avait porté le nombre des députés de 272 à 283 en raison de l'accroissement de population constaté par le dernier recensement. Jules Favre demanda pourquoi on enlevait un siège à la Seine dont la population avait augmenté.

Un amendement protestait contre l'expédition du Mexique.

« Les forces de la France ne doivent pas être témérairement engagées dans des expéditions mal définies : ni nos principes ni nos intérêts ne nous conseillaient d'aller voir quel gouvernement désire le peuple mexicain. »

PROTESTATIONS DES CATHOLIQUES.

Quelques opposants catholiques protestèrent contre le pouvoir discrétionnaire des préfets, employé à faire échouer les députés sortants qui n'avaient pas voté toujours suivant le désir du gouvernement (le rapporteur de la dotation Palikao était combattu comme un opposant).

La discussion du budget servit à dénoncer l'accroissement des dépenses et l'avortement de la réforme financière, et à protester encore contre les candidatures officielles. Baroche répondit qu'on les maintiendrait « dans l'intérêt du pays et de la sincérité des élections ».

II. — LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DE 1863[1]

LA QUESTION DU SERMENT.

LE gouvernement avait compté paralyser ses adversaires en exigeant des candidats le serment écrit de fidélité à l'Empereur avant la campagne électorale. Refuser le serment, c'était renoncer à combattre ; le prêter, c'était reconnaître le régime impérial : solutions pénibles toutes deux. Quand il fallut se décider, l'état-major de chaque parti se divisa.

DÉCISIONS CONTRAIRES.

Le comte de Chambord maintint la règle du refus de serment, mais les deux anciens chefs parlementaires du parti légitimiste, Berryer et de Falloux, décidèrent de se présenter.

Les orléanistes réunis chez le duc de Broglie furent en désaccord : Dufaure conseillait de s'abstenir, Thiers déclara que l'opposition

1. Ollivier, *L'Empire libéral*. Tchernoff, *Le parti républicain*. J. Ferry, *La lutte électorale en 1863*, 1864.

n'était pas incompatible avec le serment; il fut décidé à l'unanimité moins 2 voix de prendre part aux élections.

LES RÉPUBLICAINS.

Les anciens proscrits républicains (Victor Hugo, Charras) condamnèrent le serment; ils en faisaient une question de conscience. La grande masse du parti ne vit que la question de tactique; pour pouvoir combattre l'Empire, elle accepta le serment comme une formalité imposée injustement et sans valeur. Un républicain de 48, Garnier-Pagès, fit une tournée en France dans une soixantaine de villes; partout il réunit les débris du personnel républicain, parla contre l'abstention et conseilla d'appeler les électeurs à voter pour un candidat républicain. A Paris, les jeunes avocats républicains de la nouvelle génération se mirent à la disposition des citoyens pour les aider à se faire inscrire sur les listes électorales malgré la résistance des maires; on rédigea un *Manuel électoral* indiquant les formalités à remplir pour exiger l'inscription; on créa un « Comité consultatif de correspondance électorale » pour se tenir en rapport avec les départements.

NOUVELLE OPPOSITION DES INDÉPENDANTS.

En dehors des anciens partis, légitimiste, orléaniste, républicain, une opposition nouvelle se recrutait parmi les partisans de l'Empire mécontents de sa nouvelle politique, catholiques irrités des affaires de Rome, protectionnistes atteints par les traités de commerce. Ses candidats, anciens députés officiels qui, pour avoir fait une opposition partielle, avaient perdu l'appui du gouvernement, se présentaient sous le nom d'indépendants contre les nouveaux candidats officiels.

COALITION DES OPPOSANTS.

Ces quatre oppositions, si profonde que fût la différence de leurs principes, avaient toutes le même objet immédiat, faire échouer le candidat du gouvernement; elles pouvaient s'unir dans une tactique commune, faire voter pour le candidat de l'opposition. Cette coalition d'opposants, sans programme positif, n'avait besoin que d'une formule négative, liberté. Le *Siècle* (16 mars) dit : « Oublions tous les dissentiments.... Ne soyons animés que du noble désir de faire triompher la cause démocratique et libérale. » Le *Temps* (15 mars) : « Légalement il n'y a ni légitimistes, ni orléanistes, ni républicains. Légalement il y a le parti de la résistance et le parti du progrès, le parti de la compression et le parti de la liberté. »

La coalition, appelée l'*Union libérale*, n'eut pas d'organisation commune avec les républicains; sauf quelques villes où se fit une alliance locale, ce ne fut qu'une entente tacite.

DISCUSSIONS ENTRE LES CANDIDATS OPPOSANTS A PARIS.

A Paris les opposants essayèrent de s'entendre sur un candidat unique pour chaque circonscription. Les élus républicains commencèrent par discuter avec les directeurs des journaux d'opposition démocratique, Havin, du *Siècle*, ancien orléaniste républicain modéré, Guéroult, de l'*Opinion nationale*, anticlérical ami du prince Napoléon,

É. de Girardin, de la *Presse*, journaliste d'affaires aux opinions multiples, Nefftzer, du *Temps*. L'attribution des circonscriptions excita entre eux une rivalité aggravée par la défiance des survivants de 48, Marie et Garnier-Pagès, contre les jeunes républicains, Ollivier et Darimon, à demi réconciliés avec l'Empire par leurs relations cordiales avec Morny. Les vieux essayèrent d'écarter Darimon, ami du prince Napoléon, et de transporter Ollivier dans une autre circonscription pour le remplacer par Guéroult. Girardin prit parti pour Ollivier et réclama un comité formé des Cinq et des directeurs de journaux.

ÉCHEC DES TENTATIVES DE COMITÉS

La réunion décida à 2 voix de majorité de maintenir les 4 députés de Paris. Puis elle convoqua les démocrates à élire des délégués pour un Comité électoral de 25 membres qui dresserait la liste de l'opposition de la Seine. Mais le groupe ouvrier qui venait de se former (voir page 34) envoya des délégués qui votèrent contre les hommes de 48, Garnier-Pagès et Marie, anciens adversaires des ateliers nationaux, et réclamèrent deux circonscriptions pour des candidats ouvriers. Le Comité ne put se constituer. Les royalistes de l'*Union libérale* réunis avec quelques républicains modérés de 48 (Jules Simon, Bastide, Carnot) proposèrent de partager les circonscriptions; les républicains n'acceptèrent pas. L'opposition resta divisée sur les noms.

FORMATION DE LA LISTE DES OPPOSANTS

Les Cinq, réunis avec les 4 directeurs de journaux (6 mai), mirent sur leur liste les 4 députés sortants, 2 directeurs (Havin et Guéroult), et réservèrent une circonscription à Thiers. Le groupe tint une réunion avec les directeurs des deux journaux orléanistes; Bertin, du *Journal des Débats*, réclama deux circonscriptions; on ne put s'entendre : Thiers, après réflexion, répondit par un refus. La réunion donna sa circonscription à Laboulaye, et accepta Jules Simon, républicain modéré, destitué en 1852 pour avoir refusé le serment comme professeur.

Nefftzer, se séparant de la réunion, s'entendit avec le comité orléaniste présidé par Dufaure, qui prit pour programme la formation d'un « grand parti libéral sur le terrain constitutionnel ». Le *Temps* et le *Journal des Débats* désignèrent Thiers et Prévost-Paradol. Laboulaye s'étant désisté, les Cinq mirent Thiers à sa place. Nefftzer par une

[illegible]

lettre à Ollivier publiée dans le *Temps* protesta contre une liste dressée sans discussion par un comité où se trouvaient 6 des candidats. Le *Courrier du dimanche* orléaniste attaqua cette liste « tyrannique, digne pendant des candidatures officielles ».

CANDIDATURE DE THIERS

Thiers, mal accueilli d'abord par les républicains, à cause de ses discours contre le suffrage universel en 1850, devint brusquement populaire quand le *Moniteur* publia une lettre de Persigny, lui reprochant de s'être rendu dans une réunion des anciens partis composée d'ennemis déclarés de l'Empire. On ne vit plus en lui que l'adversaire du régime;

le comité républicain du quartier envoya trois jeunes délégués lui demander s'il serait l'ennemi de l'Empereur et de l'Empire. — « Oui, répondit-il; mais dans la mesure tracée par la Constitution. »

Dans les départements, les candidats républicains se présentèrent individuellement, avec l'appui moral du comité consultatif de Paris, la plupart sans programme précis. Une proclamation des Cinq indiqua la tactique : « Pas de bulletins blancs! » « Au vote! avec union, avec un seul mot de ralliement, Liberté! » *CANDIDATS RÉPUBLICAINS EN PROVINCE.*

Les catholiques indépendants eurent pour eux une partie des évêques. Un mémoire rédigé par l'évêque d'Orléans Dupanloup, signé ou approuvé par plusieurs de ses collègues, en réponse à la question : « Faut-il voter? Et pour qui? » contenait, en termes voilés, un appel à la lutte : « L'exclusion d'un certain nombre de députés qui se sont montrés les plus fidèles à la cause du Saint-Père est significative et regrettable. Si vous êtes écrivain, écrivez; si vous êtes orateur, prêchez; si vous êtes électeur, votez. » *CANDIDATS CATHOLIQUES.*

Le ministre de l'Intérieur Persigny, par une note du *Moniteur* (23 avril), menaça les journaux d'une répression sévère s'ils continuaient à appeler les candidats de l'opposition « candidats indépendants », « comme si l'indépendance était... déniée d'avance aux candidats agréés du gouvernement ». Une circulaire aux préfets (8 mai) déclara : *DÉCLARATIONS DE PERSIGNY.*

Le gouvernement, « après tant de convulsions », doit intervenir dans les luttes électorales, où les partis qui en France « forment nécessairement des factions ne sont qu'une coalition d'hostilités, de rancunes, de dépits opposés aux grandes choses de l'Empire. Ils n'invoquent la liberté que pour la tourner contre l'État. Pour être libres, les électeurs ont besoin d'être éclairés par le préfet. Désignez hautement, comme dans les élections précédentes, les candidats qui inspirent le plus de confiance au gouvernement. Si le gouvernement a repoussé d'anciens candidats officiels, c'est qu'il ne peut appuyer auprès des électeurs que des hommes dévoués sans réserve et sans arrière-pensée à la dynastie impériale et à nos institutions. »

Les préfets et les maires chargés d'appliquer ces instructions recommandèrent les candidats dans des termes dépendant du tact personnel de chacun. Le préfet de la Haute-Loire expliqua comment l'administration remplaçait avantageusement les réunions électorales. *INTERVENTION DES PRÉFETS.*

« Nous autres, administrateurs désintéressés dans la question, et qui ne représentons que la collection de vos intérêts, nous examinons, nous apprécions, nous jugeons les candidatures qui se produisent et... vous présentons celle qui nous paraît la meilleure... non pas comme le résultat de notre volonté, mais comme l'expression de vos propres suffrages et le résultat de vos sympathies. »

L'administration fit plus largement usage des manœuvres de pression employées depuis 1852, parce qu'elle eut plus d'adversaires à combattre, et surtout le public les connut mieux parce qu'elles furent *LA PRESSION ADMINISTRATIVE.*

divulguées par le compte rendu des débats sur la vérification des pouvoirs qu'un jeune avocat, membre du comité électoral républicain, Jules Ferry, reproduisit dans un livre, *La lutte électorale en 1863*. On promit aux individus des emplois, des faveurs, des exemptions de service militaire, aux populations des subventions ou des routes; des arpenteurs vinrent même planter des jalons pour préparer des chemins de fer imaginaires. Dans la Lozère, le préfet avertit les maires que, l'ancien député officiel ayant perdu la confiance du gouvernement, s'il était réélu, le département n'aurait plus part aux libéralités de l'État. On menaça de destituer les fonctionnaires et les débitants de tabac, de révoquer les maires, de dresser des procès-verbaux aux électeurs, de retirer l'autorisation aux débitants de boissons. Pour gêner les candidats opposants, on les empêcha de trouver un imprimeur, des afficheurs, des distributeurs de bulletins, on fit arracher leurs affiches, on égara leurs circulaires à la poste, on arrêta leurs distributeurs.

CARACTÈRE DE L'ÉLECTION.

Toutes les forces de l'État s'employaient à faire élire les candidats officiels, tous les opposants se coalisaient pour les faire échouer. L'opposition et l'administration se réunissaient pour faire des élections du 31 mai une manifestation générale pour ou contre le gouvernement. Le résultat donna une indication sur l'étendue du mécontentement, il ne permet pas d'apprécier les forces des différents partis.

III. — LES ÉLECTIONS DE 1863 ET LE REMANIEMENT DU MINISTÈRE

SUCCÈS DE L'OPPOSITION DANS LA SEINE.

A Paris, l'échec du gouvernement fut complet. Les 9 élus de la Seine furent les opposants portés sur la liste des Cinq, 8 républicains et Thiers; tous, sauf 1, passèrent au premier tour; 4 députés officiels sortants étaient battus. L'opposition avait réuni dans la Seine 153 000 voix, le gouvernement 22 000 seulement (sur 326 000 inscrits).

LES DÉPARTEMENTS.

Dans les départements, le gouvernement conservait presque toutes les voix des campagnes et des petites villes; il empêchait de réélire quelques-uns des indépendants et battait tous les notables royalistes parlementaires (Rémusat, Dufaure, Baze, Casimir-Perier, Barrot), excepté Berryer, l'orateur légitimiste, élu à Marseille avec l'aide des républicains. Mais il était en minorité dans presque toutes les grandes villes, et la plupart des députés catholiques devenus indépendants, « les candidats des évêques », étaient réélus malgré l'administration.

LES GRANDES VILLES.

Le tableau publié par le *Siècle* des voix réunies par les candidats officiels et par les opposants dans chaque ville montre que l'opposition a eu la majorité à Lyon (33 500 contre 13 500), Marseille (20 200 contre

9 200), Bordeaux (11 400 contre 8 800), Nantes (10 000 contre 6 000), Toulouse (9 300 contre 7 700), le Havre (6 800 contre 4 500), Brest (5 700 contre 1 300), Nîmes (4 500 contre 2 300), Lille, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Mulhouse, Nancy, Limoges. L'auteur du tableau (Herold) ajoutait :

« Cela ne prouve pas que tous les électeurs des campagnes soient devenus impérialistes, mais que les moyens d'action du gouvernement étaient plus puissants dans les campagnes, où chacun est connu et surveillé. »

PAYS OPPOSANTS.

Les plus fortes proportions de voix d'opposition étaient données par les départements républicains de l'Est et du Sud-Est (Meurthe, Vosges, Alsace, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Rhône, Isère, Drôme, Gard, Bouches-du-Rhône, Var), par les environs de Paris et par les pays catholiques de l'Ouest et des montagnes.

ÉLUS DE L'OPPOSITION.

La coalition républicaine et libérale avait 17 élus; avec les indépendants, le total était de 32 opposants (sur 282). Le gouvernement avait (sur 9 938 000 inscrits) 5 308 000 voix, 163 000 de moins qu'aux élections de 1857, l'opposition 1 954 000, 1 290 000 de plus qu'en 1857.

IMPRESSION DU GOUVERNEMENT.

L'impression générale fut que l'opposition remportait une victoire. Persigny en fit l'aveu dans une circulaire aux préfets (21 juin).

« Pour la première fois depuis dix ans une coalition s'est formée entre les opinions rattachées aux gouvernements antérieurs. Sur quelques points... elle a réussi à surprendre le suffrage universel. »

DISGRACE DE PERSIGNY.

L'Empereur, mécontent, s'en prit à Persigny; il l'écarta du ministère (il ne devait jamais plus l'y rappeler), puis il lui donna le titre de duc (7 septembre). « C'est un embaumement, écrivit Mérimée, et c'est ainsi que le Maître l'entend, il me l'a dit. Sa politique est morte. »

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

Le ministère fut remanié. L'Empereur, renonçant aux ministres sans portefeuille créés en 1860 pour soutenir la politique du gouvernement, concentra leur fonction sur un « ministre d'État » unique, représentant du gouvernement auprès des Chambres, chargé d'un rôle analogue à celui du président du Conseil en régime parlementaire. L'emploi fut enlevé à Walewski, personnage de cour, et donné à l'un des hommes du personnel primitif de l'Empire, Billault; Baroche prit la Justice; Rouher passa à la présidence du Conseil d'État, laissant les Travaux publics à Béhic, un grand industriel orléaniste. A l'Instruction publique Napoléon appela un homme de son choix, sans passé politique, Duruy, jusqu'en 1859 professeur d'histoire dans un lycée de Paris, qui lui avait plu par ses idées sur les empereurs romains et l'aidait à préparer la *Vie de César*; Duruy passait pour républicain et n'était pas bien vu de la Cour.

TENTATIVE DE MORNY.

Ce remaniement semblait une concession à l'opinion libérale, la création d'un ministre d'État unique marquait un retour vers les pra-

tiques parlementaires. Quelques confidents de l'Empereur essayèrent de le pousser plus loin, jusqu'à se rapprocher du personnel de l'opposition. Morny, inquiet de la politique d'aventures suivie depuis 1859, désirait un régime constitutionnel régulier, pour empêcher Napoléon d'opérer en cachette en l'obligeant à consulter les ministres. Il fit venir chez lui Ollivier, lui dit : « J'ai fait renvoyer Persigny et Walewski », et lui lut une note envoyée par lui à Napoléon :

> « Les élections n'ont laissé en présence que deux forces, l'Empire et la Démocratie.... Il est temps de... donner, sinon immédiatement toute la liberté politique, du moins la liberté civile, et d'étudier les problèmes sociaux. Il est urgent que l'Empereur, cessant de procéder par voie de surprise, ne laisse plus ses conseillers dans l'ignorance complète de sa politique extérieure. »

ROUHER MINISTRE D'ÉTAT.

Le nouveau ministre d'Etat Billault mourut bientôt (13 octobre). « L'Empire, dit Morny, a perdu son bras gauche. » Rouher le remplaça dans ce rôle d'avocat du gouvernement; il y apporta son habileté de procédurier, sa facilité d'assimilation, son indifférence aux idées, qui le rendaient apte à défendre successivement des thèses différentes suivant les ordres du maître; il devint vite l'instrument nécessaire et le conseiller le plus influent de l'Empereur.

IV. — L'OPPOSITION AU CORPS LÉGISLATIF

SESSION EXTRAORDINAIRE.

A la session extraordinaire ouverte le 6 novembre 1863 pour vérifier les pouvoirs du nouveau Corps législatif, Napoléon se déclara « satisfait des élections, malgré quelques dissidences locales ». La vérification des pouvoirs, longue et animée, servit à dénoncer les pratiques de l'administration; une quarantaine d'élections furent contestées, 5 invalidées.

Les républicains tenaient leurs réunions chez l'un d'eux, Marie; les opposants catholiques et protectionnistes se réunissaient séparément; Thiers assistait aux deux réunions et, par l'intermédiaire d'Ollivier et de Lambrecht, les deux groupes d'opposants concertaient leurs opérations.

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

La session ordinaire de 1864 commença par la discussion de l'Adresse, qui dura 10 séances. L'opposition présenta des amendements. Celui du groupe républicain se fondait sur la différence des résultats du vote entre les villes et les campagnes. « Sans la pression administrative, la France entière se serait associée au vote des villes. » L'amendement des indépendants demandait une amélioration de la loi électorale; Thiers, rentrant dans la vie publique après douze ans de silence (il venait de faire son début en attaquant un projet d'emprunt), prononça le discours sur les *libertés nécessaires* (11 janvier) qui devint le manifeste de l'opposition libérale.

Comparant au « cap des Tempêtes » le conflit entre le pays et le souverain, il indiqua les « cinq libertés nécessaires » pour doubler ce cap : *liberté individuelle* (abrogation de la loi de sûreté), *liberté de la presse* (abolition du régime des avertissements), *liberté électorale* (abandon des pratiques de la candidature officielle), *liberté de la représentation nationale* (droit d'interpellation donné aux Chambres), *liberté de la majorité* de diriger la marche du gouvernement (les ministres responsables, le souverain irresponsable). Il déclarait, lui ministre orléaniste : « Si on nous donne cette liberté nécessaire, je l'accepterai.... Mais ce pays..., s'il permet aujourd'hui qu'on demande d'une manière respectueuse, un jour peut-être il exigera. » *LES « LIBERTÉS NÉCESSAIRES » DE THIERS.*

Rouher, en termes conciliants, répliqua que la liberté existait déjà, plus grande que sous les régimes antérieurs, et fit appel à la patience : « Le moment venu, la marche en avant continuera ». — Jules Favre reconnut que le gouvernement était entré dans la voie des réformes. Mais, le 12 janvier, Napoléon, en remettant à l'archevêque de Bonnechose les insignes de cardinal, dit : « Le cercle de notre Constitution a été largement tracé, tout homme honnête peut s'y mouvoir à l'aise ». L'Empereur signifiait qu'il ne ferait plus de concessions aux opposants, Rouher le confirma (le 14 janvier) : *DÉCLARATION DE L'EMPEREUR ET DE ROUHER.*

« L'Empereur n'a pas relevé le trône pour ne pas gouverner et livrer le pouvoir aux manœuvres du régime parlementaire... pour replacer, comme en 1848, la pyramide sur son sommet. »

Un amendement contre la candidature officielle présenta le vote des électeurs comme une protestation pour réclamer la liberté. *OPPOSITION A LA CANDIDATURE OFFICIELLE.*

« Deux millions de voix accordées à l'opposition ne sauraient être considérées comme le résultat de quelques dissidences locales; ils (*sic*) ont été une revendication réfléchie de la liberté.... La France a confiance en elle-même, elle se trouve digne d'exercer les droits dont jouissent les autres nations. Les libertés administratives qu'on lui promet n'auront de prix que si elles servent à assurer les libertés politiques. Elle ne peuvent ni les suppléer ni les faire oublier. La liberté électorale, méconnue et violée par les candidatures officielles, est la première des libertés politiques. »

Rouher, en réponse, reprocha aux républicains leurs manœuvres électorales de 1848, et appela les Orléans « une famille exilée qui n'a pas donné sa démission ». La discussion fut vive; Morny écrivit à Ollivier que l'opposition avait pris « un caractère d'âpreté et de violence » qui irritait le gouvernement. L'opposition continua à se servir des débats au Corps législatif pour exciter l'opinion publique en signalant tous les sujets de mécontentement. *IRRITATION DES PARTIS.*

V. — *FORMATION D'UN PARTI OUVRIER*[1]

ISOLEMENT DES OUVRIERS.

LES ouvriers républicains de Paris, refoulés hors de la vie politique, gardaient le souvenir des tentatives faites en 1848 pour améliorer leur sort. Mais ils n'avaient aucun organe pour faire connaître leurs désirs ni même pour se concerter. Le gouvernement avait dissous comme associations politiques leurs groupements créés sous la République; il leur interdisait toute réunion et mettait en prison les grévistes. Il ne restait plus que les relations personnelles entre ouvriers d'un même atelier.

LE GROUPE DU PALAIS-ROYAL.

Le changement de politique extérieure en 1859 fit rentrer les ouvriers dans la vie politique; Napoléon partant pour l'Italie fut touché des acclamations des ouvriers de Paris. Ce fut l'entourage impérial qui leur donna le premier encouragement et le moyen de formuler leurs demandes. Le prince Napoléon se fit amener chez lui par un journaliste (Armand Lévy) quelques ouvriers, dont plusieurs typographes, qu'on surnomma « le groupe du Palais-Royal »; il essaya de les gagner à l'Empire en leur faisant espérer des réformes dans leur condition. En 1861 parut, probablement aux frais du prince, une série de publications anonymes, qu'on a surnommées « les brochures du Palais-Royal ». On y excitait les ouvriers contre les partis bourgeois, auteurs des journées de juin, protectionnistes, ennemis du suffrage universel; on les engageait à soutenir l'Empereur, « car il suivait une politique extérieure conforme à leurs sentiments, il avait les mêmes intérêts, et seul il pouvait réaliser leurs désirs ». Aux avances du prince répondit une brochure signée de 24 ouvriers, dont plusieurs présidaient des sociétés de secours mutuels; ils exposaient leurs revendications, mais sans s'engager. Un appel à l'Empereur signé d'un typographe (août 1861) formulait déjà sous le nom de « cahiers populaires » la plainte fondamentale des ouvriers, contre « les lois, les coutumes, les routines » qui, malgré leur droit de suffrage, les maintenaient à l'état de classe inférieure.

LES BROCHURES DU PALAIS-ROYAL.

PROJET D'UNE DÉLÉGATION D'ÉTUDES.

La campagne « du Palais-Royal » réveilla l'intérêt pour les ouvriers. Une exposition universelle devait s'ouvrir à Londres en 1862. Un grand industriel lyonnais, ancien saint-simonien, Arlès-Dufour, proposa dans un journal de Lyon d'y envoyer des délégués ouvriers pour étudier les procédés de travail de l'industrie anglaise. Un autre saint-simonien, Gué-

1. Corbon, *Le secret du peuple de Paris*, 1863. *Le Peuple, l'Empereur et les anciens partis*, 1861 (recueil d'articles des ouvriers du « Palais-Royal »). *Rapports des délégués des ouvriers... à l'Exposition de Londres*, 1862. — A. Thomas, *Le second Empire*, reproduit les principaux documents [illegible] un mémoire inédit. M. France, *La formation de la conscience de classe [illegible]*, 1908.

roult, directeur de l'*Opinion nationale* et protégé du prince Napoléon, engagea les ouvriers de Paris à se cotiser pour ce voyage (20 ctobre 1861). En réponse à cet appel, un jeune ciseleur en bronze, Tolain, écrivit une lettre (17 octobre) qui, posant la question pratique avec une précision impossible à un écrivain bourgeois, éclaira la condition véritable des ouvriers si mal connus alors, et plaça leurs réclamations sociales sur le même terrain que les réclamations politiques de l'opposition. Il défendait les ouvriers contre le reproche de manquer d'initiative.

LETTRE DE TOLAIN.

« Quand l'initiative vient d'en haut, de l'autorité supérieure ou des patrons, elle n'inspire aux ouvriers qu'une médiocre confiance. Ils se sentent ou se croient dirigés, conduits, absorbés.... Quand l'initiative vient d'en bas... elle rencontre des impossibilités matérielles. Qu'un comité exclusivement composé d'ouvriers se forme en dehors du patronage de l'autorité ou des fabricants,... si inoffensif que soit son but... on ne lui permettra pas de l'atteindre. Aussi faut-il une forte dose de résolution pour se mettre en avant..., car un ouvrier qui s'occupe de questions politiques dans le suffrage universel est considéré comme un homme dangereux; c'est pis s'il s'occupe de questions sociales.... Mais (dira-t-on) pourquoi... refuser les conseils...? Parce que nous ne nous sentirions pas libres, ni de notre but, ni de nos choix, ni de notre argent, et les plus belles affirmations ne prévaudront pas contre une opinion qui n'est peut-être que trop justifiée. Il n'y a qu'un moyen, c'est de nous dire : Vous êtes libres, organisez-vous, faites vos affaires vous-mêmes, nous n'y mettrons pas d'entraves. »

Les ouvriers ne demandent plus au gouvernement son aide comme en 1848, ils ne réclament que la liberté, et, chose nouvelle, la liberté de décider entre ouvriers les mesures appropriées à leurs besoins. Ce sentiment nouveau, conçu dans le silence des années de désillusion, est décrit par un survivant de 48, un ouvrier, membre de la Constituante, Corbon (*Le secret du peuple de Paris*, 1863).

EXPLICATIONS DE CORBON.

« Les deux systèmes... venus au peuple par les écoles socialistes », l'association ouvrière de production, le droit au travail, si populaires en 1848, n'ont donné que des déceptions : c'est maintenant « l'idée corporative » qui « va le plus au cœur des ouvriers parisiens »; sous ce nom traditionnel de corporation ils comprennent le groupement des ouvriers d'une même profession; ils l'appellent aussi, à l'exemple des patrons, la « chambre syndicale ». Ils en ont pris l'idée dans leur propre expérience, en constatant que « le salaire se maintient mieux » dans les métiers « où existe, soit un restant d'institution corporative comme le compagnonnage, soit un certain esprit de corps »; ce « sentiment de solidarité » produit « l'esprit de résistance », qui limite les excès du « laisser-faire illimité ».

Le prince Napoléon, président de la commission française pour l'exposition de Londres, accepta un projet, rédigé en partie par Tolain, pour régler l'envoi des délégués ouvriers à Londres. Le gouvernement nomma une commission ouvrière formée de présidents des sociétés de secours mutuels, qui organisa l'élection des délégués par profession; 50 bureaux électoraux, opérant le dimanche, les firent élire par les ouvriers parisiens de chaque métier (mai-juin 1862). Il partit 200 délé-

DÉLÉGUÉS OUVRIERS A L'EXPOSITION DE LONDRES.

gués (19 juillet-15 octobre). Les ouvriers de Londres leur donnèrent une fête; on y lut une adresse qui recommandait « l'union des travailleurs entre eux », et exprimait l'espoir de « trouver quelque moyen international de communication ».

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS.

Les délégués, de retour en France, exposèrent les enseignements tirés de leur voyage dans les « 53 rapports » adressés à leurs électeurs. La plupart exprimaient l'admiration pour la condition des ouvriers anglais, les hauts salaires, la semaine de cinquante-cinq heures, l'hygiène et la sécurité des ateliers, la liberté des « unions » ouvrières. Ils souhaitaient pour les ouvriers français la liberté de s'organiser et l'abolition du régime d'exception. Il restait entre eux de fortes divergences, car les uns demandaient au gouvernement de réglementer la durée du travail et le nombre des apprentis, d'autres ne réclamaient que la liberté. Mais la plupart désiraient une « chambre syndicale » ou « corporative », pour grouper les ouvriers en face des « patrons », et une commission mixte pour régler les conflits. « Les conditions, disaient les bronziers, ne sont pas égales entre le travailleur isolé offrant ses services et le capital collectif qui les marchande. »

RUPTURE ENTRE LE PALAIS-ROYAL ET LES RÉPUBLICAINS.

Le désaccord entre le président de la commission impérialiste « du Palais-Royal » et les ouvriers bronziers républicains aboutit à une rupture quand la commission corrigea les rapports des délégués avant de les publier. Le conflit fut rendu public lorsque l'*Opinion nationale* ouvrit une souscription pour les ouvriers cotonniers de Normandie privés de travail par la guerre de Sécession (janvier 1863). Deux appels distincts furent publiés, l'un par Tolain et ses camarades républicains, l'autre par les impérialistes de la commission ouvrière. Mais le personnel politique républicain, très mal informé sur le monde ouvrier, ne connut pas cette scission, et, se souvenant du rôle joué par le Palais-Royal, il garda une défiance contre le parti ouvrier républicain.

CANDIDATS OUVRIERS.

L'animosité fut aggravée par la campagne électorale de 1863. Dans les réunions tenues pour former le comité républicain, Carnot avait oublié d'inviter des ouvriers; un ancien représentant de 48, Beslay, riche bourgeois, lui dit : « Le Gouvernement provisoire était plus avancé que vous, il avait mis sur sa liste le nom d'Albert ». La réunion décida de faire appel aux travailleurs manuels; mais les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, réunis chez Beslay, réclamèrent des candidats de leur classe. C'était un sentiment nouveau : « en 1848, disait Corbon, c'est la bourgeoisie avancée qui a eu la pensée d'envoyer des ouvriers »; les ouvriers ne tenaient pas alors à être représentés par des hommes du peuple.

CONFLIT AVEC LE PERSONNEL RÉPUBLICAIN.

Lorsque après l'échec du comité la réunion des députés et des directeurs de journaux publia sa liste (voir p. 28), les délégués mécaniciens protestèrent contre « la dictature des Cinq » et le monopole des

journaux d'opposition, « dispensateurs de la publicité », qui avaient « mis l'embargo sur toutes les candidatures », et présenté, sur 9 candidats, 6 journalistes et 3 avocats. Les mécontents portèrent contre Havin un ouvrier typographe, Blanc, avec un programme ouvrier : abolition de l'article 1781, liberté des coalitions, création de chambres syndicales ouvrières chargées d'établir l'assurance contre le chômage. Des réunions à la Chapelle et à Montmartre protestèrent contre « la politique ambiguë du *Siècle* et les candidatures imposées sans discussion ni accord préalable entre ceux qui aspirent à être mandataires et leurs mandants ». Le *Siècle* accusa Blanc de faire le jeu du gouvernement; l'*Opinion nationale* publia une lettre de 50 chefs d'atelier de Lyon en faveur de Havin. Le *Temps*, en désaccord avec les autres journaux libéraux, publia la profession de foi et la réponse de Blanc et une lettre d'éloges signée de 500 ouvriers de Lyon. Mais la masse des ouvriers ne s'intéressait qu'à la lutte politique : Blanc n'eut que 332 voix.

VI. — LA LIBERTÉ DE COALITION ET LE MANIFESTE OUVRIER DE 1864

PROJET DE LOI SUR LE DROIT DE COALITION.

LA délégation de Londres et la campagne électorale avaient attiré l'attention sur la condition des ouvriers. Napoléon, décidé à ne pas faire de concessions politiques, désirait satisfaire l'opinion par quelque réforme sociale. « L'Empereur est bon, il aime le peuple », disait Morny. Ollivier lui proposa de réformer la loi sur les coalitions, dont le procès des typographes (en 1862) venait de révéler l'iniquité. Les magistrats répugnaient à poursuivre ou à condamner les grévistes : le nombre des grèves poursuivies avait baissé de 73 (en 1854) à 29 (en 1863). Napoléon accepta. Le discours d'ouverture de 1864 annonça un projet de *modifier* la loi : Ollivier voulait faire abroger les articles du code pénal qui faisaient de la grève un délit. L'opposition, trouvant la concession insuffisante, réclama, par un amendement à l'adresse, *l'abolition* de la loi sur les coalitions. Les opposants expliquèrent (20 janvier) que les ouvriers, désabusés des doctrines socialistes, ne demandaient plus à l'État que la liberté d'améliorer eux-mêmes leur condition.

LOI SUR LES COALITIONS.

Le projet du gouvernement, remanié par le Conseil d'État, ne supprimait que les peines contre la coalition, et laissait subsister le reste de l'article, contre la provocation à la coalition. Ollivier se résigna à un compromis : abroger la pénalité contre la coalition sans violence, l'aggraver (jusqu'à la mise en surveillance et même au bannissement) contre l'atteinte matérielle à la liberté du travail. Morny le soutenait

de son influence : il le fit nommer d'abord commissaire dans son bureau, puis rapporteur de la commission, et enfin décida la commission à accepter le rapport. La loi fut votée par 222 voix contre 36.

ELECTION COMPLÉMENTAIRE DE 1864.

Entre le dépôt et le vote de la loi, aux élections complémentaires (24 mars 1864) destinées à remplacer les républicains élus à Paris en 1863 qui avaient opté pour un autre siège, les deux hommes de 48 évincés en 1863, Carnot et Garnier-Pagès, présentés par le parti républicain, furent élus. Mais le groupe d'ouvriers qui les combattait posa de nouveau la candidature ouvrière, et l'expliqua dans une lettre, signée de 60 noms, publiée par l'*Opinion nationale* (17 février). Ce « manifeste des 60 », peu remarqué en son temps, marque une date dans l'histoire du socialisme français. Il est la première manifestation formelle de ce qu'on a appelé plus tard « la conscience de classe », et contient tout le programme de la classe ouvrière jusqu'à la fin du XIXe siècle ; il vaut donc la peine d'en connaître les passages principaux.

MANIFESTE DES 60

« Le suffrage universel nous a rendus majeurs *politiquement*, mais il nous reste à nous émanciper *socialement*. Droit politique égal implique nécessairement un égal droit social. On l'a répété à satiété, il n'y a plus de classes ; depuis 89 tous les Français sont égaux, c'est la loi. Mais nous, qui n'avons d'autres propriétés que nos bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital, nous qui vivons sous des lois exceptionnelles telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781..., il nous est bien difficile de croire à cette affirmation. Nous qui, dans un pays où nous avons le droit de nommer des députés, n'avons pas toujours le moyen d'apprendre à lire, nous qui, faute de pouvoir nous réunir, nous associer librement, sommes impuissants pour organiser l'instruction professionnelle et qui voyons ce précieux instrument du progrès industriel devenir le privilège du capital, nous ne pouvons nous faire cette illusion.

« Nous dont les enfants passent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisateur et malsain des fabriques, ou dans l'apprentissage qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité, nous dont les femmes désertent le foyer pour un travail excessif contraire à leur nature et détruisant la famille, nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que *l'égalité inscrite dans la loi n'est pas dans les mœurs et est encore à réaliser dans les faits*. Ceux qui, dépourvus d'instruction et de capital, ne peuvent résister par la liberté et la solidarité à des exigences égoïstes et oppressives, ceux-là subissent fatalement la domination du capital. Nous le savons, les intérêts ne se réglementent point : ils échappent à la loi, ils ne peuvent se concilier que par des conventions particulières, mobiles et changeantes.... Sans la liberté donnée à tous cette conciliation est impossible....

« A ceux qui croient voir s'organiser la résistance, la grève, aussitôt que nous revendiquons la liberté, nous disons : Vous ne connaissez pas les ouvriers ; ils poursuivent un but autrement grand.... Il s'agit pour nous, non de détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action.... Qu'on ne nous accuse point de rêver lois agraires, partage, maximum, impôt levé, etc.... Il est grand temps d'en finir avec ces calomnies. *La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves....* Il n'y aura plus ni bourgeois, ni prolétaires, ni ouvriers, tous les citoyens seront égaux en droits.

« — Mais, nous dit-on, toutes ces réformes.... des députés élus peuvent les

demander comme vous.... — Non! Nous ne sommes pas représentés.... On ne dit pas : candidatures industrielles, commerciales, militaires.... Mais la chose y est, si le mot n'y est pas. Les ouvriers élus.... combleraient une lacune au Corps législatif où le travail manuel n'est pas représenté. Dans une séance récente il y eut une manifestation unanime de sympathie en faveur de la classe ouvrière, mais aucune voix ne s'éleva pour formuler comme nous les entendons nos aspirations, nos désirs et nos droits.

« Nous ne sommes pas représentés, nous qui refusons de croire que la misère soit d'institution divine. La charité, vertu chrétienne, a radicalement prouvé et reconnu son impuissance en tant qu'institution sociale.... Mais la misère imméritée... maladie, salaire insuffisant, chômage.... peut disparaître, et elle disparaîtra.... Nous ne voulons pas être des clients ni des assistés; nous voulons devenir des égaux; nous repoussons l'aumône, nous voulons la justice. Nous ne haïssons pas les hommes, mais nous voulons changer les choses.

« Nous ne sommes pas représentés, car dans la question des chambres syndicales une étrange confusion s'est établie dans l'esprit de ceux qui les recommandaient. Suivant eux, la chambre syndicale serait composée de patrons et d'ouvriers, sorte de prud'hommes professionnels. Or, ce que nous demandons, c'est une chambre composée exclusivement d'ouvriers élus par le suffrage universel, une *chambre du travail*....

« *En 1848 l'élection d'ouvriers consacra par un fait l'égalité politique, en 1864 elle consacrerait l'égalité sociale*. A moins de nier l'évidence, on doit reconnaître qu'il existe *une classe spéciale de citoyens* ayant besoin d'une *représentation directe*, puisque l'enceinte du Corps législatif est le seul endroit où les ouvriers pourraient dignement et librement exprimer leurs vœux et réclamer pour eux la part de droits dont jouissent les autres citoyens....

« Que veut la bourgeoisie démocratique que nous ne voulions comme elle? Le suffrage universel dégagé de toute entrave? Nous le voulons. La liberté de la presse, de réunion.... *La séparation complète de l'Église et de l'État*, l'équilibre du budget, les franchises municipales.... Que voulons-nous plus spécialement qu'elle... parce que nous y sommes plus directement intéressés? *L'instruction primaire, gratuite et obligatoire, et la liberté du travail.* Sans nous la bourgeoisie ne peut rien asseoir de solide; sans son concours notre émancipation peutêtre retardée longtemps encore. Unissons-nous donc.... La signification politique des candidatures ouvrières serait : fortifier en la complétant l'action de l'opposition libérale. Elle a demandé... le nécessaire des libertes, les ouvriers demanderaient le nécessaire des réformes économiques. »

ORIGINE DES IDÉES DU MANIFESTE.

Les signataires de cet appel, qui décrit en termes si nets la position politique des ouvriers, n'étaient pas des ouvriers de la grande industrie. Presque tous étaient ouvriers d'art (bronziers, tourneurs, passementiers), ouvriers du bâtiment, typographes, tailleurs, travaillant à la main dans de petits ateliers. Leur mouvement ne résultait ni de la concentration industrielle ni du machinisme, il était né dans les métiers où le travail est individuel et exige peu d'effort physique. Les idées, bien qu'exprimées parfois en langage de 1848, sortaient, non des écrits des théoriciens, mais de l'expérience et des réflexions des ouvriers. S'ils se rencontraient avec Proudhon dans la foi au crédit mutuel et à la liberté, c'était sans connaître ses œuvres. Mais ils connaissaient son nom, et ils lui envoyèrent leur manifeste. Proudhon le lut avec joie, et déclara qu'il allait écrire un livre : *De la capacité politique des classes ouvrières*; ce fut son dernier ouvrage (il mourut en 1865). Les ouvriers reconnaissants se mirent à

lire ses œuvres et se déclarèrent ses disciples, ce qui a fait croire plus tard que le mouvement était d'origine proudhonienne. Quant à Karl Marx, personne n'avait lu son *Manifeste communiste* de 1848, et il rédigeait le premier appel de l'Internationale sans que son nom fût connu.

CANDIDATURE DE TOLAIN.

Le « manifeste des 60 » ayant paru dans le journal du prince Napoléon, le candidat Tolain fut accusé de se prêter à une manœuvre du Palais-Royal contre le candidat républicain Garnier-Pagès; Tolain invoqua la garantie des vieux radicaux de 48, Delescluze et Pyat, et rompit avec l'*Opinion nationale*, qui lui opposa un autre candidat ouvrier, l'homme du Palais-Royal, le président de la commission de 1862. Tolain n'eut que 424 voix.

MANIFESTE DE L'INTERNATIONALE.

L'*Association internationale des Travailleurs*, fondée à Londres en septembre 1864, fut l'œuvre d'ouvriers anglais aidés par des réfugiés politiques. Les ouvriers parisiens restés en relations avec Londres depuis 1862 y collaborèrent; au meeting de fondation, Tolain vint lire leur réponse à l'adresse envoyée par les Anglais : il s'agissait alors d'opposer aux Congrès des gouvernements les Congrès des « travailleurs de tous pays ». Le Comité, qui siégea à Londres, fut surtout composé d'Anglais. Le manifeste de fondation fut rédigé par un réfugié allemand, Karl Marx, qui y introduisit sa doctrine personnelle dans la phrase capitale sur la tactique : « L'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel tout mouvement politique doit être subordonné *comme un moyen* » (ces derniers mots avaient disparu dans la traduction française). La formule inquiéta les républicains français. Ils y virent une manœuvre du Palais-Royal destinée à détourner les ouvriers de la lutte politique et à les réconcilier avec l'impérialisme démocratique. Ils se défiaient d'un groupement purement ouvrier.

LES DÉBUTS DE L'INTERNATIONALE.

Le premier bureau français de l'Internationale fut ouvert par trois ouvriers dans un petit local de la rue des Gravilliers (juillet 1865). Pour dissiper les soupçons attachés au souvenir du Palais-Royal, ils prièrent individuellement les ouvriers républicains les plus actifs des sociétés de secours mutuels de venir entendre leurs explications : 150 vinrent au rendez-vous. La Conférence du 7 septembre 1865 ayant laissé à chaque section le droit d'interpréter à son gré le mot « travailleurs », la section française en profita pour admettre des travailleurs bourgeois (Jules Simon, Henri Martin). Les adhérents furent lents à venir : ils n'étaient pas plus de 500 en 1866.

VII. — FORMATION D'UNE OPPOSITION RÉVOLUTIONNAIRE

LES ÉTUDIANTS RÉPUBLICAINS.

PENDANT que la nouvelle génération d'ouvriers donnait naissance à un petit groupe d'opposition sociale, la nouvelle génération d'étudiants fournissait des recrues à une opposition d'espèce nouvelle. La « jeunesse des Écoles » de Paris se composait alors des étudiants en droit et en médecine, et de quelques répétiteurs ou professeurs dans des institutions libres (il n'y avait pas d'étudiants en lettres ou en sciences). Ces jeunes gens, échappés à la discipline claustrale des lycées ou des collèges, aimaient à faire du tapage pour se prouver leur indépendance : c'était chez eux le genre à la mode. Ceux qui n'étaient pas indifférents en politique haïssaient presque tous l'Empire, par admiration de la Révolution, par rancune contre la compression intellectuelle et les pratiques religieuses imposées à la jeunesse; ils avaient lu les pamphlets des proscrits, ou entendu les récits du Coup d'État. La haine du régime se manifestait même dans les Écoles fermées, par une hostilité sourde contre l'autorité. Cette jeunesse conservait la tradition des manifestations contre le gouvernement : elle allait troubler le cours public d'un professeur ami du pouvoir, ou applaudir les allusions politiques des professeurs libéraux. L'éveil de la vie politique se répercuta dans le monde des étudiants. Un républicain qui vivait de leçons, Rogeard, écrivit la chanson : *Le lion du quartier latin.* « Non, la jeunesse n'est pas morte.... Le jeune lion a rugi. »

REVUES D'ÉTUDIANTS.

Aucune association n'étant permise entre étudiants, et le régime du cautionnement ne leur permettant pas de fonder des journaux politiques, les plus actifs créèrent de petites revues littéraires et philosophiques. Ces feuilles, d'ordinaire mensuelles (quelques-unes simplement lithographiées), ne vivaient que quelques numéros et avaient peu de lecteurs et très peu d'influence : elles nous intéressent par les noms des collaborateurs devenus plus tard des personnages politiques, Vermorel, qui dirigea la *Jeune France*, Clemenceau et Méline, qui en 1862 écrivaient dans le *Travail*. Comme les sujets politiques leur étaient interdits, les journaux d'étudiants, sortant peu à peu de la littérature, discutèrent les questions morales, sociales et religieuses, dans un esprit d'opposition : ne pouvant critiquer les actes du gouvernement, ils attaquèrent les fondements de la morale, de la religion, et de l'organisation sociale. L'évêque d'Orléans signala ce scandale :

DISCUSSIONS SOCIALES ET RELIGIEUSES.

« Vous avez voulu défendre la dynastie, la constitution et les formes politiques, et vous avez livré aux disputes les questions économiques qui mènent droit à la discussion du prolétariat, et les questions religieuses qui mènent droit à la discussion de l'Église et de Dieu. »

DOCTRINES RÉVOLUTIONNAIRES

L'opposition devint de plus en plus subversive. Le *Travail*, en 1862, faisait l'éloge de la Révolution française, en refusant de distinguer entre les hommes de 89 et ceux de 93. La *Rive gauche*, fondée par Longuet en 1864, proposait de résoudre la question sociale à la façon de Proudhon ; elle prenait pour programme la suppression du budget des cultes et de l'armée, l'enseignement gratuit et obligatoire, et reprochait aux hommes de 48 de s'enfermer dans un idéal antiradical et antisocialiste. Dans *Candide*, fondé en mai 1865, Tridon, l'admirateur d'Hébert et des athées de la Révolution, invoquait la « force, reine des barricades », et entendait la Révolution sociale à la façon de Blanqui.

ET ANTI-RELIGIEUSES.

Ces jeunes républicains n'avaient plus, comme les hommes de 48, le respect de la religion; ils la méprisaient comme une tradition contraire à la science, et la redoutaient comme un instrument de compression intellectuelle et sociale. Quelques-uns étaient positivistes, la plupart matérialistes et athées; on lisait beaucoup en traduction les matérialistes allemands, Moleschott et Büchner. Les libéraux belges convoquèrent à Liége un « Congrès de la jeunesse », pour que la jeunesse pût « dire tout haut ce qu'elle pense tout bas ». Quelques étudiants de Paris allèrent y parler; à leur retour ils furent cités devant le Conseil académique, et condamnés à l'exclusion de la Faculté (5 en médecine, 2 en droit). On leur reprochait, aux uns, d'avoir insulté le drapeau de la France, glorifié la Terreur et le drapeau rouge (ils s'étaient montrés avec un drapeau tricolore en deuil); aux autres, d'avoir outragé la religion, attaqué violemment les principes sur lesquels repose l'ordre social et fait appel à l'insurrection. Les étudiants irrités firent du tapage au cours des professeurs qui avaient pris part au jugement, et empêchèrent pendant un jour de faire les cours (déc. 1865). Un bourgeois note dans son journal : « L'École de droit et l'École de médecine sont furieusement travaillées par l'esprit révolutionnaire ».

CONGRÈS DE LA JEUNESSE.

POLÉMIQUE CONTRE LA GUERRE

En 1866, Vermorel, socialiste proudhonien, rédacteur du *Courrier français*, publiait une adresse des étudiants de Paris aux étudiants allemands et italiens pour protester contre la « vieille politique » qui « pousse les peuples à s'entr'égorger sur de sots prétextes d'intérêt national et de différences de race ». Le 10 juin, il proposait « la grève des peuples contre la guerre ». Un collaborateur, pour un article intitulé : « Qu'est-ce que la patrie? » était condamné à six mois de prison.

GROUPE BLANQUISTE.

Les jeunes révolutionnaires, tous ennemis du régime impérial, étaient divisés sur la tactique. Blanqui, revenu à Paris, et dès 1861 condamné pour société secrète, avait été enfermé dans la prison politique de Sainte-Pélagie, où les détenus étaient autorisés à converser entre eux et à recevoir librement des visites. Il recruta des disciples parmi ses codétenus et les jeunes gens qui venaient le voir, et reconstitua un

groupe blanquiste. Son but restait comme autrefois de faire une insurrection à Paris pour installer une dictature qui ferait la Révolution sociale. Il enrôlait indifféremment des ouvriers et de jeunes bourgeois, des « déclassés » que lui-même a appelés « le ferment secret qui gonfle sourdement la masse ». *Candide* fut en 1865 l'organe de ce groupe. En 1866, quelques blanquistes admis au Congrès de l'Internationale reprochèrent aux ouvriers parisiens leurs anciennes relations avec le Palais-Royal; les blanquistes réunis au café de la Renaissance pour régler cette querelle furent surpris par la police (nov. 1866).

Ainsi s'annonçait la scission prochaine des républicains en partis divisés sur le but et la tactique : parti parlementaire, parti ouvrier, parti socialiste, parti révolutionnaire (blanquiste).

VIII. — L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE ET LE MOUVEMENT DE DÉCENTRALISATION

ACTION DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE.

TANDIS que la vie politique, longtemps confinée dans la Chambre et les bureaux des grands journaux, commence à se diffuser dans le monde des ouvriers et des étudiants de Paris où se préparent les forces d'opposition de l'avenir, le Corps législatif reste le seul théâtre d'activité connu du grand public, l'opposition parlementaire seule a une action appréciable sur l'opinion de la France. Les orateurs républicains, presque tous avocats ou journalistes, recueillent les plaintes contre le régime impérial, dressent la liste des abus de pouvoir et des scandales. Ils profitent des discussions sur l'Adresse au début de la session, sur le budget à la fin de la session, sur la vérification des élections complémentaires pour donner un enseignement de politique libérale et parlementaire que les journaux répandent par toute la France. Ils obligent le ministre d'État, pour répondre à leurs attaques, à préciser la doctrine du gouvernement.

Les jeunes avocats républicains, anciens auditeurs des Cinq, Herold, Ferry, Gambetta, écrivent des articles et des brochures, plaident les procès des accusés politiques, réunissent des renseignements sur les abus, préparent des campagnes électorales.

PROCÈS DES TREIZE.

En 1864 ils sont mis en vue par le « procès des Treize ». Leur comité électoral, créé en vue des élections complémentaires de Paris, est dissous : 13 membres sont poursuivis en justice et condamnés à 500 francs d'amende pour association de plus de 20 personnes. Ces républicains bourgeois connaissent très mal les ouvriers et s'intéressent peu à leurs revendications sociales; leurs projets ne vont pas plus loin qu'un changement de régime politique, tout au plus une révolution

républicaine à la façon des modérés de 48. Mais, comme leurs contemporains révolutionnaires, ils sont positivistes ou libres penseurs, hostiles à la religion catholique. C'est alors qu'est lancée par un journaliste, Peyrat, la formule : ***Le cléricalisme, voilà l'ennemi.***

PROJETS DE DÉCENTRALISATION.

L'opposition reprend aussi contre l'Empire la campagne déjà ancienne pour la décentralisation. On se plaignait dès avant 1848 de l'excès des pouvoirs attribués aux agents du gouvernement central, qui enlevait aux Français le moyen de décider même leurs affaires d'intérêt local, et soumettait à la tutelle administrative tous les actes de leur vie municipale. Mais tous les projets de décentralisation discutés à la Constituante avaient avorté, et la centralisation se trouvait renforcée par le pouvoir discrétionnaire des préfets sur les maires, dans un régime où tous les administrateurs étaient nommés par le gouvernement.

La campagne contre la centralisation recommença sous l'Empire, menée surtout par les parlementaires libéraux des anciens partis. Elle consista en livres et en articles de revues, qui tiennent une place dans l'histoire de la vie intellectuelle de la France; mais elle n'intéressa que le public restreint des hommes cultivés, sans pénétrer dans la masse de la nation. Les décentralisateurs ne proposaient pas de revenir à la pleine autonomie élective établie par la Révolution française; ils l'ignoraient même au point que le plus célèbre d'entre eux, A. de Tocqueville, écrivit *L'Ancien Régime et la Révolution* pour démontrer que la Révolution avait achevé la centralisation commencée par les rois : oubliant l'œuvre des assemblées de 1789 à 1793, Tocqueville attribuait à la Révolution la restauration administrative opérée par Bonaparte. On voulait accroître les pouvoirs des conseils locaux, et surtout abolir la juridiction administrative des conseils de préfecture et du Conseil d'État, afin de rendre les fonctionnaires justiciables des tribunaux ordinaires. On invoquait l'exemple des pays étrangers : on vantait le régime adopté par la Belgique après 1830; Laboulaye, dans un traité en forme de roman (*Paris en Amérique*), donnait pour modèle les États-Unis; on citait surtout l'Angleterre, où les simples particuliers ont le droit de poursuivre les fonctionnaires en justice; une théorie alors à la mode présentait l'administration du pays par les notables comme le fondement de la liberté politique anglaise.

CONGRÈS DE BERNE

Il s'agissait de diminuer les pouvoirs des agents impériaux au profit de la noblesse et de la bourgeoisie, en possession de l'influence locale, et représentants naturels de la population. Sur ce terrain se rencontraient les opposants libéraux, royalistes, parlementaires et républicains. Une société d'études, l'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, convoqua un Congrès de ses adhérents à Berne (sept. 1865). Les Suisses y dominèrent, mais il y vint de Paris

quelques républicains, J. Simon, Garnier-Pagès, Jules Ferry. Un orléaniste notable, d'Haussonville, y amena un prince d'Orléans, le duc de Chartres, qui entra en relations personnelles avec les républicains. J. Ferry le trouva « très simple, intelligent, et pas prince du tout ».

THIERS ET BERRYER.

Les deux chefs des anciens partis, Thiers et Berryer, élus avec l'aide des républicains, opéraient de concert avec eux, votaient de même ou s'abstenaient; ils attaquaient la politique financière et la politique extérieure de l'Empire, l'accroissement des dépenses et le déficit, l'expédition du Mexique et la politique des nationalités.

LES CINQ.

Deux des Cinq, Ollivier, devenu l'ami de Morny, Darimon, l'ancien journaliste proudhonien, devenu familier du prince Napoléon, étaient reniés par les républicains; à partir de 1865, ils ne furent plus convoqués à la réunion du groupe. Mais ils n'étaient pas encore ralliés à l'Empire et continuaient à faire une opposition intermittente.

IX. — LES HESITATIONS DE L'EMPEREUR

PROJETS DE MORNY.

Le personnel gouvernemental, divisé par ses rivalités, poussait l'Empereur en des sens opposés. Morny lui proposait de donner au Corps législatif le droit d'interpeller, et à tous les ministres le droit d'assister aux séances (suivant la pratique parlementaire). Ollivier, informé par Morny, offrait de se rallier à la majorité, avec un programme libéral; il accepta de dîner chez Rouher et s'entremit pour réconcilier Morny avec le prince Napoléon, qui désirait une réforme libérale, mais se défiait de Morny, « l'incarnation du Coup d'État ». Mais Morny, depuis longtemps malade, mourut le 10 mars 1865. Napoléon, déjà hésitant, s'arrêta dans la voie de la réforme.

SA MORT.

PROJETS DE DURUY.

Duruy, à l'Instruction publique, avait, par voie de décrets et de circulaires, aboli le régime imposé à l'enseignement secondaire après le Coup d'État, supprimé la bifurcation, rétabli la classe de philosophie; c'était une satisfaction accordée à l'opinion libérale. Il poussait l'Empereur à établir l'instruction primaire gratuite et obligatoire : ce serait « arracher une arme » à l'opposition fière de la loi de 1833, et prouver que l'Empire s'intéressait à l'instruction populaire plus que la monarchie de juillet. Napoléon se laissa persuader d'abord; le discours du trône (févr. 1865) annonça son intention commentée par cette maxime : « Dans un pays de suffrage universel tout citoyen doit savoir lire et écrire ». Puis il s'effraya de l'obligation, et s'en tint à la gratuité. Pour l'établir, il fallait une loi : Duruy rédigea un projet (accompagné d'un rapport) qui faisait de l'instruction primaire un service public aux frais de la société. Il le lut au Conseil des ministres qui le désapprouva;

Napoléon, en signe d'approbation, fit publier le rapport au *Moniteur* (6 mars); mais aussitôt une note avertit que le projet de loi « ne reposait pas sur les principes » indiqués par Duruy, et que son rapport avait été « livré à la publicité comme expression de son opinion personnelle ». Duruy demanda le désaveu de cette note, et ne l'obtint pas.

DISCUSSION DE L'ADRESSE

Au cours de la discussion de l'Adresse, l'opposition, par ses amendements, insista sur les avantages de la liberté.

« Il faut à la France en 1865 ce que 1789 lui avait donné : une presse libre, — des ministres responsables, — des communes gouvernées par des magistrats de leur choix, — l'instrument, la sanction et la pratique de la liberté. » « Dans ce pays de suffrage universel on voit les comités électoraux poursuivis sous le nom d'associations illicites.... L'état de nos finances et du crédit public dépend du régime politique plus encore que des circonstances extérieures. Tandis que l'Angleterre diminue sa dette, la France augmente incessamment la sienne. »

L'Adresse fut votée par 249 voix contre 15 (les républicains seuls). La réponse de l'Empereur visait les réclamations des opposants.

« La France redoute plus les excès de la liberté que les excès du pouvoir.... Contentons-nous d'apporter chaque jour une pierre nouvelle à l'édifice, la base est large. »

L'IMPÉRATRICE AU CONSEIL DES MINISTRES.

Napoléon partit pour l'Algérie, laissant en son absence l'impératrice régente présider le Conseil des ministres. L'impératrice entra en relations avec tout le haut personnel politique et fut mise au courant de toutes les affaires. Ce régime provisoire fortifia son influence, d'autant plus qu'on savait désormais la santé de l'Empereur fragile; dans la prévision d'une régence définitive, les hommes prudents travaillaient à s'assurer sa faveur.

CONFLIT AVEC LE PRINCE NAPOLÉON.

Son unique rival dans la famille impériale, le prince Napoléon, inaugurant à Ajaccio (15 mai) le monument de Napoléon Ier, prononça un discours nettement libéral et anticlérical : c'est dans l'acte additionnel de 1815, disait-il, que Napoléon « a mis sa vraie pensée », il voulait par la dictature arriver à la liberté, il n'était pas catholique; le pouvoir temporel est une « forteresse du moyen âge ». Napoléon III lut à Alger ce discours compromettant, et donna à son cousin une leçon publique par une lettre (du 23 mai). « Le programme politique que vous placez sous l'égide de l'Empereur ne peut servir qu'aux ennemis de mon gouvernement. » La lettre fut envoyée à l'impératrice et publiée au *Moniteur*. Le prince, furieux, donna sa démission de vice-président du Conseil privé et se retira de la politique; un conseiller favorable à l'évolution libérale disparaissait de l'intimité de l'Empereur.

PUISSANCE DE ROUHER

L'ancien personnel impérial restait attaché au régime autoritaire. Son chef est désormais Rouher; avocat du gouvernement devant les

Chambres, il dirige la politique générale; il a fait nommer ministre de l'Intérieur son protégé La Valette, diplomate, homme de plaisir, indifférent aux affaires, agréable à Napoléon, qui le trouve « conciliant dans les formes et très ferme dans le fond ». L'Empereur, revenu d'Algérie, est entouré d'hommes qui lui montrent le régime affaibli par ses concessions libérales; de Parieu lui écrit : « Que de pas faits dans la décomposition du capital d'autorité depuis 1860, et presque toujours quand on pouvait ajourner ou refuser ! » (16 août). Napoléon annonce la fin des concessions, par une note au *Moniteur* du 13 septembre :

« Les journaux s'évertuent depuis quelque temps à prédire un changement dans les hommes et dans les choses du gouvernement. Nous sommes autorisés à déclarer que ces bruits sont sans fondement et inventés par la malveillance. »

ENTRÉE EN RELATIONS AVEC OLLIVIER.

Les projets de Morny sont repoussés par le Conseil privé (9 nov.). On se borne à gagner quelques opposants par des faveurs individuelles : Darimon est décoré; Ollivier, entré en rapports personnels avec la Cour pendant la régence par une invitation au dîner des Tuileries, a causé familièrement avec l'impératrice (6 mai) ; il a vu l'Empereur en particulier pour la première fois (27 juin). Il le trouve « gai, ouvert, agréable causeur », remarque « son œil vif, fin, caressant », sa « nature délicate, féminine », et voit en lui un homme souvent trompé qui hésite à accorder sa confiance. La Valette propose à Ollivier (décembre) de fonder un journal dont il sera rédacteur en chef.

X. — LA FONDATION DU TIERS PARTI

INDÉPENDANTS ET TIERS PARTI.

En dehors des oppositions parlementaire, socialiste, révolutionnaire, hostiles à l'Empire, se formait au Corps législatif une opposition qui limitait ses attaques à la politique du gouvernement. Le noyau primitif consistait en « indépendants », rapprochés par la lutte soutenue en 1863 contre l'administration. Ce groupe, appelé dès 1864, d'un nom employé sous Louis-Philippe, le *Tiers parti*, se grossit peu à peu de députés officiels mécontents, catholiques irrités de la politique envers le pape, protectionnistes inquiétés par la liberté du commerce. Leur opposition, inspirée de sentiments inverses de ceux des républicains, ne pouvait pas accepter les mêmes formules.

Le conflit avec les catholiques fut aggravé en 1864 par la convention de septembre interprétée par le pape comme un abandon, puis par l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, que Pie IX envoya aux évêques de France sans passer par l'intermédiaire du gouvernement. Le *Syllabus*, commenté par l'Encyclique, était un sommaire des « erreurs

LE SYLLABUS

du temps présent » condamnées par le pape. On y trouvait les institutions de la société moderne, liberté de la presse et du culte, mariage civil, enseignement laïque, suprématie de l'État sur l'Église, les doctrines gallicanes et toutes les doctrines libérales, même celles des catholiques libéraux. Le dernier article semblait une déclaration de guerre; il condamnait la proposition : « Le pape peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne ».

EFFET DU « SYLLABUS ».

Le *Syllabus* fut répandu avec empressement par les adversaires de l'Église, comme arme anticléricale. Il consterna les catholiques modérés ou politiques, qui redoutaient un conflit entre l'Église et l'État. Dupanloup expliqua dans un livre (*L'Encyclique et la convention de Septembre*), que les formules hostiles à la société moderne expriment seulement « la thèse », c'est-à-dire un idéal théorique, tandis que la conduite réelle de l'Église est dirigée par « l'hypothèse », qui tient compte des conditions et ne condamne pas absolument l'État moderne. Les gallicans, nombreux dans le haut personnel de la magistrature et des ministères, virent dans le *Syllabus* une violation du concordat. Le gouvernement en interdit aux évêques la publication; il était déjà publié par les journaux; plusieurs évêques le firent lire en chaire; presque tous en parlèrent dans leurs mandements. Napoléon en fut blessé; il le marqua par des témoignages de bienveillance aux anticléricaux de son entourage, le prince Napoléon et Duruy.

DISCUSSION AU SÉNAT.

Le conflit fut porté au Sénat, dans la discussion de l'Adresse de 1865, par l'ancien ministre Rouland, un gallican. Il dénonça « les desseins du parti ultramontain », l'accusa de vouloir « détruire tout ce qui reste de l'Église de France », et lui reprocha « la liturgie gallicane remplacée par la liturgie romaine, le gouvernement des diocèses transporté à Rome, les évêques surveillés et dénoncés par des espions et réduits à se justifier au Vatican ». A quoi le cardinal Bonnechose répondit qu'il n'y avait plus de gallicans ni de liturgie française.

DISCOURS DU TRONE.

A l'ouverture de la session de 1866, le discours du trône vanta la Constitution de 1852, système sagement pondéré, « fondé sur le juste équilibre entre les différents pouvoirs de l'État », analogue à la constitution des États-Unis, différent de celle d'Angleterre. C'était une attaque au régime parlementaire anglais, modèle des libéraux. La discussion de l'Adresse montra les progrès du mécontentement. L'opposition républicaine présenta ses critiques sur un ton de sommation :

AMENDEMENT DES RÉPUBLICAINS.

« La Constitution, en proclamant la souveraineté du peuple, a déclaré confirmer et garantir les principes de 1789; elle a fait de ces principes la base du droit public. La France a donc droit à une presse libre, cependant la presse périodique soumise à l'arbitraire administratif, la censure rétablie sous une nouvelle forme, et les procès de presse enlevés au jury, leur juge naturel, confisquent la liberté de discussion.

« Elle a droit à des élections libres, cependant le système des candidatures officielles subsiste avec ses inévitables abus, le droit de réunion est dénié.

« Elle a droit à la liberté municipale, qui est une des conditions les plus essentielles de la liberté, cependant le gouvernement, en dépit de ses promesses, choisit encore sans nécessité les maires en dehors des conseils élus, il brise les conseils municipaux au moindre signe de résistance, il condamne Paris et Lyon au régime des commissions municipales.

« Elle a droit de trouver dans la responsabilité des fonctionnaires publics une sanction aux lois qui protègent les citoyens, cependant les agents du pouvoir ne peuvent être poursuivis qu'en vertu de l'autorisation du pouvoir, lui-même juge et partie.

« La France accepterait volontiers l'exemple des États-Unis qui lui est proposé, mais elle ne consent pas à emprunter à la république et à la monarchie ce qui constitue l'autorité, en répudiant de chacune de ces formes de gouvernement ce qui constitue la liberté. Sans la liberté aucun droit n'est garanti. La liberté seule peut faire l'éducation de la liberté. »

AMENDEMENT DU TIERS PARTI.

Le Tiers parti décida d'exprimer par un vote séparé son désir de réforme. L'homme le plus notable du parti, Buffet, orléaniste libéral et catholique, d'accord avec Ollivier, s'entendit avec les indépendants pour demander une réforme, sans préciser les détails. Un amendement, rédigé dans une forme respectueuse et vague, réunit 44 signatures.

« La France, fermement attachée à la dynastie qui lui garantit l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté, qu'elle considère comme nécessaire à l'accomplissement de ses destinées. Aussi le Corps législatif croit-il être l'interprète du sentiment public en apportant au pied du trône le vœu que Votre Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. Une expérience de cinq années nous paraît en avoir démontré la convenance et l'opportunité. »

RÉPONSE DE ROUHER

L'amendement fut discuté après celui des républicains (qui réunit 17 voix). Buffet expliqua qu'il s'agissait, non de construire « de nouvelles assises sur les fondements de notre édifice constitutionnel », mais de lui donner plus de stabilité, en complétant le décret de 1860; il ne demandait que le droit d'interpellation, — l'envoi des ministres à la Chambre, — un changement du régime de la presse. Rouher répliqua que le régime parlementaire était incompatible avec le suffrage universel; il faudrait un plébiscite pour changer les principes de la Constitution fixés par le plébiscite de 1851. L'amendement obtint 63 voix contre 206. Thiers, Berryer et quelques républicains s'étaient abstenus (19 mars). C'était la première fois qu'une si forte minorité se formait sur une question de politique générale. Napoléon interpréta l'Adresse (21 mars) comme une invitation à repousser toute réforme.

[illegible] DE NAPOLÉON

« La France veut... la stabilité, le progrès, la liberté... qui éclaire, contrôle, discute les actes du gouvernement, non celle qui devient une arme pour le miner et le renverser. »

CRITIQUE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La discussion sur le contingent militaire donna à Thiers l'occasion d'attaquer la politique extérieure de l'Empire. Il blâma vivement

l'intervention en Italie, d'où était sortie l'unité italienne, qui mènerait à l'unité allemande et à l'abaissement de la France. Il blâma l'alliance de l'Italie avec la Prusse, que l'Empereur aurait pu empêcher sans guerre, par un avertissement ou simplement par le silence. Thiers exprimait si exactement le sentiment de la majorité envers l'Italie que la droite même l'applaudit. Napoléon, profondément froissé, manifesta son irritation par un discours au concours régional d'Auxerre (7 mai), qu'il fit publier, en ajoutant, sans prévenir ses ministres, cette phrase à l'adresse du département de l'Yonne qui l'avait élu en 1848.

DISCOURS D'AUXERRE.

« Il savait... que je détestais comme lui ces traités de 1815 dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de notre politique extérieure. »

CONCESSIONS AU CORPS LÉGISLATIF.

Vers la fin de la session, un sénatus-consulte élargit légèrement les pouvoirs du Corps législatif en lui donnant le droit de prendre en considération un amendement sans qu'il fût accepté par la commission et le Conseil d'État. Le maximum de 3 mois de session fixé par la Constitution — et toujours dépassé depuis 1860 — fut aboli; l'indemnité des députés fut portée à 12 500 francs pour la session ordinaire quelle que fût sa durée, et à 2 500 francs par mois pour la session extraordinaire. Mais ces concessions furent rédigées en des termes qui signifiaient qu'on ne laisserait même plus discuter la réforme du régime. « La Constitution demeure au-dessus de toute controverse pour chacun », excepté l'Empereur et le Sénat; le Corps législatif n'a même pas le droit de « demander une réforme constitutionnelle », et il est interdit, sous peine d'une forte amende, de publier par journal, brochure ou affiche, une pétition ou une discussion sur un changement de la Constitution, parce que, dit le rapport au Sénat, « une Constitution discutée est comme une place assiégée ».

MESURES CONTRE LA DISCUSSION.

CHAPITRE III

LA DÉCOMPOSITION DU RÉGIME AUTORITAIRE[1]

I. LA CRISE DE 1866 ET LES PROMESSES DU 19 JANVIER 1867. — II. L'AJOURNEMENT DES RÉFORMES LIBÉRALES. — III. L'ESSAI DE RÉORGANISATION DE L'ARMÉE. — IV. LE MALAISE DE 1867 ET LES MANIFESTATIONS SOCIALISTES. — V. LE VOTE DES LOIS SUR LA PRESSE ET LES RÉUNIONS. — VI. DISCORDE DANS LE PERSONNEL IMPÉRIAL. — VII. L'AGITATION RÉPUBLICAINE DE 1868. — VIII. LES ÉLECTIONS DE 1869. — IX. LES HÉSITATIONS DE L'EMPEREUR. — X. L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE DE 1869.

I. — LA CRISE DE 1866 ET LES PROMESSES DU 19 JANVIER 1867

MÉCOMPTES DE LA POLITIQUE IMPÉRIALE.

L'ANNÉE 1866 fut dure pour Napoléon. Sa maladie, mal diagnostiquée (qu'on sut plus tard être une maladie de vessie), amena des crises de souffrances aiguës qui le laissaient brisé et découragé. Sa politique extérieure aboutissait à des désastres : en Amérique son empire du Mexique s'effondrait; en Europe sa combinaison d'une Allemagne affaiblie par la guerre était anéantie par la victoire de la Prusse. Les rapports des fonctionnaires l'avertissaient que l'opinion publique était mécontente de lui et inquiète. Il apprenait que le régime autoritaire, maintenu en droit, fonctionnait mal en fait : les ministres, armés d'un pouvoir discrétionnaire, empêchaient les journaux de critiquer leurs actes, mais laissaient attaquer l'Empereur : comme ils opéraient chacun pour son compte, il était arrivé que le Conseil des ministres fît

1. Voir la bibliographie du livre I. Les détails sur les relations entre Ollivier et la Cour, les extraits du carnet du maréchal Vaillant, les mots du prince Napoléon sont tirés de *L'Empire libéral*. — Les rapports à l'Empereur (paragr. 4, 5, 6) et les projets d'articles et de roman sont dans les *Papiers des Tuileries*.
OUVRAGE. — Berton, *L'évolution constitutionnelle du second Empire*, 1902 (étude juridique).

frapper d'un avertissement un article envoyé par un ministre, ou qu'un journal refusât un article de l'Empereur. « En province, disait Mérimée, les préfets, ne recevant pas de direction, faisaient les morts pour demeurer bien avec tout le monde. » Le personnel du gouvernement, ne faisant plus de recrues, ne suffisait plus à remplir les postes vidés par la mort. « Vos ministres, disait le prince Napoléon, sont des maîtres Jacques habillés tantôt en cochers, tantôt en cuisiniers. »

TENTATIVES DE WALEWSKI.

Walewski, devenu président du Corps législatif, s'était, comme Morny, converti à l'idée d'établir un régime constitutionnel, pour obliger Napoléon à la sagesse. Pendant le séjour à Compiègne il l'engagea à accorder quelques réformes. La confiance de Napoléon en lui-même était ébranlée, il sentait le besoin, pour compenser les mécomptes de la politique extérieure, de satisfaire l'opinion par des concessions à l'intérieur. Il désirait, en gardant son ancien personnel de la période autoritaire, le renforcer par des hommes nouveaux. Il chargea Walewski d'offrir à Ollivier un ministère. Ollivier hésita à entrer dans un cabinet dominé pas Rouher; après quelques négociations (1er-7 janvier 1867), il refusa; mais il accepta de causer avec l'Empereur. « Pour agir sur lui, il faut le voir souvent », disait Walewski.

ENTREVUE DE L'EMPEREUR AVEC OLLIVIER.

Napoléon, pour se cacher de Rouher, fit entrer Ollivier par une porte de derrière (10 janvier); il eut avec lui une longue conversation sur un ton de confiance. Ollivier lui dit qu'on le croyait malade et affaibli, et l'engagea à montrer sa volonté par un acte résolu, en prenant des mesures libérales, loi sur la presse, loi sur les réunions, envoi des ministres dans le Corps législatif. Napoléon objecta qu'il aurait l'air de vouloir se faire pardonner ses échecs, et d'obéir à une sommation; il préférait attendre jusqu'après le vote de l'Adresse, et se borner à annoncer son intention. Il envoya Ollivier discuter le lendemain avec l'impératrice; elle ne voulait pas d'une réforme qui semblerait une liquidation. Napoléon se fit remettre par Ollivier un résumé de ses propositions, et lui expliqua que, s'il hésitait, c'est qu'il tenait à conserver « les moyens de rétablir... l'ordre moral, base essentielle de la liberté »; il aurait voulu « d'un coup établir... *le couronnement de l'édifice* », pour n'avoir pas « l'air d'être entraîné à des concessions successives ».

DISCUSSIONS AVEC OLLIVIER.

Il se décida vite, et chargea Magne de rédiger les décrets. Il refusa à l'impératrice d'avertir le Conseil des ministres; mais il consentit à prévenir Rouher, et lui ordonna de s'entendre avec Ollivier. Rouher, mécontent de cette surprise, fit des objections. Napoléon vit de nouveau Ollivier, et discuta le régime de la presse; Ollivier lui expliqua que les lois en vigueur suffisaient pour réprimer les délits; la liberté aurait pour effet de laisser les journaux dire contre les ministres ce qu'ils se permettaient déjà contre l'Empereur; Napoléon avoua qu'il y gagnerait

d'être mieux informé sur les actes de ses ministres. « Ces Messieurs me consultent parfois, mais en général je ne sais pas ce qu'ils font; les journaux me l'apprendront de temps à autre. »

LE 19 JANVIER. L'Empereur communiqua ensuite (17 janvier) son projet au Conseil des ministres, qui le reçut très mal; puis il consulta ses conseillers intimes, Rouher et Fould. Le lendemain (19 janvier), il réunit tous les ministres, leur demanda leur démission, et envoya au *Moniteur* une lettre (publiée le 20) qui annonçait en coup de théâtre son intention.

LETTRE DE L'EMPEREUR. La forme est calculée pour éviter l'impression d'une conversion. C'est une « Lettre de l'Empereur au ministre d'État au sujet des réformes constitutionnelles ». Le préambule signifie que Napoléon entend seulement perfectionner sa politique, en gardant son ancien personnel, et en se réservant à lui seul l'initiative des réformes.

« Depuis quelques années on se demande si nos institutions ont atteint leur limite de perfectionnement ou si de nouvelles améliorations doivent être réalisées; de là une regrettable incertitude.... Jusqu'ici vous avez dû lutter avec courage en mon nom pour repousser des demandes inopportunes et pour me laisser l'initiative des réformes utiles. Aujourd'hui je crois qu'il est possible de donner aux institutions de l'Empire tout le développement dont elles sont susceptibles, et aux libertés publiques une extension nouvelle, sans compromettre le pouvoir que la nation m'a confié. »

RÉFORMES DE PROCÉDURE. La lettre annonce deux sortes de mesures : changements dans la procédure des Chambres à introduire immédiatement par décrets, réformes à faire par des lois, dont on prépare le projet.

L'Adresse établie en 1861 est supprimée. Il reste interdit aux ministres d'être membres du Corps législatif, et la lettre marque ce qui les distingue des ministres, solidaires et responsables, des régimes parlementaires.

SUPPRESSION DE L'ADRESSE. « La discussion n'a pas amené les résultats qu'on devait en attendre; elle a passionné inutilement l'opinion, et fait perdre un temps précieux » (en moyenne deux mois). Elle est remplacée « par le droit d'interpellation sagement réglementé ». Les ministres pourront tous être envoyés dans les Chambres, mais seulement par « délégation spéciale pour y participer à certaines discussions », et « sans sortir des termes de la Constitution, qui n'admet aucune solidarité entre les ministres et les fait dépendre uniquement du Chef de l'Etat ».

PROJETS DE LOI. Les projets de loi doivent : 1° supprimer le pouvoir discrétionnaire du gouvernement « sur les journaux, en renvoyant l'appréciation des délits de presse aux tribunaux correctionnels »; 2° « régler le droit de réunion », en le contenant « dans les limites qu'exige la sûreté publique ».

L'Empereur conclut par sa formule favorite : il va achever « le couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale ».

EFFET DE LA LETTRE. Ce coup de théâtre inquiéta d'abord l'ancien personnel. Vaillant écrivit dans son carnet : « Il y aura un cabinet, et ce cabinet sera plus

puissant que l'Empereur. C'est un amoindrissement considérable du souverain. » Rouher annonça qu'il allait céder la place à Ollivier. Mais l'impératrice le pria de ne pas abandonner la défense du régime.

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

Le ministère démissionnaire fut remanié : le ministre de la Guerre Randon, rendu responsable de l'impuissance militaire de la France en 1866, fut remplacé par Niel, chargé de réorganiser l'armée; la Marine et les Travaux publics furent donnés à des hommes sans couleur politique; Rouher resta ministre d'État, et reçut en outre le ministère des Finances, abandonné par Fould. Vaillant écrivait le 23 janvier :

« On a l'air un peu étonné... l'Empereur a l'air plus étonné que tout le monde »; et, le 25 : « On traite des attributions à donner au Sénat; on se débat contre des impossibilités. *Donner et retenir.* »

Le prince Napoléon écrivit à son cousin :

LETTRE DU PRINCE NAPOLÉON.

« La publication de votre programme libéral a d'abord produit un effet de satisfaction.... La nomination de votre nouveau ministère a... modifié ces dispositions, et on n'entend plus qu'un seul mot : — Ce n'est pas sérieux.... Thiers a dit : — C'est une attrape.... Vous changez les ministres spéciaux et vous conservez les ministres politiques sur lesquels pèse l'impopularité d'une résistance trop longtemps continuée.... On trouvait que M. Rouher était trop omnipotent comme ministre d'État, vous le créez en outre ministre des Finances; vous le laissez flanqué de deux de ses créatures et vous en introduisez une nouvelle. » « Un ministre doit arriver avec ses idées et tomber avec elles. »

RÉPONSE DE L'EMPEREUR.

La réponse de l'Empereur montre que pour lui un ministre n'était qu'un commis ou un avocat, et que sa répugnance à changer de personnel lui semblait une marque de fermeté et de prudence :

« Je suis responsable, il n'y a donc pas d'inconvénient à ce que mes ministres changent de politique comme moi. J'ai laissé Rouher ministre d'État, parce que, n'ayant ni un ministre de l'Intérieur ni un ministre des Affaires étrangères en état de parler, j'ai voulu qu'il pût répondre à tout. »

« Si j'avais pris des hommes étrangers à ce qui s'est passé jusque-là, j'aurais paru désavouer une majorité qui m'a toujours été dévouée. Je ne mets pas Ollivier à l'Intérieur quoiqu'il m'inspire une confiance absolue : c'eût été me livrer tout à fait, c'est trop tôt. »

DÉCRET SUR LE DROIT D'INTERPELLATION.

Napoléon comptait faire appliquer sa politique nouvelle par son personnel ancien et ne demander aux hommes nouveaux que des conseils. Il chargea Rouher de rédiger les décrets annoncés le 19 janvier, en lui disant d'en parler avec Ollivier. « Entre gens du métier, vous vous entendrez. » Il ne tenait pas compte de leur rivalité personnelle. Rouher subit de mauvaise grâce cette collaboration avec un ancien adversaire. Il réglementa d'une façon stricte le droit d'interpellation accordé aux Chambres. La demande d'interpellation signée de cinq membres sera remise par le président au ministre d'État, elle ne sera discutée que sur la délibération d'une partie des bureaux

(4 sur 9 au Corps législatif, 2 sur 5 au Sénat), et ne se terminera pas par le vote d'un ordre du jour motivé; on ne pourra voter que l'ordre du jour pur et simple, ou le renvoi au gouvernement.

POUVOIRS LÉGISLATIFS DU SÉNAT.

Pour contre-balancer cette concession, un sénatus-consulte du 14 mars élargit les pouvoirs du Sénat, en lui conférant le droit, non plus seulement de rejeter comme contraire à la Constitution une loi votée par le Corps législatif, mais de la renvoyer au Corps législatif pour une nouvelle délibération à une autre session. Cette réforme donnait à la Chambre nommée par le gouvernement un veto suspensif d'un an sur la Chambre élue. Elle enlevait au Sénat son caractère de corps exclusivement constituant, en le chargeant d'un rôle législatif qui le rapprochait de la Chambre haute des monarchies parlementaires.

RÉTABLISSEMENT DE LA TRIBUNE.

Par compensation, Napoléon ordonna au président du Corps législatif de faire rétablir dans la salle la tribune supprimée après le Coup d'État. Elle aussi était un retour aux pratiques parlementaires.

II. — L'AJOURNEMENT DES RÉFORMES LIBÉRALES

ACCUEIL FAIT AU DISCOURS DU TRÔNE.

LE discours du trône, à l'ouverture de la session (14 février), expliquait l'inaction de la France en Europe, et annonçait « que l'heure était venue d'adopter des mesures libérales ». Vaillant note que le discours fut peu applaudi; l'Empereur était un peu embarrassé, son papier tremblait. Le lendemain il se plaignit au Conseil de cet accueil froid; il n'avait pas apaisé les libéraux mécontents du maintien de Rouher et de l'abolition de l'Adresse, peu satisfaits d'un droit d'interpellation difficile à exercer et dépourvu de sanction; il avait inquiété la majorité impérialiste en annonçant des réformes.

INTERPELLATIONS.

L'opposition interpella sur « les modifications apportées au décret de 1861 ». Elle contesta à l'Empereur le droit de modifier les pouvoirs du Corps législatif par simple décret. J. Favre accusa le gouvernement d'avoir changé le régime parce qu'il n'osait pas braver la discussion.

DISCOURS DE THIERS.

L'opposition interpella sur la politique étrangère. Thiers, dans un discours de quatre heures, montra « le danger de la Prusse agrandie subitement grâce au principe des nationalités, fatal, chimérique, puéril ». Il invita le gouvernement à reprendre la politique de bon sens, le maintien de l'équilibre européen, et conclut par la phrase fameuse : « Il n'y a plus une faute à commettre ». Rouher répondit : « Il n'a été commis aucune faute ». Le Tiers parti vota contre le gouvernement

WALEWSKI REMPLACÉ PAR SCHNEIDER.

Les trois projets de loi annoncés par le discours du trône, sur l'armée, la presse, les réunions publiques, furent déposés au Corps législatif. Le président Walewski fit savoir que l'Empereur verrait avec

plaisir Ollivier élu membre de la commission de la loi sur la presse. Ce fut l'occasion d'une rupture entre les représentants des deux politiques : le concurrent d'Ollivier fut élu par 13 voix contre 12. Walewski s'en plaignit. Napoléon, qui lui gardait rancune de n'avoir pas arrêté les attaques des orateurs républicains, ne le soutint pas : Walewski donna sa démission. Napoléon refusa de le remplacer par le candidat de Rouher, Jérôme David, chef des « Arcadiens » (on appelait ainsi les députés partisans du régime autoritaire, qui venaient de fonder le cercle de la rue de l'Arcade). Il nomma président du Corps législatif Schneider, le grand industriel du Creusot, homme calme, indifférent à la politique, indépendant de Rouher et de l'impératrice.

LA LOI MUNICIPALE.

La loi municipale, discutée en mai, portait à sept ans la durée des pouvoirs du conseil municipal (ce qui rendait les élections moins fréquentes) ; elle donnait au préfet le pouvoir de remplacer le conseil élu par une commission municipale pour un temps illimité. L'amendement de l'opposition, qui limitait à six mois le temps entre la dissolution du conseil élu et la convocation des électeurs, réunit 78 voix contre 158, la plus forte minorité obtenue jusque-là.

[illegible]

La discussion du budget (en juillet), outre les attaques ordinaires contre les erreurs de la politique extérieure et les abus de pouvoir à l'intérieur, donna le spectacle d'un duel entre les représentants des deux politiques contradictoires de l'Empereur. Ollivier, rentré dans l'opposition, attaqua directement le ministre d'État Rouher.

LUTTE ENTRE ROUHER ET OLLIVIER.

Il lui reprocha d'appeler « marche sage et progressive » son « piétinement sur place », et déclara sa fonction même devenue inutile depuis que tous les ministres pouvaient venir parler devant les Chambres. Comment l'appeler désormais ? « un premier ministre ? un grand vizir ? un maire du palais ? » Il conclut : « C'est un *vice-Empereur* sans responsabilité. »

Napoléon envoya à Rouher une plaque de Grand-Croix de la Légion d'honneur en diamant, et, par une lettre publiée au *Moniteur*, fit savoir qu'il voulait lui « donner publiquement une nouvelle preuve de sa confiance » et lui faire oublier « les attaques injustes » dont il était l'objet. Rouher restait donc l'homme de confiance ; Napoléon gardait son vieux personnel, et ne changeait pas de politique.

III. — L'ESSAI DE RÉORGANISATION DE L'ARMÉE[1]

COMMISSION POUR LA RÉFORME DE L'ARMÉE.

La victoire éclatante de l'armée prussienne et l'impuissance manifeste de la France à intervenir dans la guerre avaient fait prendre à Napoléon la résolution de réorganiser l'armée française. Il avait réuni

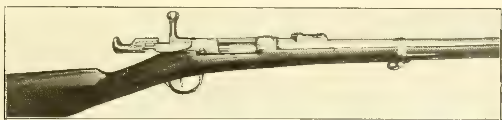
1. Lehautcourt (pseudonyme du général Palat), *Histoire de la guerre... de 1870*, t. I, 1901.

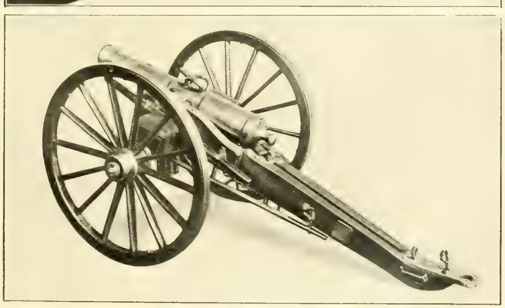


Cliché Hachette.

UNE REVUE DE TROUPES

Peinture de Decaen : : l'Empereur suivi de sa Maison militaire, (au premier plan, à droite) assiste au défilé de la cavalerie sur l'hippodrome de Longchamp, le 23 octobre 1867. — Musée de Versailles.





FUSIL CHASSEPOT ET CANON DE CAMPAGNE

Fusil modèle 1866, *dit Chassepot, culasse ouverte. — Canon de campagne de* 4, *modèle* 1858, *en bronze, tirant l'obus cylindro-conique. — Musée d'artillerie.*

à Saint-Cloud et à Compiègne (octobre 1866) une « haute commission pour assurer la défense du territoire et le maintien de notre influence politique ». Elle s'accorda à déclarer l'effectif trop faible; elle se divisa sur le moyen de l'augmenter : le ministre de la Guerre (Randon) voulait maintenir la conscription en allongeant la durée du service; le prince Napoléon et le général Trochu proposèrent le régime prussien, le service universel à court terme.

PROJET DE LA COMMISSION.

Les conclusions de la commission, publiées dans une note du *Moniteur* (12 décembre), fixaient à 400 000 hommes le chiffre de l'armée (sans compter les gendarmes); le service militaire serait dû en principe par tous les jeunes gens de la classe, mais on continuerait à n'en incorporer qu'une partie dans l'armée active; le reste formerait une réserve soumise seulement à des périodes d'exercices, et divisée en deux catégories : l'une, « appendice obligé de l'armée active », à la disposition du ministre qui pourrait à tout moment l'appeler dans les régiments; l'autre, appelée *garde mobile*, destinée seulement au service de garnison en temps de guerre, formée des jeunes gens exonérés et des soldats libérés. Le service serait de six ans dans l'armée active ou la réserve, trois ans dans la garde mobile. Ce projet fut mal reçu du public. Il y vit surtout qu'il n'y aurait plus d'exempts, ni les bourgeois pris par la garde mobile, ni les gens du peuple versés dans la réserve. « Il n'y aura plus de bons numéros, » disait-on.

PROJET DE NIEL.

Le ministre Niel remania le projet en réduisant le service actif à cinq ans; chaque année le contingent était divisé par le tirage au sort en deux portions : la première faisait cinq ans dans l'active, quatre dans la réserve; la deuxième ne faisait que quatre ans dans la réserve et cinq dans la garde mobile. Napoléon vint présider le Conseil d'État, et justifia le projet par l'expérience des guerres de Crimée et d'Italie et la nécessité de suivre l'exemple des États étrangers. Le Conseil d'État changea le caractère de la réserve : elle ne serait appelée qu'en cas de guerre et par un décret. La garde mobile réunirait les hommes qui auraient fait quatre ans de réserve, et les exonérés et remplacés qui n'auraient pas servi; son service se réduirait à des périodes d'exercice; pour l'appeler à un service actif il faudrait une loi.

CRITIQUES FAITES AU PROJET.

Même ainsi atténuée, la réforme était impopulaire; elle aggravait les charges militaires qu'on désirait au contraire voir alléger, et dont le besoin ne paraissait pas évident, puisque le gouvernement se déclarait résolu à suivre une politique de paix. Les libéraux lui reprochaient de militariser la jeunesse. L'opposition faisait un succès à un livre anonyme, *L'armée française en 1867*, œuvre du général Trochu, l'un des membres de la commission de réforme, qui montrait les vices du système de centralisation, de mobilisation et d'intendance.

RÉSISTANCE DU CORPS LÉGISLATIF.

Le nouveau ministre de la guerre, Niel, officier d'artillerie, réputé pour son instruction militaire, plein d'assurance, parleur brillant à la façon gasconne, essaya de faire comprendre à l'opinion publique la nécessité de renforcer l'armée. Dans le discours de l'Empereur il fit insérer cette maxime : « L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes ». Il trouva au Corps législatif la résistance, non seulement de la minorité opposante, mais de la majorité gouvernementale; elle ne voulait ni la suppression des bons numéros, impopulaire dans la masse des électeurs, ni l'organisation militaire de la garde mobile, pénible pour la bourgeoisie; elle ne renonçait pas au droit de voter le contingent annuel.

LE PROJET REMANIÉ PAR LA COMMISSION.

La commission du Corps législatif, formée des notables de la majorité et du Tiers parti, discuta pendant l'année 1867 avec le Conseil d'État et le ministre pour faire accepter ses amendements. Elle refusa l'effectif fixe de 800 000 hommes et maintint le droit du Corps législatif de voter chaque année le chiffre du contingent. L'exonération établie en 1855 fut abolie, mais on permit le remplacement. Le régime de la garde mobile fut vivement discuté. Le ministre voulait la soumettre aux règlements militaires et l'astreindre à des périodes annuelles d'exercice de vingt-cinq jours au maximum, ce qui impliquait le séjour à la caserne et la discipline militaire. La commission réduisit l'application des règlements militaires au cas où la garde mobile serait appelée à un service, elle limita la durée des exercices à quinze jours par an, et exigea que chaque appel ne durât pas plus de douze heures et que les appelés pussent chaque soir rentrer chez eux ; ce qui impliquait des exercices sur place comme ceux de la garde nationale.

DISCUSSION AU CORPS LÉGISLATIF.

Le Corps législatif discuta la loi au début de la session (ouverte le 18 novembre 1867). Ce fut l'occasion de discours, très souvent cités après 1870 dans les polémiques des partis, mais qui n'eurent en leur temps aucune portée pratique. L'opposition craignait d'accroître encore le pouvoir déjà si fort de l'autorité militaire au service d'un gouvernement hostile à la liberté. Jules Simon, qui désirait éviter la guerre, soutint un contre-projet présenté par les républicains : il proposait un service obligatoire universel sur le modèle de la Suisse, avec de courtes périodes d'instruction et des exercices de tir le dimanche. Ce projet, « essentiellement défensif, est l'organisation de la paix ». Une minorité si faible n'avait aucune action sur le sort de la loi. Deux orateurs isolés parlèrent de la force de l'armée prussienne. Ni le rapporteur ni le ministre n'osèrent indiquer clairement la nécessité de se préparer à la guerre. Le gouvernement céda aux répugnances de la majorité, et accepta le texte de la commission.

La nouvelle loi (de 1868) maintint donc les institutions fondamentales du régime antérieur, le tirage au sort et le remplacement. Le service universel, adopté en principe, ne s'appliquait qu'à la garde mobile, qui allait rester sur le papier. La réforme pratique se réduisit à modifier un peu la durée légale du service actif. *LOI SUR L'ARMÉE.*

IV. — LE MALAISE DE 1867 ET LES MANIFESTATIONS SOCIALISTES

L'EXPOSITION universelle de Paris, ouverte le 1er avril 1867, charma les visiteurs, Français et étrangers, et établit définitivement la réputation de Paris comme ville d'agrément. Mais les fêtes et les visites de souverains (le tsar, le roi de Prusse, le roi des Belges) ne dissipèrent pas le malaise causé par l'incertitude de l'avenir politique. *L'EXPOSITION DE 1867.*

Napoléon souffrait cruellement; il urinait du sang et ses crises d'épuisement l'empêchaient parfois de tenir son rôle dans les fêtes de l'Exposition. Le public redoutait un accident : si l'Empereur mourait, tout semblait mis en question, sous le règne d'un enfant; aussi la moindre nouvelle, bonne ou mauvaise, de sa santé faisait-elle hausser ou baisser la Bourse. Même si l'Empereur vivait, on craignait une de ses décisions brusques par lesquelles il lancerait la France dans une grande guerre, ou dans une tentative de réformes au bout de laquelle le monde des affaires, toujours conservateur, entrevoyait une révolution sociale. On évitait donc d'engager des capitaux dans les entreprises à long terme; l'argent, ne trouvant plus d'emploi, s'accumulait à la Banque de France, dont l'encaisse atteignit en 1867 1 milliard, chiffre alors sans exemple : c'est ce qu'on surnomma la « grève du milliard ». *LA GRÈVE DU MILLIARD*

Au retour d'une visite à l'empereur d'Autriche, Napoléon, préoccupé des affaires d'Allemagne, laissa échapper en public une phrase qui accrut l'inquiétude. Dans le discours de Lille il dit : « Des points noirs assombrissent notre horizon... Nous avons eu des revers. » *LES « POINTS NOIRS »*

Le malaise du public inquiéta le personnel au pouvoir. Les rapports du préfet de police Piétri à l'Empereur, de septembre 1867 (trouvés aux Tuileries en 1870), insistent sur les manifestations de mécontentement, les placards séditieux, les paroles menaçantes, les récriminations. *RAPPORTS DE PIÉTRI*

On se demande si l'Empereur veut la paix ou la guerre, « une nouvelle évolution libérale » ou le renforcement de « l'action gouvernementale ». « La partie agissante de la société, celle qui s'occupe le plus de politique... accentue... son opposition radicale et systématique.... Elle va répétant que l'Empire est altéré dans son prestige extérieur, dans la prospérité matérielle du pays », et ne donne plus les mêmes garanties aux « intérêts conservateurs ».... Les masses... restent attachées à l'Empereur; mais il a contre lui « les classes dirigeantes ».

RAPPORT SUR LA PRESSE.

Un rapport du directeur de la presse (15 sept.) relève le succès croissant des journaux d'opposition.

« En 1858 les journaux du gouvernement réunis tiraient à 67 000 exemplaires, les journaux opposants à 75 000; en 1867 la presse gouvernementale atteint à peine 42 000, la presse d'opposition 128 000. La direction de la presse a été donnée à des fonctionnaires des bureaux sans relations personnelles avec les écrivains; ils ont créé « l'antipathie... dans les classes lettrées et découragé les hommes jeunes de se rallier à l'Empire. » Les journaux du gouvernement, « faiblement rédigés », sont « dépourvus d'autorité ».

RAPPORT DE ROUHER.

Dans un rapport à l'Empereur, Rouher examine la situation de la France au dehors et au dedans et repousse les solutions nettes.

Dans les affaires d'Allemagne il conseille de « louvoyer »; à l'intérieur, de résister à la pression des impérialistes qui, effrayés du ton des journaux, demandent à l'Empereur de dissoudre le Corps législatif et de retirer les réformes; il propose de consulter le suffrage universel « sur la convenance de l'ajournement des réformes », mais de remettre les élections à plus tard; « leur succès plus chèrement acheté donnera au gouvernement une force incontestée ».

MANIFESTATIONS LAÏQUES.

Le monde officiel s'alarmait des manifestations anticléricales, pacifiques et socialistes, nombreuses en cette année 1867 où reparaissaient des idées et des expressions de 1849. Jean Macé, secrétaire de la Solidarité en 1848, réunissait 5 000 adhérents à la *Ligue française de l'Enseignement*, qui se proposait de fonder des bibliothèques et des écoles pour répandre « l'instruction populaire » dans un esprit laïque. Les journaux ouvraient une souscription pour élever une statue à Voltaire. A Paris se créait la *Ligue des solidaires*, dont les membres s'engageaient à se faire enterrer civilement. Le Sénat ayant discuté une pétition catholique à l'effet d'interdire aux bibliothèques populaires les œuvres de Voltaire, Rousseau, Michelet, Renan, G. Sand, Sainte-Beuve répondait par un éloge de ces écrivains. Les élèves de l'École Normale lui envoyaient une adresse de félicitations, qui fut publiée dans les journaux; deux élèves furent exclus, leurs camarades protestèrent; l'École Normale fut licenciée par décret (juillet); l'impératrice voulait la supprimer, Duruy en obtint le maintien.

CONGRÈS DE LA PAIX A GENÈVE.

Pendant l'Exposition universelle, quelques économistes inquiets des bruits de guerre fondèrent à Paris une *Ligue de la paix*; des *Unions de la paix* se créèrent dans d'autres villes. On voulut, comme en 1848, réunir un Congrès international en faveur de la paix, par un appel aux intérêts économiques et aux sentiments d'humanité. Un journal républicain de Nantes, le *Phare de la Loire*, dirigé par un Israélite, proposa de lui donner pour programme une alliance entre les peuples destinée à faire cesser la guerre en constituant les « États-Unis de l'Europe ». Un manifeste, rédigé par une réunion secrète et répandu

dans toute l'Europe, reçut l'adhésion de presque tous les hommes politiques républicains. Le gouvernement radical de Genève permit à l'Institut genevois de convoquer à Genève un *Congrès international de la paix* qui devait étudier « les moyens de préparer... l'établissement d'une confédération de libres démocraties constituant les États-Unis d'Europe », et de fonder « une association durable des amis de la démocratie et de la liberté ». Ce caractère d'opposition républicaine fut aggravé encore par la présidence d'honneur de Garibaldi.

CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE.

Le Congrès de l'*Association internationale des travailleurs*, réuni en même temps à Lausanne, devenait une manifestation socialiste. La section française de l'Internationale avait d'abord semblé inoffensive : dans le procès intenté aux blanquistes, l'avocat du gouvernement opposait sa modération à la violence des blanquistes. Mais, une maison de bronzes d'art ayant voulu forcer ses ouvriers à sortir de la Société de crédit mutuel des ouvriers du bronze, les bronziers firent grève, et l'Internationale intervint par un appel qui fit de cette grève parisienne un conflit commun à la classe ouvrière de tous pays.

LA GRÈVE DES OUVRIERS BRONZIERS.

« Il ne s'agit plus d'une question de salaire. Les patrons, en exigeant des ouvriers l'abandon de la société qu'ils ont formée pour le maintien de leurs droits, ont soulevé une question de principe et porté atteinte à la liberté du travail et à la dignité des travailleurs. »

Deux membres de l'Internationale et trois délégués des grévistes allèrent à Londres, et obtinrent des *unions* anglaises d'ouvriers un secours en argent qui décida les patrons à céder. L'Internationale apparut tout d'un coup comme une puissance en cas de grève.

MOTION RÉPUBLICAINE DU CONGRÈS.

Le Congrès de l'Internationale tenu à Lausanne (27 septembre) avait à son programme surtout des questions économiques (crédit, coopération, chômage). Mais les délégués suisses, pour éprouver le républicanisme de la section parisienne sur laquelle pesait encore le souvenir du Palais-Royal, firent introduire une question relative à « la privation des libertés politiques » ; le Congrès répondit par ce vote :

« L'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique. L'établissement des libertés politiques est une mesure première d'une absolue nécessité. »

ADHÉSION AU CONGRÈS DE LA PAIX.

Le Congrès de l'Internationale, entré dans l'opposition politique, décida d'adhérer au Congrès de la paix, mais à condition de déclarer que « la paix doit être consolidée par un nouvel ordre de choses qui ne connaîtra plus dans la société deux classes dont l'une est exploitée par l'autre ». « La guerre a pour cause... le manque d'équilibre économique » ; pour la supprimer « il ne suffit pas de licencier les armées,

il vaut mieux modifier l'organisation sociale dans le sens de la répartition toujours plus équitable de la production ».

CONFLIT AVEC LES SOCIALISTES

Les socialistes allèrent à Genève porter cette adhésion; leurs discours irritèrent les adhérents économistes du Congrès et les républicains modérés. Les adhérents suisses, dirigés par le chef du gouvernement genevois et soutenus par la foule, s'opposèrent à « toute résolution dangereuse pour la neutralité de la Suisse ». Mais la majorité, après un tumulte violent, décida de fonder une « Ligue de la paix et de la liberté, vraie fédération cosmopolite », pour éclairer l'opinion « sur la véritable nature du gouvernement, exécuteur de la volonté générale, et les moyens d'éteindre l'ignorance et les préjugés qui entretiennent les causes de guerre ». A la formule des républicains : « substitution des milices nationales aux armées permanentes », on ajouta, pour satisfaire l'Internationale : « faire mettre à l'ordre du jour dans tous les pays la situation des classes laborieuses et deshéritées ».

MOTION SOCIALISTE.

IMPRESSION EN FRANCE

Ces manifestations n'étaient soutenues par aucune force effective : la section française de l'Internationale n'avait que 600 adhérents. Mais le public, informé par les journaux intéressés à grossir les faits, et déshabitué des formes du langage radical, crut voir renaître le mouvement révolutionnaire international contre l'ordre social, qui avait tant fait peur en 1848. Cette crainte gagna les républicains parlementaires; Clamageran écrivait de Genève contre « les déclamations des fous et des imbéciles ». Une réunion d'ouvriers rédigea une adresse aux députés de Paris, les invitant à donner leurs démissions pour protester contre l'emploi des troupes françaises à Mentana; la délégation qui la porta à Jules Favre lui demanda si le prolétariat pouvait espérer être guidé par la bourgeoisie libérale quand il se lèverait en armes pour la République. — « C'est vous, Messieurs les ouvriers, répondit Favre, qui seuls avez fait l'Empire; à vous de le renverser seuls. » Ce mot traduisait une vieille animosité, et laissa une longue rancune.

SUR LES RÉPUBLICAINS MODÉRÉS.

V. — LE VOTE DES LOIS SUR LA PRESSE ET LES RÉUNIONS

CHANGEMENT DE MINISTRES.

AVANT la session du Corps législatif de 1868 (ouverte le 26 novembre 1867), le ministre de l'Intérieur La Valette donna sa démission et fut remplacé par Pinard, conseiller d'État, ancien magistrat, que l'impératrice soutenait comme bon catholique. Rouher se déchargea des Finances qu'il fit donner à Magne. Il fit maintenir au ministère de l'Intérieur le directeur politique de Saint-Paul, hostile aux réformes, qui continua à exciter les préfets contre les opposants libé-

raux : l'administration en province ne changea « ni son personnel, ni ses allures, ni son langage » (Rémusat).

ETAT DE LA PRESSE.

La loi sur l'armée fut votée le 14 janvier par 229 voix contre 65. Puis vint la loi sur la presse. La direction de la presse avait prévenu le gouvernement que « le régime de 1852 avait perdu son efficacité ».

« Avant 1860 on l'appliquait dans un esprit politique... en considérant l'esprit, la portée, l'influence » de l'article du journal; « on frappait les attaques dissimulées, les allusions », sans chercher à donner un motif. Mais, depuis 1860, « effrayés par la publicité des débats parlementaires », les agents du pouvoir opéraient, soit dans « un esprit judiciaire », n'osant plus frapper que des délits relevant des tribunaux et laissant « passer des énormités présentées avec art », soit dans « un esprit administratif », occupés seulement d'empêcher de critiquer les actes de l'administration. Ils n'osaient frapper que « les journaux sans lecteurs »; depuis 1860 on n'avait supprimé qu'un seul journal, « sans racines, sans capital » (le *Courrier français*, en 1866). Les avertissements donnaient aux journaux le prestige de la persécution. On n'avait pas su user de l'autorisation pour empêcher de créer en province les journaux d'opposition dont les élections de 1863 montraient la puissance. A Paris, au contraire, où on avait intérêt à multiplier les journaux d'opposition pour semer entre eux la division, le gouvernement avait fait des deux ou trois organes démocratiques « les grands électeurs de l'opposition », en leur réservant le privilège de représenter seuls l'opinion indépendante. On avait fait « dépérir les journaux du gouvernement.... en leur imposant sur les questions les plus insignifiantes une dépendance absolue », et « traitant leurs rédacteurs comme des fonctionnaires ».

« La direction de la presse avant 1860 avait avec les journalistes des relations amicales. Tout se faisait alors en causant.... Si on interdisait un sujet, c'était à titre de conseil et dans l'intérêt même du journal. Les journalistes de l'opposition étaient des confrères égarés dans un autre camp.... avec qui il était permis d'entretenir des relations courtoises. » Aujourd'hui on les traite comme « des ennemis » ou « des prévenus »; on s'est mis à donner des ordres, à signifier des défenses brutalement, sans commentaires.... L'officiel a remplacé l'officieux. » Le *Moniteur de l'armée* ayant fait « un compte rendu humoristique » d'un bal du ministre de la Guerre où les accessoires de cotillon étaient des casques et des fusils, le ministre de l'Intérieur, prié par son collègue d'en empêcher la reproduction, envoya un employé à tous les journaux pour leur signifier la défense; l'article, qu'aucun journaliste n'avait lu, fut ainsi connu de tout Paris.

PROJET DE LOI SUR LA PRESSE.

Le projet de loi, au lieu d'abroger le décret de 1852, se bornait à le modifier en abolissant l'autorisation préalable et les avertissements. Il laissait les délits de presse soumis à la correctionnelle, et même aggravait les peines contre le gérant, qui pouvait être privé de ses droits politiques. Il maintenait le timbre sur chaque exemplaire, qui, pour un abonnement de 42 francs, coûtait au journal 21 fr. 60.

ATTITUDE DE LA MAJORITÉ.

L'opposition le combattit comme insuffisant; Thiers l'appela une « liberté de tolérance ». La majorité préférait le maintien du régime de 1852. Granier de Cassagnac, devenu par la faveur de Napoléon député du Gers, rédacteur en chef du *Pays*, le plus violent des journaux impérialistes, demanda pour qui on faisait cette loi. La majorité ne la deman-

dait pas, l'opposition la combattait, le pays ne s'en souciait pas. Les hommes qui réclamaient la liberté avaient fait contre la presse les lois d'exception de 1836 et 1848. Le régime de 1852 « a protégé la France pendant seize ans..., il la protégera encore ».

DÉLIBÉRATION DU GOUVERNEMENT.

L'ovation faite à ce discours obligea à suspendre la séance. Elle marquait si bien la répugnance de la majorité, que, le soir même (31 janvier), l'Empereur réunit le Conseil des ministres, le Conseil privé et les présidents des deux Chambres, pour examiner si l'on devait retirer le projet; on ne prit pas de décision. Mais le lendemain, Baroche, ministre de la Justice, ne soutint la loi que pour la forme; il convint que le pays ne la demandait pas, et promit seulement de l'examiner consciencieusement. Les rédacteurs des journaux gouvernementaux de province, craignant de ne pouvoir soutenir la concurrence des journaux d'opposition, avaient envoyé des délégués à l'Empereur. Le bruit courut qu'il les avait engagés à voir leurs députés, et avait dit : « Je n'en voudrais pas à un député qui voterait contre la loi ».

DESACCORD DANS LE GOUVERNEMENT.

A une nouvelle réunion des Conseils qui dura une partie de la nuit, Napoléon dit que la loi paraissait déplaire aux deux partis. Rouher proposa de la retirer et de dissoudre la Chambre, l'impératrice le soutint. Les ministres et Schneider objectèrent que le retrait ferait accuser l'Empereur de versatilité. Napoléon se décida à maintenir la loi; Rouher protesta, et offrit sa démission.

INTERVENTION DE ROUHER.

Le 4 février, le président Schneider vint avertir que les députés étaient disposés à repousser l'article 1er si Rouher n'intervenait pas personnellement. Napoléon chargea l'impératrice de faire venir Rouher, qui se préparait au départ; il lui demanda de retirer sa démission et de soutenir la loi. Rouher refusa d'abord, disant que l'Empereur écoutait ses ennemis; il finit par reprendre son poste. Le Corps législatif n'était pas dans le secret, il entendit avec surprise Rouher déclarer que le gouvernement avait dû se demander s'il fallait maintenir la loi, et que de ses délibérations était sortie « la volonté nette de soutenir le projet, car un engagement avait été contracté à la face du pays ».

VOTE DE LA LOI SUR LA PRESSE.

La majorité vota à contre-cœur, à l'unanimité moins 7 voix, l'article 1er, qui abolissait l'autorisation. Tous les amendements de l'opposition furent rejetés, sauf la diminution d'un centime par timbre. Un amendement (surnommé par dérision du nom de son auteur Guilloutet) punissait d'amende toute publication relative à un fait de la vie privée. L'ensemble fut voté par 222 voix contre 1 (9 mars). C'était, à défaut de liberté complète de la presse, la fin du régime discrétionnaire (sauf pour les journaux étrangers). Il suffisait pour fonder un journal de faire une déclaration et de fournir un cautionnement. Les journaux ne dépendaient plus de l'administration, ils ne pouvaient plus être frappés

que par les tribunaux correctionnels; ils restaient soumis au régime exceptionnel des délits spéciaux à la presse définis en termes vagues (« nouvelles fausses ou erronées », « excitation à la haine et au mépris du gouvernement »); il restait interdit de rien publier sur les débats des Chambres, sauf les comptes-rendus officiels. On poursuit pour compte rendu illégal quatre journaux qui avaient, l'un publié l'énoncé des discours, l'autre les noms des orateurs dans l'ordre où ils avaient parlé, les autres dit : « Le débat a été très animé entre le ministre de la Guerre et M. Segris ». — « La clôture a fait tomber le rideau. »

LOI SUR LES RÉUNIONS.

Le projet de loi sur les réunions ne permettait sans autorisation que les réunions non politiques, et laissait à l'administration un pouvoir discrétionnaire pour les interdire et les dissoudre. Même ainsi réduit, le droit de réunion rappelait à la majorité le souvenir des clubs. Le Corps législatif élut une commission hostile; le rapporteur déclara : « La liberté des réunions... est jugée, la France n'en veut plus ». Napoléon chargea Rouher et Pinard de faire obéir les députés. La loi fut votée par 212 voix contre 22.

La loi ne donne pas la liberté complète de réunion; elle maintient l'autorisation préalable pour toutes les « réunions publiques ayant pour objet de traiter des matières politiques ou religieuses ». Les réunions non politiques sont permises en tout temps, les réunions politiques le sont en période électorale, mais à condition d'être précédées d'une déclaration écrite signée par sept habitants de la commune, d'être tenues dans un local clos et couvert, présidées par un bureau responsable. Un délégué de l'administration a le droit d'y assister. — Les réunions électorales sont interdites à partir du cinquième jour *avant* le scrutin. — Le gouvernement peut ajourner, interdire ou dissoudre, le préfet peut ajourner toute réunion « de nature à troubler l'ordre ou la sécurité publique »; le fonctionnaire délégué qui assiste à la réunion a le droit de la dissoudre si elle traite d'objets étrangers à la discussion ou si elle « devient tumultueuse ». — Les orateurs et les organisateurs peuvent être poursuivis et condamnés à la perte de leurs droits civiques.

Les deux lois que l'Empereur venait d'imposer à ses ministres et à sa majorité ne donnaient pas à l'opinion libérale une satisfaction assez complète pour la concilier; mais elles ouvraient dans le régime de compression une brèche assez large pour laisser passer le flot du mécontentement.

VI. — DISCORDE DANS LE PERSONNEL IMPÉRIAL[1]

RÉSISTANCE DU SÉNAT

LE Sénat, plus attaché au régime que le Corps législatif, fit un mauvais accueil aux deux lois. Maupas, l'ancien ministre de la Police, usant de l'arme que venait de créer le sénatus-consulte de 1867, proposa de les renvoyer à une seconde délibération. Rouher dut intervenir pour sauver la loi sur la presse; encore le renvoi ne fut-il rejeté que par 94 voix contre 43. La commission élue pour la loi sur les réunions fut hostile et chargea Maupas du rapport; les orateurs du gouvernement empêchèrent de voter le renvoi. Mais ces discussions manifestèrent le désaccord entre le Sénat et l'Empereur.

CRÉATIONS DE DURUY

Le ministre de l'Instruction publique, mal vu de l'impératrice et du clergé, avait obtenu de créer dans les lycées et collèges un enseignement primaire supérieur de 3 ou 4 années, sans latin, qu'il appela *enseignement spécial*, pour les jeunes gens destinés aux professions pratiques; cette innovation déplut au personnel officiel, élevé dans le mépris des études positives. Duruy, voulant combler une autre lacune de l'enseignement public français, avait annoncé par une circulaire (30 oct. 1867) la création de cours d'instruction secondaire pour les jeunes filles, faits par les professeurs des établissements de garçons.

OPPOSITION DES ÉVÊQUES

Dupanloup, évêque d'Orléans, dénonça comme un fait inouï le projet de confier à des hommes l'enseignement des filles jusqu'alors « élevées sur les genoux de l'Église »; il obtint l'adhésion de presque tous les évêques.

DISCUSSION AU SÉNAT SUR L'ENSEIGNEMENT.

Le conflit entre le chef de l'Université et les prélats fut porté au Sénat sous une forme voilée, par une pétition catholique pour la liberté de l'enseignement supérieur, signalant « les tendances matérialistes » de l'enseignement des Facultés de médecine. Les catholiques étaient irrités contre le sénateur libre penseur, Sainte-Beuve, qui avait fait avec le prince Napoléon un dîner gras le vendredi saint. On reprocha à la Faculté d'avoir admis une thèse de doctorat qui niait la liberté humaine. Sainte-Beuve réclama « l'entière liberté philosophique pour les idées ». Il opposa aux diocèses de l'Église « un autre diocèse sans limites fixes et qui compte par millions des déistes, des spiritualistes, des panthéistes, des positivistes, des réalistes..., celui de la libre pensée ». L'archevêque de Rouen lut avec indignation un article d'un dictionnaire de médecine où l'homme était défini « animal mammifère de l'ordre des primates ». Duruy, n'osant pas demander la liberté de la science, chercha à atténuer les faits : l'autorité universitaire avait, dit-il, annulé la thèse subversive et réprimandé les examinateurs; il reconnut

1. V. Duruy, *Notes et souvenirs*, 2 vol., 1901. E. Lavisse, *Victor Duruy*, 1895.

le devoir de l'État de surveiller les écrits des professeurs et d'interdire un enseignement matérialiste.

CONFLIT ENTRE ROUHER ET PINARD

Le Conseil des ministres était divisé. « Rouher et Pinard se disputent », écrivait leur collègue Vaillant. Pinard, aidé du général Fleury, cherchait à se débarrasser du directeur politique de l'Intérieur Saint-Paul, que Rouher lui avait imposé ; on décida l'Empereur à le remplacer ; mais Rouher menaça de se retirer, et Saint-Paul resta. Les députés, pour toutes les affaires, s'adressaient à lui ; ils n'allaient même pas voir le ministre. Un député de l'opposition disait en riant : « Saint-Paul consent à garder Pinard ». Rouher voulait faire dissoudre le Corps législatif après la session ; Pinard voulait le garder. Aux élections complémentaires, Napoléon désirait ne pas combattre les partisans des réformes libérales, et Pinard voulait rester neutre suivant le désir de l'Empereur. Rouher faisait choisir des partisans du régime autoritaire, et Saint-Paul ordonnait à l'administration de les soutenir.

OPPOSITION DE PERSIGNY ET DE MAUPAS.

Napoléon n'aimait pas changer de serviteurs ; il gardait ceux qu'il avait amenés en prenant le pouvoir ; mais ce groupe, diminué par la mort, ne suffisait plus à fournir le personnel du gouvernement. Les survivants, jaloux de la puissance croissante de Rouher, lui faisaient une guerre sourde. Persigny, écarté du ministère, écrivait à l'Empereur des lettres de remontrances. Fleury, installé au Louvre, employait son influence sur l'Empereur pour activer ou arrêter l'avancement des officiers supérieurs ; Rouher écrivait à Napoléon : « Il y a deux ministres de la Guerre... l'un qui agit et travaille, l'autre qui blâme et désorganise » (c'était Fleury). Maupas, l'homme du Deux-Décembre, faisait au Sénat de l'opposition libérale pour contrarier Rouher.

PÉNURIE DE PERSONNEL.

Autour de l'Empereur on sentait la pénurie du personnel politique, on discutait les moyens de le renouveler. « Il n'y a plus d'hommes de rechange », disait le prince Napoléon. La matière manquait même pour faire des députés. Le chef du cabinet Conti écrivait (août 1868) :

« Tant que le gouvernement a trouvé dans les hommes qui se sont ralliés à lui dès son début un recrutement suffisant, il ne s'est pas trop inquiété de l'avenir. Mais dès aujourd'hui il s'aperçoit que la *matière ministérielle* se raréfie. » « Le recrutement (des députés), très facile en 1852, devient de plus en plus difficile. Nous administrons le pays depuis seize ans, et nous n'avons pas su créer une génération d'hommes politiques.... » La moyenne du mérite du Corps législatif « est inférieure à celle des assemblées antérieures ».

APPEL A LA JEUNESSE

Un jeune écrivain attaché à l'Empire (Giraudeau) proposait d'attirer les jeunes gens actifs de l'opposition libérale. « La jeunesse regrette le régime parlementaire, parce que... l'Empire n'offre pas aux jeunes talents de plume ou de parole d'assez larges issues. » Il conseillait de faire élire à Paris les journalistes de l'opposition libérale

et catholique, pour former à la Chambre un centre qui « comblerait l'abîme entre les amis du premier degré et les ennemis ».

PROJETS D'ARTICLES.

Napoléon, malade au point de faire allumer du feu en juillet dans la salle du Conseil, n'avait plus confiance en lui-même ni en son entourage. Il cherchait à raffermir son gouvernement en se conciliant l'opinion publique. Il entretenait un journaliste républicain passé à son service, Clément Duvernois, pour rédiger les articles dont il indiquait le sujet. Les papiers de la main de l'Empereur saisis en 1870 contiennent des projets d'articles où se révèle son besoin d'être populaire.

« Quel est le vrai représentant du peuple ? Celui qui résume en sa personne les votes de 8 millions de Français. » — « Il est un fait réel, c'est que l'Empereur est resté aussi populaire qu'il y a quinze ans, tandis que son gouvernement ne l'est pas.... C'est que les agents du pouvoir, au lieu d'imiter la bienveillance extrême du chef de l'Etat, sa modestie et sa simplicité, ont été infatués des pouvoirs qui leur étaient désignés, qu'ils ne se sont pas assez occupés de suivre les inspirations des populations.... Les administrations sont restées.... hautaines et routinières. Les préfets ont voulu faire les pachas.... Le gouvernement de l'Empereur est le plus honnête qui ait jamais existé », mais les hommes d'affaires en relations avec lui « le compromettent par leurs spéculations ».

PLAN DE ROMAN.

En cette même année 1868, Napoléon écrivait un plan de roman politique destiné à faire ressortir les bienfaits de son règne.

« Benoît, épicier, parti en 1847 pour l'Amérique, revient en 1868. Quelques réfugiés lui avaient dit que la France gémissait sous le despotisme », il s'attend à la trouver « avilie et appauvrie ». Il voit avec surprise les passeports supprimés, le suffrage universel, les chemins de fer, le télégraphe électrique, Paris embelli, l'octroi reporté aux fortifications, « les objets meilleur marché grâce au traité de commerce, point d'émeutes, point de détenus politiques, ni d'exilés ». Suit une liste de menues réformes jetées pêle-mêle : « Accélération des procès, mort civile supprimée, caisse pour la vieillesse, asiles de Vincennes, coalitions, police du roulage détruite, service militaire allégé, solde augmentée, médaille instituée, retraite augmentée. Réserve augmente la force de l'armée. Fonds pour les prêtres infirmes. Contrainte par corps. Courtiers. Les conseils généraux. »

HOSTILITÉ DES RÉPUBLICAINS.

Ces bienfaits n'excitaient pas la reconnaissance. L'Empire ne rallia jamais qu'un nombre infime de républicains. Le souvenir des proscriptions de 1851, que Napoléon n'avait personnellement ni ordonnées ni désirées, entretenait une haine personnelle contre le persécuteur qui maintenait les républicains dans une hostilité irréductible, et empêchait l'Empire de se consolider en recrutant des partisans nouveaux.



Cliché W. et D. Downey.

L'EMPEREUR ET LE PRINCE IMPÉRIAL

Photographie prise en 1871.
Le prince impérial à 15 ans.



Cliché Berthaud.

LA PRINCESSE MATHILDE

(1820-1904)

Photographie prise vers 1880.



Cliché Braun.

EUGÈNE ROUHER

Né en 1814, mort en 1884. Ministre président du Conseil d'État, de juin 1863 à juillet 1869. — Photographie.



Cliché Serre.

VICTOR DURUY

Né en 1811, mort en 1894. Ministre de l'Instruction publique, de juin 1863 à juillet 1869. — Photographie.

VII. — L'AGITATION RÉPUBLICAINE DE 1868[1]

LES NOUVEAUX JOURNAUX RÉPUBLICAINS.

LA loi sur la presse donnait aux adversaires du gouvernement la liberté de fonder un journal sans son autorisation. Ils créèrent à Paris des journaux politiques répondant à différentes nuances de l'opposition républicaine. L'*Électeur libre*, dirigé par E. Picard, organe de la partie la plus modérée de la gauche parlementaire, recommandait l'alliance avec tous les opposants, même royalistes. — La *Tribune*, d'Eug. Pelletan, représentait l'aile gauche démocratique du parti parlementaire. — Delescluze, ami de Ledru-Rollin, admirateur de 93, proscrit de 1851, revenu de Cayenne, fondait le *Réveil*, qu'il datait d'après le calendrier révolutionnaire. Il admettait la nécessité de réformes sociales, et voulait réveiller le sentiment démocratique révolutionnaire. Un des rédacteurs, Ranc, se disait prêt à « aider jusqu'au bout le prolétariat dans ses légitimes revendications », mais il s'intéressait surtout à la révolution politique, pour rétablir la République.

En province, où ne subsistaient d'autres grands journaux politiques que la *Gironde* de Bordeaux et le *Phare de la Loire* de Nantes, furent créés à Marseille le *Peuple*, à Toulouse l'*Émancipation*, à Nîmes l'*Indépendant du Midi*, tous républicains avancés, aucun socialiste.

LA LANTERNE DE ROCHEFORT.

Un chroniqueur indifférent à la politique, Rochefort, sorti du *Figaro*, journal mondain des boulevards, fondait (sur le modèle des *Guêpes* d'Alphonse Karr) la *Lanterne*, hebdomadaire, brochure de petit format, à couverture rouge vif. La *Lanterne* ne contenait ni informations ni discussions, rien qu'une série de plaisanteries politiques mêlées de calembours en style de chronique boulevardière. Ce qui en fit la portée, c'est que Rochefort se moquait directement de l'Empereur et de l'impératrice. « La blague », comme on l'appelait, était le moyen le plus sûr d'intéresser à l'opposition une société où la mode exigeait d'avoir l'air de ne rien prendre au sérieux. Le succès fut inouï : le premier numéro (30 mai), avec un tirage de 15 000 exemplaires, se vendit à 121 000. Le gouvernement fit saisir la *Lanterne* dès le 8 août et lui fit un procès. Rochefort se réfugia en Belgique, ayant en deux mois acquis dans le peuple parisien une popularité qui dura plus de vingt ans. Les contemporains eurent l'impression qu'en détruisant le respect pour l'Empereur, il avait ébranlé l'Empire; s'il n'a pas créé le mépris du régime, il l'a aidé à se manifester.

PROCES DE PRESSE

Le gouvernement, fortement armé par la loi, engagea contre les journaux une guerre de procès. Jules Favre (en avril 1869) comptait à Paris

1 Vitu, *Les réunions publiques*, 1869 (gouvernemental). Molinari *Le mouvement socialiste*, 1869.

en treize mois 118 procès de presse, et un total de dix ans de prison et de 13 000 francs d'amende. Mais la répression ne suffisait pas pour écraser les journaux poursuivis, et elle augmentait leur publicité. Sous la menace des condamnations, la presse vivait beaucoup plus largement que sous la compression administrative, et elle activait la propagande d'opposition.

LES RÉUNIONS PUBLIQUES.

La loi sur les réunions ne servit guère aux campagnes électorales ; elle exigeait trop de formalités, et exposait trop les organisateurs de la réunion. Il n'était pas toujours facile de trouver sept habitants prêts à signer, ni de décider un propriétaire à louer sa salle pour une réunion d'opposition. Les républicains continuèrent à tenir leurs réunions électorales privées dans des maisons particulières. Mais à Paris, où le peuple, privé depuis 1852 de toute éloquence laïque, était avide d'entendre des discours, on fit usage du droit de tenir des réunions non politiques. Les sujets politiques étant interdits, les réunions firent ce qu'avaient fait les journaux non politiques des étudiants : on se jeta sur les questions sociales, économiques et morales.

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LES ÉCONOMISTES

Les premières réunions furent organisées (juillet 1868) par des bourgeois républicains, Beslay, le représentant de 48 ami des ouvriers, et l'économiste Horn, dans une salle de spectacle, le Vaux-Hall : ce furent des conférences sur des sujets économiques (le capital, l'échange, la richesse, le travail des femmes). D'autres furent tenues dans la salle des fêtes de la Franc-Maçonnerie. Quelques économistes adversaires du socialisme organisèrent des réunions contradictoires pour donner aux ouvriers un enseignement économique conforme à leur doctrine. Ils s'aperçurent vite que l'auditoire n'était pas disposé à se laisser instruire. « Sur dix ouvriers s'occupant d'autre chose que du boire et du manger, neuf sont socialistes ou en train de le devenir », dit Molinari.

RÉUNIONS POPULAIRES

Pendant l'hiver 1868-69, des réunions publiques eurent lieu dans les quartiers ouvriers, faubourg Saint-Antoine, Belleville, Montmartre, Ménilmontant, Mouffetard et Saint-Martin. Les orateurs allaient d'un quartier à l'autre. La réunion se tenait le soir, sous la surveillance d'un commissaire, dans une salle publique, payée au moyen d'une quête. Il n'y venait presque plus de bourgeois ; le public était formé de gens du quartier, surtout d'ouvriers et de femmes, sans compter les farceurs qui s'amusaient à pousser le cri du coq et à jeter des pelures d'orange ou de marrons. Le public parisien gardait rancune aux deux autorités qui le comprimaient, l'Empire et le clergé. Les orateurs lui plaisaient en se déclarant républicains et athées. Les commissaires dénoncèrent les déclarations suivantes, qui furent poursuivies.

DÉCLARATIONS DES ORATEURS.

« Ceux qui veulent faire triompher la révolution doivent empêcher la propagande de toutes les religions par tous les moyens, car ce système est lié au système politique dont nous subissons le joug. » — « Nous voulons détruire

le vieux virus qui date depuis qu'on a inventé le bon Dieu. » — « Jurons une haine mortelle aux tyrans, aux empereurs, aux rois; nous ne voulons qu'un maître, le peuple. » — « Je suis socialiste radical, je veux le remplacement de cet Empire fondé par l'assassinat et le parjure. » — « Les rois et les princes sont incorrigibles, il n'y a qu'un moyen de s'en débarrasser, c'est la mort. »

Souvent on invoquait les souvenirs de la Révolution; on datait selon le calendrier révolutionnaire, on exaltait Robespierre et Hébert; quelqu'un ayant mal parlé des massacres de septembre, le président déclara qu'il ne laisserait pas « insulter une de nos grandes dates révolutionnaires ». Il y eut des attaques contre la famille et le mariage, on vota pour « l'union libre », le divorce fut appelé « un expédient orléaniste ». On entendit même malmener les hommes de 48, adversaires des ouvriers, Cavaignac, Marie, Jules Favre, Garnier-Pagès (traité de « vieille marmotte »).

TACTIQUE DU GOUVERNEMENT.

Le gouvernement laissa faire peut-être pour effrayer la bourgeoisie républicaine et discréditer la liberté par ses abus. Les journaux républicains protestèrent contre les paroles subversives des orateurs. Garnier-Pagès les traita d'agents provocateurs. Un journaliste impérialiste réunit les propos les plus scandaleux dans un livre (*Les réunions publiques*) qui fut répandu dans toute la France; le gouvernement fut soupçonné d'y avoir contribué pour dégoûter le pays de la liberté de réunion.

ORATEURS RÉVOLUTIONNAIRES

Après six mois de scandales on se mit à poursuivre les orateurs; plusieurs furent condamnés à la prison. Les réunions cessèrent. Elles avaient donné à des orateurs, presque tous bourgeois déclassés, l'occasion de se faire connaître dans les quartiers ouvriers, et accru la division du parti républicain en opposant aux chefs parlementaires un nouveau groupe de jeunes révolutionnaires. Ils se trouvaient prêts à devenir les chefs des quartiers insurgés; plusieurs allaient jouer un rôle dans la Commune (Raoul Rigault, Ferré, Duval, Ranvier, Gaillard).

SOUSCRIPTION EN L'HONNEUR DE BAUDIN

La liberté de la presse et de la parole laissait à la polémique le choix du terrain. L'attaque contre l'Empire se porta sur le point le plus faible du régime, son origine dans le Coup d'État. La nouvelle génération ne connaissait guère le 2 décembre et la proscription que par la tradition orale. Un rédacteur du *Siècle*, Ténot, en publia (août 1868) une histoire (*Paris pendant le Coup d'État*) qui eut un grand succès. Le peuple de Paris réapprit le nom presque oublié de Baudin, le représentant socialiste tué sur les barricades en 1851. Le *Réveil*, journal de Delescluze, déclara (29 octobre) : « Le peuple s'honore lui-même en honorant la mort de ceux qui lui ont légué de grands exemples... qui, comme Baudin, sont tombés martyrs en défendant la loi ». Un ouvrier orateur de réunions publiques, Gaillard, venu le jour des Morts au cimetière Montmartre, chercha la tombe de Baudin; il eut de la

peine à la trouver : elle était abandonnée. Les républicains, venus à la tombe de Godefroy Cavaignac, se rassemblèrent; on se donna rendez-vous au 3 décembre, anniversaire de la mort de Baudin. Delescluze adopta le projet (suggéré par Hébrard, du *Temps*) d'ouvrir dans les journaux une souscription pour élever un monument à Baudin. Cette manifestation contre l'Empire fut accueillie par les journaux républicains, même modérés, le *Temps*, le *Siècle*. Les souscripteurs furent non seulement des républicains (V. Hugo, L. Blanc, Quinet), mais l'orléaniste O. Barrot et le légitimiste Berryer, qui écrivit : « Baudin a énergiquement obéi aux ordres de l'Assemblée ». Le gouvernement hésita; puis, malgré Rouher et Baroche, Pinard fit décider de poursuivre Delescluze et les manifestants pour « manœuvres et intelligences à l'intérieur ayant pour but de troubler la paix publique », délit prévu par la fameuse loi de sûreté de 1858, presque tombée en désuétude. Les accusés prirent pour défenseurs les avocats politiques en renom (Crémieux, Arago) et deux jeunes avocats de l'entourage des Cinq, Laurier et Gambetta, connus seulement dans le monde du Palais.

PROCES CONTRE LES MANIFESTANTS

PLAIDOYER DE GAMBETTA

La plaidoirie de Gambetta fut une manifestation retentissante; de ce procès en correctionnelle il fit un procès contre l'Empire. Au lieu de défendre les prévenus, il attaqua le Coup d'État; il fut aidé par la connivence du président, un orléaniste, qui le laissa parler. Le magistrat chargé du ministère public a dit qu'il ne reconnut pas dans le texte publié par les journaux ce qu'il avait entendu à l'audience; Gambetta se vanta de l'avoir « submergé » et réduit au silence. Le discours tel qu'il fut publié, répandu dans toute la France, rendit Gambetta célèbre d'un seul coup. On admira la condamnation du Coup d'État, la définition des hommes du 2 décembre, et surtout la péroraison :

« Écoutez, voilà dix-sept ans que vous êtes les maîtres absolus, discrétionnaires de la France; ce qui vous juge le mieux, parce que c'est l'attestation de vos propres remords, c'est que vous n'avez jamais osé dire : — Nous célébrerons, nous mettrons au rang des solennités de la France le 2 décembre comme un anniversaire national. »

« Peut-il exister un moment où la raison d'État autorise, sous prétexte de salut public, à violer la loi, à renverser la Constitution, à traiter en criminels ceux qui défendent le droit au péril de leur vie?... Louis-Napoléon a reçu la République en dépôt sous un serment unique et solennel. »

« ....des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent ni honneur, ni rang ni situation : de ces gens qui à toutes les époques sont les complices des coups de la force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina. »

Le 3 décembre, le gouvernement consigna les troupes de Paris et des environs, et fit garder par la police les alentours du cimetière Montmartre.

VIII. — LES ÉLECTIONS DE 1869

CONFLIT ENTRE ROUHER ET PINARD.

LE Corps législatif, que l'Empereur ne s'était pas décidé à dissoudre, arrivait en 1869 au terme de son mandat. Le gouvernement se prépara aux élections. La conduite à suivre envers les candidats mit en conflit les deux ministres rivaux. Pinard voulait ne pas combattre les « indépendants » décidés à soutenir franchement l'Empire, et à l'union libérale royaliste opposer « l'Union dynastique impérialiste »; cette formule, lancée par Duvernois, journaliste au service de l'Empereur, avait plu à Napoléon. — Rouher s'en tenait à la pratique suivie jusque-là : « décourager toutes les candidatures qui pourraient se produire à côté de la candidature officielle, traiter en ennemi de l'Empire quiconque n'avait pas reçu le patronage administratif » (la définition était de Giraudeau). Il insista sur le danger de faire une brèche dans le système de la candidature officielle. Napoléon, effrayé, abandonna Pinard; il lui demanda sa démission, et nomma à l'Intérieur le ministre de l'Agriculture et du Commerce, Forcade la Roquette, partisan du système. Un protégé de Rouher, La Valette, rentra aux Affaires étrangères. Rouher, débarrassé de l'opposition dans le Conseil des ministres, se rendit maître de toute la publicité. Il ne renouvela pas le traité qui faisait du *Moniteur* le journal officiel de l'État auquel chaque ministre envoyait ses communications; il fit créer le *Journal Officiel*, que le ministre d'État dirigeait seul.

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

SESSION DE 1869.

La session de 1869 (ouverte en janvier) fut pour les partis une préparation à la campagne électorale. Le discours de l'Empereur affecta de mépriser « l'agitation factice à laquelle la nation reste insensible », vanta les « dix-sept années de quiétude et de prospérité toujours croissante », et affirma la « nécessité de maintenir hors de toute discussion les bases fondamentales de la Constitution ». La majorité, en rejetant dans les bureaux toutes les demandes d'interpellation, enlevait à l'opposition sa meilleure arme. Les républicains attaquèrent le gouvernement sur les finances. Le préfet de la Seine, Haussmann, pour achever les travaux de Paris, avait engagé des dépenses supérieures aux crédits et comblé le déficit par des procédés irréguliers. Il s'était fait des ennemis dans le personnel même du gouvernement par ses manières brutales et ses exigences, il avait prétendu ne relever que de l'Empereur et se faire nommer ministre de Paris. Ses adversaires saisirent l'occasion. Rouher ne chercha pas à excuser les irrégularités commises par « l'agent d'exécution ». L'opposition triompha de cet aveu. La brochure de Jules Ferry, *Les comptes fantastiques d'Haussmann*, rendit

ATTAQUES CONTRE HAUSSMANN.

son nom populaire dans Paris. L'emprunt proposé pour combler le déficit ne passa que par 142 voix contre 97.

ATTAQUES DE L'OPPOSITION.

L'opposition critiqua comme d'ordinaire le budget, dont l'équilibre était fictif, et protesta contre la nouvelle loi militaire. Mais elle attaqua surtout la candidature officielle. E. Picard cita des faits de pression : le ministre de l'Intérieur répondit que le rôle de l'administration se bornait à « consulter le cœur des populations et deviner le nom que la foule murmure elle-même ». — Thiers énuméra les empiétements du gouvernement sur les droits politiques du pays et les entraves à l'action de la Chambre : Rouher lui reprocha de violer la Constitution en discutant « les bases fondamentales... écrites dans un plébiscite ». — Jules Favre résuma le système : « Il y a une volonté unique qui nomme les ministres, le Sénat, le Conseil d'État, tous les fonctionnaires, et qui veut en outre nommer les députés ».

CANDIDATS OFFICIELS.

Le gouvernement choisit pour candidats officiels les hommes acceptés par Rouher et employa les mêmes procédés qu'en 1863. Même les fonctionnaires des finances reçurent l'ordre de « prêter au gouvernement un concours actif ». Plusieurs circonscriptions furent découpées à nouveau pour enlever des voix à un candidat républicain (Lyon, St-Étienne, Bordeaux, Marseille, Mulhouse), ou catholique (Doubs).

DÉSACCORDS ENTRE LES OPPOSANTS.

L'opposition ne put pas comme en 1863 opérer de concert. Les catholiques ne voulaient pas voter pour les républicains anticléricaux ; les républicains ne s'allièrent pas à l'Union libérale royaliste. Même entre républicains, on ne s'accordait plus sur les mêmes candidats. Un comité formé par le journal socialiste la *Démocratie* proposa l'abstention en masse, comme « protestation inflexible » contre le régime. Mais les ouvriers voulaient voter, suivant l'expression d'un socialiste, « pour donner un charivari à l'Empire », et ne se souciaient pas de poser la question sociale. Le journal révolutionnaire le *Réveil* proposa d'opposer des candidats révolutionnaires à tous les députés sortants de Paris républicains parlementaires, pour les punir d'avoir discuté avec un gouvernement qu'on ne devait traiter que par la Révolution. Delescluze aurait voulu ne présenter qu'un seul candidat, le frère de Baudin.

NOUVEAUX CANDIDATS RÉPUBLICAINS.

La masse du parti républicain se coupa en deux. Les modérés soutinrent les députés sortants. Les avancés firent un triage : ils repoussèrent les deux anciens Cinq, Ollivier et Darimon, et le journaliste Guéroult, compromis par leurs relations avec l'Empereur, et les hommes de 48 dont les ouvriers ne voulaient plus, Garnier-Pagès, Jules Favre, Carnot. Ils leur opposèrent un proscrit de 1851, l'orateur Bancel, et les hommes nouveaux devenus populaires à Paris, Rochefort, Gambetta, J. Ferry. On dut renoncer à former un Comité général et à rédiger un manifeste commun. Chaque candidat eut son comité.

Gambetta, se présentant contre Carnot dans le quartier de Belleville, se déclara *irréconciliable*; les hommes de l'extrême gauche adoptèrent ce nom pour se distinguer des républicains parlementaires. Pour se donner un caractère révolutionnaire, Gambetta combina la théorie nouvelle du « mandat impératif », fondée sur « la souveraineté du peuple », avec la vieille tradition des « cahiers électoraux » de 1789. Il écrivit aux journaux : « Je ne ferai ni programme ni profession de foi; les comités doivent m'adresser leur programme, et j'y répondrai. Le mandataire et les mandants contracteront ainsi publiquement sous l'œil de tous. » Le programme, intitulé « Cahier de mes électeurs », fut publié avec la « Réponse au cahier » : « Je jure obéissance au présent contrat et fidélité au peuple souverain ». Ce « programme de Belleville » contenait les formules futures du parti radical. PROGRAMME DE BELLEVILLE.

« L'application la plus radicale du suffrage universel » à toutes les élections. « La répartition des circonscriptions d'après le nombre réel des électeurs de droit. » « La liberté individuelle placée sous l'égide des lois. » La suppression de l'article 75 et la responsabilité directe de tous les fonctionnaires. Liberté de la presse et abolition du timbre, du cautionnement, du brevet d'imprimeur. Liberté de réunion complète, « liberté d'association pleine et entière ». Séparation de l'Eglise et de l'État. « Instruction primaire, laïque, gratuite et obligatoire... avec concours entre les intelligences d'élite pour l'admission aux cours supérieurs ». « Suppression des octrois, des gros traitements et des cumuls. » Election de tous les fonctionnaires publics. Suppression des armées permanentes, « cause de ruine pour les finances..., source de haine entre les peuples ».

C'était un programme purement politique; la partie sociale se réduisait à une formule vague :

« Les réformes économiques qui touchent au problème social, dont la solution, quoique subordonnée à la transformation politique, doit être constamment... recherchée, au nom du principe de justice et d'égalité sociale », qui « peut seul faire disparaître l'antagonisme social ».

A Paris, le gouvernement n'osa pas désigner de candidats officiels; il se borna à soutenir les conservateurs. En province, là où les républicains ne trouvèrent pas à présenter un notable du pays, ils acceptèrent un candidat venu de Paris, député, avocat, journaliste (Picard à Montpellier, J. Simon à Bordeaux, Floquet à Béziers, Bancel à Lyon, T. Delord en Vaucluse). La campagne se fit sur le terrain politique, contre le régime impérial, pour la liberté et la République. A Lyon seulement, les ouvriers firent accepter à Bancel « trois revendications nécessaires à la liberté sociale : 1° impôt progressif; 2° suppression des monopoles d'État; 3° tribunaux d'arbitrage pour fixer le salaire du travail et assurer du travail à tout le monde, même aux dépens du capital si cela était nécessaire ». CANDIDATS EN PROVINCE.

Les élections (24 mai) furent un succès incontestable pour l'opposition : elle réunit 3 355 000 voix, contre 4 438 000 aux candidats du gou- PARTAGE DES VOIX.

vernement. La différence qui, en 1863, était de 3 300 000, se réduisait à 1 083 000. L'opposition avait une majorité énorme à Paris (234 000 contre 77 000) et à Lyon (46 000 contre 13 000), très forte dans les grandes villes, à Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rouen, Reims, Strasbourg, Mulhouse, Limoges.

SUCCÈS RÉPUBLICAINS.

Le succès profitait surtout aux républicains. Comme en 1863, les orléanistes échouaient. En province, les républicains sortants étaient tous réélus sauf 2, et il en passait plusieurs nouveaux. A Paris, les irréconciliables battaient au premier tour 2 députés sortants : Gambetta passait contre Carnot, Bancel contre Ollivier.

RÉSULTAT TOTAL.

La division de l'opposition avait produit un grand nombre de ballotages (58). Au 2e tour les électeurs suivirent la règle de voter pour l'opposant qui avait eu le plus de voix, et firent échouer la plupart des candidats officiels. Le nombre total des députés républicains atteignit une trentaine, élus dans les grandes villes (9 à Paris, 2 à Lyon, 2 à Bordeaux, 2 à Saint-Étienne), et dans les régions républicaines de l'Est, Mulhouse, Haute-Marne, Yonne, Doubs, Jura (où l'ancien constituant Grévy, déjà élu à l'élection complémentaire de 1868, fut réélu). Le Tiers parti revenait renforcé, sans qu'il fût possible d'évaluer exactement ses forces, aucune démarcation précise ne le séparant des candidats officieux : Ollivier avait passé dans le Var sans concurrent officiel.

IX. — LES HÉSITATIONS DE L'EMPEREUR

CONSEILS DE MAUPAS ET PERSIGNY.

COMMENT l'Empereur allait-il répondre à ces élections? Des derniers survivants de son personnel de 1852, les deux plus compromis dans le régime de compression, un peu en disgrâce il est vrai, déclaraient le moment venu d'abandonner la politique autoritaire. Maupas annonçait « une ère nouvelle », celle de l'Empire libéral; Persigny publiait dans le *Constitutionnel* (13 juin) une lettre à Ollivier :

> « Le gouvernement a semblé faible, irrésolu, pusillanime, et une partie du peuple l'a méprisé.... L'Empereur n'a qu'à persévérer résolument dans les voies libérales qu'il a ouvertes, mais en appelant à lui toute une nouvelle génération.... Quant aux hommes du Deux-Décembre comme moi...., notre rôle est fini. »

TROUBLES DES « BLOUSES BLANCHES ».

Rouher, soutenu par l'impératrice, montrait à l'Empereur le danger de céder. Après les élections pendant quelques jours (6-12 juin) dans les quartiers ouvriers de Paris; des individus vêtus de blouses blanches et inconnus des républicains étaient arrivés de Belleville, chantant la *Marseillaise* et criant : « Vive Rochefort! » Ils avaient renversé des bancs, des kiosques, des réverbères, déchaussé des pavés; on les avait revus à Belleville saccageant une maison. Ces « blouses blanches »,

surgissant à ce moment, donnèrent l'impression d'une manœuvre de police destinée à effrayer, soit l'Empereur, soit le public. Le gouvernement poursuivit une cinquantaine de journalistes et d'orateurs de réunions pour complot contre la sûreté de l'État.

Le Corps législatif fut convoqué en session extraordinaire pour la vérification des pouvoirs. On sentait Napoléon hésitant. Tout d'un coup son journal officieux, le *Peuple*, publia (16 juin) une lettre de lui à un nouvel élu, le baron de Mackau, où l'on remarqua cette maxime : *LETTRE DE L'EMPEREUR A DE MACKAU.*

« Des concessions de principe ou des sacrifices de personnes sont toujours inefficaces en présence des mouvements populaires ; un gouvernement qui se respecte ne doit céder ni à la pression, ni à l'entraînement, ni à l'émeute. »

Puis l'Empereur, aux manœuvres du camp de Châlons, prononça un discours dont le public retint cette phrase : « L'esprit militaire, c'est le triomphe des nobles passions sur les passions vulgaires ». Il nomma vice-président du Corps législatif et grand officier de la Légion d'honneur Jérôme David, le protégé de Rouher, chef du club de l'Arcade. Le président Schneider, froissé, offrit sa démission. Napoléon la refusa par une lettre publique (24 juin), où il annonça que « son gouvernement continuerait l'œuvre entreprise..., la conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales ». Évidemment Napoléon s'était résolu à garder Rouher et son régime. *FAVEUR DE ROUHER.*

Pourtant, à l'ouverture de la session (28 juin), Rouher parut affaissé et ne lut qu'une courte déclaration indiquant que « l'étude des résultats politiques produits par la dernière manifestation du suffrage universel » serait renvoyée à la session ordinaire ; alors seulement le gouvernement proposerait « les projets.... les plus propres à réaliser les vœux du pays ». L'Empereur pensait donc à quelque concession. Le Tiers parti prit l'initiative d'une manifestation pour le décider. Une réunion (30 juin) de députés du parti nomma une commission de six membres chargée de rédiger le texte d'une interpellation pour demander à l'Empereur une réforme. Ce texte recueillit une centaine de signatures, non seulement du Tiers parti, mais de députés officiels. La réunion examina si elle écarterait les députés étrangers au parti en exigeant l'abolition des candidatures officielles. Elle décida de demander seulement un ministère responsable et d'exprimer en termes généraux le vœu du pays, qui était de « prendre part plus efficacement à la direction de ses affaires ». La demande fut déposée dans la salle du trône sous la garde de deux membres chargés d'expliquer que la responsabilité des ministres n'excluait pas celle de l'Empereur : en deux jours elle réunit 116 signatures. Pour ne pas gêner la manœuvre, les républicains et Thiers s'abstinrent de signer, mais, réunis aux 116, ils faisaient la majorité. *DEMANDE D'INTERPELLATION DU TIERS PARTI.*

Le parti de Rouher essaya en vain de proposer une demande d'interpellation moins libérale.

RÉSISTANCE DE NAPOLÉON.

Napoléon, mécontent de cette manifestation, réunit à Saint-Cloud (8 juillet) un Conseil extraordinaire, et proposa d'empêcher la lecture de l'interpellation; le président Schneider démontra qu'on ne le pouvait pas. Le soir, à la réception, l'Empereur dit à Buffet que l'interpellation était inconstitutionnelle : « Vous voulez couper au vieux lion ses ongles et ses dents, et le laisser avec sa belle crinière », et à Duvernois : « Il veut me mettre au pied du mur ». Il fit proposer, si l'on renonçait à cette forme blessante, d'accorder par message ce qu'on demandait. Mais le texte était déjà connu du public; les signataires avaient besoin d'un acte public pour y renoncer. On adopta un expédient : le gouvernement promettrait de proposer au Sénat des changements. Mais Schneider avertit que la promesse ne paraîtrait sincère que si Rouher quittait le pouvoir : Napoléon demanda à Rouher sa démission.

DÉMISSION DE ROUHER.

MESSAGE IMPÉRIAL.

Le message lu au Corps législatif (12 juillet) annonça « l'intention de donner à ses attributions l'extension compatible avec les bases de la Constitution », et énuméra les réformes à faire par un sénatus-consulte. Le Tiers parti satisfait décida par acclamation, dans une réunion (de 104 membres), qu'il n'y avait plus lieu à interpeller. Le lendemain un décret convoqua le Sénat et prorogea le Corps législatif. L'opposition protesta; Schneider expliqua au Tiers parti qu'il avait fait brusquer la décision, pour rendre impossible le maintien de Rouher.

MINISTÈRE DU 17 JUILLET.

Napoléon, pour former un ministère, ne voulut pas appeler un député, de peur de paraître accepter la pratique parlementaire. Il chargea un des ministres démissionnaires, Forcade, de reconstituer un ministère avec les débris de l'ancien, et pria Schneider d'y faire entrer 3 députés du Tiers parti, mais en évitant de se mettre directement en rapport avec eux. L'offre ne fut pas acceptée; Napoléon n'insista pas. Le ministère fut constitué (17 juillet), sans ministre d'État; Magne reprit les Finances, Forcade l'Intérieur; La Valette et Duruy furent sacrifiés pour satisfaire les catholiques. C'était un ministère de fonctionnaires, simples commis de l'Empereur, sans caractère parlementaire.

SÉNATUS-CONSULTE DE RÉFORMES.

Dans une réunion de familiers à Saint-Cloud (31 juillet), Napoléon fit connaître le texte définitif des réformes qu'il allait demander au Sénat, convoqué pour le 2 août. Le projet, très légèrement amendé par la commission du Sénat, devint le sénatus-consulte du 6 septembre. Le Corps législatif recevait le droit d'élire son président, son bureau, ses questeurs, l'initiative des lois, le droit d'interpellation pour tous les membres avec le droit de voter un ordre du jour motivé; il votait le budget par chapitres. Le Sénat partageait avec l'Empereur le pouvoir législatif; il avait le droit d'interpellation; ses séances devenaient

publiques. Ce retour aux pratiques du régime parlementaire transformait le caractère des Chambres : le Sénat devenait une assemblée publique législative; le Corps législatif devenait une assemblée autonome pourvue des attributions des Chambres parlementaires (initiative des lois et amendement, interpellation, vote du budget par chapitres).

RAPPORTS DES MINISTRES AVEC LES CHAMBRES

Les rapports des ministres avec les Chambres étaient modifiés dans le même sens. Les ministres pouvaient être membres des Chambres et y avaient accès sur leur demande. Ainsi disparaissait le ministère d'État avec les délégations spéciales. Les ministres délibéraient en Conseil sous la présidence de l'Empereur; ils étaient déclarés responsables, et pouvaient être mis en accusation par le Sénat, mais ce n'était qu'une responsabilité pénale en cas de crime. Ce n'étaient pas des ministres responsables au sens parlementaire. Napoléon maintenait le principe : « Les ministres ne dépendent que de l'Empereur ».

AMNISTIE

Ce retour aux usages abolis en 1852 était une concession évidente à l'opposition. L'amnistie politique à l'occasion du 15 août en fut une autre. Mais, en accordant ces innovations, Napoléon semblait hésiter à les mettre en pratique; de plus en plus malade, découragé, entouré de ministres habitués au gouvernement personnel, il ne prenait aucune décision, et ne convoquait même pas le Corps législatif.

MALADIE DE NAPOLÉON.

L'opinion publique s'inquiétait de la santé de l'Empereur, qui souffrait d'une crise aiguë depuis la fin d'août; les médecins réunis en consultation ne se mirent pas d'accord; sur un bruit d'aggravation, la Bourse fut prise de panique.

DÉFIANCE DE L'OPPOSITION.

L'opposition se défiait des restrictions au pouvoir du Corps législatif, mises en évidence par le rapport du nouveau ministre de la Justice sur le sénatus-consulte : responsabilité des ministres envers l'Empereur, pouvoir du Sénat d'arrêter les décisions de la Chambre élue, pouvoir des ministres de faire renvoyer une interpellation aux bureaux. Le prince Napoléon, au Sénat, notait le caractère de « demi-mesure », « l'expression d'une certaine absence de confiance »; il voulait que « l'Empire autoritaire brûlât ses vaisseaux ».

On se défiait plus encore des intentions de l'Empereur; on disait que chaque jour il recevait Rouher et ne convoquait pas au Conseil le président du Corps législatif. On soupçonnait chez les ministres une disposition à employer la force armée. Le ministre de l'Intérieur disait qu'il restait à l'Empire des forces suffisantes pour écraser ses ennemis; à quoi le prince Napoléon répondait : « On peut tout faire avec des baïonnettes, excepté s'asseoir dessus ».

X. — L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE DE 1869

GRÈVES ET RÉPRESSION.

CE sentiment de malaise et de défiance poussait les républicains aux manifestations violentes. Pour la première fois se produisaient des grèves d'ouvriers de la grande industrie, assez fortes pour que le gouvernement envoyât des troupes. Dans le bassin houiller de Saint-Étienne les mineurs en grève essayèrent d'empêcher le travail; une bande de grévistes fut arrêtée. Les soldats qui les emmenaient rencontrèrent dans un chemin creux une foule qui leur jeta des pierres; ils firent feu : il y eut 13 morts et 9 blessés. Ce fut « le massacre » de la Ricamarie (16 juin). Dans l'Aveyron, les mineurs d'Aubin, en grève à propos du travail à la tâche, se heurtèrent à un détachement de soldats qui gardaient les forges, les acculèrent à un mur et leur jetèrent des pierres; les soldats tirèrent : il y eut 14 morts et 20 blessés (7 octobre). Le nouveau ministre de la Guerre Le Bœuf exigea que l'officier qui avait donné l'ordre de tirer fût décoré.

TRANSFORMATION DE L'INTERNATIONALE.

A Paris, la section française de l'Internationale était peu à peu devenue un organe de lutte. Poursuivie en 1867 pour avoir abordé le terrain politique, elle ne fut condamnée que pour association non autorisée; ses membres, qui se défendirent eux-mêmes, montrèrent l'impossibilité de marquer « la limite qui sépare la politique de l'économie sociale », dans le cas où, comme à Roubaix, le patron est armé d'un pouvoir de contraindre. La section, réduite à une centaine d'adhérents, se réorganisa, mais la commission nouvelle fut poursuivie pour un appel en faveur d'une grève d'ouvriers du bâtiment, et condamnée à la prison. — Au Congrès de l'Internationale de 1868, la section parisienne fut déclarée morte. En 1869 elle se reconstitua, et une réunion de délégués des métiers décida de se faire représenter au 4e Congrès de l'Internationale: 26 délégués de plusieurs villes de France prirent part au Congrès de Bâle (12 septembre 1869), qui vota des résolutions nettement collectivistes :

VOTE DU CONGRÈS DE BÂLE.

« La société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol. Il est nécessaire de faire rentrer la terre dans la propriété collective. »

Les délégués français se divisèrent dans ce vote. La majorité croyait si proche la révolution en France qu'elle fixa le Congrès suivant à Paris pour le 5 septembre 1870.

JOURNAUX RÉVOLUTIONNAIRES.

Deux nouveaux journaux républicains excitaient le public parisien : le *Rappel*, fondé avant les élections sous le patronage de Victor Hugo, la *Marseillaise*, dirigée par Rochefort (revenu de Belgique après l'amnistie), avec la collaboration des révolutionnaires et des blanquistes qui en faisaient le plus violent des journaux quotidiens. Les nouveaux

organes socialistes, la *Réforme* de Vermorel, révolutionnaire libéral, le *Travail*, « organe des associations ouvrières », la *Voix du peuple*, n'atteignaient pas le grand public.

PROTESTATION DU 26 OCTOBRE.

Le ministère tardait à convoquer le Corps législatif, pour se donner le temps d'adapter l'ancien personnel au nouveau régime. Les députés républicains protestèrent contre ce retard. L'un d'eux, Kératry, ancien officier, dans une lettre publique, déclara que, le Corps législatif devant être convoqué dans les six mois après la dissolution du précédent, le dernier jour du délai serait le 25 octobre, car la session extraordinaire ne devait pas entrer en compte; il donnait donc rendez-vous à ses collègues le 26, place de la Concorde, pour aller siéger au besoin par la force; Gambetta répondit qu'il y serait. Magne inclinait à convoquer pour le 25 octobre; Napoléon lui reprocha ce « conseil peu héroïque » et, le 3 octobre, convoqua le Corps législatif au 29 novembre.

CONFLIT ENTRE LES RÉVOLUTIONNAIRES ET LES DÉPUTÉS.

Un conflit s'engagea entre les deux grandes tendances du parti républicain. Les révolutionnaires voulurent obliger les députés à aller au rendez-vous accepté par Gambetta. Les députés républicains furent tous d'avis de s'abstenir, même les irréconciliables. Leur déclaration, signée de 20 noms (18 octobre), expliqua qu'ils ne voulaient pas fournir au gouvernement « le prétexte de se retremper dans une émeute, quand on apercevait... le résultat inévitable de la révolution pacifique commencée ». Les révolutionnaires tinrent une réunion publique où ils sommèrent quatre députés de venir s'expliquer; les députés s'y rendirent, protestèrent contre la forme blessante, et se retirèrent. La rupture fut définitive. Les révolutionnaires et le petit groupe de l'Internationale, qui avaient rêvé de profiter du 26 octobre pour faire la Révolution sociale, accusèrent les républicains bourgeois d'avoir préféré l'Empire.

LES INSERMENTÉS.

Le dissentiment éclata aux élections complémentaires de Paris en novembre. Les journaux révolutionnaires firent la guerre aux républicains « assermentés », qui acceptaient de prêter le serment exigé pour faire acte public de candidat. Ledru-Rollin écrivit de Londres : « Prêter serment, c'est passer au parlementarisme. » Le *Réveil* et le *Rappel*, qui par protestation soutinrent le parti des « insermentés », votaient pour des inéligibles. Rochefort, quoique ayant prêté serment, fut accepté comme insermenté et fut élu; les 3 autres élus furent des parlementaires. Les députés républicains se défendirent par un manifeste signé de 29 noms (y compris les 4 irréconciliables) : ils espéraient voir « pacifiquement réaliser les changements que réclame impérieusement l'opinion »; ils énuméraient « les réformes immédiatement nécessaires », et repoussaient le mandat impératif, qui « livre l'élu, c'est-à-dire la majorité des électeurs, à la merci d'une minorité usurpatrice ».

CHAPITRE IV

L'EMPIRE PARLEMENTAIRE[1]

I. LES NÉGOCIATIONS AVEC LE TIERS PARTI ET LA SÉPARATION DES DEUX CENTRES. — II. LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER 1870. — III. LA CONSTITUTION DE 1870. — IV. LE PLÉBISCITE DE 1870. — V. LA RÉPARTITION DES PARTIS POLITIQUES EN 1870.

I. — LES NÉGOCIATIONS AVEC LE TIERS PARTI ET LA SÉPARATION DES DEUX CENTRES[2]

OFFRE À OLLIVIER.

LE ministère n'était pas d'accord sur la politique à tenir envers les républicains : Forcade était d'avis de poursuivre les journaux, Chasseloup et Magne s'y opposaient. Les ministres partisans de la conciliation désiraient renforcer le ministère en y faisant entrer des hommes du Tiers parti. Ils firent (4 octobre) écrire à Ollivier, en vacances dans sa maison de Saint-Tropez en Provence. Il refusa d'abord, disant que l'Empereur voulait le mettre « dans un milieu qui le contiendrait », au lieu de le soutenir.

ENTREVUE SECRÈTE DE COMPIÈGNE.

Le 25 octobre l'offre fut renouvelée; Ollivier refusa encore; il écrivit à l'Empereur que son ministère extra-parlementaire avait été une déception pour l'opinion. Le 27 arriva à Saint-Tropez Duvernois envoyé par Napoléon pour le ramener. Ollivier partit pour Paris, et alla secrètement à Compiègne, le visage couvert d'un cache-nez et sans lunettes. Piétri, préfet de police, le conduisit au cabinet de l'Empereur (31 octobre). Dans une longue entrevue (de huit heures à minuit) ils examinèrent la situation et discutèrent le choix des ministres. Napoléon voulait garder Forcade, pour ne pas paraître se déjuger et « déserter sa

1. SOURCES. — Aux journaux anciens ajouter les nouveaux de l'extrême gauche (le *Réveil*, le *Rappel*, la *Marseillaise*) et du parti catholique (l'*Univers* reparu, le *Français*). Ollivier, *L'Empire libéral* donne beaucoup d'observations personnelles. De la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. VI reproduit des fragments inédits de souvenirs des ministres du 2 janvier.

OUVRAGE. — Berton, *L'évolution... du second Empire*, expose le point de vue d'Ollivier.

2. La correspondance avec Ollivier pour la formation du ministère est dans les Papiers des Tuileries.

majorité ». Ollivier alléguait que Forcade représentait la candidature officielle dont on ne voulait plus; il proposait un ministère d'hommes nouveaux. La décision fut ajournée jusqu'à la fin de la vérification des pouvoirs. Dans les lettres qui s'échangèrent ensuite entre eux, Napoléon précisa en ces termes ses intentions :

INTENTIONS DE NAPOLÉON

« Je n'ai pas entendu désarmer le pouvoir, désavouer mon passé, renier tous les hommes qui m'avaient fidèlement servi, ni renoncer à ma propre responsabilité devant la nation. » Renvoyer le ministre de l'Intérieur avant la vérification des pouvoirs eût été un « blâme sur les opérations électorales ». Il ne chargerait pas un personnage unique de former le ministère nouveau : il ne voulait pas de premier ministre. La liberté de la presse et de réunion amenaient des désordres qui paralysaient le commerce, il « fallait une répression ».

NÉGOCIATIONS POUR LA FORMATION DU MINISTÈRE.

Napoléon engagea la négociation définitive avec Ollivier par l'intermédiaire de Duvernois. La difficulté pratique vint des relations avec l'ancien personnel. Ollivier voulait garder quelques anciens ministres, mais en faisant « constater qu'il ne se *faufilait* pas dans l'ancien cabinet », mais qu'il entrait dans « un cabinet nouveau ».

Ollivier étant rentré à Saint-Tropez, Napoléon lui écrivit pour le remercier, et lui demander « les hommes ». Ollivier répondit : « Appelez à vous la jeunesse, elle seule peut sauver votre fils.... Sinon, vous périrez d'inanition. » Il retourna à Paris. Mais il n'avait pas d'hommes : il dut négocier avec les hommes du Tiers parti pour les décider à entrer dans le ministère, et avec l'Empereur pour le décider à les accepter. Napoléon, demeuré hostile aux anciens orléanistes, les trouvait impopulaires, et les soupçonnait de « comploter avec les républicains et le duc d'Aumale ». « Je ne veux pour ministres que des hommes qui aiment le peuple. J'ai eu le malheur de commencer par la vieille rue de Poitiers (en 1849), je ne voudrais pas finir par la jeune. »

DIFFICULTÉS AVEC LE TIERS PARTI.

Les deux hommes les plus marquants du Tiers parti, Buffet et Daru, réclamèrent des actes prouvant que l'Empereur acceptait sans arrière-pensée le régime parlementaire : avant tout la retraite de Forcade, qui avait combattu aux élections les députés dont on aurait besoin pour former une majorité. La négociation se trouva arrêtée (18 nov.). Les élections complémentaires de Paris irritèrent Napoléon : « Il est impossible, dit-il à Ollivier, de tolérer le dévergondage des journaux ».

RÉUNION DES DÉPUTÉS

Le 26 novembre, les 116 signataires de la demande d'interpellation tinrent une réunion; on décida de convoquer par la voie des journaux tous les députés qui, n'ayant pas signé en juillet, voudraient signer maintenant. Les députés vinrent en si grand nombre (163) que la réunion dut se tenir dans la grande salle du Trône. Le président Daru définit ainsi la politique du groupe :

« Nous voulons tous le maintien de l'Empire appuyé sur des institutions libérales et parlementaires. Ceux qui veulent l'Empire sans institutions parlementaires, ou les institutions parlementaires sans l'Empire, n'ont pas le droit d'être ici. »

DÉSACCORD ENTRE OLLIVIER ET LE TIERS PARTI.

Cette délimitation du groupe fit éclater une divergence qui aboutit à une scission. Les orléanistes du Tiers parti regardaient les 116 comme un groupe fermé, et traitaient les nouveaux venus en étrangers à qui « on donne l'hospitalité », tandis qu'Ollivier, pour élargir sa majorité, voulait l'ouvrir à tous ceux qui se rallieraient.

DISCOURS D'OUVERTURE.

A la séance d'ouverture (29 novembre), où pour la première fois les députés furent admis sans uniforme, l'Empereur prononça un discours mélancolique. Il se plaça « entre ceux qui prétendent tout conserver sans changements et ceux qui aspirent à tout renverser ». Et, reprenant la vieille formule de 48, il dit : « L'*ordre*, j'en réponds; aidez-moi à sauver la *liberté* ».

La gauche républicaine déposa quatre demandes d'interpellation, sur les troubles de juin, la répression des grèves, la candidature officielle, la convocation tardive.

DIVISION EN GROUPES.

Schneider fut élu président par 151 voix sur 272; il lui manqua les voix de la droite autoritaire et de la gauche républicaine. Pour les sièges des vice-présidents, les 116 proposèrent à la droite un partage, et la droite désigna Jérôme David. Il s'ensuivit une scission. Les orléanistes (dont le plus notable était Buffet) reprochèrent à Ollivier d'avoir accepté J. David, et formèrent un groupe du centre gauche, qui réunit 40 membres. Le gros de la réunion se forma en un centre droit, qui au début eut 108 membres et dépassa 132. Les « Arcadiens », fidèles à l'Empire autoritaire, formaient la droite, réduite à 80 membres environ; la gauche républicaine n'atteignait pas 40. Les deux centres réunis disposaient de la majorité.

PROGRAMMES DES CENTRES.

Le centre droit publia son programme avec 133 signatures. Il demandait « l'application du régime parlementaire, forme nécessaire du gouvernement du pays par le pays sous une monarchie », un ministère homogène et responsable, la liberté de la presse et des élections, le jury pour les procès de presse, la décentralisation, puis, pour satisfaire les catholiques, la liberté de l'enseignement supérieur, et, pour plaire aux protectionnistes, une enquête parlementaire sur les conséquences des traités de commerce. — Le centre gauche fit rédiger par une commission un programme analogue, en y joignant le droit pour le Corps législatif de voter les modifications à la Constitution, et l'élection des maires par les conseils municipaux.

LETTRES À OLLIVIER.

Alors seulement Napoléon se décida à former un nouveau ministère. Il l'annonça par une lettre à Ollivier (27 déc.) publiée au *Journal*

officiel, sous une forme calculée pour éviter l'apparence d'une mission donnée à un premier ministre. « Je vous prie de *me* désigner les personnages qui peuvent former avec vous un cabinet homogène représentant fidèlement la majorité du Corps législatif. » Il se réservait le choix des ministres de la Guerre et de la Marine.

NÉGOCIATIONS D'OLLIVIER.

Ollivier ne pouvait prendre dans son groupe, le centre droit, qu'une partie des ministres. Dans quel groupe irait-il chercher le reste? pour adoucir les relations avec la droite, il offrit à Magne de rester : Magne conseillait un ministère Schneider, et travaillait à faire avorter la combinaison pour devenir l'homme nécessaire, il refusa. Les hommes du centre droit refusaient d'entrer dans le ministère sans Buffet. Ollivier, par l'entremise du catholique Cochin, entra en pourparlers avec lui et son groupe : le centre gauche posa pour condition que le nouveau cabinet ne reprît aucun des anciens ministres et n'eût aucun chef, « ni premier ni dernier », — les vieux parlementaires ne voulant pas servir sous un homme nouveau —; il acceptait le programme commun aux deux groupes; le mode de choix des maires, sur lequel ils étaient en désaccord, restait une « question ouverte ».

LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER.

Le 2 janvier, les nouveaux ministres se réunirent pour se partager les attributions. On laissa en place les ministres de la Guerre et de la Marine, et le maréchal Vaillant ministre de la Maison de l'Empereur (sans entrée au Conseil) : ils restèrent tous trois étrangers aux Chambres. Il entra 8 ministres parlementaires, dont 6 du Centre droit, 2 du Centre gauche (Buffet et Daru). Ollivier prit la Justice, qui lui donnait le titre de garde des Sceaux et la préséance.

II. — LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER 1870

CARACTÈRE DU RÉGIME.

NAPOLÉON avait rétabli pièce à pièce le régime parlementaire, toujours sous couleur de « perfectionner » le régime de 1852. Il prétendait avoir maintenu « les bases fondamentales de la Constitution » en y ajoutant la liberté comme « couronnement de l'édifice ». Cette fiction laissait intacte son autorité. Le Cabinet, formé de députés de la majorité, n'était après tout qu'une expérience : il dépendait de l'Empereur de la cesser; ce qu'il avait accordé par un sénatus-consulte, il pouvait le retirer par le même procédé. L'Empereur restait seul responsable devant le peuple et seul président du Conseil des ministres.

FORMES DU GOUVERNEMENT.

Le gouvernement adopta des formes parlementaires. Le Conseil se tenait régulièrement deux jours (puis trois) par semaine, de neuf heures à midi, dans une petite salle des Tuileries. L'Empereur présidait. Il présentait parfois des objections, mais jamais sous une forme impéra-

tive; il laissait les ministres fixer l'ordre du jour de la séance, et, en cas de désaccord, mettait la décision aux voix. L'impératrice n'assistait plus au Conseil; le jour de la présentation elle avait dit : « Les ministres qui ont la *confiance* de l'Empereur sont sûrs de ma *bienveillance* », et elle se tenait à l'écart du gouvernement. Les ministres se réunissaient aussi en Conseil en dehors de l'Empereur, d'ordinaire à la Chancellerie (Justice). L'Empereur faisait communiquer les rapports de police et les dépêches des agents diplomatiques à Ollivier, qui se sentait ainsi traité en premier ministre.

DÉCLARATIONS DES MINISTRES.

Le ministère débuta par des manifestations libérales. Daru déclara le gouvernement prêt à « s'expliquer complètement » sur toutes les interpellations, « sans exception aucune ». Nous avons dit publiquement ce que nous voulons.... Nos actes répondent à nos paroles. Nous sommes d'honnêtes gens.... Nous tiendrons toutes les promesses que nous avons faites. »

Au Corps législatif (10 janv.), Ollivier fit appel à tous les partis :

« Personne ne peut refuser son concours à la constitution d'un gouvernement qui donne le progrès sans la violence et la liberté sans la révolution. »

Le ministre de l'Intérieur, par une circulaire aux préfets, se dit « résolu à réprimer tout acte arbitraire, tout excès de pouvoir quel qu'en soit l'auteur.... Vous vous garderez de subordonner l'administration à la politique, et vous traiterez avec une égale impartialité les honnêtes gens de tous les partis. »

ATTITUDE DE L'OPPOSITION.

Le ministère fut bien accueilli par les organes de l'opposition libérale royaliste ou impérialiste, par les catholiques en raison des membres du centre droit, par les protectionnistes à cause de Buffet. On vit reparaître aux réceptions des ministres les vieux parlementaires de la monarchie, Guizot, O. Barrot. Le ministère reçut des adresses de sympathie des jeunes gens de la bourgeoisie conservatrice, étudiants en droit, avocats stagiaires, cercle catholique. Ollivier fut élu membre de l'Académie. La droite autoritaire et la gauche républicaine restèrent hostiles. Les « Arcadiens » regrettaient le régime autoritaire; ils disaient que les adversaires de l'Empire avaient « trop l'air d'être chez eux », qu'il ne manquait plus au ministère que d'Aumale et Joinville; ils attendaient la fin de l'expérience; Duvernois, dépité de n'avoir pas été appelé, faisait la guerre à Ollivier dans le *Peuple français*, journal de l'Empereur. Les républicains ne voulaient aucune entente avec le « transfuge » Ollivier. Dès la première séance (18 janvier), Gambetta répondit à ses avances :

« Si pour fonder la liberté avec l'Empire vous comptez sur notre concours, il faut vous attendre à ne le rencontrer jamais.... A nos yeux le suffrage

universel n'est pas compatible avec la forme de gouvernement que vous préconisez.... Entre la République de 1848 et la République de l'avenir, vous n'êtes qu'un pont, et ce pont, nous le passerons. »

AFFAIRE PIERRE BONAPARTE.

Le conflit fut subitement envenimé par un accident. Le prince Pierre Bonaparte, cousin de l'Empereur, mais d'une branche restée en dehors de la famille impériale, après une vie aventureuse, vivait retiré à Auteuil. Ayant engagé dans un journal de Corse une polémique violente contre Paschal Grousset, collaborateur de Rochefort à la *Marseillaise*, qui écrivait en Corse sous un pseudonyme, il vit arriver deux témoins qui lui présentèrent une lettre de Grousset. Le prince s'attendait à recevoir les témoins de Rochefort (qui en effet étaient en chemin); irrité de cette signature inconnue, il répondit qu'il se battrait avec Rochefort, non pas « avec un de ses manœuvres », et il leva le bras. Un des témoins, Victor Noir, jeune homme vigoureux, se crut menacé et lui donna un soufflet. Le prince, très violent, et toujours armé d'un revolver, fit feu et tua Victor Noir (10 janvier). Le gouvernement le fit arrêter et juger par une Haute cour qui l'acquitta (en mars). La nouvelle surexcita les révolutionnaires de Paris. Rochefort écrivit dans la *Marseillaise* : « J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin ».

FUNÉRAILLES DE VICTOR NOIR.

Le gouvernement, craignant un mouvement révolutionnaire, refusa de laisser enterrer Victor Noir au Père-Lachaise; on l'enterra le 12 janvier à Neuilly où demeurait sa famille. Il vint à ses obsèques une foule que la police évalua à 100 000 personnes. Le gouvernement la laissa libre dans Neuilly, en faisant barrer par des troupes l'entrée de Paris vers les Champs-Élysées. Les révolutionnaires, malgré Delescluze et Rochefort qui conseillaient la prudence, essayèrent de détourner la foule sur Paris; ils dételèrent le char funéraire et s'y attelèrent; le frère de Victor Noir obtint qu'on reprît la route du cimetière. Le gouvernement fut un moment inquiet; les troupes commandées pour une heure n'arrivèrent qu'à trois; le soir, Ollivier trouva Napoléon en pantalon rouge, prêt à partir.

POURSUITES CONTRE ROCHEFORT.

Le ministère demanda l'autorisation de poursuivre Rochefort, et se déclara résolu à ne plus tolérer les « habitudes des révolutionnaires ». L'autorisation fut votée par 222 voix contre 31; Rochefort, condamné à la prison, fut arrêté à l'improviste, le soir, à l'entrée d'une réunion publique (7 février). Le plus exalté des révolutionnaires, Flourens, fils du physiologiste, présent à la réunion, se déclara en insurrection contre l'Empire, arrêta le commissaire de police, et alla à Belleville pour entraîner les soldats; trouvant la caserne fermée, il essaya de faire des barricades. Les rédacteurs de la *Marseillaise* furent arrêtés.

CHANGEMENT DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Les députés réclamaient des mesures contre les fonctionnaires qui les avaient combattus aux élections; le ministère essaya de les satisfaire. Un large changement de personnel eût paru le désaveu des candidatures officielles : on ne disgracia que 8 préfets et 5 sous-préfets, les autres fonctionnaires compromis ne furent que changés de poste (31 janvier). Le préfet de la Seine Haussmann s'était retiré, ne voulant pas servir « sous le régime énervé de l'Empire parlementaire »; le centre gauche proposa de le remplacer par un parisien, le catholique Cochin; la majorité du cabinet lui préféra le candidat de l'Empereur, un préfet de carrière. Le préfet de police Piétri, que Napoléon croyait nécessaire à sa sécurité personnelle, resta en fonctions, et continua à travailler avec l'Empereur en dehors des ministres. Aucun fonctionnaire des autres ministères ne fut révoqué. Le mouvement administratif ne donna donc pa l'impression d'un changement de politique.

INTERPELLATIONS DE LA GAUCHE

La gauche continua de harceler le ministère en usant des armes que la réforme de 1869 donnait à tous les députés, les interpellations et les propositions de loi. L'interpellation sur la politique intérieure du ministère (21 février) fournit à J. Favre l'occasion de montrer le progrès des voix d'opposition, le désaccord dans l'intérieur du cabinet et surtout l'équivoque de l'Empire parlementaire.

« Vous n'êtes pas des ministres parlementaires, vous n'êtes que les sentinelles qui montent la garde devant le gouvernement personnel. »

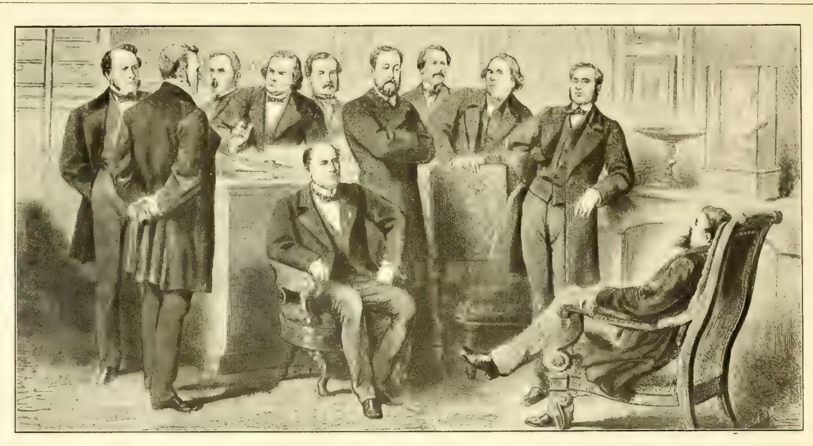
DÉBAT SUR LA CANDIDATURE OFFICIELLE

L'interpellation sur les candidatures officielles gêna particulièrement Ollivier, jadis champion de la gauche pour la liberté des élections; elle fit ressortir le désaccord entre lui et la majorité. Le ministre de l'Intérieur réclama pour le gouvernement le droit d'avouer ses amis. Ollivier expliqua que le pouvoir personnel avait obligé l'Empereur à être partout candidat, mais, maintenant que des ministres responsables couvraient le souverain, le parti ministériel, tout en avouant ses préférences, laisserait ses amis se défendre eux-mêmes. Le lendemain, la droite exploita cette contradiction entre Ollivier et son collègue de l'Intérieur; Pinard, l'ancien ministre, proposa un ordre du jour qui répondait au sentiment de la majorité : « L'intervention sage et mesurée du gouvernement est dans certains cas une nécessité politique ». Ollivier dut poser la question de confiance pour obtenir le vote de l'ordre du jour pur et simple par 185 voix contre 55 (de la droite).

MÉCONTENTEMENT DE NAPOLÉON

Napoléon, informé par Piétri que les députés de la majorité avaient « l'amer regret d'avoir voté comme les irréconciliables de la gauche », se plaignit à Ollivier de n'avoir pas été consulté. Ollivier répondit que l'abandon de la candidature officielle était l'une des conditions de son entrée au pouvoir, et réunit les ministres pour examiner

LE MINISTERE DU 2 JANVIER 1870



LA RÉUNION DES MINISTRES

*Gravure sur bois de l'*Illustration, *8 janvier* 1870. ***Assis au premier plan :*** *le marquis de Talhouet* ***(au centre)****, et le général Lebeuf* ***(à droite).***
Debout, au second plan (de gauche à droite) : *Buffet,* ***de Parieu,*** *Daru, l'amiral Rigault de Genouilly, Louvet, Maurice Richard. Chevandier de Valdrôme, Segris et Emile Ollivier.*

s'il devait donner sa démission. Napoléon, prévenu par Daru, déclara vouloir garder le ministère, mais demanda qu'on ne lui mît « pas trop souvent le marché à la main ».

RÉFORMES EN PROJET.

L'inquiétude causée par l'agitation révolutionnaire parut se calmer; en mars, la Bourse reprit confiance. Trois commissions extra-parlementaires préparaient des réformes d'ensemble concernant : 1° l'organisation administrative; 2° la décentralisation; 3° la liberté de l'enseignement supérieur. Ollivier rêvait d'établir en France une espèce nouvelle de monarchie libérale et décentralisée qui réconcilierait les classes dirigeantes avec le suffrage universel et la dynastie napoléonienne. Aucun de ses projets n'eut le temps d'aboutir.

III. — LA CONSTITUTION DE 1870

DÉSACCORD SUR LA RÉFORME DU POUVOIR CONSTITUANT

LE Sénat détenait encore le pouvoir constituant inscrit dans la Constitution de 1852. Tous les partis désiraient faire disparaître ce débris du régime ancien; mais ils ne s'entendaient pas sur le procédé : la gauche proposait de partager le pouvoir constituant entre les deux assemblées; le centre gauche acceptait de le laisser au Sénat, mais en le réduisant aux dispositions relatives au mécanisme général du gouvernement; l'organisation du pouvoir municipal deviendrait une affaire législative. L'Empereur craignait de diminuer le pouvoir du Sénat, et tenait à garder la nomination des maires. Le ministère, cédant au centre gauche, demanda un sénatus-consulte abrogeant l'article relatif aux maires. Napoléon accepta, mais, quand le ministère proposa que le maire fût choisi sur une liste dressée par le conseil municipal, il jugea ce système incompatible avec sa « responsabilité vis-à-vis du pays ». Pour éviter la démission des ministres du centre gauche, on s'en tint à un expédient : on renvoya la question à la commission de décentralisation.

ET LA NOMINATION DES MAIRES.

PROJET DU CABINET.

Rouher, devenu président du Sénat, chercha à embarrasser le ministère en lui demandant d'indiquer les dispositions de la Constitution qui devaient être supprimées (3 mars). Le cabinet répondit par une note à l'Empereur, où il exposa les défauts du régime.

Le Corps législatif, en hostilité permanente avec le Sénat, était privé du droit de discuter la Constitution, et pourtant obligé de laisser présenter une interpellation pour en demander la modification; lui-même avait les moyens de la faire modifier, « mais d'une manière indirecte, irrégulière, dangereuse ». Il serait « sage de convertir ce pouvoir de fait en un droit constitutionnel », de transformer le Sénat en une seconde Chambre législative, et de restituer le pouvoir constituant au peuple sous forme de plébiscite.

DÉCISION DE NAPOLÉON.

Napoléon, après avoir reçu les observations des ministres, consentit à la réforme. Le lendemain (21 mars), étant malade, il reçut près de son lit Ollivier et Rouher, et leur indiqua ses conditions : il conserverait le droit d'appel au peuple, le sénatus-consulte de réforme ne serait ni discuté au Corps législatif ni ratifié par un plébiscite, de façon que la réforme se présentât comme un acte personnel de l'Empereur.

LETTRE DE L'EMPEREUR.

Cette résolution fut annoncée au public en coup de théâtre par une « lettre de l'Empereur au garde des Sceaux » (Ollivier), datée du 21 mars. Il se disait prêt à « adopter toutes les réformes que réclame le gouvernement constitutionnel », et chargeait le ministre de préparer un projet de sénatus-consulte pour partager le pouvoir législatif entre les deux Chambres et restituer à la nation la part du pouvoir constituant qu'elle avait déléguée.

DISCUSSION EN CONSEIL.

On discuta en Conseil sur la situation des ministres, à la fois « dépendants de l'Empereur » et « responsables »; Buffet estimait ces termes contradictoires; Napoléon répondit que la dépendance envers l'Empereur était une des cinq bases votées par le peuple en 1851, et qu'on ne pouvait y toucher que par un plébiscite. Or le plébiscite, s'il était conservé en théorie, pour l'avenir, ne devait pas s'appliquer à la réforme actuelle.

LA QUESTION DU PLÉBISCITE.

Mais les familiers de Napoléon le poussaient à un plébiscite immédiat : Rouher lui montrait l'accroissement de force qu'en tirerait la dynastie. Le centre gauche (1er-2 avril) s'y rallia, à condition qu'à l'avenir un plébiscite ne se fît qu'avec le consentement des deux Chambres, de façon qu'on ne pût l'employer à rétablir le pouvoir personnel de l'Empereur. Les sénateurs, mal disposés envers un ministère qui ne comptait pas un seul sénateur, refusèrent d'établir à eux seuls une innovation si grave, et réclamèrent la ratification par le peuple. Napoléon, sans attendre d'y être invité par le Sénat, dévoila au Conseil (4 avril) son intention de faire un plébiscite immédiat.

CRITIQUE DE GRÉVY

La gauche attaqua le projet par une interpellation. Grévy, l'examinant en juriste, au nom du droit public, objecta qu'on ne rendait pas le pouvoir constituant au peuple, puisqu'il ne pouvait l'exercer que sur l'initiative de l'Empereur.

« Le plébiscite est contraire au régime représentatif; ce n'est pas une manifestation sincère de la volonté du peuple, c'est un ordre; il laisse au chef de l'État le pouvoir de ramener la France au despotisme. »

ET DE GAMBETTA.

Gambetta, parlant du point de vue politique, déclara :

« La souveraineté nationale n'est vraiment pratiquée qu'en République. Il faut choisir entre le suffrage universel et la monarchie; elle implique des institutions contraires au suffrage universel, l'hérédité, les deux Chambres, l'irresponsabilité du souverain. »

La droite vota un ordre du jour de confiance qui réunissait les deux formules : « Confiant dans son dévouement *impérial* et *parlementaire* » ; il passa par 225 voix contre 43 ; mais une partie du centre gauche se sépara de la majorité. VOTE.

Buffet, ébranlé par l'argumentation de Grévy, chargea Ollivier de remettre par écrit à Napoléon un amendement portant qu'aucun changement à la Constitution ne pourrait être opéré sans le consentement préalable des Chambres. Napoléon refusa par écrit. CONFLIT ENTRE BUFFET ET L'EMPEREUR.

« La proposition... supprime mon droit d'appel au peuple et rend de nouveau perfectible une Constitution que nous avons voulu rendre immuable. »

Buffet donna sa démission (8 avril) ; il éprouvait du remords à « consentir à la destruction du système parlementaire ». Son collègue du centre gauche, Daru, menacé de voir son salon déserté par la société royaliste, se retira aussi (10 avril). Talhouet promit de rester jusqu'après le plébiscite. Napoléon accepta leurs démissions sans regret et essaya de faire reprendre Magne. Ollivier refusa « cet homme usé », et prit par intérim les Affaires étrangères. Le ministre de l'Instruction passa aux Finances, et fut remplacé par celui des Beaux-Arts. La gauche interpella sur les causes de la retraite des ministres, Jules Favre les déclara sacrifiés « pour avoir défendu les prérogatives de la Chambre », et reprocha au ministère de n'être plus un ministère parlementaire. REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

Le sénatus-consulte du 20 avril établit « la Constitution de 1870 », en 46 articles. C'est une combinaison de la monarchie parlementaire avec des fragments du régime de 1852. Le Sénat perd tout pouvoir constituant, et devient une Chambre législative nommée par l'Empereur, analogue à la Chambre des pairs. Le Conseil d'État prépare les *projets* de loi du gouvernement, mais les deux Chambres ont le droit de voter des *propositions* de loi. Le pouvoir législatif « s'exerce collectivement par l'Empereur, le Sénat, le Corps législatif ». Le droit d'amendement et d'interpellation appartient à chaque membre des Chambres. Le budget est voté par chapitres (en 1869 au nombre de 319), la loi de finances est votée d'abord par le Corps législatif. Le changement est marqué par une différence de formule. La Constitution de 1852 disait : « L'Empereur gouverne *au moyen* de ministres, du Conseil d'État, du Sénat et du Corps législatif » ; celle de 1870 dit : « *avec le concours* ». Du régime antérieur, l'Empereur garde le droit de déclarer la guerre, d'accorder une amnistie, de faire un virement par décret, de régler les circonscriptions, le serment de fidélité imposé aux candidats et la candidature officielle, autant de prérogatives du pouvoir personnel soustraites au pouvoir législatif des Chambres. CONSTITUTION DE 1870.

SITUATION DES MINISTRES.

Les ministres « délibèrent en Conseil sous la présidence de l'Empereur » (ce qui semble impliquer qu'ils sont solidaires). « Ils sont responsables ». Ils peuvent être membres des Chambres, ils ont « entrée dans l'une et l'autre Assemblée » comme membres du gouvernement. Mais, comme auparavant, « ils ne dépendent que de l'Empereur » (ce qui veut dire qu'ils n'ont pas à se retirer devant un vote hostile de la majorité). L'Empereur reste « responsable devant le peuple français, auquel il a toujours le droit de faire appel ». Le pouvoir constituant établi en 1852 continue à être distinct du pouvoir législatif; il est ôté au Sénat, mais il reste à l'Empereur, qui l'exerce par l'appel au peuple, et au peuple, qui répond par le plébiscite.

CARACTÈRE MIXTE DU RÉGIME.

La Constitution combine les pratiques du régime parlementaire, prises dans la tradition de la monarchie, avec les deux institutions fondamentales de l'Empire autoritaire, la responsabilité des ministres envers l'Empereur, le pouvoir constituant du peuple exercé par le plébiscite.

IV. LE PLÉBISCITE DE 1870

CONVOCATION AU PLÉBISCITE.

LE sénatus-consulte décidait que « les changements et additions » faits au plébiscite du 20 décembre 1851 par la présente Constitution seraient « soumis à l'approbation du peuple ». Par le décret du 23 avril, le peuple français fut « convoqué dans ses comices pour adopter ou rejeter le plébiscite suivant : Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte ».

PROCLAMATION DE L'EMPEREUR.

Le centre gauche avait demandé le vote dans deux urnes, l'une pour approuver les réformes, l'autre pour ratifier le sénatus-consulte. Ollivier répondit : « La formule ne gêne que ceux qui ne veulent pas unir la liberté à l'Empire ». Une proclamation de l'Empereur expliqua le sens du vote :

> « Vous conjurerez les menaces de la Révolution, vous assoirez sur une base solide l'ordre et la liberté, et vous rendrez plus facile la transmission de la couronne à mon fils. »

QUESTION POSÉE.

Cette interprétation confondait dans une interrogation unique deux questions différentes : approuvait-on les réformes libérales? désirait-on maintenir le régime impérial? — et obligeait à une réponse unique.

FORMES DU VOTE.

Le vote devait se faire en un seul jour (8 mai) au scrutin secret (au chef-lieu de la commune); avaient droit de voter tous les électeurs et tous les soldats et marins en service : le Conseil, malgré les deux

ministres militaires, avait donné le vote à l'armée, de crainte de l'offenser par un signe de méfiance.

EXPLICATIONS DU GOUVERNEMENT. Le gouvernement craignait surtout l'abstention par apathie, et il savait que l'Empereur tenait à avoir un très gros chiffre de voix. Une circulaire collective de tous les ministres aux fonctionnaires (24 avril) expliqua le vote de façon à rallier les conservateurs libéraux :

> « L'Empire adresse un solennel appel à la nation. En 1852 il lui a demandé la force pour assurer l'ordre; l'ordre assuré, il lui demande en 1870 la force pour fonder la liberté.... Il ne remet pas l'Empire en discussion. Il ne soumet au vote que sa transformation libérale. Voter *oui*, c'est voter pour la liberté. »

INSTRUCTIONS AUX FONCTIONNAIRES. Une circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets leur ordonna de permettre les réunions et la distribution des bulletins, mais d'interdire les affiches. Une autre leur recommanda « une activité dévorante ». Le ministre de la Justice, Ollivier, ordonna aux procureurs impériaux d'exciter les membres des conseils élus et les propriétaires dans chaque pays à former des comités plébiscitaires. Les juges de paix reçurent l'ordre de pousser les populations au scrutin. Il arriva même dans le Sud-Ouest (Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne) que le préfet prétendit enlever la direction des juges de paix à leur chef hiérarchique. « Rendez-moi mes juges de paix », disait le préfet de Toulouse.

COMITÉS. Un *Comité central du plébiscite*, formé (à Paris) de sénateurs, députés, directeurs de journaux, publia un appel aux conseillers généraux; il se créa à Paris 80 sous-comités, et 350 dans les départements, en beaucoup de villes avec peine.

HÉSITATIONS DE L'OPPOSITION. L'opposition hésita sur la tactique. Elle acceptait les réformes, mais ne voulait pas du régime; répondre *oui* signifiait surtout qu'on approuvait le régime : tous les partisans de l'Empire autoritaire allaient voter *oui*. Fallait-il répondre *non* ou ne pas répondre, s'abstenir ou mettre un bulletin blanc? Tous les partis d'opposition se divisèrent.

DÉCISIONS DIFFÉRENTES : CENTRE GAUCHE. Les journaux du centre gauche se résignèrent à conseiller de voter *oui*. Mais le comité dirigé par Thiers engagea « les amis de l'ordre et de la liberté » à voter *non* ou à s'abstenir, car on ne pouvait approuver un « acte du gouvernement personnel, négation absolue du principe représentatif », ni ratifier une Constitution « qui donnait au pouvoir exécutif le droit de le détruire sans discussion préalable des mandataires du pays ».

CATHOLIQUES. Les deux journaux catholiques et légitimistes (*Union* et *Gazette de France*) publièrent un manifeste commun, qui invitait à « répudier » le plébiscite en votant *non* ou en s'abstenant. Mais presque tout le clergé fit voter *oui*.

RÉPUBLICAINS. Les députés et journalistes républicains de Paris (réunis chez

Crémieux) décidèrent d'organiser dans chaque circonscription un comité antiplébiscitaire, et chargèrent quelques journalistes de Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, de rédiger un manifeste commun; ce manifeste, signé de 17 députés et 841 délégués de la presse démocratique, condamna énergiquement le plébiscite.

« La nouvelle Constitution n'établit pas le gouvernement du pays par le pays, elle n'en est que le simulacre.... Le gouvernement personnel n'est pas détruit... c'est votre abdication qu'on vous demande.... Si vous n'avez pas oublié les 18 années d'oppression... le Mexique, Sadowa, la Dette accrue de 5 milliards, les budgets dépassant 2 milliards, la conscription, les lourds impôts... vous ne pouvez pas voter *oui*. »

« Protestez par le vote négatif, le vote à bulletin blanc, ou même l'abstention. Quant à nous, nous voterons résolument : *non*. »

La masse du parti républicain, à l'exemple des 17 députés de l'extrême-gauche, vota *non*. Mais l'*Électeur libre*, organe du groupe républicain modéré de Picard, déclara garder le silence sur la question. Les journaux les plus révolutionnaires, la *Marseillaise* et le *Rappel*, conseillèrent de s'abstenir.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Les républicains seuls tinrent des réunions publiques, à Paris et dans les grandes villes de l'Est et du Sud, Lyon, Dijon, Marseille, Toulouse, Bordeaux; on y entendit des discours violents contre l'Empire. Dans la région de Béziers, l'agitation fut si vive que les conservateurs épouvantés, se croyant revenus à 1851, achetaient des armes et des munitions; le maire de Béziers demanda des troupes.

LES VOTES.

Les résultats des grandes villes, connus les premiers, inquiétèrent l'entourage de l'Empereur. Les *non* étaient en majorité dans la Seine (184 000 contre 138 000 *oui*), à Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse. L'ensemble de la France donna une majorité écrasante de *oui* : sur 11 millions d'inscrits, 7 358 000 *oui*, 1 572 000 *non*; 114 000 blancs ou nuls. Les campagnes avaient voté en masse pour l'Empire. L'armée, qui votait à part, donnait 254 749 *oui*, 41 748 *non*, 2 997 nuls; la marine, 23 895 *oui*, contre 6 009 *non* : ce chiffre élevé d'opposants fut attribué à la propagande républicaine dans les casernes.

IMPRESSION

Napoléon fut très satisfait : « Qu'aurais-je fait si nous n'avions eu que 5 millions de voix? » Il dit à une personne de son entourage : « J'ai mon chiffre ». Les républicains se sentirent vaincus. Gambetta avoua à un journaliste : « L'Empire est plus fort que jamais ». Jules Favre dit à un jeune avocat républicain qu'il n'y avait « plus rien à faire en politique ». La droite autoritaire s'attribua la victoire : le vote était la condamnation de l'Empire libéral. Le *Pays* réclama « des ministres nouveaux, ou plus d'énergie contre le désordre et les outrages ». Napoléon demanda à Ollivier une loi sur les réunions; il trouvait « intolérable qu'on pût prêcher le mépris des lois ».

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

Talhouet, après le plébiscite, suivit ses amis du centre gauche, Buffet et Daru. Trois places restaient vacantes; le ministère se compléta dans un sens moins libéral, avec deux membres du centre droit, et le duc de Gramont, diplomate de carrière, aux Affaires étrangères.

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

Le recensement des votes, fait par le Corps législatif, fut présenté en cérémonie par le président Schneider (malgré Rouher). L'Empereur le reçut assis sur un trône, à côté de l'impératrice. Il répondit en se félicitant de voir l'Empire « affermi sur sa base », et promit que « son gouvernement ne dévierait pas de la ligne libérale ». Mais le ministère se sentit isolé dans le monde politique : il ne venait plus aux réceptions des ministres ni impérialistes ni royalistes. Les femmes des ministres étaient reçues froidement à la cour. L'impératrice, quand on lui demandait sa recommandation, répondait : « Adressez-vous aux ministres, je n'ai plus d'influence ». Elle conseilla même à un ecclésiastique, qui lui recommandait un sous-préfet, de ne pas laisser deviner au ministère de l'Intérieur qu'elle s'intéressait à cette demande. L'Empereur, sans avertir Ollivier, rendit sa subvention au journal de Duvernois. Les autoritaires, se sentant plus forts, devenaient plus bruyants au Corps législatif, et réclamaient une part du pouvoir. Le président de la rue de l'Arcade, Jérôme David, demandait la présidence du Corps législatif ou le gouvernement de l'Algérie.

ATTITUDE DE L'ENTOURAGE IMPÉRIAL.

CONFLIT ENTRE LA GAUCHE FERMÉE ET LA GAUCHE OUVERTE.

La gauche républicaine, ayant perdu l'espoir d'une révolution prochaine, se divisa sur la politique à suivre. Gambetta dit, dans une réunion privée, que la démocratie était incompatible avec le pouvoir monarchique; la seule légitimité est la souveraineté nationale, qui ne peut pas abdiquer. Il fallait continuer la lutte sous la direction de la gauche, « érigée d'avance en gouvernement provisoire », ce qui exigeait que l'opposition parlementaire fût un groupe *fermé* à tous ceux qui ne seraient pas républicains. Picard, au contraire, voulait laisser la gauche *ouverte*, pour grossir l'opposition et y attirer les mécontents monarchistes. Cette question de tactique impliquait une question de principe : s'ouvrir aux monarchistes, c'était accepter implicitement l'Empire et se réduire à une opposition dynastique. La divergence fut rendue publique par la déclaration de 17 députés de la gauche publiée (2 juin) dans l'*Électeur libre*.

« Ils attendent avec confiance le retour prochain de l'opinion publique en faveur de la liberté, mais n'acceptent pas d'autre tâche que celle de la hâter par leurs efforts dans l'Assemblée. Ils désirent voir l'opposition grandir... mais ne croient pouvoir atteindre ce résultat que si ses rangs restent ouverts. Ils protestent donc contre tout système d'exclusion ; ils ne font et ne veulent faire aucune révolution. »

Le groupe de gauche cessa de convoquer les 17 à ses réunions, Picard réclama en leur nom auprès de Grévy, président du groupe, qui répondit :

« La réunion de la gauche a vu avec regret un certain nombre de ses membres, après s'être séparés de la majorité dans une circonstance grave, se réunir à part et laisser publier... qu'ils formaient une réunion nouvelle et adoptaient une politique ouverte aux compromissions monarchiques répudiées par notre manifeste du 14 novembre 1869. » On ne les convoquerait que s'ils désavouaient « la formation d'une seconde réunion et la ligne politique qu'ils se sont laissé attribuer publiquement ».

Picard répliqua :

« Vous voulez une gauche fermée, nous la voulons ouverte à quiconque revendiquera les libertés publiques sur le terrain où la gauche s'est placée de 1857 à 1869. »

AFFAIBLISSEMENT DES PARTIS

L'opposition républicaine, découragée, se coupait en deux, gauche fermée, gauche ouverte. La majorité ministérielle était affaiblie par la dissidence du centre gauche mécontent. La droite seule, fortifiée par le plébiscite, était confiante et agressive. L'Empereur malade soutenait mollement le ministère contre son entourage; peut-être ne le croyait-il plus indispensable, depuis que le plébiscite lui avait rendu la foi en sa popularité.

ET DU MINISTÈRE.

Au Corps législatif, le ministère ne pouvait plus compter sur une majorité stable; ses propositions n'étaient votées que par des majorités de rencontre. Sa loi sur la presse fut combattue par la droite et le centre gauche, et soutenue par la gauche. Son projet sur les conseils généraux donna occasion à Duvernois de faire voter par une coalition des oppositions un amendement qui parut un échec pour le ministère. Quelques ministres parlèrent de se retirer; le cabinet décida de rester et de poser la question de confiance à propos d'une interpellation de la gauche. La droite n'osa pas voter avec la gauche, elle s'abstint (4 juin). « Nous attendrons notre heure », dit Duvernois. La confiance fut votée par 189 voix. Napoléon écrivit une lettre de blâme aux Arcadiens et retira à Duvernois la direction de son journal. Mais on a raconté qu'en confidence il se plaignait de l'incapacité des ministres, et qu'il n'attendait que la fin de la session pour les remplacer.

POURSUITES CONTRE LES RÉPUBLICAINS.

Il se montrait vivement blessé d'être insulté dans les journaux et les réunions. Le cabinet, pour prouver qu'il avait la force de défendre l'Empereur, se mit à réprimer l'agitation républicaine. Il poursuivit plus de 30 journaux, envoya 72 accusés devant la Haute cour à Blois pour complot contre la sûreté de l'État et la vie de l'Empereur, et fit condamner comme société secrète l'Internationale qui, depuis ses déclarations socialistes et son intervention dans la grève du Creusot, était regardée comme une organisation révolutionnaire.

V. — LA RÉPARTITION DES PARTIS POLITIQUES EN 1870[1]

LES élections de 1869 et les rapports adressés au gouvernement sur la campagne du plébiscite permettent de distinguer l'opinion politique des différentes parties de la France à la fin de l'Empire.

LE NORD.

Tout le Nord, sauf quelques villes industrielles, vote pour le gouvernement (le Pas-de-Calais a donné 171 000 *oui* et 9 600 *non*). Il n'y a une majorité de *non* qu'à Lille, où les ouvriers, dirigés par un survivant de 48, lisent un journal républicain imprimé en Belgique, et au Cateau-Cambrésis, où les ouvriers textiles sont groupés en grandes usines. On ne trouve que des groupes républicains isolés à Saint-Pierre-lès-Calais, faubourg de l'industrie du tulle, Boulogne, qui a voté en 1869 pour le candidat radical, Saint-Quentin, ville « d'opinion très avancée », et les petites villes picardes de l'industrie à la main, Mouy, Breteuil, Liancourt, Guise, Corbie. La population de l'Aisne, « ombrageuse » au point de tenir pour suspect tout comité « où l'élément fonctionnaire est nombreux », fait vivre plusieurs journaux républicains; la circonscription du sud a élu un député de l'opposition libérale.

CHAMPAGNE ET LORRAINE.

En Champagne, l'opposition républicaine est réduite aux ouvriers des villes industrielles, Reims, Romilly, et quelques groupes urbains dans la vallée de la Seine. La population ouvrière démocratique des Ardennes n'est plus organisée pour la lutte; même les ouvriers de Sedan ont voté *oui*. Dans toute la Lorraine, sauf Nancy où le candidat républicain a eu les voix des ouvriers et celles des bourgeois républicains ou partisans de Buffet, et Bar-le-Duc où Picard, candidat républicain, a eu 6 000 voix, l'opposition républicaine paraît se réduire à la petite bourgeoisie des villes, Metz, Lunéville, Verdun, Épinal (« très frondeuse »), Saint-Dié, Remiremont, et à quelques petits centres métallurgiques voisins de Commercy.

L'ALSACE.

L'Alsace seule a un parti républicain vraiment fort, composé de la bourgeoisie protestante des villes, Strasbourg et Colmar, et de la région industrielle de Mulhouse, qui a élu en 1869 deux opposants, un républicain et un catholique.

RÉGION PARISIENNE.

Dans la région voisine de Paris, les républicains, votant avec les royalistes libéraux et les frondeurs contre le gouvernement, ont fait passer à Montereau et Montargis, vieux centres démocratiques, deux députés d'opposition libérale presque républicains (Choiseul et Cochery); en

1. J'ai utilisé un volume préparé, après la chute de l'Empire, probablement dès 1870, par le ministère de la Justice : *La justice et la politique sous le second Empire, rapports des procureurs généraux sur le plébiscite*, qui n'a pas été livré à la publicité.

Seine-et-Oise, 2 orléanistes libéraux: en Eure-et-Loir un parti républicain est formé du canton d'Anet et des partisans personnels de Labiche.

NORMANDIE

La Normandie est en très grande majorité ralliée à l'Empire: quelques personnages influents y maintiennent des centres orléanistes, le duc de Broglie dans l'Eure, Daru à Valogne, d'autres à Honfleur. L'opposition est forte surtout en Seine-Inférieure, où ont été élus deux républicains et un libéral; elle est formée par les ouvriers de Rouen, qui a donné une légère majorité de « *non* », du Havre, et des villes industrielles, Darnetal, Elbeuf, Caudebec, Bolbec, Lillebonne, et grossie des bourgeois, « affolés par la colère » contre le traité de commerce. Il n'y a ailleurs que de petits groupes républicains épars dans les régions d'industrie textile, la vallée de l'Andelle, Caen, Lisieux, Vire, Falaise, Condé-sur-Noireau, où les industriels protestants sont en rapports avec la *Ligue de l'enseignement* et ont engagé leurs ouvriers à voter *non*. Les ouvriers du port de Cherbourg, malgré les autorités maritimes, ont voté pour de Gasté, ancien ingénieur de la Marine, vieux républicain humanitaire; au plébiscite, le préfet maritime a cru les intimider en tenant le scrutin dans le port militaire : ils ont voté *non*. Le Perche est impérialiste, sauf la région industrielle de Flers et de la Ferté-Macé, qui a élu un opposant libéral, le grand industriel Gevelot. A Alençon, la noblesse, en lutte contre la bourgeoisie commerçante, est légitimiste, le député, « gouvernemental libéral », est soupçonné d'avoir combattu le plébiscite. Le Maine a conservé une région d'opposition, Saint-Calais, la ville du Mans, qui a donné en 1869 presque autant de voix à 2 candidats radicaux qu'aux ministériels, la Suze, Sillé. Tout le reste est conservateur, sauf les ouvriers des carrières de sable, et quelques îlots républicains dans la petite bourgeoisie des villes, Laval et Évron (qui ont donné une majorité au républicain Garnier-Pagès), la Ferté-Bernard (forte majorité de *non*), Mamers, Mayenne, Ernée, Château-Gontier, la Flèche. La campagne obéit aux grands propriétaires légitimistes et au clergé, ralliés à l'Empire.

RÉGION DE LA LOIRE.

Dans la vallée de la Loire, le sentiment démocratique reste assez fort dans les campagnes pour faire élire (en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) 3 députés d'opposition libérale, dont 2 républicains modérés, sur 5; Blois et Tours ont des groupes d'ouvriers républicains. Saumur, toujours républicain, a donné une majorité au candidat radical Allain-Targé et une petite majorité de *non*. L'Anjou est encore légitimiste, quoiqu'il ait élu des catholiques ralliés à l'Empire, et que le clergé fasse voter *oui*. Il ne se trouve de républicains qu'à Angers, où le parti organisé par le bâtonnier Cubain a donné les deux tiers des voix à l'opposition et une majorité de *non*, et à Cholet, centre du commerce des toiles, qui a donné deux tiers de *non* (avec l'aide

des légitimistes). Les ouvriers ardoisiers de Trélazé obéissent au maire impérialiste.

BRETAGNE. La Bretagne, presque toute ralliée à l'Empire par le clergé, a donné 530 000 *oui*, 48 000 *non*. Il n'y a de républicains que le pays bretonnant proche de Saint-Brieuc, qui en 1863 et 1869 a élu un républicain (Glais-Bizoin), les artisans et petits bourgeois de Nantes, Rennes, Quimper, Saint-Brieuc, qui ont donné une majorité de *non*, les minorités des ports de commerce, Saint-Malo, Saint-Servan, Morlaix, les sardiniers de Belle-Isle; les ouvriers des ports de guerre, « hostiles comme toujours », ont fait passer à Brest un demi-républicain (de Kératry), et donné à Brest et Lorient une majorité de *non*. Les légitimistes dominent la Bretagne française et le pays bretonnant de Vannes.

POITOU. Le Poitou reste légitimiste dans le nord (Vendée et Bressuire), impérialiste dans le sud, excepté les protestants des Deux-Sèvres, qui sont républicains, et quelques groupes épars, l'île de Ré, les ouvriers de Châtellerault, et Niort. Cette région a peu de vie politique; dans le sud elle est si indifférente en religion, que le procureur général se félicite de n'avoir pas le concours du clergé : « il est si peu populaire qu'il ferait voter *non* en recommandant *oui* ». Les deux Charentes sont fortement impérialistes, mais avec deux centres d'opposition, la Rochelle, où la coalition des républicains, des orléanistes et des protestants a fait passer un demi-républicain (Bethmont), Confolens, où persiste l'influence républicaine de Babaud, l'ancien Constituant.

SUD-OUEST. Le Sud-Ouest jusqu'aux Pyrénées est devenu impérialiste, sauf Bordeaux, qui en 1869 a élu 2 républicains, les protestants qui forment le noyau de l'opposition républicaine-orléaniste de Sainte-Foy, de Libourne, de Bergerac, qui a donné deux tiers des voix au candidat opposant et une moitié de *non*, et trois petits groupes républicains à Bayonne, Dax, Bagnères. La force des républicains est, comme en 1849, dans la vallée de la Garonne : Toulouse, où un journaliste révolutionnaire, Duportal, a fondé l'*Émancipation*, donne une majorité de *non* ; Agen, Villeneuve, Marmande, Tonneins, restés des centres d'agitation républicaine, ont réuni 29 000 voix pour les opposants contre 58 000 aux candidats officiels et donnent une majorité ou une grosse minorité de *non*. — Dans le Gers, les centres républicains de 1849, Auch, Condom, Lectoure, en lutte contre l'influence impérialiste de Granier de Cassagnac, dominante dans le reste du département, ont réuni en 1869 près de 30 000 voix opposantes, contre 48 000 aux candidats officiels; mais « l'heureuse influence du clergé » obtient une majorité écrasante de *oui*. — En Tarn-et-Garonne, il ne reste un parti républicain qu'à Montauban et à Moissac (où il est désorganisé par la mort de son chef).

Dans les montagnes du Midi, la vie politique est faible. Au sud,

LA RÉGION DES MONTAGNES. dans l'Ariège, les centres républicains isolés, Foix, Varilles, Mirepoix, le Mas d'Azil, Tarascon et Pamiers, ont réuni 12 000 voix opposantes. Au nord, le Lot, « habitué à la pression administrative », est « inerte »; l'opposition, concentrée dans Cahors, Figeac, Souillac (la seule ville qui donne une majorité de *non*), a en 1869 réuni 18000 voix, contre 35000 aux candidats officiels, après une pression qui a fait scandale à la vérification des pouvoirs. — Le Tarn, où le gouvernement a partout la majorité, a une opposition assez nombreuse, formée des ouvriers chapeliers d'Agen, de Cordes, et des centres industriels, Carmaux, Castres, Mazamet, où les patrons sont protestants et hostiles à l'Empire.

LE CENTRE. Dans le Centre, les campagnes votent en masse pour le gouvernement, les propriétaires conservateurs sont presque tous ralliés, sauf autour de Moulins. L'opposition républicaine est forte à Bourges, où son chef est l'avoué Brisson, dans la région métallurgique de Vierzon, qui a élu un opposant, et le pays industriel de Montluçon, et dans les vieux centres républicains, Saint-Amand, Issoudun, Clamecy, Cosne.

L'AUVERGNE. En Auvergne, l'orléaniste de Barante a passé en Puy-de-Dôme, un opposant libéral dans le Cantal, grâce à deux cantons mécontents. Mais les groupes républicains sont réduits aux vieux centres démocratiques, Issoire, Thiers, ville des couteliers, Clermont, où les républicains ont un journal en commun avec les royalistes libéraux. La Haute-Loire, où Brioude reste démocratique, a élu un opposant, et donné beaucoup de *non*. — *LIMOUSIN.* Le Limousin obéit aux maires et aux juges de paix agents du gouvernement; l'influence du clergé « est à peu près nulle »; l'opposition républicaine est réduite à Ussel et Limoges : toutes deux ont un comité antiplébiscitaire. *RÉGIONS MONTAGNEUSES.* Les départements montagneux, sur le versant du Massif central, obéissent au clergé et à l'administration, sauf les protestants. L'Aveyron, malgré ses agglomérations d'ouvriers et un centre d'opposition à Villefranche, n'a donné qu'un dixième de *non*. La Lozère, qui a élu un opposant catholique, est conservatrice, sauf les protestants du pays de Florac. Dans l'Ardèche, un découpage des trois circonscriptions fait passer partout les candidats officiels, mais les républicains, maîtres de la plaine et des pays protestants, ont la majorité de l'arrondissement de Privas; la montagne catholique est conservatrice.

LANGUEDOC. Le Languedoc reste divisé en *blancs* et *rouges*. Les *blancs*, légitimistes ralliés, appuyés sur l'administration, ont la majorité. Mais les républicains, très nombreux, même dans les campagnes, ont réuni dans les Pyrénées-Orientales 15 000 *non* (contre 25 750 *oui*), dans l'Aude 13 000 *non* (contre 64 000 *oui*), dans l'Hérault 38 000 *non* (contre 66 000 *oui*). Le gouvernement, dit le procureur, est soutenu par les pays les plus pauvres; les vignerons enrichis ont des « sentiments révolutionnaires ». Les deux foyers d'agitation sont Montpellier, où a été élu le

républicain E. Picard, où se publient deux journaux républicains (un révolutionnaire) et où se sont formés deux comités antiplébiscitaires, — Béziers, qui a donné la majorité au radical Floquet venu de Paris. Les petites villes républicaines s'agitent ; à Bédarieux on a écrit sur les trottoirs : « Mort à l'Empereur » ; et le bruit court que « les irréconciliables » veulent prendre la mairie et y proclamer la république. Dans le Gard, « la population catholique », guidée par « ses directeurs ecclésiastiques », donne la majorité au gouvernement ; mais les protestants, « carrément hostiles », forment de fortes minorités.

PROVENCE.

Les légitimistes et les *rouges* se disputent la Provence, excepté les montagnes des Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes, dociles au gouvernement. Les légitimistes, maîtres de la partie nord-ouest de Vaucluse, y font passer les deux candidats officiels ; à Marseille et Aix, ils entretiennent un grand journal influent sur le clergé. Les républicains, presque tous avancés, dominent la partie sud de Vaucluse, Apt, Pertuis, Cadenet ; ils ont la majorité à Marseille, qui a élu 2 irréconciliables, à Aix, où les ouvriers chapeliers forment « un noyau révolutionnaire », à Arles, où la population ouvrière discute la question sociale et tient de grandes réunions, à Toulon grâce aux ouvriers du port, dans les petites villes du Var (Brignoles, Bayols, le Luc), dans la plaine des Basses-Alpes, où Manosque reste un centre républicain.

FRANCHE-COMTÉ.

C'est la région de l'Est (au sens large) qui fait la force solide de l'opposition. Au nord, sur le plateau de la Saône, dans les campagnes, le parti républicain n'a pas été réorganisé ; mais il reste dans les villes, Gray, Vesoul, Luxeuil, Langres, des républicains qui, unis aux orléanistes encore influents, ont fait élire en Haute-Saône 2 opposants libéraux, à Langres un républicain de la gauche ouverte. La montagne de Franche-Comté, très catholique, disputée entre Montalembert et le gouvernement, a élu en 1869 un opposant catholique. Le parti républicain, fortement constitué par les industriels protestants de Montbéliard, les ouvriers horlogers de Besançon, les vignerons et les paysans propriétaires du Jura (Ornans, Dôle, Arbois), a fait passer 1 député (sur 2) dans le Doubs, 2 (sur 3) dans le Jura, et donné une majorité de *non* à Besançon. C'est le vieux parti de 48, anticlérical et démocrate à la façon suisse, représenté par Grévy. Les ouvriers du bois, à Saint-Claude et Morez, forment des groupes républicains isolés.

BOURGOGNE.

En Bourgogne, la montagne, Morvan et Auxois, est dominée par les grands propriétaires et l'administration qui dispute le pays de Châtillon aux orléanistes. La région des plaines et du vignoble est républicaine anticléricale ; elle a élu dans l'Yonne (Auxerre, Sens, Joigny) deux opposants de la gauche ouverte, dans la Côte-d'Or un républicain (Magnin), et le découpage des circonscriptions lui a enlevé un siège.

L'administration a obtenu, dans les campagnes, beaucoup plus de *oui* que de voix pour ses candidats. Mais toutes les villes sont des centres ardents d'opposition républicaine : Dijon et Beaune ont voté *non*. En Saône-et-Loire, aucun opposant n'a été élu, mais il y a eu de fortes minorités, même dans le Charolais; et Chalon, resté fidèle à l'ancien Montagnard exilé, le docteur Boysset, Mâcon, même Autun ont donné la majorité au candidat radical. Les ouvriers du Creusot, qui en 1869 votaient pour leur patron Schneider, exaspérés par la répression de la grève, ont donné deux tiers de *non*. La Bresse obéit au gouvernement, sauf les républicains de Louhans, Bourg, Belley; l'opposition est forte dans les montagnes, à Oyonnax, centre ouvrier, à Nantua, où l'influence de Baudin a passé à ses frères.

L'AIN.

RHONE ET LOIRE.

Dans le Rhône et la Loire, les campagnes restent soumises au clergé, et même légitimistes dans le pays de Montbrison. Mais toute la population ouvrière est violemment hostile à l'Empire; elle a élu à Lyon 2 irréconciliables, à Saint-Étienne un républicain d'extrême gauche.

DAUPHINÉ.

Le Dauphiné reste en grande partie républicain, bien que le gouvernement ait fait passer tous ses candidats dans les Hautes-Alpes par des faveurs accordées à une population pauvre, dans la Drôme par le découpage des circonscriptions. L'Isère a réuni 70000 voix sur les candidats opposants, et fait passer 2 députés républicains (sur 5). L'opinion républicaine domine à Grenoble, Vienne, Saint-Marcellin; les maires n'ont pas osé faire voter *oui*. La Drôme a donné 35000 voix aux opposants et plus de trois huitièmes de *non*; les villes, surtout Valence et Romans, sont en majorité radicales.

CORSE.

La Corse, restée hors de la vie politique française, vote pour Napoléon; sauf un petit groupe à Bastia, elle n'a donné que 1 p. 100 de *non*.

DIFFÉRENCE AVEC 1850.

Comparée à la répartition des partis en 1850, la distribution régionale des votes en 1870 fait apparaître à la fois la persistance de l'opinion républicaine et la puissance du gouvernement impérial. Le parti républicain se retrouve dans les mêmes régions, le Sud et l'Est, mais diminué en nombre et chassé presque partout des campagnes que sa propagande avait commencé à gagner. Il a perdu la Haute-Saône, la Bresse, les Hautes-Alpes, une partie du Var et des Pyrénées-Orientales. Dans le Nord, l'Ouest et le Centre, il ne conserve guère que les grandes villes, les protestants, une partie des ouvriers, des vignerons, des paysans propriétaires. Dans le Sud-Ouest, il est réduit à la vallée de la Garonne. Il est moins nombreux qu'en 1849, mais plus concentré, fortifié par la coalition avec les libéraux d'origine royaliste, excité par le souvenir de la compression, et devenu plus agressif.

LIVRE II

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE[1]

CHAPITRE PREMIER[2]

L'INTERVENTION ET LES EMBARRAS DE NAPOLÉON EN ITALIE (1859-62)

I. L'ALLIANCE AVEC LA SARDAIGNE. — II. LES PRÉPARATIFS DE LA GUERRE. — III. LA GUERRE D'ITALIE. — IV. LA PAIX AVEC L'AUTRICHE. — V. LA QUESTION DES ÉTATS DE L'ITALIE CENTRALE. — VI. LES ANNEXIONS PAR PLÉBISCITE A LA SARDAIGNE ET A LA FRANCE. — VII. L'OUVERTURE DE LA QUESTION ROMAINE. — VIII. LA RÉVOLUTION DU ROYAUME DE NAPLES ET L'INVASION PIÉMONTAISE DANS LES ÉTATS DU PAPE. — IX. LA RECONNAISSANCE DU ROYAUME D'ITALIE. — X. L'AJOURNEMENT DE LA SOLUTION DE LA QUESTION ROMAINE.

I. — L'ALLIANCE AVEC LA SARDAIGNE

Décision de Napoléon.

LA guerre d'Orient, succès militaire pour l'armée française, n'avait pas servi la politique personnelle de l'Empereur. La paix laissait intacts les traités de 1815. Napoléon, s'étant assuré qu'aucune puissance ne l'aiderait à remanier l'Europe, se décida — après l'attentat

1. BIBLIOGRAPHIE. — Voir, dans le volume précédent, livre V, l'indication des bibliographies générales : P. Caron (pour la France); Dahlmann-Waitz (pour l'Allemagne et l'Autriche); *Cambridge modern History*, t. XI, 1908; Orsi, *L'Italia moderna*, 1909 (trad. fr., *Histoire de l'Italie moderne*, 1911), bibliogr. à la fin; *Political history of England*, t. XII : Low, *The reign of Queen Victoria* (bibliogr. à la fin). Pour l'histoire militaire, le *Catalogue de la Bibliothèque du ministère de la Guerre*.

SOURCES. — Les documents diplomatiques publiés par les gouvernements sont reproduits dans *le Mémorial diplomatique* et plus complètement (depuis 1861, dans *Das Staatsarchiv, Sammlung der offiziellen Aktenstücke zur Geschichte der Gegenwart* (dans la forme originale, la plupart en français). — Pour les recueils de traités, Martens, de Clercq, voir bibliographie du volume précédent, livre V. — Un résumé des événements de chaque année est donné dans les annuaires : *Annuaire des Deux-Mondes* (jusqu'à 1867), *Annual register*, et, depuis 1860, *Europäischer Geschichtskalender* rédigé par Schulthess (donne en allemand le texte des documents officiels importants).

TRAVAUX. — De la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. III-VII, 1896-1905, principale étude sur la politique extérieure de la France. E. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. IV-XIII, récit animé, dont les détails ne sont pas tous exacts (l'auteur a reçu des renseignements de l'entourage impérial et du prince Napoléon). C. Bulle, *Geschichte der neuesten Zeit*, 2e éd.,

d'Orsini — à entreprendre l'opération en Italie. Il avait besoin du secret et se défiait de ses ministres. Il envoya son médecin Conneau donner rendez-vous à Cavour, chef du gouvernement de Sardaigne.

ENTREVUE DE PLOMBIÈRES

Cavour vint à Plombières, où Napoléon prenait les eaux (21 juillet 1858); ils eurent une entrevue si secrète qu'elle resta ignorée des ministres français[1]; pendant qu'ils causaient, l'Empereur reçut une dépêche du ministre des Affaires étrangères l'informant que Cavour avait été vu en France.

ACCORD AVEC CAVOUR

Napoléon proposa à Cavour une alliance entre la France et la Sardaigne pour une guerre à l'Autriche. Tous deux se mirent d'accord sur la formule : « l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique » ; on rejetterait les Autrichiens hors d'Italie derrière l'Isonzo; la Sardaigne s'annexerait tout le royaume lombard-vénitien et une petite partie des États de l'Église; la Toscane et les duchés formeraient un royaume d'Italie centrale; le royaume de Naples, s'il s'y produisait une révolution, serait donné au prince Murat. Tous les États italiens se réuniraient en une Confédération, présidée par le pape. La France aurait la Savoie et Nice.

L'Empereur craignait d'irriter les gouvernements européens en paraissant soutenir une révolution : il voulait une guerre d'origine diplomatique. Tous deux cherchèrent ensemble un prétexte ; ils en écartèrent trois, et décidèrent de pousser les ouvriers des carrières de marbre de Carrare, sujets du duc de Modène, à demander l'annexion au royaume de Sardaigne; le roi enverrait à Modène une note menaçante, d'où naîtrait un conflit avec l'Autriche, protectrice du duc.

MISSION DU PRINCE JÉRÔME EN FRANCE

Napoléon, désirant consolider l'accord par une alliance entre les familles, demanda pour son cousin une fille de Victor-Emmanuel. Cavour écrivit au roi que ce mariage était très désirable : le refus ferait un ennemi de Jérôme, « plus Corse que son cousin ». Victor-Emmanuel sacrifia la princesse Clotilde : il devait trouver dans Jérôme un défenseur solide des intérêts de l'Italie. Arrivé à Biarritz, sa résidence de vacances,

t. II-III, 1886. — Des nombreuses biographies de Guillaume Ier et de Bismarck les plus solides sont E. Marcks, *Kaiser Wilhelm I.*, 5e éd., 1905, M. Lenz, *Geschichte Bismarcks*, 3e éd., 1911. En français, P. Matter, *Bismarck et son temps*, 3 v., 1905-08.

2. SOURCES. — Les correspondances de souverains et de ministres : Cavour, *Lettere* (édit. Chiala), 6 vol., 1883. Ricasoli, *Lettere*, 10 vol., 1887. *Victoria d'après sa correspondance*, trad. franc., 1907. Thouvenel, *Le secret de l'Empereur*, 2 vol., 1889 (lettres confidentielles relatives à l'Italie). — Les publications des gouvernements : Affaires étrangères, *Documents diplomatiques*, 1860 (livre jaune), 1861. *Correspondence respecting the affairs of Italy*, en 4 séries, 1859-61. — Les souvenirs d'hommes d'Etat : Malmesbury, *Memoirs...*, 1884, Loftus, *Diplomatic reminiscences*, 2 vol., 1892. Em. Ollivier, *L'Empire libéral* (a reçu des confidences du prince Napoléon). Greville, *Memoirs*. Maréchal Randon, *Mémoires*, 1875.

TRAVAUX. — Les histoires d'ensemble : de la Gorce, Em. Ollivier, Bolton King, *Histoire de l'unité italienne*. Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia*, 1865. — Bianchi, *La politique du comte de Cavour*, 1885. Le Correspondant, 1896. Grabinski, *Le comte Arese* (sur la politique personnelle de Napoléon). Rothan, *Napoléon III et l'Italie*, 1899.

1. Ce qui s'y passa n'est connu que par une lettre de Cavour au roi, écrite de Baden-Baden et publiée en 1883.

Napoléon fit venir son cousin, et lui confia le secret. Puis il l'envoya à Varsovie proposer au tsar une alliance : la Russie mettrait une armée sur la frontière autrichienne, laisserait faire une révolution en Hongrie, et reconnaîtrait les acquisitions de la France; en échange, la clause de neutralisation de la mer Noire serait annulée. Alexandre répondit qu'il n'était pas prêt à la guerre, mais promit une neutralité favorable. Un officier attaché au prince Napoléon partit en secret pour Saint-Pétersbourg, où fut conclu un traité de neutralité et d'assistance diplomatique. Cavour, rassuré par le concours du tsar contre « l'immixtion de l'Allemagne », chargea ses amis secrets de la *Société nationale* de préparer un mouvement pour soulever le pays de Carrare au printemps.

ENTENTE AVEC LE TSAR.

Les Alliés essayèrent d'isoler l'Autriche en gagnant la Prusse. Le prince Guillaume venait d'y prendre la régence au nom du roi devenu fou. Cavour envoya un seigneur italien, le comte Pepoli, lui demander sa neutralité. Mais Guillaume, hostile aux Bonaparte et à la révolution, se déclara lié à l'Autriche par des traités, et avertit la reine Victoria, belle-mère de son fils Frédéric.

TENTATIVE AUPRÈS DU ROI DE PRUSSE.

Napoléon tenta de se concilier les hommes d'État anglais, Palmerston et Clarendon, par des conversations à Compiègne. « L'objet de notre politique en Orient était double, dit-il, la Pologne et l'Italie. Nous avons abandonné la Pologne pour satisfaire le tsar, il reste l'Italie. » Mais le gouvernement anglais tenait moins à l'alliance française qu'à la paix. Le ministre écrivit à l'ambassadeur Cowley une lettre destinée à l'Empereur : il l'engageait à reporter sa sollicitude pour le sort des Italiens sur le « pays le plus mal administré qui soit »; « au lieu de bouder l'Autriche, il devrait tenter avec son frère catholique d'améliorer le gouvernement papal ». La reine le fit avertir que l'Angleterre se détacherait de lui s'il tentait de déchirer les traités.

TENTATIVES AUPRÈS DE L'ANGLETERRE.

Napoléon ne céda pas. Il confirma l'accord officieux de Plombières par un traité secret avec Victor-Emmanuel (10 déc.), en forme d'alliance défensive (« si l'Autriche commet quelque acte agressif »). La France devait envoyer 200000 hommes pour l'expulsion totale des Autrichiens. Le royaume Lombard-Vénitien, les Duchés et un morceau des États de l'Église seraient unis à la Sardaigne en un royaume de Haute-Italie; Victor-Emmanuel céderait à la France la Savoie et le comté de Nice (il n'était pas question du consentement des habitants).

TRAITÉ AVEC LE ROI DE SARDAIGNE.

Napoléon ne prévint son ministre des Affaires étrangères (Walewski) qu'après avoir signé. Mais le secret transpira vite par le fait des contractants. A Turin, Cavour dit au ministre anglais Russell qu'on allait libérer l'Italie, si l'Autriche déclarait la guerre. — « Elle ne commettra jamais une si énorme erreur. — Je l'y contraindrai », répondit Cavour. A la réception du 1er janvier, Victor-Emmanuel ne put se tenir de prédire

LE SECRET ÉVENTÉ.

une année bien remplie. A Paris, Napoléon, recevant le corps diplomatique, dit à l'ambassadeur autrichien (Hübner) : « Je regrette que nos relations ne soient pas aussi bonnes que par le passé ». Cette parole, lancée dans une solennité, parut annoncer la guerre ; la Bourse baissa, le monde des affaires prit peur. Napoléon, surpris et contrarié, essaya d'atténuer l'impression par une note au *Moniteur* (7 janvier). Mais, le 10 janvier, Victor-Emmanuel dit à l'ouverture des Chambres :

LE « CRI DE DOULEUR ».

« Notre pays, quoique petit, a acquis du crédit dans les conseils de l'Europe parce qu'il est grand par les idées qu'il représente. » « Cette situation n'est pas sans danger, car, si nous respectons les traités, nous ne sommes pas insensibles au cri de douleur qui de toutes les parties de l'Italie se lève vers nous. »

Napoléon avait lu ce discours en projet, et de sa propre main y avait introduit cette phrase, qui faisait prévoir l'intervention du Piémont dans les États italiens.

II. - LES PRÉPARATIFS DE LA GUERRE

RÉSISTANCE À LA GUERRE EN FRANCE.

La guerre, dès lors imminente, resta en suspens plus de trois mois. Le traité n'obligeait la France qu'à défendre la Sardaigne contre l'Autriche. Napoléon voulait temporiser, pour amener le gouvernement autrichien à attaquer ; lui-même était gêné par les influences favorables à la paix. Pour des motifs divers, la guerre déplaisait à l'impératrice, qui appelait la politique de libération un « métier de sots », à Persigny, inquiet pour l'alliance anglaise, à Morny, ennemi des nationalités et des révolutions, à Fould, mécontent du trouble jeté dans les affaires, aux diplomates, attachés par tradition à la paix, même aux officiers, Vaillant, Niel, Fleury, qui ne jugeaient pas l'armée préparée. Napoléon, « assez touché de la lâcheté générale », disait Mérimée, ne se sentait approuvé que par son cousin, ses serviteurs personnels, Conneau, Piétri, et par les républicains ennemis de l'Autriche.

EN ANGLETERRE.

En Angleterre, Persigny, pour rassurer le gouvernement, affirmait que « l'opinion publique en France... s'était prononcée avec tant d'énergie contre la guerre » qu'elle était impossible. Mais déjà le prince Albert se figurait Napoléon d'accord avec la Russie pour une « revanche contre l'Europe » ; il ne se fiait plus à cet homme « né et élevé en conspirateur », qui cédait à « la crainte d'être assassiné ».

EN ALLEMAGNE.

En Allemagne, les journaux, surtout ceux de l'Allemagne du Sud, inspirés par l'agence de Vienne, agitaient l'opinion contre la France. Guillaume de Prusse, hostile à Napoléon, rejetait le conseil donné par Bismarck de profiter de l'occasion pour enlever à l'Autriche la pré-

pondérance en Allemagne, et l'offre apportée par un attaché militaire français de laisser la Prusse annexer le Holstein et le Hanovre.

LETTRE DE L'EMPEREUR.

Napoléon chercha à justifier sa politique. Il lut à ses ministres (22 janvier) une lettre à Walewski, qui l'expliquait.

« La France a... séparé les membres de la coalition, mais... n'a pas d'alliés véritables.... On attend que l'Empire ait subi l'épreuve de sa maladie originaire, la réaction des traités de 1815. » La guerre d'Orient s'est « réduite à un simple tournois.... Le terrain perdu en Crimée peut être regagné en Lombardie; si la France, tout en chassant les Autrichiens de l'Italie, protège le pouvoir du pape et déclare que, sauf la Savoie et Nice, elle ne veut faire aucune conquête, elle aura pour elle l'Europe, elle se créera en Italie des alliés puissants.... La France... confiante dans l'alliance des deux grands peuples de race latine comme elle, l'Espagne et l'Italie, sera en état de lutter avec les puissances du Nord. »

Cette confidence ne rallia pas les ministres au rêve « latin » de l'Empereur. Vaillant écrivit sur son carnet : « C'est faible; il la veut, voilà la véritable raison ».

PROJET D'UNION FÉDÉRATIVE.

Pour le public, l'Empereur fit écrire par de la Guéronnière une brochure anonyme : l'état présent de la Lombardie, disait-on, ne pouvait durer, mais la nationalité italienne ne pouvait se faire qu'au moyen d'un secours étranger; il fallait établir en Italie, non « l'union absolue », mais « l'union fédérative », dont le pape aurait la présidence.

LETTRE DE VICTORIA.

La politique de Napoléon se dévoilait. Victoria inquiète lui écrivit personnellement (4 février). Elle lui montrait « le bonheur de l'Europe » suspendu à sa décision, « l'observation fidèle des traités » ou la guerre en Europe, et le prévenait qu'en cas de guerre l'Angleterre ne pourrait s'associer à lui. La réponse fut une lettre longue et ambiguë.

RÉPONSE DE NAPOLÉON.

La France avait dit au Piémont qu'opposée par tradition à « l'influence excessive de l'Autriche », elle ne le suivrait pas dans une agression, mais le soutiendrait s'il était « attaqué par l'Autriche ou se trouvait engagé avec elle dans une guerre juste et légitime... ». « Mais le respect pour les traités ne va pas à l'encontre de mon devoir, qui est de suivre toujours la politique la plus en harmonie avec l'honneur et l'intérêt de mon pays. » « Je respecterai toujours les traités. Je sais qu'ils ne peuvent être changés que par consentement général. »

POLITIQUE DE L'AUTRICHE.

Le gouvernement autrichien n'était pas encore prêt. Il n'avait guère en Italie plus de 50 000 hommes; le chemin de fer du Semmering, qui devait relier l'Autriche à la Vénétie, n'était pas terminé, les canons destinés aux places du quadrilatère attendaient à la dernière station.

MÉDIATION DE L'ANGLETERRE.

Pour gagner du temps, elle demanda à l'Angleterre sa médiation. L'ambassadeur anglais à Paris alla porter à Vienne une lettre de la reine, expliquant que le danger de guerre venait de « l'antagonisme entre l'Autriche et la France ». A son retour, il demanda l'exposé de leurs griefs à la France et à la Sardaigne. Napoléon indiqua les traités entre l'Autriche et les duchés d'Italie centrale, le régime des Léga-

tions (l'une des provinces du pape), l'impôt dans les États de l'Église. Cavour, après avoir tardé, répondit que la diplomatie était hors d'État de guérir les maux de l'Italie. Le gouvernement anglais proposa à la Russie une action commune; Gortschakoff répondit ironiquement que « la Russie avait eu autrefois l'habitude d'offrir des conseils amicaux aux cabinets d'Europe et n'y avait pas trouvé son compte ».

ATTITUDE DE NAPOLÉON.

L'Angleterre, aidée de la Prusse, suggéra à l'Autriche d'accorder quelques réformes en Italie. Napoléon, persistant dans la fiction d'une alliance défensive, déclara par une note du *Moniteur* du 5 mars : « L'Empereur a promis au roi de Sardaigne de le défendre de tout acte agressif de l'Autriche, il n'a promis rien de plus ».

RÉPONSE DE L'AUTRICHE.

L'Autriche s'engagea à accepter 4 points : évacuation des États de l'Église, réformes dans les États italiens, garantie de paix à la Sardaigne, traités nouveaux entre l'Autriche et les duchés. Mais Napoléon préférait un Congrès, espérant y faire imposer des concessions à l'Autriche.

PROJET DE CONGRÈS.

Le gouvernement russe, cédant à son désir, proposa le Congrès (17 mars). L'Angleterre n'osa pas le refuser, mais resta en défiance : « un Congrès pour remanier les traités de 1815 », écrivait Victoria.

EXPLICATIONS SECRÈTES AVEC CAVOUR.

Napoléon, n'osant pas se déjuger, chargea Walewski de déclarer officiellement à l'ambassadeur sarde qu'il ne ferait pas la guerre pour aider l'ambition de la Sardaigne; mais en secret il fit rassurer Cavour, et le pria de venir à Paris (25 mars), où il lui expliqua qu'il avait consenti au Congrès pour calmer l'Angleterre et la Prusse; c'était un « passage pénible à traverser », mais il serait court. Cavour le menaça de faire la guerre sans lui, peut-être même de rendre publique leur entrevue secrète. Le prince Albert écrivait : « L'Empereur est vendu au diable, et Cavour peut faire ce qu'il veut de son honneur ». Cavour, de retour en Italie, écrivit à Napoléon pour lui reprocher d'avoir modifié leur plan primitif. Napoléon répondit que la situation était changée : le bruit s'était répandu qu'il cherchait un prétexte de guerre pour s'agrandir, et lui avait aliéné l'Europe au point qu'en cas de guerre il serait forcé de conduire ses troupes sur le Rhin.

DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR ANGLAIS.

L'ambassadeur anglais Cowley lui demanda nettement s'il voulait la paix ou la guerre (7 avril) : il répondit qu'il voulait la paix, mais croyait la guerre inévitable, et offrit des garanties à l'Angleterre pour avoir son aide. Cowley l'avertit qu'il aurait contre lui en Angleterre le gouvernement et tous les partis, et l'engagea à n'aider les Italiens que « par des moyens pacifiques ».

PROPOSITIONS ANGLAISES.

L'Autriche déclara accepter le programme des quatre points, mais à condition que la Sardaigne cesserait ses préparatifs militaires (12 avril). L'Angleterre proposa le désarmement simultané des trois États, et l'admission au Congrès des représentants de tous les États d'Italie, mais

à titre consultatif : c'était contraindre Napoléon à démasquer son projet. Napoléon, désireux de ménager l'Angleterre, télégraphia à Cavour d'accepter le Congrès, mais à condition que la Sardaigne y fût admise sur le même pied que les 5 grandes Puissances : Cavour répondit dans ce sens. L'Angleterre accepta d'admettre tous les États italiens avec égalité de droits. Cavour, réveillé (dans la nuit du 18 au 19 avril) par une dépêche de Walewski annonçant cette décision, eut un accès de désespoir, brûla des papiers et envoya une réponse résignée. Les dépêches de l'Empereur et du prince Napoléon le rassurèrent, en lui expliquant le piège tendu à l'Autriche.

EXPLICATIONS SECRÈTES A CAVOUR.

Le gouvernement autrichien, fatigué de tenir son armée sur le pied de guerre, mit fin à la crise par une résolution brusque : il refusa la proposition anglaise et envoya au gouvernement sarde la sommation de désarmer dans un délai de trois jours. Napoléon lui rappela que le Piémont consentait au désarmement. L'Autriche répondit qu'elle n'accepterait le Congrès que si le Piémont en était exclu : elle prenait ainsi la responsabilité de la guerre. Napoléon pouvait enfin invoquer son alliance défensive pour se poser en défenseur du Piémont. Il reçut la demande officielle de secours du gouvernement sarde, et notifia au gouvernement autrichien qu'il regarderait comme un *casus belli* l'entrée des Autrichiens en Piémont. L'Autriche prit l'offensive (29 avril), en ordonnant à son armée de passer le Tessin.

ULTIMATUM DE L'AUTRICHE

III. — LA GUERRE D'ITALIE[1]

LE gouvernement français fit voter aux Chambres un contingent de 140 000 hommes et un emprunt de 500 millions, et annonça que la guerre serait « localisée et limitée ». La déclaration de guerre, retardée trois jours par une offre de médiation anglaise, fut accompagnée d'une proclamation de l'Empereur (3 mai). Il y présentait la guerre comme défensive, et protestait contre tout projet de révolution; mais, malgré Walewski, il y avait glissé sa formule de conquête, tout en dissimulant l'agrandissement promis à la France.

DÉCLARATION DE GUERRE

« L'Autriche a amené les choses à cette extrémité qu'il faut qu'elle domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit *libre jusqu'à l'Adriatique.* » « Je ne veux pas de conquête.... Le but de cette guerre est de rendre l'Italie à elle-même. » « Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre ni ébranler le pouvoir du Saint-Père, mais le soustraire à toute pression étrangère.... »

L'ITALIE LIBRE JUSQU'A L'ADRIATIQUE

1. Lecomte, *Relation de la campagne d'Italie*, 1860. *Campagne de l'empereur Napoléon III en Italie*, 1860 (publication officielle). *Der Krieg in Italien 1859*, 3 vol., 1872-76 (publication de l'état-major autrichien). H. von Moltke, *Der italienische Feldzug 1859*, 1904. De la Gorce donne des extraits de documents inédits du ministère de la Guerre.

ATTITUDE DE L'ANGLETERRE.

En Angleterre, l'offensive de l'Autriche produisit dans l'opinion un revirement en faveur des Italiens qui déconcerta le gouvernement.

« Bien qu'à l'origine, écrivait la reine, ce soit la criminelle folie de la Russie et de la France... c'est la stupidité et l'aveuglement de l'Autriche qui ont amené la guerre; elle s'est mise dans son tort. »

RELATIONS AVEC LA RUSSIE.

Le *Times* annonça un traité d'alliance entre la France et la Russie; le gouvernement anglais interrogea Gortschakoff, qui répondit que l'accord avec la France ne contenait pas d'arrangement hostile à l'Angleterre, et Napoléon autorisa Cowley à donner l'assurance qu'il n'avait aucune convention secrète avec la Russie, rien que la promesse de rassembler des troupes sur la frontière autrichienne.

ATTITUDE DE L'ALLEMAGNE.

En Allemagne, où l'opinion se montrait très irritée contre la France, les petits États avaient proposé à la Diète (23 avril) de tenir prête l'armée fédérale; quelques journaux du Sud parlaient de conquérir l'Alsace. Mais le régent de Prusse se réservait le rôle d'arbitre; il avait refusé l'alliance que l'archiduc Albert venait lui proposer (14 avril), et il préparait son armée, non pour l'Autriche, mais contre la France.

PRÉPARATIFS DE GUERRE INSUFFISANTS.

En Italie, la guerre commença par la confusion et les retards dans les deux camps. Le Piémont, avec son armée de 35 000 hommes dispersés en trois corps, était ouvert à l'invasion. L'armée française n'avait pas fait de préparatifs, de crainte d'effrayer l'Europe; les régiments n'avaient pas leurs effectifs, ni leurs équipements. On les fit partir incomplets et mal pourvus de munitions, de tentes, de souliers, de couvertures, de marmites, de fourrages, de mulets. La France avait l'avantage d'une artillerie nouvelle, les canons rayés à tir plus précis; mais on en n'avait encore de prêts que 68, on manquait de pièces de siège et de train d'artillerie et d'équipages, et les anciens canons lisses n'avaient plus de projectiles. On avait aussi un nouveau fusil rayé à balle ogivale, mais on ne l'avait pas pourvu de hausse, et le tireur devait pointer avec le pouce. Le mécontentement fut si vif que l'Empereur sacrifia le ministre de la Guerre, Vaillant (5 mai) :

CHANGEMENT DE MINISTRE DE LA GUERRE.

« Quoique la politique vous eût empêché de vous mieux préparer, l'armée vous en veut de tout ce que vous n'avez pu faire.... Nous sommes dans une situation critique, et nous pouvons dans quelques mois avoir toute l'Allemagne sur les bras. »

L'ARMÉE AUTRICHIENNE.

L'inertie de l'armée autrichienne tira les Alliés d'embarras. Le général en chef Giulay, qui disposait de plus de 100 000 hommes, ne franchit le Tessin que le 29 avril, et s'avança très lentement, faisant sept lieues en cinq jours, jusqu'à deux étapes de Turin. Puis il s'arrêta, et se maintint dans une position défensive (9 mai).

Cependant les Italiens commençaient la révolution nationale en Toscane. Le grand-duc avait refusé de s'allier au roi de Sardaigne. Les soldats et la foule crièrent : « Vive l'indépendance ! Vive Victor-Emmanuel ! » et prirent le drapeau tricolore italien. Le grand-duc se retira avec le corps diplomatique. On forma un gouvernement provisoire où entra un agent sarde, « commissaire extraordinaire du roi ». *RÉVOLUTION NATIONALE EN TOSCANE.*

L'armée française, arrivée en deux masses, l'une par Suse, l'autre par Gênes, trouva le Piémont dégagé, et eut le temps de recevoir ses équipements et ses munitions. Réunie près d'Alexandrie, sous le commandement en chef de l'Empereur, elle comptait 120 000 hommes (en 4 corps d'armée) et 432 canons, avec les alliés Sardes plus de 150 000 hommes. Une expédition sous le prince Napoléon fut détachée en Toscane. *L'ARMÉE FRANCO-SARDE.*

L'armée autrichienne restait immobile : Giulay, troublé par le souvenir des campagnes de Napoléon I[er], s'attendait à être attaqué sur la rive sud du Pô, et s'y était fortifié. Un corps de 22 000 hommes qu'il envoya en reconnaissance rencontra à Montebello les Français qui attaquèrent au pas de course. Ce premier combat montra l'esprit d'offensive des troupes françaises (20 mai). Un conseil de guerre tenu par Napoléon décida de porter l'armée au nord par un mouvement tournant. En l'exécutant elle se heurta à une division autrichienne couverte par un canal, à Palestro. Le village, pris par les Piémontais, attaqué le lendemain par les Autrichiens, fut dégagé par les zouaves chargeant à la baïonnette (30-31 mai). *COMBATS DE MONTEBELLO, DE PALESTRO.*

L'armée autrichienne se replia derrière le Tessin ; l'armée française le traversa et prit l'offensive en Lombardie. Les deux armées marchaient parallèlement, toutes deux très mal éclairées, chacune ignorant le voisinage de l'ennemi. Une attaque des Autrichiens à Turbigo fut repoussée par les tirailleurs algériens (*turcos*), employés pour la première fois en Europe (3 juin). *MARCHE PARALLÈLE DES ARMÉES. COMBAT DE TURBIGO.*

Le lendemain les deux armées se heurtèrent. Ce fut une succession incohérente de batailles, sans plan d'aucun côté. Les Autrichiens avaient leur quartier général à Magenta, derrière un canal ; la garde impériale attaqua les ponts, mais, réduite à la défensive par les masses croissantes des Autrichiens, elle demanda du secours ; Giulay se crut vainqueur et annonça son succès par télégraphe. Dans l'après-midi les renforts français commencèrent à arriver, la bataille resta indécise. Elle ne fut décidée qu'après six heures, par l'arrivée du corps d'armée de Mac-Mahon. Napoléon ne sut la victoire que le soir. L'armée autrichienne se retira sans être poursuivie (4 juin). *BATAILLE DE MAGENTA.*

La bataille de Magenta ouvrit aux alliés toute la Lombardie. L'armée française entra dans Milan, acclamée et fêtée. Napoléon, par une proclamation « Aux Italiens », leur annonça qu'il ne restait plus *ENTRÉE DANS MILAN.*

« aucun obstacle à la libre manifestation de leurs vœux légitimes », et les exhorta à « voler sous les drapeaux de Victor-Emmanuel ».

RÉVOLUTIONS A MODENE, PARME, EN ROMAGNE.

C'était un appel à la révolution nationale. Les duchés de Modène et de Parme et la Romagne, débarrassés des troupes autrichiennes, firent leur révolution sans lutte. Pour ne pas effrayer l'Europe, les patriotes se conformèrent au mot d'ordre venu de Turin : pas de journaux, pas de clubs; dans chaque pays ils formèrent un gouvernement provisoire dirigé par un commissaire du roi de Sardaigne.

IMPRESSION EN EUROPE.

L'impression en Europe fut vive, mais complexe. On ne connaissait pas la direction faible et l'exécution médiocre de cette campagne; l'armée française, dans le prestige de la victoire, paraissait la plus forte armée du temps; les révolutions inquiétaient les gouvernements, mais elles leur prouvaient l'impuissance des petits États. En Angleterre la reine s'indigna contre Napoléon : « Il a fait la guerre à l'Autriche pour lui enlever ses deux royaumes italiens garantis par les traités de 1815 auxquels l'Angleterre a adhéré ». Mais les deux ministres libéraux, Palmerston et Russell, s'engageaient à favoriser le mouvement national italien. En Allemagne, les petits États s'agitaient pour faire décider la guerre. Mais Guillaume se bornait à proposer une médiation armée pour garantir à l'Autriche ses possessions seulement, non son influence sur les duchés italiens; profitant de cette occasion d'accroître le pouvoir de la Prusse, il posait pour condition qu'il aurait le commandement de l'armée fédérale allemande et mobilisait 4 corps d'armée prussiens.

PROJET DE RÉVOLUTION EN HONGRIE.

Napoléon, espérant paralyser l'Autriche par une insurrection hongroise, eut des entrevues (à Paris, puis en Italie) avec le proscrit Kossuth, chef de l'insurrection de 1849. Mais le tsar lui donna avis qu'il n'accepterait pas de révolution en Hongrie.

MARCHE DES ARMÉES.

L'armée autrichienne, retirée dans le quadrilatère formé par quatre places fortes, couvrait la Vénétie; elle se renforça jusqu'à 220 000 hommes; l'empereur d'Autriche prit le commandement en chef, et essaya de prendre l'offensive. L'armée française, un peu moins nombreuse, avait perdu le contact avec l'ennemi et s'avançait lentement en ordre serré, retardée par ses convois. Les deux armées se rencontrèrent à l'improviste de grand matin, dans la plaine au pied des collines dominées par la tour de Solférino, chacune tournant le dos à sa ligne de retraite.

BATAILLE DE SOLFÉRINO.

La bataille de Solférino (24 juin) se composa de trois combats simultanés presque sans lien, par un jour de chaleur orageuse. Les Autrichiens repoussèrent au nord les Sardes, au sud le corps d'armée de Niel, qui se plaignit d'avoir été secouru trop lentement par Canrobert (les deux généraux faillirent se battre en duel). L'attaque victorieuse des Français au centre, où se trouvaient les deux empereurs,



L'ENTRÉE DES FRANÇAIS A MILAN

Le 6 juin 1859, l'Empereur Napoléon III et le roi Victor-Emmanuel, à la tête des troupes françaises, entrent dans la ville. La foule jette des fleurs, agite des palmes et des drapeaux. A gauche, au fond, le Dôme. — B. Nat. Est.



SOLFÉRINO 24 JUIN 1859

Cliché Hachette.

Peinture de Meissonnier, qui assistait à la bataille. A gauche, l'Empereur et son état-major. A droite, l'artillerie canonne la colline des Cyprès et la tour de Solférino ; l'infanterie se prépare à l'assaut sur le flanc de la colline. — Louvre, n° 2957.

vers cinq heures, coupa en deux l'armée autrichienne; elle se retira en déroute sous un orage violent. Les Français, ayant déposé leurs sacs pour l'attaque, se battaient sans manger depuis le matin; ils n'étaient pas en état de poursuivre. Les Autrichiens se retirèrent derrière l'Adige; les Français se préparèrent à assiéger les places du quadrilatère.

IV. — LA PAIX AVEC L'AUTRICHE

EMBARRAS DE NAPOLEON

NAPOLÉON venait de recevoir avis qu'une armée prussienne se réunissait sur le Rhin; l'ambassadeur russe à Paris le fit prévenir que la Prusse penchait vers la guerre, et lui fit demander s'il ne jugeait pas le moment venu de négocier. Déçu par l'indifférence des populations italiennes, ému par le spectacle des horreurs du champ de bataille, il répugnait à continuer la guerre. Il savait son armée mal préparée pour le siège du quadrilatère : les pièces de siège ne pourraient arriver avant un mois. Il savait la frontière Nord-Est de la France trop dégarnie pour résister à l'armée prussienne. Son état-major, fatigué par la chaleur et les mauvais gîtes, désirait la fin de la campagne.

ENTREVUE DES EMPEREURS A VILLAFRANCA.

Suivant son usage, il prit une décision personnelle soudaine et secrète. Il envoya (10 juillet) une lettre à François-Joseph pour lui demander une entrevue et un armistice. Les deux empereurs se mirent d'accord par une conversation d'une demi-heure, sans carte ni papiers, au quartier général autrichien, à Villafranca (11 juillet). François-Joseph promit de céder la Lombardie, sauf les deux places fortes que ses soldats occupaient; il demanda le maintien des princes de Toscane et de Modène; il ne refusa pas la formation d'une Confédération des États Italiens.

DISCUSSION DU PROJET DE PAIX.

Napoléon, revenu de Villafranca, rédigea un projet de paix, et envoya son cousin le porter à François-Joseph, qui fit quelques objections. Il refusa la formule : « selon le vœu des populations », droit révolutionnaire dont on ne pouvait lui imposer la reconnaissance. Il protesta contre la demande de constitutions; il ne voyait, dit-il, « pas beaucoup plus de constitution en France qu'en Autriche ». Quant aux souverains dépossédés, il refusait d'abandonner des alliés restés fidèles; mais, comme la France ne voulait ni prêter ses troupes à une restauration ni admettre une intervention étrangère, on se mit d'accord sur l'expression équivoque : « ne pas s'opposer à la rentrée », qui déguisait mal l'abandon des alliés de l'Autriche. Un Congrès devait régler la paix définitive et l'état de l'Italie; l'empereur demanda une ville neutre « sans diplomates » : on choisit Zurich.

EFFET DES PRÉLIMINAIRES DE VILLAFRANCA.

La paix préliminaire de Villafranca fut une déception pour les Italiens, qui comptaient sur « l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique ». Victor-Emmanuel déclara le traité « ignominieux ». Cavour donna sa démission, et engagea le roi à continuer seul la guerre; la population piémontaise reçut très froidement l'Empereur à son retour. Le sentiment fut le même chez les républicains français.

En Angleterre on fut satisfait de la paix, mais Victoria estima que, par sa modération apparente, Napoléon « se créait une position formidable en Europe »; Russell regrettait qu'on eût grandi Napoléon « en le laissant être seul champion du peuple italien ».

V. — LA QUESTION DES ÉTATS DE L'ITALIE CENTRALE

POLITIQUE DES GOUVERNEMENTS PROVISOIRES EN ITALIE CENTRALE.

LES souverains dépossédés en Italie centrale n'avaient aucun moyen de se faire restaurer dans leurs États, mais le sort des populations restait en suspens. Les gouvernements provisoires des pays soulevés envoyèrent des délégués à Napoléon pour savoir ses intentions. Il rassura le délégué de la Toscane, l'engagea à faire un plébiscite et à en envoyer le résultat au Congrès; en Romagne il fit dire qu'on n'avait pas à craindre d'intervention. Victor-Emmanuel, obligé de ne pas paraître soutenir les révoltés, ordonna à ses commissaires des pays soulevés de se retirer : Farini, rappelé de Modène, déposa ses pouvoirs de commissaire royal et se fit proclamer dictateur de Modène, puis de Parme. En Toscane, un noble du pays, le baron de Ricasoli, fut fait chef du pouvoir exécutif; en Romagne, on nomma un lieutenant général. Les gouvernements provisoires, devenus théoriquement indépendants du roi, firent dans chacun des 4 pays élire une assemblée qui demanda l'annexion au royaume de Sardaigne (16 août-14 septembre).

ÉCHEC DU PROJET DE CONFÉDÉRATION.

L'Empereur proposa d'abord de former sous la présidence du pape une Confédération entre tous les États italiens, y compris les pays révoltés. Mais Victor-Emmanuel interdit à ses représentants de laisser insérer dans le traité avec l'Autriche le mot « Confédération », et Pie IX, irrité de la proposition d'accorder une administration laïque à ses sujets révoltés de Romagne, répondit qu'il ne voulait « ni de cette Confédération ni de ce gouvernement laïque ».

ÉCHEC DU PROJET DE CONGRÈS

Napoléon, pour obtenir son Congrès, proposa à l'Angleterre de régler à deux les affaires d'Italie. Walewski expliqua que l'Empereur n'aimerait pas proposer un Congrès par « délicatesse » envers François-Joseph qui n'en voulait pas, mais restait « libre d'accepter un Congrès proposé par un autre, et même d'y aller sans l'Autriche ». Cowley se

moqua de lui : « régler une Confédération italienne et une réforme des États du pape sans l'Autriche qui doit être membre de l'une et reconnaître l'autre, ce serait jouer la pièce d'Hamlet sans Hamlet ». L'Angleterre ajourna sa décision jusqu'après le traité.

DÉSACCORD SUR L'ITALIE CENTRALE.

L'Autriche mit pour condition au Congrès qu'il n'eût à se prononcer sur aucune des stipulations du traité; il devenait parfaitement inutile. Napoléon, ne pouvant plus renvoyer la question à un Congrès, se trouva obligé de prendre parti. La Romagne surtout l'embarrassait. Les catholiques, l'impératrice, le ministre des Affaires étrangères le poussaient à intervenir pour rendre au pape sa province; le prince Napoléon, Conneau, Piétri lui faisaient craindre la haine des Italiens. Avec l'Angleterre, le désaccord continuait, mais les rôles étaient intervertis. Les ministres anglais, malgré la reine hostile à « la révolution », encourageaient maintenant l'annexion de l'Italie centrale à la Sardaigne. Napoléon avait travaillé pour l'affranchissement de l'Italie du Nord et pour la Confédération, mais ne voulait pas l'union en un seul État.

TENTATIVE EN TOSCANE.

Il envoya en Toscane deux agents diplomatiques encourager les partisans du grand-duc et prier les populations de recevoir leurs anciens princes, sans autre résultat que d'irriter les patriotes italiens. Ricasoli lui objecta son propre principe de non-intervention.

MISSION D'ARESE.

Victor-Emmanuel n'osait accepter l'annexion sans le consentement de Napoléon; il lui envoya son ami le comte Arese, qui lui soumit deux projets de réponse. Napoléon rejeta l'acceptation, mais toléra une réponse encourageante.

RÉPONSE AUX DÉLÉGUÉS DE TOSCANE.

Victor-Emmanuel répondit donc (3 septembre) à la délégation de Toscane venue à Turin pour lui offrir l'annexion, que l'affaire ne pouvait se régler que par négociation, mais qu'il « soutiendrait leur cause auprès des Puissances de l'Europe et surtout du magnanime Empereur des Français qui a tant fait pour la nation italienne »; il espérait que « l'Europe ne refuserait pas à la Toscane ce qu'elle avait accordé à la Grèce, la Belgique, la Roumanie ».

RÉCEPTION DES DÉLÉGUÉS A PARIS.

Napoléon ne pouvait condamner un mouvement fait au nom du droit des nationalités; mais l'ambassadeur autrichien Metternich lui représentait le danger des concessions. Pour se dégager, il fit publier une note au *Moniteur* (9 sept.), mais, comme elle se prononçait contre la restauration, elle rassura les Italiens. Victor-Emmanuel reçut les délégués de Modène, Parme et de la Romagne, envoyés pour obtenir l'annexion (15-24 sept.) Les délégués vinrent ensuite à Paris demander le consentement de Napoléon; il se déclara lié par ses engagements, mais leur donna espoir dans le Congrès; et il annonça, dans une lettre à Victor-Emmanuel (20 oct.) publiée par les journaux, qu'il « soutiendrait au Congrès les vœux de l'Italie centrale ». Les Italiens en conclurent qu'il consentait.

PROJET DE NAPOLÉON POUR LA TOSCANE.

Il ne désirait pas pour tous les États la même solution. Il admettait volontiers l'annexion de Parme et de Modène. Il voulait affranchir la Romagne du gouvernement ecclésiastique en y maintenant la souveraineté nominale du pape. Mais il tenait à faire de la Toscane un État souverain : il y avait envoyé pendant la guerre son cousin Jérôme à la tête d'un corps d'armée, et les Italiens croyaient qu'il voulait la lui donner; le prince et son entourage semblaient y compter; l'envoyé de la Toscane à Paris avait flatté cet espoir.

UNION DES ÉTATS D'ITALIE CENTRALE.

Les gouvernements provisoires des États s'unirent pour se défendre contre les tentatives de restauration; ils formèrent une ligue avec une armée commune sous un général piémontais; une Assemblée commune créa une régence provisoire, et élut régent le prince de Carignan, de la famille royale (7 nov.). Napoléon, mécontent, télégraphia à Victor-Emmanuel de refuser, faute de quoi il n'y aurait pas de Congrès. Le roi tint un conseil extraordinaire qui décida un expédient : le prince de Carignan refusa la régence, mais nomma un remplaçant qui alla s'installer avec le titre de gouverneur général. Napoléon le toléra. Tous les pays maintenus en régime provisoire se trouvèrent réunis en un seul État sous un délégué de la maison de Savoie.

TRAITÉ DE ZURICH.

En même temps la paix préliminaire de Villafranca était confirmée par les trois traités de Zurich (11 nov.) entre la France et l'Autriche, entre la Sardaigne et l'Autriche, entre les trois États. La France et l'Autriche se prononçaient pour une Confédération des États italiens et pour les réformes « reconnues indispensables ». Elles reconnaissaient les droits des princes dépossédés. « Les circonscriptions territoriales des États indépendants d'Italie ne peuvent être changées qu'avec le concours des Puissances qui ont procédé à leur formation et reconnu leur existence. » C'était condamner tout ce qui se faisait depuis six mois en Italie centrale : le principe traditionnel des traités garantis par les grandes Puissances se trouvait opposé au droit révolutionnaire de la volonté des populations. Les contractants invitaient à un Congrès (à Paris en janvier) toutes les grandes Puissances garantes des traités de 1815 et les souverains italiens non dépossédés, le pape, les rois de Naples et de Sardaigne. Mais on n'avait pu s'entendre ni sur le programme du Congrès ni sur la représentation des États révolutionnés.

INVITATION A UN CONGRÈS.

VI. — LES ANNEXIONS PAR PLÉBISCITE A LA SARDAIGNE ET A LA FRANCE[1]

ÉCHEC DU CONGRÈS.

LES grandes Puissances, invitées au Congrès, ne s'y prêtèrent pas. L'Angleterre se défiait de Napoléon. La reine l'accusait de chercher l'alliance anglaise « pour autoriser son attaque sur le Rhin » et déclarait que « la France n'avait absolument rien à faire en Italie ». Ses ministres, devenus sympathiques au sentiment national, repoussaient la restauration des princes. L'Autriche et la Russie, au contraire, ne pouvaient reconnaître que les princes légitimes.

NAPOLÉON CHANGE DE POLITIQUE.

L'empereur renonça au Congrès et, changeant de politique, se décida à laisser Victor-Emmanuel annexer tous les États, mais en lui réclamant le prix convenu à Plombières en échange du royaume lombard-vénitien. Afin de préparer l'opinion à l'annexion de la Romagne, il fit publier la brochure *Le pape et le Congrès* (voir page 14). « Pour restaurer le pape il faudrait employer la force, l'Autriche ne le doit pas, la France ne le veut pas. » Lui-même écrivit au pape, lui conseilla de confier ses provinces révoltées à Victor-Emmanuel, avec le titre de « vicaire du Saint-Siège ». Pie IX répondit qu'abandonner une partie de ses États serait violer son serment; en conversation il déclara la brochure « œuvre d'une hypocrisie monstrueuse », et il publia une Encyclique où il se déclara prêt à souffrir pour assurer « le pouvoir civil de l'Église romaine » (voir page 15).

EFFET DU TRAITÉ DE COMMERCE.

Pour se concilier l'Angleterre, Napoléon engagea la négociation du traité de commerce de 1860 (voir page 7). Ce rapprochement ne suffit pas à dissiper en Angleterre la crainte d'une invasion française, et irrita le tsar; Gortschakoff en avertit Napoléon : « On s'effraie de l'imprévu de votre politique qui tient tout le monde en suspens ».

ENTRÉE DE THOUVENEL AU MINISTÈRE.

Pour faire sa nouvelle politique, Napoléon renvoya Walewski et mit aux Affaires étrangères l'ambassadeur à Constantinople Thouvenel, qui l'avait bien servi dans l'affaire de Roumanie. Thouvenel commença par préciser son programme dans une lettre à l'Empereur (29 janvier) :

SON PROGRAMME.

« La restauration des dynasties dans les Duchés et le retour des Légations au Saint-Siège sont choses... impossibles.... » Pour obtenir une organisation stable de l'Italie et un boulevard contre l'Autriche on peut concevoir deux moyens. La création d'un royaume d'Italie centrale serait le plus séduisant; mais comment faire « choix d'une dynastie »? Et comment obtenir la sanction des grandes Puissances à cette « altération de leurs principes dynastiques »? Il ne reste donc que l'annexion au Piémont, avec l'avantage de réunir la Savoie et Nice, « comme garantie de nos frontières ».

1. Trésal, *L'annexion de la Savoie à la France*, 1913. L. Dépollier, *L'annexion et la presse savoisienne*, 1910.

PROPOSITION DE L'ANGLETERRE. Napoléon essaya de désarmer la résistance anglaise. Le cabinet, malgré la reine, proposait un règlement en 4 points :

« 1° renoncer à l'intervention; 2° retirer de Rome la garnison française; 3° laisser l'organisation de la Vénétie en dehors du règlement; 4° inviter le roi de Sardaigne à ne pas envoyer de troupes dans les États d'Italie centrale avant l'élection et le vote de nouvelles assemblées chargées de déclarer le vœu des populations. »

NAPOLÉON ANNONCE LE PROJET D'ANNEXER LA SAVOIE. Napoléon accepta, avec le vote par le suffrage universel au lieu du vote des assemblées (fin janvier). Pour préparer l'Angleterre à l'annexion de la Savoie, il la fit annoncer à Cowley, en avouant qu'on en avait déjà parlé dans les pourparlers avant la guerre. Il la justifiait comme un moyen de « rétablir l'équilibre des forces au pied des Alpes ».

Les annexions proposées par l'Angleterre feraient de la Sardaigne un royaume de plus de 10 millions d'âmes; la France, non « sous l'impulsion d'un désir d'agrandissement », mais pour « la protection de son propre territoire », devait prendre une « garantie » pour sa « frontière des Alpes ». Napoléon offrait, « pour ne pas ébranler les sûretés que l'Europe a jugé nécessaire de se donner à elle-même du côté des Alpes », de détacher les pays voisins du lac de Genève qui seraient « réunis d'une façon définitive à la Suisse ». « Cette déclaration anticipée des intentions du gouvernement... démontre clairement qu'une seule considération le guide, la sécurité de ses frontières ».

PROTESTATION DES PUISSANCES. Aucune allusion à la volonté des populations : Napoléon s'efforçait d'enlever à l'annexion toute apparence de révolution, et de la réduire à une rectification de frontières. Même ainsi atténuée, elle alarma le gouvernement anglais : la théorie des frontières naturelles pouvait être invoquée aussi sur le Rhin; il ordonna à son ambassadeur (28 janvier) de rappeler à l'Empereur ses déclarations de désintéressement, et fit des remontrances au gouvernement sarde. La Prusse et l'Autriche firent savoir à la France qu'elles approuvaient l'Angleterre.

DEMANDE A LA SARDAIGNE. En Sardaigne, Cavour avait repris (en décembre) le ministère des Affaires étrangères pour faire les annexions italiennes; le ministre français à Turin remit au roi (2 février) une lettre autographe de Napoléon, demandant, si l'Italie centrale était annexée à la Sardaigne, de « régulariser et fortifier » les frontières françaises par l'annexion de la Savoie et de Nice. Cavour envoya à Paris un jeune chargé d'affaires, Nigra, qui allait désormais représenter l'Italie en France, puis Arese, le confident de Napoléon. L'Empereur accepta l'annexion des duchés et de la Romagne, mais il voulait la Toscane indépendante sous un prince de la famille royale. *SOMMATION A LA TOSCANE.* Il somma le gouvernement provisoire de Toscane de renoncer au plébiscite d'annexion, et envoya à son ambassadeur à Turin une dépêche (21 février) ordonnant de communiquer ses propositions et, en cas de refus, de faire rentrer les régiments français restés en Piémont; il l'invitait à activer la négociation

pour la Savoie et Nice. Cavour, informé à la sortie d'un bal, ne s'émut pas; il savait par Arese que c'était un « ultimatum à l'eau de rose », destiné à obtenir la cession. Il fit répondre par Arese et Nigra (28-29 févr.) que l'annexion de la Toscane était indispensable.

DÉCLARATION AUX CHAMBRES.

A l'ouverture des Chambres (1er mars), l'Empereur annonça d'avance la cession :

« En présence de cette transformation de l'Italie du Nord qui donne à un État puissant tous les passages des Alpes, il était de mon devoir, *pour la sûreté de nos frontières*, de réclamer les versants français des montagnes. »

Une circulaire officielle invoqua aussi la « nécessité géographique ».

IRRITATION EN ANGLETERRE.

Cette nouvelle, après les déclarations de désintéressement de 1859, donna aux Anglais l'impression d'avoir été dupés. Leur irritation se manifesta dans les journaux et les discours des Chambres. Napoléon, blessé au vif, fit une scène publique de colère à l'ambassadeur anglais Cowley devant l'ambassadeur russe à un concert aux Tuileries (6 mars); il s'indigna d'être attaqué par la presse et le Parlement anglais, lui qui avait tout fait pour maintenir l'entente. Cowley protesta contre la forme de ces remontrances, et Napoléon exprima son regret. Mais il revenait toujours à la question : « Qu'est-ce que l'Angleterre a à voir avec la Savoie? » — Cowley répondit : « Que pouvait penser le peuple anglais quand il a appris que, malgré les déclarations de Votre Majesté qu'Elle ne recherchait aucun avantage, des ouvertures avaient été faites pour une cession plusieurs mois auparavant? »

SCÈNE AVEC L'AMBASSADEUR ANGLAIS.

TRAITÉ DE CESSION.

Cavour fit savoir qu'il acceptait la cession, à condition de consulter la population; il essaya seulement de garder Nice, pays de dialecte italien, moins séparé de l'Italie que la Savoie; puis il proposa de la neutraliser. Pour mettre fin à ces tentatives, l'ambassadeur français reçut l'ordre de mettre le roi en demeure d'exécuter le traité secret de 1858. Cavour objecta l'inconvénient de publier un traité nié souvent à la face de l'Angleterre; le gouvernement français proposa et obtint de signer un nouveau traité secret, et les exemplaires de l'acte de 1858 furent brûlés. Le traité fut notifié aux États étrangers, et l'on insista sur le fait que la France avait réclamé, non point « au nom des idées de nationalité ni de frontières naturelles, ni avec des idées de conquête », mais « uniquement à titre de garantie » (13 mars). Le gouvernement russe déclara ne faire aucune opposition à une cession qui ne troublait pas l'équilibre européen, mais « à condition qu'il ne fût question ni de *frontières naturelles* ni de *vœu populaire* ». La même réserve fut observée dans la proclamation aux habitants des pays annexés.

NOTIFICATION DU TRAITÉ.

MOTIFS ALLÉGUÉS POUR L'ANNEXION.

Les circonstances dans lesquelles se produit cette rectification de frontière sont si exceptionnelles qu'elles ne blessent aucun principe et n'établissent

aucun précédent dangereux. Elle n'est faite « ni par la conquête ni par l'insurrection,... mais par le libre consentement du souverain légitime appuyé de l'adhésion populaire » (21 mars).

Ainsi la peur de déplaire aux gouvernements monarchiques empêchait Napoléon de justifier le plus grand succès de son règne; il n'osait invoquer aucun de ses principes, ni la nationalité française des annexés, ni le droit de la population à disposer de son sort. Ce droit, relégué dans une formule incidente, était réduit à la formalité accessoire d'une « adhésion »; Napoléon, parlant aux autres souverains, reniait le principe du régime impérial, la souveraineté du peuple. Le gouvernement anglais répondit qu'il ne pouvait admettre la force de ces raisons ni la justice de « ces principes ». Thouvenel se borna à constater que la dépêche anglaise « n'avait pas le caractère d'une protestation »; toute « prolongation de la discussion serait sans objet pratique ».

PLÉBISCITE D'ANNEXION.

La souveraineté du peuple reçut une sanction effective sous la forme napoléonienne du plébiscite, dans l'Italie centrale d'abord. La population italienne, indifférente à la vie politique, alla au scrutin sous la direction des gouvernements; il n'y eut d'opposants qu'en Toscane.

MISE EN DEMEURE ADRESSÉE A CAVOUR.

En Savoie, il fallut attendre la conclusion du traité public de cession. Cavour la retardait, objectant la nécessité de décider du mode de suffrage. On eut à Paris l'impression qu'il cherchait à se dérober, ou qu'il désirait, devant l'opinion italienne, avoir l'air de ne céder qu'à la force. Un envoyé français spécial, Benedetti, arriva à Turin (22 mars), et lui déclara qu'il avait pour instructions, en cas de refus, de faire retirer les troupes françaises, non en France, mais à Florence et à Bologne. Le traité public, signé le 24 mars, puis ratifié par les Chambres de Turin, évita le mot de cession, et reconnut le droit des populations.

TRAITÉ PUBLIC.

« Le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France. »

« Il est entendu entre Leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations. »

PLÉBISCITE.

Le plébiscite se fit dans la même forme qu'en Italie. Le gouvernement avait envoyé des agents pour séduire les habitants en leur vantant les bienfaits du régime français. Quelques-uns, dit-on, démontrèrent ces avantages en vendant des marchandises au-dessous du prix de revient. Bien que la volonté des populations annexées n'ait jamais été douteuse, puisque aucune opposition ne s'est manifestée à aucun moment, ces manœuvres permirent aux adversaires de la souveraineté du peuple de traiter de comédie toute consultation nationale.

IMPRESSION EN ANGLETERRE.

Quant au Faucigny et au Chablais, que la Suisse réclamait (voir page 11), la France promit de s'entendre tant avec les Puissances qu'avec la Confédération helvétique. Mais les Anglais gardèrent l'im-

pression qu'ils avaient été trompés systématiquement. L'irritation se traduisit par la création de milices de volontaires chargées de défendre le pays contre une invasion française. Ce fut la fin de l'alliance entre la France et l'Angleterre.

CRAINTES DANS LES ÉTATS VOISINS.

Les petites nations voisines de la France craignirent que l'annexion de la Savoie ne fût le début d'une politique d'agrandissement, et prirent des mesures de défense. En Suisse, il fut question d'occuper militairement la zone neutre de la Savoie; on tenta même à Genève une expédition en armes. En Belgique il se fonda une Ligue des patriotes pour défendre l'indépendance. Le roi des Pays-Bas, reprenant les relations rompues depuis 1830, fit visite au roi des Belges, en signe de rapprochement contre un péril commun.

COLÈRE DE GARIBALDI.

En Italie, les républicains ne pardonnèrent pas à Napoléon ni à la France; Garibaldi, enfant de Nice, furieux qu'on eût cédé sa patrie, se retira dans son île de Capri.

MÉCONTENTEMENT EN ALLEMAGNE.

Les Allemands se sentirent visés par une politique des frontières naturelles. « La rive gauche du Rhin, écrivit Guillaume, correspond exactement aux versants des Alpes. » Il voulait protester, le tsar l'apaisa. Napoléon, pour le rassurer, lui demanda une entrevue. Guillaume ne l'accepta qu'en présence d'autres princes allemands; elle eut lieu à Baden (16 juin 1860). Napoléon affirma qu'il n'avait pas d'intention d'agrandissement; Guillaume manifesta son regret de n'avoir pas connu plus tôt le traité avec le Piémont. Les princes allemands restèrent défiants. Le roi de Bavière décida Guillaume à une entrevue avec l'empereur d'Autriche (26 juillet), symbole de l'accord entre les deux souverains pour la défense de l'Allemagne : Guillaume promit de soutenir l'Autriche en Vénétie. Il se rapprocha de l'Angleterre par une entrevue avec Victoria à Coblence (12 octobre).

ENTREVUE DE BADEN.

VII. — L'OUVERTURE DE LA QUESTION ROMAINE

CONFLIT AVEC LE PAPE

L'ANNEXION de la Romagne à la Sardaigne malgré le pape, souverain légitime, créa un conflit permanent surnommé la *question romaine*. Pie IX menaçait d'excommunier le roi de Sardaigne et tous ses serviteurs. L'ambassadeur français à Rome, de Gramont, exaspéré de n'obtenir aucune concession, écrivait (6 mars) : « Voilà où conduisent sur le trône la faiblesse et l'incapacité! Les saintes vertus ne suffisent pas toujours. »

PROJET DE RETIRER LA GARNISON FRANÇAISE.

La garnison française était maintenue à Rome depuis 1849 pour faire contrepoids à l'occupation autrichienne des duchés. L'occupation de Rome, sans excuse depuis le départ des Autrichiens, violait le prin-

cipe de non-intervention professé par Napoléon, et irritait les libéraux italiens, sans gagner à l'Empereur la reconnaissance du pape, qui n'y voyait que l'accomplissement d'un devoir de catholique. Le ministre et l'ambassadeur étaient d'accord. « Il nous faut quitter Rome le plus tôt possible », écrivait Thouvenel (18 mars). Gramont (24 mars) déclarait urgent le retrait des troupes : la France resterait sans influence sur le Saint-Siège « tant que le pape et les cardinaux se sentiraient gardés par nos soldats... ».

« La présence de la garnison française crée autour du Vatican une surabondance de sécurité qui paralyse toute vie politique ou diplomatique. »

DÉSACCORD ENTRE LES CONSEILLERS DE PIE IX.

L'opération parut facilitée par la nouvelle politique de Pie IX : il décida de se créer une armée, avec l'aide des catholiques de toute l'Europe. Sa cour se divisa en deux partis. Son conseiller politique, le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, qui depuis 1849 gouvernait sous son nom, recommandait la prudence et l'entente avec le gouvernement français. Le cardinal de Mérode, un Belge naïf et bouillant, que Pie IX venait de faire ministre de la Guerre, poussait à prendre l'offensive contre les Piémontais, afin d'obliger les Français à intervenir.

LAMORICIÈRE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE PONTIFICALE.

Pour commander l'armée pontificale, Pie IX appela un adversaire personnel de Napoléon, le général Lamoricière, proscrit de 1851, devenu catholique ardent. C'était un acte « d'hostilité incontestable ». Gramont écrivit « que la retraite de nos troupes était autant désirée à Rome qu'à Paris » (24 avril). Lamoricière se prépara à attaquer la Romagne, et lança une proclamation où il prêchait la « croisade » contre « la Révolution » qu'il comparait à l'Islam : partout où elle se montre, il faut « l'assommer comme un chien enragé ». Le général Goyon, chef du corps d'occupation français, contrecarrait l'action de l'ambassadeur français à Rome ; favorable à Lamoricière et au parti de la guerre, et soutenu à Paris par des « dames influentes », il envoyait des rapports contraires à ceux de l'ambassadeur.

QUESTION ROMAINE.

La « question romaine » parut au public un *imbroglio* inextricable. On vendait sous ce nom à Paris un jouet formé d'un enchevêtrement de petites tringles dont il s'agissait de faire sortir un anneau.

VIII. — LA RÉVOLUTION DU ROYAUME DE NAPLES ET L'INVASION DES ÉTATS DU PAPE

FRANÇOIS II ROI DE NAPLES.

LE roi de Naples Ferdinand, fameux par le bombardement de Messine et la répression cruelle de 1849, venait de mourir (1859). Son fils François II, jeune et inexpérimenté, hésitait entre deux politiques :

maintenir le régime absolutiste de son père, ou se concilier l'opinion italienne par des mesures libérales.

EXPÉDITION DE GARIBALDI EN SICILE.

Les républicains italiens prirent l'offensive par un soulèvement en Sicile. Garibaldi partit au secours des insurgés avec des volontaires de tous pays qu'on surnomma les *Mille*; le gouvernement sarde l'aida secrètement en lui laissant armer sa troupe avec les fusils des arsenaux. L'expédition, partie sur deux navires, débarqua près de Marsala et trouva la Sicile mal défendue. Un combat suffit à rendre Garibaldi maître de l'île (mai 1860).

POLITIQUE DES PUISSANCES.

Le roi François demanda secours aux grandes Puissances, prit un ministère libéral, et rétablit la constitution de 48 (25 juin). Les ministres anglais, favorables à l'unité italienne, refusèrent toute aide; Russell invoqua le principe de non-intervention, le droit des peuples à « renverser un régime tyrannique », et l'exemple de la Révolution anglaise de 1688. Le tsar, lié au roi de Naples par une alliance de famille, fit savoir à l'ambassadeur français qu'il était prêt à envoyer des navires. Napoléon ne promit qu'un secours moral : il pria Cavour de ne pas empêcher les sujets de François de se réconcilier avec lui. Il consentait à secourir le roi, mais seulement d'accord avec l'Angleterre; le gouvernement anglais, mécontent de la décision de la France d'intervenir en Syrie (voir page 185), et de l'empressement de la Russie à offrir son concours, ne se prêtait à aucune action commune en Italie. Napoléon exposa sa politique par une lettre à Persigny (27 juillet) :

« Je désire que l'Italie se pacifie n'importe comment, mais sans intervention étrangère, et que nos troupes puissent quitter Rome sans compromettre la sécurité du pape. »

C'était annoncer qu'il n'interviendrait pas.

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SARDE.

Le gouvernement sarde désapprouva Garibaldi par un acte officiel, et secrètement lui envoya le secrétaire de la *Société Nationale*, pour organiser en Sicile un plébiscite d'annexion. Garibaldi refusa, puis, laissant le gouvernement de la Sicile à un républicain, Crispi, il franchit le détroit et envahit le royaume de Naples (août 1860).

GARIBALDI OCCUPE LE ROYAUME DE NAPLES.

Cavour, voulant prendre l'avance sur Garibaldi, envoya l'escadre sarde devant Naples pour préparer la défection. Les officiers de marine napolitains mirent leurs navires hors d'état de tenir la mer. L'escadre sarde reçut l'ordre d'aider Garibaldi; républicains et royalistes agirent de concert. Les Garibaldiens arrivèrent jusqu'à Naples sans résistance; le roi se retira dans la place forte de Gaëte. Garibaldi annonça qu'il allait marcher sur Rome; le gouvernement sarde y vit l'occasion d'occuper les provinces orientales des États de l'Église, les Marches et l'Ombrie, sous prétexte d'arrêter les révolutionnaires.

ENTREVUE DES ENVOYÉS SARDES AVEC NAPOLÉON.

L'armée française occupait encore Parme; Cavour, ne pouvant opérer contre la volonté de Napoléon, le fit avertir. L'Empereur voyageait en Savoie; Arese alla le voir à Thonon, et lui expliqua que Victor-Emmanuel ne pouvait se laisser devancer par Garibaldi. Puis deux envoyés du roi, le général Cialdini et Farini, vinrent à Chambéry l'informer que le pays s'insurgeait contre le pape, et que Garibaldi allait l'envahir si les troupes sardes n'arrivaient avant lui pour rétablir l'ordre. Napoléon les écouta sans rien dire, semble-t-il; les envoyés rapportèrent qu'il consentait. Il fit écrire au roi :

RÉPONSE DE NAPOLÉON.

« Si, comme l'a dit Farini, vos troupes n'entrent dans les États du pape qu'après une insurrection et pour y rétablir l'ordre, je n'ai rien à dire; mais si, pendant que mes soldats sont dans Rome, vous attaquez le territoire de l'Église, je suis forcé de retirer mon ministre de Turin et de me placer en antagoniste. »

SOMMATION DE CAVOUR.

Cavour, rassuré, télégraphia au gouvernement du pape :

« Si le Saint-Siège ne licencie pas les soldats étrangers, l'armée sarde entrera dans les Marches et l'Ombrie.... » « Le gouvernement piémontais, ne pouvant arrêter la marche de Garibaldi ni à Naples ni dans la Romagne, doit lui opposer une barrière près des Abruzzes, et empêcher que l'armée de Lamoricière ne massacre les populations insurgées (8 septembre). »

PROTESTATION DE NAPOLÉON.

Napoléon protesta par une dépêche au roi :

« S'il est vrai que sans raison légitime les troupes de Votre Majesté entrent dans les Etats du pape, je serai forcé de m'y opposer. Farini m'avait expliqué bien différemment la politique de Votre Majesté. »

Il rappela le ministre de France à Turin, Talleyrand, « afin de témoigner de sa ferme volonté de décliner toute solidarité avec des actes que ses conseils... n'avaient pu prévenir ».

OPÉRATIONS DE L'ARMÉE SARDE.

L'armée sarde occupa les provinces pontificales, attaqua à Castelfidardo l'armée pontificale en retraite, la mit en déroute et la força à capituler. L'armée française de Rome resta immobile (11-29 sept.). Napoléon, devant Thouvenel, s'indigna de la conduite du gouvernement sarde et « des moyens employés pour faire supposer » qu'il avait autorisé Cavour. Mais il jugea impossible « une intervention militaire » dans la question romaine. Une fois l'armée française entrée dans les États du pape, comment la retirer? Il lui répugnait d'employer ses troupes à maintenir le régime pontifical, qu'il méprisait, au risque de s'attirer la haine des Italiens. Thouvenel résumait ainsi l'opinion publique :

INACTION DE NAPOLÉON.

« Sans doute le sens moral est blessé de la conduite de la Sardaigne; mais... personne n'est d'avis de nous y opposer matériellement.... Le pontife est respecté, le souverain n'est pas populaire. »

INTERPRÉTATION PAR L'OPINION EN ITALIE.

Mais en Italie on ne vit que le résultat : Napoléon avait la force matérielle d'arrêter les Piémontais, et il les laissait sans combat occuper les provinces du pape. Les deux partis en conclurent qu'il s'était entendu avec eux et ne protestait que pour sauver les apparences. L'ambassadeur Gramont avait annoncé une opération; désappointé et compromis par l'inaction de l'Empereur, il écrivit (18 septembre) :

« Personne qui ne soit entièrement convaincu de notre *complicité* avec les Piémontais. Le rappel de Talleyrand n'a fait aucun effet; c'était prévu, et cela devait faire partie de la mise en scène. »

Les Piémontais, intéressés à ce qu'on les crût d'accord, exagéraient leur intimité avec Napoléon. A un prisonnier pontifical (le prince de Ligne), Cialdini avait dit : « Voilà longtemps que vous devriez voir que tout se décide entre Cavour et l'Empereur. Il est plus italien que français. » Il dit à un officier pontifical :

PAROLE ATTRIBUÉE A L'EMPEREUR PAR CIALDINI.

« Croyez-vous que nous aurions été assez fous pour nous engager sans être sûrs d'être approuvés? L'Empereur ne s'opposera pas; il m'a dit à Chambéry : — Bonne chance, et faites vite. »

Ce récit de l'entrevue de Chambéry paraissait révéler les véritables intentions de Napoléon. « Vous devez vous figurer, écrivait Gramont, l'effet de la phrase : — Faites vite. » Elle passa bientôt pour sa réponse authentique, sous la forme italienne : *Fatte, ma fatte presto* (Faites, mais faites vite).

INACTION DES PUISSANCES.

Les autres Puissances n'agirent pas plus que la France. Napoléon fit dire secrètement à Vienne (par le ministre de Saxe) qu'il n'empêcherait pas une intervention autrichienne, sauf en Lombardie; le premier ministre Rechberg demanda, semble-t-il, liberté entière d'action; Thouvenel refusa : l'Autriche devait « s'estimer heureuse qu'on lui permît d'exécuter *manu militari* les traités de Zurich ». Elle se borna à exprimer « sa sympathie douloureuse », et déclara impossible de porter efficacement remède. L'Angleterre, hostile au pouvoir temporel, vit sans regret une invasion qui pouvait déterminer le pape à quitter Rome. Le gouvernement français craignit le départ de Pie IX : Gramont le disait « décidé à partir »; le parti de Mérode avait « fait préparer la corvette pontificale », et Gramont se vantait d'en avoir fait en secret démonter la machine (29 septembre).

ARRANGEMENT MILITAIRE AVEC LES SARDES.

Pour rassurer le pape, on renforça le corps français d'occupation à Rome. Le gouvernement sarde ayant prié le gouvernement français d'indiquer « les limites de la partie des États romains que l'armée française était chargée de défendre ». Thouvenel répliqua que c'était aux Piémontais à « donner des instructions pour éviter des conflits »,

mais il ne put éviter des arrangements entre les chefs des deux armées, c'est ce qu'il appela « déterminer les limites de l'occupation » au point de vue militaire et non diplomatique. L'invasion piémontaise aboutissait à serrer le nœud de la « question romaine ».

ANNEXIONS ET PLÉBISCITES.

Le règlement des affaires d'Italie s'acheva sans intervention européenne. L'armée sarde termina la conquête du royaume de Naples, sauf Gaète où le roi resta bloqué. Les plébiscites organisés dans tous les pays occupés donnèrent des majorités énormes pour l'annexion. La Sicile, l'Italie du Sud, les Marches et l'Ombrie furent annexées au royaume de Victor-Emmanuel, qui prit le titre de roi d'Italie.

VICTOR-EMMANUEL ROI D'ITALIE.

RÉSULTATS DE L'INTERVENTION EN ITALIE.

La première entreprise personnelle de Napoléon aboutissait à une révolution profonde. Il avait exécuté une partie de son plan, détruit en Italie l'œuvre des traités de 1815, agrandi le territoire de la France jusqu'aux Alpes, délivré la Lombardie des Autrichiens, acquis des droits à la reconnaissance des Lombards (Milan est resté depuis lors le centre du parti des amis de la France). — Tous les autres résultats de son intervention allaient contre ses désirs. L'unité italienne se faisait, non par une confédération de petits États sans force, mais par la création d'un royaume militaire centralisé. Napoléon s'y était opposé assez longtemps pour perdre sa popularité auprès des Italiens, et, en finissant par céder, il avait irrité le pape et les catholiques. Son projet de Congrès avait avorté et, par ses annexions, il avait détruit l'alliance anglaise. Il restait isolé en Europe, combattu en France, embarrassé par la question romaine.

IX. — RECONNAISSANCE DU ROYAUME D'ITALIE

REFUS DE RECONNAITRE LE ROYAUME D'ITALIE.

SEUL le gouvernement anglais approuva malgré la reine cette révolution, toutes les autres grandes Puissances refusèrent de la reconnaître. La Russie rompit les relations diplomatiques, et le tsar eut avec l'empereur d'Autriche et le régent de Prusse une entrevue à Varsovie (22-26 octobre). Gortschakoff, suivant sa méthode, en exagéra la portée auprès de l'ambassadeur français. L'Autriche, dit-il, avait opposé « une liste de griefs » contre Napoléon, entre autres ses relations avec Kossuth, les Russes s'étaient opposés à toute coalition contre lui.

VISITE DE L'IMPÉRATRICE.

L'impératrice Eugénie fit à Victoria une courte visite, et ne parla de l'Empereur que pour présenter ses compliments, sans faire la moindre allusion aux affaires politiques (4 décembre).

LETTRE DE NAPOLÉON AU PAPE.

Napoléon essaya de réconcilier le pape avec le nouvel état de choses. En réponse à une lettre de plaintes il lui expliqua sa conduite.

Dirigé par « deux sentiments profondément enracinés dans son cœur, l'indépendance de l'Italie et le maintien de l'autorité temporelle », il avait voulu mettre le pape à la tête de la Confédération. Quand « la révolution s'était développée contre ses désirs », il avait proposé aux États catholiques de lui garantir le reste de ses États, et il maintenait ses troupes à Rome, bien que « devenue le centre de tous les ennemis de son gouvernement ». Si blâmable que fût le Piémont, après avoir combattu ensemble pour la délivrance de l'Italie, il « était absolument impossible » de lui faire la guerre (8 janvier 1861).

Pie IX se déclara touché de ce langage « franc et respectueux ».

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS AVEC LE PAPE.

Victor-Emmanuel proposa au pape une solution radicale : abandon du pouvoir temporel en échange d'avantages pécuniaires, du maintien des immunités dues à un souverain, et pouvoir sans contrôle sur le clergé italien. C'est ce que Cavour appelait « l'Église libre dans l'État libre ». Il y eut des négociations secrètes avec le cardinal Antonelli, par l'intermédiaire d'un jésuite et du médecin Pantaleone, agent sarde. Mais elles furent divulguées trop tôt : Antonelli dut les désavouer et expulser Pantaleone. Pie IX répondit à Napoléon par un refus absolu, et accusa le Piémont d'avoir « voulu faire croire à des négociations secrètes » (24 janvier). Puis Antonelli fit une déclaration formelle. Ni le pape ni même un Concile ne pourrait renoncer au droit du Saint-Siège sur aucune de ses provinces (26 février); Pie IX, par une allocution (18 mars), confirma ce refus définitif.

DISCOURS SUR ROME CAPITALE.

La Chambre élue par tous les pays italiens prit aussitôt position sur la question de Rome. Cavour tâcha d'atténuer le conflit par une forme conciliante. Il expliqua dans un discours fameux (25 mars) que, s'il était obligé de demander la réunion de Rome, « c'est que, sans Rome capitale de l'Italie, l'Italie ne peut pas se constituer ».

Le choix d'une capitale n'est une question ni de climat, ni de topographie, ni de stratégie; « c'est le sentiment des peuples qui décide », et la nécessité de Rome capitale est « proclamée par la nation entière ».

ORDRE DU JOUR ITALIEN.

Il proposa un accord avec le pape pour remplacer le pouvoir temporel par l'indépendance de l'Église. La Chambre vota (27 mars) un ordre du jour exprimant la confiance :

1° « que la dignité, l'honneur et l'indépendance du pape et la pleine liberté de l'Église seront assurés; 2° que le principe de non-intervention sera appliqué d'accord avec la France; 3° que Rome capitale, acclamée par l'opinion nationale, sera unie à l'Italie ».

PROTESTATION DU PAPE.

Pie IX répondit par une protestation; il refusa de reconnaître le royaume d'Italie, continua à l'appeler « royaume du Piémont », et maintint l'excommunication contre le roi et son gouvernement. Ces déclarations irrévocables posaient définitivement le pape et l'Italie en

adversaires irréconciliables. La question romaine se serrait en un nœud qu'on ne pouvait plus espérer dénouer.

PROJET D'IMPOSER UNE SOLUTION.

Le gouvernement français désirait mettre fin à un *statu quo* chaque jour « plus difficile à défendre théoriquement et à conserver pratiquement ». Thouvenel, « convaincu qu'aucune solution ne serait acceptée par le pape », proposa une « solution à imposer ». Gramont disait : « Un pape *content* n'est pas nécessaire à la France, c'est un pape libre qu'il lui faut ». La France traiterait avec l'Italie, qui s'engagerait, sous peine de *casus belli*, à ne pas attaquer les possessions du pape et à ne pas réclamer contre la composition de son armée; en échange, les Français évacueraient Rome. Ce serait donner au Saint-Siège à la fois la garantie de la France contre l'Italie et le moyen de défendre ses États contre les révolutionnaires. Napoléon hésita.

QUESTION DE LA RECONNAISSANCE DU ROYAUME.

La question se compliqua des relations avec le royaume d'Italie. L'Angleterre seule le reconnut aussitôt, en déclarant « agir sur le principe de respecter l'indépendance des nations d'Europe », ce qui la rendit populaire dans l'opinion italienne. Les autres grandes Puissances avaient retiré leurs ministres après l'invasion de septembre, et n'étaient représentées que par des chargés d'affaires. Napoléon désirait la fin de ce régime anormal qui le rendait impopulaire en Italie, mais il craignait de paraître prendre parti contre le pape, qui regardait la reconnaissance du royaume comme « la sanction de la prise du territoire pontifical par les Piémontais ». Cavour était mort (6 juin); son successeur, le baron Ricasoli, grand seigneur toscan, hautain et obstiné, rendait plus difficiles les négociations avec l'Italie pour l'évacuation de Rome.

RAPPORT DE THOUVENEL.

Napoléon fit rédiger en secret par Thouvenel un rapport sur la reconnaissance du royaume d'Italie, et lui dit de le tenir prêt dans son portefeuille. Il laissa passer quelques réunions du Conseil, puis brusquement dit à Thouvenel de lire le rapport. Ce fut une surprise; l'impératrice, irritée, se leva et sortit. La reconnaissance contenait deux réserves, destinées à apaiser le pape :

RÉSERVES A LA RECONNAISSANCE.

1° Elle n'impliquait ni la « garantie de l'État constitué en Italie », ni « une approbation rétrospective », et n'affaiblissait pas la « valeur des protestations de la Cour de Rome ». 2° La France resterait à Rome « tant que des garanties suffisantes ne couvriraient pas les intérêts » qui l'y avaient amenée.

DÉCLARATION DE NAPOLÉON.

Victor-Emmanuel envoya Arese porter une lettre de remerciements. La réponse de Napoléon ouvrit la voie indiquée par Thouvenel (12 juillet) :

« Je laisserai mes troupes à Rome tant que Votre Majesté ne sera pas réconciliée avec le pape et que le Saint-Père sera menacé de voir les États qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière. »

Pour marquer le rétablissement des relations cordiales, les deux gouvernements s'envoyèrent réciproquement des ambassadeurs agréables : à Paris le chevalier Nigra, homme de tact, élégant, calme, qui plaisait à l'impératrice, à Turin Benedetti, un Corse, indifférent au pouvoir temporel, bienveillant pour l'Italie. *ENVOI D'AMBASSADEURS.*

X. — L'AJOURNEMENT DE LA SOLUTION DE LA QUESTION ROMAINE

LE gouvernement italien tenait à compléter l'unité par l'union de la Vénétie et de Rome; mais il se divisait sur l'ordre des deux opérations. Ricasoli voulait, avec l'aide de l'Angleterre, commencer par Rome. Victor-Emmanuel, craignant surtout un conflit avec Napoléon, espérait prendre la Vénétie par une révolution, et il s'entendait avec Garibaldi pour paralyser l'Autriche, en soulevant les Hongrois. *DÉSACCORD DANS LE GOUVERNEMENT ITALIEN.*

L'obstacle à l'annexion de Rome était Napoléon. Ricasoli lui fit demander d'évacuer; Napoléon envoya Arese lui porter un refus catégorique (3 juillet). *REFUS D'ÉVACUER ROME.*

L'évacuation était entravée par les agitations en sens inverse des deux partis extrêmes en France. Les catholiques reprochaient à l'Empereur d'avoir laissé prendre au pape presque tous ses États, et n'admettaient pas l'abandon du reste. Les partisans de l'unité italienne, le prince Napoléon au Sénat, les républicains au Corps législatif, réclamaient le retrait des troupes françaises, qui irritaient les Italiens et maintenaient à Rome le gouvernement des ecclésiastiques. Le personnel gouvernant était partagé. La plupart des ministres, Thouvenel surtout, penchaient vers l'évacuation; l'impératrice, le ministre de la Guerre Randon, Magne et Walewski voulaient défendre le pape.

Napoléon, tiraillé entre les deux partis, hésitait : il fit dire par Billault au Corps législatif qu'il soutiendrait à la fois l'indépendance de l'Italie et celle du Saint-Siège, qu'il ne tolérerait « ni réaction » en Italie, « ni révolution » à Rome. Il fit proposer au pape un arrangement financier pour sa dette et sa liste civile, en lui demandant des réformes, le menaçant, si on opposait « la théorie de l'immobilité », de sortir lui-même de la situation (31 mai). L'ambassadeur, dans quatre entrevues, se heurta à des refus. Une assemblée d'évêques était réunie à Rome; l'évêque français Dupanloup ne parvint pas à faire insérer dans leur adresse au pape un mot sur le rôle protecteur de la France. En même temps, Thouvenel obtenait des gouvernements de Russie et de Prusse la reconnaissance du royaume d'Italie (juillet 1862). *REFUS DU PAPE.*

EXPÉDITION DE GARIBALDI.

Le conflit tourna en crise aiguë par l'initiative des républicains italiens : Garibaldi essaya contre Rome l'opération qui lui avait réussi en 1860. Il comptait sur l'appui secret du nouveau chef du ministère italien, Ratazzi, du centre gauche, favorable à la révolution; il espérait une insurrection des habitants de Rome. Il réunit une expédition en Sicile avec la devise « Rome ou la mort », et, malgré la proclamation du gouvernement, qu'il prit pour une comédie destinée à tromper l'Europe, il débarqua en Calabre (25 août). Napoléon télégraphia :

« J'ai toujours désiré évacuer Rome avec le consentement du pape; Garibaldi, par ses machinations, a détruit cette pensée. »

ASPROMONTE.

Le gouvernement italien, obligé d'agir, fit opérer contre Garibaldi, qui fut cerné et pris à Aspromonte en Calabre (30 août). Mais il tâcha de tirer parti de l'incident. Une circulaire du ministre des Affaires étrangères en expliqua ainsi la portée (10 septembre) :

CIRCULAIRE ITALIENNE.

« La nation tout entière réclame sa capitale; elle n'a résisté à l'élan inconsidéré de Garibaldi que parce qu'elle est convaincue que le gouvernement du roi saura remplir le mandat qu'il a reçu du Parlement à l'égard de Rome. »

TENTATIVE DE RATAZZI.

Il osa même envoyer l'ambassadeur anglais demander à Napoléon de « livrer à l'Italie sa capitale légitime dans le double intérêt de la paix du monde et du catholicisme ». Thouvenel refusa de recevoir la copie de la dépêche. Mais il conseilla à l'Empereur de fixer un terme à l'occupation de Rome.

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

Cette crise irrita Napoléon contre les Italiens, et le rendit plus sensible à l'influence catholique. Après son retour de Biarritz, cédant à l'impératrice, il renonça à l'évacuation et changea de personnel. Il demanda à tous les ministres leur démission. L'impératrice le poussait à former un ministère nouveau, avec Walewski aux Affaires étrangères. Il se tint à un moyen terme : il reprit tous les ministres, excepté Thouvenel, et le remplaça (15 septembre) par Drouyn de Lhuys, ami de l'Autriche, et attaché à la tradition catholique, qui donna (26 octobre) la formule de sa politique dans sa réponse à la circulaire italienne :

« Le gouvernement italien... s'est placé sur un terrain où les intérêts permanents et les traditions de la France... nous interdisent de le suivre. »

Victor-Emmanuel renvoya Ratazzi (20 novembre).

La solution de la question romaine était ajournée indéfiniment; en reprenant pour ministre l'homme de la tradition, Napoléon, découragé, avouait l'ajournement de sa politique personnelle.

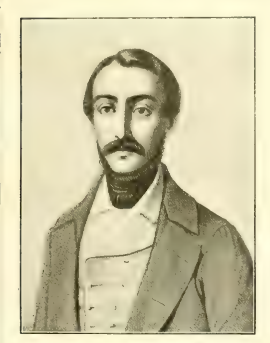
LA QUESTION ROMAINE





LAMORICIÈRE (1806-1865)

Il commandait les troupes pontificales, et défendit les États du Pape contre les troupes piémontaises, en 1860.



MAZZINI (1808-1872)

Chef des révolutionnaires italiens, président de la République romaine en 1848, il dirigea le mouvement qui aboutit à faire de Rome la capitale de l'Italie.



GARIBALDI (1807-1882)

Organisateur de la guerre contre l'Autriche en 1859, il commandait les volontaires italiens à la bataille de Mentana. — Photographie de la Collection Mirabaud.

CHAPITRE II

LES EMBARRAS ET LES ÉCHECS DE NAPOLÉON EN POLOGNE ET EN DANEMARK (1863-64)[1]

I. LES RELATIONS AVEC L'EUROPE. — II. ÉCHEC DE L'INTERVENTION EN POLOGNE. — III. ÉCHEC DE L'INTERVENTION DANS LES DUCHÉS. — IV. SOLUTION PROVISOIRE DE LA QUESTION ROMAINE (1864). — V. L'ENTRÉE EN RELATIONS AVEC LA PRUSSE.

I. — LES RELATIONS AVEC L'EUROPE

CHANGEMENT DES RELATIONS.

LA crise d'Italie avait de 1859 à 1860 absorbé l'attention des grandes Puissances et changé leurs relations. L'Angleterre, alarmée des annexions, s'était écartée de la France. Victoria écrivait en mai 1860 :

« Elle n'a pas besoin de bouleverser toutes les parties du globe ni d'essayer de faire du mal et de semer partout la discorde. Cela se terminera un jour par une *véritable croisade* contre le perturbateur universel. »

Le tsar continuait à se rapprocher de Napoléon ; Gortschakoff lui faisait dire que la Russie empêchait les autres Puissances de former une coalition contre lui. Le gouvernement autrichien, embarrassé par ses essais de régime constitutionnel, n'avait plus de politique active. Guillaume, devenu roi de Prusse (janvier 1861), était attiré par le mariage de son fils vers l'entente anglaise.

1. SOURCES. — Aux recueils de documents publics indiqués pour le livre II ajouter Thouvenel, *Le secret de l'Empereur*, 2 vol., 1889. D'Harcourt, *Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys*. — Dans de la Gorce, *Hist. du second Empire*, t. IV, les lettres inédites de Gramont, ambassadeur en Autriche. — H. Kohl, *Bismarck-Jahrbuch*, 1894-99, et L. Hahn, *Fürst Bismarck*, 1878-91. Pour le détail des recueils de documents sur la politique de Bismarck, voir Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde*, 8e éd., 1912, n° 11970-11985). — *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870. Recueil des documents officiels publié par le ministère des Affaires étrangères*, depuis 1910 (remonte jusqu'à 1863). — *Documents diplomatiques. Affaire des duchés de l'Elbe* (livre jaune).

TRAVAUX. — De la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. IV. E. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. VI-VII. — Muret, *La politique française dans l'affaire des Duchés* (Revue d'histoire moderne, 1911).

PROJET D'UNION SCANDINAVE.

Le gouvernement anglais surveillait la politique française dans le Nord. Napoléon complétait son rêve d'une union ibérique (entre l'Espagne et le Portugal) par le rêve d'une union scandinave (entre la Suède et le Danemark). Il reçut à Paris (août 1861) le roi et le prince de Suède et leur confia ses désirs : en vertu du principe des nationalités, la Vénétie devait appartenir à l'Italie, la Pologne serait séparée de la Russie, la Finlande rendue à la Suède, le Slesvig réuni au Danemark; le Holstein formerait un État allemand. Tous les pays scandinaves seraient unis en une seule monarchie. Les deux princes, flattés par l'accueil amical de l'Empereur, racontèrent ses conversations à Palmerston; Victoria en conclut que Napoléon, « après avoir établi dans le sud de l'Europe à son aile droite un grand royaume dépendant de lui et pourvu d'une flotte », essayait « d'établir dans le nord à son aile gauche un État semblable »; elle le voyait déjà ayant « tout le continent à ses pieds et la main sur la Méditerranée et la Baltique ».

ENTREVUE AVEC LE ROI DE SUÈDE.

CRAINTES DE VICTORIA.

OPPOSITION DES ANGLAIS A NAPOLÉON EN ALLEMAGNE.

Le gouvernement anglais s'inquiétait aussi du projet d'entente avec la Prusse. Palmerston croyait savoir que Napoléon, recevant Guillaume à Compiègne (6 octobre), lui avait demandé son alliance ou du moins sa neutralité en cas de rupture avec l'Angleterre. Il envoya même (en 1862) un agent secret à Vienne, au nom de « la légitimité ébranlée », offrir à l'Autriche une alliance. Le ministre Clarendon, venu en Prusse pour le couronnement du roi (octobre), mit la reine de Prusse « en garde contre le caractère de l'Empereur et son idée fixe qu'il ne pouvait affermir sa dynastie que par l'agrandissement territorial de la France ». Il l'exhorta à « faire des préparatifs et à éveiller le sentiment patriotique pour résister à l'agression ».

BISMARCK AMBASSADEUR A PARIS.

Un nouvel ambassadeur de Prusse, Bismarck, arriva à Paris (juin 1862). On le savait hostile à l'Autriche. Gramont le disait « courageux, ferme, plein d'ardeur », ayant « du charme et de l'influence »; il ajoutait avec l'orgueil naïf d'un professionnel :

> « Si Bismarck avait eu une éducation diplomatique complète, il serait un des premiers hommes d'État d'Allemagne... »; mais « il n'a pas le sens pratique de la politique, c'est un homme de parti ».

RELATIONS DE BISMARCK AVEC NAPOLÉON

Napoléon reçut Bismarck à Fontainebleau avec confiance, et lui dit qu'il comptait sur la Prusse pour transformer la Confédération allemande, et que la France accepterait la nouvelle Confédération si l'Autriche n'y entrait pas. Il lui confia les avances que venait de lui faire l'ambassadeur autrichien et lui parla d'une alliance. A l'objection de Bismarck qu'une alliance suppose un but précis, Napoléon répondit qu'il s'agissait d'une alliance diplomatique, une « habitude de confiance réciproque », en prévision des événements. Bismarck, de son côté,

ET AVEC LES MINISTRES.

découvrit franchement ses projets, disant dans les salons que la Prusse était mal construite et devait s'arrondir, tout en restant au nord du Main. Il se fit bien venir du personnel impérial en se moquant du régime parlementaire; Persigny lui donna une leçon de coup d'État sur la façon de traiter le Landtag prussien. Bismarck quitta bientôt Paris pour Saint-Pétersbourg, sans illusion sur Napoléon et son entourage. « J'ai rencontré deux femmes amusantes, et pas un homme. »

RÈGLEMENT DES AFFAIRES DES BALKANS :

Les gouvernements européens, toujours inquiets de voir rouvrir la question d'Orient, surveillaient les petits peuples chrétiens, dont la condition précaire rendait la paix instable dans la péninsule des Balkans. La France prit part aux décisions collectives prises par le concert des grandes Puissances pour régler les conflits dans les trois pays chrétiens.

EN ROUMANIE,

En Roumanie, le prince élu par les deux assemblées de Moldavie et de Valachie, le colonel Couza, proclamé sous le nom d'Alexandre-Jean I[er] (février 1859), décida le gouvernement turc à accepter l'union (1861); les puissances garantes reconnurent la nouvelle principauté de Roumanie.

EN SERBIE,

En Serbie, Karageorgevitch, protégé de l'Autriche, avait été renversé par son rival Obrenovitch, soutenu par la Russie (1858-59); la garnison turque, restée dans la capitale Belgrade, à la suite d'une collision avec les habitants, bombarda la ville. Les ambassadeurs des Puissances à Constantinople, réunis en conférence, décidèrent de réduire les garnisons des Turcs à la citadelle de Belgrade et à trois autres places (1862).

EN GRÈCE

En Grèce, le roi Othon, expulsé par une révolution militaire, fut remplacé par un prince allemand, second fils du futur roi de Danemark, sous le nom de Georges I[er] (mars 1863), et l'Angleterre, renonçant au protectorat des îles Ioniennes, les laissa annexer au royaume de Grèce.

II. — ÉCHEC DE L'INTERVENTION EN POLOGNE[1]

AGITATION EN POLOGNE.

Les Polonais de Russie avaient espéré qu'Alexandre, renonçant au régime de compression, rétablirait le royaume autonome de Pologne. Après cinq années d'attente ils commencèrent à manifester leur sentiment national sous une forme légale et pacifique, par des cérémonies religieuses et des célébrations d'anniversaires. Alexandre désirait améliorer le sort des Polonais, mais sans leur accorder l'autonomie. Il nomma un seigneur polonais, Wielopolski, directeur des

1. Thouvenel, *Le secret de l'Empereur*, t. II (correspondances confidentielles). *Confidential Correspondence of the British government respecting the insurrection in Poland : 1863*, édit. p., T. Filipowicz, 1914 (reproduit un exemplaire confidentiel qui complète la publication faite en 1863 dans les *Parliamentary Papers*). Lisicki, *Le marquis Wielopolski* (dans un sens conservateur polonais).

cultes et de l'instruction, puis ministre. Mais il refusa de recevoir les adresses des Polonais, ordonna de fermer les clubs et d'interdire les souscriptions; il ne tolérait en Pologne aucune manifestation nationale.

RELATIONS DES POLONAIS EN FRANCE.

Les Polonais conservaient en France, par les émigrés établis à Paris, des relations amicales avec tous les partis, catholique, républicain, impérialiste, et avec la Cour par le prince Napoléon et Walewski. Napoléon, personnellement indifférent aux Polonais, se trouva pris entre crainte d'irriter l'opinion française, excitée contre les oppresseurs de la Pologne, et la crainte de blesser le tsar, dont il recherchait l'alliance. Il fit dire au prince Czartoryski qu'il le verrait avec un vif déplaisir s'occuper d'intrigues en Pologne, le tsar étant le souverain avec lequel il désirait le plus rester en étroite intimité.

EMBARRAS DE NAPOLÉON.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT A PROPOS DE LA PRESSE.

Les journaux français, même officieux, publièrent des articles pour la Pologne; l'Empereur, pour se dégager, publia une note au *Moniteur* (23 avril 1861) : il reconnaissait « les sentiments de sympathie traditionnelle que la Pologne a toujours éveillés dans l'occident de l'Europe », mais, loin d'encourager l'agitation, il souhaitait qu'elle ne détournât pas le tsar d'accorder des réformes possibles. Il écrivit au tsar une lettre confidentielle de regrets. Alexandre en remercia l'ambassadeur, et l'avertit que l'Angleterre faisait courir le bruit d'une alliance franco-russe pour la conquête du Rhin. Mais, le gouvernement russe ayant demandé d'imposer silence à la presse française, Thouvenel, resté froid pour la Russie, répondit « qu'il usait de son influence sur les journaux qui accueillaient ses avis », mais « tous n'y sont pas accessibles : la presse française s'exprime selon ses propres convictions dans les limites de la loi qui la régit » (30 mai 1861).

REPRESSION DE 1862.

En 1862, l'agitation fut réprimée par des mesures violentes, charges des troupes contre les manifestants, arrestations, perquisitions, déportations; les Polonais répondirent par des attentats. Un comité anonyme dirigeait le mouvement. Pour se débarrasser des jeunes démocrates de Varsovie, le gouvernement appliqua la loi de recrutement de façon à les enrôler dans l'armée russe. Les jeunes gens, avertis du projet, s'enfuirent dans les forêts, et commencèrent la lutte (janvier 1863).

INSURRECTION.

Ce fut une insurrection d'une espèce insolite. Les Polonais ne purent constituer ni un gouvernement ni une armée. Des bandes de révolutionnaires et de paysans armés de faux apparaissaient brusquement sur les points dégarnis de troupes, puis se repliaient dans les bois à l'approche des Russes. Un comité national secret donnait des ordres auxquels les Polonais obéissaient. Les insurgés n'espéraient pas résister à l'armée russe, mais, en maintenant les troubles, ils forçaient l'attention de l'Europe, et donnaient aux Puissances un motif d'intervenir.

ÉMISSAIRES POLONAIS.

La cause polonaise était soutenue en France par l'émigration de Paris, en Autriche par les seigneurs polonais de Galicie. Des émissaires polonais furent envoyés en Angleterre et en Prusse. Le gouvernement anglais refusa d'agir. Bismarck répondit en montrant une carte publiée par des Polonais, où la Pologne s'étendait de la mer Noire à la Baltique, en partie sur le royaume de Prusse. Profitant de l'occasion pour se rapprocher du tsar, il lui offrit d'opérer en commun contre les insurgés; malgré Gortschakoff, qui trouvait la forme insolite, la Prusse et la Russie conclurent une convention militaire (8 février 1863), donnant aux chefs de troupes le droit de se porter aide réciproque et de franchir la frontière. Par un article secret, les gouvernements promettaient de se dénoncer mutuellement les menées révolutionnaires.

CONVENTION ENTRE LA RUSSIE ET LA PRUSSE.

OBJECTIONS DE LA FRANCE.

Napoléon exprima à l'ambassadeur prussien son déplaisir de ce zèle répressif, et le ministre des Affaires étrangères français fit à Bismarck des observations sur cette convention, qui « évoquait la question polonaise » et éveillait l'idée d'une solidarité entre les populations de la Pologne (17 février). Bismarck répliqua qu'il ne s'étonnait pas de voir l'Empereur tenir compte des sympathies françaises, mais que la résurrection de la Pologne signifiait le démembrement de la Prusse. Napoléon proposa au gouvernement anglais un projet de note identique. Palmerston y vit un « piège » pour donner à la France un prétexte à attaquer la Prusse et lui prendre la province du Rhin.

PROPOSITION A L'ANGLETERRE.

LETTRE AU TSAR.

L'Empereur, obligé par l'opinion française à s'intéresser aux Polonais, passa toute l'année 1863 en démarches diplomatiques. Il pria d'abord le tsar (par une lettre confidentielle) d'accorder une amnistie et des réformes; le tsar répondit, au nom de son droit souverain, que, tant que durait l'insurrection, il était prématuré de parler de clémence; quand elle serait réprimée, il donnerait une amnistie dont les chefs seraient exclus.

RÉCLAMATION DE L'ANGLETERRE.

Le gouvernement anglais, invoquant les traités, réclama le « droit d'exprimer ses sentiments », l'Angleterre ayant été « partie contractante au traité de 1815 qui a réglé l'état international du royaume de Pologne », et engagea « à mettre un terme à cette lutte sanglante en annonçant l'intention de rétablir sans retard le royaume de Pologne » (2 mars). Gortschakoff ne donna qu'une réponse verbale; il renvoya à la circulaire russe de 1831, déclarant que la Pologne, ayant perdu son droit par sa révolte (en 1830), était soumise au droit de la conquête.

MANIFESTATIONS DU SÉNAT ET DE L'EMPEREUR.

Les malheurs des Polonais et les excès de la répression russe excitaient la pitié et l'indignation; on en parla dans les Assemblées, en France, en Prusse, en Angleterre. Le Sénat français reçut 4 000 pétitions, et le rapporteur proposa un ordre du jour exprimant la confiance que l'Empereur ferait son possible (17 mars). Napoléon, mécontent du

refus du tsar, dit à l'ambassadeur russe qu'il regretterait d'être obligé de se trouver dans un camp opposé. Il envoya un agent à Vienne et parla à l'ambassadeur autrichien d'échanger la Galicie autrichienne contre la Silésie et la Roumanie. Mais ce ne fut qu'une velléité.

DÉMARCHES PAR NOTES.

Les trois gouvernements sympathiques à la Pologne, désormais réduits à des manifestations diplomatiques, présentèrent au gouvernement russe une série de trois notes.

NOTES DIFFÉRENTES

1° Dans trois notes différentes (10-12 avril), chaque Puissance expose son point de vue : l'Autriche montre les complications produites par ces troubles dans ses propres États ; la France, le danger pour la bonne entente entre elle et la Russie ; l'Angleterre réclame le retour aux traités de 1815. Gortschakoff répond que le soulèvement est l'œuvre d'un parti révolutionnaire cosmopolite, et les prie d'aider la Russie à supprimer cette source de désordres. La France propose aux deux autres États de s'engager à soutenir leur programme, et de réunir un Congrès pour régler l'état de la Pologne. Les autres refusent.

REFUS D'UN CONGRÈS

RÉPONSE COMMUNE.

2° Dans une réponse commune (27 juin), les trois gouvernements précisent leurs demandes en 6 points : amnistie, Assemblée polonaise, fonctionnaires polonais, liberté de religion, le polonais langue officielle, changement de la loi de recrutement. La France et l'Angleterre invitent en outre le tsar à donner une amnistie, et à convoquer à une conférence les signataires des traités de 1815. — Gortschakoff répond (13 juillet) :

RÉPONSE DE LA RUSSIE

Le calme est troublé, non par le tsar, mais par les Puissances étrangères ; les bandes d'insurgés ne se recrutent qu'à l'étranger ; partout où elles se montrent elles sont dispersées et repassent la frontière. Ce jeu, organisé par les comités pour agir sur l'opinion, repose sur l'espoir d'engager la Russie dans une guerre. Sur les 6 points le gouvernement russe ne peut répondre avant le rétablissement de l'ordre ; une conférence serait contraire à sa dignité ; il est prêt à négocier, mais seulement avec les deux États possesseurs de territoires polonais.

L'Autriche refuse une négociation séparée et proteste contre le parallèle entre la Galicie et la Pologne russe. — Le tsar irrité propose au roi de Prusse une guerre contre la France et l'Autriche.

NOTES A CONCLUSIONS IDENTIQUES.

3° Les trois Puissances envoient des notes différentes à conclusion identique (12 août), énumèrent les griefs des Polonais, s'étonnent du refus de tenir un Congrès, et déclarent « la Russie responsable de son refus de leurs projets modérés et conciliants ». Gortschakoff fait une réponse polie (7 sept.). L'Angleterre s'entend avec la France pour déclarer à la Russie que la rupture des obligations contractées par elle en 1815 lui fait perdre ses droits sur la Pologne. Mais l'Autriche, informée que le tsar regardera son adhésion à cette note comme un *casus belli*, demande à l'Angleterre de lui garantir ses possessions. Sur une réponse négative, elle se rapproche de la Russie et met la Galicie en

L'AUTRICHE SE RETIRE.

état de siège. La dépêche anglaise, partie pour la Russie, est arrêtée à Berlin, le gouvernement prussien ayant déclaré qu'il s'unira au tsar, et l'Angleterre n'envoie qu'une note affaiblie (20 octobre).

ÉCHEC DE L'INTERVENTION.

La campagne diplomatique est finie. Les bandes sont écrasées, le Comité national a été découvert et détruit, l'obéissance est rétablie par une répression plus terrible encore qu'en 1832. Il ne reste rien à faire pour les Polonais. Le tsar, se maintenant sur le terrain légal, a opposé à toute intervention son droit de souverain sur ses sujets; tant qu'a duré l'insurrection, il a invoqué son devoir de soumettre d'abord les rebelles; en l'écrasant, il a ôté tout motif d'intervenir. Les autres gouvernements se fondaient sur l'insurrection pour prouver la résistance de la nation polonaise opprimée. Mais ils n'osaient pas invoquer le droit national : l'Autriche le combattait dans ses États, et les deux autres Puissances ne le reconnaissaient pas formellement. Sur le terrain diplomatique leur position était intenable.

PROPOSITION DE CONGRÈS.

Napoléon, découragé, revint au procédé employé en 1856 pour régler la question d'Orient et qu'il avait espéré en 1859 appliquer aux affaires d'Italie. Il proposa aux souverains (par une lettre du 4 novembre) un Congrès à Paris pour régler les questions en suspens; il revenait à son idée favorite d'annuler les traités de 1815 :

« Sur presque tous les points, les traités de Vienne sont détruits, modifiés ou menacés; de là des devoirs sans règle, des droits sans titre et des prétentions sans frein. » « Les traités de 1815 ont cessé d'exister... rompus en Grèce, en Belgique, en France, en Italie, sur le Danube.... L'Allemagne s'agite pour les changer, l'Angleterre les a modifiés généreusement par la cession des îles Ioniennes, la Russie les foule aux pieds à Varsovie.... Quoi de plus juste qu'un Congrès... pour servir d'arbitre? »

REFUS DE L'ANGLETERRE.

L'Angleterre lui demanda de préciser les questions à discuter. Le ministre français énuméra les questions : polonaise, danoise, italienne, roumaine, question d'Orient, question du désarmement, seul moyen « d'arriver à un état de paix durable ». Le gouvernement anglais répondit (25 novembre) qu'il ne partageait pas cet espoir; un Congrès européen suppose des guerres comme celles de Napoléon I[er], qui ont laissé une fatigue générale. Les autres États acceptèrent, les Allemands en réservant les droits de la Confédération. Drouyn de Lhuys lança une circulaire exprimant l'espoir de réunir le Congrès, même sans l'Angleterre, en le préparant par des accords diplomatiques.

III. — ECHEC DE L'INTERVENTION DANS LES DUCHÉS

QUESTION DES DUCHÉS.

La question des duchés (Holstein et Slesvig), que les Puissances avaient cru résoudre en 1852, venait de se rouvrir par la mort du roi de Danemark (15 nov. 1863). Le traité de Londres de 1852 attribuait toute sa succession à son héritier de la ligne féminine, de Glücksbourg, proclamé roi sous le nom de Christian VII. L'héritier de la ligne masculine, le duc d'Augustenbourg, avait vendu ses droits, mais son fils Frédéric déclara n'avoir renoncé qu'aux domaines privés, et réclama les Duchés. La Diète allemande, où les petits États formaient la majorité, ayant refusé d'adhérer au traité de 1852, reconnut Frédéric duc de Holstein et de Slesvig. Le Holstein seul faisait partie de la Confédération ; les Danois avaient, pour trancher le conflit, séparé et incorporé le Slesvig au royaume de Danemark par une constitution promulguée deux jours avant la mort du roi. Mais d'avance la Prusse avait déclaré la séparation contraire au traité de Londres et menacé de l'empêcher par voie d'exécution fédérale (juillet 1863).

POLITIQUE DU DANEMARK.

Le gouvernement danois avait préparé avec la Suède un traité pour l'envoi d'un corps d'armée suédois. Il déclara plus tard avoir compté que la Suède, reconnaissant « la solidarité des intérêts des royaumes scandinaves », ne resterait pas « spectatrice oisive » d'une « agression du territoire danois ». Les deux États espéraient l'aide de l'Angleterre, protectrice du Danemark, et de Napoléon, partisan de l'Union scandinave. Le ministère danois, sous la pression du sentiment national à Copenhague, accepta la constitution de novembre 1863, contraire au traité de 1852, comptant sur l'aide des Suédois, en cas de guerre contre les Allemands. Mais le roi de Suède fut refroidi par l'avènement de Christian, qu'on savait docile envers la cour de Russie, et il n'espérait plus l'aide de Napoléon, tout occupé de son Congrès.

ESSAIS DE CONCILIATION.

Les Puissances signataires du traité de 1852 essayèrent d'empêcher la guerre en agissant sur les gouvernements allemands et sur le roi de Danemark. L'Angleterre avait offert sa médiation, mais la Prusse refusa de reconnaître la constitution de 1863. La reine Victoria, restée de cœur une princesse allemande, gênait ses ministres favorables au Danemark. Le cabinet anglais proposa d'abord à Napoléon une intervention à deux, limitée aux Duchés. Puis l'Angleterre, la France et la Russie envoyèrent chacune au roi de Danemark, à l'occasion de son avènement, des missions qui l'engagèrent à retirer la constitution de 1863 pour s'abriter derrière le traité de 1852. Christian, indifférent au sentiment national danois, suivit ce conseil : il changea de ministres et déclara close la session de l'Assemblée. Le chef du nouveau ministère,

un évêque luthérien, sans oser retirer la constitution, était prêt, pour éviter l'invasion, à ne pas l'appliquer.

MISSION DE FLEURY A BERLIN.

L'envoyé français à Copenhague, le général Fleury, après sa mission, alla à Berlin s'entendre avec la Prusse. Bismarck se déclara prêt au Congrès, en le réduisant à la question danoise. Il parla de la Pologne, et dit que, s'il fallait opter entre la Posnanie et la rive gauche du Rhin, il préférerait sacrifier le Rhin. Fleury télégraphia à Paris : « Le mot frontière du Rhin a été prononcé ». On lui répondit : « Nous avons fait pour le Danemark tout notre possible. Ne parlez pas du Rhin. »

PROJET DE CONFÉRENCE.

Le projet d'un Congrès ayant avorté, Bismarck proposa une Conférence à Paris, limitée à la question des duchés; il y voyait « un pont » pour amener son roi à s'engager dans l'affaire. Tous les États l'acceptèrent (21-31 décembre) comme la seule chance d'éviter la guerre en maintenant l'arrangement de 1852. La décision dépendait de Napoléon : il répondit en soulevant des objections qui firent abandonner le projet, soit qu'il espérât faire accepter un véritable Congrès, soit qu'il n'eût parlé du Congrès que pour couvrir son échec en Pologne.

TACTIQUE DE BISMARCK.

Il semble que sa réponse décida la tactique de Bismarck. Résolu dès lors à conquérir les duchés, il refusa d'opérer comme les autres gouvernements d'Allemagne au nom du droit national allemand. Il disait à son roi qu'il ne connaissait pas « d'intérêts allemands », mais des « intérêts prussiens », et ne voulait pas créer un nouveau petit État allemand hostile à la Prusse. Quoique Augustenbourg fût soutenu par le prince royal et la cour de Prusse, Bismarck ne le reconnut pas pour prince légitime des Duchés, et se maintint sur le terrain du traité de 1852 signé par l'Autriche et la Prusse comme grandes Puissances. Il restait ainsi en accord avec les grands États d'Europe, et entraînait l'Autriche à se séparer des États allemands, lui faisant perdre l'influence qu'elle venait d'acquérir en 1863 par ses négociations avec les princes pour la réforme de la Confédération.

CONVENTION ENTRE L'AUTRICHE ET LA PRUSSE.

Désormais la Prusse prit l'initiative des décisions et imposa sa politique à l'Europe; la France fut réduite au rôle de spectatrice. La Prusse et l'Autriche, opérant de concert contre les autres États allemands, signèrent une convention (10 janv. 1864) pour occuper le Slesvig. La guerre commença. L'Angleterre et la France parlèrent d'intervenir dans les duchés comme en 1863 elles parlaient d'intervenir en Pologne. Ce fut la même comédie, avec les rôles intervertis. Le gouvernement anglais proposait d'agir, Napoléon se dérobait.

1re PROPOSITION ANGLAISE.

1° Russell proposa une note collective pour avertir la Diète que les deux États regarderaient l'invasion comme un *casus belli*; Napoléon refusa de s'adresser à la Diète. Russell demanda si la France était prête à donner son aide matérielle ; on lui répondit évasivement que « les aspi-

rations des nationalités étaient respectables ». mais qu'une « guerre contre l'Allemagne serait une calamité ». — L'armée austro-prussienne envahit le Slesvig (1[er] février). Le gouvernement danois n'espérait que prolonger la lutte pour laisser à l'Europe le temps d'intervenir : il avait donné à son général en chef l'ordre de ne pas risquer l'armée, la seule de la monarchie; les Danois évacuèrent le Slesvig.

INVASION DU SLESVIG.

2e PROPOSITION

2° Russell proposa à la France d'envoyer une flotte devant Copenhague; Drouyn de Lhuys répondit que les risques ne seraient pas égaux, et demanda comment l'Angleterre assisterait la France si elle était attaquée par terre sur le Rhin. Il ne reçut pas de réponse. Les Allemands envahirent le Jutland et attaquèrent la ligne fortifiée de Düppel.

INVASION DU JUTLAND

3e PROPOSITION

3° Russell proposa une Conférence. Le gouvernement danois, averti par le représentant français que la France ne pourrait le secourir en armes, se résigna à accepter. La Conférence se tint à Londres entre les représentants des cinq Puissances, du Danemark et de la Confédération. L'Angleterre tenta de s'entendre d'avance avec la France, Clarendon vint à Paris voir l'Empereur (13 avril). Napoléon lui répondit qu'il avait « reçu *un gros soufflet* » de la Russie, et ne s'exposerait pas à en recevoir un autre de l'Allemagne; il tenait à la politique des nationalités et ne pouvait remettre le Holstein sous le joug du Danemark. L'armée prussienne enleva les redoutes de Düppel, et occupa tout le Jutland.

CONFÉRENCE DE LONDRES

4° La guerre fut suspendue par un armistice d'un mois, et la Conférence de Londres se mit à discuter les solutions : 1° le maintien du traité de 1852; la Prusse et l'Autriche le déclarèrent détruit par la guerre. 2° l'union personnelle du Danemark et des duchés sous Christian, demandée par la Russie; les Danois la rejetèrent comme un démembrement. 3° la constitution des duchés en un État membre de la Confédération, demandée par les Allemands; l'Angleterre la fit rejeter.

PROJET DE PARTAGE DU SLESVIG.

Russell proposa de partager le Slesvig entre le Danemark et la Confédération; l'envoyé français l'appuya en demandant pour le Danemark une frontière de défense. Les Allemands acceptèrent; le Danois, après en avoir référé à son ministère, consentit, avec la promesse d'être soutenu par l'Angleterre. La Conférence se mit à discuter les lignes de partage. On en proposa trois, en cherchant à tenir compte de la nationalité des habitants; on ne put se mettre d'accord sur la région à population entremêlée de Danois et d'Allemands.

DISCUSSION SUR LA VOLONTÉ DES POPULATIONS.

On ne parlait pas de la volonté des populations. Ce fut Bismarck qui, pour plaire à Napoléon, proposa de consulter les habitants. Les délégués firent des objections. L'Autrichien demanda que le consentement fût exprimé par le souverain et les représentants légaux. L'Anglais déclara le principe nouveau et dangereux. Le Russe protesta : pourquoi interroger les habitants? Ce seraient donc les paysans du Slesvig qui

traceraient la frontière? Le Français suggéra de ne consulter que les districts à population mixte, en justifiant ce compromis, par cette déclaration :

« En vertu du droit de leur nationalité, les districts septentrionaux doivent être attribués au Danemark comme ceux du Sud à l'Allemagne. On n'a pas jugé utile de faire appel au vœu des populations là où ce vœu semble manifeste, mais on pourrait les consulter là où il est douteux. »

Le « droit de la nationalité » servait ici à enlever aux habitants le droit d'exprimer leur volonté. C'est sous cette forme timide et embrouillée que le représentant de Napoléon défendit le principe du droit des peuples à disposer de leur sort.

ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE.

L'Angleterre proposa pour tracer la ligne un *arbitrage* obligatoire, Bismarck, qui voulait garder les duchés, n'accepta qu'une *médiation*; on se disputa sur le sens du texte; Clarendon accusa Bismarck de mauvaise foi. Les Danois déclarèrent n'accepter que la ligne proposée par les Anglais; les Allemands la refusèrent. La Conférence se sépara sans résultat (25 juin). Les Allemands envahirent les îles; le Danemark, n'espérant plus de secours, signa la paix préliminaire de Vienne (1er août); il céda les duchés à la Prusse et à l'Autriche.

PAIX DE VIENNE.

ÉCHEC DE LA POLITIQUE DE NAPOLÉON.

Napoléon, depuis qu'il essayait de faire remanier l'Europe par un Congrès, n'éprouvait que des échecs : il n'obtenait ni la Confédération italienne ni l'évacuation de Rome, il laissait écraser les Polonais, et livrer le Slesvig à la Prusse. Quatre fois en cinq ans sa proposition de Congrès avait avorté, manifestant le déclin de son influence. Il avait perdu en Italie l'alliance de l'Angleterre, en Pologne l'amitié de la Russie, il restait isolé et impuissant. La Prusse, qui n'avait pas voulu de son alliance, venait de gagner la faveur du tsar; elle devenait la puissance dirigeante de l'Europe.

IV. — SOLUTION PROVISOIRE DE LA QUESTION ROMAINE (1864)

PROJET D'ACCORD SUR LA QUESTION ROMAINE.

NAPOLÉON, excédé de la question romaine, se décida à reprendre le projet de Thouvenel : obtenir du gouvernement italien la promesse de respecter Rome en laissant le pape se créer une armée. L'accord fut facilité par l'arrivée au pouvoir en Italie d'un personnel nouveau; les ministres principaux, Italiens étrangers au Piémont, désiraient quitter Turin; le gouvernement, paralysé par des embarras financiers, avait besoin de tranquillité; on croyait Pie IX près de mourir, et on voulait éviter une élection pendant l'occupation française.

NÉGOCIATIONS.

Napoléon négocia personnellement en secret avec l'ambassadeur Nigra et le comte Pepoli qui, en revenant de Pétersbourg, lui remit un

mémoire (mai 1864). Il apprit que les ministres italiens cherchaient à transférer la capitale hors de Turin. Le gouvernement italien, en s'établissant ailleurs qu'à Rome, prouvait ses intentions pacifiques. Ce transfert parut à Napoléon une garantie suffisante. Il décida de reprendre les négociations officielles pour le retrait des troupes françaises, en évitant de mentionner le transfert pour ne pas froisser les Italiens. Drouyn de Lhuys, appelé en 1862 aux Affaires étrangères pour écarter la solution proposée par Thouvenel, fut chargé en 1864 de la faire aboutir. Le ministère italien négocia sans avertir Victor-Emmanuel, qu'il savait personnellement attaché à Turin; il discuta surtout le délai d'évacuation qu'il voulait réduire à six mois. Napoléon refusa.

RÉSISTANCE DE VICTOR-EMMANUEL.

Le projet de convention, conclu le 7 août, ne fut connu de Victor-Emmanuel que le 13; il s'indigna qu'on fît du transfert, non un acte spontané, mais la condition de l'évacuation de Rome. Pepoli vint raconter au roi ses conversations secrètes avec Napoléon. Victor-Emmanuel se résigna à accepter le transfert à Florence, parce qu'il serait « plus facile d'en sortir ». Pepoli alla à St-Cloud signer la Convention du 15 septembre.

CONVENTION DE SEPTEMBRE.

L'Italie s'engageait à ne pas attaquer le territoire du pape et à repousser par la force toute agression du dehors. La France promettait de retirer ses troupes peu à peu, en deux ans, à mesure de la réorganisation de l'armée pontificale. l'Italie renonçait à toute réclamation contre la formation d'une armée de volontaires catholiques. Un protocole secret liait l'évacuation au transfert de la capitale. « La convention n'aura de valeur exécutoire que lorsque le roi aura décrété la translation. »

IRRITATION EN ITALIE.

Quand on demanda aux Chambres les crédits pour le transfert, la population de Turin fit une émeute (21 sept.); le roi renvoya le ministère qui avait fait la convention. Garibaldi, exaspéré qu'on renonçât à Rome, publia une lettre violente contre les Bonaparte.. Le ministère nouveau, pour calmer l'opinion, voulut montrer le caractère provisoire de la solution. Il publia le rapport de Nigra sur les négociations et l'exposé des motifs de la convention. La question de Rome « doit être résolue par des moyens de l'ordre moral », d'accord avec la France. La commission de la Chambre dit dans son rapport : « Nous ne renonçons pas à Rome, nous renonçons simplement à y aller par la force ».

INTERPRÉTATION DE LA CONVENTION.

Le gouvernement français s'inquiéta de cette interprétation et des « termes ambigus : droits de la nation, espérances nationales ». Il obligea Nigra à formuler en 7 articles le sens de la convention :

1° L'Italie s'interdit l'emploi d'agents révolutionnaires. 2° Par « moyens moraux » elle entend « les forces de la civilisation et du progrès ». 3° Elle se réconcilie avec le pape. 4° Le transfert de la capitale, gage donné à la France, n'est pas provisoire. 5° La solution diffère du projet de Cavour. 6° Le cas d'une

révolution spontanée à Rome n'est pas prévu. 7° Rome ne peut être unie à l'Italie que du consentement de la France.

DÉSACCORD SUR « LES ASPIRATIONS ITALIENNES ».

Nigra fut prié de demander à son gouvernement de dégager les délibérations des Chambres « de ce qu'on appelle les aspirations italiennes ». L'Empereur écrivit à Pepoli (19 oct.) : « Toute complaisance pour des aspirations impatientes compromettrait l'œuvre ». Une dépêche de Drouyn de Lhuys publiée au *Moniteur* amena des réclamations du ministère italien. « Les aspirations d'un pays sont un fait qui appartient à la conscience nationale et ne peut devenir le sujet d'un débat entre deux gouvernements. »

IRRITATION DU PAPE.

Ce fut pour les Italiens un nouveau grief contre la France. Pie IX s'irrita d'une convention conclue en dehors de lui ; Thouvenel, dit-il, n'aurait pas signé en cachette. La garantie lui semblait sans valeur. « Il est impossible, disait Antonelli, d'avoir la moindre confiance dans la parole ou la signature du Piémont. » Son mécontentement fut si manifeste que le *Syllabus* publié en décembre 1864 parut une réponse à la Convention de septembre, bien qu'il fût l'œuvre d'une commission, préparée depuis longtemps. Le gouvernement français demanda des explications. Antonelli répondit que « la situation faite au gouvernement pontifical par la Convention du 15 septembre n'avait influé en rien sur la rédaction, l'esprit, l'heure de cette publication ».

Napoléon avait ajourné la solution de la question romaine sans contenter ni le pape ni l'Italie.

V. — *L'ENTRÉE EN RELATIONS AVEC LA PRUSSE*[1]

PROJETS SUR LA VÉNÉTIE.

OBLIGÉ de refuser Rome aux Italiens, Napoléon espérait par des négociations avec l'Autriche leur faire acquérir la Vénétie. Dès la fin de 1863 il parlait (à Pasolini) de leur donner en échange la Roumanie. « Le bon moment sera quand la Prusse et l'Autriche se feront la guerre ». Aussi s'intéressait-il à la politique prussienne en Allemagne.

TENTATIVE D'ANNEXER LES DUCHÉS A LA PRUSSE.

Les duchés conquis sur le Danemark et possédés en commun avaient plus de valeur pour la Prusse leur voisine que pour l'Autriche lointaine. Bismarck désirait les annexer ou les mettre sous la dépendance de la Prusse. Le roi et lui allèrent à Schœnbrunn discuter le règlement avec l'empereur et son ministre (22 août). Les Autrichiens proposèrent d'échanger leur droit contre un territoire prussien, le comté de Glatz, enlevé jadis à l'Autriche. Bismarck répondit que leur alliance devait être comparée, non à une société commerciale où le bénéfice se

1. H. Friedjung, *Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland*, 2 vol., 1897 (récit de l'entrevue de Schœnbrunn fait à l'auteur par Bismarck).

partage à tant pour cent par associé, mais à une compagnie de chasseurs où chacun emporte son gibier. L'empereur lui demanda s'il désirait l'annexion; Bismarck se tourna vers son roi, attendant sa réponse; Guillaume n'osa pas la demander. L'entrevue n'aboutit qu'à rédiger un traité d'alliance défensive.

CONFIDENCE DE BISMARCK A GRAMONT.

Bismarck, pour vaincre la résistance de l'Autriche, chercha des alliés. Il raconta en confidence (25 août) à l'ambassadeur français à Vienne, Gramont, avoir dit à un ambassadeur anglais que l'Angleterre ne pouvait offrir à Napoléon que la permission d'une guerre ruineuse pour prendre à la Prusse la province du Rhin, tandis que la Prusse pouvait donner à la France un gage réel pour son concours.

MISSION DE ROON.

Le ministre de la Guerre prussien Roon vint en mission aux manœuvres du camp de Châlons, chargé par le roi « d'exprimer à l'Empereur le désir de voir les relations devenir de plus en plus intimes »; le ton était tout autre qu'en 1861. Accueilli en ami, il reçut du prince impérial le grand cordon de la Légion d'honneur, et trouva l'opinion en France favorable aux Prussiens. Bismarck lui-même fit une visite à l'Empereur à Biarritz; il résuma son impression dans une boutade : « L'Empereur est une grande incapacité méconnue ». Napoléon disait : « Bismarck m'a offert tout ce qui ne lui appartenait pas ». L'ambassadeur prussien, von Goltz, très avisé sous des manières lourdes et un aspect naïf, étalait son admiration pour le génie de l'Empereur et la beauté de l'impératrice. Il devenait un familier de la Cour, et causait directement avec l'Empereur sans passer par les ministres.

VISITE DE BISMARCK A BIARRITZ.

CONFLIT ENTRE LA PRUSSE ET L'AUTRICHE.

Le premier ministre autrichien Rechberg, partisan de l'alliance prussienne, discrédité par l'échec du règlement, fut remplacé par un grand seigneur, Esterhazy, qui abandonna les affaires étrangères à un fonctionnaire élevé dans la tradition hostile à la Prusse. La correspondance prit un ton agressif. Bismarck fit attendre les réponses quand l'ambassadeur autrichien le pressa d'établir le régime définitif des Duchés : « Pourquoi? répondit-il : la possession commune n'est pas définitive ».

Napoléon guettait le moment de s'allier à la Prusse; il fit personnellement des ouvertures à l'ambassadeur prussien. En février 1865, von Goltz prévint Bismarck qu'il pourrait avoir l'alliance française contre l'Autriche, et l'engagea à se hâter, car elle coûterait plus cher après la rupture. Bismarck, ne croyant pas que Napoléon opérât en cachette de ses ministres, le soupçonnait de pousser la Prusse à un acte compromettant. Il répondit qu'il préférait « continuer le mariage avec l'Autriche, malgré de petites querelles de ménage »; un traité risquerait d'être révélé, et de discréditer la Prusse. « L'Empereur sait que la France ne peut être pour la Prusse ni la Prusse pour la France une alliée à toute épreuve ». L'Empereur n'en savait pas tant.

CHAPITRE III

I. — LA RUPTURE ENTRE LA PRUSSE ET L'AUTRICHE[1]

I. LES PRÉPARATIFS DE LA RUPTURE ENTRE LA PRUSSE ET L'AUTRICHE. — II. L'ALLIANCE ENTRE LA PRUSSE ET L'ITALIE ET L'INCIDENT DE LA ROUMANIE. — III. LA RUPTURE ENTRE LA PRUSSE ET L'AUTRICHE. — IV. LA POLITIQUE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE DE 1866. — V. LE ROLE DE LA FRANCE DANS LES NÉGOCIATIONS DE PAIX. — VI. L'ÉCHEC DES DEMANDES DE COMPENSATION. — VII. LES RÈGLEMENTS DÉFINITIFS DE PAIX.

I. — LES PRÉPARATIFS DE LA RUPTURE ENTRE LA PRUSSE ET L'AUTRICHE

CONFLIT AVEC LE DUC D'AUGUSTENBOURG.

BISMARCK jugeait inévitable la guerre contre l'Autriche, mais ne pouvait agir que dans la mesure où il parvenait à entraîner le roi; Guillaume voulait maintenir la paix. Le prince royal désapprouvait la politique intérieure de Bismarck, alors en conflit aigu avec la Chambre, et, comme tous les princes et les patriotes allemands, il reconnaissait le droit d'Augustenbourg sur les duchés. A défaut de l'annexion, Bismarck voulut imposer au duc d'Augustenbourg, avant de le mettre en possession, des conditions qui rendraient le pays dépendant de la Prusse. L'Autriche repoussa celles qui feraient du duc le subordonné du roi de Prusse, contrairement au principe de la Confédération, dont tous les membres devaient être égaux en droits. Le duc, encouragé

1. SOURCES. — Voir chap. II; ajouter A. Memor (pseudon. du duc de Gramont), *L'Europe nouvelle 1863-67*, 1879. J. Hansen, *A travers la diplomatie 1864-67*, 1875 (l'auteur était un diplomate danois). G. Rothan, *La politique française en 1866-1879* (l'auteur était consul de France à Francfort). — U. Govone, *Le général G. Govone*, 1902 (trad. franç. Général Govone, *Mémoires*, 1905). A. La Marmora, *Un po più di luce...*, 1873 (traduction franç., *Un peu plus de lumière* sur la guerre de 1866).

TRAVAUX. — D'ensemble : de la Gorce, E. Ollivier. — H. v. Sybel, *Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I.*, 7 vol., 1889-94 (historien officieux prussien, a eu accès aux archives de Berlin). Friedjung, *Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland*, 1897 (historien officieux autrichien).

par l'Autriche, refusa; la Diète décida de l'installer dans les duchés. Le conflit s'engagea.

BISMARCK ET BENEDETTI.

Bismarck voulut savoir ce que le gouvernement français comptait faire en cas de guerre; il le demanda à l'ambassadeur français. C'était alors Benedetti, fonctionnaire des Affaires étrangères, indifférent en politique, soucieux seulement de plaire; il n'avait pas la confiance de son ministre, à qui il avait été imposé par Rouher, et ne savait rien des intentions de Napoléon. Bismarck n'en tira rien.

Le roi de Prusse tint un Conseil (29 mai 1865). Bismarck et le chef d'état-major Moltke l'engagèrent à la guerre. Il ne put s'y décider; mais il fut si irrité des manifestations en l'honneur du duc qu'il écrivit à l'empereur d'Autriche une lettre menaçante. En allant aux eaux à Gastein, il réunit à Ratisbonne un Conseil des ministres où l'on rédigea un ultimatum qui devait amener la rupture (21 juillet). Bismarck fit demander à la France de rester neutre; Drouyn de Lhuys répondit que la France n'avait aucun motif de sortir de la neutralité, mais il refusa de s'engager par écrit, car il ne pourrait refuser à l'Autriche la même garantie. L'Italie, malgré les conseils de prudence de Drouyn de Lhuys, assura à la Prusse qu'elle la suivrait dans la guerre contre l'Autriche.

REPONSE DE DROUYN DE LHUYS.

CONVENTION DE GASTEIN

Mais les deux souverains, personnellement, répugnaient à se faire la guerre. En Autriche, le ministère antiprussien venait d'être remplacé par un ministère de seigneurs conservateurs, peu disposés à une entreprise; l'armée n'était pas prête. Guillaume, influencé par sa femme et son fils, accepta de négocier. Par la convention de Gastein (14 août), la propriété des deux duchés fut laissée indivise; les contractants s'en partagèrent l'*administration*, l'Autriche en Holstein, la Prusse en Slesvig. Ce n'était qu'un « replâtrage », disait Bismarck.

PROTESTATION DE NAPOLÉON.

Napoléon, surpris et mécontent, protesta publiquement, au nom du droit international, par une circulaire aux agents français, contre un décret contraire aux désirs de l'Allemagne et des duchés, qui « blessait les traités, le droit, la succession, le principe des nationalités, la volonté populaire ». « Nous regrettons de n'y trouver d'autre fondement que la force, d'autres justifications que la convenance réciproque des deux copartageants. » A Fontainebleau (28 août) il se plaignit à Goltz de cet acte, contraire à tous les principes du programme prussien. Mais il se calma quand il sut que l'accord de Gastein n'impliquait ni une entente contre la France ni une garantie de la Vénétie; il invita Goltz à venir à Biarritz, et fit télégraphier à Berlin une explication de sa protestation, où il parlait de « resserrer les liens » (22 septembre).

ENTREVUE DE BIARRITZ.

Bismarck continuait à préparer la guerre. Il savait que le roi ne la ferait qu'assuré de l'alliance de l'Italie, et que l'Italie ne se risquerait pas sans la permission de Napoléon. Il alla en France voir à quel prix

il l'obtiendrait. Il fut reçu à Biarritz, et causa avec l'Empereur en se promenant sur la plage; ce qu'ils se dirent n'est connu que par le rapport de Bismarck au roi et quelques mots de Napoléon à des confidents. Ils parlèrent de la Vénétie, des duchés, des épidémies apportées par les pèlerins de la Mecque, de la Roumanie qui pourrait servir à compenser la Vénétie; Napoléon écouta plus qu'il ne parla; on ne fit pas de promesse, on ne prit pas d'engagement. Napoléon a raconté à Ollivier qu'il ne put pas démêler ce que Bismarck voulait, et Bismarck a dit (à Persigny en 1867) qu'il essaya en vain de deviner la pensée de l'Empereur. Il est vrai que Napoléon évita de rien préciser, mais Bismarck apprit ce qu'il avait besoin de savoir : l'Empereur s'intéressait encore à la Vénétie, et laisserait agir l'Italie.

II. — L'ALLIANCE ENTRE LA PRUSSE ET L'ITALIE ET L'INCIDENT DE LA ROUMANIE

CONSEIL TENU A BERLIN.

BISMARCK engagea en même temps le conflit avec l'Autriche à propos de son administration en Holstein, et les négociations avec l'Italie pour une alliance offensive. Il fit venir à Berlin l'ambassadeur Goltz pour « s'assurer des dispositions de l'Empereur ». Guillaume tint un grand Conseil (28 février 1866) avec les ministres, trois généraux, Goltz et le prince royal. Goltz rapporta que Napoléon l'avait prévenu de ne tenir aucun compte des informations des journaux français, même quand elles émanaient d'un ministre : « Je sais seul ce que sera la politique extérieure de la France ». Le Conseil ne se prononça pas pour la guerre, mais décida d'envoyer Moltke en Italie.

ACCUEIL FAIT PAR NAPOLÉON AU PROJET D'UNITÉ ALLEMANDE.

Goltz rentra à Paris avec une lettre du roi, annonçant que la Prusse ne se contentait plus de régler la possession des duchés; elle tendait à établir entre les États de l'Allemagne du Nord une union analogue à celle de 1849. C'était la première fois que reparaissait l'idée de l'unité allemande. Napoléon n'y fit pas d'objection; il fit seulement remarquer à Goltz la différence entre la frontière française de 1815 et celle de 1814. Son « idée fixe » de remanier les traités de 1815 s'appliquait ici aux places fortes enlevées à la France en 1815, Landau et Sarrelouis. Mais il ne demanda rien. Tout resta secret entre Goltz et l'Empereur.

RÉVOLUTION DE ROUMANIE.

La crise fut retardée par la révolution de Roumanie. Le prince Alexandre, en conflit violent avec les nobles et les libéraux, avait été surpris la nuit, arrêté et emmené hors du pays. Le gouvernement provisoire, pour empêcher la jalousie entre les grandes familles roumaines, inévitable si l'on prenait un seigneur indigène, envoya en Europe demander un prince étranger. Le gouvernement français offrit de

transférer la Conférence pour les affaires de Roumanie et Constantinople à Paris, et de maintenir l'union des principautés sous un prince étranger; la Russie et l'Autriche n'acceptèrent pas. Le gouvernement italien proposa à Napoléon d'employer la Roumanie comme objet d'échange à donner à l'Autriche pour obtenir la Vénétie sans guerre.

PROPOSITION DE L'ITALIE.

Napoléon adopta le projet, en conseillant à l'Italie de s'entendre avec la Prusse pour effrayer l'Autriche et la décider à l'échange.

NÉGOCIATIONS ENTRE LA PRUSSE ET L'ITALIE.

Un envoyé militaire italien, le général Govone, négocia à Berlin parallèlement avec les négociations à Paris pour obtenir le consentement de Napoléon. Ce furent des opérations secrètes et tortueuses, cachées aux ambassadeurs français en Prusse et en Italie; chacun des trois gouvernements se défiait des autres, craignant d'être employé comme instrument pour intimider l'Autriche, et d'être lâché quand les autres en auraient obtenu ce qu'ils désiraient, en Allemagne ou en Vénétie.

DISCUSSION A BERLIN.

A Berlin on discuta la forme de l'accord et surtout le moment de l'action. Govone dit que son gouvernement répugnait à s'engager pour une éventualité lointaine. Bismarck offrit de retarder la mise en vigueur du traité jusqu'à ce que la Prusse eût trouvé l'occasion d'une rupture en Allemagne. Mais il disait ne pouvoir préciser l'époque de la guerre. Puis il proposa à l'Italie de s'engager à déclarer la guerre en cas de conflit. Mais les Italiens n'avaient reçu d'instruction que pour un traité en vue d'une action immédiate; ils demandèrent à leur gouvernement d'accepter une action dans un délai de deux mois (21 mars). Bismarck proposa la formule « traité général d'alliance offensive et défensive ». Le roi Guillaume hésitait; sa famille, la cour d'Angleterre, le tsar le poussaient à la paix; il se disait décidé à la guerre, mais seulement s'il ne parvenait pas à s'entendre avec l'Autriche.

NAPOLÉON ENCOURAGE L'ALLIANCE.

Le chef du ministère italien, le général La Marmora, consulta Napoléon. L'Empereur et son ministre des Affaires étrangères suivaient deux politiques opposées. Le ministre, partisan de la paix, aurait voulu garder la neutralité, et refusa de donner aucun conseil à l'Italie; Napoléon, désirant la guerre, refusa la médiation proposée par l'Angleterre, et engagea La Marmora à accepter l'alliance comme un moyen de décider la Prusse à déclarer la guerre elle-même (21 mars). Puis il envoya son cousin Jérôme conseiller à Victor-Emmanuel de signer le traité, même sans réciprocité, et lui promettre son aide si la Prusse l'abandonnait.

TRAITÉ D'ALLIANCE.

Les Italiens signèrent enfin un traité secret d'alliance « offensive et défensive », valable pendant trois mois (8 avril). L'Italie s'engageait, sur l'initiative prise par la Prusse, à déclarer la guerre à l'Autriche (Guillaume fit retrancher la clause « et ses alliés allemands »).

CHARLES DE HOHENZOLLERN EN ROUMANIE.

L'affaire de Roumanie avait servi à pousser l'Italie dans l'aventure. La France n'osa pas proposer l'échange contre la Vénétie, et l'Angleterre lui refusa ce service. On en revint au choix d'un prince étranger; Napoléon, probablement sur le conseil de son amie d'enfance Mme Cornu, proposa un prince de la maison de Hohenzollern, Charles, de la branche catholique de Sigmaringen, lieutenant dans l'armée prussienne. Ce fut une preuve d'entente avec la Prusse. Le sultan et le tsar s'opposaient à ce choix; Bismarck ne leur laissa pas le temps d'agir. Il conseilla au prince d'aller demander au roi, non pas son approbation, mais seulement son congé de lieutenant. « Le roi est assez fin, dit-il, pour deviner vos intentions. » Charles, avec son congé, arriva en Roumanie et fut reconnu prince. Bismarck put exprimer sa surprise et déclarer que le prince était parti à l'insu du roi. Le sultan menaça d'envoyer des troupes (24 mai); mais la Conférence lui interdit d'intervenir avant un accord entre les Puissances. Elle ordonna aux agents diplomatiques ne n'avoir avec le prince que des relations officieuses, mais l'affaire était réglée en fait : Charles resta prince de Roumanie.

III. — LA RUPTURE ENTRE LA PRUSSE ET L'AUTRICHE

MENACE DE GUERRE.

Le motif officiel du conflit entre la Prusse et l'Autriche était l'administration autrichienne en Holstein; Bismarck, pour se concilier le sentiment national allemand, y joignit un projet de réorganisation de l'Allemagne analogue à l'Union de 1849, avec un *Reichstag* élu au suffrage universel (11 mai). L'Italie prépara sa mobilisation, l'Autriche réclama; la Prusse commença à mobiliser. La guerre parut imminente. Alors commencèrent les efforts pour maintenir la paix.

MÉCONTENTEMENT EN FRANCE.

Le Corps législatif, hostile à la fois au royaume d'Italie, à la Prusse protestante et à l'unité allemande, manifesta ses sentiments en applaudissant le discours de Thiers contre l'entente avec la Prusse : consentir à l'unité allemande, même au prix d'une augmentation de territoire, c'était « consentir à l'abaissement de la France ». Napoléon exprima son mécontentement par le discours d'Auxerre (voir livre Ier, chapitre III).Cette manifestation brusque alarma l'opinion.

TENTATIVE FRANÇAISE EN AUTRICHE.

L'Angleterre essaya, comme en 1859, d'empêcher la guerre par un Congrès. Le gouvernement autrichien refusa. Il ne tenait plus à la Vénétie; mais (comme le ministre l'expliqua à Gramont) il pensait qu'un État ne peut offrir un territoire pour la seule satisfaction de ses voisins. Il comptait, après la défaite de la Prusse, compenser la Vénétie par un territoire équivalent en Allemagne, la Silésie. Le prince Napo-

léon proposa de faire céder la Vénétie à l'Italie pour la décider à rester neutre. Napoléon communiqua le projet au gouvernement italien en lui demandant s'il se croyait libre; le gouvernement répondit qu'il était engagé, mais seulement jusqu'à l'expiration du traité.

PROJET DE CONGRÈS.

Napoléon hésita entre la guerre et un Congrès pour la cession de la Vénétie; il pensa à indemniser l'Autriche avec la Bosnie. Drouyn de Lhuys proposa à l'Angleterre et à la Russie un Congrès pour résoudre les trois questions causes du conflit, Vénétie, duchés, réforme de l'Allemagne. Toutes deux acceptèrent, à condition de remplacer le mot Vénétie par un terme vague « le différend italien », et de ne pas s'occuper du pouvoir temporel. On rédigea (24 mai) la lettre d'invitation pour le 12 juin. Le monde des affaires espéra la paix.

OUVERTURES DE BISMARCK A LA FRANCE.

En même temps, Bismarck, informé par les banquiers, cherchait à savoir les projets de Napoléon. Il disait à Benedetti que, si la Prusse restait seule, elle combattrait pour la réforme de l'Allemagne, et parlait de compensations à donner à la France. Il chargea Goltz de prier le gouvernement français de désigner ce qu'il demanderait; Drouyn de Lhuys répondit que « c'est l'État qui s'agrandit qui doit désigner l'équivalent »; Napoléon dit qu'il ne demandait rien.

OFFRES DE BISMARCK A L'AUTRICHE.

L'envoyé militaire italien Govone, revenu de Paris à Berlin, informa Bismarck des négociations pour la neutralité de l'Italie. Bismarck, inquiet, se retourna vers l'Autriche; il envoya un agent confidentiel lui proposer une alliance pour partager l'Allemagne en deux confédérations et conquérir l'Alsace. L'Autriche refusa, et décida d'accepter le Congrès; mais, comme en 1859, elle y mit des conditions qui le rendaient impossible : exclure tout agrandissement, inviter le pape (1er juin). Napoléon, qui ne voulait le Congrès que pour faire céder la Vénétie à l'Italie, regarda la réponse comme un refus.

PROJETS DE COMPENSATIONS.

Bismarck prépara la rupture, il fit entrer l'armée prussienne en Holstein. Pour gagner Napoléon, il parlait à Benedetti de compensations en pays de langue française (Belgique, Suisse), peut-être même en pays allemand sur la Moselle; il paraît avoir tenu des propos analogues à l'Italien Govone. Il a dit plus tard qu'il avait « entretenu les hommes d'État français dans leurs illusions », sans leur faire de promesses. Benedetti n'était pas dans le secret de son gouvernement et n'avait pas d'influence; il transmit les conversations, en avertissant que personne en Allemagne, sauf Bismarck, ne supportait l'idée de sacrifier un territoire allemand. Bismarck luttait encore pour décider le roi Guillaume à « sauter le fossé ». Guillaume hésitait à prendre la responsabilité d'une guerre; mais, quand il sut que l'empereur d'Autriche allait rejoindre son armée, il se décida.

CONSEIL TENU PAR NAPOLÉON.

Napoléon réunit en Conseil les ministres et les membres du Conseil privé. Drouyn de Lhuys exposa la situation sans conclure : Duruy parla de prendre la rive gauche du Rhin ; Persigny protesta au nom du principe des nationalités, et dit qu'il fallait laisser l'Allemagne du Nord à la Prusse et donner les pays du Rhin à de petits princes. Napoléon décida de rester neutre, mais en demandant à la Prusse la garantie de ne faire d'arrangement que d'accord avec lui. Il n'exigea pas d'engagement écrit, et se contenta des déclarations verbales de Bismarck et de Goltz, affirmant que rien ne serait définitivement réglé sans une entente avec la France. Dans le public on crut à un traité secret.

TRAITÉ AVEC L'AUTRICHE.

Pour assurer la Vénétie à l'Italie dans tous les cas, Napoléon conclut un traité avec l'Autriche : la France promit de garder une neutralité absolue, et de faire tous ses efforts pour décider l'Italie à rester neutre. L'Autriche s'engagea, « si le sort des armes la favorisait » en Allemagne, à céder à Napoléon la Vénétie, à ne rien changer à l'état de l'Italie, à s'entendre avec la France pour les remaniements de territoire de nature à déranger l'équilibre européen ; elle comptait regagner un équivalent aux dépens de la Prusse. Une note additionnelle secrète contenait une déclaration réciproque, promettant de maintenir le pouvoir temporel, et de ne pas intervenir s'il se produisait un mouvement spontané pour détruire l'unité italienne.

LETTRE DE L'EMPEREUR.

Napoléon marqua sa position officielle par une lettre (du 11 juin) au ministre des Affaires étrangères, lue au Corps législatif.

La guerre a trois raisons : « 1° la situation géographique de la Prusse, mal limitée, 2° les vœux de l'Allemagne pour une reconstitution politique, 3° la nécessité d'assurer l'indépendance de l'Italie ». Les remèdes sont l'accroissement de force de la Prusse dans le Nord, « une union plus étroite des États allemands avec un rôle plus important des États moyens », l'annexion de la Vénétie.... La France n'a pas d'intérêt direct, elle ne demande que l'équilibre européen et le maintien de l'Italie ; elle gardera une neutralité désintéressée, assurée par les déclarations des pays en conflit « qu'aucune des questions qui nous touchent ne sera résolue sans l'assentiment de la France ».

POLITIQUE DE NAPOLÉON.

Napoléon avait préparé la guerre et la voyait venir avec sécurité, certain d'en tirer en tout cas un avantage pour la France ou pour l'Italie, puisqu'il resterait maître des décisions finales. Aucune méthode ne permet de préciser les motifs secrets d'un homme qui pensait sans précision ; mais on peut présumer que, si Napoléon n'a ni demandé un engagement écrit ni indiqué les compensations qu'il attendait, c'est qu'il jugeait plus avantageux de ne rien formuler, pour rester maître de régler ses demandes d'après l'état où la guerre aurait mis les belligérants.

GUERRE EN ALLEMAGNE.

La Diète décida de mobiliser l'armée fédérale contre la Prusse ; la rupture devint officielle, sans déclaration de guerre ; la Prusse prit position par une déclaration aux Puissances et une proclamation du

roi, l'Autriche par un manifeste. Les quatre États Allemands du Sud et presque tous les États de l'Ouest prirent parti pour l'Autriche, quelques-uns restèrent neutres, aucun ne soutint la Prusse.

ATTITUDE DE LA FRANCE.

La Prusse concentra toutes ses forces contre l'Autriche et ses alliés. Guillaume, en partant de Berlin, déclara à Benedetti qu'il était « dans les mains de l'Empereur et comptait sur sa loyauté », et Bismarck lui dit que les Prussiens poussaient la confiance jusqu'à laisser dégarnie la province du Rhin. La France ne rassembla point de troupes de ce côté.

IV. — LA POLITIQUE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE DE 1866

DÉFAITE DES ITALIENS.

LA guerre se fit entre deux coalitions, à la fois en Italie, en Allemagne, en Autriche. En Italie, Victor-Emmanuel, partagé entre les deux plans contradictoires de Cialdini et de La Marmora, divisa ses forces en deux armées; elles entrèrent en Vénétie, où l'armée autrichienne commandée par l'archiduc Albert les attendait. La principale fut surprise et mise en déroute à Custozza, l'autre se retira.

En Allemagne, une armée prussienne atteignit la petite armée hanovrienne en retraite (à Langensalza), la captura, et s'avança dans l'Allemagne du Sud de façon à paralyser tous les États allemands.

VICTOIRE DE LA PRUSSE.

La guerre se décida en Autriche. La Prusse mobilisa plus vite, et prit l'offensive; trois armées (ensemble près de 300000 hommes), manœuvrant séparément, entrèrent en Bohème. Les Prussiens, armés depuis 1847 du fusil se chargeant par la culasse (surnommé *fusil à aiguille*), avaient un tir plus rapide et plus précis; ils repoussèrent les Saxons et les Autrichiens. L'armée autrichienne, concentrée en une seule masse, attendit retranchée dans une région accidentée et boisée; le général en chef, Benedek, télégraphia à l'empereur qu'une catastrophe était inévitable, et qu'il le priait de conclure la paix (1er juillet). Le 3 juillet, deux armées prussiennes attaquaient. Ce fut la bataille de Sadowa. Elle resta indécise jusqu'après midi, et fut décidée par l'arrivée de la 3e armée prussienne. L'armée autrichienne se retira, épuisée et démoralisée, hors d'état de défendre la route de Vienne.

IMPRÉVU DU DÉNOUEMENT.

Cette campagne si rapide, terminée par une bataille si décisive, déconcerta tous les calculs. Personne ne s'attendait à voir l'Autriche, empire de 35 millions d'habitants, réduite d'un seul coup à l'impuissance par un État de 18 millions d'âmes, dont les soldats, recrutés par un service à court terme et n'ayant jamais vu le feu, passaient dans le monde militaire pour une sorte de garde nationale. Tous les gouvernements comptaient ou sur la victoire de l'Autriche ou sur des opérations

longues et indécises qui leur laisseraient le temps d'armer et d'imposer leur médiation : Napoléon avait évité de faire des préparatifs militaires avant la rupture, de crainte de l'empêcher, et n'avait pas jugé nécessaire d'en faire après.

IMPRESSION DE NAPOLÉON.

La nouvelle de la bataille de Sadowa le surprit et d'abord lui fit plaisir ; il y vit le succès de son dessein en Italie : l'ambassadeur autrichien vint en effet aussitôt offrir de lui céder la Vénétie, à condition de faire occuper les places fortes et d'obtenir de l'Italie un armistice. Napoléon répondit qu'il ne pouvait proposer à l'Italie d'arrêter seule les hostilités; mais il offrit sa médiation, que l'Autriche accepta ; il télégraphia en Italie pour proposer un armistice général, en Prusse pour avertir que les résultats de la guerre le forçaient « à sortir de son rôle de complète abstention » (4 juillet).

MÉDIATION DE NAPOLÉON.

Le *Moniteur* du 5 annonça que l'empereur d'Autriche cédait à Napoléon la Vénétie et acceptait sa médiation. On eut en France l'impression d'un succès de la politique française : le ministre La Valette demanda s'il fallait illuminer. Le prince Napoléon déclara « honteuse pour l'Italie » la cession de la Vénétie par intermédiaire, et fit dire à Bismarck de repousser la médiation, de marcher sur Vienne et d'anéantir l'Autriche ; la France murmurerait, mais ne ferait pas la guerre.

DISCUSSION DANS LE CONSEIL A SAINT-CLOUD.

Drouyn de Lhuys, favorable à l'Autriche, engagea l'Empereur à rassembler un corps d'armée sur la frontière prussienne, à convoquer les Chambres pour voter les crédits, et à déclarer à la Prusse que la France ne permettrait aucun changement en Allemagne. Napoléon réunit à Saint-Cloud un Conseil pour discuter les mesures militaires. Le ministre de la Guerre Randon dit que l'armée était sur le pied de paix ; mais il croyait pouvoir rassembler 80 000 hommes et 100 canons, et en vingt jours arriver à 250 000 ; il conseilla d'agir, sentant que « les Français aussi avaient été vaincus à Sadowa ». Drouyn de Lhuys appuya : « 80 000 hommes, c'est trop, 40 000 suffisent ; moins encore, les gardes champêtres ». Il montra l'armée prussienne très éloignée de sa base d'opérations, les armées des Allemands du Sud intactes, aucun danger de guerre, l'occasion excellente pour réparer les brèches faites en 1815. Le ministre de l'Intérieur La Valette désapprouva cette démonstration militaire peu sûre : les acquisitions nécessaires pour compenser celles de la Prusse, on les obtiendrait mieux par des négociations ; il fallait éviter une alliance avec l'Autriche, déshonorante pour Napoléon (5 juillet).

DÉCISIONS SUCCESSIVES.

L'Empereur suivit successivement les deux avis. Il signa d'abord le décret convoquant le Corps législatif, et tint prêt pour le lendemain matin le décret de mobilisation. Le lendemain, croyant son offre de médiation acceptée, il ne signa pas le décret de mobilisation ; le soir, après un entretien avec Rouher, il supprima le décret de convocation.

Dès lors, il ne pensa plus qu'à un armistice. Il refusa à l'ambassadeur autrichien d'envoyer des troupes françaises en Vénétie; à Beust, venu de la part de l'empereur d'Autriche demander des troupes sur le Rhin, il conseilla de conclure la paix. Le gouvernement russe ayant proposé une note identique des trois États neutres pour dénier à la Prusse le droit de détruire seule la Confédération, Drouyn de Lhuys lui demanda de préciser dans quelle mesure il soutiendrait la conclusion de sa note, et refusa de s'associer à « une démarche qui aurait un caractère comminatoire ». Napoléon laissa ainsi passer le moment d'intervenir efficacement.

IRRITATION EN PRUSSE

L'offre de médiation irrita à la fois le roi de Prusse vainqueur, qui voulait profiter de sa victoire, le roi d'Italie vaincu, qui comptait réparer sa défaite. Guillaume dit : « C'est incroyable! » Il télégraphia qu'il acceptait, mais en se réservant de fixer les conditions de l'armistice et de se mettre d'accord avec l'Italie.

ET EN ITALIE.

Victor-Emmanuel reprocha à Napoléon de manquer de bonne foi; il demanda à consulter ses ministres et à s'assurer des dispositions de son allié. Sans refuser nettement la médiation, chacun des deux se couvrit de l'autre pour tenir en suspens son consentement.

L'ITALIE CONTINUE LA GUERRE.

Les Italiens, humiliés de recevoir la Vénétie de Napoléon, voulaient la conquérir eux-mêmes ; dans plusieurs villes la foule manifesta contre les Français. Quand Napoléon télégraphia à Victor-Emmanuel que le roi de Prusse acceptait la médiation s'il y consentait, Victor-Emmanuel répondit que cette forme de cession de la Vénétie n'atteindrait pas le but « de consolider les garanties de la paix »; l'armée italienne se remit en marche. Sur une nouvelle proposition de Napoléon, le gouvernement italien télégraphia à Berlin qu'il marcherait en tout d'accord avec la Prusse représentant la nation allemande. En même temps, Guillaume envoyait à Napoléon une lettre remettant l'armistice jusqu'à ce qu'on se fût mis d'accord sur les conditions de la paix.

NOUVEAUTÉ DE LA SITUATION.

Le rôle de médiateur échappait à Napoléon. Il avait compté sur une guerre normale sans résultat décisif, qui lui permettrait d'imposer la paix au vainqueur, comme Guillaume la lui avait imposée en 1859. Le succès anormal de la Prusse créait une situation nouvelle. Mais le personnel français ne se résigna pas à changer sa politique pour l'adapter à ces conditions exceptionnelles. Il continua à vouloir exécuter le projet préparé avant la surprise de Sadowa.

V. — *LE ROLE DE LA FRANCE DANS LES NÉGOCIATIONS DE PAIX*

MISSION DE BENEDETTI AUPRÈS DU ROI DE PRUSSE.

LES belligérants se dérobaient à la médiation; le gouvernement français décida de les y obliger par une démarche personnelle. Le ministre ordonna à l'ambassadeur Benedetti d'aller rejoindre le roi de Prusse à l'armée pour lui demander d'accepter un armistice et de le faire accepter à son allié italien (9 juillet). Benedetti parvint à atteindre le roi au camp à Zwickau (11 juillet). Bismarck ne cacha pas son déplaisir; la médiation ne profitait qu'à l'Autriche qui, laissée seule, aurait été obligée de demander la paix. Il déclara pourtant que le roi l'acceptait, mais sous conditions et d'accord avec l'Italie. Benedetti proposa de suspendre la marche de l'armée, Bismarck répondit que les opérations militaires étaient du domaine de l'état-major. Le lendemain, Benedetti vit le roi, qui manifesta son désir de plaire à Napoléon, mais se réserva de consulter son chef d'état-major. Un conseil décida de s'abstenir d'hostilités pendant trois jours, à des conditions que Bismarck fit parvenir écrites aux Français. L'armée continua sa marche, Benedetti, invité par le roi, le suivit en Moravie.

ENTREVUE DE GOLTZ AVEC NAPOLÉON.

A Paris, l'envoyé du roi, Reuss, et l'ambassadeur Goltz virent Napoléon abattu et inquiet. Il apercevait les conséquences de sa politique; il dit à Goltz, devenu son intime, qu'en travaillant à affranchir la Vénétie il n'avait pas prévu les difficultés, et se trouvait dans une situation intenable : Goltz eut l'impression que Napoléon avait perdu la tête, et engagea son gouvernement à lui faciliter une issue pour éviter un revirement subit qui le mettrait sous l'influence du parti hostile à la Prusse. Napoléon chargea Goltz de préparer un projet de paix préliminaire, et l'accepta (14 juillet).

OPÉRATIONS REPRISES EN ITALIE.

Bismarck craignait une action combinée de la France et de l'Autriche; soupçonnant le gouvernement italien de s'entendre avec Napoléon, il le fit sommer d'agir. Un conseil tenu à Ferrare (14 juillet) décida d'envoyer une armée vers l'Isonzo, l'autre assiéger Padoue. L'amiral de l'Adriatique reçut l'ordre d'attaquer l'escadre ou les forteresses de l'Autriche, pour « obtenir un fait important qui permît de soutenir les prétentions au moment de la paix ». Le résultat fut l'attaque contre Lissa, qui aboutit au désastre de la flotte italienne.

L'Autriche fit revenir d'Italie une partie de ses troupes. L'armée battue en Bohême parvint, par un long détour, à regagner les environs de Vienne. L'armée prussienne était gênée par la difficulté de s'approvisionner; elle avait perdu beaucoup d'hommes par le choléra.

GRAMONT ENGAGE A MENACER LA PRUSSE.

L'ambassadeur français à Vienne, Gramont, télégraphia à son gouvernement de profiter de cet état de choses exceptionnel pour faire « une démonstration militaire vers les provinces rhénanes », afin d'appuyer la médiation. La Prusse, ayant engagé toutes ses forces militaires, était désarmée. « Il est absolument impossible que la Prusse s'expose à une guerre avec nous. » Bismarck a déclaré plus tard qu'il était résolu à éviter cette guerre à tout prix.

DISCUSSION AVEC LE ROI DE PRUSSE SUR LES PRÉLIMINAIRES.

C'est dans ces conditions que Guillaume reçut à Nikolsburg le projet rédigé à Paris par Goltz et Napoléon : la Confédération serait dissoute et remplacée par une fédération de l'Allemagne du Nord qui pourrait s'étendre au Sud jusqu'au Main; la Prusse aurait les duchés, sauf le nord du Slesvig, dont la population librement consultée déciderait le sort; Napoléon avait fait ajouter l'intégrité de l'empire autrichien, sauf la Vénétie. Guillaume protesta contre la limite du Main, la consultation des habitants du Slesvig et le silence gardé sur les agrandissements de la Prusse en Allemagne. Bismarck le décida à ne pas rejeter, mais il n'accorda qu'une suspension d'armes de cinq jours, et télégraphia à Napoléon qu'il ne trouvait pas le projet suffisant et chargeait Goltz de lui expliquer la nécessité d'un accroissement de la Prusse (17 juillet).

L'AUTRICHE NÉGOCIE AVEC LA PRUSSE.

L'empereur d'Autriche, craignant une attaque sur Vienne, se décida à accepter les préliminaires proposés par la France; mais le gouvernement français enjoignit à Benedetti de s'enfermer dans le rôle de médiateur et de ne pas signer le traité. La négociation officielle se fit entre la Prusse et l'Autriche.

PROJETS D'ANNEXION A LA PRUSSE.

C'est à Paris que fut réglée la question capitale, celle des territoires d'Allemagne que la Prusse s'annexerait; Bismarck tenait à obtenir le consentement de la France. Il envoya à Goltz deux projets, un minimum réduit à des morceaux de Saxe, de Hanovre et de Hesse, un maximum s'étendant sur tous les États belligérants au nord du Main. Goltz vit d'abord le ministre des Affaires étrangères; Drouyn de Lhuys, fidèle à la politique traditionnelle de protéger les petits États pour empêcher l'unité de l'Allemagne, n'accepta qu'une annexion de 300 000 âmes, motivée sur la contiguïté des territoires, et en demandant pour la France « des compensations de nature à augmenter... sa force défensive ».

GOLTZ FAIT ACCEPTER A NAPOLÉON L'AGRANDISSEMENT DE LA PRUSSE.

Goltz profita de ses relations familières pour aller à Saint-Cloud traiter directement avec l'Empereur. Napoléon méprisait les petits États, et se plaisait à voir détruire les traités de 1815 en Allemagne; il ne répugnait pas à un agrandissement de la Prusse, qu'il lui offrait depuis 1850 et qui justifierait une opération analogue au profit de la France : c'était reprendre la politique de Napoléon Ier, qui avait commencé à

nettoyer l'Allemagne de ses petits États. Il accorda le projet maximum, l'annexion de plus de 3 millions d'âmes, le Hanovre, la Hesse-Cassel, le Nassau, la ville libre de Francfort; et il s'abstint de préciser les compensations pour la France. Goltz revint annoncer son succès à Drouyn de Lhuys, en ajoutant que l'Empereur réservait à des négociations ultérieures de fixer les compensations.

POLITIQUE PRUSSIENNE ENVERS L'AUTRICHE.

Napoléon, après avoir permis à la Prusse de détruire l'ancienne Allemagne, l'aidait à acquérir un territoire compact et la domination sur toute l'Allemagne du Nord; il facilitait même sa politique envers l'Autriche. Bismarck désirait n'imposer aux Autrichiens aucun sacrifice qui pût empêcher de conclure plus tard avec eux une alliance cordiale. Guillaume, par vengeance et par point d'honneur militaire, voulait exiger un lambeau de territoire et l'entrée de son armée dans Vienne : Bismarck, aidé du prince royal, parvint à le décider à n'enlever aucun territoire ni à l'Autriche ni à la Saxe; l'agrandissement énorme consenti par Napoléon assurait à la Prusse une prépondérance qui rendait inutiles d'autres annexions. L'Autriche accepta les préliminaires par télégraphe le soir du dernier jour d'armistice (26 juillet). Le ministre de Bavière, venu pour conclure la paix, fut d'abord menacé par Bismarck si rudement qu'il demanda la protection de Benedetti. Puis Bismarck lui fit savoir que Napoléon demandait à Goltz pour la France une partie du Palatinat bavarois, et lui offrit un traité d'alliance que le Bavarois accepta avec joie.

NÉGOCIATIONS AVEC LA BAVIÈRE.

PROTESTATIONS DE L'ITALIE.

Victor-Emmanuel se plaignit que la Prusse traitât seule; Bismarck répondit que la condition prévue dans l'alliance était remplie par la cession de la Vénétie. L'envoyé italien, n'ayant pas d'instructions, refusa de signer. Le gouvernement italien déclara n'accepter l'armistice qu'à condition de garder ce qu'il occupait (Garibaldi avait envahi le Tyrol italien); mais l'Autriche, délivrée de la Prusse, somma l'Italie d'accepter ou de refuser dans les huit jours. Le gouvernement italien hésita, puis retira ses troupes du Tyrol.

RÉCLAMATIONS DE LA RUSSIE.

La Russie essaya d'intervenir. Le tsar, scandalisé de la dépossession des princes légitimes en Allemagne, fit dire à Berlin qu'il regardait les annexions comme non avenues tant qu'elles ne seraient pas acceptées par un Congrès des puissances signataires des transactions de 1815, qui avaient organisé l'Allemagne. Il semble que Bismarck ait répondu par des menaces.

PAIX DE NIKOLSBURG.

La paix de Nikolsburg donna à la Prusse le droit de réorganiser l'Allemagne en formant une union plus étroite d'où l'Autriche était exclue, et où entrait toute l'Allemagne excepté les quatre États du Sud.

IMPRESSION EN FRANCE.

Elle fut accueillie en France comme une défaite. Thiers dit « que la France n'avait pas eu de plus grand malheur en 400 ans ». L'impres-

sion fut accrue par une note du *Moniteur*, disant qu'en présence des événements, il était indispensable pour la France de remanier son organisation militaire.

VI. — L'ÉCHEC DES DEMANDES DE COMPENSATION[1]

PROJETS DE NAPOLÉON.

NAPOLÉON s'était abstenu de lier la Prusse par un traité, pour n'avoir pas à préciser ce qu'il demanderait ; son calcul se retournait contre lui : il ne pouvait rien réclamer ni rien imposer à la Prusse, libre de tout engagement et sortie des embarras de la guerre. Il avait attendu pour formuler ses demandes d'être devenu impuissant à les soutenir. Le personnel français, pris de vertige devant l'agrandissement énorme de la Prusse, espérait obtenir de sa reconnaissance, par de simples négociations, un agrandissement équivalent. Magne écrivit à l'Empereur :

« Le sentiment national serait profondément blessé si... la France n'avait obtenu de son intervention que d'avoir attaché à ses flancs deux voisins dangereux. »

PROJET DE ROUHER.

Rouher proposait une série d'annexions en Allemagne.

« Le sentiment public se prononce de plus en plus dans le sens d'un agrandissement.... Si nous pouvions dire officiellement : La Prusse consent que nous reprenions les frontières de 1814, — l'opinion publique aurait un aliment. Je ne crois pas que cette rectification obtenue vaille quittance pour l'avenir. »

RÉPONSE A LA RUSSIE.

Napoléon malade était parti pour Vichy ; Drouyn de Lhuys l'y rejoignit ; il écarta les réclamations de la Russie en lui faisant dire que l'Empereur ne désirait pas de Congrès ; le gouvernement anglais se déclara satisfait des agrandissements de la Prusse, et fit observer qu'on s'était bien passé de Congrès pour les annexions en Italie.

PROJET DE CONVENTION SECRÈTE AVEC LA PRUSSE.

Benedetti fut chargé de présenter à Berlin un projet de convention secrète (daté de Vichy) : la France recouvrerait les places que lui laissait le traité de 1814, elle obtiendrait le Luxembourg et les territoires de la rive gauche du Rhin appartenant à la Bavière et à la Hesse. — Bismarck répondit d'abord qu'il ne se chargeait pas de présenter au roi cette note. — Benedetti insista pour qu'elle lui fût remise. — Bismarck notifia le refus du roi (7 août) : il était impossible de céder aucun territoire allemand, sans mettre la France en guerre contre toute l'Allemagne. — Benedetti répliqua que, si Napoléon n'obtenait pas un territoire, sa dynastie serait exposée à une révolution. Il partit aussitôt pour voir le ministre à Paris.

DISCUSSION AVEC BISMARCK.

1. J. Vilbert, *L'œuvre de M. de Bismarck*, 1896.

RÉVÉLATION DU « SIÈCLE ».

Bismarck dit à l'envoyé italien : « L'Empereur a envoyé enfin sa note d'aubergiste »; c'est ce qu'il a appelé la « politique du pourboire » (*Trinkgeld*). Pour divulguer la proposition secrète de la France, il se servit du correspondant de guerre du journal français le *Siècle*. Il lui avait accordé une audience et l'avait fait attendre en lui faisant savoir qu'il était en conférence avec Benedetti; il lui fit dire par un ami que la France aurait la guerre si elle persistait dans sa demande. Le *Siècle* publia la nouvelle; la presse allemande la reproduisit.

DÉSAVEU TENTÉ PAR NAPOLÉON.

Napoléon essaya de rendre son ministre des Affaires étrangères responsable de cet échec; il écrivit au ministre de l'Intérieur que Drouyn de Lhuys avait rédigé ce projet qui devait rester secret (19 août); « mais on en a fait du bruit, et les journaux vont jusqu'à dire que les provinces du Rhin nous ont été refusées.... Faites contredire énergiquement ces rumeurs par les journaux ». Drouyn de Lhuys, ainsi désavoué, donna sa démission (il rectifia plus tard les faits par une lettre à l'Empereur, où il lui rappelait que le projet n'avait été ni rédigé à l'insu de Napoléon ni combattu par Benedetti).

IMPRESSION EN EUROPE.

Cet incident, connu de toute l'Europe, ruina le crédit de Napoléon; rapproché de ses déclarations de désintéressement de 1859 suivies des annexions de 1860, il montrait entre ses promesses et ses actes une contradiction qui ressemblait à de l'hypocrisie. L'impression fut qu'il provoquait des guerres en Europe pour s'agrandir, et couvrait ses entreprises de conquête du masque de sa politique désintéressée en faveur des nationalités. Le tsar, irrité contre la Prusse, fut retourné par le récit de ces négociations, qui lui expliquaient pourquoi l'Empereur avait refusé un Congrès; il écrivit au roi de Prusse qu'il ne s'allierait jamais à ses adversaires.

PROJET DE ROUHER SUR LA BELGIQUE.

Rouher, ayant pris l'intérim des Affaires étrangères, envoya à Benedetti par message spécial (16 août) un projet de traité ostensible, qui ne donnait à la France que les places de 1814, ou le Luxembourg, et un projet d'alliance secrète où la France ne demandait rien à la Prusse et prenait ses compensations sur la Belgique. Benedetti transcrivit le projet de sa main et le porta à Bismarck (20 août). C'était un traité d'alliance offensive et défensive : la France reconnaissait les acquisitions de la Prusse, et déclarait ne pas s'opposer à une union fédérative entre les États du Midi et la Confédération du Nord; la Prusse faciliterait à la France l'acquisition du Luxembourg. « Au cas où l'Empereur serait amené par les circonstances à faire entrer ses troupes en Belgique ou à la conquérir, la Prusse assurera le concours de ses armes. »

USAGE FAIT PAR BISMARCK DE CE PROJET.

Bismarck, sans accepter cet arrangement, laissa à Benedetti l'impression que la Prusse ne s'y opposerait pas. Il garda le texte du projet et, en 1870, le publia pour brouiller la France avec les Belges et les

Anglais. Benedetti déclara alors l'avoir écrit sous la dictée de Bismarck; mais les Allemands, ayant occupé le château de Rouher à Cercey, y trouvèrent dans ses papiers (qui furent publiés dans le *Reichsanzeiger* du 20 octobre 1870) la lettre où il indiquait à Benedetti les propositions à faire « suivant les chances de succès » qu'il rencontrerait.

AVORTEMENT DU PROJET.

Le projet, renvoyé à Paris, revint avec les observations du gouvernement français (29 août); il priait la Prusse de démanteler par courtoisie les places de 1814, et proposait de choisir pour conquérir la Belgique le moment où la Prusse s'étendrait au sud du Main. Bismarck parut approuver, mais en exprimant la crainte que Napoléon n'employât ce traité à brouiller la Prusse avec l'Angleterre; puis il prit un congé. Quand le chargé d'affaires français à Berlin reprit la négociation en y joignant des observations sur la situation de la Saxe, Bismarck se mit en colère, reprochant à la France de s'ingérer dans les affaires allemandes, et l'affaire fut renvoyée indéfiniment.

VII. LES RÈGLEMENTS DÉFINITIFS DE PAIX

PAIX DE PRAGUE.

LA paix définitive fut conclue d'abord entre la Prusse et l'Autriche à Prague (23 août). L'empereur d'Autriche reconnut la dissolution de la Confédération, et promit de reconnaître la future Confédération du Nord. Il céda au roi de Prusse ses droits sur le Holstein et le Slesvig. Napoléon refusa de signer le traité, mais il y fit inscrire les clauses qui l'intéressaient. Il espérait empêcher l'unité de l'Allemagne en opposant à la Confédération du Nord une Confédération du Sud, où entreraient les quatre États au sud du Main (Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt); il fit donc insérer les mots : « les États du Sud libres de former une union allemande qui jouira d'une existence nationale indépendante ». En l'honneur du principe des nationalités, la cession des duchés fut faite avec la réserve que les districts nord du Slesvig seraient rendus au Danemark, « si les populations par un libre vote font connaître le désir d'être unies au Danemark »; satisfaction de sentiment sans aucune sanction pratique.

ADDITIONS FAITES PAR NAPOLÉON.

RÉSERVE SUR LE SLESVIG.

TRAITÉS ENTRE LA PRUSSE ET LES ÉTATS DU SUD.

Les États allemands du Sud avaient déjà conclu avec la Prusse des traités secrets d'alliance offensive et défensive (13-22 août). Bismarck les y avait décidés en leur montrant les propositions de compensation faites par la France à leurs dépens à la fin de juillet. Il se donna le plaisir de dire à Benedetti que « l'intervention de l'Empereur n'avait pas été étrangère au succès de la mission » de l'envoyé de Bavière. La

Confédération du Sud, rêvée par Napoléon, était rendue impossible au moment même où il en faisait reconnaître le principe.

DIFFICULTÉS AVEC L'ITALIE.

L'Italie ne signa la paix avec l'Autriche que le 3 octobre, à Vienne. Elle espérait une rectification de frontières en Tyrol, et voulait recevoir la Vénétie sans passer par l'intermédiaire de la France. Napoléon fit comprendre à Nigra qu'il ne pouvait renoncer à cette « satisfaction morale, le seul profit qu'il eût tiré de la guerre ». L'Autriche céda la Vénétie à Napoléon, et donna son assentiment à ce qu'elle fût unie à l'Italie. L'Empereur envoya un commissaire prendre possession du pays et le transmettre à l'Italie. Ce fut un froissement d'amour-propre pour les Italiens. Victor-Emmanuel déclara « ridicule » la conduite de la France. Le gouvernement italien prétendit régler par un décret le plébiscite d'annexion, et fit afficher la convocation des électeurs. Le commissaire français, le général Lebœuf, exigea l'annulation du décret, mais il accepta que l'acte officiel de transmission s'opérât dans un hôtel de Venise; une cérémonie dans le palais l'eût exposé à des insultes.

CESSION DE LA VÉNÉTIE A NAPOLÉON.

TRANSMISSION A L'ITALIE.

RÉSULTAT DE LA POLITIQUE DE 1866.

La politique de Napoléon ne lui avait rien rapporté, ni une compensation territoriale, ni l'alliance de la Prusse, pas même l'amitié de l'Italie. De cette crise qu'il avait provoquée pour s'agrandir, la France sortait isolée et déconsidérée, menacée par le voisinage d'une Allemagne unie devenue grande puissance militaire. L'Empereur cacha sa déception par une circulaire aux agents diplomatiques (16 sept.) :

THÉORIE DES « GRANDES AGGLOMÉRATIONS ».

« L'opinion flotte incertaine entre la joie de voir les traités de 1815 détruits et la crainte que la puissance de la Prusse ne prenne des proportions excessives, entre le désir de maintenir la paix et l'espérance d'obtenir par la guerre un agrandissement territorial. » Suivait le tableau de l'Europe depuis 1815 : « la Sainte Alliance », « la coalition des trois cours du Nord » contre la France, la Confédération germanique avec ses 80 millions d'habitants, aucun allié possible. Maintenant « la coalition des trois cours est brisée. Le principe nouveau qui régit l'Europe est la liberté des alliances. » L'Italie est unie et rapprochée de la France « qui a versé son sang pour elle », l'Allemagne a imité la France en s'unifiant. « Une puissance universelle... pousse les peuples à se réunir en grandes agglomérations en faisant disparaître les Etats secondaires. » Napoléon Ier a commencé cette œuvre. La France avec l'Algérie reste la plus nombreuse de toutes, elle n'a rien à craindre. « Le véritable équilibre consiste dans la satisfaction des peuples. La grandeur d'un pays ne dépend pas de la faiblesse de ses voisins. La France doit perfectionner son organisation militaire; mais elle n'a rien perdu de sa grandeur. »

CHAPITRE IV

LES ÉCHECS ET LE MALAISE DE LA POLITIQUE IMPÉRIALE (1866-70)[1]

I. ESSAIS DE RAPPROCHEMENT. — II. ÉCHEC DE NAPOLÉON EN LUXEMBOURG. — III. ÉCHEC EN SLESVIG ET EN AUTRICHE. — IV. CONFLIT AVEC L'ITALIE. — V. CONFLIT AVEC LA PRUSSE SUR L'ALLEMAGNE DU SUD. — VI. ÉCHECS DE NAPOLÉON EN ORIENT. — VII. ÉCHEC DU CHEMIN DE FER DU LUXEMBOURG. — VIII. PROJETS D'ALLIANCE CONTRE LA PRUSSE.

I. — ESSAIS DE RAPPROCHEMENT

POLITIQUE DE PAIX.

NAPOLÉON, ayant irrité l'opinion en aidant à faire par la guerre l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, essaya de l'apaiser par une politique de paix. Il mit aux Affaires étrangères de Moustier, ambassadeur à Constantinople, qui n'était pas engagé par son passé.

TENTATIVES EN ITALIE.

Pour se concilier l'Italie, il parla de hâter le retrait des troupes françaises de Rome, mais il notifia que ce serait « un simple changement dans le mode de protection » du pape, « nullement un abandon de cette protection » (15 oct.). Il dit à son ami Arese qu'il était « décidé, tout en exécutant la convention de septembre, à soutenir le pouvoir temporel du pape par tous les moyens possibles ». Il envoya le général Fleury en mission confidentielle, prier le gouvernement italien d'user de « son influence sur le parti libéral à Rome » pour prévenir toute émeute, en ajoutant que, « si le pape était obligé de quitter Rome devant une émeute, l'Empereur n'hésiterait pas à y faire rentrer ses troupes ».

RETRAIT DES TROUPES DE ROME.

Fleury demanda au roi de déclarer qu'il renonçait à Rome capitale. Le roi se déroba, et ajouta à son discours d'ouverture la formule : « les aspirations nationales qui s'agitent à Rome ». Les troupes françaises se retirèrent (décembre 1866), laissant Rome à la garde de l'armée

1. SOURCES. — Aux indications du livre II et des chapitres II et III ajouter : Benedetti, *Trois ans en Allemagne*, 1904. — G. Rothan, *La France et sa politique extérieure en 1867*, 1887. — Von Beust, *Aus drei Vierteljahrhunderten*, 2 vol., 1887 (souvenirs tendancieux).

pontificale. Pie IX dit : « Les Italiens m'ont pris les trois quarts de mes États; ils veulent le reste, et ils le prendront ».

PROJETS D'ACTION COMMUNE AVEC LA RUSSIE EN GRÈCE.

Napoléon chercha à se concilier la Russie en la soutenant dans la question d'Orient. Les Grecs de Crète, insurgés contre les Musulmans (septembre 1866), venaient d'élire une assemblée constituante qui demandait la réunion au royaume de Grèce. Le tsar, favorable au roi de Grèce, mari d'une de ses nièces, proposa à la France de s'entendre pour soutenir les chrétiens de l'empire Ottoman, partout où ils auraient la force de constituer leur autonomie. L'accord fut discuté à Compiègne entre l'ambassadeur russe et de Moustier. La France aiderait la Russie à faire obtenir à la Grèce la Crète et la Thessalie, et donnerait à l'empire Ottoman un appui financier. Elle demandait en échange l' « appui sympathique » de la Russie en Occident. L'ambassadeur russe parut prêt à se désintéresser de la Belgique; mais son chef Gortschakoff fit prier la France de préciser ses désirs en Occident : de Moustier répondit, en évitant de nommer la Belgique, qu'il s'agissait d'agrandissements qui ne seraient pas faits au détriment de l'Allemagne (9 févr. 1867). Aucun accord ne fut conclu. La rivalité traditionnelle continua à Constantinople entre l'ambassadeur français Bourée et l'ambassadeur russe Ignatieff. L'ambassadeur anglais à Constantinople décida le sultan à envoyer une armée en Crète (mai 1867), et à refuser l'enquête demandée par les consuls européens. On ne fit rien pour aider les Crétois.

II. — ÉCHEC DE NAPOLÉON EN LUXEMBOURG[1]

SITUATION DU LUXEMBOURG.

Le grand-duché de Luxembourg, domaine du roi des Pays-Bas, se trouvait depuis la dissolution de la Confédération germanique dans une position anormale. Il n'entrait pas dans la nouvelle fédération de l'Allemagne du Nord, mais restait dans l'Union douanière (*Zollverein*) avec la Prusse, et sa capitale, ancienne forteresse fédérale, restait occupée par une garnison prussienne. Le roi des Pays-Bas pria la Prusse de la retirer. Bismarck répondit que la Prusse occupait Luxembourg comme mandataire de l'Europe en vertu des traités de 1815.

NÉGOCIATIONS AVEC BISMARCK.

Le gouvernement français proposa d'annexer le Luxembourg comme « moyen de donner à l'opinion publique en France un légitime et utile apaisement ». Bismarck se montra disposé à accepter (il semble avoir fait peu de cas de ce petit territoire), mais à condition de ne pas se compromettre envers l'opinion allemande. Il dit qu'il ne s'opposerait pas à la cession par le roi des Pays-Bas, pourvu que la France opérât vite et en secret, de façon à le mettre en face d'un fait accompli, qui

1. Rothan, *Souvenirs diplomatiques. L'affaire du Luxembourg*, 1882.

lui permettrait de protester en laissant faire : le roi des Pays-Bas accepta de céder le Luxembourg à la France pour 3 millions. Benedetti fut chargé de négocier le retrait de la garnison prussienne. Bismarck lui répéta que, si on le mettait en présence d'un fait accompli, « il acquiescerait en grognant », mais que, si on l'interrogeait officiellement, il serait obligé de s'opposer.

NEGOCIATIONS AVEC LE ROI DES PAYS-BAS.

Le roi des Pays-Bas exigea (18 mars 1867) le consentement de la population du Luxembourg et des États signataires du traité de 1839. Le gouvernement français envoya en Luxembourg des agents pour préparer les habitants, et « intéressa » à la cession une dame de Paris très influente sur le roi. L'envoyé des Pays-Bas en Prusse télégraphia qu'on pouvait conclure sans crainte. Le roi annonça son consentement (26 mars), mais en exigeant l'adhésion formelle du roi de Prusse, et il déclara à l'envoyé prussien qu'il ne voulait pas opérer à l'insu de son maître. En même temps le vénérable de la loge maçonnique de Luxembourg avertissait les journaux allemands, et l'agitation commençait en Allemagne contre le projet; une interpellation fut déposée au Reichstag. Le secret exigé par Bismarck était éventé.

INTERPELLATION AU REICHSTAG.

Les deux traités (de cession et de garantie) préparés par le roi des Pays-Bas n'attendaient plus que la signature; Bismarck fit prier le gouvernement français de l'ajourner. De Moustier, se croyant joué par Bismarck, envoya l'ordre de signer (1er avril). Mais le représentant du roi pour le Luxembourg n'arriva pas, et on dut remettre. Le 1er avril, l'interpellation fut discutée au Reichstag. Bismarck, en se rendant à la séance, reçut de Benedetti la nouvelle que le traité allait être signé; il répondit que, si Benedetti l'informait officiellement, lui, Bismarck, serait obligé de le dire en séance. Benedetti renonça à lui faire la communication. L'interpellateur demanda si le bruit d'une cession du Luxembourg à la France était fondé et si le gouvernement était décidé à maintenir sa garnison. Bismarck répondit qu'il refusait de répondre à des questions qui n'étaient pas rédigées en langage diplomatique. Il télégraphia ensuite au roi des Pays-Bas qu'il avait la liberté, mais aussi la responsabilité de ses actes, et qu'il se tromperait s'il voyait dans la cession une garantie pour la paix. Le roi refusa de signer.

REFUS DU ROI DES PAYS-BAS.

C'était un échec public; Napoléon se plaignit d'avoir été dupé. Gortschakoff persifla l'ambassadeur français : « Il est dommage qu'après Sadowa votre souverain ait refusé d'opérer avec l'empereur Alexandre; on aurait pu empêcher les annexions que vous regrettez trop tard ». — Le gouvernement français, interpellé par l'opposition, déclara n'avoir pensé au Luxembourg « que sous trois conditions : consentement du grand-duc, examen légal des intérêts des grandes Puissances, vœu des populations ». — Dans une circulaire aux agents (15 avril), il affecta

DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

de tenir surtout au retrait de la garnison prussienne. Bismarck refusa d'évacuer; on fit des armements, il courut des bruits de guerre.

TRAITÉ DE NEUTRALITÉ DU LUXEMBOURG.

Mais Guillaume et Napoléon désiraient tous deux la paix. La Russie proposa une conférence à Londres pour régler la neutralité du Luxembourg, sans que la Prusse s'engageât d'avance à retirer ses troupes. Napoléon accepta (27 avril). A la Conférence, la Prusse exigea, pour calmer l'opinion allemande, la garantie collective des signataires. Un traité conclu entre les cinq grandes Puissances, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie, fit du grand-duché de Luxembourg un État souverain héréditaire dans la famille de Nassau, et « perpétuellement neutre sous la sanction et garantie collective des Puissances ». La forteresse serait évacuée et démantelée (11 mai).

III. — ÉCHEC EN SLESVIG ET EN AUTRICHE

PROJET DE RESTITUTION EN SLESVIG.

NAPOLÉON essaya d'obtenir au moins une satisfaction morale faisant exécuter l'article 5 du traité de Prague qui prévoyait la restitution au Danemark des districts danois du Slesvig. Bismarck objecta la nécessité de « garantir la sécurité des Allemands », et envoya au Danemark une note indiquant les conditions que la Prusse mettait à la restitution (18 juin). De Moustier objecta que l'article 5 ne stipulait aucune réserve, et que l'opinion publique verrait dans ces exigences « une arrière-pensée plus fâcheuse pour le Danemark que la cession du Slesvig ». Bismarck ayant fait une absence, l'affaire fut ajournée. Quand la France invoqua les « engagements moraux » de la Prusse, on lui répondit que le traité de Prague n'avait été conclu qu'avec l'Autriche, et les journaux allemands parlèrent d'une note comminatoire envoyée par la France. Bismarck fit dire à Goltz de répondre « froidement » à Paris, et fit armer ostensiblement en Slesvig. De Moustier recula; il fit dire à Berlin que la France n'avait pas voulu « blesser les susceptibilités d'une puissance voisine et amie » (26 juillet). La tentative de satisfaction aboutissait à un échec diplomatique.

REFUS DE LA PRUSSE.

VISITES DE SOUVERAINS A PARIS.

Napoléon essaya d'améliorer ses relations personnelles avec les souverains qu'attirait à Paris l'Exposition universelle de 1867. Le roi de Prusse vint avec Bismarck, mais il n'eut avec Napoléon aucune conversation politique; Bismarck assura Rouher de sa bonne volonté dans l'affaire du Luxembourg, et fit à Persigny la critique de la politique française en 1866. Le tsar fut reçu avec égards; mais au Palais de justice il entendit crier : « Vive la Pologne! » au Bois de Boulogne un patriote polonais tira sur lui sans l'atteindre et ne fut pas condamné à mort; Alexandre repartit (11 juin) assez mal disposé.

ENTREVUE DE SALZBOURG

L'exécution de Maximilien au Mexique (voir p. 196) donna à Napoléon l'occasion d'aller porter ses condoléances à l'empereur d'Autriche, son frère. Il eut avec lui à Salzbourg (18 août) une entrevue qui inquiéta le roi de Prusse. Napoléon expliqua au premier ministre autrichien Beust, adversaire de Bismarck, que sa politique était d'avoir le moins d'ennemis possibles. Beust lui remit une note pour lui « recommander une politique ouvertement pacifique » :

NOTE DE BEUST.

En Allemagne, « s'abstenir de toute intervention de nature à éveiller les susceptibilités de l'esprit allemand », et n'agir que moralement « sur les États de l'Allemagne du Sud »; en Orient, s'unir à l'Autriche pour pacifier la Crète et « arrêter les velléités propagandistes de la Roumanie ».

Autrement dit : aider l'Autriche contre la Russie en Orient, et la laisser opérer seule en Allemagne. Puis Beust, pour apaiser Berlin, fit dire qu'il n'avait pas été question de créer une Confédération du Sud.

AVANCES DE NAPOLÉON A LA BAVIÈRE.

Mais Napoléon, à son passage à Munich, exprima au chef du gouvernement bavarois, Hohenlohe, le regret que les États du Sud n'eussent pas formé une Confédération. Bismarck, par une circulaire aux agents prussiens (7 sept.), posa la question sous une forme menaçante.

DÉCLARATION DE BISMARCK.

L'opinion publique s'était émue de « la rencontre de deux puissants monarques dans l'état actuel de la politique européenne ». Le sentiment national allemand ne supportait pas la pensée de voir la solution des affaires de la nation placée sous la tutelle d'une immixtion étrangère.

LES « POINTS NOIRS ». HÉSITATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Napoléon rentra en France inquiet, et le laissa voir dans un discours : « Des points noirs sont venus assombrir notre horizon ». Un journaliste officieux, Duvernois, déclara que la France s'opposerait « même par les armes à l'absorption directe ou indirecte des États du Sud par la Prusse ». Rouher, plus prudent, conseillait à l'Empereur de « louvoyer, fortifier le courage des États du Sud, préparer nos alliances », attendre, « soit pour consolider la paix, soit pour engager un duel redoutable avec la Prusse, soit pour prendre résolument autour de nous les compensations nécessaires ».

L'ALLEMAGNE UNIE.

L'entrevue de Salzbourg, sans donner à la France aucun appui réel, provoquait des explications qui faisaient évanouir le vieux rêve de la diplomatie française; l'Allemagne, qu'on avait espéré couper en trois tronçons, apparaissait unie sous la direction de la Prusse.

IV. — CONFLIT AVEC L'ITALIE SUR LA QUESTION ROMAINE

DÉCLARATION DE RATAZZI.

RATAZZI, chef du centre gauche, amené par les élections de 1867 au gouvernement de l'Italie, encourageait les manifestations nationales de Rome par sa déclaration à la Chambre (22 juillet) :



LE PARC DE SAINT-CLOUD

Gravure des environs de 1860. Vue prise du bord de la Seine. Le parc et le château furent aménagés, en 1658, sur les plans de Mansart. Napoleon III y faisait sa résidence ordinaire l'été.



LE CHATEAU DE SAINT-CLOUD

Gravure contemporaine de la précédente. Vue prise du côté ouest. Devant le château (à gauche), la grande Cascade, qui subsiste encore ; le château a été détruit en 1870.

« La question romaine ne pourra être dénouée ni par les invasions du territoire pontifical ni par les mouvements insurrectionnels.... Qu'on se le dise à Rome. N'attendez pas que le gouvernement italien vienne vous libérer; il est lié par une convention.... Mais libérez-vous... et vous verrez que tout Italien sait faire son devoir. »

TENTATIVE DE GARIBALDI.

Les Romains, très indifférents à la vie politique, ne bougeaient pas; Garibaldi décida d'aller les soulever. Il se créa trois comités; ils se fondirent en un seul, qui pria Garibaldi de venir se mettre à la tête des volontaires pour envahir les États romains, proclamer Rome capitale et y organiser un plébiscite. Ratazzi envoya un corps d'armée, et annonça dans le journal officiel qu'il ne laisserait pas violer la frontière romaine; puis il fit arrêter Garibaldi et le renvoya dans son île (27 sept.). Mais la gauche protesta, et une bande de Garibaldiens attaqua une ville des États du pape. Journaux et députés disaient qu'on avait assez fait pour la Convention de 1864, et qu'il fallait être à Rome avant les Français.

RÉPONSE DE NAPOLÉON.

Ratazzi envoya Nigra à Biarritz, avertir Napoléon qu'une révolution républicaine allait éclater et forcer le gouvernement à intervenir pour sauver l'ordre et les institutions. Napoléon répondit qu'il distinguerait entre une insurrection provoquée et une insurrection spontanée. Puis, sur les nouvelles exagérées des gérants des ambassades françaises de Rome et de Florence, il télégraphia à Victor-Emmanuel : « La convention est éludée. Si cela dure, je serai contraint malgré moi à envoyer un corps d'armée à Rome » (13 octobre). Le roi répondit qu'il ne pouvait interdire l'entrée du territoire romain à des volontaires isolés et sans armes qui se réunissaient ensuite en bandes.

CONSEIL A SAINT-CLOUD.

Le gouvernement italien, malgré les avis de son ambassadeur Nigra, suivait le conseil du prince Napoléon, qui engageait le roi son beau-père à mettre Napoléon en présence du fait accompli comme en 1860; il fournissait en secret de l'argent et des fusils. L'Empereur tint Conseil à Saint-Cloud. Rouher proposa une occupation mixte, de Moustier et Niel parlèrent pour l'intervention, l'honneur de la France étant engagé, les autres contre, de crainte de jeter l'Italie dans l'alliance prussienne. Napoléon décida de protéger le pape; il lui télégraphia de se défendre en attendant l'aide de la France, et prévint l'Italie qu'il n'admettrait en aucun cas l'intervention des troupes italiennes.

NAPOLÉON PROTÈGE LE PAPE.

Ratazzi proposa au conseil de repousser ces exigences contraires à la dignité et de faire entrer l'armée en territoire romain; mais, ne se trouvant pas soutenu, il donna sa démission. Victor-Emmanuel fit appel à l'amitié de Napoléon, expliqua qu'il ne pouvait arrêter la Révolution puisqu'il ne pouvait passer la frontière. Napoléon répondit : « J'espère que vous saurez prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre inutile une expédition française à Rome ».

SUSPENSION DE L'EXPÉDITION

Le gouvernement italien annonça qu'il allait interdire les enrôlements secrets et dissoudre les comités; Napoléon suspendit le départ de ses troupes. Mais Ratazzi, resté en fonctions provisoirement, ne prit aucune mesure. A Rome on jeta des bombes dans une caserne; Garibaldi, sorti de son île, concentra des bandes de volontaires à la frontière romaine. Napoléon, irrité, télégraphia au roi : « L'accroissement des volontaires et l'évasion de Garibaldi prouvent que Votre Majesté se laisse dominer par la Révolution (25 octobre) ». Et il donna l'ordre d'embarquement. Les Italiens, pour arrêter l'intervention, alléguaient une révolution nationale, mais les Français ne les croyaient plus.

DÉPART DES TROUPES FRANÇAISES.

MESURES PRISES EN ITALIE.

Le ministère, formé enfin (27 octobre) sous le général Menabrea, prit des mesures effectives, ferma les Comités, saisit leurs papiers, et publia une proclamation où le roi blâmait le mouvement, « œuvre d'un parti » pour « la destruction de la suprême autorité spirituelle du chef de la religion ». Mais l'expédition française était déjà en mer. Victor-Emmanuel télégraphia que, la convention ne fonctionnant plus, il avait ordonné à ses troupes d'avancer sur le territoire romain. Napoléon, pour déjouer cette manœuvre, ordonna d'éviter une collision avec les troupes italiennes, mais fit dire que son gouvernement avait toujours blâmé l'intervention italienne et « ne saurait la couvrir de son consentement » (1er novembre). Les Italiens se retirèrent.

COMBAT DE MENTANA.

Les Garibaldiens, entrés depuis le 26 sur le territoire romain, s'avancèrent jusque près de Rome, puis se retirèrent à l'arrivée de l'avant-garde française. Les Français et les troupes pontificales, sortis ensemble de Rome, rencontrèrent les Garibaldiens en marche près de Mentana (3 novembre). Le combat fut court; les Garibaldiens se réfugièrent à Mentana, puis sur le territoire italien. C'était la première fois qu'on se servait du fusil à aiguille perfectionné par Chassepot. Le général de Failly, chef de l'expédition, dit dans son rapport : « Les chassepots ont fait merveille ». Le Conseil, avant de publier le rapport, discuta s'il fallait laisser cette phrase; le ministre de la Guerre Niel la fit maintenir pour donner aux soldats confiance dans leur arme nouvelle. Elle produisit sur l'opinion italienne une impression d'horreur. Mentana devint un nom odieux, le sujet de haine des républicains italiens contre la France. A Paris, les républicains manifestèrent contre « l'opprobre du Mexique et de Rome ». La cour et l'entourage impérial furent satisfaits. L'impératrice dit à Pepoli : « Je tiens à l'indépendance de l'Italie, œuvre française, non à son unité, œuvre de la Révolution ». Napoléon fut indigné, quand Victor-Emmanuel lui fit demander de retirer ses troupes; il apprit avec colère que Ratazzi et les républicains italiens avaient demandé l'aide de la Prusse. Mais il se sentit bientôt, comme avant 1864, embarrassé par la garde de Rome. Pour

IMPRESSION SUR L'OPINION.

s'en décharger, il convoqua une conférence de tous les États catholiques, y compris la Saxe, membre de la Confédération du Nord (ce qui amena une protestation de la Prusse). Les États acceptèrent en principe, mais ne purent se mettre d'accord sur l'exécution. La Conférence avorta, comme tous les projets de congrès de Napoléon.

TENTATIVE DE CONFÉRENCE.

Le conflit fut aggravé par les discussions dans les Chambres. A Paris, le gouvernement ayant dit : « Nous pouvons calculer la date prochaine du rapatriement de nos troupes », un catholique demanda de les maintenir tant que le gouvernement italien n'aurait pas renoncé à Rome capitale; Thiers parla contre l'unité italienne; Rouher promit que les troupes resteraient tant que la sécurité du pape le rendrait nécessaire et, dans un mouvement oratoire qui souleva l'enthousiasme de la majorité, il déclara : « Jamais l'Italie n'entrera dans Rome, jamais! » Ce mot fameux exaspéra les Italiens. L'ambassadeur protesta, Victor-Emmanuel dit : « Nous lui ferons voir son Jamais ». Le président de la Chambre dit que Rome tôt ou tard devait être la capitale de l'Italie.

DISCOURS DE ROUHER.

IMPRESSION EN ITALIE.

Le gouvernement français, renonçant à la conférence, proposa à chacun des grands États une négociation préalable, mais la Russie refusa. Napoléon fut donc obligé de laisser ses troupes à Rome. La question romaine, qu'il avait cru résoudre, retombait sur lui plus lourde qu'avant 1864, aggravée par un conflit irréductible avec l'Italie.

V. — *CONFLIT AVEC LA PRUSSE SUR L'ALLEMAGNE DU SUD*

La position dominante de la Prusse en Allemagne posait une question nouvelle, qui divisait en deux camps les Français de tous les partis. La France devait-elle accepter franchement l'unité allemande sous la direction de la Prusse et le prestige acquis par la Prusse en Europe? — c'était la politique de la paix et de l'entente avec l'Allemagne, celle d'Ollivier et du prince Napoléon dans le parti impérialiste, de J. Simon et J. Favre dans le parti républicain. La France devait-elle, pour empêcher l'unité de l'Allemagne et ruiner la prépondérance militaire de la Prusse, se préparer à prendre « la revanche de Sadowa », au besoin par la guerre? — ce fut la politique des généraux, du parti conservateur, de Rouher, et de beaucoup d'opposants, dont Thiers et Gambetta. Napoléon, malade et découragé, hésitait entre la paix, qu'il désirait, et la guerre, qu'on lui disait inévitable.

DÉSACCORD SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE.

L'opinion en France s'attachait à la « ligne du Main », dont on voulait faire une barrière en travers de la marche de la Prusse, pour maintenir l'indépendance des États du Sud. Pendant le conflit du

LA LIGNE DU MAIN.

Luxembourg. Rouher disait (mars 1867), pour justifier la politique de l'Empereur, qu'elle avait coupé l'Allemagne en « trois tronçons »; Bismarck répondit en publiant les traités secrets d'alliance de 1866 qui liaient les quatre États du Sud à la Prusse. Le public apprit ainsi que le gouvernement prussien avait franchi dès 1866 la ligne du Main et mis l'Allemagne du Sud sous sa direction militaire. Il la franchit encore en 1867 en obligeant les États du Sud, pour obtenir le renouvellement de leurs traités de douane, à transformer l'Union douanière en une fédération économique. Les délégués du Sud, élus au suffrage universel comme les députés de l'Allemagne du Nord, venaient siéger dans le Reichstag pour délibérer sur les questions de douanes. Le « Parlement douanier » était l'ébauche d'une représentation de toute la nation allemande.

LE PARLEMENT DOUANIER.

APPELS DE LA HESSE.

Le premier ministre du plus petit des États du Sud, la Hesse-Darmstadt, Dalwigk, poussait le gouvernement français à intervenir. Il lui fit dire (sept. 1867) que, plus la France attendrait, plus elle trouverait la Prusse fortifiée, et que, si elle cherchait un *casus belli*, il le lui fournirait en faisant entrer son État dans la Confédération du Nord.

OPPOSITION DE THIERS.

En France, le mécontentement s'exhalait par les interpellations au Corps législatif. Thiers protestait contre la politique des nationalités :

> « On vous dit : — Vous souffrirez tout en Allemagne, tout en Italie, à cette condition vous aurez la paix.... Que deviendrait la France, si elle disait à tout le monde : Faites ce qu'il vous plaira ? »

DÉCLARATION DE ROUHER.

Rouher opposait l'intérêt français aux « mouvements de prétendue nationalité »; il n'acceptait les faits accomplis que « tant que nos intérêts et notre dignité n'y seraient point engagés ».

ACCORD AVEC L'AUTRICHE.

L'empereur d'Autriche, en prenant pour premier ministre l'ancien ministre de Saxe, Beust, adversaire de Bismarck, avait montré qu'il ne renonçait pas à l'Allemagne. Quand il vint en France (octobre 1867), il fut reçu par des fêtes à l'Élysée, à Compiègne, à l'Hôtel de Ville; il déclara, dans un toast, que l'Autriche et la France avaient « enseveli toutes les discordes ». Beust promit de presser le Wurtemberg et la Bavière de former la Confédération; mais il en resta aux velléités : Beust, grand parleur, plein de projets, impropre à l'action, était d'ailleurs entravé par le chef du nouveau gouvernement créé en Hongrie (en 1867), Andrassy, lié à la Prusse.

BEUST ET ANDRASSY.

RÉCLAMATIONS DE BISMARCK.

Bismarck, impatienté par ces tentatives, fit savoir par Benedetti au gouvernement français qu'il devait, ou dire nettement qu'il n'interviendrait pas, ou préparer la guerre contre la Prusse. De Moustier ordonna à Benedetti (26 janvier 1868) de « donner les assurances les plus formelles, mais aussi les plus générales » (que la France n'interviendrait pas), d' « éviter de s'expliquer sur ce qu'on ferait au cas où des mouve-

INSTRUCTIONS À BENEDETTI.

ments intérieurs amèneraient la concentration de l'Allemagne tout entière sous l'égide de la Prusse », de s'abstenir de tout ce qui pourrait « ressembler à une approbation éventuelle ».

LA LÉGION HANOVRIENNE.

Le gouvernement français refusait de préciser, et, pour apaiser Bismarck, il ordonnait de disperser la « légion hanovrienne » réunie à Strasbourg par le roi de Hanovre dépossédé. Bismarck remercia. Mais la tension fut entretenue par les articles de journalistes qui passaient pour les confidents de l'Empereur. Le prince Napoléon, personnellement favorable à la Prusse, alla incognito à Berlin, vit le roi et son fils, et causa avec Bismarck. Il chercha les moyens d'établir de bonnes relations; mais il demandait des compensations. Bismarck déclara qu'il ne voulait pas en donner en Allemagne; il parla de la Belgique. Le prince objecta l'Angleterre. « Qu'est-ce que l'Angleterre? dit Bismarck. Combien a-t-elle de soldats? » Mais il l'avertit qu'il ne parlait pas comme chancelier et ne savait pas ce que pensait le roi (mars 1868).

ENTREVUE DU PRINCE NAPOLÉON AVEC BISMARCK.

EFFET DE LA LOI MILITAIRE.

Quand l'armée française fut réorganisée par la loi militaire, Bismarck s'inquiéta. La France, dit-il à Benedetti, ne peut craindre une agression; si elle fait des armements, c'est qu'elle médite une entreprise.

OPPOSITION A LA PRUSSE.

Le « Parlement douanier », réuni en 1868, ranima l'espoir des adversaires de l'unité allemande. Les deux royaumes du Sud envoyèrent une majorité hostile à la Prusse, démocrate en Wurtemberg, catholique en Bavière; le projet de Bismarck fut repoussé. Le gouvernement français commença à suivre une politique qui semble avoir été celle de Thiers : laisser le temps à l'Autriche de se remettre de sa défaite et aux États du Sud de se brouiller avec la Prusse, avant d'engager la guerre.

INTRIGUES EN ESPAGNE.

La révolution d'Espagne augmenta la tension. Les journaux prussiens l'accueillirent avec satisfaction. On soupçonna Bismarck d'y avoir aidé pour créer des embarras à la France, on le disait en relations secrètes avec le duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe et mari de l'Infante, devenu par la chute d'Isabelle candidat au trône d'Espagne. C'est ce qui irritait Napoléon, toujours inquiet de l'influence des d'Orléans. Bismarck lui fit dire que la Prusse n'avait été pour rien dans la révolution. Napoléon répondit que, si le Sud entrait dans la Confédération du Nord, les canons français partiraient tout seuls. Bismarck répliqua par un discours au Reichstag sur les affaires d'Espagne; il y fit une allusion à « l'indépendance des nations », que son organe officieux commenta en l'appliquant au peuple allemand (nov. 1868).

VI. — ÉCHECS DE NAPOLÉON EN ORIENT

TENTATIVE POUR RÉGLER LA QUESTION DE CRÈTE.

La France, favorable aux chrétiens de Crète, avait accepté l'offre de la Russie de s'entendre pour exercer sur la Porte une « coercition morale » par une déclaration solennelle de tous les États, qui lui reprocheraient sa « résistance obstinée » à l'amélioration du sort de ses sujets, et la menaceraient de lui retirer son appui. L'Autriche, hostile à tout mouvement national, protesta contre une politique qui livrait l'Orient à la Russie ; pour apaiser Beust, de Moustier proposa d'ôter à la déclaration tout caractère solennel. Elle fut donc remise par notes séparées (29 octobre 1867). Les agents français à Constantinople, habitués à combattre les agents russes, restaient en conflit avec eux sur les réformes. Le sultan reçut amicalement l'ambassadeur français, mais déclara ne pouvoir abandonner la Crète, à cause des musulmans crétois. Le gouvernement français, voulant ménager à la fois la Russie et l'Autriche, se trouvait paralysé par cette politique contradictoire. Il accepta une solution provisoire de la question de Crète : le sultan (février 1868) créa un conseil crétois formé de délégués chrétiens.

AGITATION ROUMAINE EN TRANSYLVANIE.

Un nouvel embarras vint de la Roumanie. Les libéraux excitaient une agitation nationale parmi les Roumains de Transylvanie, sujets de la Hongrie. Le prince Napoléon, ami de Bratiano, chef du parti libéral, passant à Bucarest, y fut reçu par des ovations. Le chef du ministère hongrois Andrassy fit agir sur le gouvernement turc, qui menaça d'envoyer des troupes et invita le prince Charles de Roumanie à supprimer les comités révolutionnaires. Le prince fit répondre par son agent à Constantinople que la Roumanie se vantait d'avoir « un prince appartenant aux deux plus illustres familles d'Europe ». La Porte se plaignit à Paris de ce manque d'égards. Le gouvernement français resta impuissant. Bismarck fut averti par Andrassy que la Hongrie chercherait un appui en France si un prince prussien soutenait les agitateurs roumains ; il mit fin à l'incident en sommant le prince Charles de renvoyer le ministère Bratiano, ce qui fut fait (nov. 1868).

CONFLIT AVEC LA GRÈCE.

La Grèce ranima le conflit avec la Porte en empêchant de rapatrier les réfugiés crétois. Les ambassadeurs intervinrent, le gouvernement turc remit à la Grèce une note de griefs avec un délai pour donner satisfaction, la Grèce repoussa cet ultimatum, la Porte rompit les relations (décembre 1868). Napoléon, excédé, liquida la question ; il refusa d'intervenir. Ce fut encore Bismarck qui fit réunir à Paris une Conférence (janvier-février 1869) qui, sans faire d'enquête, obligea la Grèce à céder.

VII. — ECHEC DU CHEMIN DE FER DU LUXEMBOURG[1]

BAIL DE LA COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

LA Compagnie de chemins de fer du « grand Luxembourg », qui avait une ligne sur le territoire belge, s'étant à demi ruinée, conclut avec la Compagnie française de l'Est (30 janvier 1869) un bail de quarante-trois ans avec la garantie d'intérêt de l'État français; le gouvernement belge y vit un acte politique menaçant pour l'indépendance de la Belgique, et fit voter une loi (23 février) interdisant à toute compagnie de céder une ligne sans l'approbation du gouvernement.

LETTRE DE MENACES DE L'EMPEREUR.

En France on soupçonna une entente avec Bismarck, on prépara l'invasion de la Belgique, on décida d'exiger l'approbation de la convention, et l'Empereur écrivit au ministre de la Guerre une lettre violente (19 février) :

« Un gouvernement comme un homme doit accepter le défi quand on le provoque.... L'opinion publique est persuadée... que la Belgique n'est si arrogante que parce qu'elle a la Prusse derrière elle.... Se montrer accommodant et reculer devant un procédé qui nous blesse, c'est abdiquer devant l'Europe toute influence légitime.... La possession de la Belgique serait une compensation bien plus importante pour nous que la réunion des Etats du Sud... car la Belgique nous ouvre les portes de l'Allemagne.... L'armée belge vaincue se fond facilement dans la nôtre.... Si cette occasion manque, quand la retrouverons-nous? »

MISSION DE FRÈRE-ORBAN A PARIS.

Le gouvernement belge, soutenu par l'Angleterre, maintint l'interdiction ; pour donner l'impression d'une concession, il accepta (9 mars) « une commission mixte chargée d'examiner », non pas les conventions, comme demandait la France, mais « les questions économiques qui se rattachent à l'incident ». Le premier ministre, Frère-Orban, vint négocier à Paris, il fut reçu par l'Empereur, qui lui parla d'un « petit malentendu » (3 avril). Puis il discuta avec les ministres dans des formes cordiales, sans rien céder. Les ministres protestèrent contre l'exclusion d'une compagnie française et menacèrent de rompre les négociations. Le Conseil discuta la guerre, Niel se disait prêt. Napoléon le calma; il pensait moins à annexer la Belgique qu'à intimider les Belges.

OFFRES FAITES A FRÈRE-ORBAN.

Cette affaire, obscure pour les contemporains, s'est éclaircie depuis qu'on connaît les ouvertures faites au négociateur belge. Le représentant de la France à Bruxelles, La Guéronnière, ancien confident de Napoléon, lui dit à plusieurs reprises que la Belgique devait « pencher vers la France ». L'Empereur lui proposa « d'abaisser tellement les barrières entre les deux pays que personne ne songe plus à une réunion », et, dans une seconde entrevue (23 avril), parla d'attester « les rapports

1. P. Hymans, *Frère Orban*, t. II, *La Belgique et le second Empire*, s. d.

intimes des deux pays ». Rouher déclara que, « si l'on se mettait d'accord sur le côté politique de l'affaire », ce serait fini. Napoléon, après un moment de colère, où peut-être il pensa à la guerre, paraît avoir voulu profiter de l'occasion pour unir la Belgique à la France, non par une annexion ou une union douanière, mais par une alliance politique; ce serait une partie du plan général d'alliances contre la Prusse.

ÉCHEC DU PROJET

Ce projet se heurta au traité de 1832 qui avait mis la Belgique sous la garantie des grandes Puissances. Il suffit à Frère-Orban de se retrancher derrière le devoir de neutralité imposé au peuple belge par ses protecteurs. Le gouvernement anglais prévint l'Empereur que, s'il ne faisait pas aboutir la négociation, il soulèverait en Europe une réprobation générale. L'affaire fut réglée (27 avril) par un protocole qui créa une commission mixte, sans lui donner de question précise à traiter. L'Angleterre et la Prusse félicitèrent la Belgique. Ce fut un échec de Napoléon.

VIII. — PROJETS D'ALLIANCE CONTRE LA PRUSSE[1]

DÉCLARATIONS SUR LES FORCES DE LA FRANCE.

NAPOLÉON crut en 1869 avoir réorganisé les forces militaires. Le ministre de la Guerre Niel lui dit en Conseil qu'il avait « la plus belle armée du monde », et à l'impératrice : « Je suis prêt et vous ne l'êtes pas ». Il dit au Sénat que l'armée pouvait être mise très vite sur pied et qu'il ne lui manquait rien; au Corps législatif, qu'en huit jours il pouvait même à l'improviste réunir 400 000 hommes. Un résumé des « grands résultats obtenus en deux années », publié à l'*Officiel* (avril 1869), annonçait 750 000 hommes disponibles pour la guerre.

POLITIQUE D'ALLIANCES CONTRE LA PRUSSE

Confiant dans son armée, Napoléon reprit une politique active, il travailla à s'allier contre la Prusse avec l'Autriche et l'Italie. L'ambassadeur français à Vienne, Gramont, y poussait depuis 1868 : l'Autriche n'a pas renoncé à « tenir une place dans la patrie allemande »; elle se fortifie et organise ses forces matérielles « pour le jour où il faudra combattre ». L'ambassadeur autrichien à Paris, Metternich, familier de la Cour, faisait à Napoléon des confidences analogues. L'Autriche et l'Italie réorganisaient leurs armées sur le modèle prussien. Dans la commission des Délégations (pour les affaires communes à l'Autriche et à la Hongrie), Beust parlait des rapports tendus entre la France et la Prusse; il manœuvrait, semble-t-il, pour obtenir de la France une alliance *défensive* seulement; car, Napoléon lui ayant proposé de

1. *La France et la Russie en 1870 d'après les papiers du général Fleury*, 1902. Lebrun, *Souvenirs militaires 1866-70.... Mes missions à Vienne et en Belgique*, 1895.

demander à la Prusse ses intentions sur la ligne du Main, il refusa de s'engager pour le cas où la Prusse franchirait la ligne.

NÉGOCIATIONS SECRÈTES.

Les négociations d'alliance furent engagées en secret par des agents officieux. Un Hongrois, le général Türr, confident du prince Napoléon et aide de camp de Victor-Emmanuel, fut envoyé par lui pour améliorer les relations avec l'Italie; Napoléon lui parla d'une triple alliance comme garantie de paix (31 décembre 1868) et écrivit au roi, mais il ne dit rien de l'évacuation de Rome; puis Türr alla à Vienne, où on lui dit que l'armée autrichienne n'était pas prête.

PROJETS FRANÇAIS D'ALLIANCE.

La négociation se poursuivit entre les ministres par des agents confidentiels, en cachette des ambassadeurs. Les Français rédigèrent un projet d'alliance entre l'Autriche et l'Italie : alliance défensive, sauf le cas où une puissance menacerait de la guerre; l'Autriche céderait le Trentin à l'Italie et recevrait ailleurs une compensation. Restait la question de Rome : Victor-Emmanuel demanda à Napoléon une lettre fixant un délai pour l'évacuation. Napoléon ne voulut dire sa résolution que verbalement. L'Italie désirait que la France en retirant ses troupes promît de respecter le principe de non-intervention, Napoléon refusa.

ÉCHANGE DE LETTRES AUTOGRAPHES.

On ne put aboutir à un traité; mais on décida de regarder les négociations comme suspendues seulement, pour marquer l'intention de les reprendre, les trois souverains échangèrent des lettres autographes.

Ils déclaraient « adhérer à l'idée d'une triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, dont l'union présentera une puissante barrière à d'injustes prétentions et contribuera à établir sur des bases plus solides la paix de l'Europe ». Ils promettaient de se concerter pour suivre une politique commune, et de ne pas s'entendre avec une autre puissance.

SOUPÇONS DE BISMARCK.

Le gouvernement prussien eut le soupçon de ce rapprochement destiné à isoler la Prusse. Bismarck interrogea Benedetti qui, ne sachant rien, répondit de bonne foi que le bruit était sans fondement.

MISSION DE FLEURY EN RUSSIE.

Napoléon nomma ambassadeur en Russie son confident Fleury, qui avait, comme général, accès personnel auprès d'Alexandre, avec mission de lui montrer le danger de l'unité allemande et de protester contre le refus d'exécuter la clause du Slesvig. Alexandre écrivit au roi de Prusse au sujet du Slesvig et n'obtint qu'une réponse évasive; il emmena Fleury chasser l'ours, mais ne lui fit pas de confidence. Il envoya au roi Guillaume l'ordre de Saint-Georges, en témoignage de l'amitié « fondée sur les souvenirs de cette année à jamais mémorable où nos armées réunies combattaient pour une cause sainte qui nous était commune ». Cette allusion hostile (à 1814) marquait sa volonté de ne pas se rapprocher de la France. Napoléon prévint Fleury que tout ce qu'il dirait serait répété à Berlin. Le nouveau ministre des Affaires étrangères Daru lui recommanda « l'abstention pure et simple ». La

Russie ne cherchait d'entente que sur la question d'Orient; Gortschakoff proposa de réviser le traité de Paris; Daru refusa de répondre. Fleury se plaignit de ce retour à la politique de Louis-Philippe. Napoléon, résigné à son échec, lui écrivit : « Il n'y a guère de grands projets à former; vos efforts doivent se borner à une entente par des conversations » (1er mars 1870).

PROJET DE DÉSARMEMENT

Toute entreprise diplomatique semblait si difficile et toute guerre en Europe si improbable que Daru, partisan de la paix, crut le moment venu de reprendre le projet de désarmement anglais de 1868. Le gouvernement anglais chargea son ambassadeur de lire à Bismarck un memorandum sur la diminution des armées permanentes. Daru se déclara « résolu à désarmer » (10 février) et, pour témoigner les sentiments pacifiques de la France, à réduire de 10 000 hommes le contingent de 1870.

REFUS DE LA PRUSSE.

Le gouvernement anglais le fit savoir à Berlin en proposant de diminuer les effectifs. Bismarck objecta qu'il ne pouvait être assuré de la durée du ministère français, et que la Prusse était exposée à une coalition entre la France et l'Autriche (11 mars). Puis il se retrancha derrière l'opinion de son roi, et expliqua que l'effectif en Prusse, étant lié à la durée du service, ne pourrait être modifié que par un bouleversement du système.

CONCILE DU VATICAN.

Le Concile œcuménique ouvert le 8 décembre 1869 au Vatican mettait le gouvernement français dans l'embarras. De peur d'un conflit avec l'autorité ecclésiastique, l'Empereur, renonçant à tous les procédés traditionnels d'intervention de l'autorité laïque, n'avait ni envoyé de représentant officiel, ni donné d'instructions aux évêques français membres du Concile, ni imposé l'autorisation de l'État pour la publication en France de ses actes. Mais, quand un journal allemand publia (10 février 1870) le texte du projet sur la doctrine du pouvoir obligatoire de l'Église, le ministre des Affaires étrangères, Daru, personnellement attaché à la tradition gallicane, envoya à l'ambassadeur à Rome une dépêche approuvée en Conseil, où il protestait d'avance contre cette « consécration de l'autorité suprême de l'Église sur la société civile », et demandait que les projets sur les matières touchant au pouvoir civil fussent communiqués au gouvernement français (20 février). Pie IX ne répondit pas, et fit ajouter au projet un chapitre sur l'infaillibilité du pape. Daru répliqua (10 mars) par une dépêche où, au nom des droits conférés au chef de l'État par le concordat, il demandait que le gouvernement fût entendu « sur des sujets qui touchent à l'ordre politique »; puis il fit approuver par les États catholiques et remettre par l'ambassadeur français au pape un memorandum où il demandait d'écarter du projet tout ce qui avait « pour objet de subordonner la société civile à l'empire du clergé ». Pie IX refusa de le communiquer au Concile.

PROTESTATION CONTRE LES PROJETS DU CONSEIL.

MEMORANDUM AU PAPE.

MISSION DE L'ARCHIDUC ALBERT.

Le monde militaire continuait en secret ses préparatifs d'alliance. L'archiduc Albert, frère de l'empereur d'Autriche, vint à Paris, vit en détail l'armée française, et proposa à Napoléon d'étudier un plan de campagne pour une opération des armées des trois États contre la Prusse (mars-avril). Sur la demande de François-Joseph, Napoléon, sans prévenir les ministres, chargea Lebœuf, ministre de la Guerre, de désigner un officier pour aller à Vienne discuter le projet. Lebœuf objecta que cette opération contredisait la politique pacifique du cabinet. L'archiduc insista. Le général Lebrun, de l'état-major, envoyé en Autriche, eut avec l'archiduc quatre conférences. Ils discutèrent un plan d'opération. Napoléon désirait l'entrée en campagne simultanée des trois États. Albert objecta que l'Autriche ne pouvait mobiliser aussi vite que la France; il comptait que la Prusse avait besoin de six semaines. On décida donc que l'armée française, prête la première, envahirait l'Allemagne du Sud; l'Autriche rassemblerait ses troupes en Bohême et ferait venir l'armée italienne par le Tyrol. Mais François-Joseph avertit Lebrun qu'il voulait la paix et ne prêterait son aide qu'au cas où Napoléon, contraint à accepter la guerre, entrerait en Allemagne du Sud en libérateur; ce n'était qu'une entente défensive.

PLAN D'OPÉRATION.

ENTRÉE DE GRAMONT AU MINISTÈRE.

Tandis que Napoléon préparait une campagne à date indéterminée, un incident de politique intérieure amenait à la direction de sa politique étrangère l'homme qui allait l'entraîner à la guerre. Après le plébiscite, Daru donna sa démission, Ollivier prit par intérim le ministère des Affaires étrangères, et l'eût volontiers gardé. Mais l'Empereur tint à avoir un diplomate de carrière. Ollivier proposa Gramont, qu'il trouvait « séduisant et perspicace ». Napoléon objecta d'abord qu'il était étranger à la Chambre, puis accepta en disant : « N'importe qui, puisque nous sommes décidés à ne rien faire ». Ce choix fortuit allait décider du sort de la France. Gramont, vivant dans la tradition autrichienne depuis 1861, méprisait la Prusse, comme une puissance subalterne; en 1866 et en 1868 il avait proposé la guerre, il ne la redoutait pas. A son départ de Vienne, Beust, autorisé par Napoléon, lui révéla le projet de traité (non signé) et les lettres autographes de 1869; l'assentiment du ministre autrichien put les lui faire prendre pour des engagements officiels et lui donner l'illusion d'une alliance.

LE MINISTÈRE N'EST PAS DANS LE SECRET.

En France, le projet d'accord militaire avec l'Autriche ne fut connu que du ministre de la Guerre, le projet diplomatique de triple alliance ne fut révélé qu'au ministre des Affaires étrangères. Napoléon ne communiquait pas les secrets d'État aux ministres parlementaires.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE IMPÉRIALE HORS D'EUROPE[1]

I. LA PREMIÈRE EXPÉDITION EN CHINE. — II. LA SECONDE EXPÉDITION EN CHINE (1859-60). — III. L'EXPÉDITION EN SYRIE (1860). — IV. ESSAIS D'INTERVENTION AUX ÉTATS-UNIS (1861-63). — V. L'INTERVENTION AU MEXIQUE (1861-62). — VI. LA CRÉATION DE L'EMPIRE DU MEXIQUE. — VII. L'ABANDON DU MEXIQUE (1866-67). — VIII. L'ENTRÉE EN RELATIONS RÉGULIÈRES AVEC LA CHINE ET LE JAPON.

I. — LA PREMIÈRE EXPÉDITION EN CHINE[2]

INTERVENTION EN EXTRÊME-ORIENT.

NAPOLÉON était intervenu en Extrême-Orient pour soutenir l'Angleterre dans son conflit commercial à Canton, et pour se poser en protecteur des missions catholiques. Il commença les opérations à la fois contre les deux empires en conflit avec les missions. D'accord avec l'Espagne, il envoya une flotte de 14 navires attaquer Tourane, le port de l'Annam, pour demander réparation de l'exécution des chrétiens indigènes et l'ouverture de l'Annam au commerce européen. De cette guerre allait naître la colonie française de Cochinchine.

OPÉRATIONS EN CHINE.

Contre la Chine la lutte fut engagée par les ambassadeurs des deux pays alliés, lord Elgin pour l'Angleterre, le baron Gros pour la France. Réunis d'abord dans la ville anglaise de Hong-Kong (oct. 1857), ils employèrent quelques mois en opérations militaires dans le Sud (Canton fut pris le 27 décembre), et en négociations dilatoires avec les vice-rois. Ils se transportèrent à Shanghai, et décidèrent d'opérer au cœur même de l'empire pour forcer le gouvernement chinois à demander la paix (avril 1858). Ils résumèrent leurs demandes dans une note au négociateur chinois (30 avril) :

1. Les sources pour chacun des pays sont indiquées en notes aux paragraphes.
OUVRAGE. — P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*.

2. Cordier, *L'expédition de Chine de 1857-58*, 1905 (reproduit les documents officiels).

Droit pour les gouvernements d'avoir des représentants en résidence à Pékin. Ouverture des ports au commerce européen. Droit pour les Européens de voyager dans l'empire chinois avec des passeports et d'acheter directement les marchandises. Revision des tarifs. Liberté de conscience. Indemnité et réparations. *DEMANDES.*

CRISE DE LA RÉVOLTE DES TAI-PING.

C'était forcer la Chine à renoncer à son régime de relations restreintes pour adopter l'usage diplomatique et commercial des Européens. Les Chinois se refusaient à cette révolution. Mais le gouvernement de Pékin était paralysé par la révolte nationale et mystique contre la dynastie mandchoue. Des insurgés venus du Sud, les Taï-ping, surnommés « les rebelles aux longs cheveux », parce qu'ils repoussaient l'usage mandchou de la natte et se coiffaient suivant la vieille coutume chinoise, s'étaient avancés très vite vers le Nord, jusque près de Pékin. Repoussés par la cavalerie mandchoue, ils restaient maîtres de l'ancienne capitale chinoise, Nankin, devenue capitale de l'empereur des Taï-ping. Les deux partis avaient ravagé et ruiné le pays. Le gouvernement de Pékin, n'ayant pas d'armée à opposer aux Européens, essayait de les retarder par des négociations.

LES ALLIÉS FORCENT L'ENTRÉE DU PEI-HO.

Les deux ambassadeurs, après une conférence avec les deux amiraux (18 mai), décidèrent de forcer l'entrée de la rivière du Pei-ho pour remonter à Tien-tsin, port de commerce de Pékin. L'embouchure du Pei-ho, en terrain plat et vaseux, était gardée par cinq forts (2 sur la rive gauche) munis de grosses pièces, défendus par plus de 6 000 hommes. Les canonnières des alliés attaquèrent, et débarquèrent des détachements. Quand les Chinois virent s'avancer les Européens, ils s'enfuirent; les forts furent pris sans combat (20 mai). Pour dissimuler cet échec à l'empereur chinois, on lui dit que les Barbares vaincus par ses troupes s'étaient réfugiés dans les forts et que la marée les avait détruits.

NÉGOCIATIONS ET MENACES.

Le gouvernement chinois, voyant la route de Pékin ouverte, envoya des commissaires pour négocier. L'agent anglais, Lay, inspecteur général des douanes, les intimida par des menaces, et leur fit accepter toutes les conditions exigées dans la note du 30 avril, sauf la résidence des agents européens à Pékin, ville sacrée, qu'on remplaça provisoirement par Tien-tsin.

TRAITÉS AVEC LES EUROPÉENS.

Le gouvernement chinois conclut quatre traités séparés avec la Russie, les États-Unis, l'Angleterre, la France (13-27 juin). Il refusa aux Français l'abolition des édits contre les chrétiens parce que les convenances empêchaient d'abolir un édit impérial; mais il reconnut à ses sujets le droit d'embrasser le christianisme. Il accorda les indemnités dues à des Français et la punition du mandarin qui avait fait exécuter un missionnaire. L'ambassadeur français télégraphia : « La Chine s'ouvre enfin au christianisme, source réelle de toute civilisation, et au commerce

et à l'industrie des nations occidentales ». Un décret de l'empereur de Chine défendait aux commissaires d'accorder aux Européens la résidence à Pékin. Les Français se contentèrent du droit de s'y rendre « *éventuellement* », « lorsque des affaires importantes les y appelleront », avec le droit de résider à poste fixe si une autre puissance l'obtenait. Les Anglais, par des menaces, forcèrent les Chinois, malgré le décret, à reconnaître à leur ambassadeur le droit de « résider avec sa famille et son établissement de façon permanente dans la capitale, ou de la visiter au choix du gouvernement britannique ».

LA QUESTION DE LA RÉSIDENCE A PÉKIN.

II. — LA SECONDE EXPÉDITION EN CHINE (1859-60)[1]

RÉSISTANCE DU GOUVERNEMENT AUX TRAITÉS.

Le gouvernement chinois ne voulut pas exécuter ces traités arrachés à ses agents et contraires aux coutumes nationales. Par un édit impérial (nov. 1858) il ordonna au comité secret de Canton de « tout disposer pour forcer les barbares à abandonner leurs positions ». Il expliquait qu'il avait signé les traités parce que « l'ennemi était aux portes de la capitale », et qu'il avait fait provision de pieux « pour préparer une barrière contre les navires des barbares ».

LES ALLIÉS RENONCENT A LA RÉSIDENCE.

Il fit contre la résidence des Anglais à Pékin de telles objections que, sur le conseil de lord Elgin, la France et l'Angleterre renoncèrent à la mission permanente à Pékin (janv. 1859); la Russie, liée avec la Chine par des relations de commerce anciennes, put installer sa mission à Pékin sous pavillon russe et en costume européen.

LES ALLIÉS REPOUSSÉS DU PEI-HO.

Mais les Alliés exigèrent l'entrée à Pékin de leurs plénipotentiaires pour échanger la ratification des traités; ce fut l'occasion du conflit. Les plénipotentiaires, venus avec la flotte, trouvèrent le Pei-ho barré, et décidèrent d'attaquer les forts. Les Chinois s'étaient préparés contre une surprise, un prince mongol, venu avec des troupes de Mongolie, avait mis le Pei-ho en défense. Les Européens, débarqués dans la vase, franchirent trois fossés sous le feu de l'ennemi, arrivèrent au pied des forts, épuisés, leurs munitions mouillées, leurs échelles brisées, et durent se replier, ayant perdu 432 hommes. Ils n'avaient pas assez de troupes pour forcer le passage; la France, absorbée par la guerre d'Italie, se détachait de l'Angleterre : les opérations s'arrêtèrent.

NOUVELLE EXPÉDITION.

Après la guerre d'Italie, l'Angleterre proposa à Napoléon (17 sept.) de reprendre l'action en commun pour « infliger au gouvernement chinois un châtiment » et « obtenir les garanties nécessaires à la sûreté

1. *Documents diplomatiques. Affaires de Chine 1860* (livre jaune). *Correspondence respecting the affairs in China*, 1859-60 (livre bleu). — *Relation de l'expédition de Chine*, 1861 (rédigée au Dépôt de la guerre). — Baron Gros, *Correspondance et journal*, 1863. — Cordier, *L'expédition de Chine de 1860*, 1906 (récit entremêlé de documents).

des intérêts communs ». Le ministre français, dans un rapport à l'Empereur (17 oct.), indiqua comme but une indemnité pour frais de la guerre et pour empêcher le gouvernement chinois d'oublier, et « la prise de possession d'un point du territoire chinois », où les navires français pourraient s'abriter comme les Anglais à Hong-Kong.

INSTRUCTIONS DE L'EMPEREUR.

L'Empereur décida une expédition, en donnant pour instructions au commandant en chef Cousin-Montauban « de ne décider aucune action... sans prendre en grande considération les avis du commandant des forces de mer », et de vivre en bon accord avec le chef des forces anglaises. Le but était de « prendre à portée de Pékin une position solide et menaçante ». Les navires serviraient de bases d'opération, de magasins et d'hôpitaux. La difficulté viendrait du climat. « Les troupes chinoises ne sauraient être comptées pour des adversaires redoutables. »

PAS DE DÉCLARATION DE GUERRE.

Le gouvernement anglais décida de présenter l'opération comme une continuation des mesures antérieures et de la limiter à la région du Nord; il n'y eut donc pas de déclaration de guerre, et les relations de commerce continuèrent avec le reste de la Chine.

ATTITUDE DE LA RUSSIE.

La Russie se déclara « témoin pacifique » et promit une « assistance diplomatique amicale », mais engagea les Alliés à éviter « des rigueurs extrêmes », car « l'occupation forcée de Pékin entraînerait la chute de la dynastie », et une anarchie défavorable au commerce.

DÉPART DE L'EXPÉDITION.

L'expédition française, formée de 6000 hommes d'infanterie, 1200 d'artillerie, 320 du génie, s'embarqua à Toulon (janvier 1860), fit le tour du cap de Bonne-Espérance et prit au passage les troupes envoyées contre l'Annam (le général passa par Suez). Le plénipotentiaire Gros avait pour instructions de demander des excuses, une indemnité de 60 millions, et l'échange des ratifications des traités à Pékin même; il apprécierait s'il fallait exiger une entrevue avec l'empereur. L'expédition anglaise, forte de 12600 hommes (dont 4800 soldats indigènes de l'Inde), avait des instructions analogues.

DÉSACCORDS ENTRE LES ALLIÉS.

Les généraux et amiraux, réunis en conférence (14 avril), décidèrent d'occuper comme gages plusieurs points de la côte. L'opération s'organisa lentement; les Alliés étaient en défiance réciproque. Gros signalait de Hong-Kong (22 juin) « une froideur assez marquée entre les officiers » des deux nations : il trouvait l'armée anglaise trop nombreuse. Elgin craignait un accord entre la France et la Russie. On se donna rendez-vous sur la côte du Pe-tchi-li pour la fin de juillet.

DÉBARQUEMENT DES ALLIÉS.

Les Alliés débarquèrent, non plus devant le Pei-ho, mais sur la côte (1er août), et l'occupèrent sans combat; puis, marchant par la chaussée de Takou, ils dispersèrent la cavalerie tartare (14 août), et arrivèrent devant le Pei-ho. Les Chinois croyaient l'avoir rendu imprenable en

DÉFENSES DU PEI-HO — barrant la rivière par 4 lignes successives, à 400 mètres d'intervalle : 1° une ligne de chevaux de frise en fer; 2° une ligne de pieux en fer; 3° une ligne de madriers unis par un câble et deux chaînes fixées au rivage; 4° une ligne de barques calfatées reliées par des chaînes de fer.

PRISE DES FORTS DU PEI-HO ET DE TIEN-TSIN. — Les forts de la rive Nord, bombardés par les navires, escaladés par les troupes, furent pris en une matinée (21 août); les autres se rendirent. La flotte alliée remonta la rivière et occupa Tien-tsin sans combat.

L'ARMÉE CHINOISE. — L'armée chinoise, recrutée de misérables, mal payés, sans instruction militaire, commandée par des officiers méprisés, armée de fusils à mèches, de piques, d'arcs, de canons en bois ou de couleuvrines en fer portées sur les épaules, était hors d'état de résister. Les commissaires chinois acceptèrent l'ultimatum des Alliés, sauf le chiffre de l'indemnité. Mais, au moment de signer (7 sept.), les interprètes

NÉGOCIATIONS. — constatèrent que les Chinois commissaires n'avaient pas de pleins pouvoirs. Les Alliés, croyant à une ruse pour retarder leur marche, continuèrent à avancer. De nouveaux commissaires proposèrent une conférence à Toung-tcheou. Deux agents supérieurs et deux attachés, avec

GUET-APENS CHINOIS. — un correspondant du *Times* et une escorte (en tout 26 Anglais, 13 Français) envoyés pour la préparer au camp chinois, furent retenus captifs. Exaspérés, les Alliés décidèrent de livrer bataille.

COMBAT DE PALIKAO. — Une armée de cavaliers tartares, évaluée à 40 000, barrait le pont en pierre du canal sur la route de Pékin au 8e mille (Pa-li-kao). Les Français, au nombre de 800, l'attaquèrent et la mirent en déroute; ils n'eurent que 3 tués et 17 blessés (21 septembre). Le chef du gouvernement, le prince Kong, frère de l'empereur, protesta contre la marche des troupes et promit de renvoyer les captifs et de signer le traité. Les Alliés ne voulaient pas attendre l'hiver, très froid dans cette région. Ils avaient reçu des marchands de Pékin la requête d'occuper la capitale pour empêcher le pillage. Ils se remirent donc en marche pour Pékin

PILLAGE DU PALAIS D'ÉTÉ. — (5 octobre), et arrivèrent le soir du 6 devant le Palais d'été de l'empereur, réunion de constructions merveilleuses et de jardins où depuis des siècles les souverains chinois entassaient les objets d'art et les lingots. On nomma trois commissaires de chaque nation pour partager les lingots d'or et d'argent et les objets les plus précieux « au point de vue de l'art et de l'antiquité ». Puis le Palais fut pillé par les soldats (8 octobre).

MASSACRE DES CAPTIFS ALLIÉS. — Alors arrivèrent quelques-uns des captifs relâchés (9 octobre); on sut qu'ils avaient été transportés à Pékin pieds et mains liés, et cruellement traités en prison. Puis les Chinois renvoyèrent des cercueils contenant des corps défigurés; il manquait trois captifs, probablement décapités le soir de la bataille; il avait péri 13 Anglais et 7 Français. Les plénipotentiaires délibérèrent sur le moyen de châtier le gouvernement chinois. L'armée Alliée était entrée (13 octobre) dans Pékin par la porte

du Nord, que les habitants avaient ouverte. On ne voulut ni imposer une amende, de peur de ruiner le gouvernement, ni se faire livrer les coupables, car on aurait sacrifié des subalternes, ni détruire les édifices de Pékin qu'on avait promis d'épargner. Elgin fit décider d'incendier le Palais d'été, résidence favorite de l'empereur, pour l'atteindre « dans son orgueil comme dans ses sentiments », et pour « constater par un acte solennel de réparation l'horreur et l'indignation inspirées par un crime abominable ». Il proposa même de remplacer la dynastie mandchoue par les Taï-ping; mais il aurait fallu hiverner. Le commandant en chef français objecta le vent du nord, la neige tombée sur les montagnes; il déclara que le salut des troupes ne permettait pas le séjour à Pékin, et annonça le départ pour le 1er novembre.

PROJETS DE CHATIMENT. INCENDIE DU PALAIS D'ÉTÉ.

Le gouvernement chinois accepta d'indemniser les victimes du guet-apens, et signa la convention du 25 octobre, additionnelle au traité de 1858. Il exprimait ses regrets de « la conduite des autorités militaires chinoises à l'embouchure du Pei-ho », promettait d'exécuter le traité de 1858, et de payer une indemnité de 60 millions à chacune des deux nations, et 3 375 000 fr. aux victimes. Il ouvrait Tien-tsin au commerce européen, et rendait les églises et les cimetières confisqués aux chrétiens. Les Français célébrèrent un service catholique dans les ruines de la cathédrale de Pékin. L'expédition ne décida pas l'empereur de Chine à donner audience aux ambassadeurs des barbares (ce fut le prince Kong qui les reçut en cérémonie), mais elle mit définitivement les gouvernements européens en relations régulières avec le gouvernement de Pékin.

CONVENTION AVEC LA CHINE.

III. — L'EXPÉDITION EN SYRIE (1860)[1]

A l'autre extrémité de l'Asie, Napoléon intervint dans l'empire Ottoman pour secourir les protégés anciens de la France. Dans les montagnes du Liban vivaient mélangées deux populations ennemies : les Druses appartenant à une secte hérétique d'origine musulmane; les Maronites, chrétiens d'un rite oriental, gouvernés par leurs évêques, entrés dans la communion catholique en conservant leur liturgie et leurs prêtres mariés. Depuis 1842, chacune des deux avait un chef (caïmacan) reconnu par le sultan. Mais, dans les villages mixtes, c'était entre les deux peuples une succession de rixes et de meurtres. La France protégeait les Maronites officiellement comme protectrice des

LES MARONITES DU LIBAN.

1. *Papers relating to the disturbances in Syria* (rapports de consuls anglais publiés par le Parlement anglais). Lenormant, *Les derniers événements de Syrie*, 1860. — Récit dans P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. III, et Ollivier, *L'Empire libéral*.

catholiques de l'empire Ottoman; les consuls anglais, par rivalité, soutenaient les Druses. L'édit du sultan de 1856, proclamant l'égalité officielle entre tous les sujets de l'empire, avait encouragé les Maronites chrétiens, et irrité les musulmans et les Druses que soutenait le gouverneur de la province, Kourchid, pacha de Beyrout.

HOSTILITE DES DRUSES.

RIVALITE DES CONSULS.

Les consuls, en rivalité permanente, envoyaient à leurs gouvernements des rapports opposés. Le Français disait que les négociants de Beyrout conseillaient aux Maronites de se munir d'armes, en les prévenant que les Druses préparaient un massacre. L'Anglais accusait le comité chrétien de Beyrout, en relations avec le collège des jésuites de la ville, de s'entendre avec les évêques et les agents étrangers pour pousser les Maronites à se soulever et se rendre indépendants dans le Liban.

LES MASSACRES DU LIBAN.

Au printemps de 1860 une bande de Maronites brûla des villages druses (mars); les Druses tuèrent trois Maronites (27 avril), puis attaquèrent les chrétiens (mai). Le pacha rejeta la faute sur le comité chrétien de Beyrout, et vint camper au pied du Liban avec des soldats turcs laissés sans solde et ennemis des chrétiens. Alors commença, dans cette région, la série des quatre « massacres du Liban » :

MASSACRE DANS LA MONTAGNE.

1° Pendant trois jours, dans la montagne, on tua des chrétiens; 32 villages furent brûlés; les consuls européens virent la fumée des incendies, et les cavaliers sabrant les Maronites. Les consuls de France et d'Angleterre tinrent une conférence (31 mai), et firent une démarche collective auprès du pacha. Kourchid accusa les évêques d'avoir excité les Maronites, et déclara se charger de contenir les Druses.

MASSACRES DE SAIDA ET DE HASBEYA.

2° Les Druses attaquèrent les couvents et les villages voisins de la côte, les pillèrent et les brûlèrent. Les familles chrétiennes cherchèrent refuge à Saïda; les musulmans allèrent les attendre dans les vergers en avant de la ville, et les y massacrèrent. Les Druses du Hauran, accourus à la nouvelle pour piller, massacrèrent des catholiques qui n'étaient pas Maronites, et même un professeur d'un collège de jésuites. Le commandant turc de Hasbeya engagea les chrétiens à se refugier dans le sérail, les fit désarmer et massacrer par les Druses et par ses soldats. Les consuls se plaignirent à Kourchid; il répondit que l'affaire dépendait du gouverneur de Damas, et envoya des soldats qui laissèrent les Druses rentrer dans leurs montagnes.

MASSACRE DE DEIR-EL-KAMAR.

3° Le grand massacre se fit à Deir-el-Kamar. Les Druses attaquèrent dans la nuit. Les Maronites se réfugièrent dans le sérail, qui servait de caserne; les soldats turcs les désarmèrent, puis firent entrer les Druses, qui tuèrent tout, même les enfants; le sang coula en ruisseaux. La nouvelle arriva par Smyrne à Constantinople où le gouvernement feignit de l'ignorer. L'ambassadeur anglais Bulwer, résolu à com-

battre l'influence catholique et à soutenir la Porte, écrivit (27 juin) que la pression exercée sur les Maronites par leurs évêques « pour les pousser contre les Druses » avait « beaucoup contribué à allumer la guerre civile ». Thouvenel, pour opérer d'accord avec les grandes Puissances, leur proposa d'envoyer une flotte et des commissaires.

MASSACRES DE DAMAS.

4° On apprit alors un dernier massacre, non plus seulement des Maronites par les Druses, mais des chrétiens de toutes confessions, à Damas, capitale de la Syrie, peuplée de 130 000 musulmans et de 20 000 chrétiens. Les musulmans avaient commencé par insulter les infidèles dans les rues; puis ils s'armèrent et attaquèrent le quartier chrétien. Les irréguliers (bachi-bouzouk) et les agents de police se joignirent à eux. Ils massacrèrent et pillèrent, outre les chrétiens indigènes, les couvents catholiques, une mission protestante et quatre consulats, et tuèrent les chrétiens réfugiés dans les églises. Le gouverneur Achmet laissa faire malgré les sommations du consul anglais. L'ancien adversaire de la France en Algérie, Abd-el-Kader, ouvrit sa maison aux chrétiens réfugiés (9-11 juillet).

DÉCISION D'INTERVENTION.

Napoléon décida d'intervenir. Le gouvernement anglais, qui depuis l'annexion de la Savoie, voyait partout des projets de conquête, accepta le principe en réservant l'exécution. Une Conférence (3 août) des ambassadeurs des grandes Puissances à Paris décida d'envoyer un corps d'armée français pour « aider le sultan à rétablir la paix », mais prit des précautions contre Napoléon : la France agirait en mandataire désintéressé de l'Europe, et l'opération serait limitée à six mois. L'Empereur reconnut le principe dans une proclamation à ses troupes : « Vous allez, non faire la guerre à une puissance quelconque, mais aider le sultan à ramener dans l'obéissance des sujets aveuglés ».

RÉPRESSION OFFICIELLE PAR LE GOUVERNEMENT TURC.

Le gouvernement turc, n'osant pas refuser, essaya de paralyser l'expédition en se donnant l'apparence de punir lui-même les coupables. Un commissaire extraordinaire, Fuad Pacha, muni de pouvoirs illimités, vint à Damas, fit arrêter un grand nombre de musulmans, surtout de petite condition, et, après un procès sommaire, en fit fusiller 3, pendre 57, en condamna 325 au bagne, 145 au bannissement (ce furent du moins les chiffres officiels). Les Européens restèrent convaincus que les grands coupables étaient épargnés; personne ne vit exécuter le gouverneur Achmet, fusillé, disait-on, avant le jour. Fuad alla ensuite à Beyrout et fit arrêter Kourchid, les chefs Druses et quelques officiers turcs.

EXPÉDITION EN SYRIE

L'expédition française, de 6 000 hommes, débarqua en Syrie à la fin d'août 1860. Le commandant obligea Fuad à se concerter avec lui. Les Français et les Turcs montèrent dans le Liban, mais les Turcs manœuvrèrent de façon à laisser échapper les Druses. Les commis-

saires des cinq Puissances, réunis à Beyrout pour constater les dommages, évaluèrent les victimes en Liban à 6 000, à Damas à 5 500, le nombre des villages brûlés à 150. Puis, contrôlant les opérations des tribunaux turcs, ils constatèrent qu'on n'avait atteint ni Kourchid ni les Druses, et exigèrent des mesures. Fuad fit arrêter 7 à 800 Druses et condamner à la prison perpétuelle Kourchid et ses officiers, mais la répression ne fut pas plus certaine qu'à Damas. La commission demanda des secours pour les Maronites; Fuad les promit, mais allégua le manque d'argent. La commission se transporta à Damas, réclama des perquisitions pour découvrir les objets pillés, proposa une contribution de guerre pour payer les indemnités, et revint sans avoir rien obtenu.

OPÉRATIONS DE LA COMMISSION.

RÉCLAMATIONS DES ANGLAIS.

Il restait à régler le départ des troupes et le régime du Liban. Le gouvernement anglais, toujours inquiet, voulait le retrait des Français au terme des six mois. Thouvenel, armé des rapports du commissaire, répondit que l'intérêt de l'humanité et l'honneur de la France ne permettaient pas d'évacuer avant d'avoir établi « un pouvoir fort et responsable ». Cowley demanda de faire replier les troupes vers la côte parce qu'elles irritaient les Druses. Russell, ministre des Affaires étrangères, déclara que le sultan était un souverain indépendant, et que l'Angleterre ne voulait pas donner à la France un prétexte d'occuper indéfiniment la Syrie comme l'État pontifical.

RÈGLEMENT DU RÉGIME DU LIBAN.

La Conférence de Paris prolongea le délai d'occupation jusqu'au 5 juin 1861 et régla le régime du Liban. La Porte, aidée par les Anglais, voulait abolir les chefs des deux nations druse et maronite pour les soumettre à un gouverneur turc. La France proposa un gouverneur chrétien, la Russie trois gouverneurs, un de chaque religion. On accepta le projet de la Prusse, un gouverneur chrétien sujet du sultan nommé par lui pour trois ans. Le premier fut un Arménien, Daoud, qu'on renouvela pour huit ans. Le Liban fut divisé en 6 districts, chacun pourvu d'un conseil élu par les communautés, avec une police et des tribunaux mixtes. Ce régime s'est maintenu, et les troubles ont cessé.

IV. — ESSAIS D'INTERVENTION AUX ÉTATS-UNIS[1]

OCCASIONS D'INTERVENTION EN AMÉRIQUE.

LA France n'avait avec les États américains que des relations de commerce sans caractère politique; les deux guerres civiles de l'Amérique du Nord, aux États-Unis et au Mexique, donnèrent à Napoléon l'occasion d'une intervention politique.

1. Bulloch, *Secret service of the Confederated States in Europe*. Callahan, *Diplomatic history of the Southern Confederacy*. Exposé des faits dans Rhodes, *History of the United States*, t. IV, 1906.

RÉVOLTE DE LA CONFÉDÉRATION DU SUD.

Aux États-Unis, 11 États du Sud, s'étant séparés de l'Union, formèrent une Confédération qui entra en guerre contre le gouvernement fédéral (1860) et demanda aux gouvernements européens de lui reconnaître la qualité d'État belligérant. L'opinion publique en France était favorable à l'Union fédérale du Nord, parce que le Sud soutenait violemment l'esclavage. L'entourage impérial était sympathique aux planteurs du Sud, gens de bonne société, élégants, beaux cavaliers de manières distinguées; il avait de l'antipathie contre le Nord, pays de commerçants puritains et démocrates; Mérimée, exempt de préférences religieuses, parlait avec mépris des « Yankees marchands de porcs ».

PRÉFÉRENCES DE NAPOLÉON POUR LA CONFÉDÉRATION.

Napoléon, personnellement, inclinait à reconnaître la Confédération, pour un motif économique. L'industrie cotonnière de France recevait le coton des États du Sud; la marine fédérale, en bloquant les ports Confédérés, l'empêchait de sortir; la culture du coton était gênée par les levées d'hommes pour la guerre. Les fabriques françaises, privées de matière première, cessaient le travail. La victoire du Sud aurait rétabli les arrivages et mis fin à la crise de chômage. Napoléon, pour un motif politique, n'aimait pas voir une république de langue anglaise devenir puissance prépondérante en Amérique; il aurait préféré deux États qui se feraient équilibre. Le ministre des Affaires étrangères le poussait à reconnaître la Confédération, qui avait (disait-il en mai 1861) « toutes les apparences d'un gouvernement de fait ».

L'AGENT CONFÉDÉRÉ A PARIS.

Le gouvernement Confédéré envoya en Europe deux agents sur un navire anglais; un croiseur fédéral les captura en mer; le gouvernement anglais, appuyé par la France, obligea les fédéraux à les relâcher (déc. 1861). L'un d'eux, Slidell, s'établit à Paris, se mit en relations avec la Cour et obtint de Napoléon trois entrevues.

ENTREVUES AVEC NAPOLÉON.

1° A Vichy (17 juillet 1862), Slidell, outrepassant probablement ses instructions, proposa d'envoyer des navires français pour forcer le blocus, et offrit en échange 100 000 balles de coton; Napoléon n'osa pas se décider.

OFFRE D'ARMISTICE.

2° A Saint-Cloud (22 oct.), Napoléon annonça « qu'il essayait d'obtenir la médiation de la France, de l'Angleterre et de la Russie »; personnellement il préférait un armistice de six mois qui « mettrait fin à l'effusion de sang »; si le Nord le refusait, ce serait une « bonne raison pour la reconnaissance ». Il fit proposer à la Russie et à l'Angleterre d'employer leur influence à obtenir l'armistice. Le gouvernement russe, favorable au gouvernement fédéral, refusa, et engagea à éviter toute apparence « d'une pression de nature à blesser l'opinion publique » aux États-Unis. L'Angleterre ne voulut pas s'exposer à un refus certain.

OFFRE DE MÉDIATION.

3° La nouvelle d'une victoire des Confédérés (fin de 1862) et l'aggravation de la crise cotonnière décidèrent Napoléon à offrir sa

médiation au gouvernement fédéral (janvier 1863). Le président fit refuser poliment; mais le Congrès vota une résolution (3 mars) :

> « Toute proposition d'une Puissance étrangère pour une médiation ou toute autre forme d'intervention sera regardée comme un acte hostile. »

Napoléon n'osa pas intervenir seul; il se borna à laisser Slidell préparer en France la construction de navires de guerre; après la défaite définitive des Confédérés, il en interdit le départ.

IMPRESSION AUX ÉTATS-UNIS.

Ces essais avortés d'intervention ne furent pas sans conséquence. Ils donnèrent à l'envoyé fédéral l'impression d'une « duplicité de la politique de l'Empereur ». Le personnel fédéral en garda une irritation qu'il marqua bientôt en s'opposant à la politique impériale au Mexique.

V. — *L'INTERVENTION AU MEXIQUE (1861-62)*[1]

GUERRE CIVILE AU MEXIQUE.

DEPUIS 1858, la république du Mexique était livrée à une guerre civile entre deux partis. Les démocrates fédéralistes avaient établi en 1857 une Constitution fédérale imitée des États-Unis. Le Président ayant violé la Constitution, le président de la cour suprême Juarez se fit, conformément à la Constitution, reconnaître Président. Juarez, indien de l'État d'Oaxaca (dans les montagnes du Sud), élevé dans un institut laïque fondé par des libéraux, entra en lutte contre le clergé ennemi de la Constitution; il fit abolir les tribunaux d'église et nationaliser les domaines du clergé (1859). Le parti conservateur centraliste, dirigé par le clergé et les grands propriétaires, insurgé pour faire abolir la Constitution et les mesures contre le clergé, se rendit maître d'une partie de l'intérieur; le gouvernement de Juarez, seul reconnu par les États-Unis, reconquit Mexico et presque tout le pays; mais, n'ayant plus d'argent, il suspendit le paiement des intérêts dus aux créanciers étrangers, et créa une commission de 5 membres, dont 2 créanciers, chargée d'obtenir un arrangement. Les agents diplomatiques européens protestèrent et conseillèrent à leurs gouvernements d'envoyer une

POLITIQUE DE JUAREZ.

SUSPENSION DES PAIEMENTS.

1. Sur le Mexique (paragraphes 5 à 7), bibliographie détaillée et exposé complet des faits dans H. Howe Bancroft, *History of Mexico*, t. 44-47 des *Works*.

SOURCES. — Favorables à Maximilien : L. Détroyat, *L'intervention française au Mexique*, 1863. Fr. Hall, *Life of Maximilian I*, 1868 (américain, avocat au procès de Maximilien). Défavorables à l'intervention : de Kératry, *La créance Jecker, l'indemnité française...*, 1867; *L'élévation et la chute de... Maximilien, 1861-67*, 1867 (l'édition allemande contient des pièces interdites dans l'édition française), l'auteur a été aide de camp de Bazaine. — E. Lefèvre, *Documents officiels de la secrétairerie privée de Maximilien. Histoire de l'intervention française au Mexique*, 2 vol., 1869 (subventionné par le gouvernement mexicain).

TRAVAUX. — Niox, *L'expédition du Mexique*, 1874, histoire militaire. De Schrynmakers, *Histoire de l'établissement et de la chute de Maximilien*, 1882 (belge). P. Gaulot, *L'empire de Maximilien*, 2 vol., 1889-90. — Exposés détaillés dans de la Gorce, t. IV et V, et Ollivier.

expédition ; on employait ce procédé dans les États de l'Amérique latine pour obtenir un paiement, sans arrière-pensée politique.

PROJET FRANÇAIS DE RÉVOLUTION MONARCHIQUE.

Mais le représentant de la France au Mexique, de Saligny, lié avec les conservateurs mexicains, proposa de les aider à renverser la Constitution de 1857. Un envoyé du Président insurrectionnel, Almonte, vint à Paris, et dit à l'impératrice et à l'Empereur que le peuple mexicain avait subi la république imposée par les États-Unis, mais reviendrait volontiers à la monarchie pendant que la guerre paralysait les Américains. Napoléon fut séduit par l'idée d'opposer à la république fédérale anglo-saxonne et protestante des États-Unis un empire centralisé, latin et catholique, du Mexique, dont l'empereur serait l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche, qui se sentait mal à l'aise à la cour de Vienne : ce serait un moyen de se rendre agréable à François-Joseph, qu'on espérait décider à céder la Vénétie. Morny soutint le projet du banquier suisse Jecker, qui avait prêté de l'argent aux insurgés mexicains, et qui l'avait intéressé à obtenir le remboursement de son emprunt.

LA CRÉANCE JECKER.

CONVENTION AVEC L'ESPAGNE ET L'ANGLETERRE.

Le gouvernement français offrit à l'Espagne et à l'Angleterre de faire en commun une expédition au Mexique. Le gouvernement espagnol, lié avec les conservateurs mexicains, accepta, en précisant qu'il opérerait pour faire rendre justice aux créanciers et pour réorganiser le gouvernement. L'Angleterre déclara ne réclamer que le remboursement. Dans la convention signée à Londres, les États s'engageaient à « n'exercer dans les affaires intérieures du Mexique aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine à choisir et constituer librement la forme de son gouvernement ».

INSTRUCTIONS DONNÉES AUX EXPÉDITIONS.

Les trois expéditions débarquèrent à la Vera-Cruz séparément. Les instructions anglaises recommandaient de ne pas intervenir dans les affaires intérieures et de ne pas suivre les alliés s'ils allaient à Mexico ; les Espagnols et les Français avaient des instructions identiques :

> « Si la partie saine de la population, fatiguée d'anarchie, avide d'ordre, était déterminée par la présence des forces alliées à tenter un effort pour sortir de l'état de dissolution sociale », on devrait « lui accorder un appui moral ».

INITIATIVE LAISSÉE AUX AGENTS.

Le Mexique n'étant pas encore relié directement à l'Europe par télégraphe, les dépêches n'arrivaient que par des navires à la Nouvelle-Orléans ; il avait fallu laisser aux agents diplomatiques une large initiative. Les plénipotentiaires préparèrent un ultimatum : les Anglais réclamèrent 85 millions, les Espagnols 40, les Français 60 ; pour plaire à Morny, ils y joignirent les 75 millions de la créance Jecker, qui n'avait pas figuré dans le traité. L'Anglais protesta contre cette addition et contre le chiffre exorbitant de 60 millions pour les dommages causés à

ULTIMATUM AU MEXIQUE.

23 Français. Saligny répondit que son gouvernement était seul juge de ce qu'il avait à réclamer. Il accepta, au lieu de l'ultimatum, une note collective, proposant au gouvernement mexicain de négocier, et lui demandant un lieu de campement sain pour les troupes, la région basse et chaude étant trop malsaine pour un séjour (14 janvier 1862).

CONVENTION ESPAGNOLE DE LA SOLEDAD.

Juarez fit voter une loi punissant de mort tout Mexicain complice des envahisseurs (25 janvier); mais, n'ayant pas d'armée, il envoya négocier. Le chef de l'expédition espagnole, le général Prim, mari d'une Mexicaine, qui semblait avoir des projets personnels, partit en avant, rencontra l'envoyé mexicain, et signa la convention de la Soledad (19 février), qui fixait au 15 avril à Orizaba l'ouverture des négociations pour le traité. Les deux autres gouvernements lui reprochèrent de les avoir devancés. Napoléon ordonna un renfort de 4 500 hommes, et envoya Almonte, l'agent du Président insurgé, avec le pouvoir de conférer des titres et des grades. Almonte, dès son arrivée, se plaignit qu'on eût négocié avec Juarez. Prim, irrité, prévint Napoléon (17 mars) que les monarchistes n'avaient pas donné signe de vie au Mexique et qu'un monarque ne trouverait personne pour le soutenir. D'accord avec l'agent anglais, il protesta contre la protection accordée par les Français à « des conspirateurs et des émigrés ».

NAPOLEON ENVOIE ALMONTE. PROTESTATIONS DE PRIM.

LA FRANCE SE DÉCLARE CONTRE JUAREZ.

Le commandant français exigea du gouvernement mexicain : 1° une amnistie; 2° l'invitation aux armées alliées de se rendre à Mexico pour y protéger la paix; 3° une commission des Alliés pour se concerter sur le « moyen de consulter le vœu sincère du pays ». Napoléon, prenant parti ouvertement pour les conservateurs, déclara ne pas reconnaître Juarez. Saligny, se sachant soutenu, rejeta la convention de la Soledad et se querella avec Prim et l'agent anglais. Les Espagnols et les Anglais se retirèrent (fin avril). L'intervention des trois États pour réclamer une créance aboutissait à une intervention de la France seule pour forcer le Mexique à changer son régime intérieur.

NOTE ET PROCLAMATION.

Une note au gouvernement mexicain annonça ce but nouveau : on essaye, disait-elle, « d'étouffer par des mesures violentes l'expression des vœux du pays », les Français ne se feront pas « complices de cette compression morale sous laquelle gémit la majorité des Mexicains ». Une proclamation française (16 avril) expliqua que l'expédition avait pour « but d'inspirer à la portion honnête du pays, c'est-à-dire aux neuf dixièmes de la population, le courage de faire connaître ses vœux ».

MARCHE DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

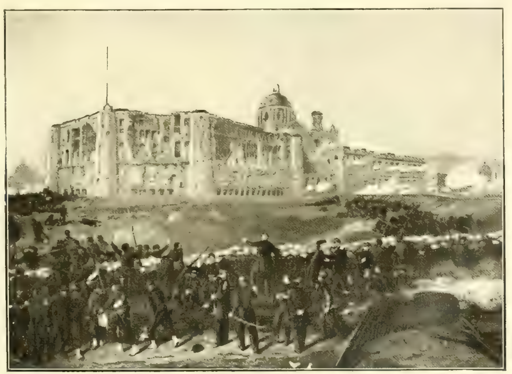
L'armée française n'avait reçu le droit de camper dans une région saine que pendant les négociations; mais, sous prétexte du danger couru par les soldats malades dans les hôpitaux, elle s'avança vers l'intérieur, commandée par le général Lorencez, arrivé avec les renforts. L'armée mexicaine, formée d'Indiens mal armés, mal instruits,



Cliché Hachette.

L'ESCADRE FRANÇAISE A LA MARTINIQUE

Peinture de Cordouan. L'escadre transportant le corps expéditionnaire est ancrée dans le port de Saint-Pierre, en octobre 1862. *Au fond, la Montagne Pelée. — Musée de Versailles, n°* 5032.



Cliché Neurdein fr.

ATTAQUE DE LA PUEBLA

Peinture de Beaucé. Les troupes du général Lorencez attaquent le fort Saint-Xavier, qui protégeait La Puebla, le 5 mai 1862. Les Indiens se défendent, à coups de canon et de fusil, dans le fort en partie détruit. — Musée de Versailles, n° 5031.

mal nourris, ne défendit pas les défilés. Les Français, marchant sur Mexico, arrivèrent devant la Puebla, ville ouverte, mais fortement barricadée et armée de canons; ils attaquèrent, et furent repoussés en perdant près de 500 hommes (mai 1862). Lorencez écrivit au ministre : *ECHEC DE LA PUEBLA.*

« Nous n'avons ici personne pour nous. Le parti modéré n'existe pas, le parti réactionnaire, réduit à rien, est odieux »; il ajoutait n'avoir « pas rencontré un seul partisan de la monarchie ».

VI. — LA CRÉATION DE L'EMPIRE DU MEXIQUE

L'ÉCHEC de l'expédition décida le gouvernement français à faire la conquête du Mexique pour y établir par la force un empereur. Napoléon fit rassembler une armée, et ordonna au général en chef Forey de profiter de l'expérience de Saligny, « le seul qui connaisse bien le pays et soit au fait des griefs à redresser ». Mais l'officier envoyé pour préparer le débarquement avertit son ministre que les officiers accusaient Saligny d'avoir « trompé l'Empereur sur l'état vrai des choses ». *ENVOI D'UNE ARMÉE AU MEXIQUE.*

L'expédition débarquée à la Vera-Cruz (septembre 1862), grossie des troupes de la première expédition, forma une armée de 28 000 hommes et 56 canons, outre les corps d'auxiliaires mexicains. La guerre se réduisit au siège de Puebla, qui dura 62 jours (mars-mai 1863). La ville, fortifiée par des barricades et des sacs de terre, et défendue par une forte garnison, résista jusqu'à la défaite de l'armée de secours; les assiégeants eurent 185 morts et 1 118 blessés. L'armée arriva sans résistance à Mexico, et y entra (10 juin), bien accueillie par le clergé. *SIÈGE DE PUEBLA. ENTRÉE A MEXICO.*

On essaya de créer un gouvernement légal. Napoléon, hésitant entre le suffrage universel et un Congrès, finit par laisser ses agents libres de « consulter la nation de la manière qu'ils jugeraient la plus convenable ». Forey et Saligny rédigèrent ensemble une proclamation indiquant les réformes désirables: « l'Empereur verrait avec plaisir qu'il fût possible de proclamer la liberté des cultes ». Saligny forma « une junte administrative » de 35 notables, qui nomma un gouvernement provisoire de 3 membres, Almonte, l'archevêque de Mexico et un général. *RÉGIME PROVISOIRE.*

L'armée régulière mexicaine étant dispersée, les républicains continuèrent la guerre par des *guerillas*; un décret du général français mit hors la loi les bandes armées et créa des cours martiales chargées de juger et d'exécuter dans les 24 heures (20 juin). La saison des pluies approchait; Forey, réduit à 15 000 hommes valides, n'osa pas poursuivre Juarez réfugié vers la frontière des États-Unis. *GUERILLAS MEXICAINES.*

Forey déclara « le suffrage universel impraticable de longtemps ». A défaut du gouvernement électif, on convoqua une assemblée de

ASSEMBLÉE DE NOTABLES ET RÉGENCE.

215 notables, qui vota l'empire et, en attendant l'arrivée de Maximilien, créa une régence formée de conservateurs; la régence entra aussitôt en conflit avec ses protecteurs français sur la question du clergé, elle enleva aux détenteurs de biens nationaux la qualité de propriétaires et rendit au clergé la tenue de l'état civil. Forey écrivit :

CONFLIT AU SUJET DU CLERGÉ.

« Il n'y a que deux partis, démagogue et réactionnaire... l'un ne voit dans le pouvoir qu'un moyen d'opprimer l'autre.... Je suis obligé de surveiller le gouvernement comme je ferais du parti ennemi. »

ENVOI DE BAZAINE.

Napoléon, désillusionné, rappela Saligny et remplaça Forey (nommé maréchal) par Bazaine, qui parlait espagnol et avait la réputation d'un homme habile et affable, en lui ordonnant de résister à la régence :

INSTRUCTIONS DE L'EMPEREUR.

Les Français ne devaient pas rester « témoins impassibles de mesures arbitraires opposées à la civilisation moderne »; il fallait faire ratifier l'élection de Maximilien « par le plus grand nombre possible de Mexicains, car la nomination hâtive qu'on a faite a eu le tort de ne pas paraître en Europe l'expression légitime des vœux du pays ».

CONFLIT AVEC LE CLERGÉ.

Bazaine annula les mesures de la régence, et invita l'archevêque à rassurer les propriétaires de biens nationaux. L'archevêque répondit qu'il revenait d'Europe « pour reconstituer le domaine enlevé au clergé ». — Bazaine répliqua qu'il n'admettrait la revision des ventes de biens nationaux que par l'État. — L'archevêque déclara attendre la réponse du pape; Bazaine publia dans le journal officiel la confirmation des ventes de biens nationaux (24 oct.). La cour de justice refusa d'obliger les locataires de ces biens à payer, les évêques menacèrent d'excommunier quiconque aiderait à la spoliation de l'Église (26 déc.).

ADHÉSIONS A L'EMPIRE.

A défaut d'élections, on demanda des « adhésions ». L'armée française, divisée en deux colonnes, pénétra dans le pays; par persuasion ou par menace, on fit signer les notables et on compta pour adhérents la population du lieu. Bazaine transmit les procès-verbaux d'adhésions, formant un total de 6 millions et demi, en avertissant que ce chiffre n'était « pas le résultat du suffrage universel » (24 mars 1864). Napoléon exigea un vrai plébiscite (29 mars), la régence ordonna d'ouvrir deux registres (suivant le système de Napoléon Ier). Mais Bazaine représenta le danger de « remettre en question un fait accompli selon l'usage du pays »; on renonça à tout vote.

MAXIMILIEN AU MEXIQUE.

Maximilien, se regardant comme élu, renonça à ses droits sur l'empire autrichien, alla à Paris, où Napoléon le traita en souverain, puis à Londres où il conclut un emprunt de 210 millions. En arrivant au Mexique, il le trouva soumis, sauf les deux extrémités; au nord, Juarez, aidé par les États-Unis, se maintenait à Monterey près de la frontière;

au sud, Porfirio Diaz, avocat indien devenu général, se défendait dans les montagnes d'Oaxaca. Maximilien entra à Mexico (12 juin 1864), acclamé par la population. Il amenait deux conseillers, un Autrichien et un Belge, et, voulant gouverner en dehors des partis, il prit quelques ministres libéraux et accorda une amnistie.

CONFLIT AVEC LE PAPE.

L'empire, à peine installé, fut ébranlé par les conflits avec les deux pouvoirs qui venaient de le créer. Le clergé combattait les ministres pris hors de son parti. Le nonce arriva de Rome avec une lettre du pape exigeant l'abolition de « la loi inique » de 1858, la surveillance des écoles par l'autorité ecclésiastique, « la religion catholique à l'exclusion de tout autre culte ». Maximilien proposa un concordat sur le modèle de la France, avec la liberté des cultes et la réduction des ordres religieux. Le nonce répondit qu'il n'avait pas d'instruction pour discuter un concordat, le Saint-Siège n'ayant pu supposer que Maximilien « achèverait l'œuvre commencée par Juarez » (25 déc.).

RUPTURE AVEC LE SAINT-SIÈGE.

Maximilien, voulait résoudre la question, chargea un ministre de préparer une loi pour ratifier les ventes des biens du clergé. Le nonce protesta. Le ministre répondit par un décret qui soumit les bulles du pape à l'acceptation du gouvernement, comme en France. Le nonce objecta que le droit du pape serait ruiné « si un acte d'un de ses sujets, fût-il empereur, suffisait à annuler ses actes ». Le ministre répliqua que l'empereur ne reconnaissait pas de pouvoir supérieur au sien. C'était la querelle du Sacerdoce et de l'Empire; elle aboutit, comme au moyen âge, à une rupture. L'empereur déclara le catholicisme religion d'État, mais avec la tolérance des autres cultes, et chargea le Conseil d'État de valider les ventes de biens d'Église (février 1865). La cour de Rome refusa les négociations proposées par Maximilien.

CONFLIT AVEC LES OFFICIERS FRANÇAIS.

Puis les autorités mexicaines entrèrent en conflit avec les commandants de troupes françaises, qui prétendaient appliquer le règlement français sur les relations entre officiers supérieurs et préfets.

L'EMPRUNT MEXICAIN.

Vint ensuite le conflit financier. L'empire mexicain, avec 200 millions de dépenses et 80 millions au plus de recettes, ne vivait que d'emprunts et d'avances. Il demanda un délai pour payer ses dettes. Le gouvernement français y mit pour conditions de payer 50 millions aux créanciers, de rembourser à la France ses dépenses de transport et de lui remettre les douanes mexicaines. Un « emprunt mexicain » fut contracté en France (avril 1865) au total nominal de 250 millions, par obligations de 500 francs émises à 380 francs avec 30 francs d'intérêt, outre la commission de 17 millions; il fournit 153 millions à 12 p. 100. Le gouvernement déclara que la France n'engageait « nullement sa

garantie directe ou indirecte ». Mais sa responsabilité morale était évidente; l'emprunt était souscrit chez les receveurs généraux et recommandé par les fonctionnaires. Maximilien déclara que les frais faits par l'armée française formaient les trois quarts de ses dépenses et n'offrit que 25 millions pour rembourser les créances.

DÉCRET CONTRE LES GUERILLAS.

Les officiers français, opérant contre les républicains, refoulèrent Juarez jusqu'à la frontière des États-Unis et, au sud, prirent P. Diaz dans Oaxaca. Pour achever de détruire les guerillas par des mesures de rigueur, ils obtinrent un décret de Maximilien (3 oct.) renvoyant tout individu pris les armes à la main devant une cour martiale pour être condamné à mort et exécuté dans les 24 heures, sans recours en grâce : 2 généraux et 2 colonels républicains furent fusillés.

VII. — L'ABANDON DU MEXIQUE (1866-67)

DIFFICULTÉS POUR ÉVACUER LE MEXIQUE.

L'EMPIRE mexicain, pour vivre de ses propres ressources, avait besoin de la paix, et ne pouvait avoir la paix tant que les troupes étrangères parcourraient le pays. Mais, si on les retirait, ses forces militaires ne suffisaient plus pour le défendre. Maximilien écrivit que l'annonce du retrait détruirait « en un jour l'œuvre de trois ans d'efforts »; il rappelait que Napoléon avait promis de ne faire évacuer le Mexique que « lorsque le commandant en chef aurait pacifié le pays et détruit toute résistance ». La question mexicaine devenait insoluble.

EMBARRAS DE NAPOLÉON.

Napoléon était excédé du Mexique, qui fournissait à l'opposition des sujets de discours auxquels ses ministres ne trouvaient rien à répondre. Il avait annoncé à l'ouverture de la session des succès qui « préparaient le retour de nos troupes », mais n'osait pas abandonner Maximilien.

INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS.

Le gouvernement des États-Unis amena la crise. Dès la fin de la guerre civile, il prit ouvertement position. Il refusa de recevoir la lettre du « soi-disant empereur du Mexique » (juillet 1865), et protesta auprès du gouvernement français contre le décret sur les cours martiales. La France l'ayant renvoyé au gouvernement mexicain, il répondit (6 nov.) en regrettant « la présence et les opérations d'une armée française au Mexique, l'autorité qu'elle continue à exercer par la force et non par le consentement du peuple mexicain », et déclara « la tentative d'établir un gouvernement étranger au Mexique condamnable et impraticable ».

REFUS DES ÉTATS-UNIS.

La France proposa de retirer ses troupes si les États-Unis promettaient de ne pas empêcher « la consolidation du nouvel état de choses » (30 nov.). Elle reçut un refus accompagné d'une explication :

« La cause réelle de notre mécontentement national est que la présence actuelle d'une armée française au Mexique est une atteinte à l'existence d'un

gouvernement indigène républicain fondé par le peuple... et que cette armée y est allée dans le but avoué de détruire ce gouvernement républicain et d'établir sur ses ruines un gouvernement monarchique étranger... menaçant pour les institutions républicaines. »

NAPOLÉON DÉCIDE L'ÉVACUATION

La France demanda au gouvernement fédéral la neutralite. Mais Napoléon renonça à résister; avant même d'avoir reçu la réponse, il prévint le ministère français que, le Mexique ne pouvant pas payer nos troupes, il devenait impossible de les maintenir, et il écrivit à Bazaine (15 janvier 1866) de préparer son retour et d'organiser une armée mexicaine et une légion étrangère.

ORDRE D'ÉVACUER

Les républicains, prenant l'offensive, ressaisirent le sud et l'ouest. Napoléon tenta de suggérer à Maximilien de quitter le Mexique. Maximilien, indigné, répondit (18 févr.) que, puisque l'Empereur n'observait pas « les traités solennels » signés moins de deux ans auparavant, lui, proposait de retirer immédiatement les Français; il ajoutait, affectant d'être devenu Mexicain : « Je chercherai à m'arranger avec mes compatriotes ». Napoléon envoya à Bazaine l'ordre d'évacuer. Il feignit de croire qu'il existait une armée mexicaine évaluée à 43 000 hommes, mais elle se réduisait à quelques milliers d'Indiens misérables, prêts à déserter, commandés par des officiers improvisés, ne recevant plus de France ni argent ni armes. On ne pouvait compter que sur les 6 500 Autrichiens et les 1 100 Belges.

TENTATIVES DE MAXIMILIEN.

Maximilien envoya sa femme en Europe chercher une aide; elle la demanda en vain à Paris et à Rome, et fut prise d'accès de folie. Maximilien essaya d'abord d'organiser son armée et ses finances avec deux officiers français qu'il nomma ses ministres. Puis, s'adressant aux seuls Mexicains décidés à continuer la lutte, il prit pour premier ministre un conservateur dévoué au clergé (sept. 1866).

NÉGOCIATIONS POUR LE DÉPART DE MAXIMILIEN.

MISSION DE CASTELNAU.

Napoléon, inquiet de la désorganisation de l'armée française attribuée à la guerre du Mexique, ordonna de rapatrier toutes les troupes au printemps. Il voulait décider Maximilien à abdiquer et à organiser un gouvernement avant leur départ. Il envoya, sans prévenir ses ministres, un de ses aides de camp (le général Castelnau), avec des pouvoirs secrets très étendus : « le droit de connaître de toutes les mesures à prendre », de prendre part aux conseils, de surveiller l'évacuation, « d'agir comme nous agirions nous-même » (disait Napoléon). Castelnau écrivit que la défense était impossible, et conseilla de négocier avec Juarez. Les intérêts de l'emprunt mexicain échus en octobre n'ayant pas été payés, l'obligation tomba à 160 francs, ce qui accrut en France l'irritation contre l'intervention. Maximilien hésita, puis, informé par une lettre de sa mère que son frère refuserait de l'accueillir en Autriche avec le titre d'empereur, il refusa d'abdiquer.

Napoléon voulut le forcer à céder en lui enlevant les moyens de résister; il ordonna (13 décembre) d'emmener non seulement les troupes françaises et la légion étrangère, mais les Autrichiens et les Belges.

CAPTURE ET EXÉCUTION DE MAXIMILIEN.

L'armée française quitta le Mexique en février 1867; son départ hâta la catastrophe. Il ne resta à Maximilien que quatre places isolées, Vera-Cruz, Puebla, Mexico, Queretaro. Cherchant un succès pour pouvoir se retirer avec honneur, il alla avec 1 500 hommes à Queretaro, centre du parti conservateur. Il y fut cerné par deux armées, réduit à la famine et pris la nuit par surprise. Il fut jugé, condamné à mort et, malgré les prières des gouvernements étrangers, fusillé en représailles des exécutions de républicains (19 juin 1867). L'opinion française eut l'impression d'un échec personnel de l'Empereur.

RÉSULTATS DE L'INTERVENTION.

L'intervention au Mexique n'avait rapporté à la France que des dépenses, des pertes d'hommes et de matériel, le scandale de la créance Jecker, le discrédit en Europe et le mauvais vouloir des États-Unis. Au Mexique, elle fortifia le parti fédéraliste, devenu le parti national, et prépara le règne républicain de Porfirio Diaz.

VIII. — L'ENTRÉE EN RELATIONS RÉGULIÈRES AVEC LA CHINE ET LE JAPON[1]

RÉGENCE DU PRINCE KONG

L'EXPÉDITION de 1860 transforma l'empire chinois. L'empereur, réfugié à Scheoul pendant l'invasion, y mourut (1861). Le prince Kong, qui avait négocié la paix, prit la régence au nom de son fils encore enfant. Reconnaissant la nécessité de rapports permanents avec les gouvernements étrangers, il créa un nouveau ministère, le Tsong-li-Yamen, chargé (comme la Porte dans l'empire Ottoman) des relations avec les étrangers, abandonnées jusque-là aux vice-rois des provinces.

CRÉATION DU TSONG-LI YAMEN.

INSTALLATION DES LÉGATIONS A PÉKIN.

Les légations européennes s'installèrent dans Pékin. Les ambassadeurs n'avaient pu être reçus en audience par l'Empereur parce qu'ils ne pouvaient se soumettre au prosternement exigé par le cérémonial chinois; mais ils entrèrent en relations personnelles avec le régent.

LES FRANÇAIS DANS L'ARMÉE CHINOISE.

Le gouvernement chinois, pour réorganiser ses forces militaires, s'adressa aux Européens. Les Anglais et les Français, gênés dans leur commerce par les ravages des Taï-ping, aidèrent les troupes chinoises à les écraser; il y eut un régiment franco-chinois commandé par des Français. Après la prise de Nankin (1864), qui termina la guerre civile, un corps d'armée chinois fut dressé par des instructeurs européens dans un camp près de Shanghai. Pour préparer une flotte, un vice-roi

1. Cordier, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales 1860-1900*, 3 vol., 1901-03. — J.-J. Rein, *Japan*, 2 vol., 1881-86. Leyrle, *La restauration impériale au Japon*, s. d.

fit créer (1867) par un officier de marine français, Giquel, l'arsenal de Fou-tcheou sur la rivière Min. On y réunit un chantier de construction, une usine métallurgique, une école de contremaîtres et de mécaniciens.

L'ARSENAL DE FOU-TCHEOU

MASSACRE DE LA MISSION FRANÇAISE A TIEN-TSIN

La population chinoise restait vivement hostile aux missions chrétiennes et aux catholiques chinois leurs élèves et leurs protégés. Les missionnaires recueillaient les enfants abandonnés par des familles pauvres, et le peuple s'imaginait qu'ils les prenaient pour les tuer. L'irritation dans le Nord amena l'expulsion des étrangers, et aboutit au massacre de Tien-tsin (21 juin 1870) : le personnel du consulat français et du couvent de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, en tout 20 personnes, fut massacré, et la cathédrale incendiée.

EXPÉDITION EN CORÉE

Dans le royaume de Corée, soumis nominalement à la Chine, l'exécution imprévue d'un vicaire apostolique et de 8 prêtres par ordre du gouvernement coréen (mars 1866) amena aussi l'intervention de la France. Une expédition de 7 navires débarqua en Corée un petit corps d'armée français, qui prit un fort et un magasin. Mais le roi de Corée ne fit aucune offre de paix et, l'hiver approchant, les Français revinrent après avoir détruit les établissements royaux.

OUVERTURE DU JAPON.

Le Japon venait de s'ouvrir aux Européens par l'initiative des États-Unis qui y avaient conclu le premier traité (1855) : le Japon promettait d'admettre dans quelques ports les navires étrangers. La France en profita pour conclure une convention (1859) qui lui ouvrait trois ports. On créa près de Yeddo le port de Yokohama, où les commerçants étrangers eurent le droit de résider. Une légation française fut établie à Yeddo auprès du shiogoun, qui passait alors pour le souverain du Japon.

RESTAURATION DU POUVOIR DU MIKADO.

Le souverain légitime, le mikado, vivait isolé et sans pouvoir réel dans la ville sacrée de Kioto. Ses partisans furent d'abord hostiles aux étrangers ; un édit réclama l'expulsion des barbares, et les Européens furent attaqués en plusieurs endroits par des guerriers patriotes. Ce furent les flottes anglaises qui réprimèrent le mouvement. Les patriotes japonais comprirent vite que, dans cette lutte trop inégale, « le Japon serait brisé en morceaux comme une tuile » ; ils se résignèrent à accepter les relations avec les Européens pour prendre à leur civilisation ce qu'ils pouvaient utiliser. La révolution de 1868, qui rendit le pouvoir au mikado, fut aussi le commencement de l'ère nouvelle « du progrès ».

RÉCEPTION DES AMBASSADEURS.

Le mikado annonça l'entrée en relations avec l'Europe par une réception solennelle des ambassadeurs étrangers (janvier 1869).

RÉSULTATS DE LA POLITIQUE EN EXTRÊME-ORIENT.

La politique française en Extrême-Orient, dirigée au début par le désir de plaire aux catholiques et par l'imitation de l'initiative commerciale anglaise et américaine, aboutissait à des résultats importants. Elle ouvrait au commerce de la France deux empires civilisés, la Chine et le Japon, et préparait la création de la colonie d'Indo-Chine.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE COLONIALE[1]

I. LA TRANSFORMATION DU RÉGIME COLONIAL. — II. EXPÉRIENCES D'AUTONOMIE EN ALGÉRIE. — III. L'ORGANISATION DU SÉNÉGAL. — IV. LA CONQUÊTE DE LA COCHINCHINE. — V. LE PROTECTORAT SUR LE CAMBODGE. — VI. L'ORGANISATION DE LA COCHINCHINE.

I. — LA TRANSFORMATION DU RÉGIME COLONIAL

CRÉATION D'UN MINISTÈRE SPÉCIAL.

A partir de 1858, Napoléon paraît s'intéresser plus activement aux colonies et cherche à les organiser suivant un plan d'ensemble. Un décret (24 juin 1858) les détache du ministère de la Marine et crée un ministère de l'Algérie et des colonies; pour en marquer l'importance, l'Empereur le donne à son cousin, le prince Napoléon.

LES ENGAGÉS DE L'INDE.

La question capitale pour les anciennes colonies à plantations est celle de la main-d'œuvre. On a remplacé les esclaves par des engagés pris dans l'Inde ou en Afrique ; mais, le gouvernement anglais s'étant plaint que l'engagement des nègres fût un moyen détourné de rétablir la traite, la France interdit l'immigration des engagés d'Afrique (1859). Les planteurs augmentent le nombre des engagés Hindous, au point que les établissements français de l'Inde ne suffisent plus à les fournir; la France conclut avec l'Angleterre une convention (1861) pour organiser des engagements dans l'Inde anglaise. L'immigration est si forte à la Réunion que la population double entre 1846 et 1870.

SUPPRESSION DU MINISTÈRE.

Napoléon se dégoûte bientôt de l'expérience d'un ministère spécial ; il le supprime, et rend les colonies au ministère de la Marine (1860). Mais l'abolition du régime protectionniste en France a rendu impos-

1. Sources. — *Revue maritime et coloniale*, depuis 1861. *Notices sur les colonies françaises*, 1866 (public. officielle). *Annales du commerce extérieur de la France. Notices coloniales*, 1885 (pour l'exposition d'Anvers).

Travaux. — G. Duval, *Les colonies et la politique coloniale de la France*, 1864. Rambaud, *La France coloniale*, 1886. Dubois et Terrier, *Les colonies françaises*, 1902.

ABOLITION DU PACTE COLONIAL.

sible « le pacte colonial ». Les traités de commerce obligent la France à ouvrir ses colonies aux étrangers; pour rétablir l'égalité, la loi du 3 juillet 1861 accorde aux colons le droit d'importer les produits étrangers dans les vieilles colonies aux mêmes conditions qu'en France, et d'employer les navires étrangers.

NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER.

Les colonies se plaignent d'être appauvries par la concurrence de l'étranger et dépourvues de recettes pour leurs dépenses locales; on se décide à transformer le régime financier. Depuis 1855, l'État laissait la colonie payer ses dépenses de travaux publics, d'administration, d'enseignement, et gardait à sa charge les « dépenses de souveraineté » et de protection. Un sénatus-consulte applicable aux Antilles et à la Réunion ne laisse plus à la charge de l'État que les services militaires, la justice, les cultes, les traitements du gouvernement et du trésorier-payeur. Par contre, une loi (4 juillet 1866) donne au conseil général de la colonie le pouvoir d'établir dans les ports un droit de douane sur les importations étrangères, et un *octroi de mer* sur toutes les entrées. Les trois îles en profitent pour supprimer la douane et établir un octroi de mer égal sur les entrées de toute provenance (1867-68), ce qui mécontente les commerçants français.

OCTROI DE MER.

ACCROISSEMENT DU COMMERCE.

Le nouveau régime commercial n'a diminué ni la production ni le commerce. La concurrence étrangère arrête l'industrie du sucre, mais la culture de la vanille s'accroît à la Réunion, et le chiffre total du commerce s'élève.

COLONIE PÉNITENTIAIRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

Le projet de transportation pénale en Océanie est enfin exécuté. Le gouvernement français réprime les attaques des indigènes Canaques, et fait exécuter, malgré les protestations des journaux australiens, trois colons anglais (1858) qui les ont excités. Il organise la Nouvelle-Calédonie en colonie autonome (déc. 1860), y envoie un gouverneur (1862) et y crée un pénitencier pour les condamnés aux travaux forcés (1864).

ASSIMILATION JUDICIAIRE DE TAHITI.

A Tahiti, la reine se laisse persuader (1865) de soumettre ses sujets à la juridiction des tribunaux français et de leur appliquer le droit français. Ainsi se prépare l'assimilation des indigènes.

II. — EXPÉRIENCES D'AUTONOMIE EN ALGÉRIE[1]

PLAINTES CONTRE LES BUREAUX ARABES.

LA fin des guerres de conquête a rendu inutile le gouvernement des autorités militaires. Les colons se plaignent du régime d'exception et de l'arbitraire des officiers. Les bureaux arabes sont compromis par le procès du capitaine Doineau, condamné pour avoir fait assassiner un

1. *La Revue africaine*, depuis 1856, organe de la Société historique algérienne. — M. Wahl, *L'Algérie*, 4e éd., 1903 (l'exposé général le plus commode, donne une bibliographie).

chef arabe dans une diligence (1857). En créant un ministère spécial, l'Empereur annonce des réformes profondes, pour doter l'Algérie d'un régime civil autonome. Par une série de décrets (1858), les services algériens détachés des ministères français sont rattachés au ministère de l'Algérie, le gouverneur général est aboli, chacun des trois départements est pourvu d'un *conseil général*, chargé du budget local, le territoire civil est mis sous l'autorité des préfets. On crée des bureaux arabes civils, un « Conseil général de l'Algérie et des colonies » à Paris, une Cour d'appel à Alger. Le budget est établi en recettes à 23 millions 1/2, en dépenses à 17 millions 1/2 — sans compter les frais de l'armée (65 000 Français et 11 700 indigènes).

DÉCRETS DE 1858. ESSAI DE RÉGIME CIVIL.

RETOUR AU RÉGIME MILITAIRE.

Mais l'Empereur reçoit des plaintes sur le désordre du nouveau régime. Le prince Napoléon, après un essai d'ouvrir le pays au commerce étranger, s'est désintéressé de l'Algérie. L'expérience est brusquement abandonnée, le ministère spécial supprimé (1860), les bureaux civils abolis, et l'Algérie replacée sous un gouverneur général militaire, le maréchal Pélissier. L'Empereur va faire un voyage à Alger, assiste aux querelles entre préfets et généraux, trouve les fonctionnaires trop nombreux, et se dégoûte du régime civil.

« L'EMPEREUR DES ARABES. »

Une brochure parue à la fin de 1862 attire l'attention sur la condition des indigènes. Napoléon, pris de sympathie pour les Arabes qu'il a déjà admirés dans les cérémonies en 1860, se décide à leur rendre l'autonomie. Suivant son habitude, il annonce brusquement sa conversion par une lettre publique au gouverneur Pélissier (6 fév. 1863), où on remarque ces formules :

> « L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un *royaume arabe*; les indigènes ont comme les colons un *droit égal* à ma protection.... Je suis aussi bien l'*Empereur des Arabes* que l'Empereur des Français. »

PROPRIÉTÉ COLLECTIVE DES TRIBUS.

L'« Empereur des Arabes » veut protéger les Arabes contre les empiétements des colons : il renonce au cantonnement destiné à agrandir le terrain de colonisation aux dépens des indigènes, et, comme il a appris que les Arabes ne pratiquent pas la propriété individuelle, il essaie de leur donner un régime de propriété adapté à leurs coutumes. Un sénatus-consulte, suivi d'un règlement (22 avril-23 mai 1863), reconnaît la propriété collective des tribus de l'Algérie sur les « territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle ».

DÉLIMITATION DES TERRES.

Pour transformer cette jouissance en propriété légale, on institue une opération générale de délimitation, qui doit aboutir à répartir avec précision le territoire arabe entre les *douars*; c'est le *douar* (groupe de familles formant un même campement) qui deviendra le propriétaire collectif. L'opération se fait lentement, les instructions définitives ne

sont données qu'en mars 1865. L'administration dispute aux tribus arabes les forêts et les terres vagues, elle leur réclame des preuves de possession qu'elles ne peuvent fournir. Les colons protestent contre le territoire indigène intangible qui arrête la colonisation; ils s'inquiètent des encouragements donnés à la résistance arabe par les paroles de l'Empereur; ils envoient des délégations au Sénat.

INSURRECTIONS. L'insurrection inattendue de la grande tribu des Ouled-Sidi-Cheik (1864) dévaste le Sud-Oranais; une colonne française, abandonnée par ses guides indigènes, est massacrée; les tribus du Sahara viennent ravager jusqu'aux environs des villes. En Kabylie même éclate un soulèvement. Il faut envoyer des troupes de France, et la guerre dure plus d'un an. Une contribution de guerre de un million et demi est levée sur les insurgés, et distribuée aux victimes des dévastations.

VOYAGE DE L'EMPEREUR EN ALGÉRIE. Pour renforcer le pouvoir militaire on a (par décret du 7 juillet 1864) supprimé le directeur civil et donné aux généraux l'autorité sur les préfets. L'Empereur décide d'aller faire lui-même une tournée en Algérie (mai 1865). Il adresse une proclamation aux colons pour les engager à traiter les Arabes en compatriotes, une proclamation aux Arabes pour leur annoncer que « le jour viendra où la race arabe, régénérée et confondue avec la race française, retrouvera une puissante individualité.... Je veux vous faire participer de plus en plus à l'administration de votre pays comme aux bienfaits de la civilisation. » Napoléon arrive à Alger acclamé par les Européens, va dans le pays d'Oran où il est acclamé par les Arabes, puis en grande Kabylie, et jusqu'à Biskra. Dans une lettre publique (20 juin) il résume son programme :

LETTRE DE NAPOLÉON. « Gagner la sympathie des Arabes par des bienfaits positifs, attirer de nouveaux colons par des exemples de prospérité réelle parmi les anciens, utiliser les ressources de l'Afrique en produits et en hommes, arriver à diminuer notre armée et nos dépenses. »

PROMESSES DE L'EMPEREUR. Il promet aux indigènes de leur accorder la qualité de Français et l'admission aux emplois, de réformer la justice et l'impôt, de créer des *djemaas* (conseils) pour contrôler les chefs, d'organiser l'instruction publique musulmane. Aux colons il annonce 100 millions pour des travaux publics, la liberté du commerce, une vaste zone de colonisation. Aux militaires il promet de concentrer les postes sur la frontière sud, et de créer des « tribus auxiliaires » du gouvernement.

RÉORGANISATION DES BUREAUX ARABES. Les bureaux arabes, placés sous un bureau central, sont consolidés, et leurs attributions précisées par une circulaire (1867); ils doivent préparer la correspondance, et réunir les documents sur la politique et les renseignements sur les familles indigènes influentes, constater les matières imposables, appliquer le sénatus-consulte sur la propriété des tribus, diriger la police, surveiller les corporations religieuses.

ILLUSIONS DE NAPOLÉON

Napoléon, sympathique aux nationalités et séduit par l'apparence guerrière des Arabes, rêvait de refaire une nation arabe retrempée dans la civilisation européenne. Négligeant les Kabyles, peuple de paysans, il voulait employer les brillants cavaliers nomades, les indigènes les moins aptes à aider la France dans une œuvre de civilisation.

DÉSASTRES ET FAMINE.

Le rêve du royaume arabe s'évanouit bientôt. L'Algérie fut frappée par une série de désastres, en 1866 les sauterelles et le choléra, en 1867 une sécheresse qui détruisit les récoltes et amena une famine telle que les indigènes du territoire militaire vinrent mendier dans les villes, en

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

1868 le choléra. La population indigène, en augmentation lente depuis 1851, diminua entre 1861 et 1871 ; la population européenne, malgré l'arrêt de la colonisation, augmentait par l'excédent des naissances de 205 000 (1861) à 290 000 (1872). Les chemins de fer (qu'on avait décidé de créer en 1860) atteignaient en 1870 la longueur de 1 000 kilomètres et reliaient les trois chefs-lieux entre eux et avec les ports.

ENQUÊTE.

L'impression d'une expérience manquée devint si forte que le Corps législatif décida une enquête (1869). Le rapport de la commission conclut à revenir au régime civil ; un décret du 31 mai 1870 rendit aux préfets leurs pouvoirs.

III. — L'ORGANISATION DU SÉNÉGAL[1]

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

La colonie du Sénégal, créée par les opérations militaires de 1854 à 1858, fut complétée par la réunion de Gorée et de ses dépendances en 1859, subdivisée en *cercles* (Saint-Louis, Gorée, Bakel), et organisée par Faidherbe, qui en resta gouverneur jusqu'en 1865. Le bataillon de tirailleurs sénégalais fut augmenté de deux compagnies (1860-61).

ÉCOLE DES OTAGES.

L'école des otages (créée en 1855) fut réorganisée en 1861. On y instruisait les fils de chefs donnés en otages par leurs pères et d'autres jeunes gens indigènes destinés à devenir interprètes. Faidherbe y fit un discours de distribution de prix (1860), où il expliqua comment l'enseignement des indigènes devait consolider la domination de la France :

DÉCLARATION DE FAIDHERBE.

« Nous sommes ici pour toujours. L'heure de l'Afrique est sonnée. » L'assimilation s'opérait plus facilement qu'en Algérie, sur des peuples moins défiants, qui n'étaient prévenus contre la civilisation française ni par la religion ni par les souvenirs nationaux.

AGRANDISSEMENT DU TERRITOIRE.

Les expéditions militaires faites pour réprimer les incursions des chefs indigènes (1859, 1861-1863) aboutirent à des traités de paix et de protectorat qui agrandirent la colonie de tout le pays du Cayor

1. *Annales sénégalaises 1854-85*, 1885. P. Cultru, *Histoire du Sénégal*, 1910 (donne la bibliographie).

(annexé en 1864) et des territoires sur la Cazamance, au sud de la colonie anglaise de Gambie.

MISSION DE MAGE SUR LE NIGER.

La France dominait tout le cours du Sénégal; Faidherbe prépara l'extension vers le Niger. Il envoya (1863) le lieutenant de vaisseau Mage nouer des relations avec le souverain musulman El-Hadj Omar, l'ancien adversaire de la France, établi à Segou, dont l'empire s'étendait vers le Soudan. Il lui donna pour mission « d'explorer la ligne qui joint nos établissements du Haut-Sénégal avec le Haut-Niger, spécialement avec Bamako... en aval duquel le Niger ne présente peut-être plus d'obstacle à la navigation ». Il voulait fonder un établissement à Bamako et le relier à Médine par une ligne de postes fortifiés; c'est le programme qui fut réalisé vingt ans plus tard. Mage parvint à joindre Ahmadou, fils et successeur d'Omar, et conclut avec lui un traité de commerce.

IV. — LA CONQUÊTE DE LA COCHINCHINE[1]

EXPÉDITION CONTRE L'ANNAM A TOURANE.

UNE flotte française de 14 navires, envoyée pour forcer le roi d'Annam à accorder la liberté de religion aux chrétiens, opéra d'abord contre Tourane, le port qui mène à la capitale, Hué. Les mandarins commandants des forts ayant refusé de les ouvrir, les Français les bombardèrent et débarquèrent presque sans combat (1er sept. 1858); mais ils furent arrêtés par le climat et l'ignorance des lieux. Logés dans des tentes puis des baraques, mal nourris, insuffisamment vêtus, ils ne résistèrent pas à la saison des pluies et furent éprouvés par la dysenterie, les fièvres et le choléra. Les chrétiens indigènes qu'on comptait employer pour guides s'étaient dispersés.

PROJETS DE DÉBARQUEMENT.

L'amiral, désespérant d'atteindre Hué, essaya de frapper ailleurs le gouvernement annamite. Il envoya reconnaître les deux Deltas du royaume, le Fleuve rouge au Nord, le Mékong au Sud, et se décida pour celui du Sud, la Cochinchine, qui lui parut plus facile à prendre. La marée permettait à la flotte d'atteindre directement Saïgon, l'entrepôt des riz de l'Annam; au contraire, la mousson, soufflant du Nord, empêchait de naviguer vers le Tonkin.

PRISE DE SAIGON.

La flotte, arrivée sans difficulté à l'entrée du Mékong, bombarda les batteries et remonta le fleuve jusqu'à Saïgon (9 févr. 1859), grande ville ruinée, entourée d'une grande enceinte, devenue presque déserte depuis la répression d'une révolte en 1835. Les Français débarquèrent

1. Sur la Cochinchine paragraphes 4 et 6 : *Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1862-64. *Bulletin officiel de la Cochinchine française*, depuis 1865. *Annuaire de la Cochinchine*, depuis 1865. Pallu de la Barrière, *Histoire de l'expédition de Cochinchine*, 1864. P. Vial, *Les premières années de la Cochinchine*, 2 vol., 1874. P. Cultru, *Histoire de la Cochinchine française*, 1910 (donne la bibliographie et un bon exposé d'ensemble).

et prirent d'assaut la citadelle (17 févr.) Ils y trouvèrent 200 canons, l'argent de l'impôt de la Cochinchine et une grosse provision de riz en paille. Ils détruisirent la citadelle, brûlèrent le riz et, laissant une garnison dans les forts, retournèrent à Tourane.

PROJET DE TRAITÉ.

Le gouvernement français, ne voulant pas garder ce pays, avait chargé le commandant de ne demander au roi d'Annam ni cession de territoire ni contribution de guerre, rien que la liberté des catholiques et le droit d'avoir un consul dans chacun des 3 ports et un agent diplomatique à Hué. Mais les envoyés annamites firent traîner les négociations. L'escadre française de l'Annam se joignit à la flotte envoyée contre la Chine (voir p. 181), ne laissant qu'une garnison de 700 hommes, retranchée derrière une ligne de redoutes entre Saïgon et Cholon, et bloquée par une armée annamite.

DÉLIVRANCE DE SAIGON.

Au retour de Chine, la flotte française, forte de 70 navires avec 3 500 hommes, attaqua les assiégeants (24 févr. 1861), les mit en déroute et débloqua Saïgon assiégée depuis un an. Mais le commandant en chef, n'ayant pas d'ordres, n'osa pas profiter du désarroi des Annamites pour occuper la Cochinchine; il se borna à envoyer des navires légers en reconnaissance dans les canaux. Les Annamites, repliés à l'ouest du Mékong, continuèrent les attaques; un édit du roi mit à prix la tête des Français. Des colonnes françaises, envoyées pour arrêter les incursions, occupèrent les 3 provinces du pays plat.

OCCUPATION DU PAYS.

ORGANISATION PROVISOIRE.

L'amiral Bonnard, chef de l'expédition, n'établit d'abord dans les pays occupés qu'un régime militaire provisoire, le pouvoir discrétionnaire des officiers de marine commandants des postes. Puis il essaya de créer une administration indigène, sur le modèle de la colonie hollandaise de Java. Les Français ne connaissaient rien du peuple annamite, pas même sa langue; les officiers employaient pour interprètes les Annamites catholiques, élèves des missionnaires, et communiquaient avec eux en latin. Ils ignoraient que l'Annam était un État centralisé, et que les fonctionnaires, instruits dans les mêmes idées et choisis après les mêmes examens, restaient dévoués au gouvernement de Hué, qui les avait nommés et animés d'un sentiment national qui les empêchait de servir sous des étrangers.

ESSAI D'ADMINISTRATION PAR LES INDIGÈNES.

L'amiral, croyant le pays pacifié, retira les troupes françaises et établit le nouveau régime par un arrêté (31 mars 1862). L'autorité sur les populations devait s'exercer par des administrateurs indigènes, sous les mêmes noms (*doc*, *phu*, *huyen*), dans les mêmes divisions territoriales, avec les mêmes pouvoirs de justice, de police, d'impôts, que sous le roi d'Annam. La France ne gardait qu'un droit de surveillance exercé par des officiers de marine, « inspecteurs des affaires indigènes », chargés de faire un rapport chaque mois.

RÉSISTANCE DES ANNAMITES.

Mais les anciens mandarins annamites refusèrent ces fonctions et poussèrent leurs soldats et les habitants à combattre pour le souverain légitime contre les envahisseurs ; on ne parvint pas à recruter des administrateurs indigènes. Les Annamites hostiles rentrèrent en armes dans le pays dégarni de troupes; les indigènes ralliés à la France s'étaient retirés avec les Français pour éviter des vengeances. A Saïgon même, on mit le feu au faubourg de Cholon et on essaya d'empoisonner un commissaire de marine. Il fallut envoyer une expédition et reconquérir la province de Vinh-long.

GOUVERNEMENT PAR LES OFFICIERS DE MARINE.

L'amiral, renonçant à son système, prit un arrêté (12 août 1862) qui, sans supprimer les fonctionnaires indigènes, conféra tous les pouvoirs militaires et civils, même la justice, aux officiers commandants des navires, même aux simples enseignes. On créa à Saïgon un « bureau central » annamite, chargé de réunir des renseignements, et un « comité consultatif » des affaires indigènes, mais seulement pour donner des avis. Les Européens, à Saïgon, furent mis sous l'autorité du directeur des affaires civiles, chargé à la fois de la police, de la rentrée des recettes et des statistiques du commerce.

TRAITÉ AVEC L'ANNAM.

Le roi d'Annam, menacé par une révolte générale du Tonkin, se résigna à demander la paix. Après une courte négociation, son envoyé conclut un traité sur le vaisseau-amiral devant Saïgon (5 juin 1862). L'amiral, n'ayant pas d'instructions, se borna à demander une indemnité de 20 millions en dix ans et les 3 provinces de la basse Cochinchine. Quand le traité ratifié revint de France, l'amiral, en menaçant d'aider les révoltés du Tonkin, obligea le gouvernement annamite à faire l'échange des ratifications dans la capitale même avec une escorte. Il se fit mener en palanquin à Hué, fut reçu en audience par le roi Tu-duc, et le salua de son épée à l'européenne. C'était la première fois que le roi recevait un étranger et laissait entrer des troupes eurésopenne.

RÉCEPTION A HUÉ.

V. — LE PROTECTORAT SUR LE CAMBODGE[1]

DÉCADENCE DU CAMBODGE.

Le royaume de Cambodge, puissant et riche au temps où ses rois faisaient bâtir les palais magnifiques d'Ang-Kor, avait été écrasé et en partie conquis par ses voisins, le Siam et l'Annam. Il n'en restait qu'un morceau à l'extrémité sud, tributaire de l'Annam, menacé d'être soumis par le roi de Siam, qui lui avait imposé un résident siamois. C'était un très petit État désorganisé, avec un territoire en partie désert, un peuple indolent et craintif, « soumis servilement à un roi propriétaire de toutes les terres et maître de tous les habitants ».

1. F. Jullien, *Doudart de Lagrée. Lettres d'un précurseur*, 1885. M. Moura, *Le royaume de Cambodge*, 1883.

STATION DU CAMBODGE.

Un officier de marine, Doudart de Lagrée, fut envoyé sur un aviso avec la fonction de « commandant de la station du Cambodge », et des instructions vagues : « voir et s'affirmer », surveiller le résident siamois à la cour du roi de Cambodge, et prendre les ordres du gouverneur de la province cochinchinoise voisine.

TRAITÉ SECRET AVEC LE ROI.

L'amiral français vint lui-même faire visite au roi de Cambodge Norodom et conclut avec lui un traité secret (11 août 1863). L'Empereur des Français venait d'acquérir comme dépendance de la Cochinchine la suzeraineté du roi d'Annam sur le roi de Cambodge avec le droit à un tribut, il la transformait en un *protectorat*.

PROTECTORAT FRANÇAIS.

Le roi reconnaissait à l'Empereur le droit d'établir un résident, la liberté à tous les Français de circuler, commercer, acquérir; il promettait de protéger les catholiques et les missions scientifiques; il accordait un terrain pour un dépôt de charbon. La France promettait de défendre le royaume et les navires du Cambodge.

INTERVENTION DU SIAM.

Le roi de Siam, informé de cet accord, imposa à Norodom un traité secret (1er décembre 1863). Norodom, croyant les Français près d'abandonner l'Indochine, et désirant apaiser la cour siamoise, se réduisait au titre de « vice-roi », promettait de payer le tribut, reconnaissait au Siam le droit d'envoyer des troupes, de nommer le roi de Cambodge et de le couronner; le roi de Siam tenait en sa possession la couronne royale du Cambodge, indispensable à la cérémonie.

CONFLIT AVEC LE RÉSIDENT SIAMOIS.

Le résident siamois, profitant d'un scandale commis par des marins français, prétendit faire expulser l'officier français en station au Cambodge. Doudart alla menacer le résident siamois de son revolver; puis, Norodom étant parti pour aller se faire couronner dans la capitale siamoise, Doudart, en faisant tirer le canon, l'effraya et le força à revenir. Le roi de Siam renvoya la couronne au Cambodge, et ce fut le représentant de la France qui la remit au roi Norodom.

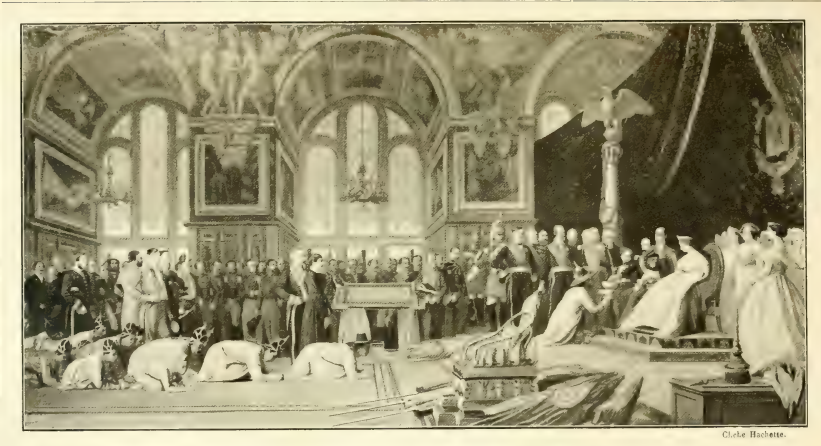
TRAITÉ AVEC LE SIAM.

Les relations entre le Cambodge et le Siam furent réglées par un traité (1867) qui abolit le tribut, mais laissa au Siam les provinces à population cambodgienne où se trouvent les ruines d'Ang-Kor.

VI. — L'ORGANISATION DE LA COCHINCHINE

ADMINISTRATION DES OFFICIERS DE MARINE.

L'EXPÉRIENCE de l'administration indigène étant abandonnée, l'administration par les officiers de marine français fut régularisée (1863). Ils gardaient leur grade et leurs droits à l'avancement dans la marine française; mais, après un examen sur le droit et les institutions annamites, suivi d'un stage pratique, ils entraient dans le corps des administrateurs, divisé en 3 classes, avec des traitements



Cliché Hachette.

RÉCEPTION DES AMBASSADEURS SIAMOIS, LE 27 JUIN 1861

Tableau de Gérôme. — Dans la Galerie de Henri II, au château de Fontainebleau, Napoléon III ayant à ses côtés l'Impératrice et le Prince impérial, reçoit l'ambassade conduite par Saja Siphiphat. Derrière l'Empereur, se tient le duc de Bassano ; à sa droite, le maréchal Vaillant, le général Fleury, le comte Colonna Walewski, etc. Les présents de l'ambassade sont déposés sur la table. — Versailles, n° 5004.

très élevés pour leur grade : 15 000 francs, 12 000 (les capitaines), 10 000 (les lieutenants). Ils réunissaient tous les pouvoirs; légalement le gouverneur avait seul le pouvoir de juger, l'administrateur se bornait à envoyer un *rapport*; mais la sentence était toujours conforme au rapport, et il arriva à des officiers de la faire exécuter avant de l'avoir reçue.

BATAILLONS ANNAMITES.

Pour les opérations militaires, on créa, sur le modèle de l'Algérie, des « bataillons annamites », à 6 compagnies de 125 hommes, avec des cadres français (3 officiers, 14 sous-officiers). Il y en eut 1 par province, recruté par un service obligatoire de quatre ans, avec un congé de trois mois par an ; les indigènes ne pouvaient arriver qu'aux grades de sergent et de caporal. Les villages annamites fidèles à la France étaient autorisés à créer une milice locale pour leur police. Sur la rivière, la police était faite au moyen de *lorchas*, barques indigènes, montées par 30 Annamites ; on les remplaça par des marins français.

MILICE LOCALE.

LES INTERPRÈTES.

On créa un *collège des interprètes*, dirigé par un missionnaire, qui eut pour élèves des soldats français volontaires, et un corps de *lettrés-interprètes* indigènes, recruté par un concours où l'on s'efforça de conserver la tradition chinoise des épreuves littéraires.

PROJET D'ÉVACUATION.

Le gouvernement français hésita à conserver cette colonie créée par hasard sans son ordre; il craignait la dépense, et aurait préféré une indemnité payée par l'Annam. Le gouvernement annamite offrait 40 millions ou un tribut annuel si on lui rendait la Cochinchine. Napoléon, impressionné par un mémoire d'un lieutenant de vaisseau, Aubaret, sur la difficulté de trouver des fonctionnaires, décida de réduire l'occupation à trois points, et chargea Aubaret d'aller régler l'évacuation par un traité avec le roi d'Annam.

MAINTIEN DE L'OCCUPATION.

Les officiers restés en Cochinchine s'alarmèrent; ils démontrèrent (dans une brochure et des articles) que l'occupation restreinte coûterait presque aussi cher que la possession sans rien rapporter, tandis que les recettes de la Cochinchine couvraient largement ses dépenses. La campagne fut appuyée par la presse catholique et la presse maritime, et le gouvernement décida de maintenir le traité de cession (1865).

ORGANISATION DE LA COLONIE.

La Cochinchine reçut alors une organisation définitive. Le directeur de l'Intérieur, chef de l'administration civile, eut sous ses ordres trois bureaux, secrétariat général, administration et contentieux, agriculture et commerce ; il dirigeait les inspecteurs des affaires indigènes, les ponts et chaussées et les milices. Pour assister le gouverneur, on créa un « Conseil privé » consultatif de cinq membres. Les fonctionnaires, recrutés parmi les officiers admis après un exmaen et un stage, furent presque tous des hommes jeunes, actifs, passionnés pour leur service, pleins d'initiative.

RÉGIME JUDICIAIRE. La justice fut partagée entre deux systèmes. — Les indigènes restèrent en principe soumis à leur ancien droit. « La loi annamite, dit le décret de 1864, conserve son empire sous le contrôle des inspecteurs et l'autorité du gouverneur. » Le juge indigène rendait la sentence, mais, sauf les petites affaires, l'inspecteur l'annulait à son gré et était le véritable maître de la justice. Le code pénal annamite subsista, sauf les peines cruelles qu'on n'appliqua plus et les coups de rotin, réduits d'abord à dix, puis abolis. — Pour les Européens, on créa à Saïgon tout un appareil de justice française appliquant les codes français, tribunal de première instance, tribunal de commerce, tribunal supérieur d'appel (1864), et en 1867 un corps de *défenseurs* (avocats) nommés par le gouverneur.

RECETTES. Les recettes étaient fournies par la ferme des boissons, de l'opium, des jeux, et par les taxes antérieures à la conquête, la capitation et un impôt foncier sur les rizières, levés en argent depuis 1864. Dès 1865 *EXCÉDENT.* le budget se solda en excédent; en 1867 un excédent d'un million et demi fut versé à l'État, sur un budget prévu de 5 300 000 francs qui monta à 5 740 000. La Cochinchine fut la seule colonie française qui rapportât de l'argent à la métropole.

RÉVOLTE. En 1866, une révolte, excitée par les fonctionnaires annamites des 3 provinces de l'ouest non encore conquises, amena une surprise et la retraite d'une troupe française. Le gouverneur obtint l'autorisation d'occuper les 3 provinces et chargea le directeur de l'Intérieur d'aller à Hué en demander la cession en réclamant l'indemnité promise par le traité de 1862. Napoléon envoya un aide de camp en *CONQUÊTE.* Cochinchine et sur son rapport se résolut à la conquête. Elle s'opéra en huit jours (17-24 juin 1867); le vice-roi annamite se suicida. La France fut maîtresse de toute la Cochinchine; la colonie, désormais à l'abri des attaques du gouvernement de l'Annam, devint très facile à défendre.

L'initiative de quelques officiers obscurs avait fait à peu de frais du Sénégal et de la Cochinchine les amorces d'un empire colonial français en Afrique et en Asie.

LIVRE III

L'INVASION ÉTRANGÈRE ET LA GUERRE CIVILE[1]

CHAPITRE PREMIER

LA RUPTURE ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE[2]

I. L'OFFRE DU TRÔNE D'ESPAGNE AU PRINCE DE HOHENZOLLERN. — II. LA PROTESTATION DE LA FRANCE. — III. LE REFUS DU PRINCE DE HOHENZOLLERN. — IV. DEMANDE DE GARANTIES AU ROI DE PRUSSE. — V. LE REFUS DU ROI DE PRUSSE ET LA PUBLICATION DU REFUS PAR BISMARCK. — VI. LA DÉCLARATION DE GUERRE.

I. — L'OFFRE DU TRÔNE D'ESPAGNE AU PRINCE DE HOHENZOLLERN[3]

VACANCE DU TRÔNE D'ESPAGNE.

LA Révolution espagnole de 1868 avait chassé la reine Isabelle, mais les officiers qui avaient pris le pouvoir tenaient à maintenir la royauté en Espagne. L'assemblée des Cortès décida de choisir un roi. Napoléon préférait Alfonse, fils d'Isabelle, et désirait écarter le duc de

1. Voir la bibliographie en tête du livre II.

SOURCES. — Outre les journaux indiqués plus haut, la principale source est l'*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale et de la Délégation de Tours et de Bordeaux*, publiée par l'Assemblée nationale en 3 séries : *Rapports*, 3 vol., *Dépositions des témoins*, 3 vol. ; *Dépêches télégraphiques officielles*, 3 vol.

OUVRAGES. — D'ensemble : T. Delord, *Histoire du second Empire*, t. VI, 1875 (républicain); E. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. XII-XV; P. de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. VII (conservateur); Samuel Denis, *Histoire contemporaine*, t. I-III, 1897-1900 : *La chute de l'Empire, Le gouvernement de la Défense nationale, L'Assemblée nationale* (royaliste).

2. SOURCES. — Benedetti, *Ma mission en Prusse*, 1871. *Essais diplomatiques... Ma mission à Ems*, 1895; G. Rothan, *Souvenirs diplomatiques. L'Allemagne et l'Italie, 1870-71*, 2 vol., 1884-85; Ollivier, *L'Empire libéral*, t. XIV (souvenirs personnels). — Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, 1898. H. von Sybel, *Die Begründung des deutschen Reichs* (contient des documents d'archives). *Aus dem Leben König Karls von Rumänien*, 4 vol., 1894-1900 (t. II, lettres et souvenirs de Charles de Roumanie sur la candidature Hohenzollern). — M. Busch, *Bismarck; Some secret pages of history*, 3 vol., 1898 (l'édition anglaise est plus complète que l'allemande); l'auteur, confident de Bismarck, a tenu note jour par jour des propos de Bismarck et a reçu des renseignements de Lothar Bucher sur sa mission en Espagne. — Loftus,

Montpensier, fils de Louis-Philippe, mais il avait déclaré qu'il reconnaîtrait tout gouvernement issu de l'élection.

PROJET DE BISMARCK.

Les Espagnols cherchèrent longtemps un prince qui consentît à régner sur un peuple en révolution. Le prince de Portugal et deux princes de la famille royale d'Italie refusèrent. Un député espagnol, Salazar, proposa le frère du prince de Roumanie, Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen. Ces princes catholiques n'avaient avec les Hohenzollern de Prusse qu'une parenté très éloignée, datant du XIII[e] siècle; mais leur père, Antoine, avait cédé son territoire au roi de Prusse, et avait été premier ministre de Guillaume en 1858. L'idée venait de Bismarck, qui menait l'affaire très secrètement, d'accord avec le général Prim, chef du gouvernement espagnol. Voulait-il placer à la frontière française un roi dévoué à la Prusse, pour obliger la France en cas de guerre à immobiliser des troupes sur les Pyrénées? ou remporter un succès diplomatique en établissant un prince prussien en Espagne malgré le gouvernement français? L'opération, assurément dirigée contre la France, ne pouvait pourtant être un guet-apens pour entraîner l'Empereur à la guerre malgré lui; on ne pouvait calculer si longtemps d'avance des faits qui échappaient à toute prévision.

LE PRINCE DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN.

MANŒUVRE DE BISMARCK.

Bismarck manœuvra en secret pour surprendre la France, comme il avait surpris l'Autriche et la Russie en 1866 en envoyant Charles de Hohenzollern en Roumanie; il mit longtemps à faire accepter l'opération au roi Guillaume, et au prince Antoine, chef de la famille. L'offre fut faite à trois reprises.

OFFRE A LÉOPOLD.

1° Dans l'automne de 1869, Salazar, probablement à la solde de Bismarck, alla voir en Allemagne le prince Léopold, qui mit pour condition le consentement de Guillaume et de Napoléon, ce qui équivalait à un refus. Le projet fut connu vaguement de l'ambassadeur français à Madrid, qui le désapprouva.

OFFRE AU ROI GUILLAUME.

2° En février 1870, Salazar vint à Berlin avec deux lettres de Prim, il vit Bismarck et le roi. Ce fut pour Guillaume, qui n'était pas encore dans le secret, « un coup de tonnerre dans un ciel serein; » il se déclara opposé en principe. Mais l'offre de la couronne, devenue un secret d'État, fut discutée par un Conseil des princes et de quelques confi-

Diplomatic reminiscences, 2 vol., 1894 (ambassadeur d'Angleterre à Berlin). — Nigra, *Souvenirs diplomatiques*, dans la Bibliothèque universelle, t. LXV (ambassadeur d'Italie à Paris).
Travaux. — Bibliographie des origines de la guerre dans Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde*. 8[e] éd. 1912, p. 890. H. Welschinger, *La guerre en 1870; causes et responsabilités*, 2 vol. 1910. — H. Hesselbarth, *Die Entstehung des deutsch-französischen Krieges*, 1910. E. Marcks, *Kaiser Wilhelm I.*, 1899. W. Schultze, *Die Thronkandidatur Hohenzollern*, 1902. — Exposé de l'état de la question dans la Revue d'histoire moderne et contemporaine, mars 1910, janvier 191 (P. Muret, *Ollivier et le duc de Gramont*). H. Delbrück, *Der Ursprung des Krieges*, dans les *Preussische Jahrbücher*, t. LXX et LXXIX, explique clairement le point de vue prussien.

3. H. Léonardon, *Prim et la candidature Hohenzollern*, dans la Revue historique, t. LXXIV Note de la page précédente).

dents, qui fut unanime à l'accepter comme un « devoir patriotique prussien » (15 mars). Léopold refusa ; on proposa son frère Frédéric, il refusa.

MISSION EN ESPAGNE.

3° Bismarck, sans prévenir son roi, envoya en Espagne, pour s'informer des chances de succès, deux agents secrets, un officier et un fonctionnaire des Affaires étrangères, Lothar Bucher, ancien socialiste rallié, avec l'ordre d'éviter tout ce qui pourrait « susciter une fermentation en France », par conséquent de mentionner son nom. « Si on fait du bruit en France, nous répondrons simplement : — Voulez-vous dicter les décisions de la nation espagnole et d'un particulier allemand ? » Son jeu était de présenter l'élection du prince comme une question à régler entre le gouvernement espagnol et la famille des Sigmaringen, en dehors du roi de Prusse. Cette fiction mettait le gouvernement français dans l'alternative, ou d'assister impuissant à l'élection, ou de révolter le sentiment national des Espagnols en intervenant dans leurs affaires intérieures. Cette manœuvre exigeait le secret absolu : Bismarck se cachait même de son roi ; les dépêches de Madrid étaient envoyées à Léopold.

HÉSITATIONS DE GUILLAUME

Le prince royal de Prusse, d'accord avec Bismarck, finit par prévenir son père (29 mai). Guillaume, mécontent qu'on eût opéré à son insu, ne consentit pas tout d'abord. Prim ayant fait en Espagne une allusion à l'élection d'un roi, Napoléon, alors à Vichy, chargea l'ambassadeur français Mercier de se renseigner sur le bruit qui courait d'une « intrigue d'un prince prussien ». Prim nia.

AJOURNEMENT DES CORTÈS.

Bismarck obtint enfin le consentement écrit de Guillaume (21 juin). Mais, l'affaire ayant traîné, Prim avait laissé ajourner l'Assemblée des Cortès chargée de l'élection et, quand Salazar revint en Espagne, apportant l'adhésion du prince (26 juin), Prim était absent. Il fallut, pour convoquer les Cortès, s'adresser au président Zorilla, qui n'était pas dans le secret. Zorilla, étonné, avertit le directeur du journal la *Epoca*, qui rendit l'affaire publique. Le secret fut éventé, le coup préparé par Bismarck était manqué. Prim, en arrivant à Madrid, avoua sa déception ; mais il pria l'ambassadeur français de l'aider à faire accepter de l'Empereur cette nouvelle « peu agréable ».

LE SECRET ÉVENTÉ.

II. — LA PROTESTATION DE LA FRANCE

PROTESTATIONS DE LA FRANCE.

NAPOLÉON, désagréablement surpris, fit aussitôt protester en Espagne et en Prusse. Gramont télégraphia aux agents français, à ceux de Madrid de combattre avec tact et prudence « l'intrigue ourdie par Prim et la Prusse contre la France », à ceux de Berlin de dire : « Nous ne pouvons voir sans quelque surprise un prince prussien chercher à s'asseoir sur le trône d'Espagne ». Comptant faire impression

par une attitude énergique, il déclara à l'ambassadeur prussien que la France ne tolérerait pas l'élection du prince. Ce ton, pris dès le début, engageait le conflit ouvert entre la France et la Prusse.

ABSENCE DU PERSONNEL DE BERLIN.

En Prusse, le personnel du gouvernement était absent de Berlin : le roi prenait les eaux à Ems, Bismarck se reposait dans son domaine. Le chargé d'affaires français, qui remplaçait l'ambassadeur français Benedetti en congé, ne trouva au ministère qu'un subalterne, qui déclara ne rien savoir et attendre les ordres du roi. C'était peut-être un plan concerté, pour laisser le temps de faire l'élection en donnant au gouvernement prussien l'attitude officielle de spectateur désintéressé.

IRRITATION EN FRANCE.

A Paris, l'opinion fut irritée. Les journaux publièrent des articles violents ; ils parlèrent de « reconstitution de l'empire de Charles-Quint », de « proconsul prussien » ; Vaillant écrivait dans son carnet (5 juillet) : « Il me semble que c'est la guerre, ou à bien peu près ». Le Conseil, tenu le 6 au matin à Saint-Cloud, discuta la guerre et demanda à Lebœuf si l'armée était prête : Lebœuf loua l'armée, sa discipline, son fusil, ses mitrailleuses. On parla des alliances possibles : l'Empereur donna lecture des lettres échangées en 1869 entre lui et les souverains d'Autriche et d'Italie ; le Conseil eut l'impression d'une promesse de secours.

CONSEIL A SAINT-CLOUD.

DÉCLARATION DE GRAMONT.

Au Corps législatif, en réponse à une interpellation, Gramont lut une déclaration où il se défendait de toute « immixtion dans les affaires espagnoles ».

« Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre des forces en Europe, et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. » Le gouvernement « compte à la fois sur la sagesse du peuple allemand et l'amitié du peuple espagnol » ; mais il saurait « remplir son devoir sans hésitation et sans faiblesse ».

IMPRESSION BELLIQUEUSE.

Les formes polies n'empêchaient pas d'apercevoir la menace finale, le défi à la Prusse apparaissait sous l'évocation solennelle du « trône de Charles-Quint ». La majorité applaudit, les députés de gauche crièrent : « C'est la guerre ». A la Bourse, le 3 p. 100 baissa de 1 fr. 40.

EXAMEN DES PRÉCÉDENTS.

Le gouvernement travailla à faire avorter la candidature. Gramont et Ollivier, ayant étudié ensemble les cas où une couronne avait été offerte à un membre de la famille régnante d'un grand État, résumèrent les précédents (Belgique, Espagne, Grèce) en deux règles : aucune grande Puissance ne doit laisser accepter à un de ses membres un trône contre le gré d'une autre puissance ; — l'État qui réclame doit s'adresser, non à la nation qui offre le trône, mais à la famille du prince. Ils écidèrent, suivant ces précédents, de s'adresser au roi de Prusse.

ENVOI DE BENEDETTI A EMS.

Benedetti reçut l'ordre d'aller à Ems faire auprès de Guillaume une démarche verbale confidentielle. Ce procédé, contraire à l'étiquette, permettait, en surprenant le roi loin de Bismarck, de l'amener à se désintéresser d'une affaire où on l'avait engagé malgré lui. Guillaume avait écrit à la reine (5 juillet) : « La bombe espagnole a éclaté d'un coup, mais tout autrement qu'on avait dit ». Puis (7 juillet) : « Entre nous, je verrais volontiers que Léopold ne fût pas élu ». Bismarck, connaissant ses sentiments, lui écrivit de ne pas traiter avec Benedetti, et de le renvoyer à son ministre des Affaires étrangères.

INSTRUCTIONS DE BENEDETTI.

Les instructions officielles de Benedetti lui prescrivaient de prier le roi d'intervenir pour conseiller au prince de refuser : ce serait rendre service à la paix, et affermir les bons rapports avec la Prusse (7 juillet). Une lettre privée de Gramont indiquait le but véritable :

INTENTIONS DE GRAMONT.

« Nous savons que le prince a combiné l'affaire avec le gouvernement prussien.... Voici la seule réponse qui puisse nous satisfaire et empêcher la guerre : Le gouvernement n'approuve pas l'acceptation du prince, et lui donne l'*ordre* de revenir sur cette détermination.... Nous sommes très pressés, parce qu'il faut prendre les devants... et commencer les mouvements de troupes.... Si vous obtenez du roi qu'il *révoque* l'acceptation, ce sera un immense succès... ; sinon, c'est la guerre. »

RÉPONSE DE GUILLAUME.

Gramont voulait forcer la Prusse à découvrir son jeu en reconnaissant son échec publiquement et vite, et déjà il prévoyait la guerre. Guillaume, à Ems, reçut Benedetti le 9, et lui répondit en se maintenant dans la fiction que le gouvernement prussien était étranger à l'affaire : lui-même, comme chef de famille, n'avait pas encouragé le prince à accepter; si le prince retirait son acceptation, il n'interviendrait pas; c'est à Madrid que la France devait agir. Cette réponse désappointa Gramont, qui cherchait un succès diplomatique. Il craignit une manœuvre dilatoire destinée à attendre la réunion des Cortès.

DÉLIBÉRATIONS EN CONSEIL.

Un Conseil tenu le 10 décida de télégraphier à Benedetti que le gouvernement, « débordé par l'opinion », voulait une réponse. Napoléon prévint Victor-Emmanuel que, s'il recevait une réponse négative ou évasive, il marchait, et qu'il comptait sur l'Italie et l'Autriche. Le 11, un Conseil discuta les mesures militaires, Gramont y lut deux dépêches de Benedetti. Il avait rencontré à la promenade le roi, qui lui avait dit n'avoir encore aucune réponse du prince; il avertissait Gramont que la guerre deviendrait inévitable si la France faisait des préparatifs militaires. Le Conseil n'autorisa que le rappel des soldats en permission.

DÉPÊCHES DE BENEDETTI.

AVERTISSEMENT DE BEUST.

L'ambassadeur autrichien transmit le 11 les conseils de prudence envoyés par Beust le 9 : « ne pas s'attaquer au roi de Prusse, traiter la question en question espagnole », sinon, l'Allemagne du Sud suivrait la Prusse. Mais la majorité du Corps législatif s'énervait d'attendre. Pour

NOUVELLE DEMANDE DE GRAMONT.

la calmer, Gramont déclara qu'il attendait une réponse d'où dépendrait sa résolution. La droite, pour faire tomber le ministère, affecta de traiter l'affaire d'Espagne comme secondaire : quand elle serait réglée, il faudrait poser la question du traité de Prague et forcer la Prusse à un Congrès. Gramont, intimidé, télégraphia à Benedetti (11 juillet au soir) que son langage ne répondait plus à la position prise par le gouvernement : il devait l'accentuer. « Nous demandons que le roi *défende* au prince de persister dans sa candidature. »

DÉCLARATION DE GUILLAUME.

Guillaume avait reçu le 10 une lettre du prince Antoine, très déconcerté par l'émotion de la France, mais trop engagé pour reculer; il en avertit Benedetti (le 11), et dit que la décision devait venir du prince Léopold, parti pour un voyage. Il se plaignit des armements de la France, et promit la paix si on lui laissait le temps. Benedetti insistant sur le danger d'un retard, le roi l'autorisa à télégraphier qu'il espérait recevoir le lendemain un message de Léopold, et l'invita à dîner. Il gardait un ton cordial, mais ne voulait plus s'occuper seul de l'affaire; il ordonna à son ambassadeur à Paris de regagner son poste.

III. — LE REFUS DU PRINCE DE HOHENZOLLERN

ACTION DE NAPOLÉON SUR SERRANO ET LES HOHENZOLLERN

PENDANT ces négociations avec le roi de Prusse, Napoléon agissait par des moyens personnels sur les deux parties directement intéressées, le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern. Il profitait de l'antipathie du général Serrano à l'égard de Prim pour lui demander à titre de service personnel d'engager le prince Antoine à décider son fils à se retirer. Sur les Hohenzollern Napoléon agit par le moyen de l'agent du prince Charles de Roumanie à Paris, Strat, que l'ambassadeur espagnol lui amena en secret la nuit à Saint-Cloud.

REFUS DU PRINCE ANTOINE.

Le prince Antoine était à Sigmaringen, déjà résolu à refuser; son fils Léopold, qui était censé voyager en Suisse, se tenait caché aux environs. Strat alla voir Antoine et lui remontra les dangers qui menaçaient un roi étranger en Espagne. Léopold et sa femme ne voulaient pas renoncer à la couronne, mais, dans cette famille où l'autorité paternelle était absolue, le père décida seul, et envoya la renonciation, au nom de son fils; cette forme indirecte surprit le public. La nouvelle fut télégraphiée le soir (11 juillet) en chiffres à l'ambassadeur espagnol à Paris, le lendemain en clair à Prim. C'était le premier succès diplomatique de la France sur la Prusse.

SATISFACTION DE GUILLAUME.

Un officier envoyé par Guillaume à Antoine, pour l'avertir qu'il verrait avec plaisir le retrait, arriva après la décision; Guillaume fut satisfait d'être débarrassé d'une affaire engagée malgré lui, et mal

engagée. « Cela m'ôte une pierre du cœur », écrivit-il à sa femme. Bismarck, surpris et déçu, envoya un confident du roi, le prince Eulenburg, à Ems, dire qu'il considérait la guerre comme nécessaire.

IMPRESSION A PARIS.

A Paris, la nouvelle produisit des impressions opposées. Thiers fut satisfait qu'on eût forcé la Prusse à reculer; Guizot parla de « belle victoire diplomatique ». Ollivier, plein de joie, porta la dépêche au Corps législatif, la lut aux députés et annonça la nouvelle à la foule; il croyait la paix assurée. A la Bourse, la rente haussa de deux francs. Napoléon fut partagé entre la satisfaction d'éviter la guerre et la crainte de l'opinion. Il dit aux officiers de service : « C'est un grand soulagement pour moi; une guerre est toujours une grosse aventure ». Il écrivit à Ollivier qu'il faudrait, à la Chambre, « bien faire sentir que c'est sur l'injonction du roi de Prusse que la candidature a été retirée, Le pays sera désappointé. Mais qu'y faire? » A l'ambassadeur italien qui le félicitait de cette « grande victoire morale », il répondit : « L'opinion en France aurait préféré la guerre, mais la renonciation est une solution satisfaisante. »

DÉPÊCHE DE GRAMONT.

Gramont venait de télégraphier à Benedetti :

« Employez votre habileté, je dirai même votre adresse, à constater que la renonciation du prince nous est annoncée, communiquée ou transmise par le roi de Prusse ou son gouvernement.... La participation du roi doit à tout prix être consentie par lui ou résulter des faits d'une manière saisissable. »

MÉCONTENTEMENT DE GRAMONT.

Il fut déçu par la forme de la dépêche du prince, une notification à Prim, qui « escamotait » la participation du roi de Prusse à la candidature, et lui enlevait, à lui, l'occasion d'un succès personnel.

IV. — DEMANDE DE GARANTIES AU ROI DE PRUSSE

DEMANDE DE GARANTIES.

La droite du Corps législatif ne trouva pas la solution suffisante. Duvernois, l'orateur du groupe, demanda à interpeller le ministère « sur les *garanties* qu'il a stipulées ou compte stipuler pour éviter le retour de complications successives avec la Prusse ».

PROPOSITION A L'AMBASSADEUR PRUSSIEN.

Gramont, n'ayant pu obtenir l'aveu public de la participation *passée* du roi de Prusse, chercha son succès diplomatique dans une demande de garantie publique *pour l'avenir*. L'ambassadeur prussien, Werther, rentré à Paris, étant venu le voir, il essaya de lui faire dire que le roi avait pris part au désistement; Werther maintint que la renonciation venait de l'initiative du prince. Gramont proposa alors, puisque le roi n'avait pas voulu être désagréable à la France, qu'il écrivît à l'Empereur une lettre amicale, dont il formula ainsi le contenu :

« En autorisant le prince à accepter la couronne, le roi ne croyait pas porter atteinte aux intérêts ni à la dignité de la nation française. Il s'associe à la renonciation du prince.... »

INTERVENTION D'OLLIVIER. Ollivier, survenu pendant l'entrevue, appuya la proposition de Gramont. Werther put avoir l'impression qu'une proposition faite par le ministre des Affaires étrangères et le principal ministre représentait bien la pensée du gouvernement français.

INTERVENTION DE NAPOLÉON. L'entourage de l'Empereur, animé des mêmes sentiments que la droite, trouvait la renonciation insuffisante; on s'étonnait qu'elle fût signée, non du prince Léopold, mais du « père Antoine ». Napoléon, après une conversation avec Gramont à Saint-Cloud, fit ordonner par *ORDRE A BENEDETTI.* dépêche à Benedetti de se rendre auprès du roi pour lui demander de déclarer qu'il s'associait à la renonciation du prince et donnait « l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau cette candidature ». La réponse pressait : « L'animation des esprits est telle que nous ne savons pas si nous parviendrons à la dominer ».

PORTÉE DE CET ACTE. C'était remettre en question le succès acquis à la France par l'échec de Bismarck, et rouvrir le conflit en laissant cette fois à la Prusse le choix entre la paix et la guerre. Cette résolution décisive, Napoléon l'avait prise sans consulter le Conseil, sur l'avis du seul ministre des Affaires étrangères; il ne se croyait pas tenu de faire approuver sa politique extérieure par un cabinet parlementaire.

LETTRE DE L'EMPEREUR A GRAMONT. Les chefs de la droite vinrent à Saint-Cloud, se moquèrent de la dépêche du « père Antoine », et mirent Napoléon en défiance contre une ruse des Hohenzollern. Il écrivit le soir même à Gramont, qu'après avoir relu la dépêche « du père Antoine », il jugeait bon « d'accentuer » la position à prendre :

« 1° Nous avons eu affaire à la Prusse, non à l'Espagne. 2° La dépêche du prince Antoine à Prim est un document non officiel pour nous, « que personne n'a été chargé de nous communiquer ». 3° Léopold a accepté, c'est le père qui renonce. 4° Benedetti doit insister pour une réponse catégorique par laquelle le roi s'engagera pour l'avenir à ne pas permettre au prince Léopold, qui n'est pas engagé, de suivre l'exemple de son frère et de partir un beau jour pour l'Espagne. 5° Tant que nous n'avons pas une communication officielle d'Ems, nous ne sommes pas censés avoir eu de réponse à nos justes demandes. 6° Pas de réponse, nous continuerons nos armements. 7° Impossible de faire une communication aux Chambres avant. »

ADDITION A LA LETTRE. C'était un nouvel acte de pouvoir personnel. Ollivier et Gramont firent ajouter :

« Afin que nous soyons sûrs que le fils ne désavouera pas le père, et qu'il n'arrivera pas en Espagne ce qui est arrivé pour son frère en Roumanie, il est indispensable que le roi veuille bien nous dire qu'il ne permettra pas au prince de revenir sur la renonciation. Nous ne saurions considérer la renon-

ciation... comme une réponse suffisante,... encore moins y voir une garantie pour l'avenir. »

Le lendemain (13 juillet), le gouvernement reçut d'Autriche et d'Angleterre le conseil de ne rien demander de plus. « Toute l'Europe dirait... que la France s'est jetée dans une querelle par orgueil et ressentiment », dit lord Lyons. Mais les journaux français avaient déjà pris un ton violent. Le matin, l'Empereur tint Conseil à Saint-Cloud. Le ministre de la Guerre Lebœuf demanda l'appel des réservistes. Les ministres furent unanimes à juger insuffisante la renonciation d'Antoine tant qu'elle ne serait pas ratifiée par Léopold, approuvée par Guillaume, acceptée par l'Espagne. Ils proposèrent, par 8 voix contre 4, d'ajourner l'appel des réserves jusqu'à ce qu'on sût le résultat des démarches de Benedetti, et de se contenter de *l'approbation* du roi de Prusse sans exiger sa garantie pour l'avenir.

AVIS DONNÉ PAR L'ANGLETERRE.

CONSEIL A SAINT-CLOUD.

AJOURNEMENT DE L'APPEL DES RÉSERVES.

Au Corps législatif les ministres furent reçus froidement; le chef de la droite reprocha au ministère « la lenteur dérisoire des négociations avec la Prusse », et demanda à interpeller sur une conduite qui « risquait de porter atteinte à la dignité nationale ». Thiers, inquiet, réunit quelques ministres et les engagea à résister à la droite qui cherchait à les entraîner à la guerre. Mais les ministres n'osèrent pas affronter l'irritation des Chambres, et ils se laissèrent pousser à la guerre, qu'ils ne désiraient pas, parce qu'ils eurent moins peur de la Prusse que de leurs adversaires parlementaires.

REPROCHES DE LA DROITE.

V. — LE REFUS DU ROI DE PRUSSE ET LA PUBLICATION DU REFUS PAR BISMARCK

Le 13 juillet, à 9 heures du matin, Benedetti rencontra dans le parc d'Ems Guillaume, qui s'avança vers lui et lui dit gaiement qu'il avait reçu une bonne nouvelle, qui le délivrait de tout souci, c'était la dépêche de renonciation publiée dans un journal allemand. Benedetti lui transmit alors la demande de l'Empereur, et le pria de lui permettre d'annoncer qu'il interdirait au prince de poser à nouveau sa candidature. Guillaume, surpris, répondit qu'il attendait le message officiel sur la décision du prince Léopold et ne pouvait donner aucune déclaration. Benedetti insista ; Guillaume, mécontent, répliqua :

ENTREVUE DU PARC D'EMS.

« Je ne veux ni ne puis prendre un pareil engagement.... Cette affaire m'a donné trop de préoccupations pour ne pas désirer qu'elle soit définitivement écartée.... Mes cousins sont d'honnêtes gens et, s'ils ont retiré la candidature..., ce n'est pas avec l'arrière-pensée de la reproduire plus tard. »

RÉPONSE DE GUILLAUME.

LETTRES A LA REINE.

Sur une nouvelle insistance, il répondit n'avoir plus rien à ajouter, et il rompit l'entretien, déjà irrité. Il écrivit à la reine que Benedetti était devenu « de plus en plus insistant et presque impertinent », et semblait « avoir pour instructions de lui arracher cette promesse », afin de le mêler officiellement « à l'affaire ». Le projet de lettre suggéré par Gramont à Werther lui parvint un peu après et l'indigna; il écrivit à la reine : « Il faut que je paraisse comme un pécheur repentant...., ils ont résolu à tout prix de nous provoquer ».

REFUS DE RECEVOIR BENEDETTI.

Deux ministres prussiens envoyés par Bismarck venaient d'arriver à Ems; ils conseillèrent au roi de cesser cette négociation irrégulière par entrevues personnelles dans une ville d'eaux, et de revenir à la procédure normale d'une négociation à Berlin entre l'ambassadeur et le ministre. Guillaume décida de ne plus recevoir Benedetti, mais en gardant des formes courtoises;

INSISTANCES DE BENEDETTI.

Benedetti, obéissant à son ministre, insista pour obtenir une audience. A trois reprises le roi lui envoya son aide de camp Radziwill.

REFUS D'AUDIENCE.

1° A deux heures, Radziwill lui dit que le roi venait de recevoir la lettre du prince Antoine confirmant la renonciation, et considérait « la question comme close ». Benedetti répondit qu'il avait sollicité l'autorisation de transmettre l'approbation du roi, et qu'une nouvelle dépêche l'obligeait à insister.

2° A trois heures, Radziwill vint dire que le roi avait « donné son approbation dans le même esprit et le même sens qu'à l'acceptation » : quant à l'engagement pour l'avenir, il renvoyait à ses déclarations antérieures.

3° A cinq heures et demie, Radziwill revint répéter que le roi consentait à donner son approbation, mais ne pouvait reprendre la discussion sur les assurances.

PAS DE RUPTURE.

C'étaient trois refus d'audience, mais de formes polies, sans rupture. Le roi, n'étant pas à Ems en qualité de souverain, n'était pas obligé de donner audience à un ambassadeur. Le lendemain, partant pour Berlin, il vit Benedetti à la gare, et lui dit adieu gracieusement.

DÉPÊCHE ENVOYÉE A BISMARCK

Abeken, le fonctionnaire placé auprès de Guillaume par Bismarck, avait, l'après-midi du 13, sur l'ordre du roi, télégraphié à Berlin le récit de la journée.

La dépêche commençait par une courte lettre du roi à Abeken racontant l'entrevue dans le parc; expliquait ensuite que le roi, sur l'avis d'Eulenburg et d'Abeken, avait résolu de ne plus recevoir Benedetti, et « de lui faire dire simplement par un aide de camp » qu'il avait reçu du prince confirmation de la nouvelle et n'avait plus rien à dire à l'ambassadeur. Abeken, en terminant, disait que le roi laissait à Bismarck « le soin de décider si la nouvelle exigence de Benedetti et le refus qui lui a été opposé devaient être communiqués aux ambassadeurs et aux journaux ».

IMPRESSION DE BISMARCK.

Bismarck, déjà irrité, reçut la dépêche le soir, à table avec le ministre de la Guerre Roon et le chef d'état-major Moltke, partisans de la guerre; ils y virent le maintien de la paix, et furent consternés. Bismarck demanda quel temps il faudrait, en cas de guerre subite, pour compléter les préparatifs; Moltke répondit que la Prusse avait avantage à précipiter la guerre. Bismarck, profitant de l'autorisation du roi, rédigea un court récit calculé de manière à aggraver l'impression du refus. Après une phrase sur la nouvelle de la renonciation communiquée officiellement à la France par l'Espagne, il ajoutait :

BISMARCK RÉDIGE LE RÉCIT.

« Depuis, l'ambassadeur français a adressé à Ems au roi la demande de l'autoriser à télégraphier à Paris que le roi s'engageait à tout jamais à ne point permettre la reprise de la candidature. Là-dessus Sa Majesté le roi a refusé de recevoir à nouveau l'ambassadeur, et lui a fait dire par l'aide de camp de service qu'Elle n'avait plus rien à lui communiquer. »

INTENTION DE BISMARCK.

Bismarck a raconté longtemps après (nous n'avons aucun autre renseignement) qu'il expliqua ainsi sa manœuvre à ses compagnons :

« Il est essentiel que nous soyons les attaqués.... Si je communique aux journaux ce texte et le télégraphie à nos ambassades, il sera bientôt connu à Paris... et y produira sur le taureau gaulois l'effet du chiffon rouge. »

BISMARCK A-T-IL « FALSIFIÉ » LA DÉPÊCHE D'EMS?

Vingt ans plus tard, Bismarck, pour montrer son rôle personnel dans l'œuvre de l'unité allemande, révéla ce qu'il avait fait pour décider la France à la guerre. Les socialistes lui reprochèrent d'avoir « falsifié » la dépêche d'Ems. Cette expression adoptée par les journaux français est inexacte; Bismarck était autorisé à publier, non pas le *texte* de la dépêche d'Abeken (que sa forme même rendait impropre à être publiée), mais le *refus* du roi, et son texte ne contenait aucune affirmation fausse; la forme seule différait.

COMMUNICATION DU RÉCIT.

Bismarck rendit public le refus du roi par un procédé insolite, sans aucun caractère officiel. Le texte publié la nuit dans un supplément de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux, fut télégraphié aux ambassades prussiennes. Cette méthode divulguait le refus sans engager la responsabilité officielle du gouvernement prussien.

VI. — LA DÉCLARATION DE GUERRE

CONDITIONS ANORMALES DES OPÉRATIONS.

LA nouvelle du refus d'audience, arrivant brusquement à Paris, fit une impression si forte qu'elle ôta au personnel du gouvernement la faculté de réfléchir. Ce défaut de sang-froid sur lequel Bismarck avait compté s'explique par les conditions anormales où l'on vivait depuis deux semaines. Tout avait été irrégulier et insolite :

l'intrigue secrète entre Prim et Bismarck révélée par hasard, la décision personnelle de l'Empereur prise en dehors du ministère, la négociation à Ems par entrevues personnelles entre Benedetti et Guillaume en villégiature, l'annonce de la renonciation par le père du candidat au trône, l'annonce des refus d'audience par un article de journal. On avait perdu le bénéfice des formes lentes de la diplomatie régulière, qui obligent les gouvernants à peser leurs décisions. Gramont, qui croyait tenir un succès personnel, se trouvait tout d'un coup en face d'un échec. Il arriva chez Ollivier en disant : « Vous voyez un homme qui vient de recevoir une gifle ».

IMPRESSION DE GRAMONT.

HÉSITATIONS DES MINISTRES.

Les ministres, réunis le matin, connurent d'abord le refus d'audience, puis l'article de la *Gazette*, enfin le rapport de Benedetti annonçant que le roi semblait résolu à ne pas accorder la garantie; quelques-uns hésitaient; les préfets, consultés par le ministre de l'Intérieur sur l'opinion dans leur département, avaient tous, excepté 15, répondu qu'on ne désirait pas la guerre. L'après-midi, le Conseil officiel se réunit aux Tuileries, présidé par l'Empereur, examina le texte du refus, conclut qu'il constituait une offense voulue, équivalente à une déclaration de guerre et vota à l'unanimité le rappel des réservistes.

CONSEIL.

PROJET DE CONFÉRENCE.

La séance fut interrompue pour déchiffrer la dépêche de Benedetti; la réponse du roi y parut moins raide. Gramont proposa une Conférence européenne pour confirmer l'interdiction aux familles régnantes de laisser accepter une couronne par un de leurs membres; Napoléon approuva, le Conseil accepta un projet de déclaration en ce sens.

CONSEIL DU SOIR A SAINT-CLOUD.

L'Empereur, revenu à Saint-Cloud, annonça « ce moyen terme », l'impératrice répondit : « Je doute que cela réponde au sentiment du pays »; sur la prière de Lebœuf, Napoléon convoqua pour le soir même un autre Conseil à Saint-Cloud. Gramont y lut les dépêches des agents français de Berlin, de Berne, de Munich, annonçant que les ministres prussiens venaient d'informer officiellement les cabinets du refus de recevoir l'ambassadeur. Le Conseil renonça au projet de Conférence. A Paris, sur les boulevards, la foule criait : « Vive la guerre! A Berlin! » Avec la permission de l'Empereur on chanta à l'Opéra la *Marseillaise*, interdite pendant tout l'Empire.

MANIFESTATIONS.

DÉCLARATION AUX CHAMBRES.

Le 15 juillet, une déclaration, approuvée par un Conseil, tenu à Saint-Cloud le matin, fut lue aux Chambres à une heure. Elle racontait la négociation d'Ems, la demande de garanties, le refus du roi, ajoutant que le gouvernement prussien, « pour donner à ce refus un caractère non équivoque », l'avait communiqué officiellement aux cabinets de l'Europe. « Nous n'avons rien négligé pour éviter une guerre, nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre. »

Le Corps législatif vota d'urgence un crédit de 50 millions. Thiers et l'extrême gauche votèrent contre. Thiers expliqua son vote dans un discours accueilli par les insultes de la droite, et qui devait après la guerre lui assurer le gouvernement de la France : *VOTE DES CRÉDITS.*

« Voulez-vous que l'Europe tout entière dise que le fond était accordé et que, pour une question de forme, vous vous êtes décidés à verser des torrents de sang? » Je demande qu'on nous donne connaissance des dépêches « d'après lesquelles on a pris cette résolution », car « c'est une déclaration de guerre ». Il conclut en déclinant la « responsabilité d'une guerre aussi peu justifiée ». *PROTESTATION DE THIERS.*

Ollivier répondit que, malgré ses efforts pour maintenir la paix, la guerre était rendue nécessaire par un « affront » qui engageait l'honneur. Il déclara n'avoir « reçu que des dépêches confidentielles que les usages diplomatiques ne permettaient pas de communiquer ». *REPONSE D'OLLIVIER.*

Gambetta ayant réclamé la dépêche, non « par extrait... mais par une communication authentique », Ollivier répondit que les agents prussiens avaient partout répandu la nouvelle du refus de recevoir l'ambassadeur, que « les mesures militaires commençaient en Prusse ». Et, dans un moment d'exaltation, lui, le partisan de la paix, prononça le mot fameux qui devait lui fermer à tout jamais la carrière politique : « De ce jour commence... une grande responsabilité; nous l'acceptons *d'un cœur léger* ». Il expliqua que l'insulte était constituée non par le refus, mais par la publication; Thiers répliqua : *DEMANDE DE GAMBETTA.* *LE « CŒUR LÉGER ».*

« Nous avons la guerre par la faute du cabinet.... Il fallait réparer Sadowa, mais il fallait attendre.... Insister, c'était faire naître des questions d'orgueil entre deux grandes nations également susceptibles, et la guerre devenait inévitable.... Il fallait donner à l'Europe le temps d'intervenir. » *RÉPONSE DE THIERS.*

Thiers croyait inévitable la guerre contre la Prusse, mais il jugeait l'occasion mal choisie. L'extrême gauche républicaine, favorable ou résignée à l'unité allemande, condamnait la guerre. Jules Favre demanda « communication des dépêches... par lesquelles le gouvernement prussien avait notifié sa résolution aux gouvernements étrangers ». Le chef du centre gauche, Buffet, déclara « indispensable » que toutes les pièces fussent communiquées au moins à la Commission. La proposition fut rejetée par 159 voix contre 84 (de la gauche et du centre gauche). *SENTIMENTS DE L'OPPOSITION.*

La Commission, élue à six heures, se réunit avec le mandat d'obtenir des éclaircissements; elle écouta successivement trois ministres. — Le ministre de la Guerre Lebœuf, interrogé sur l'état de l'armée, fit la même réponse que Niel son prédécesseur : la France était prête et avait une avance sur la Prusse. — Ollivier annonça qu'il était appelé par des soucis urgents, et sortit aussitôt. — Gramont, arrivé en retard, apporta des pièces classées par numéros et en lut des extraits. La Commission voulait savoir : 1° Si la France avait demandé à la fois au roi de Prusse *AUDITION DES MINISTRES PAR LA COMMISSION.*

RÉPONSES DE GRAMONT. l'approbation du désistement et la garantie. « Il me semble, dit le président, que vous avez toujours demandé la même chose. » — Gramont ne contredit pas. 2° En quoi consistait l'insulte. — Gramont répondit que c'était la dépêche de Bismarck aux agents prussiens pour leur annoncer le refus de recevoir l'ambassadeur français; il n'en avait pas le texte, mais la connaissait par les confidences faites aux agents français.
QUESTION SUR LES ALLIANCES. 3° Si la France avait des alliances. — Gramont répondit :

« Si je vous ai fait attendre, c'est que j'avais chez moi l'ambassadeur d'Autriche et le ministre d'Italie. J'espère que la Commission ne m'en demandera pas davantage. »

RAPPORT DE LA COMMISSION. Le rapport, rédigé en hâte, déclara que les pièces avaient été communiquées, que le ministre avait fait des déclarations « très complètes et très nettes », et que le gouvernement, de la première à la deuxième phase des négociations, avait « loyalement poursuivi le même but ». Le rapport en donnait pour preuve une dépêche du 12 juillet, qu'il faisait remonter au début de la crise.

SÉANCE DU CORPS LÉGISLATIF. Le soir même, le rapport fut présenté au Corps législatif par Talhouet, du centre droit, un des 84 qui avaient voté pour la communication. Les députés, fatigués par une séance qui dura jusqu'à une heure du matin, se laissèrent persuader sans discuter. *PROTESTATION DE GAMBETTA.* Seul, Gambetta prononça un discours. Il ne suivait pas la politique étrangère de l'extrême gauche et ne s'opposait pas, en principe, à la guerre. Il blâma « la politique de faiblesse » suivie depuis 1866 envers la Prusse; si les députés s'étaient « départis du sang-froid et de la mesure qui convenaient aux résolutions d'une aussi grande portée », c'était « l'effervescence d'un sentiment longtemps contenu... par une politique extérieure que je déplore, que je déteste ». Mais ce sentiment tardif les obligeait à donner à l'Europe de fortes raisons de ce changement de politique; la Chambre ne doit pas, « sur des susceptibilités... dans les étiquettes royales », lancer la France dans une guerre, qui aboutira « à vider la question de la prépondérance entre la race française et la race germanique ». Elle ne peut « compter sur les sympathies de l'Europe, sur l'assentiment de la France », que si l'insulte est bien démontrée. Gambetta réclamait donc le texte de la dépêche prussienne aux gouvernements étrangers. La Chambre vota les crédits à l'unanimité moins 11 voix républicaines et 5 abstentions.

VISITE DU SÉNAT A SAINT-CLOUD. Le Sénat vota sans discussion, et alla à Saint-Cloud, où son président Rouher félicita l'Empereur d'avoir su attendre, et l'engagea à redevenir « dépositaire du pouvoir impérial ». *ATTITUDE DE L'IMPÉRATRICE.* L'impératrice parut satisfaite. Mais il n'est pas sûr qu'elle ait dit que, dans l'intérêt de son fils, elle avait désiré la revanche de Sadowa. C'est le journal de son adversaire le

prince Napoléon qui lui a attribué le mot fameux : « C'est ma guerre ! » et elle l'a fait démentir.

DÉCLARATION DE GUERRE.

L'Angleterre, invoquant le vœu du Congrès de 1856, offrit ses bons offices aux deux États en conflit; tous deux les rejetèrent. Le Conseil des ministres discuta s'il fallait déclarer la guerre, ou en laisser l'initiative à la Prusse. Le ministre de la Marine réclama la déclaration exigée par le traité de 1856 pour avoir le droit de faire des prises maritimes; les autres cédèrent. Les bureaux des Affaires étrangères rédigèrent une déclaration de guerre qui fut communiquée aux Chambres et envoyée à la Prusse le 19 juillet. La France accepta la responsabilité de la rupture, ce qui donna à la Prusse l'avantage de prendre le rôle d'offensée. Bismarck déclara au Reichstag (19 juillet) :

> Qu'il n'avait reçu du gouvernement français aucune autre communication officielle que la déclaration de guerre. Les entretiens de Benedetti avec le roi dans une ville d'eaux n'étaient que des conversations personnelles, non des actes d'État; « l'unique motif de la guerre », la dépêche d'Ems, n'était qu'un télégramme paru dans un journal, et que le gouvernement prussien avait envoyé à ses agents et aux gouvernements amis pour « les orienter » sur l'affaire.

PORTÉE DU CONFLIT.

Au fond, le conflit diplomatique sur la candidature Hohenzollern n'avait été que la forme extérieure de la lutte entre la France et la Prusse pour la prééminence en Europe. L'historien prussien Delbrück attribue à la Prusse la qualité d'offensé parce que le peuple français prétendait avoir la préséance sur le peuple allemand; on pourrait dire aussi que le peuple français se sentait offensé parce qu'il avait la préséance et que la Prusse voulait la lui enlever. Le personnel impérial n'eut peut-être pas pleine conscience du caractère irréparable de cette rupture. L'adieu du ministre français au représentant de la Prusse à son départ de France a donné l'impression qu'il croyait encore possible une guerre courte, suivie d'une réconciliation, peut-être aux dépens des neutres.

CLOTURE ET RÉGENCE.

Le gouvernement français fit voter au Corps législatif une loi sur la presse interdisant aux journaux de discuter les opérations militaires; puis il déclara la session close (24 juillet). L'Empereur partit pour l'armée sans traverser Paris (28 juillet), laissant l'impératrice régente.

CHAPITRE II

L'INVASION DE LA FRANCE ET LA CHUTE DE L'EMPIRE[1]

I. LES PRÉPARATIFS DE LA GUERRE. — II. L'ENTRÉE EN CAMPAGNE ET L'OFFENSIVE ALLEMANDE. — III. L'INVASION DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE. — IV. LA CHUTE DU CABINET PARLEMENTAIRE. — V. L'ENVELOPPEMENT DE L'ARMÉE FRANÇAISE DANS METZ. — VI. LE GOUVERNEMENT DE LA DROITE ET LE CONTROLE DE LA CHAMBRE. — VII. LE DÉSASTRE DE L'ARMÉE DE SECOURS. — VIII. LES ESSAIS DE RÉVOLUTION LÉGALE. — IX. LA RÉVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE.

I. — LES PRÉPARATIFS DE LA GUERRE[2]

NATURE DE CET EXPOSÉ.

LE lecteur ne doit pas chercher ici l'exposé détaillé des opérations militaires, qui sont du ressort de l'histoire technique; il ne s'agit que de marquer la suite des faits, d'en faire comprendre le caractère et d'en montrer les conséquences.

1. Bibliographie de la guerre détaillée dans Palat, *Bibliographie générale de la guerre de 1870-71*, 1897; moins complète mais plus récente dans Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde*, 8e éd., 1912.

SOURCES. — *Der Deutsch-Französische Krieg*, 5 vol., 1872-81, rédigé par la section historique de l'état-major général prussien, récit officiel d'après les documents, présenté de façon à donner l'impression d'opérations exécutées régulièrement d'après un plan méthodique. — *La guerre de 1870-71*, publié par la section historique de l'état-major, textes et documents, édité par fascicules de 1901 à 1908 en 3 séries jusqu'au 4 septembre. Von Moltke, *Geschichte des Deutsch-Französischen Krieges*, 1891. Verdy du Vernois, *Im grossen Hauptquartier*, 1895 (souvenirs de l'état-major allemand). Mme Jarras, *Souvenirs du général Jarras*, 1892 (chef d'état-major général français). Palikao, *Un ministère de la Guerre de 24 jours*, 1871.

Pour les actes officiels, Angeberg, *Recueil des traités, conventions... et pièces diplomatiques concernant la guerre franco-allemande*, 5 vol. 1873.

TRAVAUX. — P. Lehautcourt (pseudon. du général Palat), *Histoire de la guerre de 1870-71*. 7 vol., 1901-07, compilation consciencieuse de tous les faits établis par les travaux antérieurs. E. Picard, *1870* (sous ce titre, l'auteur, chargé des Archives historiques de la Guerre, a réuni 3 séries d'études en 5 vol., 1907-11). — A. Chuquet, *La guerre 1870-71*, 95, résumé substantiel. — A. Duquet, *Guerre de 1870-71*, 11 vol., 1887-1909, exposé détaillé. — La critique de la tradition officielle qui dissimulait les erreurs du commandement et les accidents des opérations est faite dans les travaux allemands : K. Bleibtreu, *Kritische Beiträge zur Geschichte des Krieges*, 1896. Cardinal von Widderu, *Kritische Tage*, 3 vol., 1897,

ESPOIRS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Le gouvernement français, en se lançant dans la guerre, espérait la faire à la Prusse seule et avec l'alliance de deux grands États. Aucun des deux espoirs ne se réalisa. Les États allemands, liés avec la Prusse depuis 1866 par des traités, mirent leurs troupes à la disposition du roi de Prusse; les promesses vagues faites à Napoléon en 1869 par l'Autriche et l'Italie ne furent pas converties en alliances.

DEMANDES A L'AUTRICHE.

Gramont se faisait de telles illusions qu'il télégraphiait à l'ambassadeur français en Russie : « Renonçons à la Russie, au besoin faisons-lui la guerre, mais ayons l'Autriche ». Il écrivit aux deux chefs de gouvernement de l'Autriche-Hongrie, les priant d'expédier une armée en Bohême. Napoléon envoya à l'empereur d'Autriche un agent personnel. Ni les Hongrois ni les Allemands d'Autriche ne voulaient d'une guerre contre la Prusse. Un Conseil extraordinaire tenu à Vienne décida de garder la neutralité (20 juillet). Beust, isolé dans sa politique antiprussienne, annonça cette décision par une longue lettre ambiguë :

REPONSE DE BEUST.

« Veuillez répéter à Sa Majesté que, *fidèles à nos engagements*, tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées entre les deux souverains, *nous considérons la cause de la France comme la nôtre*, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. » Il fallait, pour éviter une « intervention des armées moscovites », « neutraliser la Russie, l'amuser jusqu'au temps où la saison avancée ne lui permettrait plus de concentrer ses troupes.... Dans ces circonstances, le mot de *neutralité*, que nous ne prononçons pas sans regret, nous est imposé par une nécessité impérieuse.... Mais cette neutralité n'est qu'un moyen.... »

Gramont n'aperçut pas sous ces promesses vagues l'aveu d'impuissance de Beust, et continua à compter sur l'aide de l'Autriche.

NEGOCIATION AVEC L'ITALIE.

Avec l'Italie, ce fut un agent personnel de Napoléon, le comte de Vimercati qui négocia d'abord à Florence, puis à Vienne; là fut rédigé en présence de l'ambassadeur français (26 juillet) un projet de traité entre l'Italie et l'Autriche, par lequel elles se seraient engagées à imposer leur médiation armée. Mais le gouvernement italien demandait le retrait des troupes françaises de Rome, le gouvernement français exigea le maintien de la convention de septembre. Gramont fut catégorique :

REFUS DE RETIRER LES TROUPES DE ROME.

« La France ne peut pas défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre. » « Nous renoncerons plutôt aux alliances que nous avons recherchées. »

DECLARATIONS DE NEUTRALITÉ.

Les tentatives se prolongèrent jusqu'au 4 août sans résultat. Le Danemark, menacé par une armée allemande, se déclara neutre, avant

1900. Hœnig, *Die Wahrheit über die Schlacht von Vionville*, 1896, résumés dans Rousset, *Le haut commandement des armées allemandes en 1870*, 1908.

Sur les événements intérieurs, P. de la Gorce, *Histoire du second Empire* (l'exposé le plus complet). T. Delord, *Histoire du second Empire*.

2. Sur la diplomatie. E. Bourgeois et E. Clermont, *Rome et Napoléon III*, 1907. Rothan, *Souvenirs diplomatiques. L'Allemagne et l'Italie, 1870-71*, 2 vol., 1884. — Sur les armées, Lehautcourt, *Histoire de la guerre*. (Note de la page précédente.)

que l'escadre française partie le 24 juillet eût atteint la Baltique. L'Angleterre, après avoir essayé d'empêcher la guerre, se refrodit quand Bismarck eut fait publier dans le *Times* (25 juillet) le projet d'annexion de la Belgique que Benedetti lui avait remis en 1866. La France resta seule, contre toute l'Allemagne unie pour la première fois.

EFFECTIFS DES DEUX ARMÉES.

Les deux pays avaient alors à peu près la même population. Mais l'Allemagne, avec son régime de service universel, disposait d'une armée plus nombreuse. L'effectif du temps de paix, formé des contingents en service actif, se grossissait en temps de guerre d'une réserve qui le doublait presque. L'armée entra en campagne avec 450 000 hommes; la *Landwehr*, formée d'anciens soldats exercés, fournit le complément pour continuer la guerre. L'armée française, recrutée par un service partiel de cinq ans, se composait surtout d'hommes en service actif et de soldats de profession (112 000 rengagés en 1865). L'effectif réel, d'après les listes dressées pour le plébiscite, ne dépassait guère 300 000; le ministre comptait avec les réserves sur un total de 450 000 hommes (y compris les troupes de l'intérieur), dont il aurait 350 000 hommes à mettre en campagne. La garde mobile, divisée en 250 bataillons, n'était ni équipée ni exercée, et ne joua aucun rôle jusqu'à la fin de l'Empire.

INSTRUCTION MILITAIRE.

Les soldats français avaient une réputation plus brillante que les soldats allemands, et probablement étaient plus robustes, plus âgés, plus résistants, plus agiles; beaucoup, ayant fait longtemps la guerre, avaient plus d'expérience pratique. Mais leur instruction militaire, dirigée par une tradition qu'on avait négligé d'adapter aux conditions nouvelles de la guerre, avait consisté surtout en exercices de caserne et de champ d'exercice, maniements d'armes et mouvements d'ensemble, contrôlés par des revues. Les manœuvres, trop rares, se réduisaient elles-mêmes à des mouvements en rangs et par masses, analogues à ceux du champ d'exercice; très peu de manœuvres de tirailleurs, très peu de tir à la cible, jamais d'exercice d'embarquement ni de service en campagne. On avait pris en Algérie l'habitude de ne pas se garder, les grand-gardes étaient oubliées ou placées trop près.

LES FUSILS.

Les deux nations avaient des armements différents. Les Allemands gardaient le fusil Dreyss de 1847, dit *fusil à aiguille*; la France venait d'adopter le fusil chassepot perfectionné, plus solide et portant plus loin; il donnait une supériorité à l'infanterie française, quand elle recevait assez de cartouches. — Les Allemands employaient le nouveau canon en acier se chargeant par la culasse, à tir plus rapide et plus précis et de portée plus longue. Les Français, se défiant de cette innovation, avaient gardé le canon de bronze se chargeant par la gueule; ils comptaient sur une arme nouvelle, la *mitrailleuse*, qui lançait des gerbes de balles jusqu'à 1 500 mètres : ce fut un instrument fragile et d'une portée très

LES CANONS.

LA MITRAILLEUSE.

faible. — L'artillerie française, inférieure par les armes, le fut encore plus par l'usage qu'on en fit. Les officiers, polytechniciens instruits, formaient un corps séparé du reste de l'armée; les batteries opéraient sans accord avec l'infanterie, d'ordinaire en arrière. L'artillerie allemande, portée en avant, ébranlait l'ennemi pour préparer l'attaque de l'infanterie. — La cavalerie française, pourvue de chevaux médiocres, dressée seulement à charger en masse, était impropre au service d'éclaireur. Les cavaliers allemands, mieux montés, instruits à opérer en terrain varié, avaient une supériorité certaine; mais le commandement n'en tira pas grand parti. Le public français, frappé par les apparitions brusques des hulans, s'exagéra beaucoup leur rôle réel dans les reconnaissances. En fait, l'armée allemande fut médiocrement éclairée. *L'ARTILLERIE.*

CAMPEMENTS ET MAGASINS.

La supériorité de l'Allemagne fut plus nette dans l'organisation de la vie des armées. Les chefs français, pour surveiller plus facilement les soldats, conservaient la tradition de les faire camper sous la tente ou même coucher en plein air près des feux de bivouac; ils évitaient les villages, où la discipline était plus difficile. Les approvisionnements en nourriture, fourrages, vêtements, équipements, devaient être tirés des magasins dirigés par l'intendance. Les officiers d'intendance, formés en un corps séparé, en conflit habituel avec les officiers de troupes, astreints à des formalités et des écritures, opéraient lentement; habitués à ne s'approvisionner que dans leurs magasins, ils ne savaient pas s'adresser aux autorités civiles, ni se servir des ressources du pays. Les fourgons et voitures nécessaires au transport encombraient l'armée; faute de renseignements sur la position des troupes, les approvisionnements ne les atteignaient pas toujours. Les Allemands préféraient *cantonner* les hommes la nuit à l'abri du froid et de la pluie dans les villages ou les bâtiments; ils se procuraient par les *réquisitions* une partie de leurs approvisionnements. Ce système maintenait la santé des troupes et rendait leurs mouvements plus rapides.

L'INTENDANCE.

CANTONNEMENTS ET RÉQUISITIONS.

SUPÉRIORITÉ DU COMMANDEMENT ALLEMAND.

Ce n'est pourtant pas à la supériorité de l'armement, ni des approvisionnements, ni même des effectifs, que les écrivains militaires des deux pays attribuent les victoires écrasantes des Allemands. Tous s'accordent à les expliquer par la supériorité du commandement. Les officiers français, formés par la pratique de la guerre, et fiers de cet apprentissage, méprisaient toute instruction théorique. Les officiers subalternes, en majorité sortis des rangs, ne connaissant que la routine des exercices, habitués à « l'obéissance passive » érigée en système, exécutaient machinalement des opérations dont ils ne comprenaient pas le but. Les officiers supérieurs, indifférents à tout travail intellectuel, sans instruction technique (excepté ceux du génie et de l'artillerie), ne pensaient pas à préparer des opérations, qu'ils comptaient

improviser sur le terrain, ce qu'ils appelaient « se débrouiller ». Ils avaient pratiqué surtout la petite guerre d'Algérie, très différente de la grande guerre entre armées européennes. La plupart ne savaient pas lire une carte. L'état-major général n'eut pas de cartes jusqu'au 4 août; les corps ne reçurent qu'un croquis des routes entre Metz et le Rhin.

INERTIE DU COMMANDEMENT FRANÇAIS

Les généraux, élevés dans l'obéissance passive, n'osaient prendre aucune initiative, de peur des responsabilités; ils attendaient l'ordre du supérieur qui, habitué à de petits corps, ne savait pas commander à une grande masse, pas même rédiger avec précision un ordre de marche. Le commandement français pensait qu'avec les nouvelles armes à longue portée un corps de troupes retranché dans une forte position avait l'avantage sur l'assaillant, que la défensive l'emportait sur l'offensive. Cette théorie, contraire à l'expérience des guerres antérieures, paraît due à l'influence des officiers des armes savantes, les seuls assez instruits pour s'élever à une idée d'ensemble, mais enclins par leur profession à exagérer la valeur des fortifications. Les chefs de corps cherchaient donc à occuper un terrain facile à défendre plutôt qu'à marcher pour prendre part à une bataille; plusieurs même, rivaux de leurs collègues ou jaloux des maréchaux soutenus par la faveur de la cour, ne désiraient pas leur éviter une défaite. La peur des responsabilités, la préférence pour la défensive, les inimitiés personnelles concouraient à rendre inerte le commandement français.

DOCTRINE DU COMMANDEMENT ALLEMAND.

Les officiers supérieurs allemands, dépourvus d'expérience de la guerre, avaient beaucoup étudié; d'après l'exemple de Napoléon, réduit en système par Clausewitz, ils s'étaient fait une *doctrine*. L'offensive est supérieure à la défensive, le but des opérations n'est pas d'occuper des positions, c'est d'atteindre la force de l'ennemi et de la détruire. Le succès dépend de tant de conditions imprévues que le commandement en chef doit renoncer à tout prévoir par des ordres détaillés; il doit laisser une part d'initiative aux chefs de corps, qui doivent en laisser à leurs subordonnés, et ainsi jusqu'au bas de l'échelle. Le chef prépare avec soin l'ordre de marche et les opérations de stratégie qui amènent l'armée sur le terrain du combat, mais pour la tactique il se borne à des *directives* qui indiquent le but de l'action: les chefs de corps prennent sous leur responsabilité les décisions de détail. La cohésion est produite par la doctrine commune et l'esprit de camaraderie entre les chefs. Tous pratiquent le principe déjà suivi par les armées françaises de la Révolution : « marcher au canon », aller au secours des troupes engagées dans la bataille. Contre un adversaire immobile dans ses positions et paralysé par la défensive, l'effet était certain [1]; l'armée

1. Ceci a été écrit avant 1914 et me paraît encore exact, vu l'état de la technique militaire de ce temps. Si la guerre de 1914 a montré d'ordinaire une supériorité de la défensive,

allemande, sûre de recevoir des renforts, renouvelait l'attaque jusqu'à ce que l'ennemi fût coupé ou écrasé sous le nombre.

II. — L'ENTRÉE EN CAMPAGNE ET L'OFFENSIVE ALLEMANDE[1]

MOBILISATION ET CONCENTRATION ALLEMANDES.

LES Allemands, suivant le plan tracé dès 1868 par le chef de l'état-major prussien, de Moltke, amenèrent leurs armées sur le théâtre de la guerre par deux séries d'opérations méthodiquement séparées. La *mobilisation* (passage sur le pied de guerre) consista à rassembler les hommes, incorporer les réserves, équiper les troupes et les mettre en marche; elle dura 18 jours. La *concentration*, pour laquelle on fit grand usage des chemins de fer, amena les troupes, groupées en trois armées, sur les lieux de l'attaque. La Ire venue par la Moselle et la IIe arrivant par Mayence convergèrent vers la Lorraine; la IIIe, la plus nombreuse, formée des troupes des États du Sud, commandée par le prince-héritier de Prusse, déboucha par Landau sur l'Alsace.

ENTRÉE EN CAMPAGNE DES FRANÇAIS.

Le ministère de la Guerre français, comme dans les précédentes guerres, attendait l'entrée en campagne pour décider le plan; suivant la tradition, il fit à la fois la mobilisation et la concentration. On comptait sur la rapidité proverbiale des Français pour devancer l'ennemi et prendre l'offensive; on projeta d'abord deux armées, l'une sur la Sarre, l'autre en Allemagne du Sud; puis on forma une armée unique, pour franchir le Rhin au-dessous de Rastatt.

L'ARMÉE DU RHIN.

LENTEURS DANS L'ARRIVÉE DES RÉSERVES.

Les régiments, concentrés avant d'être entièrement mobilisés, envoyés sans attendre leurs réservistes, arrivaient à la frontière avec leurs effectifs réduits du temps de paix. Les réservistes, convoqués par un ordre d'appel individuel porté à leur domicile par la gendarmerie, se rendirent d'abord au bataillon de dépôt de leur régiment; là on les équipa et on les forma en détachements qu'on envoya rejoindre le régiment. L'opération fut retardée par le défaut d'armes et d'habillements dans les dépôts et par les lenteurs des chefs. Le dépôt du 34e en Vendée, après avoir incorporé 12 détachements de 60 à 200 réservistes venus des bouts opposés de la France, les envoya rejoindre dans le Nord leur régiment; à leur arrivée, il était parti pour Thionville. — Des zouaves du Nord furent envoyés à Marseille, puis à Oran, pour revenir à Marseille et de là aller en Alsace. — Un détachement du 33e, parti de Lille le 18 juillet, arrivé au dépôt à Gap le 28, fut envoyé le 30 août à

c'est que l'offensive a été normalement arrêtée par les tranchées profondes et les fils de fer barbelés, et brisée par les tirs de barrage et l'effet meurtrier des mitrailleuses.

1. La Chapelle, *Les forces militaires de la France en 1870*, 1872 (inspiré par Napoléon III). Les dépêches citées sont tirées des *Papiers... des Tuileries*, t. II, 1870.

Lyon. A la fin de juillet, sur 163 000 réservistes, l'armée en avait reçu moins de 39 000 en 142 détachements (le 6 août à peine la moitié). On avait compté opérer avec 350 000 hommes : on en eut moins de 250 000, formés de régiments incomplets, mal approvisionnés, en désarroi, faute d'avoir organisé d'avance le groupement en brigades, divisions et corps d'armée. Des généraux arrivaient sans savoir les numéros de leurs régiments. Un général télégraphiait (le 21) : « Arrivé à Belfort. Pas trouvé ma brigade. Que faire? » — Le major général télégraphiait (le 27) : « Où sont mes divisions? » Le désordre avait été pire au début des guerres contre la Russie et l'Autriche, et le général Ducrot se rassurait en disant : « Nous ne sommes pas prêts, mais nous nous débrouillerons en route ». On appréciait mal la différence énorme des adversaires.

FAIBLESSE DES EFFECTIFS.

DÉSARROI DU COMMANDEMENT.

Napoléon avait pris le commandement en chef, et tint conseil. Il arriva à Metz le 28 juillet, souffrant cruellement de sa maladie ; il ignorait la force et les positions de l'ennemi, mais il se sentit trop faible pour l'offensive. L'armée fut répartie en 8 corps d'armée inégaux (les 4 corps commandés par les maréchaux avaient 4 divisions, les autres 3, la garde impériale 2). Les 6 corps de première ligne, s'étendant sur 250 kilomètres, de Thionville à Belfort, couvraient toute la frontière, 3 corps formant une masse compacte en Lorraine, les autres disséminés en Alsace. Les Allemands, ayant fait leur concentration plus vite, eurent l'avantage de l'offensive ; les Français se réduisirent à prendre des positions fortes pour essayer d'arrêter l'invasion.

RÉPARTITION DES CORPS D'ARMÉE FRANÇAIS.

III. — L'INVASION DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE [1]

LES Allemands envahirent à la fois les deux pays frontières, l'Alsace et la Lorraine, par deux invasions séparées, sans action concertée.

DEUX INVASIONS.

Napoléon, pour satisfaire l'opinion publique impatiente, avait engagé un petit combat et pris Sarrebrück le 1er août ; l'état-major prussien, craignant une attaque française en masse en Lorraine, ordonna à la IIIe armée de prendre l'offensive en Alsace. Le maréchal Mac-Mahon n'avait pour la défendre que 2 corps d'armée dispersés, il croyait les Allemands encore derrière le Rhin. L'armée allemande surprit à Wissembourg la division la plus avancée au moment où elle faisait la soupe, la força à se retirer, et captura la garnison le 3 août. L'effet moral fut très grand : la guerre commençait par un échec.

COMBAT DE SARREBRÜCK.

SURPRISE DE WISSEMBOURG.

Mac-Mahon fit replier ses troupes sur une position forte à Frœschwiller. Il ordonna de barrer le passage par des abattis d'arbres, de

OPÉRATIONS DE MAC-MAHON EN ALSACE.

1. E. Picard, *1870. La perte de l'Alsace*, 1907 (d'après les documents des Archives militaires).

LES COMBATS D'AOUT 1870



Cliché Hachette.

REICHSHOFFEN 6 AOUT

Peinture d'Aimé Morot. Quatre régiments de cuirassiers chargent, à travers les houblonnières, pour dégager l'infanterie de Mac-Mahon. A gauche, un bois de sapins. A l'horizon, on aperçoit les Vosges. — Musée de Versailles.



Cliché Hachette.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-PRIVAT 18 AOUT

Peinture d'Alphonse de Neuville. La plupart des défenseurs du cimetière étant tués, les Allemands forcent la position : les uns enfoncent la porte, d'autres escaladent le mur. — Musée du Luxembourg

faire sauter les ponts et le chemin de fer, mais ne put faire exécuter ses ordres. Il télégraphia pour demander l'envoi du corps d'armée dispersé entre la Lorraine et l'Alsace. Mais le commandant (de Failly) fit deux réponses évasives et opéra de façon à rester indépendant; le corps d'armée posté en Haute-Alsace n'envoya qu'une division.

BATAILLE DE FRŒSCHWILLER.

Mac-Mahon, réduit à 40 000 hommes, étendus sur un front de 6 kilomètres sans défenses, se préparait à se retirer pour attendre des renforts. Le prince royal voulait n'attaquer que le lendemain; la bataille s'engagea le matin du 6 août sans son ordre, par des escarmouches entre des détachements en reconnaissance; les Bavarois, attirés par le bruit du canon, attaquèrent, et, par renforts successifs, l'armée allemande arriva et prit l'offensive. Les Français repoussèrent 4 attaques jusqu'à midi; mais, n'ayant pas de troupes en réserve, ils furent débordés par le nombre et commencèrent à se replier. Pour dégager l'infanterie, Mac-Mahon lança deux régiments de cuirassiers sur un terrain coupé de rangées d'arbres et de fossés jusque dans le village de Morsbronn, où ils furent tués ou pris. La bataille était perdue à deux heures; Mac-Mahon se fit un point d'honneur de tenir le plus longtemps possible. Enfin, débordé par les ailes, pour donner à l'infanterie le temps de se retirer avant que l'ennemi lui coupât la retraite, il lança 4 régiments de cuirassiers sur un terrain impraticable, coupé de fossés, de haies, de clôtures, de vignes, de perches à houblon; ce fut la charge de Reichshoffen.

CHARGES DES CUIRASSIERS A MORSBRONN, A REICHSHOFFEN.

Cette bataille improvisée fut médiocrement dirigée des deux parts, les Français rangés suivant la vieille formation linéaire, les Allemands attaquant en colonnes serrées, la cavalerie à peine utilisée par les Allemands, employée par les Français dans les conditions les plus défavorables; le succès ne fut obtenu que par la force du nombre.

Sur 48 000 hommes au maximum, les Français en perdaient 20 000 (dont 9 000 prisonniers); les Allemands, sur 75 000 hommes engagés, en perdaient 10 000.

L'ARMÉE EN DÉROUTE.

L'armée française, épuisée par une trop longue résistance, se retira en déroute; les hommes, ayant marché ou combattu pendant trente-six heures de suite, la plupart ayant perdu leurs sacs, allaient pêle-mêle, sans ordre; l'ennemi ne les poursuivit pas. Mac-Mahon n'essaya pas de se retirer sur les Vosges pour arrêter l'ennemi en menaçant son flanc. Il ramena son armée débandée par le col de Saverne; l'Alsace, laissée sans défense, fut occupée par les Allemands.

L'ALSACE ABANDONNÉE.

BATAILLE DE FORBACH.

Le même jour, en Lorraine, une bataille également imprévue s'engageait à Forbach par la volonté personnelle du commandant en chef de la Ire armée, Steinmetz, contrairement au plan de l'état-major qui avait décidé de faire opérer la IIe armée. L'infanterie prussienne attaqua un corps d'armée français, supérieur en nombre, posté sur un terrain

choisi que Frossard avait étudié et déclarait inexpugnable. Les Prussiens, approchant sous le couvert des bois, arrivèrent par renforts successifs pour prendre part à l'action. Frossard demanda des secours, qui partirent trop tard et restèrent en route ; le soir, après dix heures, voyant arriver une nouvelle colonne prussienne, il se retira, ayant perdu moins d'hommes (3 848) que l'ennemi (4 648). La bataille avait peu de résultats stratégiques et faisait même avorter le plan allemand de tourner l'armée française. Mais elle eut un effet moral : c'était une victoire de l'offensive allemande sur un adversaire en nombre supérieur ; l'effectif prussien n'avait égalé qu'à la fin l'effectif français (30 000).

EFFET DES DEUX DÉFAITES.

Les deux batailles du 6 août eurent pour conséquence l'invasion complète de l'Alsace, l'invasion partielle de la Lorraine, la ruine du prestige de l'armée française et de l'autorité de l'Empereur. Napoléon, invité par ses généraux à rentrer à Paris, déclara qu'ayant quitté Paris à la tête de l'armée il n'y pouvait rentrer seul. L'impératrice, consultée, trouva dangereux un retour « sous le coup de deux revers ».

HÉSITATIONS DE NAPOLÉON.

Napoléon garda le commandement, mais il hésita entre deux plans. L'un, fondé sur les motifs stratégiques, était de ramener l'armée vers Châlons, d'où elle menacerait le flanc de l'ennemi et où elle recevrait des renforts de toute la France. L'autre, inspiré par la crainte d'irriter l'opinion parisienne, consistait à se maintenir en Lorraine et à couvrir Paris. Le motif politique l'emporta ; on décida (8 août) de concentrer l'armée sous Metz, « grand camp retranché », « planche assurée de salut » (disait Frossard). L'armée se replia donc « sous la protection des forts avancés de Metz » (10 août), suivant la théorie de la défensive.

CONCENTRATION SOUS METZ.

Il pleuvait beaucoup. Les soldats arrivaient mouillés, sales, épuisés, affamés, n'ayant pu ni fixer leurs tentes sur le sol détrempé, ni manger leur pain réduit en bouillie ; beaucoup jetaient leurs couvertures, leurs ustensiles, leurs cartouches.

IV. — LA CHUTE DU CABINET PARLEMENTAIRE

L'OPINION A PARIS.

DEPUIS la déclaration de guerre, la vie politique était suspendue, l'opposition réduite au silence, le gouvernement occupé par les préparatifs militaires, l'opinion publique absorbée par les nouvelles de la frontière. D'abord arriva (2 août) la nouvelle du combat de Sarrebrück où le Prince impérial avait « reçu le baptême du feu », puis celle d'un échec à Wissembourg (reçue par le gouvernement le 4 et publiée le 5). Le 6, la nouvelle fausse d'une grande victoire fut affichée à la Bourse par une manœuvre à la hausse, et excita dans Paris un délire d'enthousiasme. Le soir, le gouvernement reçut la nouvelle vraie des deux

défaites en Alsace et en Lorraine. Un Conseil se tint la nuit aux Tuileries; l'impératrice consulta le général Trochu, devenu tout d'un coup populaire pour avoir signalé les défauts de l'armée.

ANNONCE DES DÉFAITES.

Le 7 au matin, le gouvernement mit Paris en état de siège et convoqua les Chambres au 11 août. Il publia toutes ces nouvelles par une proclamation contenant deux dépêches successives de l'Empereur et une de Lebœuf, suivies d'un appel de l'impératrice régente. La première dépêche avouait la défaite en Alsace. « Mac-Mahon a perdu une bataille. Sur la Sarre... Frossard a été obligé de se retirer.... Tout peut se rétablir. » La seconde avouait que l'engagement sur la Sarre était une défaite en Lorraine. On y remarqua cette phrase énigmatique : « Je vais me placer au centre de la position ».

DEMANDES DE L'OPPOSITION.

La surprise d'une défaite qu'on croyait impossible, le désarroi évident d'une armée qu'on disait si bien préparée détruisit d'un coup le crédit du gouvernement et donna aux oppositions de droite et de gauche une force irrésistible. L'opinion unanime exigea deux mesures de salut : ôter à l'Empereur le commandement, ôter le pouvoir au cabinet. C'était un dimanche. Les 17 députés de la gauche fermée rédigèrent au Palais-Bourbon une note qu'ils portèrent au ministre de l'Intérieur pour réclamer « l'armement de tous les citoyens de Paris ». Les rédacteurs de 6 journaux républicains publièrent un manifeste :

MANIFESTE DE LA PRESSE.

« La presse démocratique de Paris réclame : L'armement immédiat de tous les citoyens.... L'institution d'un comité de défense composé d'abord des députés de Paris. Que tous les patriotes se lèvent et se joignent à nous! La patrie est en danger. »

DÉLÉGATION IMPÉRIALISTE.

C'était, avec l'évocation de la Révolution de 93, la première idée du gouvernement de la Défense nationale. Une centaine de députés impérialistes réunis au Palais-Bourbon nommèrent 6 délégués (2 par groupe, droite, centre droit, centre gauche) pour aller demander à l'impératrice de renvoyer le cabinet et de nommer Trochu ministre de la Guerre. (En l'absence de Lebœuf, parti avec l'Empereur comme major général, l'intérim du ministère était fait par un général peu connu.) Ollivier, qui avait eu la même idée, demandait par télégraphe à Napoléon l'autorisation de signer en son nom la nomination de Trochu. « L'effet d'opinion sera infaillible. »

RÉPONSE DE L'IMPÉRATRICE.

Le ministère délibérait avec l'Impératrice quand, vers dix heures du soir, arrivèrent les délégués. Elle leur répondit que le renvoi des ministres créerait un danger de plus et que Trochu disait n'accepter le ministère qu'à condition de dénoncer à la tribune les fautes commises depuis 1862; elle accepta d'avancer la réunion des Chambres. Un décret du 8 les convoqua pour le 9, et ordonna d'incorporer dans la garde nationale les citoyens valides jusqu'à quarante ans.

DISCUSSION SUR LE RETOUR DE L'EMPEREUR.

Le 9 août au matin, des rassemblements se formèrent; le ministre de l'Intérieur alla demander à l'impératrice de faire revenir l'Empereur. Elle répondit : « Le retour aurait l'air d'une fuite. La seule place de l'Empereur est à l'armée. » Elle promit pourtant d'écrire à l'Empereur. Mais elle consulta le Conseil privé, et la lettre ne partit pas.

SÉANCE DU 9 AOÛT.

La séance s'ouvrit vers midi; les députés traversèrent une foule qui criait : « A bas Ollivier! A bas le ministère! » Ollivier lut une déclaration, interrompue par l'opposition : « Nous ne sommes pas vaincus, mais nous paraissons l'être ». Il ajouta quelques mots que la majorité accueillit par le silence. Un groupe d'impérialistes déposa la demande (signée de 14 noms) que Trochu fût chargé de former un cabinet.

PROPOSITION DE LA GAUCHE.

Jules Favre, au nom de la gauche, proposa l'armement de la garde nationale et la création d'un Comité exécutif de 15 membres avec les pleins pouvoirs du gouvernement, pour repousser l'invasion. « Que nos forces militaires soient concentrées entre les mains d'un seul homme, mais que cet homme ne soit pas l'Empereur. » Cette motion révolutionnaire ne fut repoussée que par 190 voix contre 53 (dont Thiers); la séance fut suspendue pour l'examiner dans les bureaux.

VOTE CONTRE LE MINISTÈRE.

La séance reprit à cinq heures et demie. Duvernois, devenu l'orateur de la droite, proposa un ordre du jour motivé : « La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable d'organiser la défense nationale ». On vota par assis et levés : la droite et le centre se levèrent, à la contre-épreuve une dizaine de membres seulement. Le premier et dernier cabinet parlementaire de l'Empire était renversé par un vote parlementaire émis sous la forme la plus sommaire. La majorité l'avait accepté, plutôt que soutenu, pour obéir à l'Empereur, et l'Empereur ne comptait plus.

V. — L'ENVELOPPEMENT DE L'ARMÉE FRANÇAISE DANS METZ [1]

OPÉRATIONS ALLEMANDES VERS METZ.

DÉJA commençaient les opérations autour de Metz, qui en une semaine décidèrent l'issue de la guerre. Les Allemands firent avancer vers Metz la Ire et la IIe armée; mal renseignés sur les forces et les intentions des Français, ils leur supposaient le projet de se retirer par la Moselle. Le chef de la IIe armée, le prince Frédéric-Charles, envoya des troupes pour leur couper la retraite à Pont-à-Mousson.

BAZAINE GÉNÉRAL EN CHEF.

Napoléon, se résignant à s'effacer, nomma général en chef Bazaine, soutenu alors par l'opinion (12 août). Mais il resta à l'armée, gênant le

1. E. Picard, *La guerre en Lorraine*, 2 vol., 1911. La plupart des critiques indiquées pour le chap. II se rapportent aux opérations autour de Metz. Bibliographie détaillée dans Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde*, nos 12071, 12076, 12079 à 12085.

commandement, car ses désirs agissaient comme des ordres, et il fallait s'occuper de sa sécurité. Bazaine, officier d'Afrique, arrivé par son sang-froid, son application au détail, son habileté, n'avait jamais commandé qu'une petite armée; maintenant, vieilli, occupé de ses intérêts personnels, désireux d'éviter la responsabilité, se sentant incapable de faire manœuvrer une si grande masse, il hésitait à quitter l'abri de Metz pour s'engager en rase campagne. Il manœuvra donc très lentement, ne donnant que des ordres de détail (sur les bagages, les avant-postes, les maraudeurs), et entassa dans un petit espace de 10 kilomètres de diamètre une masse énorme de 16 divisions d'infanterie et 6 de cavalerie, sans en profiter pour attaquer. La retraite, ordonnée pour le 13, retardée jusqu'au 14 après-midi, devait se faire par une seule voie, avec un nombre de ponts insuffisant. On n'avait indiqué ni l'heure du départ, ni les itinéraires des différents convois. Ils se confondirent dans une cohue de voitures, de bêtes, de conducteurs qui encombra les rues de Metz et les ponts; on fit en quatre heures 6 kilomètres.

LENTEUR DES MANŒUVRES.

ENCOMBREMENT DE LA RETRAITE.

Le sort de l'armée fut décidé par trois grandes batailles connues en France sous les noms de Borny (14 août), Gravelotte (16), Saint-Privat (18). On les a attribuées longtemps à un plan méthodique de l'état-major prussien, qui aurait attaqué Bazaine afin de le fixer sur place. Les études militaires de la fin du XIXe siècle ont fait rejeter cette interprétation. Le quartier-général prussien, dirigé par le roi Guillaume et le chef d'état-major de Moltke, deux vieillards qui avaient besoin de trouver un lit chaque soir, resta toujours loin du centre de l'action. Les batailles furent toutes improvisées, contre le plan de l'état-major, par l'initiative d'un chef de corps, toutes décidées par l'arrivée de renforts venus sans ordre.

CARACTÈRE IMPROVISÉ DES OPÉRATIONS ALLEMANDES.

A Borny, von der Goltz attaqua sans ordre. « Je ne pouvais pas, dit-il, laisser l'ennemi se retirer tranquille. » La bataille continua malgré le général en chef Steinmetz, qui vint faire une scène de reproches et donna l'ordre de se retirer. Mais un colonel d'état-major fit 20 kilomètres pour arriver à l'état-major général, et en obtint la permission de continuer l'attaque. Les Français eurent la supériorité en hommes (50 000 environ, contre 30 000) et en pièces d'artillerie (288 contre 204), et firent moins de pertes (3 600 contre plus de 4 900). Les deux armées eurent chacune l'impression d'une victoire. La bataille n'eut pas même pour résultat d'arrêter le mouvement de retraite des Français; l'encombrement des routes y suffisait.

BATAILLE DE BORNY.

Bazaine, après un jour d'inaction, se prépara à se retirer vers l'ouest par la route de Gravelotte; il entassa ses réserves dans Rezonville et, craignant d'être coupé de Metz sur sa gauche, resta sur la défensive. L'état-major prussien, trompé sur ses intentions, le crut en retraite

BATAILLE DE GRAVELOTTE.

vers la Meuse. Les Allemands, arrivés par les ponts de la Moselle restés intacts, engagèrent la bataille par une attaque improvisée, contre des forces très supérieures ; ils n'eurent d'abord que 35 000 hommes jusqu'à une heure, et, après l'arrivée des renforts successifs, ne dépassèrent pas le soir 100 000 avec 222 pièces; les Français avaient 137 000 hommes et 364 pièces. Ce fut la bataille la plus meurtrière de la guerre, pleine d'épisodes tragiques : la charge de cavalerie prussienne, surnommée la « chevauchée de la Mort », dans le ravin de Vincelles, les deux cavaleries lancées l'une contre l'autre dans le Fond de Cuve, l'écrasement d'une brigade allemande qui perdit 2 390 soldats sur 4 500 et 73 officiers sur 95. Elle coûta aux Allemands 15 000 hommes, aux Français 13 000. Les Français, ayant repoussé l'ennemi, se crurent vainqueurs; mais, comme ils restèrent immobiles, les Allemands avancèrent, et le résultat fut de couper à l'armée française sa meilleure route de retraite.

ERREUR DE L'ÉTAT-MAJOR ALLEMAND.

Il ne resta plus qu'une route, par Étain et Briey, exposée à une attaque de flanc; Napoléon l'avait prise le matin du 16. Le 18 août, l'armée française manœuvra vers le nord-ouest comme pour se retirer par là; mais, croyant la paix prochaine, Bazaine préférait ne pas se risquer loin de Metz. « L'armistice va nous tirer du pétrin, » disait-il. L'état-major allemand, mal renseigné par sa cavalerie, voyant l'armée française en manœuvre, la crut en retraite, mais sans savoir dans quelle direction, et ordonna de l'attaquer. Le prince Frédéric-Charles, croyant attaquer l'aile droite, s'aperçut qu'il allait opérer en plein centre et donna contre-ordre, mais l'action était déjà engagée par l'initiative d'un général prussien qui avait essayé de surprendre un camp français.

BATAILLE DE SAINT-PRIVAT.

La journée du 18 août consista en 2 batailles séparées. La surprise contre l'aile gauche française, gênée par un ravin escarpé, dégénéra en mêlée confuse et fut repoussée le soir. La principale bataille fut décidée en dehors de l'état-major allemand par les chefs de corps. Le prince de Wurtemberg avait l'ordre de diriger une « attaque enveloppante contre la droite »; prévenu que la ligne française s'étendait plus au nord qu'il n'avait cru, il interpréta son ordre de façon à infléchir vers le nord. Le prince de Saxe, apprenant que l'aile droite française occupait le plateau de Saint-Privat, prit sur lui d'envoyer des troupes à Sainte-Marie pour tourner les Français par la droite. Le corps d'armée français de Canrobert, qui défendait Saint-Privat, repoussa une attaque de fantassins qui coûta à l'ennemi 5 800 hommes. Mais le soir, n'ayant pas reçu les renforts demandés à Bazaine, il finit par être rompu et débordé, et se retira en déroute. L'état-major allemand, inquiet des échecs et des pertes de la journée, n'apprit le succès qu'après minuit.

L'ARMÉE BLOQUÉE DANS METZ.

La bataille coûtait plus aux Allemands (20 160 hommes) qu'aux Français (13 200 hommes), mais elle fut décisive. La dernière route

était barrée, l'armée du Rhin tout entière resta bloquée sous Metz que deux armées allemandes (Ire et IIe) se mirent à investir. La IIIe armée avait traversé les Vosges sans résistance (Mac-Mahon avait refusé de faire sauter le tunnel de Saverne); elle marcha sur Paris par Nancy et Toul; une IVe armée, plus petite, commandée par le prince royal de Saxe, fut créée pour marcher parallèlement vers la Meuse.

MARCHE SUR PARIS.

VI. — LE GOUVERNEMENT DE LA DROITE ET LE CONTROLE DE LA CHAMBRE

MINISTÈRE PALIKAO.

LA droite, qui avait mené l'attaque contre le cabinet parlementaire, prit le pouvoir. Le général Cousin-Montauban, duc de Palikao, forma le soir même un ministère. Il prit la présidence et le ministère de la Guerre; Magne, l'homme du précédent cabinet, reprit les Finances; le préfet de Paris Chevreau eut l'Intérieur, les chefs de la droite J. David et Duvernois reçurent chacun un ministère. L'impératrice et Palikao prirent la direction du gouvernement.

PROPOSITIONS DE LA GAUCHE.

La politique fut dès lors liée aux mesures militaires. L'opposition, se défiant du cabinet, cherchait à lui imposer un contrôle et à se donner une force en armant les gardes nationaux. La gauche proposa donc de discuter le projet de loi sur la garde nationale; le ministère fit renvoyer la discussion. La proposition de créer un Comité de défense fut repoussée par la commission (12 août); Gambetta, malgré le règlement, en demanda le renvoi aux bureaux; le ministère refusa, mais la Chambre décida de la discuter en comité secret.

ATTAQUES DE LA GAUCHE.

Le ministère, ne recevant pas de renseignements sûrs, laissa pendant plusieurs jours les députés sans nouvelles de la guerre; on sut par d'autres voies que de grandes batailles étaient engagées. Ce silence énervait la majorité. La gauche, prenant l'offensive le 16, proposa au Corps législatif de rester en permanence jusqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles. Palikao finit par apporter à la tribune (20 août) l'absurde histoire d'un corps d'armée prussien exterminé dans les carrières de Jeumont. L'opposition prenait le rôle d'un parti en action pour la défense du pays, en face d'un gouvernement inerte; ses formules semblaient exprimer le sentiment public :

« La préparation a été insuffisante et la direction profondément incapable » (Thiers). — « Il s'agit de savoir si nous avons fait notre choix entre le salut de la nation et le salut d'une dynastie » (Gambetta).

DÉLIBÉRATIONS DE CHALONS.

La question décisive se trancha par un échange de dépêches entre l'Empereur et l'impératrice. Napoléon, arrivé à Châlons le 16, tint

conseil avec son cousin le prince Napoléon et trois généraux : l'Empereur devait-il revenir à Paris? devait-il ramener l'armée pour défendre Paris? Berthaut, général des gardes mobiles de la Seine, expliqua que le camp de Châlons n'était qu'un terrain de manœuvres sans défense, et que les mobiles n'étaient ni équipés ni exercés; le prince Napoléon conseilla à son cousin de rentrer et, pour calmer les Parisiens, de nommer Trochu gouverneur de Paris. On décida de ramener l'armée sur Paris et de se préparer à un siège.

DÉCISION DE RENTRER A PARIS.

OPPOSITION DE L'IMPÉRATRICE.

L'impératrice apprit le soir du 16 que Trochu, nommé gouverneur de Paris, allait arriver, précédant l'Empereur de quelques heures. Elle se défiait de Trochu et ne désirait pas le retour de l'Empereur, qui mettrait fin à sa régence; elle craignait un soulèvement qui ferait perdre le trône à son fils. Le danger politique immédiat d'une révolution l'effrayait plus qu'un désastre militaire. Palikao télégraphia à Napoléon pour le supplier de renoncer à ramener sur Paris l'armée de Châlons, « ce qui paraîtrait l'abandon de l'armée de Metz ». Trochu, arrivé à Paris, fut mal reçu par l'Impératrice; elle ne voulut pas laisser annoncer le retour de l'Empereur. Palikao annonça au Corps législatif (18 août) la nomination de Trochu comme s'il l'avait faite lui-même. L'entourage impérial était en désarroi. L'impératrice fit demander conseil à Thiers; il répondit : « Prévoir les catastrophes, ce n'est pas les empêcher »; il parla d'abdication.

A Châlons, Rouher, venu pour empêcher le retour de Napoléon, s'était laissé convaincre, et Mac-Mahon avait donné l'ordre de marche sur Paris (22 août), lorsqu'une lettre de Bazaine (du 19) annonça son projet de retraite par Montmédy. Le même jour, le Conseil de régence à l'unanimité faisait télégraphier à l'Empereur :

DÉPÊCHE DU CONSEIL DE RÉGENCE.

> « Sentiment unanime plus énergique que jamais.... Ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus déplorables conséquences. En présence de ce désastre, il faudrait craindre que la capitale ne se défende pas. »

Napoléon répondit : « Nous partons demain pour Montmédy ». Les motifs politiques l'emportaient sur les raisons militaires.

LE COMITÉ DE DÉFENSE.

Le Corps législatif, peu sûr des ministres, cherchait à les soumettre à un contrôle. Le 22, il vota sans opposition l'urgence d'une proposition (de gauche) d'adjoindre au Comité de défense de Paris (créé le 19) 9 députés choisis par la Chambre. Le ministère combattit la proposition. La Commission fut unanime à décider qu'il fallait « introduire l'action de la Chambre dans le Comité de défense ». Thiers, devenu populaire par sa résistance à la déclaration de guerre, fut chargé du rapport; il expliqua que, si la Commission se prononçait contre la proposition, c'était seulement « parce qu'une crise ministérielle serait

déplorable en pareil moment » (24 août). Le ministère céda : il adjoignit au Comité de défense 3 députés et 2 sénateurs.

RÉCLAMATIONS DES ORLÉANISTES.

Les orléanistes se plaignaient que Saint-Paul, l'homme de Rouher, se fût remis à tout diriger au ministère de l'Intérieur. Ils accusaient les préfets de soulever une « jacquerie bonapartiste » contre les libéraux dans le Midi. Dans un village du Périgord (16 août), un gentilhomme de l'opposition avait été saisi et brûlé vif comme « prussien » par les paysans impérialistes. Dans les Cévennes, le bruit courait que les protestants allaient être massacrés. Ce fut l'occasion de disputes violentes entre la droite et l'opposition dans deux séances secrètes du Corps législatif (26, 27 août); un député du Gard demanda des mesures pour protéger les protestants. Le ministre de l'Intérieur lut une circulaire ordonnant de réprimer les excès; Picard, de la gauche, répondit qu'il ne doutait pas du bon vouloir du ministre; « mais, à côté du ministre, au-dessus de lui, il y a un gouvernement occulte ».

SÉANCES SECRÈTES.

L'OPPOSITION DEMANDE DES MESURES DE DÉFENSE.

L'opposition se mit à contrôler les opérations militaires. Thiers obtint la mission d'aller dans les forts de Paris vérifier l'état de la défense (28 août). Jules Favre réclama des fusils pour les citoyens de Belleville que le commandant de la garde nationale refusait d'armer. Keller, de l'opposition catholique, reprocha au gouvernement d'avoir laissé sans armes la population de l'Alsace.

Le sort du gouvernement dépendait désormais des opérations de l'armée de Châlons. Le 27 au soir, une dépêche de Mac-Mahon annonça qu'il renonçait à marcher droit vers Metz; Palikao répondit :

DÉPÊCHE DE PALIKAO A MAC-MAHON.

> « Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans Paris et vous serez attaqué vous-même par toutes les forces de l'ennemi. »
>
> « Au nom du Conseil des ministres et du Conseil privé, je vous demande de porter secours à Bazaine en profitant des trente-six heures d'avance que vous avez sur le prince royal. »

VII. — LE DÉSASTRE DE L'ARMÉE DE SECOURS

L'ARMÉE DE MAC-MAHON.

LES trois corps d'armée revenus d'Alsace et les *régiments de marche*, composés des quatrièmes bataillons, avaient été organisés dans le camp de Châlons en une armée nouvelle de 130 000 hommes, divisée en cinq corps, très inférieure à l'armée du Rhin. Formée des troupes battues en Alsace et démoralisées par la déroute, de recrues mal exercées et d'anciens soldats rappelés récemment dans les dépôts, elle était sans cohésion. Quand Mac-Mahon, croyant Bazaine en marche vers Montmédy, partit à sa rencontre, il espérait devancer les Allemands sur la Meuse. Il fallait donc une opération rapide et secrète; l'armée, mal

LENTEUR DE SA MARCHE.

équipée, encombrée de convois, mal pourvue de vivres par des distributions irrégulières, privée de sommeil par la lenteur à installer les bivouacs, tantôt accablée par la chaleur et la poussière, tantôt fatiguée par la pluie et la boue, avançait très lentement. Le 25 août elle arrivait à deux journées de marche des Allemands. La cavalerie allemande avait perdu le contact : aucune des deux armées ne savait la position de l'autre. Une note de l'agence Havas, publiée dans le *Temps* du 23, télégraphiée à Londres et reproduite par le *Times*, apprit au prince royal (le 25 au soir) le secret que Palikao avait ébruité. « L'armée de Mac-Mahon se dirige vers le Nord pour aller donner vers l'Est la main à Bazaine. » La III[e] armée, changeant d'objectif, traversa la Champagne et marcha vers la Meuse, face à la frontière.

LE SECRET DÉCOUVERT.

RETRAITE VERS MÉZIÈRES.

Mac-Mahon attendait des nouvelles; apprenant que Bazaine n'avait pas bougé et que deux armées allemandes manœuvraient pour lui couper la route, il renonça à secourir Metz et se dirigea vers Mézières pour sauver son armée. Mais la dépêche de Palikao, affirmant qu'il avait trente-six heures d'avance sur les Allemands, le décida à reprendre la marche vers Montmédy (28 août). L'armée marchait lentement, démoralisée par les contre-ordres, harassée par la faim, la boue, la pluie qui éteignait les feux de bivouac, donnant l'impression d'une « armée qui marche pour ne pas se battre », sentant de tous côtés le voisinage de l'ennemi. Les Allemands tenaient déjà les passages de la Meuse, il fallait les forcer. Mac-Mahon ordonna de passer le fleuve à Mouzon. L'armée française opérait en deux groupes. Un corps d'armée, au moment de faire la soupe, fut surpris à Beaumont par les Allemands brusquement sortis des bois, et s'enfuit en désordre (30 août). Un autre corps, attaqué au passage de la Meuse, arriva le lendemain matin à Sedan épuisé de fatigue et de faim. La journée coûtait aux Français 7 500 hommes, outre 2 000 prisonniers, aux Allemands 3 500.

SURPRISE DE BEAUMONT.

OPÉRATIONS DES ALLEMANDS.

Le plan allemand était de refouler l'armée française sur le territoire belge; tandis que la III[e] armée (du prince royal de Prusse) s'avançait par le sud et l'ouest, la IV[e] armée (du prince royal de Saxe) venait occuper la rive droite de la Meuse et barrer la route vers l'est. Mac-Mahon, distinguant mal les différents princes royaux, croyait n'avoir en face de lui que la petite armée du prince de Saxe (la IV[e]). L'armée française, ne pensant plus qu'à s'éloigner de l'ennemi, marchait en déroute, sans itinéraires distincts pour les différents corps, sur une route encombrée; les soldats épuisés se couchaient à terre pour dormir. Arrivée sur la Meuse, l'armée se heurta aux Bavarois qui barraient le pont de Bazeilles; ils arrêtèrent un nombre supérieur des meilleures troupes françaises (31 août).

COMBAT DE BAZEILLES.

Napoléon et Mac-Mahon s'installèrent à Sedan, vieille place de guerre sans valeur, sans artillerie, défendue seulement par une enceinte bastionnée, dominée par les collines voisines, mais qui attirait les troupes en déroute en leur donnant l'illusion d'un abri. Mac-Mahon lui-même, trouvant la place « assez bonne pour la défensive », espérait y rallier et y ravitailler son armée, avant de se retirer par la rive droite de la Meuse qu'il croyait encore libre. Il décida de laisser ses hommes exténués se reposer le 1er septembre. De tous côtés affluait dans Sedan une cohue de fuyards sans armes et sans sacs, les habits déchirés, affamés, mendiant du pain ; les troupes encore encadrées étaient harassées par de trop longues marches, dépourvues de vivres, défiantes de leurs officiers. Les Allemands, ayant refoulé les Français dans un triangle étroit, manœuvraient maintenant pour les déborder au nord et les envelopper. *L'ARMÉE SE RÉFUGIE DANS SEDAN.*

La dernière bataille commença dans le brouillard, le matin du 1er septembre, par une attaque des Allemands. Mac-Mahon, allant au galop voir l'emplacement des troupes, fut blessé par un obus, et envoya dire à Ducrot, chef d'un corps d'armée, de prendre le commandement en chef, sans pouvoir lui donner d'instructions. Ducrot ignorait l'ensemble de la bataille. Il ordonna de concentrer l'armée pour sortir du côté du nord vers Mézières. C'est alors qu'une troupe d'infanterie de marine laissée à l'arrière se défendit jusqu'à « la dernière cartouche » dans une maison de Bazeilles contre les Bavarois qui mirent le feu au village. *BATAILLE DU 1er SEPTEMBRE.* *LA « DERNIÈRE CARTOUCHE ».*

Le général Wimpffen, nouvellement arrivé de Paris, réclama le commandement en chef en vertu d'une lettre du ministre de la Guerre qui le désignait à défaut de Mac-Mahon ; il arrêta la retraite, disant qu'il fallait une victoire, et ordonna de reprendre les positions abandonnées. Les deux armées allemandes venaient de se rejoindre au nord et ne laissaient plus aucune ligne de retraite. Ce ne fut plus, jusqu'à l'après-midi, qu'un chaos d'opérations isolées, sous une pluie d'obus allemands qui détruisaient les troupes sans combat. Alors, pour arrêter la déroute vers le nord, la cavalerie légère de la division Margueritte, chasseurs et hussards, fit les deux charges meurtrières que le roi Guillaume salua de ce mot : « Les braves gens ! », épisode héroïque sans résultat. A une heure Wimpffen se décida à se retirer, mais vers Carignan (au sud-est). *WIMPFFEN PREND LE COMMANDEMENT.* *CHARGE DE LA DIVISION MARGUERITTE.*

Des collines autour de Sedan, 400 pièces d'artillerie allemandes envoyaient des obus sur la foule compacte entassée dans la ville. Napoléon prit sur lui d'empêcher un massacre inutile ; il fit hisser le drapeau blanc et envoya un parlementaire, espérant par une entrevue personnelle avec le roi Guillaume obtenir de meilleures conditions. Aux officiers allemands venus pour sommer la ville il remit un billet : *ENVOI D'UN PARLEMENTAIRE.*

LETTRE DE NAPOLÉON A GUILLAUME

« Monsieur mon frère, N'ayant pu mourir à la tête de mes troupes, il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les mains de Sa Majesté. »

Guillaume, qui avait ignoré la présence de l'Empereur, lui répondit en termes courtois, et demanda un officier muni de « pleins pouvoirs pour traiter de la capitulation de l'armée ».

DISCUSSION DE LA CAPITULATION.

De Moltke assisté de Bismarck discuta le soir les conditions; il exigea la reddition avec armes et bagages. L'appel à la générosité du roi resta sans effet. Bismarck demanda si l'Empereur avait rendu « l'épée de la France ou son épée à lui ». Était-ce un acte politique de gouvernant pour proposer un traité de paix, ou seulement un acte militaire de commandant d'armée? — « C'est seulement l'épée de l'Empereur. — En ce cas, dit de Moltke, cela ne change rien aux conditions. » Il fixa au lendemain matin la fin de la trêve.

CAPITULATION DE SEDAN.

Le 2 septembre, Napoléon, dès six heures, alla trouver Bismarck; il n'obtint rien, et resta prisonnier. Les généraux français, convoqués par Wimpffen, ne trouvèrent rien à proposer. La capitulation, signée sans discussion, livra aux Allemands avec Sedan toute l'armée et le matériel de guerre, 83 000 hommes, sans compter 23 000 prisonniers environ faits dans les combats antérieurs. Les soldats seraient désarmés et conduits en Allemagne; les officiers conservaient leur épée : ils seraient relâchés s'ils signaient l'engagement de ne plus servir jusqu'à la fin de la guerre; la plupart refusèrent, et furent emmenés en captivité. Quelques détachements et beaucoup d'hommes isolés s'échappèrent en passant par le territoire belge. Les prisonniers, en attendant le départ, furent entassés dans une presqu'île de la Meuse, sans abri, sans paille pour coucher, trempés par la pluie, avec des vivres insuffisants, réduits à manger les chevaux.

DES PRISONNIERS DANS LA PRESQU'ILE DE LA MEUSE.

Des deux armées françaises, l'une était prise, l'autre, déjà cernée, devait l'être plus tard; la capitulation de Sedan, celle de Metz, différée mais inévitable, devaient être les deux plus grandes capitulations de l'histoire militaire. Rien n'arrêtait plus l'ennemi jusqu'à Paris.

VIII. – LES ESSAIS DE RÉVOLUTION LÉGALE

ARRIVÉE A PARIS DE LA NOUVELLE.

Le désastre de l'armée ne fut pas connu à Paris par voie officielle. Le 2 septembre au soir, Jérôme David reçut par Bruxelles un télégramme chiffré : « Grand désastre, Mac-Mahon tué, l'Empereur prisonnier »; il le porta à l'impératrice, qui le tint secret. La nouvelle de la capitulation de Sedan arriva le 3 septembre par des dépêches privées de Belgique. Les députés de la gauche proposèrent de donner le pouvoir à une commission exécutive de trois membres, le gouverneur de

PROPOSITION DE LA GAUCHE.

Paris, le président du Corps législatif et Thiers. Le Corps législatif tint séance (de trois heures à quatre heures et demie); Palikao se décida à parler, mais en termes vagues; Jules Favre déclara : « Le gouvernement de fait a cessé d'exister. Il est nécessaire que tous les partis s'effacent devant le nom d'un militaire qui prendra la défense de la nation ». Après la séance arriva la dépêche officielle de l'Empereur à l'impératrice: « L'armée est défaite et captive, moi-même je suis prisonnier ».

DÉLIBÉRATION DES MINISTRES.

Les ministres accourent aux Tuileries un à un, effarés; ils délibèrent, parlent de négocier avec l'ennemi, de transférer le gouvernement à Tours, de réunir le Corps législatif le soir même, et décident finalement de ne réunir le Corps législatif que le lendemain à midi.

CONFLIT AVEC LE CORPS LÉGISLATIF.

Alors éclate le conflit entre le gouvernement et la Chambre. Le sentiment unanime est que le gouvernement légal, Conseil des ministres et Conseil privé, n'a plus assez d'autorité morale, et qu'il faut établir un régime nouveau. Trois solutions sont en présence. Le personnel en place voudrait concentrer le pouvoir dans un Conseil de régence (ou de défense), où il se maintiendrait en faisant une petite part à la Chambre. La majorité impérialiste veut faire passer le pouvoir au Corps législatif. L'opposition propose la déchéance et un gouvernement provisoire issu de la Chambre.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT SCHNEIDER.

Le président du Corps législatif Schneider, appelé aux Tuileries par l'impératrice vers sept heures et demie, lui conseille de transférer à la Chambre les pouvoirs de la Régence. Beaucoup de députés viennent après dîner au Palais-Bourbon, dans la salle des Pas-Perdus, et se demandent ce qu'ils peuvent faire. Quand le président, revenu des Tuileries, s'est mis à table, quelques-uns viennent lui parler. Tous réclament la réunion immédiate du Corps législatif. Schneider, contrairement à la décision du ministère, le convoque pour minuit. Les ministres viennent avec des reproches lui dire qu'ils n'iront pas à la séance. — « On se passera de vous. »

SÉANCE DE NUIT.

La séance est ouverte à une heure du matin. Palikao confirme la nouvelle du désastre et demande le renvoi de la discussion au lendemain. « Nous n'avons pu, dit-il, nous entendre entre nous. » Alors, au nom de la gauche, Jules Favre lit lentement la motion signée de 27 députés :

MOTION DE LA GAUCHE.

« Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus du pouvoir. Il sera nommé par le Corps législatif une Commission... investie de tous les pouvoirs du gouvernement, et qui aura pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du territoire.... Le général Trochu est maintenu... gouverneur général de... Paris. »

La majorité écoute en silence cette motion révolutionnaire. Seul un ancien ministre, Pinard, proteste : « Nous pouvons prendre des

mesures provisoires, nous ne pouvons pas prononcer la déchéance. » La séance est levée au bout d'une demi-heure.

ATTITUDE DU PERSONNEL IMPÉRIAL.

Les députés, craignant un coup d'État, vont à la préfecture de police. Mais le personnel impérial a renoncé à la lutte. Rouher dit : « Il n'y a plus rien à faire, à demain la Révolution ! » Les hauts fonctionnaires s'occupent à brûler les papiers compromettants.

DÉSACCORD DANS L'OPPOSITION.

Le 4 septembre est un dimanche. La foule remplit les rues, elle lit la proclamation qui annonce le désastre. L'opposition est divisée : Gambetta voudrait proclamer la Révolution, J. Favre et Picard jugent plus sage d'attendre, Thiers voudrait faire déclarer « le pouvoir vacant » et créer une Commission de gouvernement du Corps législatif.

CONSEIL AUX TUILERIES.

A huit heures, l'impératrice tient conseil aux Tuileries ; Schneider déclare qu'il faut déférer tous les pouvoirs de la Régence à une commission élue. Mais on se borne à accepter un « Conseil de régence », avec Palikao « lieutenant général » ; ce serait le maintien du personnel au pouvoir.

MESURES DE DÉFENSE DU PALAIS-BOURBON.

Les révolutionnaires, réunis dans la nuit, se sont donné rendez-vous devant le Palais-Bourbon. Vers dix heures, des groupes venus des faubourgs ouvriers et des gardes nationaux sans armes remplissent les environs de la place de la Concorde. Schneider, revenu du Conseil, demande des forces pour garder le Palais-Bourbon. Le préfet de police envoie des inspecteurs, 800 gardes de Paris, des sergents de ville, qui vers dix heures prennent position sur le quai de la rive gauche en avant du Palais ; les ponts et les voies d'accès sont barrés par des gendarmes à cheval et à pied. L'espace entre la grille et le Palais est gardé par deux bataillons d'infanterie, mais ce sont de jeunes soldats sachant à peine tenir leur fusil. Un des questeurs, inquiet, prévient Palikao, qui répond : « J'ai 25 000 hommes qui vous gardent, vous n'avez rien à craindre ».

MOTION DE THIERS.

Les députés, réunis hors séance, discutent une motion de Thiers :

« *Vu la vacance du trône*, la Chambre nomme une Commission de gouvernement et de défense nationale. Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront. »

ENTREVUE AVEC L'IMPÉRATRICE.

Quelqu'un dit : « C'est la déchéance, moins le mot ». La réunion, au lieu du mot « vacance », adopte la formule atténuée : « *Vu les circonstances* ». Buffet, chargé de présenter cette solution à l'impératrice, va lui expliquer que la Chambre, en créant cette Commission, usurperait le pouvoir exécutif ; il vaut mieux que la Régente prenne l'initiative de la créer. « L'expédient ne durera que le temps de la crise. » Mais l'impératrice refuse de sanctionner cette révolution légale. « J'accepte la déchéance, je ne veux pas de la désertion. » Buffet répond que le

maintien de la Régence est devenu impossible. Daru, présent à l'entretien, lui dit qu'en cédant à propos elle épargnera une révolution. L'impératrice, mal disposée pour les chefs du centre gauche, finit par leur dire : « Consultez mes ministres ».

PROJET DE PALIKAO.

Au Palais-Bourbon les députés attendent le retour de Buffet; ils voient arriver Palikao avec le projet de constituer un « Conseil de régence ». Des membres de la droite le menacent de signer la motion de Thiers, et l'obligent à ajouter la formule « de défense ».

IX. — LA REVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE[1]

LA FOULE DEVANT LE PALAIS.

LA foule remplit la place de la Concorde. Dans le Palais-Bourbon, les tribunes sont pleines : les journalistes ont profité de leurs cartes de séance pour faire entrer des amis, la tribune des anciens représentants est garnie d'hommes de 48 et de proscrits. La séance est ouverte à une heure un quart. Kératry réclame que la défense du Corps législatif soit confiée à la garde nationale, et reproche à Palikao d'avoir pris des mesures contraires aux ordres de Trochu. Palikao répond que Trochu a seulement la défense extérieure de Paris et que les autres troupes dépendent du ministre de la Guerre. « De quoi vous plaignez-vous? Que je vous fais la mariée trop belle! » Il lit le projet de créer un « Conseil de gouvernement et de défense nationale » de 5 membres élus par le Corps législatif, avec Palikao lieutenant général. Ce titre et le silence gardé sur la Régente surprennent la Chambre. J. Favre demande la priorité pour la discussion de sa motion de déchéance. Thiers présente une motion signée de 48 membres à l'effet de créer un « Comité de gouvernement et de défense nationale ». Le Corps législatif, appelé à choisir entre les trois solutions, suspend la séance pour délibérer dans les bureaux. La grande majorité accepte la motion de Thiers et élit pour commissaires des membres des deux Centres. Les ministres se sentent débordés; le Corps législatif va imposer sa solution et prendre le pouvoir.

CONFLIT AVEC PALIKAO

MOTION DE THIERS.

ÉLECTION DE LA COMMISSION.

Mais la foule amassée au dehors veut la déchéance et la République. La solution va dépendre de la défense matérielle; elle semble assez forte : dans le Palais-Bourbon plus de 1 200 soldats, en avant sur les quais les forces de police, en tête du pont de la Concorde un bataillon de garde nationale arrivé à midi et demi. Mais la défense n'est

1. Pour la révolution, la principale source est l'*Enquête sur... la Défense nationale. Dépositions des témoins.* — Impressions très vivantes dans Comte d'Haussonville, *Mon journal pendant la guerre*, 1905.
Exposé dans de la Gorce (quelques renseignements inédits), et T. Delord.

ARRIVÉE DES GARDES NATIONAUX.

pas dirigée. Des gardes nationaux en uniforme, venant de la place de la Concorde, se présentent à l'entrée du pont par groupes. Le commandant du Palais les croit convoqués pour un service et les laisse traverser le pont. Ils se trouvent devant les forces de police postées sur le quai et demandent aux questeurs de les faire retirer : les questeurs font répondre qu'ils n'ont aucun pouvoir en dehors du Palais. Ils s'adressent alors au général commandant qui, malgré les protestations des commissaires et des officiers de paix, ordonne à la police de se retirer. Les gardes nationaux la remplacent sur le quai.

LA FOULE DANS LE PALAIS-BOURBON.

Pendant la suspension de séance, les spectateurs des tribunes, journalistes et anciens représentants, sont sortis de la salle et venus sur les marches en avant du Palais; ils font signe à la foule du dehors en agitant des mouchoirs et des chapeaux. Vers deux heures et demie, une délégation de gardes nationaux se présente à la grille qui défend le Corps législatif contre la foule. Les huissiers la repoussent, mais ils entr'ouvrent la porte pour faire entrer quelques députés; puis ils consentent à laisser passer des gardes nationaux à condition de déposer leurs fusils. Il en passe une centaine; la grille ne peut plus se refermer.

RÔLE DE LA GARDE NATIONALE.

La foule force les grilles et pénètre dans la cour. En 1870 comme en 1848, la garde nationale bourgeoise a ouvert la voie à l'insurrection républicaine.

LA FOULE DANS LES TRIBUNES

Cette foule, de conditions et d'opinions différentes, passe devant les jeunes soldats qui n'essaient pas de l'arrêter; elle se précipite dans les tribunes et les couloirs. Quelques députés de gauche essaient de parler devant le Palais. On leur crie : « Vive la République! Nous l'aurons? — Sans doute, répond Picard, mais retirez-vous. » Le président Schneider est resté au fauteuil, une dizaine de députés sont sur les bancs. Les députés de gauche rentrent dans la salle et exhortent au calme les envahisseurs des tribunes en leur promettant que le Corps législatif va prononcer la déchéance : ils voudraient donner à la révolution une forme légale.

HARANGUÉE PAR LES DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS.

« Je me suis engagé avec tous mes collègues de la gauche à faire respecter les délibérations de la Chambre » (dit Crémieux). « C'est comme représentant de la Révolution française (dit Gambetta) que je vous adjure d'assister avec calme au retour des députés sur leurs bancs.... Citoyens, une des premières conditions de l'émancipation d'un peuple, c'est l'ordre et la régularité. Nous nous sommes engagés à les respecter. Voulez-vous tenir le contrat? »

Et il demande que dans chaque tribune un groupe assure l'ordre. Schneider loue Gambetta, l'appelle « un grand patriote ».

LA FOULE ENVAHIT LA SALLE.

Mais la masse des députés ne se montre pas en séance; la foule des tribunes fait du tapage, Schneider se couvre. « Patience! crie Gambetta, les députés vont apporter le résultat de leurs délibérations. »



LE GÉNÉRAL TROCHU
1815-1896
Lithographie de Fuhr, 1871. — *Bibl. Nat. Est. N[2].*



ERNEST PICARD
1821-1877
Dessin de Bornemann, d'après une photographie. Bibl. Nat. Est. N[2].



DEVANT LE CORPS LÉGISLATIF, LE 4 SEPTEMBRE
Peinture de Didier et Guiaud. Vers deux heures et demie, la foule, dans laquelle on distingue des gardes nationaux, se masse devant les grilles du Palais-Bourbon ; les spectateurs des tribunes, sortis sur les marches, agitent des mouchoirs et des chapeaux. — Musée Carnavalet.

Tout d'un coup on entend un bruit de glaces brisées, les portes sont enfoncées, l'hémicycle est envahi, on crie : « Déchéance, République! » Schneider déclare la séance levée et sort par le jardin. La foule marche sur les banquettes, jette en l'air les papiers. Les députés de la gauche, seuls en séance, parlent dans les groupes, essaient de les calmer. Gambetta monte à la tribune :

DISCOURS DE GAMBETTA.

« Attendu que la patrie est en danger, que tout le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour prononcer la déchéance, que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel libre : nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France. »

CAUSES DU MOUVEMENT.

Les républicains, plus soucieux des formes qu'en 1848, avaient vainement essayé d'empêcher la révolution de 1870 de prendre l'aspect d'une insurrection. Un orateur révolutionnaire, Régère, dit à Thiers : « Le peuple n'attend pas, nous vous avons attendu jusqu'à deux heures, vous n'êtes pas prêts, nous prononçons nous-mêmes la déchéance. » C'est l'explication la plus plausible du 4 septembre. Le retard fut-il volontaire? Les députés ont-ils préféré laisser aux adversaires de l'Empire la responsabilité de le renverser? On ne peut démêler les motifs secrets d'un si grand nombre d'hommes.

RÔLE DE L'HOTEL DE VILLE.

La foule criait : « République! » Les républicains tenaient à la tradition parisienne; la révolution, en 1870, comme en 1830 et en 1848, devra être proclamée à l'Hôtel de Ville. Jules Favre, revenu dans la salle, dit : « Voulez-vous la guerre civile? — Non. — Il faut constituer immédiatement un gouvernement provisoire. » On crie : « A l'Hôtel de Ville! » — Jules Favre reprend : « La République, ce n'est pas ici que nous devons la proclamer ». Il descend au milieu du bruit, un sténographe lui demande s'il a proclamé la République... « Non », répond-il. Et il sort. Gambetta dit à la tribune : « Allons la proclamer à l'Hôtel de Ville! » La foule les suit; la garde nationale les escorte. Par les quais on arrive (à quatre heures) à l'Hôtel de Ville, on le trouve désert (les bureaux ne travaillant pas le dimanche) et gardé par un régiment. L'officier de garde demande si on a proclamé la République au Corps législatif. « Non, répond Gambetta, on va venir la proclamer ici. » Les officiers font retirer les troupes. La foule envahit l'Hôtel de Ville; on crie beaucoup, « mais dans une note moyenne » (a dit plus tard Ferry).

DÉPART DE L'IMPÉRATRICE.

Le mouvement n'a atteint directement ni la Régente ni le Sénat; la foule n'a envahi ni les Tuileries, comme en 48, ni le Luxembourg. L'impératrice aux Tuileries n'apprend que par des amis ce qui se passe au Palais-Bourbon; elle demande si on peut défendre le château sans faire usage des armes; sur une réponse négative elle se résigne, en

disant qu'elle ne veut « pas de guerre civile ». Le préfet de police arrive (vers trois heures et demie) et lui déclare que son salut « exige un départ immédiat ». Les ambassadeurs d'Autriche et d'Italie l'accompagnent jusqu'à la place Saint-Germain. Elle part en fiacre avec sa lectrice et va chercher asile chez son dentiste américain.

ABOLITION DU SÉNAT.

Au Luxembourg, les sénateurs attendent la foule, quelques-uns parlent de mourir sur leurs sièges. La foule ne vient pas, personne n'a pensé au Sénat. On finit par lever la séance. Le soir, Floquet vient apposer les scellés. Le lendemain, l'*Officiel* annonce : « Le Sénat est aboli ».

CARACTÈRE DE LA RÉVOLUTION.

L'Empire, imposé à la France par un Coup d'État militaire, n'avait à son service d'autre force d'action que l'armée ; la nation n'était pas devenue impérialiste et ne lui prêtait que le soutien d'une force d'inertie ; les électeurs votaient pour l'Empire parce qu'il était là. Le gouvernement n'était qu'un groupe de fonctionnaires superposé à la nation sans faire corps avec elle ; il restait une machine officielle sans autorité morale ; la masse des indifférents lui obéissait, mais tout ce qui avait une vie politique luttait contre lui. L'armée disparue, l'Empire s'effondra sans combat, sans opposition, sous une poussée de la foule. Ses chefs s'enfuirent à l'étranger, personne n'essaya de le défendre.

LA RÉVOLUTION A LYON ET DANS LES DÉPARTEMENTS.

A Lyon, les républicains, sans attendre l'exemple de Paris, le 4 septembre, envahirent la mairie et formèrent un « Comité de salut public » qui déclara l'Empire déchu et proclama la République. Partout les préfets cédèrent le pouvoir sans résistance aux délégués envoyés de Paris ou aux notables républicains improvisés commissaires.

« Jamais, dit Thiers, je n'ai vu une révolution accomplie si aisément et à moins de frais.... De violence, aucune. »

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE[1]

I. L'INSTALLATION DU GOUVERNEMENT. — II. L'INVESTISSEMENT DE PARIS. — III. L'AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS POUR LA COMMUNE DE PARIS ET LA CONSTITUANTE. — IV. ORGANISATION DE LA GUERRE EN PROVINCE. — V. NÉGOCIATIONS IMPÉRIALISTES ET CAPITULATION DE METZ. — VI. LE CONFLIT AVEC LES RÉVOLUTIONNAIRES. — VII. LES TENTATIVES POUR DÉLIVRER PARIS. — VIII. LA DICTATURE DE GAMBETTA ET LES DERNIÈRES RÉSISTANCES. — IX. LA CAPITULATION DE PARIS ET LE DÉSASTRE DE L'ARMÉE DE L'EST.

I. — L'INSTALLATION DU GOUVERNEMENT[2]

DANS l'après-midi du 4 septembre, trois groupes différents sont occupés à faire un gouvernement.

DÉCISION DES DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS.

1° Les députés républicains, réunis dans une pièce attenant au cabinet du préfet, décident que le gouvernement provisoire sera formé des députés actuels de la Seine et de ceux qui, élus à Paris en 1869,

1. SOURCES. — La principale est l'*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale et de la Délégation. Dépêches télégraphiques*, 2 vol. (correspondance confidentielle des préfets avec le gouvernement). *Circulaires, proclamations et bulletins du gouvernement. Dépositions des témoins, rapports de la préfecture de police*, 3 vol. Les rapports (au nombre de 17) présentés à l'Assemblée nationale (3 vol.) sont rédigés par des adversaires du gouvernement républicain (voir les réclamations dans les Annales de l'Assemblée, t. XXV). — Pour les délibérations du gouvernement j'ai suivi les *Procès-verbaux des séances du Conseil* (publ. par H. des Houx, 1905, le titre est inexact, ce sont des notes, sans caractère officiel, prises par un gendre de Garnier-Pagès, A. Dréo, qui assistait aux séances). — Sur les opérations militaires, voir la Bibliographie du chap. II, ajouter Trochu, *Œuvres posthumes. Le siège de Paris*, 1896. A. Ducrot, *La défense de Paris*, 4 vol., 1875-78. Faidherbe *La campagne du Nord*, 1871. Chanzy, *Campagne de 1870-71*, 1872.

TRAVAUX. — Pour la guerre, voir la bibliographie du chap. II. Exposé détaillé dans Lehautcourt, *Histoire de la guerre*, 2e partie : *La Défense nationale*, 8 vol., 1893-98; ajouter : F. Hoenig, *Der Volkskrieg an der Loire*, 6 vol., 1893-97; E. Gay, *La guerre en province*, 1908; C. Lévi, *La défense nationale dans le Nord*, 1908. Cardinal von Widdern, *Der Krieg an den ruckwartigen Verbindungen der deutschen Heere*, 5 vol., 1894-99 (documents officiels et privés sur les opérations françaises dans l'Est).

Sur le gouvernement, J. Simon, *Le gouvernement de la Défense nationale*, 1874. J. Favre, *Le gouvernement de la Défense nationale*, 3 vol., 1873, tous deux apologétiques. Pour l'histoire intérieure, S. Denis, *Histoire contemporaine*, t. I-II, 1897-98 (hostile aux républicains).

2. Le récit le plus détaillé est dans de la Gorce, *Histoire du second Empire*, t. VI.

ont opté pour un département (J. Simon, Gambetta, Picard). La foule est allée chercher Rochefort à la prison et l'amène. « Il vaut mieux, dit Picard, le tenir dedans que l'avoir dehors. » Kératry va prendre possession de la préfecture de police. Pour donner au gouvernement un caractère patriotique, on l'appelle *Gouvernement de la Défense nationale*, et on en donne la présidence au général Trochu. Un député va au Louvre le prier d'accepter, et lui montre une liste où n'est pas le nom de Rochefort. Trochu accepte, met des vêtements civils et dit à ses officiers : « Je vais là-bas faire le Lamartine ». A l'Hôtel de Ville, J. Favre lui dit : « Nous voudrions que le gouvernement ne tombât pas aux mains des gens qui sont à côté » (les révolutionnaires). « Aidez-nous. » Trochu demande si on lui promet de garantir « la famille, la propriété, la religion », et prévient que, « conformément à ses habitudes hiérarchiques », il va avertir le ministre de la Guerre. Revenu à l'Hôtel de Ville, Trochu apprend que Rochefort est membre du gouvernement; il se montre blessé; on l'apaise en lui expliquant que c'est un procédé pour « déconcerter les exaltés ».

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE TROCHU.

LISTE RÉVOLUTIONNAIRE.

2° Dans l'Hôtel de Ville, près de la pièce où délibèrent les députés, les révolutionnaires dressent une liste de membres du gouvernement où les noms de Blanqui, Pyat, Delescluze, Flourens, sont joints à ceux des députés; ils en copient des exemplaires, les font passer à la foule entassée dans la salle du Trône, ou les jettent sur la place par les fenêtres.

DÉCISION DU CORPS LÉGISLATIF.

3° Au Palais-Bourbon, quand la commission chargée de la motion Thiers a fini son rapport, les députés, trouvant la salle des séances occupée par la foule, se réunissent (environ 200) dans la salle à manger du président, et tiennent séance sous la présidence d'un des vice-présidents. A l'unanimité ils adoptent la formule primitive de Thiers : « *Vu la vacance du trône* », décident de donner le pouvoir à une commission de 5 membres, et envoient 8 délégués « conférer avec les collègues de l'Hôtel de ville pour régler la création d'un gouvernement ». On lève la séance (à cinq heures) en s'ajournant à huit heures. A la nuit, un député républicain, le vieux Glais-Bizoin, vient dire à la foule restée dans la salle des séances que le gouvernement installé à l'Hôtel de Ville a déclaré dissous le Corps législatif, et il appose les scellés.

[illegible]

A l'Hôtel de Ville, les députés de Paris se partagent les ministères : J. Favre prend les Affaires étrangères, Gambetta et Picard se disputent l'Intérieur, Crémieux s'attribue la Justice; on donne la Guerre à un général, Leflo, la Marine à un amiral, Fourichon. On rédige trois proclamations : « A la nation française. — Aux citoyens de Paris. — A la garde nationale. » On décide d'annoncer la convocation des électeurs pour une Constituante. La République est proclamée dans la salle du Trône.

PROCLAMATIONS.

JOIE DE LA FOULE.

La foule remplit les rues, joyeuse d'être délivrée de l'Empire,

abat les aigles et les initiales de Napoléon, crie : « Vive la République ! » Les gardes nationaux ont mis des fleurs et du feuillage à leurs fusils. Paris est en fête, les cafés sont pleins, la police se tient cachée, les théâtres s'ouvrent.

DÉLEGATION DU CORPS LÉGISLATIF.

A six heures, arrive à l'Hôtel de Ville la délégation du Corps législatif, où figurent 2 députés de la gauche, Grévy et Garnier-Pagès ; J. Favre la reçoit, Grévy expose que les députés ont décidé de créer une Commission de gouvernement et veulent s'entendre sur les choix. « Depuis un mois, répond J. Favre, nous avons supplié le Corps législatif de prendre le pouvoir. Maintenant il est trop tard. » Il ajoute qu'il va consulter *ses collègues*. Les délégués se retirent, sauf Garnier-Pagès.

DERNIÈRE SÉANCE DU CORPS LÉGISLATIF.

A huit heures, le Corps législatif reprend sa séance. Thiers préside. J. Favre arrive avec J. Simon ; il remercie la délégation, et déclare qu'il ne reste qu'à accepter les faits accomplis ; il lit la liste des membres du gouvernement de la Défense nationale, en regrettant que Thiers, député de Paris, ait refusé d'en faire partie, et il explique : « Si nous laissions subsister le Corps législatif, nous serions balayés de l'Hôtel de Ville comme vous venez de l'être du Palais-Bourbon ». Quelques députés protestent : « Paris impose à la France sa volonté ». Thiers les engage au calme. Les événements, dit-il, ont été plus forts que les calculs. « Il ne nous convient ni de reconnaître ni de combattre ceux qui vont ici lutter contre l'ennemi ; Dieu les assiste ! » Les royalistes, maîtres du Corps législatif, avaient laissé passer le moment de prendre la place de l'Empire déchu ; prononcée par le peuple de Paris, la déchéance de l'Empire entraînait la proclamation de la République.

CONSTITUTION DU MINISTÈRE.

Le 4 septembre, à dix heures du soir, le gouvernement de la Défense nationale tenait à l'Hôtel de Ville sa première séance, à laquelle assistaient les 12 membres du gouvernement, 7 députés républicains et quelques anciens députés. Il attribua au scrutin secret à Gambetta l'Intérieur, à Picard les Finances, et constitua le ministère, avec 5 membres du gouvernement, les 2 ministres militaires, et 2 députés de province, l'ingénieur Dorian aux Travaux publics, Magnin au Commerce.

PROTESTATION DE L'INTERNATIONALE.

Les révolutionnaires, tenus à l'écart, protestèrent le même soir. La section de l'Internationale se réunit pour discuter les moyens d'empêcher « la réaction », dirigée par les « bourgeois assermentés du Corps législatif ». Une délégation de la « Chambre fédérale » alla à l'Hôtel de Ville représenter au gouvernement que la proclamation de la République devait mener à « supprimer toute institution d'essence monarchique », et l'invita à décréter :

« 1° les élections municipales de la Seine immédiatement ; 2° la suppression de la police d'Etat parisienne (préfecture de police et gardes municipaux) ;

3° l'abolition de toutes les lois contre la liberté de presse, de réunion et d'association; 4° l'amnistie politique; 5° l'armement de tous les Français et la levée en masse. »

REFUS DE LA COMMUNE DE PARIS.

Commune de Paris et levée en masse, c'était la tradition de 93. Mais le gouvernement avait déjà nommé maire de Paris Étienne Arago et, dans la proclamation au peuple, remplacé le mot *Commune de Paris* par *Hôtel de Ville.* Il prit parti plus nettement en nommant (6 septembre) les maires et les adjoints des 20 arrondissements, refusant aux Parisiens la municipalité élue inscrite au programme de la gauche républicaine, et maintenant le régime discrétionnaire qu'elle avait déclaré intolérable. Cette rupture avec les révolutionnaires heurtait le sentiment du peuple de Paris.

PROTESTATION DES DÉPUTÉS.

Le 5 septembre, quelques députés essayèrent d'entrer au Palais-Bourbon et furent repoussés par des gardes nationaux. Plus de cent députés réunis chez l'un d'entre eux, avenue de l'Alma, nommèrent une commission et s'ajournèrent. Quand ils revinrent, le lendemain, ils trouvèrent la maison gardée. Une protestation signée de 7 membres parut le 9 septembre dans le *Français*, organe orléaniste.

DECISION SUR LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT.

L'ennemi allait arriver, on ne pourrait plus d'un seul centre gouverner à la fois Paris assiégé et la France. Le personnel de la Défense nationale allait donc se partager en un *gouvernement* qui resterait souverain, et une *délégation* subordonnée. Le gouvernement devait-il rester à Paris et envoyer une délégation en France, ou se transporter en province en ne laissant à Paris qu'une délégation? L'intérêt militaire et politique interdisait de s'enfermer dans une ville assiégée sans communication avec le pays. Trochu a dit plus tard : « C'était élémentaire », et s'est étonné qu'on n'y ait pas pensé. Gambetta a dit qu'il ne comprenait pas qu'une ville « réduite à un rôle purement militaire conservât le gouvernement dans son sein ». Mais la tradition républicaine ne concevait pas le gouvernement de la France ailleurs qu'à Paris, et les membres du gouvernement députés de Paris se faisaient un point d'honneur de rester à un poste de danger.

ENVOI D'UNE DÉLÉGATION EN PROVINCE.

Cette résolution si grave fut prise sans discussion le 9 septembre : on décida de maintenir à Paris « la tête du gouvernement », et d'envoyer en province des « délégués, munis de pouvoirs suffisants à la défense et à l'administration ». On crut d'abord qu'un seul suffisait. Puis Gambetta fut alarmé par son ami Challemel-Lacour, préfet du Rhône, qui redoutait une commune indépendante à Lyon; il prit au sérieux les manifestations de décentralisation de quelques villes du Midi où il y vit des symptômes de désagrégation, et déclara (11 septembre) qu'il fallait hors de Paris un « gouvernement énergique » pour empêcher le démembrement. Crémieux fut d'abord (12 septembre) seul « délégué pour

représenter le gouvernement et en exercer les pouvoirs », avec l'aide d'un « délégué spécial » chef de service pour chaque ministère; il s'installa à Tours et télégraphia pour demander l'autorisation de changer les maires. Le gouvernement inquiet décida de *renforcer* la délégation : il envoya à Tours (17 septembre) ses deux membres les plus vieux, Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon, ceux qu'on ne pouvait utiliser à Paris.

II. — L'INVESTISSEMENT DE PARIS[1]

UESTIONS QUI SE POSENT.

LE gouvernement insurrectionnel républicain, reprenant la tradition de la Révolution française, continua la guerre contre l'invasion. Rien ne fit d'abord prévoir que sa résistance durerait encore cinq mois. Deux questions se posaient. La France demanderait-elle la paix? Le roi de Prusse, maître de traiter à son choix avec le gouvernement impérial renversé ou avec le gouvernement républicain de fait, allait-il ramener l'Empire ou reconnaître la République? De sa décision dépendait l'avenir politique de la France.

ENTREVUES DE FERRIÈRES.

Le gouvernement essaya de traiter. Le ministre des Affaires étrangères, Jules Favre, eut avec Bismarck deux entrevues à Ferrières (15 septembre). Leur conversation, intéressante par la différence de leurs tempéraments et de leurs idées, ne servit qu'à marquer le conflit entre deux conceptions opposées des rapports entre les nations. Bismarck, aristocrate conservateur, raisonnant d'après le passé, prévoyait une guerre éternelle entre les deux peuples, et ne comptait pour la sécurité de son pays que sur la force : la France ne renoncera jamais à la revanche, « Strasbourg est la clef de notre maison, nous voulons l'avoir ». Il exigeait donc la cession de l'Alsace. J. Favre, républicain démocrate, voyait se préparer le règne de la paix imposé par l'opinion publique dans un avenir où « la communauté d'intérêts et le progrès de l'industrie » rendraient la guerre impossible; il montrait le danger d'une mutilation qui inspirerait aux Français la haine et le désir de vengeance. Il s'était d'avance interdit toute cession, en publiant un manifeste aux Puissances (6 septembre) où il déclarait que la France ne céderait « pas une pierre de ses forteresses, pas un pouce de son territoire ». Il proposa à Bismarck de « renoncer à la vieille politique de conquête et de gloire militaire », pour entrer dans la voie de l'union des peuples et de la liberté.

Entre les deux entrevues, Bismarck reçut la visite d'un particulier sans mandat, Régnier, négociant établi en Angleterre, qui se posait en

1. Sur l'entrevue de Ferrières, d'Hérisson, *Journal d'un officier d'ordonnance, 1870-71*, 1885 (l'auteur accompagnait J. Favre).

PROPOSITION AU NOM DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

agent confidentiel de la famille impériale. Il montrait une photographie de la ville de Hastings sur laquelle le prince impérial avait écrit quelques mots à l'adresse de Napoléon III; il se l'était fait donner en Angleterre à Hastings, où résidait le prince, en se mettant en relations avec sa gouvernante et son précepteur. Régnier offrit d'aller à Metz négocier avec Bazaine. Bismarck lui donna un sauf-conduit, et se servit de la photographie pour faire croire à J. Favre qu'il recevait des propositions du gouvernement impérial. Il écrivit à son fils : « Les Français doivent rester dans le doute s'il (Napoléon) leur sera rendu. Cela favorisera leurs dissensions. » J. Favre demanda, pour faire élire une Assemblée nationale, un armistice de quinze jours avec droit de ravitailler Paris; Bismarck exigea la cession d'un fort dominant Paris.

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS.

FORMATION D'UNE ARMÉE.

Le gouvernement, voyant la paix impossible, se décida à organiser la guerre. Il ne restait de l'armée régulière qu'un seul corps (le 13e envoyé pour renforcer Mac-Mahon, et qui, ayant appris à Mézières le désastre de Sedan, s'était dérobé en faisant un détour. On appela à la défense toutes les troupes affectées à un usage spécial, infanterie de marine, légion étrangère d'Afrique, marins et artilleurs de marine, une partie des gendarmes, et les services civils recrutés d'anciens soldats et organisés militairement, douaniers, forestiers, agents de police. On utilisa les soldats restés dans les dépôts, les échappés de Sedan, les dispensés, pour encadrer les recrues de la classe de 1870 et former des régiments nouveaux. Les grandes masses furent fournies par la levée de tous les hommes valides : la garde mobile, déjà appelée en août, commandée à partir du grade de capitaine par des sous-officiers ou des officiers retraités, la garde nationale déclarée obligatoire dans toute la France, mais organisée et armée dans une partie seulement du pays.

CAMP RETRANCHÉ DE PARIS.

Les deux armées allemandes venant de Sedan arrivèrent lentement sans résistance le même jour (18 septembre) devant Paris, la IIIe au Sud, la IVe au Nord. Paris formait un vaste camp retranché, entouré d'un rempart de 34 kilomètres, et défendu par une ceinture de redoutes et de 16 forts détachés très inégalement répartis sur un périmètre de 53 kilomètres. Ces défenses, datant de Louis-Philippe, ne suffisaient plus contre la portée de la nouvelle artillerie, et, dans la ligne des fortifications avancées, il restait des lacunes. On travailla depuis le 4 septembre à les garnir par des ouvrages improvisés, mais les redoutes du Sud restèrent inachevées. Les approvisionnements, commencés le 12 août par l'autorité, comprenaient — sans compter les provisions privées — une masse de farine, de blé et de riz évaluée à une consommation de soixante et onze jours, 30 000 bœufs, 180 000 moutons.

L'ARMÉE DE PARIS.

Le gouvernement avait concentré dans Paris tout ce qui restait de forces régulières : deux corps d'armée, l'un revenu de Mézières, l'autre

formé de réservistes et de soldats échappés encadrés par de vieux officiers avec les régiments improvisés de zouaves et de chasseurs, la gendarmerie et les gardes de Paris, 8 000 agents de police, douaniers et forestiers, les marins; le total fut de 75 000 hommes d'infanterie (portés à la fin d'octobre à 155 000), 5 000 de cavalerie, 128 batteries d'artillerie. La garde mobile de la Seine et des départements, surtout de Bretagne, fournit 115 000 hommes peu exercés, commandés par des officiers improvisés. La garde nationale de Paris, réduite sous l'Empire à 24 000 hommes, avait été portée à 90 000, divisés en 60 bataillons; elle s'accrut en septembre jusqu'à 343 000, en 254 bataillons d'un effectif très inégal (de 350 à 2 600 hommes). Le nombre des canons dépassa 2 600, sans compter les pièces (230) fabriquées pendant le siège.

INVESTISSEMENT DE PARIS.

L'enceinte de Paris paraissait trop grande pour que l'ennemi pût l'investir. Les Allemands cherchèrent à s'établir sur la portion au sud, la plus mal défendue du périmètre : ils attaquèrent (le 19) les troupes françaises envoyées pour défendre le plateau de Châtillon. Les zouaves de nouvelle levée, surpris, se débandèrent, entraînant dans la panique l'infanterie régulière; les fuyards arrivèrent jusque dans Paris. Cette affaire eut des suites graves : les Allemands, maîtres de Châtillon, purent préparer le bombardement de Paris; la confiance de l'autorité militaire fut si ébranlée qu'elle fit rentrer toutes les troupes dans l'intérieur de l'enceinte. Le soir même du 19, les deux armées allemandes entraient en contact et achevaient d'investir Paris. Le gouvernement ne communiqua plus avec le dehors que par ballons et par pigeons voyageurs, ce qui rendit impossible de concerter les opérations.

LE PLAN DE TROCHU.

Alors commença un siège sans précédent. Les assiégeants (au nombre de 180 000 hommes) occupaient un front de 90 kilomètres, beaucoup trop étendu; les assiégés eurent dès la fin d'octobre un effectif triple, mais la plupart sans instruction militaire. Le commandant en chef Trochu déclarait la défense « une héroïque folie »; ni lui ni son état-major n'avaient confiance en ces troupes improvisées; n'osant pas les employer à harceler l'ennemi, il laissa les Allemands entourer Paris d'une ligne de retranchements solides. Au lieu de faire sortir de la place assiégée les bouches inutiles, on y avait laissé la population entière, femmes, enfants, invalides, qui gênait la défense. Le « plan de Trochu », devenu pour les Parisiens un sujet de moquerie, consistait à faire sortir l'armée de Paris, en descendant le cours de la Seine, vers Rouen où elle se joindrait à l'armée de la Loire. En attendant, les assiégés tentèrent de petites opérations offensives; ils réoccupèrent Villejuif (23 septembre), échouèrent contre la Malmaison (29 septembre), firent une sortie contre Choisy (30 septembre), une forte reconnaissance au sud sur le plateau de Châtillon à Bagneux (13 octobre), une autre à l'ouest sur Bougival (21 octobre).

OPÉRATIONS DES ASSIÉGÉS.

III. — L'AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS POUR LA COMMUNE DE PARIS ET LA CONSTITUANTE

DISCUSSIONS SUR LA CONVOCATION DES ÉLECTEURS.

LE gouvernement, n'étant que provisoire, avait promis de convoquer les électeurs comme en 1848 pour élire l'Assemblée chargée de donner à la France un régime définitif. A quel jour fixer l'opération? Et fallait-il aussi convoquer les électeurs de Paris à élire leur municipalité? C'étaient deux questions politiques, mais liées aux opérations militaires. Un conseil municipal élu serait dans Paris un rival du gouvernement et prétendrait prendre part à la direction de la défense; Trochu n'en voulait pas. La convocation immédiate de l'Assemblée, discutée le 8 septembre, fut soutenue par Picard, Ferry, J. Favre, Trochu, parce qu'elle donnerait au gouvernement une force morale; Garnier-Pagès ajouta que, plus les élections se feraient vite, plus elles auraient chance d'être républicaines. Les adversaires de la convocation la trouvaient dangereuse en temps d'invasion : Gambetta rappelait à ses collègues qu'ils étaient, non un gouvernement politique, mais un pouvoir chargé de la défense; Jules Simon objectait le danger d'une Assemblée qui traiterait pendant qu'on se battrait à Paris.

AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS.

La convocation immédiate fut rejetée par 7 voix contre 6 (deux ministres n'ayant pas été admis au vote); on décida de renvoyer l'élection au 16 octobre, et de la faire dans les mêmes formes que la dernière élection de la République, en 1849. L'Empire avait, pour des raisons politiques, décidé l'opération militaire qui l'avait conduit à sa perte; les républicains de la Défense nationale prirent, pour des raisons militaires, deux décisions politiques qui, en fortifiant leurs adversaires, révolutionnaires de Paris et royalistes de province, menèrent la République à la guerre civile de 1871 et à l'essai de restauration monarchique de 1873. L'ajournement des élections de la Commune de Paris et de la Constituante de France groupa bientôt tous les mécontents en deux partis extrêmes décidés à enlever le pouvoir aux républicains. Toutes les nuances d'opinions se concentrèrent en trois masses, dont les conflits ont jusqu'à la fin du siècle dominé la vie politique de la France.

L'OPPOSITION MONARCHIQUE LIBÉRALE.

Les monarchistes, maîtres du pouvoir jusqu'au 4 septembre, venaient d'en être écartés. Les impérialistes, déconsidérés auprès des électeurs, n'avaient plus d'autre chance de ressaisir le pouvoir qu'une entente avec le roi de Prusse. Le personnel orléaniste et légitimiste, resté intact auprès de l'opinion, s'était retiré dans les départements et s'y rendait populaire en aidant à organiser la défense; il allait former, contre le pouvoir discrétionnaire de la délégation républicaine, l'opposition libérale, d'où sortirait la coalition royaliste de 1871.

DÉSACCORD ENTRE RÉPUBLICAINS PARLEMENTAIRES.

Les républicains parlementaires au pouvoir étaient liés par un but commun : établir la République et combattre l'invasion. Le souvenir persistait pourtant de la divergence récente entre la « gauche ouverte » et la « gauche fermée », et la gauche fermée elle-même restait divisée. Les hommes de 48, J. Favre, J. Simon, Garnier-Pagès, — (sans compter Grévy retiré à l'écart), — hantés par la crainte des excès révolutionnaires, ne voulaient rien risquer qui pût scandaliser la bourgeoisie ; Trochu, conservateur et catholique, les soutenait. Les irréconciliables, Gambetta, Arago, Pelletan, Dorian, plus démocrates ou plus parisiens, inclinaient à satisfaire le peuple de Paris et à invoquer la tradition militaire de 93. Entre les deux, Ferry, plus jeune que les uns, plus bourgeois que les autres, maintenait la communication. Rochefort, admis pour concilier les révolutionnaires, était réduit, par son ignorance des affaires, à l'état de figurant.

LES RÉVOLUTIONNAIRES DE PARIS.

Les républicains révolutionnaires de Paris, brouillés depuis 1869 avec les parlementaires, dirigeaient la coalition des mécontents qui réclamaient l'élection d'une Commune, la « levée en masse », et quelques mesures sociales formulées vaguement. Ce programme unissait les démocrates de la tradition de 1793, les élèves de Blanqui, partisans de la dictature, les ouvriers socialistes de l'Internationale, en un parti populaire, qui avait pour force armée les gardes nationaux des faubourgs ouvriers, surtout Belleville, et pour moyen d'action les manifestations en armes. Sauf deux survivants de 48, Delescluze et Blanqui, les chefs étaient tous hommes nouveaux, ouvriers, journalistes, orateurs de réunions, entrés dans la vie politique à Paris vers la fin de l'Empire, et inconnus du public français.

DÉSACCORD SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Le gouvernement lui-même, divisé sur la question des élections, oscillait entre la convocation et l'ajournement. Il décida d'abord (15 septembre) de faire les élections municipales avant les élections à l'Assemblée, pour se débarrasser des conseils municipaux élus sous l'Empire. Mais il ne put s'entendre sur les élections municipales de Paris. Picard, inquiet de voir des comités se former auprès des mairies des arrondissements, conseillait de donner satisfaction aux Parisiens. J. Ferry, préfet de la Seine, objecta que des conseillers élus, investis d'un mandat plus récent, deviendraient les rivaux du gouvernement.

DÉCISION DE DONNER UN CONSEIL ÉLU A PARIS.

La discussion ajournée fut reprise le 18 septembre. Trochu demanda les élections le plus tôt possible. Gambetta lut un projet de décret, Rochefort le soutint. Picard, républicain modéré, mais parisien, dit que pour traiter avec l'ennemi on aurait besoin d'une représentation de la commune. Mais Ferry, d'accord avec les maires, prédit, si on créait un conseil municipal central, des conflits funestes à la défense, et proposa un conseil élu dans chaque arrondissement. Le gouvernement décida,

à la majorité des voix, de faire élire un conseil municipal de Paris, avec des pouvoirs limités comme ceux des autres villes.

COMITÉ CENTRAL. Les Parisiens s'impatientaient de ces lenteurs. Des réunions publiques avaient élu dans chaque arrondissement un « Comité républicain de vigilance », pour surveiller les fonctionnaires et le maire nommé par le gouvernement et pour recueillir les réclamations et les propositions. Ces comités envoyaient des délégués à un *Comité central* qui se réunissait dans le local de l'Internationale, rue de la Corderie. Une assemblée de délégués des arrondissements nomma une commission de 20 membres, qui se joignit aux commandants des bataillons de la garde nationale pour venir à l'Hôtel de Ville réclamer l'élection immédiate de la Commune. Gambetta les reçut, et leur fit un discours sans les persuader. Sur la nouvelle apportée par Picard que les Prussiens préparaient une attaque, ils se dispersèrent (22 septembre).

RÉCLAMATION A L'HOTEL DE VILLE.

AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS. Le soir, au Conseil, Gambetta insista pour qu'on fît les élections, Trochu les déclara impossibles maintenant qu'on se battait tout autour de Paris. Gambetta posa encore la question le lendemain, Ferry affirma que toutes les délégations demandaient l'ajournement, et Picard fit décider de « *retarder*, vu les circonstances, toutes les élections ».

DISCUSSION AVEC LA DÉLÉGATION DE TOURS. Pour la Constituante, la date du 16 octobre, adoptée d'abord, avait paru trop éloignée ; le 16 septembre le gouvernement décidait d'avancer le vote au dimanche 2 octobre, et de faire les élections municipales le dimanche précédent. La délégation de Tours, sur l'avis des préfets, demanda à retarder les élections municipales : faites sans préparation, elles seraient « probablement réactionnaires en province », et « imposeraient des maires » qui essayeraient de faire élire une Constituante à leur image. La même crainte en 1848 avait fait retarder l'élection de la Constituante. Gambetta en réponse pria la délégation d'accepter la mesure, « au nom des principes professés dans l'opposition », et « d'expliquer aux populations qu'il était urgent d'appeler la France à constituer librement des municipalités et un gouvernement ». Crémieux supplia de renoncer du moins aux élections municipales. On lui répondit que la décision « prise en Conseil » était irrévocable. La délégation déclara donc dissous les conseils municipaux (20 septembre), et publia une proclamation pour engager les électeurs à choisir des hommes résolus à maintenir la République.

DISSOLUTION DES CONSEILS MUNICIPAUX.

LE GOUVERNEMENT RENONCE A L'ASSEMBLÉE. Mais la politique intérieure du gouvernement fut bouleversée par l'échec de sa politique extérieure. Il acceptait l'Assemblée pour faciliter la paix avec la Prusse ; il avait avancé les élections, après avoir lu un communiqué prussien disant qu'on ne pouvait traiter avec la Défense nationale, qui représentait seulement une fraction de l'opposition du Corps législatif. Convaincu par l'entrevue de Ferrières qu'il n'obtien-

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE



LÉON GAMBETTA
1838-1882

Peinture de L. Bonnat, Collection de M. Joseph Reinach. Exécutée en 1880 ; les cheveux et la barbe commencent à grisonner.

drait pas de conditions acceptables, et, résolu à continuer la guerre, il ne voulut pas courir le risque d'une Assemblée décidée à la paix, et il annula le décret de convocation, laissant la question en suspens. J. Favre ayant proposé (28 septembre) de publier un rapport sur le local où pourrait se réunir la Constituante, Gambetta déclara inutile de parler de la salle avant d'avoir l'Assemblée.

LA DÉLÉGATION DÉCIDE L'ÉLECTION.

Alors les rôles furent intervertis entre les deux fractions du gouvernement. Tandis que la Défense nationale, enfermée dans Paris, sacrifiait l'Assemblée pour continuer la guerre, la délégation, entrée en contact avec l'opinion publique de la France, reconnut la nécessité politique d'une Assemblée élue pour faire accepter au pays les mesures de défense. Elle fixa au 16 octobre les élections de la Constituante, et avertit le gouvernement qu' « il y avait demande générale des départements et inévitable nécessité » (29 septembre).

ANNULATION DU DÉCRET.

Cette décision, qui mettait la délégation en conflit avec le gouvernement, fut communiquée au Conseil en même temps que de mauvaises nouvelles des opérations militaires. Gambetta déclara qu'il fallait envoyer à Tours un homme énergique et empêcher à tout prix ces élections. Le gouvernement annula le décret de convocation (2 octobre), et décida de faire partir par le prochain ballon un de ses membres pour mettre fin, disait J. Favre, « à la conduite mystérieuse de la délégation ». Jules Favre, que Trochu et J. Simon déclaraient l'homme désigné, refusa cette mission, peu conforme à ses aptitudes; on se rabattit sur Gambetta, le plus jeune de tous, prêt à courir le risque du départ en ballon.

ENVOI DE GAMBETTA.

Il fut chargé de pouvoirs près de la délégation et, pour lui donner « la plus grande autorité sans porter ombrage à ses collègues », on décida qu'en cas de partage des voix il aurait voix prépondérante en qualité de ministre de l'Intérieur. Désormais la Défense nationale ne gouverne plus que Paris, Gambetta va gouverner le reste de la France.

LIGUE DU MIDI.

Une *Ligue du Midi*, créée par les révolutionnaires de Lyon et de Marseille, envoya des délégués à Tours (28 septembre) demander pour les 15 départements du Sud-Est une organisation spéciale de défense avec un commissaire général et le pouvoir de lever des troupes et faire des réquisitions. Le gouvernement ayant refusé, Gent, ancien représentant Montagnard, fut déclaré élu commissaire général par la Ligue. Le gouvernement le rendit inoffensif en le nommant membre du Comité de la guerre à Tours. — La tentative de créer une « Ligue du Sud-Ouest » à Toulouse se réduisit à une proclamation. — Cluseret et le Russe Bakounine, au nom de la Ligue du Midi, surprirent, avec des francs-tireurs et des gardes nationaux, l'Hôtel de Ville de Lyon, où le préfet fut capturé;

TENTATIVE RÉVOLUTIONNAIRE A LYON.

mais ils furent aussitôt expulsés. Ces agitations, où Gambetta croyait voir un mouvement séparatiste, laissèrent intacte l'unité de la France.

IV. — ORGANISATION DE LA GUERRE EN PROVINCE[1]

FORMATION D'UNE ARMÉE EN PROVINCE.

LA délégation de Tours avait rassemblé des régiments rappelés d'Algérie, des régiments de marche formés de compagnies prises dans 90 dépôts, des bataillons de mobiles réunis en régiments. L'état-major travaillait sans espoir. Le général Lefort, chargé de l'opération, disait au ministre : « Cette armée n'est peut-être pas destinée à agir efficacement, mais l'organisation aura un effet moral » pour peser sur la conclusion du traité. Pour retarder l'invasion, on lui opposa un cordon de mobiles s'étendant depuis les Vosges jusqu'à la Manche, et deux petites masses, l'armée des Vosges et l'armée de la Loire.

PRISE DE STRASBOURG

Dans la région envahie, les places fortes, défendues par de vieilles fortifications impuissantes contre l'artillerie nouvelle, s'étaient rendues presque sans résistance, excepté Strasbourg, Toul, Bitche et Belfort; après un bombardement qui détruisit la bibliothèque et força les habitants à vivre dans les caves, Strasbourg capitula (27 septembre); la défense fut d'abord célébrée comme héroïque, puis déclarée insuffisante. La petite armée assiégeante devenue disponible pénétra dans les Vosges, et refoula « l'armée des Vosges », qui se replia sur Besançon.

OPÉRATION EN BEAUCE

La délégation, désirant faire « quelque chose » pour satisfaire l'opinion, décida une reconnaissance en Beauce; on envoya trois colonnes (5 octobre) : ce fut le premier combat (à Toury). Il provoqua une contre-attaque de l'armée bavaroise qui marcha sur Orléans (8 octobre). Elle rencontra les troupes françaises dispersées sur 20 kilomètres, les mit en déroute, puis les attaqua dans Artenay et les écrasa après une longue résistance (10 octobre). L'armée française évacua Orléans, mais en y laissant 12 000 défenseurs (parmi lesquels les excellents soldats de la légion étrangère) qui, après une journée de combat, perdirent près de 1 500 hommes et 1 800 prisonniers.

COMBAT D'ARTENAY.

PRISE D'ORLÉANS.

GAMBETTA A TOURS.

RÔLE DE FREYCINET

Gambetta, sorti en ballon de Paris, arriva à Tours et prit à la fois les ministères de l'Intérieur et de la Guerre; mais ce fut un ingénieur des mines, de Freycinet, venu à Tours pour offrir ses services, qui fut le conseiller écouté, regardé par les généraux comme « le ministre effectif de la Guerre »; il envoyait à Gambetta, pendant ses absences, plus d'avis qu'il n'en recevait d'ordres.

1. De Freycinet, *La guerre en province pendant le siège de Paris*, 1872 (donne aussi les chiffres d'effectifs cités à la fin du paragr. 9). — Sur la résistance des armées improvisées, von der Goltz, *Léon Gambetta und seine Armee*, 1877 (traduit en français). H. Genevois, *La défense nationale*, 2e éd., 1906 (tendance républicaine). — Sur la conduite des Allemands : *Recueil de documents sur les exactions, vols et cruautés des armées prussiennes en France*, 1871.

Gambetta commença, malgré Lefort, par suspendre toutes les règles d'avancement (13 octobre), et conféra au gouvernement le pouvoir de donner des grades dans l'armée au « titre auxiliaire », même à des civils (14 octobre). Dans les départements en état de guerre, à moins de 100 kilomètres de l'ennemi, furent créés (14 octobre) les « Comités de défense locale », de 5 à 9 membres, présidés par le général commandant, pour organiser la défense et les réquisitions. *LES GRADES A TITRE AUXILIAIRE.*

Le gouvernement disposait déjà de la classe de 1870 et des gardes mobiles. Le décret du 4 novembre leva tous les célibataires et veufs sans enfants jusqu'à quarante ans, pour former la « garde nationale mobilisée », qui devait être rassemblée dans des camps d'instruction. *GARDE NATIONALE MOBILISÉE.*

Pour se procurer de l'argent, Gambetta envoya en Angleterre son ami Laurier conclure avec la maison Morgan un emprunt de 200 millions à 6 p. 100, qui, en comptant la commission, revenait à 7 p. 100. *EMPRUNT MORGAN*

Gambetta adopta le système de l'offensive, à la fois pour relever le moral des troupes et pour tenter de délivrer Paris. Mais les généraux, vieux officiers rappelés à l'activité, gardaient pour la défensive une préférence théorique, renforcée par l'inertie de la vieillesse et la défiance envers leurs troupes improvisées. Gambetta, n'osant pas, comme en 1793, les remplacer par des officiers jeunes, tâchait de les pousser à agir sans les offenser. *MÉTHODE DE GAMBETTA.*

Garibaldi offrit de venir défendre la République et la France; le gouvernement, embarrassé, n'osa pas refuser. Il arriva (8 octobre) avec une troupe de volontaires italiens ou étrangers revêtus de chemises rouges. On ne voulut ni mettre un général français sous ses ordres ni le subordonner à un général français; Gambetta lui donna des francs-tireurs et des mobiles, et le chargea de couvrir la Bourgogne; Garibaldi s'installa à Autun et fit la petite guerre. L'armée allemande des Vosges, renforcée de divisions venues de Metz, s'avança jusqu'à Dijon; abandonnée par les troupes françaises, la ville, après une courte résistance des habitants, capitula (31 octobre). *GARIBALDI EN BOURGOGNE* *PRISE DE DIJON*

Sur la Loire, l'armée bavaroise (20 000 hommes), qui avait occupé Orléans, refusait de risquer une attaque sur Bourges. L'armée française, restée au nord de Bourges, se renforça jusqu'à 60 000 hommes. Un vieux général français, d'Aurelle de Paladines, l'organisa au camp de Salbris en allant voir chaque bataillon et en faisant faire des exercices et des travaux; il y établit la discipline en appliquant le décret (illégal) du 2 octobre, qui créait des cours martiales avec droit de condamner le même soir sans plaidoirie et de fusiller le lendemain matin. — Une troupe de 1 200 francs-tireurs de Paris, installée à Châteaudun (depuis la fin de septembre), se barricada dans cette ville ouverte et la défendit pendant 8 heures contre une division prussienne (15 octobre). *CAMP DE SALBRIS* *DÉFENSE DE CHATEAUDUN*

INSTRUCTIONS DE PARIS.

De Paris arrivaient des instructions contradictoires. Un ami de Gambetta, parti en ballon le 14 octobre, apportait l'ordre d'envoyer des forces vers Rouen pour exécuter « le plan Trochu ». D'autres instructions, du 23 et du 25, recommandèrent une opération vers Paris combinée avec une sortie des Parisiens, mais en indiquant des dates différentes. Les généraux consultés firent choisir la marche vers Paris. Mais on hésita entre deux routes, l'une par la plaine de Beauce, l'autre par Fontainebleau, sur un terrain accidenté plus favorable à des troupes inexpérimentées. Un conseil réuni à Tours (25 octobre) décida un compromis : envoyer une grande masse par Blois et Vendôme, une petite sur Gien. Mais l'opération, retardée par la difficulté des transports et les pluies, fut arrêtée par la nouvelle de la prise de Metz.

PROJETS DE MARCHE SUR PARIS.

Dans le Nord, une très petite armée, formée de mobiles et de soldats échappés de Sedan par la Belgique, défendait Amiens; et les Allemands hésitaient s'ils envahiraient la Picardie ou la Normandie. Saint-Quentin, ville ouverte, fut défendue par des francs-tireurs et des gardes nationaux (8 octobre).

DÉFENSE DE SAINT-QUENTIN.

IMPRESSION PRODUITE PAR LA RÉSISTANCE.

Cette résistance inattendue encouragea les Français en leur donnant l'impression d'une guerre nationale faite par les habitants et les volontaires réunis en corps francs. Elle surprit les Allemands; ils croyaient, comme les officiers français, qu'aussitôt les armées régulières détruites, la guerre finirait. De Moltke avait écrit le 21 septembre qu'il espérait « tuer les lièvres vers la fin d'octobre »; Bismarck et Guillaume pensaient revenir en Allemagne avant la Noël. Dès le 12 octobre, de Moltke dut reconnaître « la force d'endurance et l'obstination des Français ». Il écrivait (23 novembre) : « Toute l'armée française est prisonnière en Allemagne, et il y a plus de belligérants en armes contre nous qu'au début de la campagne ». Il s'en prenait alors au « terrorisme des avocats » et à « la puissance de la phrase sur les Français ». Mais il a dit plus tard à des officiers :

JUGEMENTS DES ALLEMANDS SUR LES ARMÉES DE GAMBETTA.

> « Après Sedan et Metz vous croyiez la guerre finie... et pendant cinq mois ces armées improvisées ont tenu les nôtres en échec.... Cette lutte nous a tellement étonnés... qu'il faudra étudier cette question. »

Le monde militaire commença par se moquer des armées improvisées par « le dictateur » Gambetta. Un écrivain militaire des plus estimés en Allemagne, von der Goltz, en parla le premier avec respect. Les Allemands, dit-il, admettaient comme article de foi que, si les Français perdaient la première bataille, la guerre serait finie. « Le dictateur nous a appris l'existence de forces que nous ne soupçonnions pas avant la guerre. » Il devint alors de mode d'admirer « l'héroïsme » de Gambetta.

MESURES DES ALLEMANDS CONTRE LA RÉSISTANCE.

La résistance irrita les officiers allemands; ils ne comprenaient que les opérations des troupes régulières, et ne reconnaissaient ni aux habitants du pays envahi ni même aux corps francs le droit de faire aucun acte de guerre. C'est en ce sens que la proclamation du roi (du 8 août) disait : « Nous ne faisons pas la guerre aux habitants paisibles de la France et le premier devoir d'un soldat loyal est de protéger la propriété. » Les particuliers français ne devaient pas être molestés par les soldats allemands, mais à condition de se désintéresser de la guerre, qui resterait l'affaire exclusive des professionnels. Quand les habitants essayèrent de défendre leur pays, les Allemands s'opposèrent par la terreur à toute action privée.

SYSTÈME DE TERREUR.

Ils incendiaient les villages où des soldats allemands avaient été attaqués, ils fusillaient les gens du pays, parfois même les francs-tireurs, qui avaient tiré sur un Allemand; ils rendaient le maire et les notables responsables des actes de guerre sur le territoire de leur commune, les arrêtaient, ou même les envoyaient prisonniers en Allemagne. Ils organisèrent un « service d'accompagnement » : pour empêcher les tentatives contre la voie ferrée, ils faisaient monter les notables des villes sur les locomotives des trains qui transportaient des Allemands. Le gouvernement général de Lorraine, chargé d'administrer les pays envahis, levait, outre les impôts directs portés au double, des « contributions extraordinaires », et forçait les maires des chefs-lieux de cantons à les faire rentrer.

CONTRIBUTIONS.

Ce mélange de rigueur et d'exploitation donna aux Français l'impression d'une guerre barbare. En fait, les soldats allemands, fortement disciplinés et d'humeur paisible, commirent peu de violences sur les personnes en proportion du nombre des envahisseurs. S'ils mangèrent et burent beaucoup et brûlèrent tout ce qui pouvait servir à les chauffer par un hiver très froid, ils firent peu de dégâts par pure fantaisie. La population, au contraire des autres guerres, se plaignit moins des excès individuels des soldats que de la dureté des officiers.

V. — *NÉGOCIATIONS IMPÉRIALISTES ET CAPITULATION DE METZ*[1]

NÉGOCIATIONS DE BAZAINE.

L'ARMÉE du Rhin, immobilisée sous Metz, n'avait, depuis les batailles d'août, fait que deux sorties sans but. Bazaine attendait la paix; il refusait de reconnaître la République, espérant employer son armée à restaurer l'Empire, pour s'assurer une haute situation person-

1. Welschinger, *La guerre de 1870, causes et responsabilités*, 2 vol., 1910 (récit détaillé des négociations). Sur le séjour de Napoléon à Wilhelmshœhe, Monts, *Napoleon III. auf Wilhelmshöhe 1870-71*, 1908 (notes du gardien de Napoléon). — Sur les démarches de Thiers voir ses dépositions à l'*Enquête... sur la défense nationale*.

nelle. Ce rôle politique, qui exigeait un accord avec les Allemands, lui fit oublier son devoir de chef militaire qui lui interdisait de négocier avec l'ennemi. Il fit demander au chef des assiégeants, le prince Frédéric-Charles, de lui donner « franchement » des renseignements sur le 4 septembre. Le prince lui envoya Régnier, qui lui proposa de capituler; Bazaine ne refusa pas. Régnier revint, de la part du prince, avec un projet de capitulation; Bazaine envoya le général commandant la garde, Bourbaki, muni d'un sauf-conduit allemand, s'entendre en Angleterre avec l'impératrice (dont Mme Bourbaki était dame d'honneur). Les anciens ministres réfugiés hors de France, Rouher et Persigny, conseillaient de faire venir de Metz la garde impériale et de convoquer les deux Chambres de l'Empire pour leur faire conclure la paix. L'impératrice ne voulut pas s'engager (28 septembre). Quand Bourbaki revint, les assiégeants refusèrent de le laisser rentrer dans Metz.

PROJETS IMPÉRIALISTES.

MISSION AUPRÈS DE BISMARCK.

Les vivres s'épuisaient, l'armée mangeait ses chevaux. Bazaine réunit les chefs de corps et leur proposa de reprendre les négociations (10 octobre); il envoya le général Boyer à Bismarck (à Versailles) avec des instructions de nature politique :

INSTRUCTIONS DE BAZAINE.

« La société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent.... L'armée placée sous ses ordres (de Bazaine) est destinée à devenir le palladium de la société; elle est la seule force qui puisse maîtriser l'anarchie.... Elle donnerait à la Prusse, par l'effet de cette action, une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer, et contribuerait à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal. »

NÉGOCIATIONS AVEC BISMARCK.

Boyer demanda à Bismarck (14 octobre) de laisser l'armée de Metz se retirer dans une ville de France. Bismarck exigea une déclaration par laquelle l'armée s'engagerait à soutenir le gouvernement de la Régence, et un manifeste de l'impératrice au peuple français pour l'appeler à se prononcer sur la forme du gouvernement. Il parla au maire de Versailles de cette entrevue (le 22). La France, disait-il, voulait la paix, les Allemands seraient obligés de traiter avec Napoléon et de l'imposer. Boyer rapporta la réponse au conseil des généraux de Metz (18 octobre). La majorité rejeta toute négociation politique, et refusa de laisser Bazaine signer un traité par délégation.

CONSEIL DES GÉNÉRAUX.

NÉGOCIATIONS AVEC L'IMPÉRATRICE.

L'impératrice, par une lettre (du 22) à Bismarck, demanda un armistice, offrant de donner pleins pouvoirs à Bazaine avec le titre de lieutenant général de l'Empire. Boyer, revenant de Metz, lui apporta en Angleterre les conditions de la Prusse; Rouher et Persigny conseillèrent de les accepter; l'impératrice ne voulut pas du manifeste. Informée par l'ambassadeur autrichien à Londres que le gouvernement républicain organisait une armée sur la Loire, elle répondit qu'elle le laisserait opérer, tout en réservant ses droits après la conclusion de la

paix. A l'ambassadeur allemand elle dit qu'elle ne consentirait pas à une cession de territoire.

ORDRES DE BAZAINE.

Bazaine, croyant l'accord conclu, chargea les chefs de corps de faire savoir aux troupes « le rôle qu'aurait sans doute à remplir l'armée de Metz », de protéger le Corps législatif, « qui représentait légalement la nation ». « L'armée sépare sa cause de celle de la ville de Metz. » Mais Bismarck savait l'armée à bout de vivres, épuisée et réduite à se rendre. Il cessa de négocier avec les impérialistes une paix à portée politique, et ne posa plus que des conditions militaires. Il refusa l'armistice à l'impératrice; il télégraphia à Bazaine : qu'aucune des garanties indispensables pour négocier n'avait été réalisée; l'avenir de la cause impériale « n'était nullement assuré par l'attitude de la nation et de l'armée française ». Le roi de Prusse ne se prêterait pas à « des négociations dont il aurait à faire accepter les résultats à la nation française ».

REFUS DE BISMARCK.

CAPITULATION DE BAZAINE.

L'assiégeant exigeait la reddition. Quelques officiers proposaient de tenter une sortie; Bazaine, ne voulant plus combattre, capitula. La capitulation (27 octobre) livra aux Allemands la place de Metz, avec toute l'armée (150 000 hommes, 4 000 officiers), tout le matériel de guerre et les drapeaux. Bazaine sortit incognito au point du jour, et dit : « Cette affaire aura un bon côté, elle fera cesser la résistance de Paris et rendra la paix au pays ». L'armée fut emmenée prisonnière. Bazaine, jugé en 1873 par un conseil de guerre, fut condamné à mort pour ses négociations avec l'ennemi, gràcié, et enfermé dans une forteresse d'où il s'évada.

VISITE DE L'IMPÉRATRICE A L'EMPEREUR.

Napoléon, interné au château de Wilhelmshöhe près de Cassel, reçut (30 octobre) la visite imprévue de l'impératrice; elle paraît avoir espéré encore que le roi de Prusse lui rendrait son armée pour conclure la paix et rétablir l'ordre. Les impérialistes firent des projets de restauration; Rouher, Persigny et Chevreau proposèrent de réunir le Corps législatif dans une ville française neutralisée. Mais la Prusse ne négocia plus qu'avec le gouvernement républicain.

PROJETS DE RESTAURATION.

MISSION DE THIERS EN EUROPE.

Le gouvernement de la Défense nationale avait essayé d'obtenir l'intervention des États neutres. Il avait envoyé en Italie un républicain de 1848, Senart, et, aux trois grandes Puissances, Thiers, que sa carrière, ses relations, sa résistance à la guerre désignaient pour parler au nom de la France. — En Angleterre, le gouvernement n'offrit à Thiers que de servir d'intermédiaire pour obtenir la paix entre la France et la Prusse. — En Autriche, Beust, ébranlé à la cour par l'échec de sa politique, lui dit : « Je ne vois plus d'Europe ». — En Russie, Alexandre, lié d'affection au roi Guillaume, pensait à profiter de l'occasion pour faire abroger la clause du traité de 1856 interdisant la mer Noire aux navires de guerre; il offrit seulement de faciliter une négociation.

Thiers vint à Tours rendre compte du résultat de sa mission. La délégation décida d'accepter la proposition du gouvernement anglais, et chargea Thiers de négocier un armistice pour convoquer une Assemblée nationale; un sauf-conduit fut demandé par le tsar à la Prusse.

NÉGOCIATIONS DE THIERS A VERSAILLES.

Thiers, arrivé à Versailles le 30 octobre, alla au pont de Sèvres s'entendre avec Jules Favre (venu de Paris) sur les conditions à demander pour l'armistice, ravitaillement de Paris et liberté d'élection dans toute la France. Revenu à Versailles, il négocia trois jours, (2-4 novembre). Bismarck, en échange du ravitaillement, exigeait la remise d'un fort dominant Paris et refusait à l'Alsace et à la Lorraine le droit d'élire des représentants à la Constituante. Il se vanta d'avoir le choix, pour traiter avec la France, entre l'Empire, la République et les Bourbons. Le troisième jour (4 novembre), il annonça que Paris venait de proclamer la Commune et que le roi de Prusse exigeait la cession d'un fort, et proposa des élections sans armistice. Le gouvernement décida de continuer la guerre (5 novembre).

VI. — LE CONFLIT AVEC LES RÉVOLUTIONNAIRES

L'AFFICHE ROUGE.

LES révolutionnaires de Paris, mécontents de la nomination des maires et de l'ajournement des élections, avaient résumé dans une déclaration, signée de 46 noms, surnommée « l'affiche rouge » (14 septembre), les mesures proposées par les réunions publiques en vue du siège,

MESURES PROPOSÉES POUR LE SIÈGE.

Pour « pourvoir au salut de la patrie ainsi qu'à la fondation définitive d'un régime véritablement républicain par le concours personnel de l'initiative individuelle et de la solidarité populaire », on réclamait « l'expropriation de toute denrée alimentaire emmagasinée dans Paris chez un marchand en gros et en détail », remboursable après la guerre au prix de revient: chaque quartier élirait une commission « chargée de faire l'inventaire des objets de consommation et d'en déclarer les détenteurs actuels personnellement responsables envers l'administration », et de répartir les approvisionnements également entre tous en calculant « la durée maximum probable du siège ». Les municipalités devraient assurer aux familles « le logement indispensable ».

ROLE DES DÉLÉGUÉS.

L'après-midi, les délégués venaient chaque jour au siège de l'Internationale pour se concerter, et le soir ils rapportaient les décisions dans leur quartier au comité de vigilance local ou dans les clubs. Ils étaient en relations avec Blanqui et avec Flourens, devenu commandant dans la garde nationale à Belleville, qui demandait, par privilège personnel, le grade de colonel. Cette prétention irritait Trochu. Les gardes nationaux réclamaient qu'on fît des sorties, ce que Trochu déclarait « une insigne folie » (29 septembre, 2 octobre). Quand il devint évident que le gouvernement ne voulait pas faire d'élections municipales, les révolutionnaires décidèrent de l'y contraindre par des manifestations en

CONFLIT AVEC TROCHU.

armes. Le 5 octobre, Flourens, à la tête des 10 bataillons de gardes nationaux de Belleville, arriva devant l'Hôtel de Ville, et demanda : *MANIFESTATION DE FLOURENS.*

1° de faire faire des sorties; 2° de donner des chassepots à ses bataillons; 3° de renvoyer « le personnel réactionnaire » des administrations; 4° de faire immédiatement les élections; 5° de décréter la levée en masse de Paris et de la province.

Trochu lui répondit sur la question militaire, Gambetta et Ferry sur les autres; Flourens donna sa démission. Le gouvernement discuta sur le sens de la manifestation : Rochefort en conclut que l'opinion parisienne réclamait les élections, Ferry que Paris s'intéressait aux sorties, non pas aux élections; Trochu expliqua que, s'il ne voulait plus des élections, c'est qu'on ne pouvait pas céder à une injonction à « main armée », et il accusa Flourens de rêver « de se faire général en chef ». *DISCUSSION DU GOUVERNEMENT.*

Le gouvernement, pour faire acte d'autorité, interdit aux gardes nationaux de se réunir sans être convoqués par leurs chefs, et ajourna les élections municipales jusqu'à la fin du siège (7 octobre), mais en expliquant par une proclamation le danger des manifestations armées : « Si bien intentionnées qu'elles puissent être, elles prennent des apparences de sédition aussi contraires à la réalité que favorables aux desseins de l'ennemi ». *PROCLAMATION AU SUJET DES MANIFESTATIONS.*

Le lendemain matin, une nouvelle manifestation, conduite par Flourens, arriva devant l'Hôtel de Ville, demandant encore la levée en masse et les élections; cinq membres du Conseil lui répondirent. Le gouvernement publia à l'*Officiel* les protestations contre la manifestation. Mais il refusa à Trochu de fermer les clubs, voulant « maintenir l'ordre sans tomber dans la réaction » (9 octobre). *MANIFESTATION DE FLOURENS.*

Le préfet de police Kératry avertit que, dans une réunion de 65 chefs de bataillon, dirigée par Flourens et Blanqui, 12 chefs avaient signé une motion révolutionnaire tendant à remplacer le gouvernement par une Commune. Trochu déclara ne plus pouvoir supporter à la fois les fatigues du siège et les attaques à l'intérieur, et menaça de sa démission à moins qu'on ne prît des mesures de rigueur. Le gouvernement consentit à arrêter Flourens, à l'unanimité moins une voix (celle de Rochefort), Blanqui à l'unanimité moins deux voix (10 octobre). Blanqui se cacha, Flourens se mit en défense; le préfet de police ne pouvait l'arrêter : ses agents refusaient de s'aventurer à Belleville. Trochu, à qui il demanda son aide, reprocha à Kératry de vouloir faire jouer à l'armée un rôle de police. Kératry donna sa démission. *ORDRE D'ARRÊTER BLANQUI ET FLOURENS.* *CONFLIT AVEC LE PRÉFET DE POLICE.*

Le mécontentement continua de grandir, et éclata en une crise aiguë (le 31 octobre), quand les Parisiens apprirent à la fois la capitulation de Metz, la reprise du Bourget par les Allemands, l'arrivée de Thiers venu pour conclure un armistice. La foule envahit la moitié de l'Hôtel de *MANIFESTATION DU 31 OCTOBRE.*

Ville, le commandant se déclara impuissant à défendre le reste, un bataillon de gardes nationaux chargé de la défense mit la crosse en l'air. On criait : « Pas d'armistice! Les élections! La Commune! »

PROMESSE DES ÉLECTIONS.

Arago, maire de Paris, prévenu du danger, convoqua tous les maires à l'Hôtel de Ville; ils conseillèrent des élections immédiates. Le gouvernement, malgré Trochu, décida par 5 voix contre 3 de promettre les élections sans en fixer la date. A ce moment, quelques chefs de bataillon entrèrent dans la salle du Conseil, et réclamèrent la Commune et un ministère Dorian. Pendant qu'ils discutaient, la foule envahit la salle, criant : « Vive la Commune! » Les 7 membres du Conseil restés en séance furent pressés contre la table, menacés et insultés. Flourens, arrivant alors, les fit garder à vue par ses tirailleurs, puis, sautant sur une table, il lut une liste de gouvernement où il avait mis son nom en tête.

LE GOUVERNEMENT PRISONNIER DANS L'HOTEL DE VILLE.

TRANSACTION AVEC LES RÉVOLUTIONNAIRES.

Picard, sorti avant l'envahissement, alla chercher des gardes nationaux; Ferry et Arago s'échappèrent. Trochu, dégagé et rentré au Louvre, réunit dix bataillons de garde nationale, Ferry les amena pour cerner l'Hôtel de Ville. Il y restait 5 membres du Conseil prisonniers dans une embrasure de fenêtre. Ils furent sauvés par une transaction entre Delescluze, le révolutionnaire le plus respecté, et Dorian, le plus populaire des ministres; on convint que le gouvernement ne poursuivrait personne et ferait faire les élections municipales, et que les insurgés sortiraient de l'Hôtel de Ville; mais, avant que l'évacuation commençât, un corps de mobiles bretons, entrant par un passage souterrain, ouvrit la porte aux gardes nationaux, qui délivrèrent le gouvernement (vers 4 heures du matin).

L'HOTEL DE VILLE REPRIS.

CONVOCATION DES ÉLECTEURS.

Le matin du 1er novembre, une affiche, signée du maire Arago, convoquait les électeurs à voter à midi pour élire au scrutin de liste 4 conseillers par arrondissement, et expliquait que la journée du 31 octobre rendait « urgente la constitution d'un pouvoir municipal autour duquel tous les républicains pussent se rallier ».

CONFLIT DANS LE CONSEIL.

Le gouvernement, ignorant la transaction de la nuit, fut surpris et irrité, et fit arracher les affiches. Au Conseil, Ferry protesta n'avoir pris aucun engagement. Le nouveau préfet de police Adam répondit que « la réaction devenait menaçante », et offrit sa démission. J. Simon se déclara prêt à le suivre. Trochu, Picard, Favre, Ferry, pour montrer de l'énergie, voulaient faire arrêter les chefs, et supprimer les journaux révolutionnaires. Les arrestations furent rejetées par 6 voix contre 4. Le désaccord résultait plutôt des sentiments personnels que des opinions : deux modérés, Simon et Garnier-Pagès, soutenaient les avancés. Le gouvernement parut sur le point de se disloquer.

COMPROMIS. PLÉBISCITE.

L'accord fut rétabli par un compromis : les électeurs furent convoqués pour le 3 novembre, non à des élections, mais à un plébiscite en ces

termes : « La population de Paris maintient-elle, *oui ou non*, les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale? » et, pour le 5, à élire, non pas une Commune de Paris, mais un maire et 3 adjoints pour chacun des 20 arrondissements. Une proclamation de Jules Favre expliqua cette décision en termes amers :

« Le gouvernement, s'étant fait un devoir d'éviter par-dessus tout une collision en face de l'ennemi », a, « à force de patience... pu éviter un conflit sanglant », mais il en a assez. « La garde nationale ne peut être incessamment absorbée par la nécessité de mettre à la raison une minorité factieuse. » Le gouvernement demande donc à la population de Paris « si elle veut pour gouvernement MM. Blanqui, Félix Pyat, Flourens et leurs amis, renforcés par une Commune révolutionnaire, ou si elle conserve sa confiance aux hommes qui ont accepté le 4 septembre le... devoir de sauver la patrie ». Le scrutin signifie que « la journée du 31 octobre doit être la dernière *journée* de tout le siège ».

GAMBETTA PROTESTE.

Gambetta protesta par dépêche (4 novembre) contre ce « plébiscite singulier »... « Le seul fait de vous mettre aux voix dans l'intérieur de Paris sans consulter le reste de la France, frappe de nullité la représentation en province », à laquelle... « on va demander le même baptême ».

PROJET D'ARRESTATION.

Le matin du 2 novembre, les chefs du mouvement révolutionnaire réunis dans un café ayant décidé une nouvelle tentative, le gouvernement se divisa de nouveau. Trochu, Jules Favre, Ferry, Picard s'entendirent pour exiger des arrestations, et Ferry dressa une liste de 24 révolutionnaires à arrêter. Le préfet de police, Adam, donna sa démission.

PLÉBISCITE DU 3 NOVEMBRE.

ÉLECTION DES MAIRES.

Le plébiscite du 3 novembre donna 557 000 *oui*, 62 000 *non* (dont 236 000 *oui*, 9 000 *non* de l'armée et de la garde mobile; la population civile donnait 53 000 *non*, 321 000 *oui*). A l'élection des maires et adjoints (5 novembre), la proportion des abstentions fut très forte. La grande majorité des élus soutenait le gouvernement; mais les faubourgs ouvriers du Nord-Est (11ᵉ, 19ᵉ, 20ᵉ) élurent des partisans d'une Commune élue. Les partisans de la rigueur, fortifiés par le succès du plébiscite, prirent le dessus après deux jours de vives discussions (2-3 novembre); la politique d'amnistie fut abandonnée, l'arrestation fut décidée par 6 voix contre 2, et exécutée (5 novembre) par un nouveau préfet de police, Cresson. Le maire Arago, qui avait promis les élections, se retira (15 novembre). La mairie fut abolie, et Jules Ferry fut chargé, comme membre du gouvernement, de l'administration de Paris. Le gouvernement refusa au préfet de police la fermeture des clubs et à Jules Favre des mesures contre la presse; mais il se montra décidé à réprimer toute manifestation révolutionnaire. L'opposition se réfugia dans les articles de journaux et les discours de réunions publiques.

POLITIQUE DE RÉPRESSION.

CHANGEMENT DE PERSONNEL.

L'agitation active ne reprit que vers la fin du siège, quand la reddition parut inévitable; elle se tourna contre Trochu, rendu responsable de l'inaction des assiégés. Les maires, irrités du bombardement, deman-

dèrent l'adjonction d'un conseil de guerre; Trochu refusa ce « conseil de tutelle », et le gouvernement fonctionna jusqu'à la crise du 22 janvier.

VII. — LES TENTATIVES POUR DÉLIVRER PARIS

PROCLAMATION DE GAMBETTA

La capitulation de Metz fut annoncée à la France par une proclamation ardente de Gambetta, qui accusa nettement Bazaine d'avoir trahi. Elle n'arrêta pas la résistance.

OFFENSIVE SUR ORLÉANS

On venait de créer 3 corps d'armée à effectif très élevé, formés de régiments de marche et de mobiles. La marche de l'armée de la Loire, suspendue par les négociations de Thiers, fut reprise. Gambetta déclara à Freycinet que son mandat et son devoir s'accordaient pour continuer « la guerre à outrance ». L'ordre fut donné (5 novembre) d'exécuter le plan déjà établi : l'armée devait prendre l'offensive sur tout le front à la fois, et marcher sur Orléans. Elle partit le 9, forte de 70 000 hommes et 150 canons; la petite armée bavaroise, de 23 500 hommes et 110 canons, ignorant la position de l'adversaire, prit l'offensive sur une aile; son autre aile dégarnie fut écrasée sous le nombre à Coulmiers; les Allemands se retirèrent sans être poursuivis, perdant 1 300 hommes; les Français en avaient engagé 40 000 et en perdaient 1 800. Orléans évacué fut occupé par les Français.

COMBAT DE COULMIERS

ARRÊT DE LA MARCHE.

La victoire de Coulmiers, la première — et la dernière — victoire française, n'eut qu'un effet moral. L'hiver commençait, prématuré et très rude, une épaisse couche de neige couvrait la terre. Le général d'Aurelle, craignant un retour offensif, voulait rester sur la défensive dans un camp retranché au nord d'Orléans. On tint une conférence au quartier général (12 novembre); Gambetta proposa de marcher sur Paris : ce fut l'avis du plus actif des chefs de corps, du général Chanzy; d'Aurelle déclara la « tentative insensée ». On décida de prendre l'offensive, dès que l'armée se serait renforcée.

REPRISE DE L'OFFENSIVE

CONDITIONS DE L'ARMÉE

L'opération se fit dans de mauvaises conditions. Les hommes, exercés à la hâte, encadrés par des officiers de grades inférieurs, n'avaient qu'un équipement improvisé, vêtements d'étoffe peu solide, et chaussures en mauvais cuir vendus par des fournisseurs sans conscience; ils couchaient en plein air, sans tentes, souvent sans couvertures, sous la pluie froide ou par la gelée, sur la terre boueuse ou glacée. Beaucoup n'étaient armés que de l'ancien fusil transformé (surnommé fusil à tabatière). La plaine rase de Beauce, sans arbres, sans clôtures, formait un terrain excellent pour la cavalerie et l'artillerie des Allemands, défavorable à des fantassins inexpérimentés. Les généraux français, vieux, défiants de leurs troupes, n'avaient pas l'habitude de manier de si

grandes masses. La supériorité du nombre, la seule qui restât aux Français, fut ainsi annulée, parce qu'on ne parvint pas à les concentrer en masses écrasantes.

ARRIVÉE DE L'ARMÉE ALLEMANDE DE METZ.

L'armée allemande rendue disponible par la prise de Metz s'était partagée. Une fraction alla opérer en Bourgogne. Le gros, resté sous le prince Frédéric-Charles, marcha par la Champagne vers la Loire, et atteignit Fontainebleau le 14 novembre. Une forte section, sous le grand-duc de Mecklembourg, se trompant sur la direction prise par les Français, se dirigea vers le pays de Chartres. Elle arriva lentement, alourdie par ses convois et ses troupeaux, dans le Bocage accidenté du Perche, et n'y rencontra que des mobiles (20 novembre), qui se replièrent la nuit sous la pluie vers le Mans.

OFFENSIVE DE L'ARMÉE DE LA LOIRE.

Le gouvernement français, résolu à prendre l'offensive avant l'arrivée de Frédéric-Charles, ordonna (16 novembre) d'amener par chemin de fer les hommes de l'armée de la Loire. Ils partirent mal équipés, sans guêtres, sans sacs, réduits à mettre dans leur musette leurs vivres et leurs cartouches, portant en sautoir leurs biscuits percés reliés par une ficelle. D'Aurelle voulait laisser l'armée dans son camp; Gambetta lui télégraphia : « Paris a faim et nous réclame » (19 novembre). D'Aurelle proposa d'attendre les renseignements de Paris; Gambetta lui répondit d'un ton sévère qu'on ne pouvait différer l'offensive (20 novembre). Sur une réponse vague du général, le gouvernement, espérant une sortie des Parisiens vers Melun, décida d'envoyer deux corps d'armée ouvrir les voies vers Fontainebleau. Aux objections d'Aurelle, Freycinet répliqua : « Depuis 12 jours.... vous ne nous avez proposé aucune espèce de plan. Paris a faim et veut être secouru » (23 novembre).

MARCHE DE L'ARMÉE.

L'armée (environ 80 000 hommes) partit le 24, éparpillée sur 58 kilomètres, marchant très lentement, laissant des traînards dans une marche de nuit. Les généraux, suivant la tradition des guerres d'Algérie, refusaient de cantonner les soldats la nuit dans les bâtiments, de peur d'indiscipline; ils les laissaient au bivouac dans la boue, sans paille et sans bois; ce système ébranlait la santé et le moral de ces jeunes troupes (Chanzy seul se mit à cantonner son corps d'armée). Une partie de l'armée française attaqua la gauche allemande (11 000 hommes) concentrée à Beaune-la-Rolande, et fut repoussée; le reste arriva trop tard, à la nuit; mais les jeunes soldats, par leur bravoure, étonnèrent l'ennemi (28 novembre).

COMBAT DE BEAUNE LA-ROLANDE.

MARCHE VERS FONTAINEBLEAU.

Un ballon de Paris, tombé en Norvège, annonça que le 24 Trochu préparait une sortie pour le 29. Au reçu de la nouvelle (30 novembre), Gambetta tint conseil et proposa d'aller à la rencontre des Parisiens. Les généraux objectèrent la nécessité de concentrer d'abord l'armée;

Freycinet expliqua qu'il ne restait plus qu'à régler l'exécution d'un plan déjà arrêté. L'armée, évaluée à plus de 200 000 hommes, se mit en marche vers Fontainebleau, sur un front de 70 kilomètres, divisée en deux masses séparées par la forêt.

PRÉPARATIFS DE SORTIE DE PARIS.

Paris tentait enfin de concert avec la province l'opération demandée par Gambetta; Trochu renonçait à son plan de sortie vers Rouen, et décidait d'opérer par la rive gauche de la Marne. La sortie fut annoncée (28 novembre) par des proclamations de Trochu, du gouvernement et du général en chef Ducrot (échappé de Sedan); Ducrot assurait à ses hommes qu'ils seraient « plus de 150 000, tous bien armés, bien équipés, pourvus de munitions », et s'engageait par « serment... devant la nation tout entière : Je ne rentrerai dans Paris que mort ou victorieux. Vous pourrez me voir tomber, mais vous ne me verrez pas reculer. »

PROCLAMATION DE DUCROT.

RETARDS SUR LA MARNE.

La sortie fut retardée de vingt-quatre heures par la lenteur à établir des ponts sur le courant trop fort de la Marne (sans qu'il se fût produit de crue imprévue, comme on l'a dit plus tard). Les Allemands eurent le temps de se retrancher fortement.

COMBAT DE CHAMPIGNY.

L'armée, ayant franchi la Marne, attaqua Champigny et l'occupa (30 novembre), mais fut repoussée des collines; elle avait engagé 70 000 hommes contre 40 000, et en perdait 4 000. En même temps, pour tromper l'ennemi, on faisait des sorties dans les autres directions : au nord on occupa le village d'Épinay près de Saint-Denis. Gambetta, lisant ce nom dans une dépêche, l'esprit obsédé par la sortie vers le sud, pensa à Épinay-sur-Orge au delà de Longjumeau, et annonça à toute la France par une proclamation que l'armée de Paris avait percé les lignes ennemies sur la route de Fontainebleau.

PROCLAMATION DE GAMBETTA.

RENTRÉE DANS PARIS.

La surprise était manquée; mais Ducrot n'osait pas rentrer dans Paris. L'armée passa la nuit par un froid de 10°, ayant laissé ses couvertures et ne pouvant allumer de feux. Après un jour de repos (1er décembre), elle fut attaquée par les Allemands et résista à Champigny (2 décembre). Le gouvernement, apprenant par une dépêche de Gambetta du 30 la marche de l'armée de la Loire, décida de défendre la position; mais Ducrot vit ses troupes si ébranlées qu'il les fit rentrer dans Paris (3 décembre).

BATAILLE DE PATAY.

En province, l'affaire décisive fut la bataille de Patay (appelée aussi Loigny), où le général de Sonis, avec 800 hommes, mobiles, francs-tireurs bretons, « volontaires de l'Ouest » (anciens zouaves pontificaux), attaqua Loigny à la baïonnette et perdit près de 400 hommes. Les Allemands repoussèrent les attaques (2 décembre). Le lendemain ils prirent l'offensive, à Artenay; les Français, épuisés par le froid et la faim, reculèrent et rentrèrent en désordre dans Orléans (3 décembre). L'armée de Frédéric-Charles les suivait; elle occupa Orléans, évacué

sans combat. L'armée française, coupée en deux, se retira dans deux sens opposés : Chanzy vers l'ouest sur Vendôme en combattant à Beaugency ; Bourbaki vers l'est sur Bourges, en déroute. Le gouvernement, menacé dans Tours, se transporta à Bordeaux. L'armée de Chanzy, poursuivie par Frédéric-Charles, se replia sur le Mans (16 décembre).

RETRAITE.

TRANSFERT DU GOUVERNEMENT A BORDEAUX.

Dans le Nord, une armée allemande arrivée à Compiègne (21 novembre) avait mis en déroute les troupes qui défendaient Amiens (27 novembre), et allait occuper Rouen (6 décembre).

LES ALLEMANDS A AMIENS ET ROUEN.

VIII. — LA DICTATURE DE GAMBETTA ET LES DERNIÈRES RÉSISTANCES

GAMBETTA, chef de la délégation, investi d'un pouvoir sans contrôle sur toute la province, était, dès l'échec des négociations de Thiers, entré en conflit avec les royalistes et les républicains modérés, à la fois sur sa politique extérieure et son gouvernement intérieur. Ils lui reprochaient de sacrifier les hommes et l'argent de la France à une guerre désormais sans espoir, et de réserver les fonctions aux hommes de son parti et de son entourage. Non seulement tous les préfets et sous-préfets de l'Empire avaient été remplacés par des républicains, ou même des partisans personnels de Gambetta, mais, à la place des conseils municipaux dissous et non réélus, Gambetta nommait des commissions municipales formées de républicains. Il ordonnait (10 novembre) aux préfets de faire lire chaque dimanche par l'instituteur, à la population de la commune convoquée à la mairie ou à l'école, le *Bulletin de la République* (qu'il avait créé le 12 octobre); l'instituteur devait expliquer que « la République peut seule assurer, par ses institutions, la liberté, la grandeur et l'avenir de la France ».

CONFLITS AVEC GAMBETTA.

Thiers avait apporté de Paris à la délégation un mémoire du gouvernement blâmant les actes arbitraires et violents de ses agents, parlant de « l'anarchie » et de la « dissolution sociale ». Gambetta répondit à ces « exagérations de langage », en déclarant que « l'ordre le plus complet » régnait dans les villes signalées, et en invitant ses collègues de Paris à ne plus écouter les « personnes étrangères au parti républicain » (9 novembre). Thiers blâmait la prolongation de la guerre, et demandait les élections, même sans armistice. Gambetta les déclarait dangereuses (dépêches du 16 novembre), à moins qu'on n'obtînt une Assemblée « composée de républicains », ce qu'il ne croyait possible que si le personnel impérial était inéligible. « Ne distinguez plus entre la République et la France. » Thiers protestait contre « cette prétention antinationale de vouloir à quelques-uns se substituer à tous ».

CONFLIT AVEC LE GOUVERNEMENT DE PARIS.

CONFLIT AVEC THIERS.

DISSOLUTION DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

L'opposition devenant plus vive, Gambetta demanda à Paris (20 décembre) de « balayer impitoyablement toutes les créatures de la monarchie déchue restées à leur poste et qui conspirent ouvertement contre la République et le salut de la France ». « Autorisez-moi à purifier les personnels administratifs. » Absent de Tours pour une inspection, il demanda à la délégation de dissoudre les seuls corps électifs épargnés, les conseils généraux, « foyers de toute conspiration bonapartiste ». Crémieux répondit en priant Gambetta de mettre son nom sur cet acte. Un décret (25 décembre) déclara les conseils dissous, et les fit remplacer par une commission départementale formée de « délégués cantonaux » nommés par le gouvernement avec des pouvoirs mal définis. Ce fut l'occasion d'un conflit avec des conseillers

CONFLITS AVEC LES ROYALISTES.

généraux et des journaux royalistes de l'Ouest, qui déclarèrent les commissions illégales. Gambetta, par une dépêche confidentielle (1er janvier), chargea les préfets de dresser la liste des fonctionnaires (des Finances et de l'Instruction) « gravement compromis dans le régime déchu », et les autorisa à changer les instituteurs. Il écrivait à Paris (31 décembre), se plaignant de « Thiers et ses amis », qui traitaient son « gouvernement d'usurpateur, la guerre d'insensée. Le pays tout entier veut la guerre sans merci, même

ET LES RÉPUBLICAINS MODÉRÉS.

après la chute de Paris. » Les royalistes et les républicains modérés, Thiers et Grévy, étaient d'accord contre ce régime dictatorial, aggravé par les formes personnelles de Gambetta, ses proclamations déclamatoires, ses manières de bohême, ses allures autoritaires. Ainsi se forma la coalition qui allait donner la majorité aux conservateurs.

PROJET DE DIVERSION DANS L'EST.

La supériorité des armées allemandes empêchait toute tentative pour débloquer Paris et réduisait partout les Français à la défensive. La délégation se décida à reprendre le projet, ébauché dès septembre, d'une diversion offensive du côté de l'Est, pour menacer les communications des Allemands sur leurs derrières. La place forte de Belfort, défendue par le colonel Denfert et une garnison de mobiles, tenait encore; on voulut la dégager, ce qui donna l'idée d'opérer par Besançon. On y employa la portion de l'armée de la Loire refoulée sur

L'ARMÉE DE L'EST.

Bourges, dont on fit « l'armée de l'Est » commandée par Bourbaki ; jointe au corps d'armée réuni à Lyon, elle devait atteindre l'effectif de 120000 hommes ; Garibaldi devait rester en Bourgogne pour surveiller ses derrières. L'opération, pour réussir, devait être secrète et rapide; mais un article du *Moniteur* révéla qu'on préparait une diversion. Les

RETARDS ET HÉSITATIONS.

trains, encombrés de troupes, restèrent dix jours en route par un froid de 12° à 15°; en janvier seulement l'armée affamée et démoralisée commença les opérations dans un pays couvert de neige, et par un froid exceptionnel. Bourbaki se défiait de ses hommes; il avait dit qu'on

« n'improvise pas d'armées dans les temps modernes »; le gouvernement se défiait de Bourbaki : Freycinet, le soupçonnant de ne pas vouloir exécuter son plan, le faisait accompagner par un délégué civil.

L'ARMÉE ALLEMANDE COUVRE LE SIÈGE DE BELFORT.

L'armée allemande de l'Est (commandée par Werder) avait occupé la Bourgogne jusqu'à Nuits, où elle avait repoussé les Français (le 11 décembre). Elle évacua Dijon (27 décembre), et se concentra en Franche-Comté pour couvrir le siège de Belfort. L'état-major prussien, se méprenant sur les forces et le but de Bourbaki, ordonna de réoccuper Dijon; Werder, mieux informé, manœuvra pour retarder l'armée française, et lança sur son flanc une division qui l'arrêta toute une journée à Villersexel (9 janvier 1871). Il eut le temps de se retrancher fortement derrière la Lisaine, et avertit Moltke (14 janvier) qu'il ne croyait pas pouvoir protéger à la fois l'Alsace et Belfort. L'armée française, très supérieure en nombre, l'attaqua en avant de Montbéliard, par le grand froid et la neige, pendant 3 jours (15-17 janvier), et fut repoussée par l'artillerie avec une perte de 4 000 hommes. Ce fut la bataille d'Héricourt, la dernière de la guerre. L'armée, épuisée, ne pouvant plus manœuvrer sur le terrain détrempé par le dégel et la pluie, se retira. L'entreprise sur Belfort était manquée. L'armée allemande, qui arrivait de Bourgogne au secours de Werder, changeant alors de direction, tourna vers l'est, passa le Doubs et manœuvra pour couper la retraite à Bourbaki. Garibaldi, chargé de garder les derrières, souffrait de la goutte, et se laissa retenir par une attaque dirigée sur Dijon.

COMBAT DE VILLERSEXEL.

BATAILLE D'HÉRICOURT.

L'ARMÉE MENACÉE D'ÊTRE COUPÉE.

LA IIe ARMÉE DE LA LOIRE.

En même temps, l'armée commandée par Chanzy, appelée « IIe armée de la Loire », s'était renforcée des mobilisés de Bretagne rassemblés et exercés à la hâte dans le camp de Conlies, et formait une masse de 120 000 hommes, armés de fusils de modèles différents, mal équipés pour un hiver si froid. Chanzy se préparait pourtant à revenir vers Paris. L'armée de Frédéric-Charles l'attaqua dans ses lignes près du Mans. Après sept jours de combats dans la neige (6-12 janvier), les mobilisés, saisis par une panique, se débandèrent; l'armée abandonna Le Mans et se replia sur Laval. Les Allemands, fatigués et éprouvés par une perte de 3 400 hommes, ne la poursuivirent pas.

BATAILLE DU MANS.

FAIDHERBE A L'ARMÉE DU NORD.

Dans le Nord, un nouveau général en chef, Faidherbe, le créateur de la colonie du Sénégal, avait réorganisé « l'armée du Nord » à Arras. Il maintenait ses troupes en bonne santé en les faisant cantonner la nuit à couvert, et les aguerrissait par de petites attaques; ses soldats le comparaient à un chiendent dont l'ennemi ne pouvait se débarrasser. Il marcha sur Amiens évacué (15 décembre), mais les Allemands, ayant reçu des renforts de Normandie, y rentrèrent et défendirent leurs lignes en avant de la ville par un long combat (23 décembre). Faidherbe, ayant

ATTAQUE D'AMIENS.

porté son armée à 40 000 hommes, reprit l'offensive, fit reculer les Allemands (15 000 hommes) sur Bapaume, et les y attaqua (3 janvier). La bataille les ébranla au point qu'ils préparèrent la retraite, mais lui-même fut obligé de s'arrêter (4 janvier). Il reprit sa marche sur Paris et s'avança jusqu'à Saint-Quentin. Les Allemands, ayant concentré toutes leurs forces, l'attaquèrent, enfoncèrent son centre et débordèrent ses ailes. L'armée du Nord se mit en pleine déroute, laissant 10 000 prisonniers (19 janvier).

BATAILLE DE BAPAUME.

DÉROUTE DE SAINT-QUENTIN.

IX. — LA CAPITULATION DE PARIS ET LE DÉSASTRE DE L'ARMÉE DE L'EST[1]

AFFAIRE DU BOURGET.

APRÈS l'échec de Champigny, Paris n'avait fait que de petites sorties pour occuper la garnison. Le Bourget (près de Saint-Denis), pris par les assiégés et repris par l'ennemi (28-30 octobre), fut attaqué, occupé et évacué (21 décembre). Les Allemands, ayant reçu leur matériel de siège, décidèrent de bombarder Paris par le sud. Le roi Guillaume expliqua son but au commandant de l'artillerie : « amener la populace maîtresse de Paris à désirer une capitulation et la paix ». Le bombardement, commencé le 5 janvier dans le brouillard, fut limité à la rive gauche et fit peu de victimes, mais irrita comme une barbarie inutile. Le gouvernement protesta (10 janvier) par un appel « aux cabinets européens et à l'opinion publique du monde ».

BOMBARDEMENT DE PARIS.

SOUFFRANCES DE LA POPULATION.

La population souffrait de plus en plus du froid, de la faim, de l'isolement. Le combustible manquait. Les vivres devenaient rares; le pain, fait en mêlant des farines inférieures et du son à la farine de froment, était noir et indigeste. On ne vendait plus que de la viande de cheval; on mangeait les chats, les chiens, les rats, les animaux du Jardin des plantes. Les familles riches parvenaient à se nourrir à des prix élevés. Les autres n'avaient que la ration quotidienne de pain et de viande, que la femme avait attendue des heures en plein air à la porte de la boulangerie et de la boucherie. La mortalité des enfants fut énorme.

DEMANDES DE SORTIE.

Les partisans de la Commune blâmaient violemment l'inertie de Trochu et réclamaient une « sortie torrentielle ». Leur colère s'accrut quand Trochu fit évacuer le plateau d'Avron, devenu intenable par le bombardement qui (depuis le 27 décembre) s'étendait sur les forts de l'est et la ville de Saint-Denis. Un Conseil de guerre (31 décembre) décida, pour satisfaire l'opinion, une dernière opération offensive. L'exécution différée fut réglée en Conseil (16 janvier) : on résolut

1. Sur le bombardement de Paris, bibliographie dans Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde*, éd. de 1912, nº 12 098; voir aussi Prince de Hohenlohe-Ingelfingen, *Aus meinem Leben, 1848-71*, t. IV, 1906. Sur l'armistice : A. Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, 2 vol., 1875.

LE SIEGE DE PARIS



LE BASTION 40, ARMÉ DE LA « JOSÉPHINE »

*Tableau de **Guiaud et Decaen**. — Le Bastion 40 était à la Porte de Saint-Ouen. On aperçoit, au fond, a gauche, le mont Valérien ; au centre, **Clichy** et **Levallois**. La « Joséphine » était un canon de **190, portant** à 10 kilomètres, servi par des canonniers marins. On l'entendait de tout **Paris et les Parisiens venaient** le voir en foule. — Musée Carnavalet.*

d'opérer dans la direction de Versailles, avec 70 000 hommes, dont 42 000 gardes nationaux. La sortie, en 3 colonnes retardées par l'encombrement des ponts, aboutit à gauche à la prise de Montretout, à droite à l'attaque de Buzenval; les Parisiens, exposés au tir des ennemis retranchés derrière les murs des parcs, perdirent 4 000 hommes : ils étaient le soir si épuisés et si découragés qu'il fallut les ramener dans Paris (19 janvier). Trochu donna sa démission, refusant de prendre la responsabilité d'un combat nouveau, « qui serait une tuerie sans but ».

SORTIE DU 16 JANVIER.

COMBAT DE BUZENVAL.

Les partisans de la sortie en masse donnèrent rendez-vous aux gardes nationaux devant l'Hôtel de Ville le 22 janvier. Un bataillon, venu dans la nuit, délivra Flourens et ses amis, détenus à Mazas. Les manifestants, rassemblés devant l'Hôtel de Ville, envoyèrent des délégués au gouvernement, défendu par les mobiles bretons. Les gardes nationaux restés sur la place tirèrent, les mobiles répondirent par un feu meurtrier qui balaya la place, puis ils entrèrent dans les maisons pour arrêter les insurgés. Le nouveau gouverneur de Paris, le général Vinoy, ferma les clubs et supprima deux journaux révolutionnaires.

MANIFESTATION DU 22 JANVIER.

Pendant la fin du siège, deux actes solennels manifestèrent les changements produits en Europe par la défaite de la France :

1° Les Puissances signataires du traité de Paris, réunies en Conférence à Londres sur la demande du gouvernement russe (11 janvier), acceptèrent d'annuler la clause de neutralité de la mer Noire imposée à la Russie en 1856. Le gouvernement français avait accepté d'abord d'envoyer Jules Favre à la conférence, de façon à faire reconnaître la République; mais l'ouverture fut retardée, et il ne parut plus possible de laisser partir le ministre des Affaires étrangères; la France ne fut pas représentée dans cette réunion des Puissances.

CONFÉRENCE DE LONDRES.

2° Le 18 janvier, après des négociations compliquées avec les princes souverains de l'Allemagne du Sud, le roi de Prusse fut proclamé empereur d'Allemagne dans le palais de Versailles.

LE ROI DE PRUSSE PROCLAMÉ EMPEREUR.

Le gouvernement, jugeant dangereux d'attendre jusqu'à l'épuisement complet des vivres (prévu pour le 4 février), décida (22 janvier) d'envoyer Jules Favre à Versailles négocier avec Bismarck. Il proposa à la fois la capitulation, acte militaire, qui mettait fin au siège de Paris, et un armistice pour élire une Assemblée nationale, acte politique qui préparait la conclusion de la paix (23 janvier). Bismarck, au nom du roi, accepta (le 24) : les forts seraient livrés; les troupes, désarmées et prisonnières de guerre, resteraient cantonnées sur place. Paris paierait une contribution de guerre. « Elle est une demoiselle assez riche et bien entretenue, dit Bismarck, pour payer sa rançon. » On discuta sur la durée de l'armistice et sur l'entrée des Allemands dans Paris, qui fut reportée après la fin de l'armistice. On s'abstint de désarmer la garde

NÉGOCIATIONS DE VERSAILLES.

CAPITULATION DE PARIS.

nationale, opération dangereuse dont personne ne désirait se charger (Jules Favre, après la Commune, se reprocha d'avoir empêché le désarmement, mais il n'est pas sûr que Bismarck le lui ait offert).

DISCUSSION DE L'ARMISTICE.

Le gouvernement approuva (le 25); J. Favre retourna à Versailles pour régler les limites du terrain rendu neutre par l'armistice. Bismarck refusa d'y comprendre Belfort assiégé; J. Favre, croyant l'armée de l'Est en marche pour délivrer Belfort, proposa d'attendre d'avoir reçu des nouvelles (26 janvier). Le soir même on tira les derniers coups de canon. Le 27, l'*Officiel* annonça les négociations, et J. Favre retourna à Versailles pour délimiter la zone neutre, assisté d'un général qui essaya d'étendre l'armistice à l'armée de l'Est; Moltke refusa.

CONVENTION D'ARMISTICE.

La convention officielle, signée le 28 au soir, établit un armistice de 21 jours à commencer dans 3 jours, et traça à travers la France, depuis le Calvados jusqu'à la Côte-d'Or, une ligne de démarcation. Le siège de Belfort et les opérations militaires dans les 3 départements où opérait l'armée de l'Est continueraient, « jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne dont le tracé..... a été réservé à une entente ultérieure ». Paris payait 200 millions. Les troupes resteraient dans la ville et déposeraient leurs armes, sauf 12 000 hommes pour le service intérieur.

MALENTENDU SUR L'ÉTENDUE DE L'ARMISTICE.

Favre invita par dépêche Gambetta à faire exécuter l'armistice, mais il oublia de mentionner l'exception. Gambetta ordonna d'arrêter les opérations partout. L'armée allemande, prévenue par Moltke, continua à manœuvrer pour couper la retraite à Bourbaki. L'armée de l'Est, n'ayant plus la force de s'ouvrir un passage, marchait depuis le 24 vers Pontarlier, épuisée par la fatigue et le froid. Le 26, Bourbaki désespéré essaya de se suicider. Les Allemands coupèrent la dernière route de retraite (29 janvier). L'armée de l'Est, apprenant l'armistice où elle se croyait comprise, arrêta sa marche et protesta contre la continuation des hostilités. Elle perdit dans une série de combats 15 000 hommes; 20 000 environ s'étaient échappés. L'armée, réduite à 92 000, entra en Suisse, où elle fut désarmée (1er février). Belfort ne fut rendu que par une convention signée le 15 février, qui laissa libre la garnison.

DÉSASTRE DE L'ARMÉE DE L'EST.

Il y avait alors en Allemagne près de 400 000 Français prisonniers, sans compter l'armée de Paris, et 100 000 hommes internés en Suisse ou en Belgique. Les Allemands occupaient 25 départements avec 570 000 hommes d'infanterie, 63 000 de cavalerie (sans compter les officiers) et 1 750 canons. La France, d'après les évaluations (peut-être exagérées) de Freycinet, avait mis sur pied depuis le 4 septembre 230 000 soldats, 110 000 mobiles, 180 000 mobilisés, 30 000 francs-tireurs, 32 000 cavaliers, et fabriqué 1 400 canons. Il lui restait moins de 250 000 hommes armés, la plupart soldats improvisés, hors d'état de continuer la guerre.

CHAPITRE IV

L'AVÈNEMENT AU POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1]

I. LA CONVOCATION DES ÉLECTEURS ET LE CONFLIT AVEC LA DÉLÉGATION. — II. L'ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — III. L'ORGANISATION DU POUVOIR EXÉCUTIF. — IV. LA CONCLUSION DE LA PAIX. — V. LE PACTE DE BORDEAUX.

I. — LA CONVOCATION DES ÉLECTEURS ET LE CONFLIT AVEC LA DÉLÉGATION

PORTÉE DE L'ARMISTICE.

EN concluant avec le gouvernement de la Défense nationale un armistice en vue de l'élection d'une Assemblée, le roi de Prusse décidait indirectement le régime politique de la France : il renonçait à restaurer la dynastie impériale, confirmait la Révolution du 4 septembre, et reconnaissait la République comme le gouvernement de fait, qualifié pour préparer l'établissement du gouvernement définitif.

CONVOCATION DES ÉLECTEURS.

Le traité était à la fois militaire et politique; la délégation reçut en même temps (28 janvier) l'ordre d'exécuter l'armistice et de convoquer les électeurs au 8 février pour élire une Assemblée qui se réunirait à Bordeaux le 12. Suivant la décision prise pour la convocation en 1870, on appliquerait la loi électorale de 1849 : vote au chef-lieu de canton, élection dès le premier tour à la majorité relative, indemnité parlementaire de 25 francs par jour. C'était le régime de la deuxième République antérieur au Coup d'État. Mais ce retour en arrière gênait les électeurs habitués depuis l'Empire au vote au chef-lieu de commune. Les conservateurs protestèrent contre le vote au canton, comme une manœuvre des républicains pour empêcher les paysans de voter.

1. SOURCES. — *Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense... et de la Délégation.* — *Annales de l'Assemblée nationale* (compte rendu des séances). Thiers, *Notes et souvenirs 1870-73*, 1904. J. Simon, *Le gouvernement de M. Thiers*, 1879.

TRAVAUX. — S. Denis, *Histoire contemporaine*, t. III, 1900 (royaliste). G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, 1903. — P. J. Simon, *A. Thiers chef du pouvoir exécutif*, 1911.

CONFLIT AVEC LA DÉLÉGATION.

Le gouvernement de Paris échangeait depuis trois mois avec la délégation par dépêches des reproches réciproques, sur le plébiscite de Paris, les proclamations de Gambetta, l'emprunt Morgan. Dès que le contact fut rétabli, le conflit éclata sur les élections. Le gouvernement, jugeant la guerre terminée par la chute de Paris, se croyait tenu à laisser entièrement libre le choix des électeurs. Gambetta, pour réserver la possibilité d'une Assemblée capable de repousser la paix, prétendait empêcher d'élire l'ancien personnel impérial dont il redoutait l'influence. Il avait, avant l'armistice, contesté à ses collègues de Paris le droit de « capituler comme gouvernement ». « C'est Paris qui est réduit, ce n'est pas la France. » Il voulait que la délégation, « devenue le gouvernement lui-même », continuât la guerre à outrance.

ENVOI DE J. SIMON À BORDEAUX.

Le gouvernement, inquiet, envoya Jules Simon à Bordeaux « s'y adjoindre à la délégation... et faire exécuter les décrets »; lui donnant, par un décret spécial (tenu secret pour ne pas blesser ses collègues), les « pleins pouvoirs les plus absolus pour faire exécuter... les décrets et ordres du gouvernement », au cas improbable où la délégation résisterait, il enleva à Gambetta « sa voix prépondérante » (30 janvier).

CIRCULAIRE DE GAMBETTA.

Avant l'arrivée de Jules Simon, Gambetta prit l'offensive (31 janvier) par une circulaire aux préfets.

« La politique soutenue et pratiquée par le ministre de l'Intérieur et de la Guerre est toujours la même : guerre à outrance, résistance jusqu'à complet épuisement. Employez donc toute votre énergie à maintenir le moral des populations. Le temps de l'armistice va être mis à profit pour renforcer nos trois armées.... Ce qu'il faut à la France, c'est une Assemblée qui veuille la guerre à outrance et soit décidée à la faire. »

PROCLAMATION DE GAMBETTA.

Le lendemain, il publiait une proclamation en opposition ouverte contre le gouvernement.

« On a signé, à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice, dont nous n'avons connu que tardivement la coupable légèreté.... qui nous impose l'obligation de rester 3 semaines au repos pour réunir, dans les tristes circonstances où se trouve le pays, une Assemblée nationale. Nous avons demandé des explications à Paris et gardé le silence, attendant pour vous parler l'arrivée promise d'un membre du gouvernement.... Cependant personne ne vient de Paris, et il faut agir.... La Prusse espère qu'une Assemblée réunie à la suite de revers successifs.... sera nécessairement tremblante et prompte à subir une paix honteuse. Il dépend de nous que ces calculs avortent.... A la place de la Chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger, installons une Assemblée vraiment nationale, républicaine, voulant la paix, si la paix assure l'honneur, le rang, l'intégrité de notre pays, mais capable de vouloir aussi la guerre. »

DÉCRET SUR LES INÉLIGIBLES.

Un décret (du 31 janvier), signé de tous les membres de la délégation, déclara inéligibles « les individus qui de 1851 à 1870 avaient accepté une candidature officielle », les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'État, préfet; il était ainsi motivé :

Il est juste de « frapper momentanément » les « complices du régime qui a commencé par l'attentat du 2 décembre pour finir par la capitulation de Sedan.... de la même déchéance politique que la dynastie à jamais maudite ».

DÉMARCHES DE J. SIMON.

Jules Simon, arrivé à Bordeaux le 1er février, essaya en vain de faire renoncer ses collègues à leur décret. Le maire et les conseillers municipaux de Bordeaux lui déclarèrent qu'ils soutiendraient la délégation. J. Simon, après avoir consulté Thiers, demanda au gouvernement de Paris d'envoyer à Bordeaux trois de ses membres et s'entendit avec le général qui commandait la ville. La situation se compliqua quand Gambetta reçut une dépêche de Bismarck qui protestait « au nom de la liberté des élections stipulée par la convention d'armistice », et déclarait que « des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire » ne donneraient pas les droits reconnus par la convention. Gambetta répondit par une proclamation où il appelait « alliés de M. de Bismarck » les partisans de la dynastie déchue.

PROTESTATION DE BISMARCK.

« L'insolente prétention affichée par le ministre prussien d'intervenir dans la constitution d'une Assemblée française est la justification la plus éclatante des mesures prises par le gouvernement. »

DÉCISION DU GOUVERNEMENT.

Le gouvernement de Paris discuta s'il devait destituer Gambetta (ce fut l'avis de Trochu, J. Favre et Picard) ; il lui laissa la Guerre, et transféra l'Intérieur à J. Simon.

PROCLAMATION ET DÉCRET DE J. SIMON.

Le même jour (3 février), J. Simon, après une séance orageuse, fit connaître à la délégation ses pleins pouvoirs et annonça qu'il allait annuler le décret sur les inéligibles. Dans une proclamation parue au journal républicain, il expliqua qu'il était venu faire appliquer le décret décidé à Paris le 28 janvier *avant* la dépêche de Bismarck, et publia un décret qui annulait toutes les incapacités édictées par le décret du 31.

CONFLIT AVEC LA DÉLÉGATION.

La délégation interdit à la poste et au télégraphe de transmettre ce décret, fit saisir les exemplaires du journal, et déclara maintenir sa décision, « malgré l'ingérence » de Bismarck, « au nom de l'honneur et des intérêts de la France ». Le gouvernement, pour fortifier J. Simon, envoya trois de ses membres, Garnier-Pagès, Arago et Pelletan (4 février); et, sur la nouvelle des empêchements apportés à la mission de J. Simon, leur donna le pouvoir de transférer hors de Bordeaux le siège de la délégation (5 février).

DÉMISSION DE GAMBETTA.

Gambetta, averti par les réponses de quelques préfets qu'ils obéiraient de préférence au gouvernement de Paris, renonça à lutter. Il fit remettre aux trois délégués arrivés de Paris (6 février) une lettre de démission, et expliqua par une circulaire aux préfets que, voyant dans l'abrogation du décret et l'envoi des délégués « à la fois un désaveu et

une révocation », il se retirait d'un gouvernement avec lequel il n'était « plus en communion d'idées ni d'espérances ».

SCISSION ENTRE RÉPUBLICAINS.

Ainsi s'opéra dans le personnel républicain, entre la gauche et l'extrême-gauche, une scission dont il est resté jusqu'au XX[e] siècle une trace dans la division des groupes au Sénat.

II. — L'ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAS DE CAMPAGNE ÉLECTORALE.

LES élections se firent sans campagne électorale. Dans les départements envahis, au nombre de 43, les autorités allemandes ne laissaient pas tenir de réunions. Dans les autres, les comités formés ou préparés avant l'armistice se réunirent pour dresser une liste de candidats; il n'y eut de réunions électorales qu'à Paris. Une partie notable des électeurs étaient absents, tous les célibataires, jusqu'à quarante ans, sauf les infirmes, les ecclésiastiques et les fonctionnaires étaient partis en campagne, prisonniers de guerre ou internés en Suisse.

L'ÉLECTION.

L'opération se fit en un seul jour, presque sans troubles. En beaucoup de pays les paysans se réunirent par communes et vinrent en bandes, souvent avec le curé, voter au chef-lieu de canton. La proportion des abstentions fut très forte presque partout; elle n'a pas été calculée, le nombre même des inscrits n'a pas été connu exactement. Les militaires de tout genre votaient où ils se trouvaient, pour les élections de leur département; mais, éloignés de leur pays, sans direction, sans renseignements, ignorant parfois le nom même des candidats, la plupart ne votèrent pas ou égarèrent leurs voix sur les noms de leurs officiers ou de notables de leur département qui ne se présentaient pas. Beaucoup de listes furent élues sans avoir la majorité des inscrits.

QUESTIONS POSÉES.

Les électeurs votèrent sous l'impression de la situation critique de la France. Mais ce sentiment agit de façons opposées suivant les pays. Deux questions se posaient à la fois : une question de politique extérieure : la guerre ou la paix? une question de politique intérieure : République ou monarchie? Dans les pays de l'Est, envahis par l'ennemi, le vote fut une protestation nationale : on élut les notables républicains. Dans le reste de la France, la question était posée par la déclaration de Gambetta : « Ce qu'il faut, c'est une Assemblée qui veuille la guerre à outrance ». La lutte se concentra entre deux listes : celle du gouvernement soutenue par les préfets de Gambetta, celle de l'opposition soutenue par le clergé et par une coalition formée de tous les royalistes et de quelques républicains modérés, adversaires de la dictature de Gambetta. On les surnommait « liste de la guerre » et « liste de la paix ». Les électeurs des campagnes voulaient avant tout la fin de la guerre; ils

GUERRE A OUTRANCE.

LISTES DE LA GUERRE ET LISTES DE LA PAIX.

votèrent en masse pour la « liste de la paix »; elle eut la majorité dans tous les départements du Nord, de l'Ouest, du Centre, du Sud-Ouest.

COMITÉS A PARIS.

A Paris, le sentiment dominant était la colère contre les auteurs de la capitulation. Il ne se forma que des comités électoraux d'opposition; même le *Comité libéral républicain*, présidé par Dufaure, ne mit sur sa liste aucun membre du gouvernement; le *Comité catholique* présenta, outre trois catholiques notables, des généraux et des amiraux. Les *Comités républicains radicaux* des deux rives s'entendirent pour dresser une liste de fusion : Garibaldi, Gambetta, Delescluze, Tirard, maire, Tolain. Les révolutionnaires présentèrent une liste de fusion des *Comités républicains démocratiques socialistes*, Delescluze et Blanqui. Une fédération de groupements ouvriers (l'Internationale des travailleurs, la Chambre fédérale des sociétés ouvrières, la Délégation des 20 arrondissements) publia une liste des candidats *socialistes révolutionnaires* (blanquistes), « présentés au nom d'un monde nouveau par le parti des déshérités », avec ce programme :

PROGRAMME BLANQUISTE.

« Défense à qui que ce soit de mettre la République en question. Nécessité de l'avènement politique des travailleurs Chute de l'oligarchie gouvernementale et de la féodalité industrielle. Organisation d'une République qui, en rendant aux ouvriers leur instrument de travail, comme celle de 1792 rendit la terre aux paysans, réalise la liberté politique par l'égalité sociale. »

LISTES DE FUSION.

Les listes des comités républicains furent combinées en listes de fusion. L'une, appelée « fusion républicaine et socialiste », se donnait comme un « extrait » des listes présentées par les comités électoraux et les réunions publiques; l'autre, patronnée par l'Association républicaine de la garde nationale, réunissait les candidats des 4 comités en écartant les blanquistes.

ÉLUS DE LA SEINE.

La masse des électeurs vota pour la liste des 4 comités. La liste révolutionnaire des blanquistes et de l'Internationale n'eut guère que 50 000 voix, à peu près le chiffre des *non* du plébiscite du 3 novembre. Sur 43 élus de la Seine, il n'y eut que six partisans de la paix, dont Thiers et J. Favre. Tout le reste des élus, partisans de la guerre à outrance, était un mélange de républicains d'extrême gauche et de révolutionnaires, où entraient Gambetta et les radicaux, Rochefort et ses collaborateurs de la *Marseillaise*, 4 socialistes de la liste révolutionnaire (Gambon, Malon, Tolain, F. Pyat), et quelques noms célèbres : Louis Blanc, premier élu avec 216 000 voix (sur 328 000 votants), Victor Hugo, Quinet, H. Martin, Garibaldi.

ÉLECTIONS MULTIPLES.

Le pays devait élire 768 représentants, dont 9 pour les colonies et 5 pour l'Algérie. Comme les partis n'avaient pas eu le temps de former un personnel régulier, et qu'on avait inscrit sur les listes des person-

nages notables étrangers au département, il y eut beaucoup d'élections multiples (Thiers fut élu dans 26 départements, Gambetta dans 9, Trochu dans 8), ce qui réduisit à 630 environ le total des élus.

OPINIONS DES ÉLUS.

On ne peut donner de chiffres précis, les partis n'étant pas encore nettement tranchés; on évalue en gros à 200 les républicains de toutes nuances, à 400 les royalistes, à 30 à peine les impérialistes. Le personnel de l'Empire, redouté de Gambetta, s'était presque partout senti trop compromis pour se présenter.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENTS.

La répartition des partis par départements ne donne aucun renseignement utile. L'opinion politique des élus ne représentait pas celle des électeurs : on le vit aux élections complémentaires, quand, la question de la paix étant résolue, la lutte porta sur la forme du gouvernement. En outre, beaucoup n'avaient passé qu'à la majorité relative. Dans l'ensemble, Paris élut des révolutionnaires et des radicaux, l'Est et le Sud-Est des républicains; les impérialistes venaient surtout de la Corse et des Charentes, les seuls pays attachés de cœur à l'Empire. Le reste de la France envoya des royalistes catholiques, la plupart conservateurs parlementaires de l'opposition libérale, beaucoup membres du parti de l'Ordre en 1849, une centaine de vieux légitimistes de droit divin, presque tous restés hors de la vie politique active depuis 1851, quelques-uns depuis 1830, et tout à fait inconnus du public. La proportion des noms nobles (légitimes ou usurpés) était énorme.

III. — L'ORGANISATION DU POUVOIR EXÉCUTIF

RÉUNION HATIVE DES ÉLUS.

L'INTERVALLE de quatre jours seulement entre la convocation des électeurs et la réunion de l'Assemblée ne permit pas de faire les opérations régulièrement. Les commissions de recensement proclamèrent les résultats sans attendre les votes des militaires épars de tous côtés; les élus, avertis par dépêche, partirent aussitôt pour Bordeaux.

TRANSMISSION DU POUVOIR.

L'Assemblée se réunit le 12 février dans le théâtre de Bordeaux. Le lendemain, Jules Favre, arrivé de Paris, apporta la déclaration des membres du gouvernement qu'ils déposaient leurs pouvoirs entre les mains du président de l'Assemblée nationale.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

La vérification des pouvoirs se fit à la hâte; pour les départements dont les procès-verbaux manquaient, l'Assemblée se contenta d'une déclaration des élus.

GRÉVY ÉLU PRÉSIDENT.

Le 16 février, l'Assemblée se constitua. La majorité royaliste n'osait pas encore prendre le pouvoir. Thiers proposa pour président un républicain, Grévy, retiré depuis le 4 septembre, qui avait protesté publiquement (5 novembre) contre « la dictature » de Gambetta », et « déploré...

que la représentation nationale n'eût pas été convoquée le lendemain de la chute de l'Empire ». Il fut élu par 519 voix sur 538 votants; les 4 vice-présidents et 8 membres du bureau sur 9 furent des royalistes.

LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF.

L'Assemblée sentait le besoin d'un gouvernement pour maintenir l'ordre et conclure la paix. Un homme s'imposait, Thiers, l'élu de 26 départements, accepté par tous les partis, populaire pour avoir d'abord parlé contre la guerre, puis cherché des alliés à la France, et qui, sans combattre le gouvernement républicain, ne s'était pas compromis avec lui. Ses amis proposèrent de le nommer *chef du pouvoir exécutif de la République française*, avec un gouvernement défini en ces termes :

« Il exercera ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée et avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera. »

CONCESSION AUX ROYALISTES.

C'était à la fois le régime parlementaire et le maintien de la République. Le principe ne fut pas discuté : le gouvernement personnel était définitivement condamné; royalistes et républicains, pendant leur opposition à l'Empire, avaient pris pour idéal le régime parlementaire, seule garantie de la liberté. Les royalistes protestèrent dans les bureaux contre le mot « République » introduit dans le titre du chef du gouvernement. Pour les apaiser, la commission ajouta au décret un considérant marquant le caractère provisoire du régime :

« L'Assemblée nationale, dépositaire de l'autorité souveraine, considérant qu'il importe, *en attendant* qu'il soit statué sur les institutions de la France, de pourvoir immédiatement aux nécessités du gouvernement et à la conduite des négociations »....

VOTE DU DÉCRET.

En séance publique (17 février), Louis Blanc seul protesta contre cette restriction, parce que « la République.... est la forme.... nécessaire de la souveraineté populaire, parce que le suffrage universel lui-même ne peut rien contre la République ». Le décret fut voté sans scrutin, presque à l'unanimité. Les royalistes n'osaient pas proposer la monarchie de peur des grandes villes encore en armes; de Falloux a dit qu'il préférait laisser à la République l'impopularité du traité de paix.

FORMATION DU MINISTÈRE.

Thiers forma aussitôt un ministère, avec trois républicains membres du gouvernement, adversaires de Gambetta, Jules Favre aux Affaires étrangères, Picard à l'Intérieur, Jules Simon à l'Instruction publique, deux orléanistes centre gauche, Dufaure à la Justice, un amiral à la Marine, trois royalistes de droite, et (un peu plus tard) aux Finances Pouyer-Quertier, protectionniste ardent. Il présenta cet équilibre entre les partis comme une politique de conciliation (19 février) :

DÉCLARATION DE THIERS.

En temps normal, « chaque parti représente un système politique »; les réunir tous dans un même ministère, c'est aboutir à l'inertie ou au conflit. Mais, dans l'état où est la France, il n'y a qu'une politique possible : « pacifier,

réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail », à laquelle chacun peut travailler, « quoi qu'il pense sur la monarchie ou la République ... Quand cette œuvre de réparation sera terminée, le temps de discuter les théories du gouvernement sera venu.... Ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer en connaissance de cause sur nos destinées. »

Ce langage était calculé pour satisfaire les républicains, en reconnaissant la République dans le présent, et calmer les royalistes, en réservant la monarchie dans l'avenir.

IV. — LA CONCLUSION DE LA PAIX[1]

COMMISSIONS POUR PRÉPARER LA PAIX.

AYANT créé un gouvernement, l'Assemblée aborda la question de la paix. Elle élut une commission de 15 membres pour « assister les négociateurs » et les tenir en relations avec l'Assemblée, et des commissions spéciales pour étudier « l'état des forces de la France ». L'enquête faite par les généraux aboutit à un rapport qui évaluait ces forces à 14 000 marins, 70 000 soldats des régiments de marche, 135 000 mobiles avec des cadres sans expérience; outre les mobilisés, « dont tous les cadres sont le produit de l'élection » et qui n'ont « rendu presque aucun service ». La résistance n'avait donc plus chance de succès.

PROTESTATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE.

Les représentants des 4 départements menacés d'être cédés en tout ou en partie à l'Allemagne protestèrent d'avance (17 février) par une déclaration solennelle contre un acte contraire au principe de la souveraineté du peuple.

« L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées.... Elles ont scellé de leur sang l'indissoluble pacte qui les rattache à l'unité française.... La France ne peut consentir ni signer la cession de la Lorraine et de l'Alsace.... Une assemblée, même issue du suffrage universel, ne pourrait invoquer sa souveraineté pour couvrir... des exigences destructives de l'unité nationale.... L'Europe ne peut permettre.. l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine.... La paix faite au prix d'une cession de territoire ne ferait qu'une trêve ruineuse et non une paix définitive.... Nous tenons à l'avance pour nuls. . tous actes et traités, vote ou plébiscite qui consentiraient abandon... de tout ou partie de nos provinces.... Nous proclamons à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française, et nous jurons... de le revendiquer éternellement envers et contre tous usurpateurs. »

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE.

Thiers répondit qu'il s'agissait « du sort de deux provinces très intéressantes ou du sort du pays tout entier », et l'Assemblée vota une

1. Sur les négociations, J. Favre, *Le gouvernement de la Défense nationale*, 1873 (a pris part aux opérations). M. Busch, *Bismarck in Versailles*, 1885, *Bismarck... a diary kept during 25 years... intercourse*, 3 vol., 1898, recueil le plus complet des notes de Busch, reproduit aussi ses autres ouvrages, traduits en partie en français (Busch était le familier de Bismarck et recueillait ses propos intimes).

résolution par laquelle, « en accueillant avec la plus vive sympathie la déclaration », elle s'en remit « à la sagesse de ses négociateurs ».

CONDITIONS PROPOSÉES PAR BISMARCK.

Thiers et le ministre des Affaires étrangères Jules Favre partirent le soir même du 19. Thiers se présenta d'abord seul (le 21) à Bismarck, et obtint une prolongation d'armistice jusqu'au 26. Bismarck indiqua ses conditions qui, vu la situation, prenaient la force d'un ultimatum : indemnité de guerre de 6 milliards et cession de tout le territoire placé déjà sous une administration allemande (suivant « la carte au liséré vert », c'était toute l'Alsace y compris Belfort et un bon tiers de la Lorraine); jusqu'à l'échange des ratifications, l'armée allemande resterait dans Paris. Thiers, trouvant ces conditions inacceptables, demanda à voir l'empereur Guillaume; il essaya en vain de lui faire comprendre le danger d'une politique qui rendrait la réconciliation impossible, et l'inconvénient d'annexer des populations malgré elles.

DISCUSSIONS.

Le lendemain 22, Thiers discuta le montant de l'indemnité; le 23, deux banquiers allemands proposèrent à la commission de l'Assemblée à Paris d'avancer 6 milliards moyennant un gros intérêt. Dans la journée, Bismarck reprit la négociation avec Thiers et J. Favre, et fixa la somme à 5 milliards. La discussion, qui dura jusqu'au 25, ne porta plus que sur Belfort et l'entrée des troupes allemandes dans Paris. Thiers parla d'un ton si ému que Bismarck décida de le consoler par une concession. Il alla trouver Guillaume, et revint en lui offrant le choix entre l'entrée des Allemands dans Paris et la cession de Belfort. Thiers préféra l'entrée dans Paris. Les Allemands devaient y entrer le 1er mars, et y rester jusqu'à l'échange des ratifications. Belfort resta à la France, avec un *rayon* qui serait précisé plus tard.

SIGNATURE DE LA CONVENTION.

L'Empereur tenait à donner à ses soldats la satisfaction de défiler dans Paris; pour leur en laisser le temps, Bismarck retarda jusqu'au 26 dans la soirée la signature de la convention. Outre les clauses de cession, elle fixa les dates de l'évacuation par les Allemands, en leur donnant le droit de percevoir les impôts dans les territoires occupés. L'armée française devait se retirer derrière la Loire, en ne laissant que des garnisons et 40 000 hommes pour garder Paris. Une convention additionnelle fixait la partie de Paris où entreraient les troupes allemandes (les Champs-Élysées jusqu'à la Seine et au faubourg Saint-Honoré).

LA CONVENTION A L'ASSEMBLÉE.

Thiers, rentré à Bordeaux le 28 février, présenta aussitôt à l'Assemblée la convention, et la pria de la voter d'urgence pour abréger le séjour des Allemands dans Paris. La commission, élue le soir même, déposa le lendemain, 1er mars, son rapport qui concluait à l'acceptation.

DÉCHÉANCE DE LA DYNASTIE.

Ce fut l'occasion d'une manifestation contre l'Empire. Un député de Metz protesta contre le traité, « une des plus grandes iniquités » de l'histoire. « Un seul homme, dit-il, pouvait le signer, c'est Napoléon III,

dont le nom restera cloué au pilori de l'Histoire ». Un impérialiste essaya de justifier l'Empire. L'Assemblée se leva dans un mouvement d'indignation, et vota à l'unanimité moins 6 voix la motion suivante :

« En face de protestations inattendues », elle « confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion, et du démembrement du territoire. »

VOTE DE LA RATIFICATION.

Après quelques discours contre la paix, la ratification fut votée par 546 voix contre 107 avec cette formule : « L'Assemblée, subissant les conséquences de faits dont elle n'est pas l'auteur »..... Après le vote, les représentants des pays sacrifiés se retirèrent en déposant une protestation :

PROTESTATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE.

« Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger..., nous déclarons nul... le pacte qui dispose de nous sans notre consentement.... Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune conserveront à la France absente de leurs foyers une affection fidèle jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. »

Quelques révolutionnaires de Paris (dont Rochefort) donnèrent aussi leur démission. Gambetta, démissionnaire comme député d'Alsace, se retira en Espagne.

LES ALLEMANDS DANS PARIS.

Le procès-verbal de ratification du traité, apporté par un attaché, arriva à Paris le 2 mars, assez tôt pour obliger les Allemands à retirer leurs troupes avant que l'Empereur eût eu le temps de faire une entrée solennelle. Pendant le séjour des troupes ennemies (1er et 2 mars), la partie occupée par eux fut isolée par des cordons de soldats et de gardes nationaux. La ville entière se mit en deuil, les magasins fermés, les drapeaux cravatés de noir, les journaux ne paraissant pas. Deux cafés qui avaient reçu les officiers allemands furent saccagés par la foule.

V. — *LE PACTE DE BORDEAUX*

RÉGIME D'EXCEPTION A PARIS.

LE siège avait bouleversé la vie économique de Paris, arrêté les affaires et fait cesser le travail. Deux mesures d'exception paraient aux besoins les plus urgents : 1° Une loi avait suspendu le 13 août les échéances des effets de commerce ; les paiements n'étaient plus exigibles. 2° Tout garde national recevait une solde de 1 fr. 50 par jour : c'était le seul moyen d'existence des ouvriers sans travail.

LOI SUR LES EFFETS DE COMMERCE.

L'Assemblée mit fin à ce régime. Malgré une pétition des commerçants de 60 chambres syndicales de Paris qui demandaient une prorogation, une loi (votée le 10 mars) déclara exigibles sept mois après leur date les effets de commerce échus dans les trois mois entre le 13 août et le 12 novembre, exigibles avec un délai de trois mois, y compris

les intérêts calculés du jour de l'échéance, les effets échus de novembre à avril. C'était exiger le paiement immédiat des effets échus en août; or, les communications n'étant pas rétablies et les succursales de la Banque n'étant pas ouvertes, les commerçants ne pouvaient pas se procurer d'argent par l'escompte. La solde de la garde nationale fut supprimée, à moins de présenter un certificat d'indigence. Ces deux mesures atteignaient directement le peuple de Paris.

SUPPRESSION DE LA SOLDE DE GARDE NATIONAL.

L'Assemblée discuta la ville où elle allait transférer sa résidence. La majorité ne voulait pas de Paris; on parla de Bourges; la commission proposa Fontainebleau; l'amendement des députés de Paris fut rejeté par 427 voix contre 154. Thiers fit accepter Versailles par 461 voix contre 104; ce compromis maintenait le gouvernement à Paris, en attendant de pouvoir y faire revenir l'Assemblée. « Fontainebleau était une sottise, Bourges un attentat, Versailles un expédient », a dit J. Simon.

LA RÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE.

Thiers, expliquant sa politique, félicita l'Assemblée de ne pas s'être déclarée constituante, et de vouloir s'occuper d'abord de réorganiser.

PACTE DE BORDEAUX.

« Pour réorganiser, vous n'avez rien à faire qui vous divise ... Et cela vous explique comment des hommes... d'opinions politiques différentes ont pu se réunir dans le cabinet actuel... parce que nous avons évité soigneusement toutes les questions qui peuvent nous partager et n'avons songé qu'à celles de réorganisation qui nous unissent tous....

« Quel est mon devoir à moi?... C'est la loyauté envers tous les partis qui divisent la France et qui divisent l'Assemblée. Ce que nous leur promettons à tous, c'est de n'en tromper aucun; c'est de ne pas nous conduire de manière à préparer à votre insu une solution exclusive qui désolerait les autres partis, non, je le jure devant le pays..., de ne tromper aucun de vous, de ne préparer sous le rapport des questions constitutionnelles aucune solution à votre insu, ce qui serait de ma part une véritable trahison. »

Cet engagement de neutralité, surnommé *le pacte de Bordeaux*, s'adressait aux royalistes; mais un passage devait rassurer les républicains :

« Vous m'avez appelé chef du pouvoir exécutif de la République française. Dans tous les actes du gouvernement ce mot de République se trouve sans cesse répété. Cette réorganisation, si nous y réussissons, elle se fera sous la forme républicaine et à son profit. »

La République restait provisoire, mais avec la perspective de devenir définitive.

Le 11 mars, l'Assemblée s'ajourna, pour se réunir le 20 à Versailles.

CHAPITRE V

LA COMMUNE INSURRECTIONNELLE DE PARIS[1]

I. FORMATION DU COMITÉ CENTRAL DE LA FÉDÉRATION DES GARDES NATIONAUX. — II. L'INSURRECTION DU 18 MARS. — III. LES TENTATIVES DE CONCILIATION. — IV. INSTALLATION DE LA COMMUNE DE PARIS. — V. LES TENTATIVES DE COMMUNES DANS LES DÉPARTEMENTS. — VI. L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE. — VII. LE SIÈGE DE PARIS ET LES MESURES RÉVOLUTIONNAIRES. — VIII. LA PRISE DE PARIS ET LA RÉPRESSION.

I. — FORMATION DU COMITÉ CENTRAL DE LA FÉDÉRATION DES GARDES NATIONAUX

ÉTAT D'ESPRIT DE PARIS.

LA population parisienne à la fin du siège se trouvait dans un état anormal que les témoins ont défini « ivresse morale », « délire moral », « folie obsidionale »; état morbide produit par la claustration, l'inaction, la nourriture insuffisante, les boissons alcooliques, les

1. SOURCES. — La principale est l'*Enquête sur l'insurrection du 18 mars*, 3 vol., publiée par l'Assemblée nationale, t. II : *Dépositions des témoins* (on y trouvera les observations de Corbon et de Tolain et les récits des maires et des adjoints); t. III : *Pièces justificatives*, reproduit une partie des procès-verbaux du Comité central, probablement tronqués. — Sur le gouvernement et l'Assemblée : *Journal officiel*, *Annales de l'Assemblée nationale*, — Sur les actes de la Commune, *Journal officiel de la Commune* (a publié aussi les actes du Comité central); le procès-verbal des séances de la Commune inédit est en voie de publication (voir la première séance dans Dubreuilh). — La *Gazette des tribunaux* a donné des comptes rendus sommaires des procès en conseil de guerre à l'occasion de la Commune.

Un grand nombre de témoins ont publié leurs souvenirs (Lorenz, *Catalogue de la librairie française*, les indique dans les tables des matières, au mot *Commune*). Du parti du gouvernement : J. Simon et J. Favre (cités au chap. IV); M. Delpit, *Journal*, 1897 (impressions naïves d'un royaliste conservateur); général Vinoy, *L'armistice et la Commune*, 1872, d'Hérisson, *Nouveau journal d'un officier d'ordonnance. La Commune*, 1889. — Du parti de la Commune : Lefrançais, *Etude sur le mouvement communaliste à Paris*, 1871; Beslay, *La vérité sur la Commune*, 1877; Jourde, *Souvenirs d'un membre de la Commune*, 1877; A. Arnould, *Histoire populaire... de la Commune de Paris*, 3 vol., 1878 (tous quatre membres de la Commune); da Costa, *La Commune vécue*, 3 vol., 1903-05 (verbeux, des détails intéressants); Cluseret, *Mémoires*, 3 vol. : Allemane, *Mémoires d'un communard*, s. d. — Les journaux quotidiens (voir F. Maillard, *Les journaux pendant le siège et la Commune*, 1871) ne peuvent être utilisés qu'avec une extrême défiance. — Catulle Mendès, *Les 72 journées de la Commune*, 1871 (impressions sur la vie à Paris).

TRAVAUX. — Histoires d'ensemble de la Commune : 1° du parti de l'ordre, J. Claretie, *Histoire de la Révolution de 1870-71*, 5 vol. s. d.; Maxime du Camp, *Les convulsions de Paris*, 4 vol., 1878 (a recueilli sans critique les anecdotes hostiles aux partisans de la Commune);

déceptions patriotiques et l'irritation contre les gouvernants. Un ouvrier, bon observateur (Corbon), l'expliqua ainsi :

> « C'étaient des ouvriers, et personne n'avait de travail.... Avec leurs 30 sous, quand les hommes étaient sur les remparts, ils buvaient de l'eau-de-vie, et ne mangeaient pas ou mangeaient très peu. Puis, quand ils rentraient à la maison, ils n'y trouvaient point de feu, point d'aliments. Les ménagères étaient de mauvaise humeur, on se querellait. »

DÉSORGANISATION.

L'armistice et le départ des ministres pour Bordeaux désorganisèrent tout ce qui restait de force organisée, le gouvernement, l'armée, la garde nationale.

LE GOUVERNEMENT ET LES MAIRES ÉLUS,

Le gouvernement de la Défense nationale, réduit à trois ministres et au maire de Paris, J. Ferry, tenait une réunion chaque soir, mais n'était plus obéi. Les maires et adjoints des 20 arrondissements, élus à la suite du 31 octobre, ayant eu la charge de distribuer les subsistances, les secours, les équipements militaires, avaient fini par devenir chacun dans son arrondissement « un gouvernement complet » ; ils se réunissaient souvent, et leur réunion était devenue une représentation officieuse.

LES TROUPES.

L'armée désarmée n'avait été ni emmenée captive ni même cantonnée ; elle restait dans ses casernes et se mêlait à la population. « Les gardes nationaux, dit Corbon,... flânaient dans les rues et sur les places pêle-mêle avec des soldats et des mobiles désarmés.... Ils formaient sur les places et les promenades de grands cercles... et pratiquaient toutes sortes de jeux de hasard. » Une division (de 12 000, puis 15 000 hommes), restée armée, était formée de « régiments de marche », soldats pris dans divers corps, sans cohésion, eux aussi vivant au milieu de la population.

LA GARDE NATIONALE.

La garde nationale, formée de tous les hommes valides, organisée en bataillons, sous des officiers élus et un général en chef nommé par le gouvernement, avait été pendant le siège divisée en *secteurs*, commandés chacun par un amiral. Depuis le départ de ces chefs de secteurs, il ne restait qu'un état-major logé place Vendôme. Les gardes nationaux, qu'il avait paru trop dangereux de désarmer, conservaient leurs armes et leur solde (1 fr. 50 par jour), mais, n'ayant plus ni exercices ni gardes sur les remparts, ils erraient désœuvrés. Ils réclamaient maintenant le droit d'élire leur général comme leurs autres officiers.

2° du parti des fédérés : Lissagaray, *Histoire de la Commune*, s. d., 1876 (bibliographie et détails précis) ; L. Dubreuilh, *La Commune* (*Histoire socialiste*, t. XI., s. d., 1908 (dans un ton très passionné, instructif surtout pour les délibérations de la Commune et les opérations militaires). E. Lepelletier, *Histoire de la Commune de 1871*, 3 vol., 1900, très détaillé, (s'arrête aux premiers jours d'avril) ; 3° sans parti : L. Fiaux, *Histoire de la guerre civile de 1871*, 1879 (exposé solide et précis) ; Lanjalley et Corriez, *Histoire de la Révolution du 18 mars*, 1871 (chronologie détaillée, accompagnée de reproductions de textes) ; G. Bourgin, *La Commune*, 1907 (bon résumé). Le roman de P. et V. Margueritte, *La Commune*, 1904, repose sur une étude sérieuse des faits et des sentiments.

Histoires générales : S. Denis, *Hist. contemporaine*, t. II ; Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I.

COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE.

La majorité donnée par la Seine aux candidats les plus avancés pour l'Assemblée nationale manifesta l'irritation des Parisiens contre le gouvernement (voir chap. IV). L'opposition révolutionnaire fut dirigée par un groupement d'origine légale. Les *conseils de famille*, créés par la loi de 1851 dans chaque compagnie de garde nationale pour gérer les caisses de secours, avaient pendant le siège pris le contrôle de la solde et des marchés, et même disputé la direction aux chefs de bataillon. Leurs membres, élus par les gardes nationaux, étaient devenus dans les quartiers ouvriers les représentants des ouvriers; ceux qui étaient membres de l'Internationale se réunissaient en uniforme au siège de leur société, rue de la Corderie, et avaient formé un Comité central, qui publia une liste de candidats des « déshérités ».

ASSEMBLÉE DU VAUX-HALL.

Une réunion préparatoire de délégués des gardes nationaux (6 février) convoqua au Vaux-Hall une assemblée (15 février), qui décida de créer une « Fédération de la garde nationale » et nomma une commission pour rédiger les statuts. L'annonce de l'entrée des Allemands exaspéra les gardes nationaux. L'assemblée générale (de 2 000 délégués), réunie pour approuver les statuts (24 février), protesta « contre toute tentative de désarmement » et déclara « qu'au besoin, elle résisterait par les armes ». Elle alla manifester, pour l'anniversaire de la Révolution de 48, sur la place de la Bastille, où les bataillons défilèrent devant le drapeau rouge planté sur la colonne. Le gouvernement, pour éviter un conflit, fit replier les troupes sur la rive gauche. Les gardes nationaux, maîtres de la rive droite, décidèrent de soustraire aux Allemands les 227 canons achetés par souscription qu'ils regardaient comme la propriété du peuple de Paris; ils les emmenèrent dans les quartiers ouvriers, le plus grand nombre à Montmartre et à Belleville (27 février). Le 28, la foule réunie près de la Bastille alla jeter dans la Seine un agent de police en bourgeois soupçonné d'avoir pris en note les numéros des bataillons. Le 3 mars, une assemblée de délégués de 200 bataillons vota les statuts de la *Fédération républicaine de la garde nationale*, et nomma une commission exécutive provisoire. Un manifeste annonça que la Fédération travaillerait « à défendre, par tous les moyens possibles, la République menacée ».

MANIFESTATION DE LA BASTILLE.

TRANSFERT DES CANONS ACHETÉS PAR SOUSCRIPTION.

FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE.

ORGANES DE LA FÉDÉRATION.

La Fédération, ratifiée le 13 mars par l'adhésion de 215 bataillons sur 270), avait pour organes : 1° l'assemblée générale des délégués formée de tous les chefs de bataillon, d'un délégué des officiers par bataillon, et de 3 délégués élus par compagnie; 2° *le Comité central* formé de délégués de chaque arrondissement, 1 pour les chefs de bataillon, 3 pour les officiers des autres grades, élus par le « conseil de légion », formé lui-même de tous les chefs de bataillon de la légion, et des délégués des « cercles de bataillon » élus par les compagnies.

L'organisation, d'abord restreinte aux quartiers ouvriers, ne s'étendit que plus tard (et partiellement) aux 7 arrondissements bourgeois de l'ouest. Le Comité central, recruté graduellement pendant cette crise, fut formé d'hommes connus seulement des gardes nationaux de leur quartier; leurs noms obscurs au bas des affiches étonnaient le personnel politique. Mais, dans l'interrègne du gouvernement, ces représentants sans titre légal restaient les seuls chefs de la population ouvrière de Paris.

RECRUTEMENT DU COMITÉ CENTRAL

II. — L'INSURRECTION DU 18 MARS

APRÈS le départ de Bordeaux, Thiers était venu s'installer à Paris avec les ministres; les membres de l'Assemblée arrivaient individuellement à Versailles où la session devait se rouvrir le 20 mars. L'Assemblée avait irrité les ouvriers en supprimant la solde des gardes nationaux avant la reprise du travail, les commerçants en exigeant le paiement des effets de commerce avant la reprise des affaires, les républicains en affectant de ne pas reconnaître la République pour le régime définitif de la France, tous les Parisiens en transférant sa résidence à Versailles. Pourtant la population de Paris restait calme; le 16, jour de mi-carême, les cafés étaient pleins et les théâtres jouaient, la Bourse était en hausse.

IRRITATION CONTRE L'ASSEMBLÉE

Ce fut l'initiative du gouvernement qui déchaîna le conflit. Le monde des affaires, inquiet de voir les ouvriers en armes, réclama la reprise des canons, comme en 1848 la dissolution des ateliers nationaux. Thiers expliqua son plan au Conseil (17 mars), et le justifia par un manifeste signé des ministres, qui fut affiché dans la nuit :

RÉCLAMATION AU SUJET DES CANONS

« Des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens... se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville... y montent la garde, vous forcent à la monter par ordre d'un comité occulte.... Le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos.... Le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, vos bras sont oisifs..., les capitaux hésitent à se présenter.... Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'Etat vont être rétablis dans les arsenaux. Que les bons citoyens se séparent des mauvais, qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister.... Parisiens... vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix... que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable. »

MANIFESTE DE THIERS.

L'opération, préparée en secret, commença avant l'aube avec 12 000 soldats, à la fois dans deux quartiers. A Belleville, les troupes furent repoussées sans accident par les gardiens des canons. Sur la Butte Montmartre, alors à l'état de terrain vague, les sergents de ville

L'ENLÈVEMENT DES CANONS

et les troupes surprirent les canons à peine gardés. Mais les attelages commandés pour les emmener n'arrivèrent pas. La population, sortant des maisons, femmes, enfants, vieillards, vint se mêler aux soldats, criant : « Vive la ligne! Nous ne voulons pas nous battre, nous sommes des frères! » Les soldats du 88e, enveloppés par la foule, hésitèrent. Le général Lecomte, après une sommation, ordonna de tirer. Les soldats n'obéirent pas, le général en fit arrêter quelques-uns par les sergents de ville. Puis il ordonna de faire feu. Les soldats jetèrent leurs fusils, ou mirent la crosse en l'air, et fraternisèrent avec les gardes nationaux. Lecomte fut arrêté et emmené au bal public du Château-Rouge, où siégeait le comité local de vigilance du XVIIIe, qui le fit transférer au poste de la rue des Rosiers, plus facile à défendre. Une foule exaspérée entoura le poste, brisa les fenêtres et menaça de mort le général. Vers cinq heures, Clément Thomas, l'ancien général en chef de la garde nationale, impopulaire pour avoir combattu les insurgés de 1848 et parlé avec mépris des gardes nationaux après Buzenval, fut reconnu place Pigalle, arrêté et amené à Montmartre par une foule en fureur. Un Garibaldien proposa de former une cour martiale pour juger les deux généraux, mais il semble qu'ils furent tous deux fusillés sans même un simulacre de jugement. Les officiers subalternes furent épargnés.

ÉMEUTE DE MONTMARTRE.

MEURTRE DES GÉNÉRAUX.

IMPRESSION SUR L'OPINION.

Ce meurtre, dont aucun des auteurs véritables n'a été connu (ceux qu'on a condamnés étaient de simples spectateurs), souleva une indignation qui rendit toute conciliation impossible. L'opinion en rendit responsable le Comité central, qui commença à passer pour un ramassis de malfaiteurs. Une proclamation des ministres lui reprocha d'avoir « assassiné de sang-froid » les généraux, et commis « des crimes abominables ». Aux premières propositions de négociations, Jules Favre, depuis longtemps en conflit avec les ouvriers parisiens, répondit : « On ne traite pas avec des assassins ».

APPEL AUX PARTISANS DE L'ORDRE.

Le gouvernement avait d'abord fait appel aux gardes nationaux partisans de l'ordre par deux proclamations (du général en chef et du ministre de l'Intérieur).

« Le gouvernement n'a d'autre but que le salut de la République.... Il a voulu en finir avec un Comité insurrectionnel dont les membres, presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes. »

DÉCISION D'ÉVACUER PARIS.

On battit le rappel dans les quartiers bourgeois; les gardes nationaux ne vinrent pas. Vers huit heures, les gardes nationaux des quartiers ouvriers descendirent vers le centre de Paris, et entraînèrent un régiment, qui livra ses armes.

Le gouvernement en Conseil discuta la question décisive : disputer Paris aux insurgés ou l'évacuer. Les assistants se divisèrent en deux

partis, suivant l'impression qu'ils avaient sur les forces en présence. Tous les hommes politiques, qui savaient la faiblesse du mouvement révolutionnaire, voulaient rester dans Paris. Le ministre de la Guerre, ému par l'état moral des troupes, demanda l'évacuation complète; il a dit plus tard : « Cette opinion prévalut parmi les militaires, pas parmi les autres membres du gouvernement ». Thiers décida d'abandonner tout Paris, même les quartiers hostiles aux insurgés. Il a expliqué (à l'enquête de l'Assemblée) qu'il avait voulu exécuter le plan que lui-même proposait en 1848 à Louis-Philippe, et que le général autrichien Windischgrätz avait employé avec succès contre Vienne : sortir de la capitale pour y rentrer ensuite avec une armée. Il voulut « tirer les troupes du chaos », les séparer de la population de Paris et les concentrer à Versailles, pour défendre l'Assemblée, réorganiser l'armée et faire le siège de Paris. Il retira aussi les troupes des forts que les Allemands n'avaient pas occupés, même du Mont-Valérien, où il ne resta qu'une centaine de chasseurs peu sûrs.

POLITIQUE DE THIERS.

Thiers partit dans l'après-midi en voiture pour Versailles. J. Ferry, maire de Paris, protesta par une série de dépêches contre l'ordre d'évacuer les casernes qui défendaient l'Hôtel de Ville; il exigea un ordre positif pour « commettre une telle désertion et un tel acte de folie ». — Les ministres, réunis le soir dans une maison privée, essayèrent encore d'empêcher l'évacuation. Mais le ministre de la Guerre donna aux troupes l'ordre du départ, abandonnant sans combat aux insurgés toute l'enceinte de Paris et les forts du sud, avec les armes, les canons, les munitions.

ÉVACUATION DE PARIS.

RÉSISTANCE DES MINISTRES.

Quelques membres du Comité central, trouvant l'Hôtel de Ville désert, s'y installèrent pour préparer l'élection de la Commune. Duval prit possession du siège de l'état-major, place Vendôme. Dans la nuit, le Comité donna le commandement de la garde nationale à Lhuillier, officier de marine alcoolique et déséquilibré. Mais aucune mesure offensive ne fut prise, ni ce soir-là pour arrêter les ministres, ni les jours suivants pour marcher sur Versailles, et, quand on pensa au Mont-Valérien, on le trouva réoccupé par un régiment.

LE COMITÉ CENTRAL MAITRE DE PARIS.

Le 18 mars n'avait été qu'un soulèvement spontané de gardes nationaux et de soldats. Le Comité central, devenu inopinément maître de Paris, en profita pour réaliser les deux mesures réclamées par la masse des Parisiens, l'élection du conseil municipal de la « Commune de Paris », l'élection du général en chef de la garde nationale. Il l'annonça (19 mars) par deux proclamations : l'une *Au peuple*, le félicitant d'avoir « secoué le joug », et le convoquant « pour faire ses élections communales », l'autre aux gardes nationaux.

PROCLAMATIONS DU COMITÉ CENTRAL.

« Nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.... Notre mandat est expiré.... Préparez et faites de suite vos élections communales.... En attendant, nous conservons au nom du peuple l'Hôtel de Ville. »

Mais le Comité essaya de donner à la convocation un caractère légal en s'entendant avec les maires, enclins de leur côté à la conciliation.

III. — LES TENTATIVES DE CONCILIATION

NÉGOCIATIONS AVEC LA RÉUNION DES MAIRES

IL restait dans Paris deux autorités légales : 1° la réunion des maires, à laquelle le ministre de l'Intérieur, en partant, avait, « vu les circonstances... pour sauvegarder l'intérêt des personnes et maintenir l'ordre... délégué... l'administration provisoire de la Ville de Paris » ; 2° l'amiral Saisset, nommé le 20 mars « commandant supérieur de la Seine ». Le Comité central envoya des délégués discuter avec la réunion des maires, transférée depuis le 18 dans la mairie du II[e] arrondissement, à la limite des quartiers bourgeois. Alors commencèrent à Paris, entre le Comité et la réunion des maires, des allées et venues et des négociations, compliquées par des essais de conciliation à Versailles avec le gouvernement et l'Assemblée, parallèlement avec des efforts pour rassembler les gardes nationaux des quartiers bourgeois contre les insurgés. Cet enchevêtrement de tentatives manquées, où les essais sincères d'entente se distinguent mal des manœuvres du gouvernement pour gagner du temps, peut se ramener à trois séries d'opérations.

DISCUSSION DU 19 AVEC LE COMITÉ CENTRAL.

1° Le 19 mars, les maires et adjoints et quelques députés de Paris réunis dans l'après-midi désignèrent des délégués. Le Comité central les reçut le soir; un délégué, Clemenceau, maire de Montmartre et député, blâma la résistance à l'enlèvement des canons et le meurtre des généraux, et engagea le Comité à céder l'Hôtel de Ville aux maires, qui demanderaient à l'Assemblée de reconnaître les droits de Paris. On lui objecta que les maires, impopulaires à Paris, n'avaient aucune influence à Versailles. Varlin, ouvrier relieur, un des chefs les plus estimés de l'Internationale, précisa les demandes des insurgés : un conseil municipal élu, la suppression de la préfecture de police, l'élection de tous les officiers de la garde nationale, la remise des loyers inférieurs à 500 francs, une loi équitable pour les échéances, la retraite de l'Assemblée à vingt lieues de Paris. Quatre délégués du Comité central vinrent discuter (dans la nuit) avec la réunion des élus de Paris; on proposa un partage qui aurait laissé au Comité central l'état-major et donné l'Hôtel de Ville aux maires. Une proclamation des élus, rédigée par Louis Blanc, promit au peuple de demander le jour même à l'Assemblée « l'élection de tous les chefs de la garde nationale » et « un conseil municipal élu ». Mais le Comité de vigilance siégeant

rue de la Corderie, renforcé de quelques blanquistes, blâma ce compromis, et déclara que le Comité central ne pouvait « se dessaisir ni du pouvoir militaire ni du pouvoir civil ». Le Comité central refusa l'accord et convoqua les électeurs au 22 avril pour élire « le conseil communal de Paris », en les engageant à voter « pour des républicains socialistes connus, dévoués, intelligents, probes et courageux ». Il prit possession du *Journal officiel*, et y publia un « appel aux départements », engageant la province à « imiter l'exemple de la capitale en s'organisant d'une façon républicaine » pour « le triomphe définitif de la République démocratique une et indivisible ». *CONVOCATION DES ÉLECTEURS.*

L'Assemblée, réunie à Versailles (20 mars), nomma une commission de 15 membres pour assister le gouvernement pendant la durée de l'insurrection. La commission rédigea et fit voter un appel aux « Citoyens et soldats », les adjurant de se « serrer étroitement autour de l'Assemblée » contre « une minorité factieuse ». Les députés de Paris présentèrent une proposition de loi pour créer un conseil municipal élu. Dans une séance violente, Thiers reprocha à Paris de n'avoir pas aidé le gouvernement à le délivrer des insurgés, Jules Favre accusa les gardes nationaux d'avoir assassiné les généraux, et demanda « pardon à Dieu et aux hommes » de n'avoir pas fait désarmer la garde nationale. L'Assemblée, par un ordre du jour équivoque, se déclara « résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer dans le plus bref délai possible les administrations municipales des départements et de Paris sur la base des conseils élus ». *COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE.* *SEANCE DU 20 MARS.*

Une proclamation des élus de Paris (21 mars) déclara illégale toute élection faite avant le vote de l'Assemblée, et invita « les bons citoyens » à ne pas y prendre part. Un groupe parti des boulevards avec un drapeau tricolore portant l'inscription : « Réunion des amis de l'Ordre », aux cris de : « Vive l'ordre ! Vive l'Assemblée ! A bas le Comité central ! », alla manifester devant l'état-major de la place Vendôme et siffla le délégué du Comité central. Le lendemain (22 mars), une manifestation de gardes nationaux bourgeois sans armes, à laquelle se joignit l'amiral Saisset (pour l'empêcher, a-t-il dit), se heurta, devant l'état-major, à une barrière de gardes nationaux et essaya de la forcer; après une sommation et un roulement de tambour qui fut mal entendu, une fusillade dispersa la foule; il y eut 15 morts. Le Comité central renvoya l'élection au 23, prorogea les échéances, fit relâcher les détenus politiques, et avertit que, « sans vouloir attenter à la liberté de la presse », il prévenait « les écrivains de mauvaise foi » passibles des lois « sur la calomnie et l'outrage », qu'ils seraient « déférés au Comité central ». *MANIFESTATION BOURGEOISE DU 21.* *MANIFESTATION DU 22.* *FUSILLADE DE LA PLACE VENDOME.*

2° Le 23 mars, les élus de Paris firent une tentative dans l'Assemblée. Le rapport sur leur proposition de convoquer les électeurs concluait au rejet, et le gouvernement déposait un projet d'élections municipales *MANIFESTATIONS HOSTILES DE L'ASSEMBLÉE.*

dans toutes les communes, mais sans fixer de délai. L'Assemblée, par 433 voix contre 29, votait la création de bataillons de volontaires des départements pour marcher contre Paris. A la fin de la séance, les maires et adjoints de Paris en écharpes demandèrent à être entendus; on les fit entrer dans une loge; les députés de gauche saluèrent leur entrée par des applaudissements; les maires répondirent par le cri : « Vive la République! » Les royalistes protestèrent par des huées, la séance fut levée en tumulte. A la séance du soir, un député-maire lut une déclaration des élus : « Paris est à la veille... de la guerre civile ». Pour « éviter une plus grande effusion de sang », les maires proposaient à l'Assemblée de se mettre avec eux « en communication permanente », et de fixer au 28 mars l'élection du général de la garde nationale, au 3 avril celle du conseil municipal. L'Assemblée vota l'urgence (23 mars). Les maires, de retour à Paris, publièrent cette décision, et une affiche, rédigée par l'amiral Saisset, annonça que l'Assemblée accordait la reconnaissance complète des franchises municipales, et l'élection de tous les officiers.

PROPOSITION DES MAIRES DE PARIS.

AFFICHE ANNONÇANT L'ENTENTE.

MESURES DU COMITÉ CENTRAL.

Le Comité central fixa les élections au dimanche 28 mars, en expliquant que les élus de Paris travaillaient à « entraver ces élections » et qu'on devait « briser la résistance ». Il révoqua le commandant en chef (Lhuillier), coupable d'avoir négligé d'occuper le Mont-Valérien, et le remplaça par trois généraux. Il envoya un bataillon occcuper la mairie du Ier arrondissement. Le maire et les adjoints, ne pouvant résister, obtinrent de la mairie du IIe, où se tenait la réunion des maires, l'autorisation de traiter. D'accord avec les chefs de bataillon, les maires convinrent de fixer l'élection au 30 mars. La foule, croyant le conflit terminé, manifesta le soir en défilant la crosse en l'air au cri de : « Vive la paix! Vive le travail! » Mais le Comité refusa ce compromis, en alléguant l'impatience des gardes nationaux excédés par une semaine de garde (24 mars), et il annonça le vote pour le 26.

DÉSACCORD SUR LA DATE DE L'ÉLECTION.

DESACCORD ENTRE LES MAIRES ET L'ASSEMBLÉE.

CONVOCATION PAR DEUX AFFICHES.

3° Un « Comité de conciliation » publia un appel adjurant les maires de convoquer eux-mêmes les électeurs; la réunion des maires tint séance (25 mars). Mais, à Versailles, la majorité avait paru si irritée des promesses de l'affiche de Saisset, que Thiers, d'accord avec le président de la commission, fit renvoyer la discussion de la proposition des maires. Le bruit courut que l'Assemblée voulait donner le pouvoir exécutif au duc d'Aumale. Cette nouvelle, apportée à Paris, décida la réunion des maires à traiter avec les délégués du Comité central pour ratifier la convocation. La « capitulation des maires » fut annoncée par deux affiches signées, l'une par le « Comité central de la garde nationale auquel se sont ralliés les députés, maires et adjoints », l'autre par « les députés, maires et adjoints élus réintégrés dans les mairies et les membres du Comité fédéral de la garde nationale ».

Cette sanction donnée par une autorité parisienne officielle rendit l'élection légale aux yeux des Parisiens, sans engager l'autorité supérieure du gouvernement français. Les députés de Paris proposèrent à l'Assemblée de ratifier l'accord avec le Comité central en déclarant que les maires avaient agi en bons citoyens. Leur motion fut ajournée par l'Assemblée; mais elle amena Thiers à donner un démenti aux « ennemis de l'ordre », qui l'accusaient de vouloir « renverser la République ».

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ET DE L'ASSEMBLÉE.

IV. — INSTALLATION DE LA COMMUNE DE PARIS

UN manifeste du Conseil parisien de l'Internationale et de la Chambre fédérale des sociétés ouvrières invita « les travailleurs » à « voter pour la Commune », afin d'établir... le droit du peuple de Paris de rester maître dans sa ville ». Les députés parisiens, escomptant une majorité dans 12 arrondissements, engagèrent à voter pour « investir du pouvoir municipal des républicains honnêtes et énergiques ». L'élection du Conseil municipal de Paris se fit (26 mars) sur les listes dressées en 1870, au scrutin d'arrondissement, suivant la proportion fixée par le Comité central, 1 par 20 000 habitants, en tout 90. Le chiffre des votants (229 008 sur 485 000 inscrits) fut normal, vu le grand nombre d'électeurs disparus pendant la guerre ou sortis de Paris après la fin du siège. Le parti des maires n'eut que 19 élus (15 dans 4 arrondissements bourgeois); le parti du Comité central en eut 65 (les doubles élections rendaient le total incomplet).

MANIFESTE EN FAVEUR DE LA COMMUNE.

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL.

C'était la victoire des révolutionnaires. Le Conseil désormais s'appela la « Commune de Paris » : ce nom combinait avec le souvenir de 1793 la notion d'un pouvoir autonome à demi indépendant.

COMMUNE DE PARIS.

L'installation des élus à l'Hôtel de Ville se fit en cérémonie. Après une salve d'artillerie, le Comité central et le Conseil parurent sur l'estrade dressée en avant du portail décoré de drapeaux rouges; le président du Comité, au nom du peuple, proclama la Commune de Paris, les musiques jouèrent la *Marseillaise*, qui fut reprise en chœur par la foule, puis les bataillons en armes défilèrent.

INSTALLATION A L'HOTEL DE VILLE.

Le Conseil, ne trouvant personne pour l'installer, erra dans l'Hôtel de Ville encombré, et se fit ouvrir une salle par un serrurier. Réuni enfin à dix heures du soir, sous la présidence du vieux Beslay, député sous Louis-Philippe et représentant en 1848, il décida de tenir ses séances secrètes et se mit à vérifier les pouvoirs. Un élu du parti des maires, Tirard, protesta contre l'usurpation des attributions politiques par le Conseil, et se retira; les autres envoyèrent leurs démissions; 6 radicaux de la nuance de Gambetta se retirèrent au bout de quelques jours.

RÉUNION DU CONSEIL.

DÉMISSION DES ÉLUS DU PARTI DES MAIRES.

LES PARTIS DANS LE CONSEIL.

Il ne resta que les révolutionnaires, résolus à la résistance, divisés en groupes d'origine et de tendance différentes. Des ouvriers bons observateurs (Corbon, Tolain) en ont donné le dénombrement :

INTERNATIONALE.

17 membres de l'Internationale, tous, sauf trois bourgeois, socialistes, ouvriers de métiers à travail individuel, convaincus, libéraux, désireux de réformes sociales, enclins aux procédés légaux et pacifiques;

BLANQUISTES.

8 blanquistes, partisans d'une révolution sociale par voie d'insurrection, privés de leur chef Blanqui, élu par Belleville, mais resté en prison dans le Midi;

COMITÉ CENTRAL.

8 membres du Comité central (outre Varlin de l'Internationale et 2 blanquistes), officiers de garde nationale, partisans d'une guerre offensive contre Versailles;

RÉVOLUTIONNAIRES.

plus de 30 révolutionnaires sans doctrine sociale précise, enclins aux procédés violents et admirateurs de la tradition de 1793 (ce qui les a fait appeler « jacobins »), quelques-uns anciens représentants de la Montagne (Delescluze, Pyat, Miot, Gambon), la plupart hommes jeunes, entrés dans la politique à la fin de l'Empire, presque tous de professions bourgeoises, journalistes, étudiants, employés, connus comme orateurs de réunions ou condamnés politiques.

Cette assemblée, où les bourgeois dominaient, présentait une très grande majorité de gens inexpérimentés, illusionnés, fanatiques ou enivrés de formules, mais très peu de gens de vie suspecte, une demi-douzaine à peine de déclassés d'allures bohêmes (Vallès, R. Rigault, Ferré), et deux déséquilibrés.

CONFLIT SUR LA RÉDACTION DU MANIFESTE.

Le Conseil, dès son premier acte (29 mars), se partagea entre deux tendances opposées. La rédaction du manifeste destiné à définir officiellement sa position fit éclater un conflit de principes, sur la nature du pouvoir qu'il devait s'attribuer. La commission de trois membres chargée de préparer le manifeste présenta un projet rédigé par Lefrançais, de l'Internationale, ancien instituteur, doctrinaire fédéraliste, dans le même esprit que le discours du président d'âge Beslay : la Commune devait se limiter aux affaires parisiennes, Paris devenu autonome conclurait un pacte d'alliance avec les autres communes de France. Mais les blanquistes et les admirateurs de 93 réclamèrent pour Paris un rôle de direction, et firent adopter un manifeste centraliste signé du nom révolutionnaire *la Commune de Paris* :

> « Le vote du 26 mars a sanctionné la Révolution victorieuse.... Vous avez... repoussé de vos murs ce gouvernement qui voulait vous déshonorer.... Vous êtes maîtres de vos destinées.... »

DIVISION ENTRE DEUX TENDANCES.

Dès l'origine, la division en partis se faisait sur le rôle de Paris. La majorité, formée surtout de bourgeois, voulait, suivant la tradition



LA RUE DE RIVOLI EN MAI 1871

Peinture de Léon y Escosura. Dans le fond, la barricade des Fédérés, élevée à peu près à hauteur de la colonnade du Louvre, balaye la rue à coups de fusil et de canon. A gauche, des soldats versaillais s'avancent à l'attaque en se dissimulant sous les arcades ; au premier plan, à gauche, deux curieux abrités derrière un pilier. A droite, un cadavre et les Tuileries en feu.

centraliste de la Commune de 1793, une dictature concentrée à Paris, imposant au nom du peuple un gouvernement à toute la France. La minorité, plutôt ouvrière, gagnée aux nouvelles idées fédéralistes de l'Internationale, concevait l'unité sous forme d'une fédération de communes égales où Paris n'exercerait d'action morale que par son exemple.

LA COMMUNE, POUVOIR LÉGISLATIF.

Deux décrets abolirent la conscription et firent remise aux locataires des trois derniers termes échus. La Commune s'attribuait ainsi un pouvoir législatif. Elle le marqua en remplaçant dans le titre du *Journal officiel* le mot « de la Commune de Paris » par « de la République française ». Puis elle décida d'envoyer des délégués dans les grandes villes de France pour les engager à proclamer la Commune, et elle adopta le calendrier révolutionnaire.

LES COMMISSIONS.

La Commune, s'étant constituée en pouvoir souverain, se partagea en 9 commissions; la principale, la *Commission exécutive*, élue pour un mois, chargée de signer et d'exécuter les décisions, jouait le rôle de gouvernement : sur 7 membres, 4 étaient blanquistes. Les 8 autres commissions avaient chacune un service spécial : Militaire (7 membres), Sûreté générale (7), Finances (6), Justice (6), Subsistances (7), Travail, Industrie et échanges (8), Services publics (6), Enseignement (8), Relations extérieures (6). Leurs noms même indiquaient des ministères plutôt que des services municipaux. Les membres de la Commune devaient diriger aussi l'administration des arrondissements qui les avaient élus; ils se firent suppléer par des délégués.

RÔLE DU COMITÉ CENTRAL.

Le Comité central remit officiellement ses pouvoirs à la Commune, mais il ne se résigna pas à se dissoudre, et proposa à la Commune de partager les pouvoirs. Il lui reconnaissait « le pouvoir politique et civil », mais, comme délégué de la Fédération des gardes nationaux, il représentait « la force militaire », et réclamait une « autonomie complète », avec le droit d'assurer le fonctionnement de la garde nationale et de « préparer toutes les mesures politiques et financières nécessaires » pour exécuter ses décisions. Les membres du Comité continuèrent à diriger la garde nationale : ils portaient l'écharpe rouge (à franges d'argent) et donnaient des ordres militaires; ils disputèrent aux chefs nommés par la Commune la direction de la guerre, et entrèrent parfois en conflit avec la Commune pour les nominations d'officiers.

V. — *LES TENTATIVES DE COMMUNES DANS LES DÉPARTEMENTS*[1]

MOUVEMENTS EN DES POINTS ISOLÉS.

La nouvelle du mouvement de Paris décida dans quelques villes les républicains révolutionnaires à tenter de prendre le pouvoir pour défendre la République contre les projets de restauration attribués à l'Assemblée. Personne ne bougea ni dans l'Est, occupé par les Allemands, ni dans le Nord, ni dans l'Ouest. Le mouvement tenté sous le nom de Commune par les gardes nationaux ouvriers se réduisit à 7 villes isolées de la région lyonnaise, du Limousin et du Midi.

COMMISSION MUNICIPALE A LYON.

A Lyon, où le conseil municipal et le maire étaient républicains, les capitaines de la garde nationale (200 sur 2 000) envoyèrent une délégation demander au maire « la proclamation de la Commune et l'adhésion au mouvement parisien ». Sur son refus, les gardes nationaux des faubourgs ouvriers (Croix-Rousse et Guillotière) vinrent occuper les abords de l'Hôtel de Ville. Le soir, le conseil municipal tenant séance, la foule envahit la salle et fit créer une commission municipale de 13 membres (dont 5 membres du conseil). Le préfet fut arrêté, le drapeau rouge fut arboré sur l'Hôtel de Ville (22 mars). La Commission annonça « la décision énergique » prise par la garde nationale, émue de l'attitude de l'Assemblée vis-à-vis « des justes réclamations de la Commune de Paris ». Le général commandant la garnison se retrancha dans le quartier de la gare. Il n'y eut aucune violence, le travail continua.

LE DRAPEAU ROUGE.

APPEL D'HÉNON A LA GARDE NATIONALE.

Ce mouvement, faiblement soutenu, prit fin pacifiquement. Le maire Hénon, vieux républicain (l'un des Cinq), publia un appel à la garde nationale; il l'adjura de soutenir le conseil municipal « librement élu et sincèrement républicain qui, quels que puissent être les sentiments de ses membres à l'égard de l'Assemblée nationale, a refusé... d'entrer dans la voie de la sédition »; 21 chefs de bataillon (sur 24) protestèrent contre la violence faite au conseil. Le bruit courut que des troupes arrivaient; la commission inquiète relâcha le préfet (24 mars), et publia un appel. « La commission provisoire acclamée par la garde nationale ne se sent plus soutenue par elle. » Elle se dispersa pendant la réception faite aux mobiles lyonnais revenant de Belfort (25 mars). Le conseil municipal réinstallé décida à l'unanimité d'envoyer une délégation à Versailles demander une conciliation avec Paris (10 avril).

DÉPART DE LA COMMISSION.

SOULÈVEMENT DE LA GUILLOTIÈRE.

La population de la Guillotière, qui passait alors pour la plus turbulente de Lyon, maintint le drapeau rouge arboré à sa mairie. A la fin d'avril une réunion décida d'empêcher les élections municipales du 30; le maire ayant suspendu les opérations électorales, un groupe.

1. Voir surtout L. Fiaux, *Hist. de la guerre civile*. E. Lepelletier, *Hist. de la Commune* L. Andrieux. *La Commune à Lyon en 1870-71*, 1906.

réuni dans un café, proclama maire un capitaine de garde nationale; on fit des barricades, on occupa le poste de la mairie. Un corps de troupes, conduit par le général, le préfet et le procureur de la République, vint bombarder la mairie et l'occupa; une dizaine d'insurgés furent tués. La garde nationale de Lyon fut désarmée.

AGITATION A SAINT-ÉTIENNE.

A Saint-Étienne, où le préfet nouvellement nommé n'était pas encore arrivé, le conseil municipal, sur la demande du club ouvrier et de *l'Alliance républicaine*, discuta (24 mars) une résolution de se retirer en attendant la convocation d'une Commune. Le soir, il reçut, en présence d'une foule de gardes nationaux, deux délégués envoyés par le Comité central de Paris, et repoussa la résolution. Mais la foule occupa la mairie et, le lendemain matin, le maire promit de demander de nouvelles élections. Le nouveau préfet, un ingénieur lorrain, de l'Épée, arrivé la veille au soir, publia une proclamation qui parut provocante, et alla au conseil municipal expliquer qu'il fallait attendre la réponse du gouvernement. L'après-midi, une délégation de la garde nationale vint demander au maire de faire décider par un vote des gardes Nationaux la convocation d'une Commune; le conseil municipal négocia avec les délégués et avec le préfet revenu à la mairie. Vers quatre heures, les ouvriers de la manufacture d'armes demandèrent à parler au préfet : il refusa de les recevoir. Un coup de fusil, parti d'une maison, tua un ouvrier sur la place. Alors, dans un tumulte de cris, de coups de fusil, de clairons et de tambours, la foule envahit la mairie, déclara le conseil dissous et arrêta le préfet; il fut gardé dans la salle du conseil et mangea avec ses gardiens. La foule s'était retirée et le danger semblait passé; le soir, vers dix heures, la foule, étant revenue, excitée par le repas, une bousculade se produisit; un des gardiens du préfet, aliéné notoire, tira deux coups et tua un fédéré. La foule répondit par une décharge, le préfet fut tué. Une commission exécutive, improvisée par le club républicain, fit évacuer la salle et rédigea une proclamation annonçant l'élection (25 mars). Les gardes nationaux ouvriers continuèrent à camper dans la cour de la mairie. Les troupes envoyées de Lyon cernèrent la mairie (28 mars); les insurgés la rendirent, sous condition de se retirer librement.

CONFLIT AVEC LE PRÉFET.

ENVAHISSEMENT DE LA MAIRIE.

MORT DU PRÉFET.

TENTATIVE AU CREUSOT.

Au Creusot, un ancien ouvrier de l'usine, Dumay, revenu comme délégué du Comité central de Paris, fit battre le rappel et réunir les gardes nationaux en plein air; il les harangua, la plupart se retirèrent. Ceux qui restèrent le suivirent, et occupèrent la mairie, où fut arboré le drapeau rouge (26 mars). Les troupes arrivées le lendemain furent bien accueillies par la foule. Le 28, le préfet, amenant des renforts, annonça l'accord conclu à Paris entre les maires et le Comité central. Les gardes nationaux lui remirent la mairie sans combat.

LA COMMUNE A TOULOUSE.

A Toulouse, l'agitation commença quand le préfet radical Duportal, chef du parti républicain, fut remplacé par un préfet envoyé de Paris. Le conseil municipal démissionna; la garde nationale occupa le Capitole et nomma par acclamation Duportal délégué de la Commune à la préfecture. Une proclamation expliqua le sens de l'opération.

« Le corps des officiers de la garde nationale sédentaire constitue la Commune de Toulouse. La Commune déclare vouloir la République une et indivisible, somme le gouvernement de dissoudre l'Assemblée... cause de toutes les difficultés, fruit de la peur et de la corruption cléricale. »

RÉSISTANCE DES BOURGEOIS.

Les officiers élurent une « commission exécutive de la Commune » et un état-major (24 mars). Les gardes nationaux bourgeois partisans du gouvernement se réunirent à l'arsenal. Les magistrats du parquet (procureur général et procureur de la République) publièrent une contre-proclamation et dirigèrent la résistance légale. Aucun des deux partis ne se montra disposé à combattre; ils négocièrent, et décidèrent de renvoyer les bataillons à leur domicile. Le nouveau préfet, de Kératry, arrivé (le 27) avec de la cavalerie, barra le pont entre la ville et le faubourg Saint-Cyprien, quartier des partisans de la Commune, et marcha avec ses troupes sur le Capitole. L'*Alliance républicaine* négocia, la Commune fut dissoute, on décida de créer une municipalité provisoire en attendant les élections (27 mars).

DISSOLUTION DE LA COMMUNE.

LA COMMUNE A NARBONNE.

A Narbonne, le mouvement fut l'œuvre d'un seul homme, Digeon, républicain de Carcassonne, organisateur de la Ligue du Midi. N'ayant pu décider son ami le maire de Carcassonne à y proclamer la Commune, il alla à Narbonne, où la population s'agitait en l'absence du maire. Il fit envahir la mairie, proclama la Commune et fit acclamer une liste d'élus (24 mars). L'adjoint vint avec une compagnie d'infanterie attaquer la mairie (25 mars); il fut pris avec deux officiers. Digeon encadra les prisonniers entre ses gardes nationaux et occupa la sous-préfecture. Alors, prenant le titre de « commandant des forces républicaines de l'arrondissement de Narbonne », il envoya des émissaires dans les villes de la région. Deux compagnies de turcos arrivèrent, Digeon fit dresser des barricades et se retrancha (28 mars). Même après la nouvelle des échecs de la Commune en province, il refusa le sauf-conduit apporté par le maire de Carcassonne, et menaça de fusiller ses prisonniers. La barricade fut prise d'assaut, la foule envahit la mairie et dispersa les insurgés (31 mars).

RÉSISTANCE DES INSURGÉS.

MANIFESTATIONS A MARSEILLE.

A Marseille, l'agitation fut plus longue et moins révolutionnaire. Elle commença à la nouvelle du 18 mars dans une réunion publique, convoquée par un avocat israélite de Nîmes, Crémieux, devenu procureur de la République. On cria : « Marseille est avec Paris! » Le maire et le général firent battre le rappel pour rassembler les gardes natio-

naux du parti de l'ordre (23 mars). Les gardes nationaux ouvriers, irrités, envahirent la préfecture et arrêtèrent le préfet et le secrétaire général. Crémieux harangua la foule et fit proclamer une Commission provisoire de 6 membres. Après des négociations avec le conseil municipal et les délégués des groupes républicains, on créa une *Commission départementale provisoire* de 12 membres, formée par parties égales de délégués du conseil municipal, du club républicain de la garde nationale, du club du midi, des réunions publiques. Crémieux, élu président, rédigea deux proclamations pour expliquer le mouvement.

COMMISSION PROVISOIRE.

« Nous veillons sur la République jusqu'à ce qu'une autorité nouvelle émanée d'un gouvernement régulier siégeant à Paris vienne nous relever de nos fonctions. Vive Paris! Vive la République!... Les républicains de Paris et Marseille veulent que Paris et le gouvernement qui y siège gouvernent politiquement la France et, à Marseille, les citoyens marseillais prétendent s'administrer eux-mêmes.... »

PROCLAMATION DE CRÉMIEUX.

Crémieux, ne voulant faire qu'une manifestation politique, ne prit aucune mesure militaire; il ne fit occuper ni la gare, ni Notre-Dame-de-la-Garde, qui domine la ville. Le général avait fait replier ses troupes dans la banlieue; quand il eut reçu des renforts, il marcha sur Marseille et l'attaqua de grand matin (4 avril). Les gardes nationaux retranchés dans la préfecture résistèrent seuls, sous le feu plongeant des canons tirant de Notre-Dame-de-la-Garde. Après un combat vif et court, ils se rendirent; la troupe eut 30 tués et 50 blessés. Le général proclama l'état de siège, ferma les clubs, interdit les réunions, défendit aux journaux de publier aucun acte d'un gouvernement insurrectionnel. Crémieux, condamné par un conseil de guerre, fut fusillé.

MARSEILLE PRISE PAR LES TROUPES.

A Limoges, l'agitation ne se produisit que le 4 avril au départ d'un bataillon envoyé contre Paris. La foule essaya de retenir les soldats, on battit le rappel, les officiers de la garde nationale sommèrent le maire de choisir entre Paris et Versailles; puis les manifestants, au cri de : « Vive la Commune! » envahirent la préfecture. Les cuirassiers chargèrent, leur colonel fut blessé à mort. Les gardes nationaux maîtres de la ville ne purent s'entendre, et se dispersèrent.

ÉMEUTE DE LIMOGES.

Tous ces mouvements marquaient plutôt l'exaltation des républicains radicaux, la défiance des gardes nationaux ouvriers envers l'Assemblée et leur sympathie pour Paris, que la volonté de s'insurger contre le gouvernement. La Commune de Paris restait isolée.

PORTÉE DU MOUVEMENT.

VI. — L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE

LA Commune de Paris, constituée en gouvernement, eut un personnel, une force armée, un budget, et même tenta des réformes. Tous les fonctionnaires publics avaient reçu de Versailles la défense de

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.

faire aucun acte pour la Commune, tous les chefs de service et la plupart des subalternes avaient obéi; il ne restait que les employés inférieurs de l'Imprimerie, de la Monnaie, des postes, et ceux des services parisiens habitués à obéir à l'autorité municipale, l'octroi, les mairies, l'assistance publique. La Commune improvisa un personnel de direction, formé d'ouvriers, pour les services techniques et les finances. La force armée était théoriquement réduite à la garde nationale, obligatoire pour tous les hommes valides. Mais le Comité central avait (22 mars) décidé d'y incorporer les soldats et les marins désarmés: ils gardèrent leur uniforme, ce qui les exposa à être fusillés.

LA FORCE ARMÉE.

FINANCES DE LA COMMUNE.

Les recettes de l'octroi, des postes et des impôts (évaluées à la fin d'avril à 11 millions) ne suffisaient pas pour payer les dépenses, augmentées par le gaspillage du personnel de la guerre. Le Comité central avait déjà, pour payer la solde de la garde nationale, demandé de l'argent au gouverneur de la Banque de France et reçu un million (20 mars). La Banque, défendue seulement par ses employés armés, n'aurait pu protéger contre la Commune son encaisse de plus d'un demi-milliard en numéraire. La commission des finances, dirigée par un employé de commerce scrupuleux, Jourde, et par le vieux Beslay, honnête représentant de 1848, ne voulut pas d'une confiscation qui, en dépréciant les billets de banque, eût jeté le désordre dans le public et fait accuser la Commune de brigandage. La Banque de France fut donc respectée; on ne lui demanda que le reliquat d'une somme due par l'État à la Ville, et des avances de fonds, en tout 7 millions. Jourde présenta (2 mai) un budget en équilibre du 20 mars au 30 avril, 26 millions de recettes et 25 de dépenses (dont 20 pour la guerre). Le total jusqu'à la fin de la Commune fut évalué à 46 millions. Les dépenses civiles étaient réglées avec économie, l'indemnité des membres de la Commune fut fixée à 15 francs par jour, le maximum des traitements à 500 francs par mois.

ACCORD AVEC LA BANQUE DE FRANCE.

ÉQUILIBRE DU BUDGET.

PROJETS DE RÉFORME SOCIALE.

La Commune, absorbée par les affaires courantes et la guerre, qui retenaient la plupart de ses membres hors des séances, n'eut le temps de faire aucune réforme. Mais quelques-uns de ses membres avaient des idées de rénovation sociale, et firent des tentatives, ou des propositions, que les historiens socialistes, préoccupés de montrer le caractère socialiste du mouvement, ont appelées d'un nom ambitieux « l'œuvre de la Commune ». Les actes les plus intéressants pour la population, remise des loyers, prolongation des échéances avec délai de trois ans pour rembourser la dette, restitution gratuite des reconnaissances du Mont-de-piété jusqu'à 20 francs (6 mai), réquisition des logements vacants pour loger les familles sans asile (à la fin du siège), ne furent que des mesures d'urgence motivées par des conditions exceptionnelles. — Les essais manqués pour établir l'instruction gratuite et laïque, ou pour abolir les

offices ministériels, n'avaient rien de socialiste. — On a signalé une tendance socialiste dans la commission du travail et de l'échange chargée de l'étude des réformes « soit dans les services publics, soit dans les rapports des travailleurs avec les patrons », avec la mission de faire une enquête générale et une statistique sur le travail et l'échange. On a vu un embryon de législation du travail dans l'abolition des bureaux de placement, l'autorisation donnée à la commission de réviser les marchés conclus par l'État et d'accorder la préférence aux associations ouvrières en inscrivant dans leur cahier des charges le salaire et la durée de la journée (12 mai), l'ordre de dresser la liste des ateliers abandonnés pour les remettre aux ouvriers (16 avril), et surtout l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries (20 avril). Ces manifestations, œuvres d'une minorité d'internationalistes ou de blanquistes, n'expriment pas la tendance de la Commune, en majorité révolutionnaire, plutôt que socialiste.

COMMISSION DU TRAVAIL.

MESURES RELATIVES AU TRAVAIL.

VII. — LE SIÈGE DE PARIS ET LES MESURES REVOLUTIONNAIRES

A Versailles et à Paris les adversaires restèrent deux semaines sur la défensive. Thiers concentrait ses troupes dans le camp de Satory, en les isolant de la population civile pour rétablir leur moral. Il obtenait du gouvernement allemand le renvoi des prisonniers d'Allemagne, et réunissait une armée de plus de 100 000 hommes, bien pourvue d'artillerie; les renforts portèrent l'effectif au milieu d'avril à plus de 130 000 combattants (170 000 rationnaires), divisés en 5 corps et une réserve.

FORMATION DE L'ARMÉE DE THIERS.

La Commune disposait officiellement de 234 bataillons de garde nationale, divisée en *active* (environ 80 000 inscrits), et *sédentaire* (115 000). C'étaient des chiffres sur le papier : Cluseret, qui commanda en avril, évalue le total à 41 500, et dit qu'il demandait 3 000 hommes quand il voulait 1 300 combattants. Faute de discipline et de procédés de contrainte, les hommes de bonne volonté seuls allaient au combat ou dans les forts, et c'étaient toujours les mêmes. On a évalué l'effectif réel maximum à 30 000 hommes (15 000 du côté du sud, 10 000 du côté de l'ouest). Les armes surabondaient : 280 000 chassepots, 1 790 canons ou mitrailleuses, mais dispersés, une partie restant avec les bataillons; on ne se servit pas des grosses pièces de marine, on n'employa guère que les pièces en place (320), servies par 5 600 artilleurs, bons pointeurs; le génie se réduisait à quelques compagnies. Une « commission de construction », chargée de faire des barricades dans Paris, ne fit qu'une barricade décorative, qui resta inachevée. La

L'ARMÉE DE LA COMMUNE.

garde nationale, malgré la promesse de lui donner un commandant électif, avait pour chefs (depuis le 24 mars) 3 généraux improvisés nommés par le Comité central : Eudes, étudiant en pharmacie, Duval, ouvrier fondeur, tous deux blanquistes, et Bergeret, commis de librairie et membre de l'Internationale. Les opérations s'étaient bornées à occuper les forts du sud évacués par les troupes.

LES CHEFS.

OFFENSIVE CONTRE LA COMMUNE.

Thiers prit l'offensive (2 avril) en faisant attaquer le pont de Neuilly. Les troupes forcèrent la barricade et occupèrent Courbevoie; des gardes nationaux prisonniers furent fusillés par les gendarmes. La guerre, dès le début, prit un caractère d'exécutions ou de massacres. Des deux côtés l'animosité supprimait tout sang-froid et toute critique, inspirait des actes violents ou des paroles d'insulte, et faisait accepter toutes les accusations sans contrôle. On ne se désignait même que par des sobriquets injurieux. Les combattants de la Commune, qui s'appelaient eux-mêmes *fédérés* (membres de la Fédération de la garde nationale) étaient surnommés « communards » ou « communeux »; ils appelaient leurs adversaires « Versaillais ». A la nouvelle du combat, la Commission exécutive fit fermer les portes de Paris et armer les remparts, et lança une proclamation :

VIOLENCE DE LA LUTTE.

PROCLAMATION DE LA COMMUNE.

« Les conspirateurs royalistes ont attaqué.... Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont attaqué avec les zouaves pontificaux et la police impériale.... Les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes... ont engagé la guerre civile. »

La foule irritée fut saisie d'une passion de sortie et se rassembla en armes en criant : « A Versailles! » Les trois généraux, d'accord avec la Commission exécutive, firent décider une sortie générale.

SORTIE DU 3 AVRIL.

Le 3 avril avant le jour, les fédérés sortirent en 3 colonnes. La première (10 000 hommes), sous Duval, opérant au nord-ouest, sortit sans éclaireurs par Neuilly, Rueil, et passa à portée des canons du Mont-Valérien, comptant que la garnison ne tirerait pas. Surprise par les obus, elle fut prise de panique et reflua sur Paris. Son aile droite, qui avait atteint Bougival, à 7 kilomètres de Versailles, revint couvrir la retraite; Flourens, qui la commandait, resta en arrière dans une auberge pour se reposer; dénoncé aussitôt, il fut arrêté et tué par un capitaine de gendarmerie. Le général Galliffet fit fusiller trois fédérés égarés à Chatou et fit publier dans la ville une proclamation :

MORT DE FLOURENS.

PROCLAMATION DE GALLIFFET.

« La guerre a été déclarée par les bandes de Paris.... Elles m'ont assassiné mes soldats. C'est une guerre sans trêve ni pitié que je déclare à ces assassins. »

La deuxième colonne (sous Eudes), sortie à l'ouest par Meudon, arriva jusqu'à Bellevue, fut repoussée et se replia protégée par le tir des forts du sud.

La troisième (sous Duval), sortie au sud jusqu'à Villacoublay, fut attaquée par des forces très supérieures et se réfugia dans la redoute du plateau de Châtillon. Le lendemain matin, les fédérés y furent cernés et se rendirent sur la promesse d'avoir la vie sauve. Les prisonniers emmenés à Versailles rencontrèrent le général Vinoy; il demanda qui était le chef, Duval se nomma, le général le fit fusiller sur place. La Commune répondit en votant à l'unanimité, le 5 avril, un décret. *DUVAL FUSILLÉ.*

« Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.... Tous les accusés... seront les otages du peuple de Paris. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages. » *DÉCRET DE LA COMMUNE.*

Cette mesure comminatoire, que la Commune n'eut pas le temps d'appliquer officiellement lui donna un renom de sauvagerie; elle devait avoir pour conséquence l'arrestation et le massacre de personnages notables. Le membre le plus actif de la Commission de sûreté générale, un ancien répétiteur, d'allures bohêmes et de langage cynique, Raoul Rigault, admirateur d'Hébert, fit emprisonner l'archevêque de Paris, plusieurs curés et des religieux. Il fit arrêter le journaliste républicain Chaudey et supprima plusieurs journaux hostiles à la Commune. *ARRESTATIONS DANS PARIS.*

Le triple échec du 3 avril déconsidéra la Commission exécutive. La Commune destitua les généraux vaincus et donna le commandement en chef, avec le pouvoir de désigner ses auxiliaires, à un officier français, Cluseret, qui avait acquis aux États-Unis le titre de général. Il fit nommer généraux deux officiers polonais et chef d'état-major un officier français, La Cecilia. Il fit diviser la garde nationale en deux catégories, réservant le service actif aux « bataillons de guerre », formés des célibataires de dix-sept à trente-cinq ans. Mais, n'ayant pas confiance dans ses troupes improvisées, il renonça à toute opération active et se maintint sur la défensive. *LE GÉNÉRAL CLUSERET.*

Thiers ne voulait pas couper les vivres à la population parisienne; d'ailleurs, les approvisionnements continuaient à entrer par l'est et le nord où les troupes allemandes se maintenaient dans une stricte neutralité; la ville ne pouvait être prise par la famine. Le gouvernement décida d'attaquer les fortifications, et la guerre prit la forme d'un siège de Paris par l'armée française. L'attaque fut dirigée à la fois contre les forts du sud, Issy et Vanves, dont on fit le siège en règle, et contre les défenses improvisées de l'ouest, bombardées par le Mont-Valérien, par les batteries établies à Meudon, Clamart, Saint-Cloud, et par la redoute de Montretout, armée de 120 pièces qui tiraient sur le Point-du-Jour. Dombrowski, qui commandait la défense de l'ouest, reprit Asnières et *SIÈGE DE PARIS.*

Neuilly (10-12 avril) et empêcha le passage de la Seine (le 21). Le mois d'avril se passa sans résultat décisif.

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE.

La Commune se compléta par l'élection de 31 membres (fixée au 4 avril, ajournée au 10, faite le 16) dans 11 arrondissements. Il ne vint que 15 000 votants, 1 600 dans les arrondissements qui avaient élu des modérés. Une douzaine seulement de candidats obtinrent le huitième des inscrits, exigé pour une élection valable. Ce fut le sujet d'une discussion : la minorité voulait respecter la légalité; la Commune, par 26 voix contre 18, décida de se contenter de la majorité des votants et ratifia 20 élections (11 sièges pour lesquels il n'était point venu de votants restèrent vacants). Les nouveaux venus se joignirent presque tous à la majorité révolutionnaire et renforcèrent la tendance au régime centralisé et aux mesures d'exception. Le gouvernement par les commissions fut jugé trop faible;

CRÉATION DES DÉLÉGUÉS.

la Commune élut pour chaque service un *délégué* faisant fonction de ministre; les 9 délégués réunis formèrent la Commission exécutive; c'était le retour à la pratique du ministère.

DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS.

La Commune décida de publier une « Déclaration au peuple français ». La Commission chargée de préparer le projet fut formée de représentants des deux tendances opposées. Les centralistes laissèrent un doctrinaire fédéraliste, le journaliste P. Denis, rédiger un texte qui fut adopté presque sans discussion. C'était l'exposé d'une fédération des communes françaises.

THÉORIE DE LA FÉDÉRATION DES COMMUNES.

« L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France », avec une garde nationale « veillant seule au maintien de l'ordre », une « administration centrale » formée par la « délégation des communes fédérées »; Paris se réservant le droit de « créer des institutions propres... à universaliser le pouvoir et la propriété ».

Cette doctrine, que la Commune se laissait attribuer officiellement, ne répondait ni aux idées de la majorité ni aux actes de la Commune, où a toujours dominé le parti du régime centralisé et du droit de Paris à gouverner la France.

TENTATIVES DE CONCILIATION DE LA LIGUE DES DROITS DE PARIS.

Trois groupes républicains continuèrent les essais de conciliation, pendant le mois d'avril :

1° La *Ligue de l'Union républicaine pour les droits de Paris* fut fondée (le 5) par les maires et les députés, pour obtenir « la reconnaissance du droit de Paris... à régler par un conseil librement élu sa police, ses finances, son assistance publique, son enseignement » et « la garde de Paris exclusivement confiée à la garde nationale ». Elle publia un appel et un programme des « vœux de la population parisienne », puis envoya une délégation à Thiers (12 avril).

2° L'*Union du Commerce et de l'Industrie*, formée de 56 chambres

syndicales, après avoir envoyé une délégation (le 8), renouvela sa démarche de concert avec la Ligue des droits de Paris (25 avril). *DES CHAMBRES SYNDICALES,*

3° Les francs-maçons envoyèrent successivement deux délégations (11 et 12); puis ils tinrent une réunion générale (26 avril) et allèrent en cortège planter leurs bannières sur les remparts. Thiers refusa de négocier avec des insurgés, ne promettant que la vie sauve à ceux qui poseraient les armes. *DES FRANCS-MAÇONS.*

DESTITUTION DE CLUSERET.

La marche des opérations militaires amena une crise intérieure. Le fort d'Issy, écrasé par les projectiles, fut évacué, la Commission irritée destitua et fit arrêter Cluseret. La Commune, sur la proposition de Miot, montagnard de 1849, après trois séances de discussion, décida, par 45 voix contre 12, « vu la gravité des circonstances et la nécessité de prendre promptement les mesures les plus radicales », de créer un *Comité de Salut public* de 5 membres, « ayant les pouvoirs les plus étendus sur toutes les commissions ». La minorité, de 28 voix contre 34 (sur l'article 1er), s'abstint de l'élection, les élus n'obtinrent que des chiffres de voix allant de 33 à 21. Le commandement en chef fut donné à un capitaine du génie, Rossel, qui, mécontent d'avoir été écarté pendant la guerre des postes d'action, irrité de la capitulation de Paris et de la paix, était venu à Paris se mettre au service des insurgés, avec l'espoir de recommencer la guerre contre l'Allemagne. Rossel essaya de transformer les gardes nationaux en une troupe régulière; il demanda aux généraux de choisir chacun 5 bataillons, pour les réunir en régiments avec des officiers nommés et non élus, et former un corps de 16000 hommes; il voulait livrer bataille. Il entra en conflit avec le Comité de Salut public qui désapprouvait l'offensive, et avec le Comité central qui ne lui fournissait pas assez d'hommes.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

ROSSEL COMMANDANT EN CHEF.

DÉMISSION DE ROSSEL.

Le fort d'Issy, réoccupé par les fédérés, fut définitivement évacué et occupé par les assiégeants (8 mai). Rossel furieux envoya une lettre de démission à la Commune et la publia. La Commune le fit arrêter et nomma à sa place Delescluze. Le fort de Vanves, tourné par les troupes, fut évacué la nuit par les fédérés (13 mai). La majorité de la Commune avait jusque-là résisté aux admirateurs de 1793 qui voulaient établir un régime de terreur. Elle avait protesté contre les opérations de R. Rigault et interdit toute perquisition sans mandat (14 avril). La crise affaiblit ses scrupules. Treize journaux furent supprimés (5 et 11 mai). Tout citoyen fut obligé de porter une carte d'identité, sorte de certificat civique délivré par les commissaires, et de l'exhiber à tout garde national (15 mai). Le décret ordonnant d'abattre la colonne de la place Vendôme fut exécuté (16 mai); la maison de Thiers à Paris fut démolie. La minorité, opposée au pouvoir discrétionnaire, protesta (15 mai) par une déclaration de 22 membres qui reprochaient à la Commune d'avoir

ÉVACUATION DES FORTS.

MESURES DE RIGUEUR.

PROTESTATION DE LA MINORITÉ.

« abdiqué son pouvoir » en créant « une dictature », et annonçaient leur résolution de se retirer dans leurs arrondissements; mais elle revint en séance (le 17). Le jury d'accusation, prévu par le décret sur les otages, fut formé et, sur la demande de R. Rigault, reçut le pouvoir de prononcer des peines; il commença à opérer le 19.

JURY D'ACCUSATION.

VIII. — LA PRISE DE PARIS ET LA RÉPRESSION[1]

ENTRÉE DES TROUPES PAR LE POINT-DU-JOUR.

LE feu des assiégeants, concentré sur le Point-du-Jour, l'avait rendu intenable; l'armée française s'était avancée jusque près de l'enceinte et préparait l'assaut pour le 23; elle n'en eut pas besoin. Le 21 avril (un dimanche), une porte restée sans défenseurs fut signalée par un piqueur du service municipal. L'armée entra à l'insu des insurgés. Il semble qu'elle aurait pu occuper rapidement toute la ville. Mais les journaux de Paris annonçaient des mesures prises pour détruire la ville et engloutir les vainqueurs dans une catastrophe épouvantable : une délégation était chargée d'organiser « la guerre scientifique », l'*Officiel* parlait des « forces terribles que la science met aux mains de la Révolution ». On craignit que le terrain ne fût miné, l'armée avança prudemment de l'ouest et du sud vers les quartiers du centre.

LENTEUR DE LEUR MARCHE.

ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE.

Les fédérés eurent le temps d'organiser la résistance dans le centre et la prolongèrent pendant une semaine en se repliant lentement vers les quartiers ouvriers du nord-est. Ils coupèrent les grandes voies par des barricades et, joignant à ce vieux procédé de la guerre des rues la méthode nouvelle employée par les Allemands dans la guerre régulière, ils incendièrent les quartiers qu'ils évacuaient, pour retarder la poursuite. On avait fait de grands approvisionnements de pétrole pour suppléer au gaz qu'on ne pouvait plus fabriquer faute de charbon : ils servirent à enduire les maisons et les monuments, surtout près de la Seine. Ces incendies au pétrole donnèrent l'impression d'un système concerté par la Commune pour détruire Paris; les journaux décrivirent les bandes de femmes (« les pétroleuses ») chargées de préparer l'incendie.

INCENDIES AU PÉTROLE.

INACTION DE LA COMMUNE.

Ni la Commune ni le Comité central n'avaient donné d'ordres; la plupart de leurs membres opéraient séparément, chacun dans son quartier; il n'en restait qu'une vingtaine réunis à l'Hôtel de Ville, puis réfugiés à la mairie du XIe, et enfin à Belleville, rédigeant des proclamations, se querellant, cherchant à négocier par l'intermédiaire du représentant des États-Unis. La défense des barricades, les incendies,

1. Cam. Pelletan, *La semaine de mai*, 1880. — Sur l'exécution des otages, M. Vuillaume, *Mes cahiers rouges au temps de la Commune*, 1910, donne des renseignements inédits. Général Appert, *Rapport... sur les opérations de la justice militaire... insurrection de 1871*, publié par l'Assemblée nationale. Karl Marx, *La Commune de Paris*, trad. fr., 1901

les massacres, tout se fit sans plan ni entente, tout fut l'œuvre personnelle des chefs ou des combattants. La résistance fut courte à la Butte-Montmartre, incohérente au Panthéon, énergique au pont d'Austerlitz, méthodiquement organisée par le général Wrobleski à la Butte-aux-Cailles, désespérée aux Buttes-Chaumont et dans le cimetière du Père-Lachaise, où se livra le dernier combat. Les incendies systématiques d'édifices publics et de maisons eurent lieu surtout dans les quartiers voisins de la Seine, depuis la rue Royale et la rue du Bac jusqu'à l'Hôtel de Ville. Un hasard sauva les monuments les plus précieux, Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, le Louvre; mais les Tuileries et l'Hôtel de Ville furent détruits. Le massacre des « otages » détenus dans les prisons fut ordonné par R. Rigault, Ferré et un autre blanquiste. On fusilla d'abord Chaudey, puis l'archevêque, le président Bonjean, le curé de la Madeleine, les religieux. Enfin (le 26) un bataillon de fédérés, revenant d'un combat, alla prendre dans la prison de la Roquette une cinquantaine de gardes de Paris et de sergents de ville et une dizaine de religieux et de prêtres, les emmena dans un enclos rue Haxo et les fusilla en désordre.

OPÉRATIONS D'INITIATIVE INDIVIDUELLE.

DESTRUCTION DE MONUMENTS.

MASSACRE DES OTAGES.

Les soldats, exaspérés par un siège, sous les yeux de l'ennemi, par la guerre de rues et les incendies et conduits par des officiers indignés contre les révolutionnaires de Paris, arrivaient disposés à traiter les insurgés en assassins et en incendiaires. L'ordre officiel de faire prisonniers les fédérés qui se rendraient ne fut pas observé. De ce côté aussi les procédés varièrent suivant le caractère personnel des chefs et les dispositions momentanées des troupes. En beaucoup d'endroits, après le combat, on fusilla sur place les hommes pris les armes à la main, et ceux qu'on trouva dans les maisons les mains noires. On fusilla aussi des non-combattants dénoncés comme « communards », et des passants pris par erreur pour des membres de la Commune. Un officier alla même arrêter dans sa maison un député de Paris, le journaliste Millière, resté étranger à l'insurrection, et le fit fusiller devant le Panthéon. Dans quelques quartiers, des cours martiales formées d'officiers de gendarmerie trièrent les prisonniers; on renvoya les *ordinaires* en prison, d'où on les emmena à Versailles; ceux qu'on déclara *classés* furent fusillés. Le nombre des morts n'a jamais pu être connu; le général Appert, chargé de la justice militaire, l'a évalué à 17000, sans compter ceux qui furent tués hors de Paris.

FUSILLADES SOMMAIRES.

La répression, commencée pendant la bataille, fut continuée pendant plus de quatre ans par la justice militaire. On arrêta dans Paris tous les gens dénoncés comme ayant pris part à l'insurrection, soit comme fédérés, soit comme fonctionnaires : l'autorité reçut près de 330000 dénonciations. Le chiffre officiel des arrestations maintenues fut

ARRESTATIONS ET DÉNONCIATIONS.

TRAITEMENT DES PRISONNIERS

de 38 000 (dont 1 058 femmes, 651 enfants). Les prisonniers, traités sans ménagements, d'abord entassés à Versailles ou campés en plein air, furent évacués sur les ports de l'Ouest, enfermés dans les forts ou sur les pontons, en attendant d'être jugés.

CONSEILS DE GUERRE.

Les conseils de guerre, dont le nombre fut porté de 4 à 26, opéraient lentement, avec des renseignements insuffisants qui firent commettre beaucoup d'erreurs. Les journaux conservateurs réclamaient des peines impitoyables, pour « purger Paris », le punir et le « guérir ».

CONDAMNATIONS.

La plupart des condamnations (9 285) furent prononcées simplement pour avoir porté les armes ou exercé illégalement une fonction. La peine différa selon le caractère des juges et l'interprétation donnée aux actes. Plus encore qu'en 1848, on appliqua indifféremment aux mêmes actes la peine politique de la déportation ou les peines de droit commun, travaux forcés et réclusion. Contrairement à l'opinion qui attribuait l'insurrection aux étrangers et aux malfaiteurs, on ne trouva que 396 étrangers et 238 repris de justice. Le total officiel fut de 13 450 condamnations (dont 3 313 par contumace) : 270 à mort, 410 aux travaux forcés, 3 989 à la déportation dans une enceinte fortifiée, 3 507 à la déportation simple, 1 269 à la détention, 64 à la réclusion, 322 au bannissement, 3 398 à la prison. La plupart des condamnations à mort furent commuées, il n'y eut que 26 condamnés exécutés, la plupart militaires. Les déportés furent envoyés à la Nouvelle-Calédonie.

RÉFUGIÉS A L'ÉTRANGER.

Les contumaces qui parvinrent à se cacher et à sortir de France se réfugièrent dans les pays voisins, surtout en Angleterre et en Suisse; les gouvernements, les traitant en réfugiés politiques, refusèrent l'extradition réclamée par Jules Favre. Le vide laissé par les ouvriers arrêtés ou échappés fut très sensible dans l'industrie parisienne.

RÉSULTATS DE LA RÉPRESSION.

La répression eut pour résultat immédiat d'exterminer le parti révolutionnaire parisien, et d'affaiblir en France le parti républicain. La Commune, mouvement parisien révolutionnaire, n'acquit une portée durable que par une méprise volontaire qui prit prétexte de son emblème, le drapeau rouge, et de la présence d'ouvriers internationalistes dans le Conseil. Marx, au nom de l'Internationale, la glorifia comme un soulèvement contre la bourgeoisie au nom du principe de la lutte des classes. Elle devint, dans l'imagination des socialistes de tous les pays, la défaite du prolétariat socialiste français.

LIVRE IV

L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE[1]

CHAPITRE PREMIER

LA RÉORGANISATION DU PAYS (1871-72)

I. LES LOIS D'URGENCE. — II. L'ÉCHEC DE LA FUSION ROYALISTE. — III. FORMATION DES GROUPES PARLEMENTAIRES. — IV. CONSTITUTION PROVISOIRE DU 31 AOUT 1871. — V. LA RÉFORME DES CONSEILS LOCAUX. — VI. LA RÉORGANISATION DE LA FORCE ARMÉE. — VII. LA RÉORGANISATION DES FINANCES. — VIII. LES LIMITES DE LA RÉORGANISATION.

I. — LES LOIS D'URGENCE

MESURES D'URGENCE.

LE travail de réorganisation auquel Thiers, à Bordeaux, avait convié l'Assemblée fut précédé de mesures d'urgence prises par nécessité (avril-août 1871), en vue de constituer un régime provisoire.

RÉGIME MUNICIPAL.

Le gouvernement de la Défense nationale avait laissé en suspens l'administration municipale de la France. La loi du 22 juillet 1870 avait

1. SOURCES. — Pour la bibliographie, voir en tête du livre I. — Le *Journal officiel* publie tous les actes du gouvernement et les comptes rendus de l'Assemblée. Duvergier, *Collection des lois* (annuel) donne le texte de toutes les lois politiques et administratives avec des notes sur les discussions. — Le compte rendu in extenso des séances est reproduit dans les *Annales de l'Assemblée nationale* de 1871 à 1876, avec les documents annexes (projets de lois, budgets, rapports); la *Table analytique des Annales*, 2 vol., 1879-80, t. I, Matières, t. II, Noms. — Les journaux quotidiens organes des partis sont, pour cette période : l'*Union* (légitimiste), l'*Univers* (catholique légitimiste), le *Français* (catholique orléaniste de Mgr Dupanloup), le *Journal de Paris* (centre droit), le *Pays* et l'*Ordre* (impérialistes), le *Journal des Débats* et le *Temps* (centre gauche), le *Siècle* (gauche), la *République française* depuis 1872 (extrême gauche, Gambetta). Les revues politiques sont le *Correspondant* (catholique), la *Revue des Deux Mondes* (centre droit libéral), la *Revue politique* ou *Revue bleue* (républicain modéré). Un résumé annuel des événements est donné dans *L'année politique* de A. Daniel (pseudonyme de André Lebon) depuis 1874, l'*Annual Register*, anglais, le *Schulthess' Europäischer Geschichtskalender*, allemand. — Quelques détails confidentiels et des impressions se trouvent dans les souvenirs des contemporains : Thiers, *Notes et souvenirs*; de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, 1888 (sur les divisions intérieures du parti légitimiste); vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-77*, 1905 (orléaniste); Martial Delpit, *Journal et correspon-*

été abrogée par le décret du 16 septembre, qui faisait élire le maire par le conseil municipal. Mais les élections nécessaires pour remplacer les conseils municipaux de l'Empire restaient suspendues. L'Assemblée, pour ne pas paraître céder à l'agitation des Parisiens, fut obligée de régler le régime municipal de toute la France sans attendre la réforme générale projetée pour établir la décentralisation.

CONFLIT AVEC THIERS.

L'Assemblée voulait donner l'élection du maire au conseil municipal. Thiers, habitué à la centralisation, demanda la nomination par le gouvernement parmi les membres du conseil : c'était le régime du temps de Louis-Philippe, repris par la loi de 1870. Il obligea la commission à un compromis : nomination dans les chefs-lieux d'arrondissement et les communes au-dessus de 6 000 âmes, élection par le conseil dans les petites communes. Un amendement, qui rendait le maire à l'élection dans toutes les communes, passa malgré le gouvernement, par 279 voix contre 209. Thiers s'indigna qu'on voulût « remettre au hasard de l'élection le gouvernement des grandes villes », et menaça de se retirer. La commission fit suspendre la séance, et adopter une transaction, qui laissa au gouvernement la nomination dans les chefs-lieux et les villes de 20 000 âmes.

LOI MUNICIPALE.

L'application du droit commun à Paris étant déclarée impossible, la commission proposa de faire élire les conseillers municipaux par arrondissement, l'Assemblée vota la proposition de Léon Say : un conseiller élu par quartier (en tout 80); ce régime provisoire reste aujourd'hui encore en vigueur. La loi municipale (du 16 avril 1871), expressément déclarée provisoire, devait durer jusqu'au vote d'une « loi organique », au maximum trois ans.

LOI SUR LA PRESSE.

La loi de 1868 qui réglait le régime de la presse était annulée par le décret du 10 octobre 1870 qui abrogeait le cautionnement. La commission proposa le retour à la loi sur la presse de 1819. L'Assemblée vota d'abord une loi qui rendit au jury les procès de presse et rétablit le régime de 1849 (15 avril). Elle la compléta par la loi du 11 juillet, qui rétablit le cautionnement. Thiers en voulait le montant aussi fort

dance; Ch. de Lacombe, *Journal politique*, 2 vol., 1907-8 (royaliste); J. Simon, *Le gouvernement de M. Thiers*, 1898; H. Pessard, *Mes petits papiers, 1871-73*, 1888 (journaliste conservateur); marquis de Dampierre, *Cinq années de vie politique*.

TRAVAUX. — Sur l'ensemble : Sam. Denis, *Histoire contemporaine*, t. IV, 1903. G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, 4 vol., 1903-08 (t. I-III). De Marcère, *L'Assemblée nationale de 1871*, t. I-III, 1904-07, œuvre de polémique conservatrice (fait allusion à des notes prises par l'auteur au cours des événements, mais ne les cite pas). E. Zévort, *Histoire de la troisième République*, t. I-III, 1896-97 (républicain gambettiste), résumé des débats parlementaires et des faits divers. — Sur les rapports avec le clergé : A. Debidour, *L'Eglise catholique et l'Etat sous la troisième République*, t. I, 1906 (républicain anticlérical). — P.-F. Simon, *A. Thiers chef du pouvoir exécutif et président de la République française*, 1911, étude juridique et historique très pénétrante sur les conditions exceptionnelles du regime de 1871 à 1873.

que dans le décret de 1852; la commission le fit réduire aux chiffres de 24000, 12000 et 6000 francs, suivant la population. C'était la liberté limitée par le cautionnement, la liberté de la presse pour la bourgeoisie et restreinte aux parties de la France où la presse n'avait qu'une faible action; car l'état de siège maintenu à Paris et dans les grandes villes (jusqu'en 1876) mettait les journaux à la discrétion de l'autorité.

RETOUR AU CAUTIONNEMENT.

L'Assemblée décida d'examiner les faits de la guerre et de la révolution avec l'arrière-pensée de montrer à l'opinion publique la responsabilité de ses adversaires, républicains et impérialistes. Les députés révolutionnaires de Paris avaient pris l'initiative en proposant (6 mars) de demander compte aux membres du gouvernement de la Défense nationale de Paris des pouvoirs qu'ils avaient exercés. La majorité royaliste créa une commission chargée d'une « Enquête sur le 4 septembre et les actes du gouvernement de la Défense nationale ». Elle en créa d'autres chargées de « l'Enquête sur l'insurrection du 18 mars », et de l'examen des opérations militaires (juin 1871).

COMMISSIONS D'ENQUÊTES SUR LES ACTES RÉCENTS.

Le ministre des Finances avait demandé (3 mars) une commission pour l'examen de tous les marchés passés par une administration publique pour les dépenses de la guerre, afin de réprimer les irrégularités. L'Assemblée élut (7 avril) une commission de 60 députés, avec « tous pouvoirs... pour faire comparaître... ou interroger... ou faire communiquer toutes les pièces... » afin « de faire connaître au pays le prix de la guerre » et « d'apprécier les conditions dans lesquelles les dépenses avaient été faites ».

COMMISSION D'EXAMEN DES MARCHÉS.

Après la défaite de la Commune, Thiers pria l'Assemblée de « partager » la responsabilité du gouvernement dans la répression, en se chargeant d'exercer le droit de grâce. Une commission de 15 membres fut créée (17 juin) pour donner son avis sur toutes les grâces individuelles; il fallait son consentement pour les « faits se rattachant à la dernière insurrection », ce qui rejetait sur la « commission des grâces » l'odieux des exécutions et des refus de commutation de peine.

COMMISSION DES GRÂCES.

Le ministre de la Guerre proposa (14 juillet) d'annuler le décret de la délégation de Tours (du 13 octobre 1870) qui, suspendant les lois sur l'avancement dans l'armée, permettait pendant la durée de la guerre de donner des grades et des avancements extraordinaires, et de créer une commission de 7 membres (dont 5 officiers), pour réviser toutes les promotions de grades. L'Assemblée ne voulut créer qu'une commission de 15 membres pris dans son sein. La « Commission de revision des grades » fit rétrograder la plupart des officiers qui avaient avancé rapidement dans les campagnes de la Loire, du Nord ou de l'Est, pendant que les officiers de l'armée impériale étaient prisonniers en Allemagne.

COMMISSION DE REVISION DES GRADES.

Les républicains lui reprochèrent de maltraiter systématiquement ceux qu'on appelait « les officiers de Gambetta ».

RÔLE DES COMMISSIONS.

Commission des marchés, commission des grâces, commission de revision des grades, toutes trois étaient pour l'Assemblée un moyen d'affirmer sa souveraineté en toute matière, pour Thiers un moyen de lui faire partager les responsabilités impopulaires.

MAINTIEN DES RÉSERVISTES DANS L'ARMÉE.

L'armée, désorganisée par la guerre et la captivité, fut réorganisée suivant la loi de 1868 ; les hommes de la réserve appelés pour la guerre furent gardés dans l'armée active jusqu'au terme de cinq ans, sans égard pour leur privilège antérieur. Le 29 juin, à Longchamp, en présence du gouvernement et de l'Assemblée, Thiers passa en revue une armée de 120 000 hommes. Ce fut une cérémonie patriotique. Thiers pleura et embrassa Mac-Mahon.

REVUE DE LONGCHAMP.

LE DÉFICIT.

L'État n'avait plus d'argent. L'impôt dans les départements envahis était perçu par l'ennemi, la crise économique en diminuait le rendement. Les dépenses de la guerre dépassèrent fortement les prévisions. Thiers évaluait le déficit des budgets de 1870 et 1871 à 1 636 millions (987 pour 1871). On le régla plus tard, avec les dépenses extraordinaires, à 2 570 millions. L'État s'était fait avancer par la Banque de France 1 330 millions et avait ordonné le cours forcé des billets de banque. Il restait un découvert de 300 millions (outre l'emprunt fait en Angleterre), et le numéraire manquait, même la monnaie d'argent ; on la remplaçait par une sorte de papier-monnaie de 1, 2, 5 francs, émis par des sociétés de crédit.

COURS FORCÉ DU PAPIER-MONNAIE.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE.

Le traité de Francfort obligeait la France à payer dès 1871 une somme de 2 milliards ; on n'osa pas la demander à l'impôt ; une souscription patriotique, lancée par les habitants de Nancy et accueillie avec faveur, donna 6 millions et demi, somme énorme pour un don volontaire, mais hors de proportion avec les besoins. Thiers proposa un emprunt de 2 milliards, dont un demi-milliard pour les dépenses du pays. Il refusa d'émettre des obligations remboursables avec loterie, qui eussent moins grevé l'avenir ; il voulait satisfaire les financiers qui trouvaient avantage à placer des valeurs perpétuelles. L'Assemblée vota à l'unanimité un emprunt *perpétuel* de 2 milliards, sous forme de 5 p. 100 émis à 82,50, ce qui portait l'intérêt à plus de 6 p. 100 du produit brut, et assurait une prime aux souscripteurs. Les souscriptions affluèrent, le total souscrit dépassa 4 milliards et demi. Le tort fait par le taux élevé de l'intérêt parut compensé par l'impression de la force du crédit de la France.

EMPRUNT DE 2 MILLIARDS.

II. — L'ÉCHEC DE LA FUSION ROYALISTE[1]

IRRITATION DES ROYALISTES.

La majorité royaliste de l'Assemblée, mécontente de voir durer la République, s'alarma lorsqu'un journal de province révéla les promesses faites par Thiers pendant la Commune aux délégations des villes républicaines; un député demanda à interpeller. Thiers, irrité, refusa de répondre. Ses allures inquiétaient les royalistes; un de ses ministres, de Larcy, le trouvait changé, prenant un ton voltairien, faisant des plaisanteries irréligieuses; les républicains ne le contrariaient pas, sachant que de lui seul dépendait le sort de la République; il semblait se rapprocher d'eux. Les royalistes avaient attendu la conclusion de la paix et la prise de Paris. Une fois le démembrement consommé et l'insurrection écrasée, ils essayèrent de rétablir la monarchie.

RENTREE DES PRINCES D'ORLÉANS.

Les princes de la famille royale divisés en deux branches hostiles étaient tenus à l'écart de la France par des lois spéciales; il fallait abroger les lois d'exil de 1832 et 1848 et réconcilier les deux branches, les princes d'Orléans prirent l'initiative. Le duc d'Aumale et le prince de Joinville, tous deux élus à l'Assemblée le 8 février, avaient débarqué en France le 15, et négociaient, pour obtenir l'abrogation de la loi d'exil, avec les légitimistes par le général Ducrot, avec les catholiques par l'évêque Dupanloup, avec Thiers par son ami d'Haussonville. Thiers, qui s'était fâché en août 1870 quand ils avaient parlé de rentrer, déclara à Decazes, leur partisan, qu'il allait les faire arrêter, et chargea leur homme de confiance Bocher de les empêcher de venir à Bordeaux; il proposa de laisser valider leur élection, à condition qu'ils donneraient leur démission. Il expliqua à d'Haussonville qu'il tenait à ménager les républicains de plus en plus puissants dans les villes, et ne comptait pas sur la fusion. Chambord était « un enfant ou un sot doucement mais intrépidement obstiné », d'Aumale « un ambitieux ». La partie n'était pas égale entre les « trois dynasties, la branche aînée qui ne demande pas à rentrer, la dynastie impériale qui n'ose pas rentrer, et la branche cadette ». Rappeler les d'Orléans, ce serait rompre l'équilibre à leur profit.

OPPOSITION DE THIERS.

ABROGATION DES LOIS D'EXIL.

Un député ouvrit le débat en proposant d'abroger toutes les lois d'exil (2 juin). Un royaliste demanda de n'abroger que les lois (de 1832 et 1848) relatives à la maison de Bourbon. La commission, à une grande majorité, réclama l'urgence; Thiers, après l'avoir combattue, céda à un courant d'opinion irrésistible : l'abrogation fut votée par 484 voix contre 163, l'élection des princes validée par 448 voix contre 113.

1. Voir surtout de Falloux, *Mémoires d'un royaliste.*

THIERS REÇOIT LES PRINCES.

Les princes revinrent aussitôt (d'Angleterre) à Versailles et firent une visite à Thiers, qui la leur rendit. Le 12 juin, il présenta aux princes venus à sa réception deux de ses ministres républicains, et causa familièrement avec le duc d'Aumale. Le 1er juillet, il reçut à dîner le comte de Paris, chef de la famille d'Orléans, et son frère, le duc de Chartres; les princes se tenaient debout au milieu du salon. Thiers leur présentait ses invités comme s'il n'eût pas été le maître de maison. On parla de la réconciliation de la famille royale. Quelqu'un dit : « Il ne manque plus que le comte de Chambord ». Thiers répondit qu'il aurait été le bienvenu.

LE COMTE DE CHAMBORD EN FRANCE.

Les princes d'Orléans et la majorité de l'Assemblée acceptaient la fusion ; il restait à y décider le chef de la branche aînée, le comte de Chambord. Il était rentré en France, mais *incognito*, et avait annoncé aux chefs du comité royaliste son intention de publier un manifeste sur la question du drapeau, qui avait été en 1850 le principal obstacle à la fusion. Le président du Comité légitimiste, péniblement surpris, supplia son roi de renoncer à une démarche qui lui fermerait à jamais, disait-il, les portes de la France ; et, pour ne pas devenir l'interprète officiel de cette politique, il donna sa démission.

NOTE AU COMTE DE PARIS.

Le 2 juillet, le comte, qui se tenait dans son domaine de Chambord, envoya de Blois au comte de Paris une note dont le ton impersonnel et froid laissait peu d'espoir de rapprochement.

> « M. le comte de Chambord a été heureux d'entendre l'expression du désir que M. le comte de Paris a manifesté d'être reçu par lui. M. le comte de Chambord est en France. Le moment qu'il avait indiqué lui-même est donc venu de s'expliquer sur certaines questions réservées. Il espère que rien dans son langage ne sera un obstacle à cette union de la Maison de Bourbon qui a toujours été son vœu le plus cher. La loyauté veut néanmoins que les princes ses cousins soient prévenus, et M. le comte de Chambord croit devoir demander à M. le comte de Paris de différer sa visite jusqu'au jour très prochain où il aura fait connaître à la France sa pensée tout entière. »

DÉLÉGATION À CHAMBORD.

Les chefs du parti légitimiste, informés que le roi persistait à vouloir publier un manifeste, en furent consternés, et envoyèrent au château de Chambord 3 délégués de la haute noblesse, l'évêque Dupanloup et le directeur du journal légitimiste l'*Union*, expliquer au roi que le manifeste « serait le signal de l'abdication ou l'évanouissement certain d'une restauration monarchique » ; Dupanloup parla du péril de l'Église. Chambord refusa de céder. « Animé (disait Falloux), d'une confiance qui ne discutait rien et paraissait prendre son point d'appui dans une vision surnaturelle », il écrivit : « Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela ». Le 6 juillet, son manifeste parut dans les journaux :

REFUS DU COMTE DE CHAMBORD.

MANIFESTE DE CHAMBORD.

> « Français! Je suis au milieu de vous. Vous m'avez ouvert les portes de la France et je n'ai pu me refuser le bonheur de revoir ma patrie. » « Dieu



Cliché Hachette.

ESCALIER D'HONNEUR DE L'OPÉRA

L'Opéra a été commencé, sur les plans de Ch. Garnier, en 1861, et inauguré en 1874. L'escalier, large de 10 mètres à la base, est en marbre blanc, avec balustrades en onyx. Au fond, porte flanquée de caryatides et colonnes en marbre sarrancolin.

aidant, nous fonderons ensemble, et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays. Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques... le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle des deux Chambres.... »

LE DRAPEAU BLANC.

« La France... m'appellera et je viendrai à elle tout entière, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau. A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir. Je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines...; le seul sacrifice que je ne puisse lui faire, c'est celui de mon honneur.... Non, je ne laisserai pas, parce que l'ignorance et la crédulité auront parlé de privilège, d'absolutisme ou d'intolérance... de droits féodaux... je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard d'Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc. C'est avec lui que s'est faite l'unité nationale.... Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi mon aïeul mourant en exil.... Il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe.... Français! Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc de Henri IV. »

EFFET SUR L'OPINION.

Ce manifeste consterna les royalistes et remplit de joie les républicains. Thiers dit que le comte de Chambord méritait d'être « appelé le Washington français, car il avait fondé la République ». Une réunion de députés royalistes vota presque à l'unanimité, pour apaiser les orléanistes, une déclaration qui était un désaveu à peine déguisé :

DÉCLARATION DES ROYALISTES.

« Les inspirations de M. le comte de Chambord lui appartiennent.... Après comme avant ce grave document, les hommes attachés au principe de la monarchie héréditaire et représentative parce qu'ils y voient une garantie de salut pour le pays restent dévoués aux intérêts de la France et à ses libertés. Pleins de déférence pour ses volontés, ils ne se séparent pas du drapeau qu'elle s'est donné... et qui est devenu, par opposition à l'étendard sanglant de l'anarchie, le drapeau de l'ordre social. »

III. — FORMATION DES GROUPES PARLEMENTAIRES

CONFLIT ENTRE LA MAJORITÉ ET THIERS.

PENDANT que la fusion avortait par la volonté du chef de la famille royale, la majorité royaliste, en désaccord avec Thiers (sur la nomination des maires, les pouvoirs des conseils généraux, la garde nationale, les impôts), prenait l'offensive contre le ministre de l'Intérieur Picard, républicain modéré; elle lui reprocha d'avoir conservé les préfets de Gambetta, les seuls républicains disponibles pour ces fonctions. Picard donna sa démission; Thiers le remplaça par un de ses partisans personnels, Victor Lefranc. Mais il refusa de nommer préfet de la Seine le candidat des catholiques, A. Cochin, et ne lui donna que la préfecture de Seine-et-Oise, sous prétexte de le garder près de lui à Versailles. Le préfet de la Seine fut Léon Say, de famille protestante, rallié à la République, ce qui mécontenta les royalistes.

DÉMISSION DE PICARD.

Les évêques prirent l'offensive contre la politique extérieure de Thiers. Le pape, après avoir protesté contre « la loi des garanties »

PÉTITION DES ÉVÊQUES POUR LE POUVOIR TEMPOREL

italienne par une Encyclique (25 mai) où il réclamait le pouvoir temporel, demanda aux évêques d'agir sur les gouvernements de leurs pays pour le délivrer de captivité. Les évêques français adressèrent une pétition à l'Assemblée, la priant « d'inviter le gouvernement à se concerter avec les puissances étrangères afin de rétablir le souverain pontife dans les conditions nécessaires au libre gouvernement de l'Église ». Chambord, dans une lettre publique, se disait prêt, s'il remontait sur le trône, à rétablir le pouvoir temporel.

ESPOIRS DES ROYALISTES

Les élections multiples et les démissions laissaient vacants 118 sièges à l'Assemblée dans 46 départements; l'élection fut fixée au 2 juillet. Les royalistes s'attendaient à un succès. « Nous n'avions pas appris à nous défier du suffrage universel émancipé », disait plus tard de Meaux. Le chef des orléanistes partisans de la fusion, le duc d'Audiffret-Pasquier, espérait que la France effrayée par la Commune ferait de ces élections « une grande protestation contre la doctrine socialiste ».

COMITÉS ÉLECTORAUX À PARIS

A Paris, les révolutionnaires étant massacrés, prisonniers ou en fuite, les réunions publiques interdites, les journaux d'extrême gauche supprimés, la population sous la terreur de l'état de siège, les directeurs de journaux se réunirent, comme sous l'Empire en 1863, pour dresser une liste de candidats. Guéroult proposa des républicains modérés, le rédacteur d'un grand journal conservateur dit : « Je leur préférerais des communeux ». Les journaux se scindèrent en deux groupes. Le plus nombreux, formé de 20 journaux conservateurs, créa un « Comité de l'Union parisienne de la presse », qui dressa une liste. Le groupe des journaux républicains créa un « Comité républicain de la Seine », qui présenta une liste de républicains modérés. Le *Temps* servit d'organe à un « Comité électoral de la rive gauche », républicain conservateur, avec la formule : « la monarchie non héréditaire ». Le parti radical, qu'on croyait écrasé, forma un « Comité républicain radical », qui s'entendit avec la nouvelle « Ligue des droits de Paris », fondée le 5 avril pour tenter de réconcilier la Commune avec Versailles. Le Comité républicain refusa l'entente avec les radicaux par hostilité contre Gambetta; la Ligue présenta sa liste séparée.

LA LUTTE ÉLECTORALE EN PROVINCE

Dans presque tous les départements, la lutte s'engagea entre deux listes, les royalistes conservateurs, défenseurs de la société et de la religion, les républicains, partisans du gouvernement de Thiers. Les rôles étaient intervertis depuis les élections de février : les royalistes devenaient suspects de désirer une révolution pour renverser la République et une guerre contre l'Italie pour rétablir le pouvoir temporel; c'étaient les républicains qui défendaient l'ordre établi et la paix.

ÉLECTIONS DU 2 JUILLET

La masse des électeurs, désirant le maintien de Thiers et la paix, vota pour les républicains par le même sentiment qui en février l'avait

fait voter pour les royalistes. Paris, vidé en partie de ses électeurs républicains, élut 16 candidats de l'« Union de la Presse », la plupart ralliés à Thiers, et 5 radicaux dont Gambetta. Sur 46 départements, la majorité fut républicaine dans 39 (dont 22 de ceux qui avaient élu Thiers), et royaliste dans 7 seulement. Il passa une centaine de républicains et une douzaine de royalistes. L'élection parut un désaveu de l'Assemblée par le pays, une manifestation pour le maintien de la République et surtout du gouvernement de Thiers.

SUCCÈS DES RÉPUBLICAINS.

CLASSEMENT DES PARTIS DANS L'ASSEMBLÉE.

Le succès des républicains et l'échec de la fusion amenèrent le classement définitif des partis dans l'Assemblée. Il restait des catholiques libéraux mal disposés à la fusion (de Broglie, de Meaux, Vitet) : on doutait encore s'ils se rallieraient à Thiers ou à la monarchie. Les républicains n'avaient que deux groupes organisés, l'ancienne *gauche* du Corps législatif (Grévy, Jules Simon, Jules Ferry), et la nouvelle *union républicaine*, appelée aussi *extrême gauche*, groupe de Gambetta, formé des radicaux ; les deux réunis dépassaient 250. Les royalistes, parfois rassemblés tous dans la réunion plénière de l'Hôtel des Réservoirs à Versailles, ne se divisaient encore qu'en deux masses. La droite légitimiste, parti du droit divin du roi et du pouvoir temporel du pape, avait pour orateurs Audren de Kerdrel et Baragnon. Le *centre droit*, groupe fermé d'environ 200 membres, parti de la fusion et de la monarchie parlementaire, avait pour chef d'Audiffret-Pasquier, orléaniste rallié à la fusion. Il entrait dans ces quatre groupes un peu moins de 600 représentants, 150 environ restaient en dehors des organisations.

GROUPES DÉJÀ FORMÉS.

SCISSION DE LA DROITE.

Le classement des partis s'acheva à propos des deux questions de symbole, le drapeau, le ralliement à la République. La question du drapeau coupa en deux la droite ; la déclaration en réponse au manifeste de Chambord irrita une fraction légitimiste qui se détacha et forma le groupe de l'*extrême droite*. Il réunissait 80 membres environ, résolus à approuver tous les actes du roi, la plupart gentilshommes inconnus du public, étrangers à la vie politique, obéissant à des impulsions de sentiment. On les surnomma « les Chevau-légers » (du nom de l'impasse où se tenait leur réunion).

L'EXTRÊME DROITE.

Les orléanistes ralliés à la République formèrent un groupe d'une quarantaine de membres, appelé d'abord « Réunion des républicains conservateurs » ; il se grossit des amis de Thiers et de quelques républicains modérés et prit le nom de *centre gauche* ; ce fut le groupe des partisans du gouvernement. — Les catholiques libéraux restés royalistes renforcèrent le *centre droit*, qui resta le groupe le plus nombreux, celui du parti orléaniste et des chefs de la majorité, les ducs de Broglie, Decazes, d'Audiffret-Pasquier.

LE CENTRE GAUCHE.

LE CENTRE DROIT.

GROUPE CHANGARNIER.

Les députés restés en dehors des groupes finirent par se réunir en un petit groupe conservateur, présidé par le général Changarnier.

RÉGIME FRANÇAIS DES GROUPES.

Ces groupes formaient, comme dans les Chambres de la monarchie parlementaire, une chaîne continue d'un extrême à l'autre de l'opinion : extrême droite, droite, centre droit, groupe Changarnier, centre gauche, gauche, union républicaine. Cette organisation, fondée sur la gradation des nuances de l'opinion, est restée caractéristique de la vie politique française. Elle déconcerte les théoriciens du droit public qui, prenant modèle sur les pays anglais, font dans la division en deux partis nettement tranchés la condition indispensable du régime parlementaire.

IV. — CONSTITUTION PROVISOIRE DU 31 AOUT 1871[1]

POSITION ANORMALE DE THIERS.

L'ARRANGEMENT provisoire de février mettait Thiers dans une position anormale et sans précédent. Il était, non pas un chef d'État investi d'un pouvoir permanent, mais le délégué d'une Assemblée souveraine, « responsable » envers elle, et gouvernant sous son « contrôle » ; elle lui avait imposé pendant la Commune sous la forme d'une commission un véritable Comité de surveillance. Il avait seul qualité pour présider le Conseil des ministres, dépourvu de président, et, n'ayant reçu qu'une délégation précaire, il n'avait pas donné sa démission de représentant. Il réunissait donc les trois qualités inconciliables de chef d'État, président du conseil, et membre de l'Assemblée.

SA PUISSANCE EFFECTIVE.

En fait, Thiers était l'orateur le plus écouté, le personnage le plus populaire, l'élu de deux millions d'électeurs, et par-dessus tout l'homme indispensable ; comme représentant, il parlait quand il voulait, et, en menaçant de se retirer, il obtenait ce qu'il demandait. Il ne s'astreignait même pas à la règle qui oblige le chef d'État irresponsable en régime parlementaire, à prendre les ministres dans la majorité ; responsable du gouvernement, il prétendait choisir ses collaborateurs et, au lieu de former un cabinet homogène, il avait mélangé des hommes de partis différents pris pour la plupart dans la minorité. Comme président du Conseil, il intervenait dans les affaires de tous les ministères, même dans les nominations, réduisant ses ministres à un rôle de sous-secrétaires d'État. Il surveillait personnellement les affaires étrangères, l'armée et les finances : recevant lui-même les généraux, les directeurs, les financiers, lisant les dépêches, s'occupant même des détails d'intendance et d'armement. L'apparence légale d'une délégation subordonnée et précaire couvrait le gouvernement personnel de Thiers.

1. Voir surtout P. F. Simon, *A. Thiers chef du pouvoir exécutif*, 1911.

La majorité royaliste, mécontente d'être écartée du pouvoir, lutta contre Thiers sur les questions d'organisation, nomination des maires, pouvoirs des conseils généraux, dissolution des gardes nationales (voir § 5 et 6). Thiers résista, et imposa des compromis. La pétition des évêques souleva un conflit de politique extérieure. La commission, rappelant les discours de Thiers en 1864, concluait à renvoyer les pétitions au ministre des Affaires étrangères, ce qui eût obligé le gouvernement à soutenir le pouvoir temporel du pape. Thiers expliqua que la France était impuissante à agir, et accepta un ordre du jour exprimant la confiance « dans le patriotisme et la prudence du chef du pouvoir exécutif ». Mais, Gambetta, qui faisait sa rentrée dans la vie publique, ayant proclamé sa confiance dans la prudence de Thiers, un orateur catholique déclara repousser l'ordre du jour, et Thiers dut accepter un compromis. L'Assemblée, par 431 voix contre 82, vota le renvoi au ministre, avec la formule : « confiante dans les déclarations patriotiques et la prudence du chef du pouvoir exécutif ».

DISCUSSION DE LA PÉTITION DES ÉVÊQUES

VOTE D'UN COMPROMIS

Tous les partis désiraient sortir du régime provisoire adopté en hâte à Bordeaux. Un député du centre gauche, Rivet, ami de Thiers, reprenant une proposition qui en avril avait paru prématurée à son groupe, proposa, pour « donner des garanties nouvelles de durée et de stabilité au gouvernement établi », de prolonger de trois ans les fonctions de Thiers, « sous le titre de Président de la République », sauf le cas où l'Assemblée « jugerait à propos de se dissoudre » avant ce terme. Le centre gauche soutint le projet. Le centre droit, ne voulant pas créer un président irrévocable, opposa une contre-proposition : « L'Assemblée, confiante dans la sagesse et le patriotisme de M. Thiers, lui continue son concours et... lui confirme les pouvoirs qu'elle lui a confiés à Bordeaux; » c'était la prolongation du provisoire. L'Assemblée vota l'urgence sur les deux propositions à la fois.

PROPOSITION RIVET.

CONTRE PROPOSITION

La commission élue dans les bureaux se prononça contre la proposition Rivet (par 9 voix contre 6), et décida de la remanier. Après des négociations entre les groupes, elle supprima la durée fixe des pouvoirs de Thiers et, pour compenser le déplaisir causé à la droite par le titre de Président de la République, inséra une reconnaissance formelle du pouvoir *constituant* de l'Assemblée.

PROJET DE LA COMMISSION.

Un membre du centre droit, Vitet, présenta (28 août) le rapport, un peu modifié par égard pour Thiers, qui l'avait déclaré inacceptable :

RAPPORT DE VITET

« La proposition a pour but de rassurer à la fois ceux qui trouvent le pouvoir trop instable, « parce qu'il peut être renversé à tout moment... par un hasard de discussion », et ceux qui soupçonnent l'Assemblée « de méditer quelque infidélité » au pacte de Bordeaux. Mais elle ne fait pas de la République un régime définitif; on ne peut ni « déchirer le pacte de Bordeaux » en établissant la République « contrairement aux paroles données », ni proroger

pour un terme fixe les pouvoirs de Thiers, ce qui serait déposséder l'Assemblée de sa souveraineté inaliénable. Il faut donc : 1° pour combler « la lacune » du projet Rivet, proclamer le chef de l'Etat « responsable devant l'Assemblée », 2° supprimer « la fixation d'une durée » de ses pouvoirs, dont la fin serait « un rendez-vous donné publiquement à la fureur des partis ». Le règlement des rapports entre l'Assemblée, le Président et les ministres doit être réduit au strict nécessaire. On ne peut « faire que du provisoire », prolonger le « régime exceptionnel sans précédents dans l'histoire », qui permet au Président de la République de rester député. Comment « proposer à la France de déclarer que son incomparable orateur n'ouvrira plus la bouche? »

CONSIDÉRANTS DE LA LOI.

Le projet remanié (surnommé « loi Rivet-Vitet ») fut précédé de considérants où la majorité monarchique exprima sa doctrine (je souligne les formules qui la résument) :

« L'Assemblée... a le droit d'user du *pouvoir constituant*, attribut essentiel de la souveraineté dont elle est investie... — Jusqu'à l'établissement des institutions définitives du pays, il importe aux besoins du travail, aux intérêts du commerce, au développement de l'industrie que nos *institutions provisoires* prennent aux yeux de tous, sinon cette stabilité qui est l'œuvre du temps, du moins celle que peuvent assurer l'accord des volontés et l'apaisement des partis.... Une appellation plus précise... peut avoir cet effet de mettre mieux en évidence l'intention de l'Assemblée de continuer franchement *l'essai loyal* commencé à Bordeaux. La prorogation des fonctions conférées au chef du pouvoir exécutif... les dégage de ce qu'elles semblent avoir d'instable et de précaire, sans que les *droits souverains de l'Assemblée* en souffrent la moindre atteinte. »

CARACTÈRE DU SYSTÈME.

On sortait du *précaire*, mais non du *provisoire*. Le chef du pouvoir exécutif prend le titre de Président de la République française, mais il continue « d'exercer sous l'autorité de l'Assemblée, tant qu'elle n'aura pas terminé ses travaux, les fonctions qui lui ont été déléguées ». Le Président n'est donc pas investi d'un pouvoir indépendant, il reste le *délégué* de l'Assemblée souveraine, chargé seulement *d'exercer* les fonctions exécutives. Ses attributions, énumérées brièvement, sont celles d'un roi en régime parlementaire; mais il reste « responsable devant l'Assemblée », avec le droit d'être entendu par elle « toutes les fois qu'il le croit nécessaire ». Thiers continue à être à la fois Président de la République, président du Conseil des ministres, membre de l'Assemblée. Il n'y a de changé que deux détails de procédure : chacun de ses actes doit être contresigné par un ministre; il ne doit parler qu'après « avoir informé de son intention le président de l'Assemblée »; ce qui dans la pratique se réduisit à écrire une note qu'un huissier portait au président.

L'OPPOSITION DE LA GAUCHE.

Dans ce réseau de subtilités qui juridiquement annulait la réforme proposée par Rivet, le public ne discerna guère que deux choses : le pouvoir constituant attribué à l'Assemblée, le titre de Président de la République. La gauche combattit le pouvoir constituant en opposant un contre-projet où elle réclamait la dissolution, parce que l'Assemblée

n'avait été convoquée que pour se prononcer sur la question de la guerre et les conditions de la paix; il fut rejeté par 434 voix contre 225. L'extrême droite protesta contre le titre de Président. L'ensemble fut voté (31 août) par 491 voix (des deux centres) contre 94 (surtout de la droite). Le public eut l'impression d'un succès républicain.

VOTE DE LA LOI.

LOI CONSTITUTIONNELLE.

Cette constitution provisoire, votée seulement à titre de manifestation, allait rester la première « loi constitutionnelle » de la République parlementaire. Elle fixait un des traits essentiels du régime par un article (qui est encore en vigueur) : « Le Président de la République nomme et révoque les ministres ».

MESSAGE DE THIERS.

Thiers remercia par un message (1er septembre), où il souligna l'honneur que l'Assemblée lui faisait en lui « décernant la première magistrature de la République ». Pour marquer le changement de régime, les ministres donnèrent leur démission. Thiers la refusa, et décida même le représentant de la droite dans le cabinet, de Larcy, à ne pas se retirer, en lui promettant de rester « le gardien vigilant des idées conservatrices et libérales ».

MESURES DE RÉORGANISATION.

La « réorganisation du pays », promise par le « pacte de Bordeaux » comme l'œuvre la plus pressante et celle qui divisait le moins, avait commencé en avril par des mesures d'urgence, et s'acheva en 1872; elle porta sur trois objets, l'administration locale, l'armée, les finances.

I. — *LA RÉFORME DES CONSEILS LOCAUX*

PROJETS DE DÉCENTRALISATION.

L'OPPOSITION sous l'Empire avait eu pour idéal commun la décentralisation administrative; royalistes et républicains s'accordaient à protester contre l'autorité discrétionnaire des agents du pouvoir central et la tutelle des communes par le préfet; ils vantaient le *self-government* anglais et le régime de la Belgique, et réclamaient pour les représentants des populations le droit de décider les affaires locales. L'énorme majorité de l'Assemblée désirait donc une réforme décentralisatrice pour diminuer les pouvoirs des préfets et augmenter ceux des conseils élus. Ce désir se manifesta dès le mois de mars par des propositions de loi d'initiative parlementaire.

LOI MUNICIPALE PROVISOIRE.

La réforme municipale définitive fut ajournée; la loi provisoire imposée par Thiers (voir page 316) rétablit à peu près le régime adopté en 1848, en rendant l'élection du maire au conseil municipal dans les petites communes, mais sans accroître les pouvoirs de la municipalité.

PROPOSITION DE LOI DÉPARTEMENTALE.

La proposition de réforme départementale, prenant modèle sur le régime belge, étendait les attributions du conseil général et créait une *commission départementale* élue par le conseil pour surveiller l'exécu-

tion de ses décisions, comme en Belgique la députation permanente du conseil provincial. Thiers, attaché à la centralisation, ne voulait pas laisser diminuer le pouvoir de ses agents. En conversation il déclarait la loi « absurde » : la commission départementale est « une seringue dans le derrière des préfets. Il n'y aura pas moyen de gouverner. »

OPPOSITION DE THIERS.

DISCUSSION SUR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

La commission, après de vives discussions, aboutit à un compromis entre le régime antérieur et la décentralisation. Thiers, n'osant pas s'y opposer directement dans l'Assemblée, fit attaquer le projet par le nouveau ministre de l'Intérieur, Lambrecht, un royaliste, qui combattit la commission départementale comme une cause de conflits fréquents. Ce fut le principal sujet de discussion. Les partisans de la décentralisation proposèrent de lui transférer la tutelle des communes, et de donner à ses membres une indemnité comme en Belgique; quelques-uns voulaient même créer un « administrateur » élu par le conseil général, et réduire le préfet à un rôle de surveillance.

LOI DU 29 AOUT SUR LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

La loi du 29 août 1871, votée par 519 voix contre 129, établit le régime qui fonctionne encore aujourd'hui. Le conseil général resta recruté suivant le système de la loi de 1866, élu au suffrage universel, à raison d'un membre par canton, et renouvelé par moitié tous les six ans (la commission voulait le renouveler par tiers en neuf ans).

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL.

Ses pouvoirs, très peu accrus, comprennent comme auparavant la répartition des contributions directes entre les arrondissements (devenue une simple formalité), le vote des centimes additionnels et extraordinaires destinés aux dépenses du département, le droit de faire un emprunt remboursable dans un délai de quinze ans (la loi de 1866 exigeait douze ans), l'administration des propriétés et des édifices départementaux, les enfants assistés, les asiles départementaux d'aliénés, les foires et marchés, les routes départementales. Sur d'autres matières, désignées par la loi, il est seulement appelé à « donner un avis ».

DROITS NOUVEAUX.

Le conseil général reste donc très inférieur en pouvoir réel au préfet, reconnu « représentant du pouvoir exécutif dans le département, chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département... et de l'exécution des décisions du conseil général ». Mais il est élevé en dignité. Il acquiert le droit d'élire son président et son bureau, et de faire son règlement; ses séances deviennent publiques, le compte rendu officiel en est mis à la disposition des journaux du département.

SESSIONS ET VŒUX.

Le conseil a deux sessions ordinaires de plein droit, la principale après le 15 août, l'autre à Pâques, d'une durée maximum, l'une d'un mois, l'autre de quinze jours (sans compter les réunions extraordinaires convoquées par le gouvernement). Il ne peut être dissous par le pouvoir exécutif que par un décret motivé et par mesure spéciale au département. Il a le droit d'émettre des « vœux sur toutes les questions

économiques et l'administration générale »; tous les vœux politiques sont interdits. Il peut s'associer avec d'autres conseils généraux pour les affaires d'un intérêt commun à plusieurs départements. La loi lui conférait même le droit, qui fut bientôt retiré, de vérifier les pouvoirs de ses membres, afin, disait le rapport, de « donner au conseil des pouvoirs... absolument semblables à ceux qu'exerce l'Assemblée nationale ».

COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

La principale innovation est la *commission départementale*, formée de 4 à 7 membres élus par le conseil. Elle siège une fois par mois au moins, à la préfecture, sous la présidence de son doyen d'âge, en présence du préfet (c'est un compromis entre les deux systèmes opposés, le président élu et la présidence par le préfet); elle tient un procès-verbal. Elle reçoit chaque mois un état détaillé du budget départemental, et a le droit de demander des renseignements à tous les chefs de service. Elle est chargée de décider toutes les questions que lui a déléguées le conseil. On a cherché à lui donner une autorité indépendante du préfet; mais, comme on lui a refusé une indemnité et un pouvoir direct, elle n'est pas devenue, comme en Belgique, une occupation professionnelle, et n'a pas acquis la force d'action pratique de la députation provinciale belge.

EFFET DE LA RÉFORME.

La réforme n'a donc pas détruit la centralisation, et n'a pas donné aux grands propriétaires l'influence administrative que les royalistes libéraux avaient espérée. Mais elle a rehaussé les conseils généraux dans l'opinion publique, et créé un instrument de contrôle sur les préfets.

POUVOIRS EN CAS DE RÉVOLUTION.

Quelques membres de la majorité proposèrent de réserver aux conseils généraux un rôle politique en cas de révolution. Le procédé avait été employé en 1815 par Louis XVIII contre Napoléon Ier dans le Midi; l'Assemblée législative avait essayé de le reprendre en 1851 contre le Président. Les propositions faites en 1871 aboutirent à la loi du 23 février 1872 (surnommée « loi Tréveneuc »), présentée sous couleur de mesure décentralisatrice, et que la majorité vota pour manifester à Thiers sa défiance. Dans le cas où l'Assemblée serait « illégalement dissoute ou empêchée de se réunir », les conseils généraux, assemblés de plein droit, éliraient chacun deux délégués qui se réuniraient auprès des membres du gouvernement légal. L'Assemblée des délégués prendrait pour toute la France les mesures d'ordre, et pourvoirait à « l'administration générale du pays ». Cette loi, très intéressante pour les juristes, n'a jamais subi l'épreuve de l'expérience.

LOI TRÉVENEUC.

VI. — LA RÉORGANISATION DE LA FORCE ARMÉE

LA GARDE NATIONALE.

LA force armée se composait légalement de l'armée active et de la garde nationale. La réorganisation commença par une mesure politique. La garde nationale n'avait été dissoute qu'à Paris; dans les

autres villes de France elle restait organisée et armée. Thiers ne se souciait pas de la désarmer, de crainte d'irriter la population des villes. La majorité, qui voulait la destruction immédiate de l'institution, l'imposa par l'initiative parlementaire.

PROPOSITION DE DISSOLUTION.

Une proposition signée de 164 membres, à l'effet de dissoudre toutes les gardes nationales, fut renvoyée à la commission de l'armée, qui décida de la détacher du projet général de réorganisation ; elle fut discutée en août 1871 (avant la loi Rivet). Le rapporteur, le général Chanzy, conclut à l'abolition.

RAPPORT CHANZY.

« La garde nationale a toujours été une classe de citoyens plus ou moins restreinte, mais présumée intéressée au maintien de l'ordre. Après le suffrage universel tout doit changer. Il faut en arriver ou à armer tout le monde ou bien à n'armer personne. A quoi sert d'armer tout le monde ? Contre qui ? Contre tout le monde, puisque les perturbateurs sont indistincts de la masse de la nation.... Ou il n'y aura pas de perturbateurs, ou il y en aura, et alors la loi les arme elle-même. »

OPPOSITION DE THIERS.

Thiers s'y opposa vivement ; il ne jugeait pas la garde nationale une mauvaise institution, et trouvait le désarmement immédiat dangereux et impraticable ; il déclara qu'il n'en prendrait pas la responsabilité, et offrit sa démission. La majorité, trop passionnée pour se laisser ébranler, vota l'abolition complète de la garde nationale, et ne concéda à Thiers qu'un amendement pour en retarder l'exécution. Le gouvernement, « sous sa responsabilité et dans le plus bref délai possible », devait dissoudre les gardes nationales « dans toutes les communes à mesure que les progrès de l'armée sur les bases de la loi de 1868 le permettront ». Ainsi disparut, après quatre-vingts ans d'existence, l'institution de la garde nationale, née de la Révolution française, et entrée si profondément dans les mœurs, qu'elle semblait une des conditions nécessaires de la vie politique de la France au XIXe siècle.

ABOLITION DE LA GARDE NATIONALE.

[illegible]

L'armée active fut d'abord réorganisée suivant la loi de 1868, en formant 150 régiments d'infanterie, de façon à pouvoir incorporer 600 000 hommes. La réforme définitive, préparée par la commission permanente de l'armée dès le mois d'août 1871, ne fut discutée qu'en mai 1872. Thiers ne se pressait pas de faire voter la loi, car il était en conflit avec la commission et l'Assemblée sur le principe même de la réforme. L'Assemblée, sans distinction de partis, admettait que la guerre de 1870 avait démontré la supériorité du service universel.

DISCUSSION DE LA LOI.

SERVICE UNIVERSEL.

On peut regretter pour la civilisation, disait le rapporteur, « que l'Europe en soit venue à cette nécessité de maintenir des millions d'hommes prêts à prendre les armes.... Lorsque à côté de nous une puissance s'est formée qui, laborieuse, instruite, disciplinée, peut jeter de nombreuses armées sur nos frontières dégarnies, nous n'avons pas à hésiter. »

OPPOSITION DE THIERS.

Thiers, n'ayant confiance que dans les armées formées de soldats de métier, voulait garder le service de sept ans et le remplacement. Il discuta vivement à la commission, puis à la tribune. L'Assemblée, résolue à introduire en France le régime qui avait si bien réussi en Prusse, vota le principe.

LOI DU SERVICE OBLIGATOIRE.

« Tout Français doit le service militaire personnel. Il n'y a dans les troupes françaises ni prime en argent ni prix d'engagement.... Le remplacement est supprimé.... » Le rapport expliquait : « Alors que tant de détestables doctrines veulent séparer ce qu'elles appellent les riches et les pauvres..., c'est une belle réponse à leur faire. L'armée est la grande école du pays.... les générations à venir y puiseront les sentiments de patriotisme, de discipline et d'honneur. »

Ainsi le *principe* du service obligatoire, posé pour la première fois par la France en 1793, adopté par le gouvernement prussien avant 1815, repoussé par la bourgeoisie française, reprenait vigueur en France à l'imitation de la Prusse.

SYSTÈME DES PÉRIODES.

L'application du principe se ressentit des concessions faites à Thiers. L'État avait le droit d'appeler tout Français, « depuis vingt ans jusqu'à quarante »; le service était réparti comme en Prusse en 4 périodes successives : armée active, réserve, armée territoriale (correspondant à la *Landwehr* prussienne), réserve de l'armée territoriale. Mais la durée du service effectif dans l'armée active résultait d'un compromis. Thiers demandait le maintien du service de sept ans. l'Assemblée voulait trois ans comme en Prusse, elle accepta cinq ans. Cette concession empêcha d'appliquer le service universel.

DURÉE DU SERVICE.

DIVISION DU CONTINGENT EN DEUX PORTIONS.

Le contingent annuel, déduction faite des réformés et des dispensés, dépassait 150 000 hommes; 5 classes complètes faisaient au moins 750 000 hommes qui, avec l'effectif permanent de 100 000, auraient exigé une dépense trop forte; on se rabattit sur un expédient. Le contingent fut divisé en 2 portions, à durée inégale de service; les conscrits étaient répartis entre les deux portions par le tirage au sort, ce qui maintenait l'inégalité entre les bons et les mauvais numéros. On proposa de la diminuer en fixant pour la présence sous les drapeaux un maximum de quatre ans et un minimum d'un an; mais Thiers déclara qu'il ne pourrait « accepter la responsabilité d'appliquer la loi ». La durée fut fixée à cinq ans pour la première portion, un an pour la deuxième. La pratique augmenta encore l'inégalité : le ministre de la Guerre avait le pouvoir de renvoyer après six mois de service les hommes de la deuxième portion; l'usage s'établit de les garder six mois seulement. Thiers se désintéressa de cette partie de l'armée, il ne comptait comme soldats que les hommes à longue durée de service.

DISPENSES DE SERVICE.

Les dispenses de service furent accordées à de larges catégories : fonctionnaires de l'instruction publique, élèves des Écoles supérieures,

ecclésiastiques élèves des grands séminaires, membres des « associations religieuses vouées à l'enseignement » dans les écoles publiques (Frères des écoles chrétiennes) ; fils aînés de veuves, frères de soldats actuellement sous les drapeaux, « soutiens indispensables de famille », désignés par le conseil municipal dans la proportion de 4 p. 100 du contingent. On évaluait le total des dispensés et des exemptés à 60 000 par an.

ENGAGÉS CONDITIONNELS.

L'institution des « engagés conditionnels », créée sur le modèle prussien des « volontaires d'un an », permettait aux jeunes gens de la bourgeoisie de ne faire qu'un an de service, à condition de s'engager avant l'appel de leur classe, et de prouver par un examen leur instruction militaire. Il suffisait, pour contracter l'engagement, d'être bachelier, ou d'avoir passé un examen spécial (qui acquit vite la réputation d'être très facile). L'engagé faisait les frais de son équipement ; mais, au lieu de le fournir lui-même, comme en Prusse, il devait verser à

LES 1 500 FRANCS.

l'État une somme de 1 500 francs, ce qui donna à l'institution l'apparence d'un privilège de richesse.

RAPPEL DES RÉSERVES.

La durée du service non actif fut fixée à quatre ans pour la réserve, cinq pour la territoriale, six pour la réserve de la territoriale. Les hommes étaient rappelés au service tous les deux ans, dans la réserve pour quatre semaines, dans la territoriale pour deux. Tous pouvaient être appelés en temps de guerre.

CARACTÈRE DU RÉGIME.

Le régime militaire de 1872 eut le caractère d'un compromis entre les habitudes antérieures et le principe nouveau de l'obligation. Le service fut universel en principe, inégal et incomplet dans la pratique.

VII. — LA RÉORGANISATION DES FINANCES[1]

DÉDOMMAGEMENT POUR LES PERTES DE GUERRE.

LA guerre avait laissé un déficit énorme, dû à différentes causes : dépenses des armées françaises, frais d'emprunt, perte des impôts dans les départements envahis, diminution des recettes, rançon payée à l'Allemagne. Les particuliers avaient subi des pertes par les réquisitions et les ravages des armées allemandes. On ne voulut pas reconnaître aux victimes un « droit juridique » à une indemnité ; Thiers demanda un « dédommagement large et immédiat ». L'Assemblée déclara que « les sentiments de nationalité qui sont dans le cœur de tous les Français imposent à l'État l'obligation de dédommager ceux qu'ont frappés dans la lutte commune des pertes exceptionnelles », et vota des crédits

1. Mathieu-Bodet, *Les finances françaises de 1870 à 1878*, 2 vol., 1881. L. Say, *Les finances de la France sous la troisième République*, 4 vol., 1898-1901. Ad. Wagner, *Finanzwissenschaft*, III. *Specielle Steuerlehre*, 1888 (critique du régime fiscal français).

pour rembourser aux communes les sommes versées aux Allemands et donner « un dédommagement aux particuliers atteints par des réquisitions, contributions de guerre, amendes, dommages matériels ».

COMPTE DE LIQUIDATION.

L'Assemblée, sur la proposition de Thiers, créa un *compte général de liquidation*, où l'on inscrivit les dépenses pour la réparation des places fortes et du matériel de guerre, l'entretien de l'armée allemande d'occupation, les dédommagements pour dégâts.

CHARGES DE LA GUERRE.

La commission du budget évalua les charges de la guerre à un total de près de 15 milliards, et à 556 millions par an la « surcharge d'avenir », l'augmentation de dépenses pour payer les intérêts de la dette; somme très inférieure au chiffre réel, qui approcha de 750 millions. Le rapporteur mit en lumière l'accroissement des charges en comparant les budgets des années de fin de régime : en 1830, 981 millions; en 1848, 1 446; en 1870, 1 852; en 1872, 2 500 millions.

LA POLITIQUE FISCALE DE LA FRANCE.

Pour servir les intérêts des emprunts énormes faits par la France, il fallut créer des impôts nouveaux. Ce fut l'occasion entre Thiers et l'Assemblée d'un désaccord, puis d'un conflit. La politique fiscale suivie par tous les gouvernements en France au XIXe siècle consistait à maintenir l'impôt direct à un taux fixe et peu élevé, sous la forme des quatre contributions directes créées par la Révolution; quand les besoins toujours croissants exigeaient des recettes nouvelles, on les demandait à de nouveaux impôts indirects de consommation. L'expédient des centimes additionnels aux contributions directes, employé à trois moments de crise (1815, 1831, 1848), avait trop mal réussi aux hommes de 48 pour qu'on y revînt.

DÉSACCORD ENTRE THIERS ET L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée désirait augmenter les recettes en atteignant par l'impôt direct le revenu des valeurs mobilières, fortement accru par l'accroissement des grandes entreprises; ce qui impliquait une réforme profonde du régime. Thiers voulait maintenir l'ancien système fiscal, « ingénieux, savant, bien combiné, qui donne le moyen de frapper tous les revenus et qu'on peut améliorer encore », et demander des ressources nouvelles à la masse des consommateurs, par des impôts indirects, de façon à ne pas frapper la richesse acquise.

CRÉATION D'IMPÔTS INDIRECTS.

L'Assemblée s'entendit avec Thiers pour voter une première série de créations ou d'augmentations d'impôts indirects qui semblaient porter sur des consommations de luxe : le tabac, les allumettes, le papier, le café, le sucre, l'alcool, les chevaux et les voitures, les cercles et les billards; elle créa une taxe de 10 p. 100 sur les voyageurs et les transports de marchandises en chemin de fer, un timbre de 0 fr. 10 sur les quittances, elle porta le timbre-poste de 0 fr. 20 à 0 fr. 25. On comptait sur une recette annuelle de 360 millions; il en manquait encore près de 200.

PROJET D'IMPÔT SUR LE REVENU

OPPOSITION DE THIERS.

Deux économistes et un financier proposèrent un impôt sur le revenu, établi par catégories de revenus sur le modèle des cédules de l'*income-tax* anglais, mais avec la déclaration obligatoire pour les revenus du commerce et des professions libérales. Thiers les combattit vivement, comme un procédé d'inquisition « socialiste ». D'accord avec son nouveau ministre des Finances, Pouyer-Quertier, grand filateur normand, adversaire des traités de commerce, il essaya de détruire le régime de liberté commerciale institué depuis 1860. Il proposa de rétablir la protection des industries textiles sous la forme détournée de droits de douane sur les fils et les matières premières, afin « d'assurer à nos industries... qui depuis trois quarts de siècle font la fortune de la France, la protection de tarifs suffisants pour qu'elles n'expirent pas sous la concurrence illimitée de l'étranger ». La majorité de l'Assemblée, favorable par principe à la liberté du commerce, ou convertie par l'expérience au libre-échange modéré, se révolta contre un tel impôt. Elle consentit à discuter le relèvement des tarifs, mais décida, par 377 voix contre 329, de « réserver le principe d'un impôt sur les matières premières », et de créer une commission pour « examiner les tarifs proposés et les questions soulevées par cet impôt », auquel elle n'aurait « recours qu'en cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget ».

DROITS SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES.

CONFLIT AVEC THIERS

THIERS DONNE SA DÉMISSION.

Thiers, furieux de cet échec, déclara qu'il se retirait; les ministres avaient déjà démissionné. Cette crise gouvernementale en plein travail de réorganisation inquiéta tous les partis. Les groupes envoyèrent des délégués à Thiers; puis l'Assemblée par un ordre du jour, faisant « appel au patriotisme » du Président de la République, déclara ne pas accepter sa démission. Son bureau porta cette décision à Thiers, qui répondit : « Je ne puis résister au vœu de l'Assemblée ».

IL LA REPREND

AVORTEMENT DES PROJETS D'IMPOT DIRECT

Le conflit se termina par un compromis. L'Assemblée renonça à l'impôt sur le revenu; elle discuta séparément trois projets partiels, débris du projet abandonné : 1° L'impôt sur les valeurs mobilières fut réduit à une taxe annuelle de 3 p. 100 sur les intérêts, dividendes et revenus des obligations, actions, emprunts, commandites; on en exempta la rente française, pour faciliter les emprunts de l'avenir, et les fonds d'État étrangers, à cause des difficultés d'exécution; 2° L'impôt sur les créances hypothécaires, proposé dès 1848 au taux réel de 1 p. 100 sur le capital, se réduisit à un droit de 2 p. 100 sur le revenu, mis à la charge du créancier et payé à son compte par le débiteur; Thiers l'appelait un « impôt sur l'indigence » : il ne passa que par 324 voix contre 302; 3° L'impôt sur le chiffre d'affaires (dont on attendait 76 millions) n'arriva pas jusqu'à la discussion.

TARIF SUR LES MATIÈRES BRUTES

L'Assemblée accorda à Thiers les « tarifs sur les matières brutes, textiles et autres » (juillet 1872). Mais, au lieu des droits de 10 à 20 p. 100

qu'il demandait et qui devaient rapporter 180 millions, elle ne vota que des droits de 3 p. 100 sur 538 articles, dont elle évalua le produit à 93 millions. Pour compenser le tort fait aux industries qui employaient des matières taxées, on créa un *drawback* à l'exportation : à la sortie des objets fabriqués on rendait une somme équivalente au droit perçu à l'entrée en France sur la matière première employée à cet objet. Dans les industries telles que les tissus de soie, la quantité de matière employée ne pouvant être évaluée exactement, le drawback dépassa la somme payée à l'État et devint une prime. L'impôt ainsi réduit ne donna pas la recette prévue officiellement; le budget de 1873, établi en excédent apparent, resta en déficit.

DRAWBACK À L'EXPORTATION.

Pour acquitter le reste de la rançon à l'Allemagne, on fit un second emprunt de 3 milliards, émis au taux de 82, en créant 207 millions de rente 5 p. 100, ce qui, avec les frais d'émission, portait le taux à 6.17 p. 100. Thiers tint à faire de cette émission une grande opération de spéculation, à laquelle les banques prendraient part en souscrivant, moyennant un petit versement partiel, pour des quantités énormes de titres qu'elles revendraient ensuite avec prime aux acheteurs permanents. L'emprunt fut couvert 13 fois, le total des souscriptions s'éleva à 42 milliards. Ce chiffre fit, sur le monde entier, une impression de richesse qui releva le crédit de la France.

EMPRUNT DE 3 MILLIARDS.

Le succès des emprunts permit d'abréger la durée de l'occupation allemande; la convention du 29 juin 1872 échelonna de 1872 à 1875 le paiement complet des 3 milliards restants et l'évacuation des départements encore occupés. En 1873, la France offrit d'anticiper le paiement; par la convention du 15 mars, elle s'engagea à payer un demi-milliard avant le 10 mai, et le dernier milliard en quatre versements, du 5 juin au 4 septembre 1873. L'Allemagne évacuerait en juillet tout ce qu'elle occupait, sauf Verdun, qu'elle garderait en gage jusqu'à l'acquittement complet. La France économisait ainsi les frais d'occupation, et avançait de deux ans « la libération du territoire ».

VIII. — LES LIMITES DE LA RÉORGANISATION

L'ŒUVRE de réorganisation ne consista guère qu'en mesures militaires et financières. Les tentatives pour réaliser les réformes réclamées par l'opposition libérale sous l'Empire se bornèrent à des projets sur l'instruction primaire et le droit d'association.

PROJET D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

C'était alors la mode en France d'attribuer les victoires de la Prusse à son régime d'instruction primaire obligatoire. On répétait depuis 1866 : « C'est le maître d'école prussien qui a vaincu à Sadowa. »

Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, déposa un projet de loi qui rendait obligatoire l'instruction primaire en obligeant les communes à entretenir des écoles; il ne proposait pas la gratuité, « par cette unique raison qu'elle exigerait un sacrifice au-dessus de nos forces ».

OPPOSITION DE LA MAJORITÉ.

La majorité tenait à maintenir le régime de 1850, qui avait affermi l'influence du clergé sur l'école. Dans la commission, 13 membres sur 15 furent hostiles au projet. Le rapport, rédigé par un orateur catholique, Ernoul, écarta nettement l'obligation :

> « Deux voies s'ouvraient devant elle, la contrainte et la liberté; elle a opté pour la liberté. » Voter l'obligation, ce serait déclarer obligatoire « la lutte entre l'école publique et l'Église », et « violer les droits des pères de famille ».

ABANDON DU PROJET.

On proposa de restreindre la gratuité aux familles indigentes, et de remettre les écoles communales à des « associations » qui « se gouvernent librement » (c'est-à-dire des congrégations). Le projet ainsi remanié n'intéressait plus J. Simon; il n'en demanda pas la discussion. L'enseignement primaire ne fut pas réformé.

PROJET SUR LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION.

Un projet de loi fut déposé sur la liberté d'association, et la commission fit son rapport. Mais l'Assemblée, préoccupée d'écraser la révolution sociale, venait de voter une loi d'exception contre « l'Association internationale des travailleurs », et hésitait à reconnaître le principe de la liberté d'association; elle n'arrivait pas à définir en termes juridiques l'association licite. Le projet n'aboutit pas.

MAINTIEN DU RÉGIME ANTÉRIEUR.

La réorganisation de la France, limitée aux mesures pratiques nécessitées par les désastres de la guerre, se borna à augmenter les charges pécuniaires en conservant l'ancien système fiscal, et les charges militaires en maintenant dans le service universel tout ce qu'on put sauver du régime antérieur, le tirage au sort, les dispenses, l'inégalité de service. Sauf la petite réforme des conseils généraux, rien ne fut changé au mécanisme bureaucratique établi sous Napoléon Ier. La nation française resta à la discrétion d'un personnel de fonctionnaires recrutés dans la bourgeoisie, organisés en hiérarchie suivant des règles qui font de chaque service un corps autonome.

MAINTIEN DU PERSONNEL.

Sauf quelques préfets et sous-préfets, le personnel de fonctionnaires nommé sous la monarchie resta en place, conservant, avec son esprit de corps, son dédain pour les administrés, sa défiance envers les représentants élus.

Ce fut une réorganisation conservatrice, conforme à la politique de l'Assemblée et au caractère de Thiers : elle maintint le mécanisme et le personnel des régimes monarchiques.

CHAPITRE II

LES CONFLITS ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE[1]

I. L'ACCALMIE DE 1871. — II. L'AGITATION DES GROUPES MONARCHIQUES. — III. LE CONFLIT ENTRE THIERS ET LA MAJORITÉ (1872). — IV. LA CAMPAGNE DE GAMBETTA CONTRE L'ASSEMBLÉE. — V. LE CONFLIT AU SUJET DU MESSAGE DU PRÉSIDENT. — VI. LE CONFLIT SUR LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE. — VII. LA CRISE DU 24 MAI ET LA DÉMISSION DE THIERS.

I. — L'ACCALMIE DE 1871

L'ESSAI LOYAL.

LE vote de la constitution provisoire fut suivi d'une trêve. Le message de remerciements de Thiers reprenait la formule de Vitet en lui donnant une couleur républicaine : « Les droits souverains de l'Assemblée ne souffriront pas la moindre atteinte par l'essai loyal... des institutions républicaines ». L'*essai loyal* devint la formule que les partisans de Thiers opposèrent au « pacte de Bordeaux ». L'Assemblée partit en vacances, en laissant la surveillance du gouvernement à une commission de permanence.

RÉUNION DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

En octobre, les conseils généraux furent élus et tinrent leur première session sous le régime de la loi de 1871. La majorité des bureaux furent conservateurs, mais avec une tendance favorable à Thiers. Aux élections législatives complémentaires, il ne passa que des républicains ou des impérialistes. Le ministre de l'Intérieur, un royaliste, étant mort, Thiers le remplaça par Casimir-Perier, qui venait de passer du centre droit au centre gauche. Le nouveau ministre envoya aux préfets une circulaire de tendance républicaine qui irrita la majorité. Thiers, averti, essaya dès la rentrée de l'Assemblée (4 décembre) d'apaiser les royalistes par un message où il évita le mot de République :

CASIMIR-PERIER À L'INTÉRIEUR.

1. Voir la bibliographie du livre IV.

MESSAGE DE RENTRÉE

« Vous êtes le souverain.... Nous ne sommes, nous, que des administrateurs délégués pour opérer... la réorganisation du pays.... La constitution d'un gouvernement définitif, c'est vous surtout qu'elle regarde.... »

Cette déclaration, qui renouvelait le « pacte de Bordeaux », alarma les républicains. La *République française*, que Gambetta venait de fonder, dit :

« L'émotion, la déception du pays seront immenses. Nous avons vu... le Président de la République abaisser son autorité... devant des hommes qui sont les ennemis de la République. »

A ce moment où les représentants rentrent de vacances et où Paris est redevenu habitable, achèvent de se fixer les conditions matérielles et les habitudes qui dureront jusqu'à la fin de l'Assemblée.

SALLE DE L'ASSEMBLÉE.

C'est à Versailles que l'Assemblée tient ses séances, dans la salle du théâtre du château, garnie de fauteuils couverts en velours rouge, de pupitres étroits, et d'une tribune en acajou où l'on monte par un double escalier de six marches. La salle, mal aérée, souvent surchauffée, est un peu petite pour une si grande assemblée, et l'acoustique y est défectueuse. Les loges servent de tribunes des journalistes et du public. La scène a été transformée en une salle des pas-perdus, les couloirs mènent à la Galerie des bustes.

TENUE DES MEMBRES.

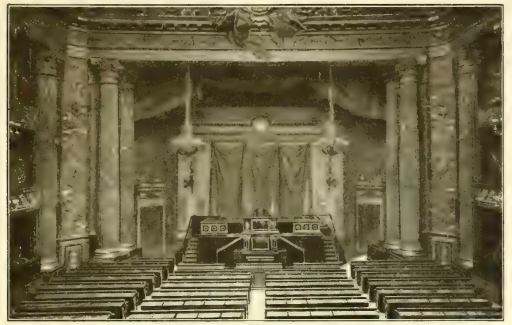
Les représentants, la plupart hommes âgés, de la noblesse ou de la haute bourgoisie, ayant toujours vécu en province, apportent des habitudes de travail régulier et des manières correctes, un peu solennelles. Une partie est occupée hors séance dans les bureaux; les commissions diverses d'examen des projets de loi, d'enquête, de contrôle exigent une grande somme de travail. C'est une assemblée laborieuse et de tenue parlementaire.

INSTALLATIONS A VERSAILLES ET A PARIS.

Thiers a sa résidence obligatoire à Versailles où il travaille pendant la journée; le soir, il reçoit les députés et, adossé à la cheminée, parle longuement sur un ton familier. Pendant les vacances, il va à Paris donner des soirées à l'Élysée. Les ministères sont restés à Paris. Les députés, assurés d'un avenir assez long, se sont installés presque tous avec leur famille; plus de la moitié, surtout les royalistes, sont logés à Versailles; les républicains préfèrent demeurer à Paris. Entre Paris et Versailles, c'est un va-et-vient de trains qui amènent et remmènent députés, journalistes, fonctionnaires et solliciteurs. On cause dans « les trains parlementaires » comme dans les couloirs de l'Assemblée; ces voyages journaliers établissent l'intimité. Les jours de grandes séances il y a cohue dans les hôtels de Versailles.

GROUPES ET MAJORITÉ.

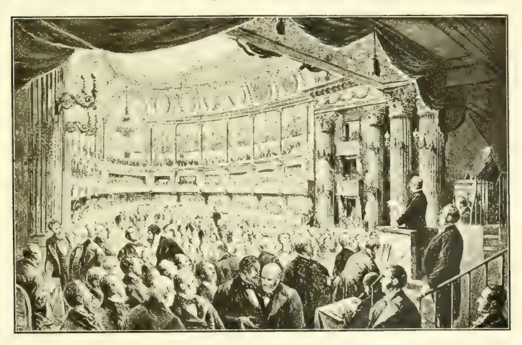
Les groupes politiques forment maintenant une série continue depuis l'extrême droite légitimiste jusqu'à l'extrême gauche radicale.



Cliché Hachette.

LA TRIBUNE DE L'ASSEMBLÉE

Photographie de la Salle de spectacle du palais de Versailles, où siégea l'Assemblée nationale, de 1871 à 1876. La tribune est celle qui meublait le château de Saint-Cloud le 19 Brumaire.



SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DU 13 NOVEMBRE 1872

Dessin de Lix et Sellier, représentant Thiers lisant son message à la tribune. La vue est prise en sens opposé de la précédente. La salle a été construite sur les plans de Gabriel, de 1753 à 1770. Le public occupe les galeries. — B. Nat. Est.

Chacun n'est qu'une minorité; une majorité ne peut se faire qu'en réunissant plusieurs groupes. Par quelle combinaison de groupes doit-on former la majorité, c'est la question vitale qui désormais dominera toujours la politique française. La France ne pratiquera pas la division en deux grands partis, imposée aux pays anglais par l'usage de l'élection à la majorité relative, qui oblige les électeurs à se grouper en masses compactes avant l'élection; elle ne connaîtra pas l'alternance au pouvoir des partis opposés, produite par le changement de vote des électeurs. En France, une élection n'aboutira jamais qu'à modifier les forces des groupes, sans faire passer le pouvoir d'un extrême à l'autre, et il faudra toujours choisir entre deux méthodes, gouverner par l'union des centres, ou gouverner par l'union des groupes d'un même côté.

CARACTÈRE DU RÉGIME FRANÇAIS.

II. — L'AGITATION DES GROUPES MONARCHIQUES [1]

THIERS désirait maintenir contre l'extrême droite légitimiste et la gauche républicaine la « conjonction des centres » établie par le vote de la loi Rivet. Ancien ministre d'une monarchie, ancien membre du parti de l'ordre, adversaire décidé des républicains de 1848 à 1851, resté royaliste pendant l'Empire, Thiers acceptait la République parce qu'il ne voyait pas d'autre solution pratique, peut-être aussi parce qu'elle lui donnait personnellement un pouvoir qu'aucun roi ne lui eût laissé (et il aimait beaucoup le pouvoir); mais il voulait la rendre aussi semblable que possible à la monarchie. Il disait : « La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas ». La « République conservatrice » signifiait la conservation de tout le régime social et administratif de la monarchie, et le maintien au pouvoir de tout le personnel monarchique, suivant la formule familière : « la République sans les républicains ». Cette politique impliquait de grands ménagements de forme envers les royalistes catholiques, qu'il fallait rallier sans blesser leur foi monarchique. C'était le sens du message du 7 décembre.

POLITIQUE DE THIERS.

LA RÉPUBLIQUE CONSERVATRICE.

Mais les hommes du centre droit, n'acceptant aucune forme de république, s'irritaient de voir Thiers réserver presque tous les postes de ministres aux royalistes ralliés du centre gauche, ses partisans personnels. Ils prirent l'offensive sur une question de personnes qui intéressait spécialement les orléanistes. Le duc d'Aumale et le prince de Joinville annoncèrent l'intention de venir prendre leurs sièges à l'Assemblée. Une interpellation sur la « non-présence dans l'Assemblée

OPPOSITION DU CENTRE DROIT.

1. E. Daudet, *Le duc d'Aumale*, 1898. De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, 1888. X., *La vie militaire du général Ducrot, d'après sa correspondance*, 1894

de députés dont l'élection remontait à dix mois » leur fournit l'occasion de rentrer en scène. Les princes, par des lettres publiques à leurs électeurs, déclarèrent annulé par la « transformation constitutionnelle » (la loi Rivet) l'engagement qu'ils avaient pris de ne pas siéger.

RENTRÉE DES PRINCES D'ORLÉANS.

Thiers redoutait l'entrée des princes dans la vie active, mais il n'osa pas résister ; il répondit qu'il ne lui appartenait pas, à lui, de décider, et fit dire par le ministre de l'Intérieur que l'engagement n'avait pas été pris envers lui seul, et avait été communiqué à une commission de l'Assemblée. Un ordre du jour ambigu fut opposé à celui des orléanistes, par les légitimistes et les gauches. Les orléanistes s'y résignèrent ; il fut voté par 646 voix contre 2 (18 décembre) : « L'Assemblée n'a ni compétence ni responsabilité à prendre dans les engagements des princes d'Orléans, auxquels elle n'a pas participé et dont elle n'est pas juge ». Les princes, l'interprétant comme un consentement, vinrent s'asseoir parmi leurs partisans au centre droit.

DÉCLARATION RÉPUBLICAINE DE THIERS.

Quelques jours après, Thiers, dans la discussion du budget, se vengea des royalistes par une phrase incidente qui souleva les murmures de la droite (26 décembre) : « Vous qui voulez faire un essai loyal de la République, — et vous avez raison, il faut le faire loyal.... Je m'adresse principalement à ceux qui se font de la République un souci continuel, et je suis du nombre. » Le « pacte de Bordeaux » faisant place à « l'essai loyal », c'était un pas décisif du côté des républicains.

CONFLITS ENTRE THIERS ET LES ROYALISTES.

Dès lors commença entre Thiers et les groupes royalistes une lutte sourde, compliquée de conflits sur les mesures financières et militaires (voir chap. I), qui alla s'aggravant jusqu'à la rupture définitive. A la déclaration de Thiers, Bocher, l'homme de confiance des princes d'Orléans, répondit dans un rapport sur l'émission des billets de Banque, en rejetant le chiffre (2 800 millions) proposé par le gouvernement.

ESSAI DE FUSION.

Un des chefs du parti légitimiste, de Falloux, resté hors de l'Assemblée pour des motifs de santé, reprit le projet de la restauration. Dans une réunion (tenue chez le comte de Meaux, 3 janvier), on décida, en attendant l'accord entre les princes, de faire l'entente entre leurs partisans à l'Assemblée, « la fusion parlementaire ». Après le conflit avec Thiers du 20 janvier 1872 (voir chap. I), la droite rédigea le programme des conditions « à soumettre respectueusement » au comte de Chambord. Ses délégués allèrent demander au comte de Paris, héritier de la branche cadette, d'écrire au chef de la branche aînée son désir de lui faire visite. Ils trouvèrent que le comte de Paris insistait trop « sur les formules : souveraineté nationale, monarchie contractuelle ».

PROPOSITION AU COMTE DE CHAMBORD.

Le comte de Chambord était à Anvers ; le général Ducrot alla lui exposer un projet qui tendait à faire élire le duc d'Aumale Président de la République pour préparer la restauration. Chambord en fut

choqué. « Je n'admets pas qu'un prince du sang soit en dehors de l'entourage de son roi. » Ses hommes de confiance légitimistes le poussaient à « couper court aux demandes de concession ». Il publia (29 janvier) un nouveau manifeste :

MANIFESTE DE CHAMBORD.

« La persistance des efforts... qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes, m'oblige à une protestation.... On attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication.... Toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines. Je n'abdiquerai jamais. Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique.... Je n'arbore pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France.... Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues.... Personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution. »

DÉCLARATION DE LA DROITE.

Ce refus de toute conciliation avec les d'Orléans faisait avorter le projet de restauration. La droite légitimiste essaya de maintenir l'union avec les orléanistes en envoyant au comte de Chambord une déclaration signée de 159 membres, où elle définissait « le gouvernement naturel de notre pays... une monarchie héréditaire, représentative, constitutionnelle », ayant pour garanties « la responsabilité ministérielle, la liberté politique et religieuse, l'égalité civile », et concluait : « Nous n'attendons rien que du vœu de la nation librement exprimé par ses mandataires ». Chambord écouta les délégués et ne répondit pas. L'espoir de conciliation s'évanouit.

ÉCHEC DE LA FUSION

REMANIEMENT DU MINISTÈRE

En même temps le ministère, incommodé par le séjour à Versailles, soutenait la proposition des gauches, de ramener à Paris le siège du gouvernement; Thiers appuya le transfert, réclamé, disait-il, par le monde des affaires. La majorité repoussa sans hésiter l'urgence du projet, puis la prise en considération, par 377 voix contre 318 (2 février). Le ministre de l'Intérieur, Casimir-Perier, se retira; Thiers donna l'Intérieur au ministre du Commerce, Victor Lefranc, du centre gauche, qu'il remplaça par un royaliste, de Goulard.

GROUPE DE L'APPEL AU PEUPLE.

Les partisans de l'Empire, encouragés par la division entre les royalistes, rentraient dans la vie politique. Le représentant de l'Empire autoritaire, Rouher, élu en Corse (11 février), constituait avec les impérialistes épars jusque-là un petit groupe impérialiste, l'*Appel au peuple*, ayant pour programme le plébiscite. L'hôtel de Rouher à Paris servait de lieu de réunion. Le parti avait ses journaux, l'*Ordre*, dirigé par l'ancien journaliste de Napoléon III, Clément Duvernois, le *Gaulois*, qui venait de se rallier. Un dignitaire ecclésiastique de l'Empire, le cardinal de Bonnechose, cherchait des adhérents parmi les catholiques, Napoléon se déclarait « religieux d'éducation et de principes ».

Thiers annonça qu'il allait sévir contre les agitateurs, et fit déposer

(21 février) un projet de loi sur la sécurité de l'Assemblée et du gouvernement, qui ne vint pas en délibération. L'Assemblée discuta une réforme de l'organisation judiciaire qui n'aboutit pas. Elle vota une loi d'exception contre l'Internationale (14 mars).

LOI CONTRE L'INTERNATIONALE

Toute association internationale ayant « pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la religion ou du libre exercice des cultes » constitue, « par le seul fait de son existence..., un attentat contre la paix publique ». La loi punit de trois mois à deux ans de prison « la simple affiliation ».

III. — LE CONFLIT ENTRE THIERS ET LA MAJORITÉ (1872)[1]

FÉLICITATIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

LES républicains s'étaient jusque-là effacés, sauf quelques manifestations individuelles à l'Assemblée. Ils soutenaient Thiers par leurs votes, ne lui demandant rien que de maintenir la République. Pendant les vacances de Pâques (30 mars-25 avril), un grand nombre de conseils généraux réunis hors séance envoyèrent à Thiers des adresses pour le féliciter « du soin qu'il avait mis à conserver la forme du gouvernement établi », et le chef de l'extrême gauche, Gambetta, resté silencieux à l'Assemblée, alla porter dans le corps électoral l'agitation contre la majorité royaliste. Les discours qu'il prononça dans des banquets fournirent aux républicains des formules qui se répandirent par toute la France.

DISCOURS DE GAMBETTA A ANGERS.

A Angers (7 avril) il dit :

« Le suffrage universel consulté, sous quelque forme que ce soit... a répondu d'une façon uniforme... : — Rendez-moi ma souveraineté.... Il n'y a qu'un moyen de ramener la paix sociale, c'est de faire une autre Chambre.... On dit que notre parti menace la propriété, la famille, la liberté de conscience.... C'est la Révolution française qui a constitué le dogme de la propriété individuelle par le travail ... Y a-t-il un dogme plus inviolablement établi que le dogme de la famille par la Révolution française? »

AU HAVRE

Au Havre (18 avril), il montre la nécessité pour la démocratie d'une « éducation distribuée à pleines mains ».

« Cette éducation, il faut la faire absolument civile.... Dans un pays qui a le suffrage universel... il n'est plus temps de faire des expériences monarchiques. » « La dissolution! voilà la première réforme qu'il faut poursuivre. Je n'attends rien de l'Assemblée de Versailles. »

CAMPAGNE POUR LA DISSOLUTION

Cette campagne pour la dissolution, dénoncée dès la rentrée par un député impérialiste, mettait Thiers dans une position délicate. Il ne

1. Sur la campagne de Gambetta, Léon Gambetta, *Discours et plaidoyers politiques*, t. II et III, 1881 (publiés par J. Reinach).

voulait pas rompre avec les républicains, mais il repoussait la dissolution et reconnaissait à l'Assemblée le pouvoir constituant. Le ministre de l'Intérieur se borna à blâmer les maires qui avaient assisté aux banquets de Gambetta. La tendance républicaine du gouvernement fut rendue plus apparente par la déclaration du général Chanzy, élu président du centre gauche :

DÉCLARATION DE CHANZY.

« Nous acceptons franchement dans le fond et dans la forme la République, puisqu'elle existe de fait, parce que nous sentons tous que, dans les conditions où se trouve la France, c'est la seule forme de gouvernement possible, et que le provisoire serait la faiblesse et l'impuissance, alors qu'il nous faut vouloir et produire. »

La discussion de la loi militaire en mai et juin (voir ch. II) donna au duc d'Aumale, la première fois qu'il parla dans l'Assemblée, l'occasion d'exprimer ses sentiments pour le drapeau tricolore :

PAROLES DU DUC D'AUMALE SUR LE DRAPEAU.

« Ce drapeau chéri auquel les Français de toute opinion et de toute origine se sont ralliés pendant la guerre... qui a été si longtemps le symbole de la victoire et qui est resté dans notre malheur l'emblème de la concorde et de l'union. »

Cette manifestation accrut la division entre royalistes. Les légitimistes soupçonnaient le duc d'Aumale de vouloir se faire élire Président de la République, en attendant la mort du comte de Chambord qui laisserait la voie libre aux d'Orléans; on interprétait ainsi une préface d'un journaliste notable du parti orléaniste, Hervé, autorisé, disait-on, par les princes. Le duc d'Audiffret essaya de maintenir l'union entre les deux centres, mais à condition qu'on gouvernerait dans un sens plus conservateur; le président du centre gauche, Chanzy, répondit :

ESSAI D'ENTENTE ENTRE LES CENTRES.

« Si le centre droit est résolu sans arrière-pensée à soutenir la République et à travailler à son affermissement dans le pays, le centre gauche donnera son concours à une campagne conservatrice contre les radicaux » ; mais, « si les espérances monarchiques ne sont pas définitivement abandonnées, il ne faut pas compter sur notre appui. »

Le centre droit refusa de renoncer à la monarchie, et se retourna définitivement vers la droite. Ainsi finit la première expérience du gouvernement par les centres. Le duc de Broglie, ambassadeur en Angleterre, donna sa démission (en mai) pour venir prendre la direction de l'opposition contre Thiers, et forma entre les groupes royalistes une coalition prête à réclamer et à prendre le rôle de majorité.

RETOUR DU DUC DE BROGLIE.

Le succès des républicains aux élections complémentaires du 9 juin 1872, dans 3 départements, détermina les chefs royalistes à une démarche décisive. Les délégués de tous les groupes royalistes, au nombre de 9, vinrent se plaindre à Thiers du « résultat des dernières élections et des progrès de la propagande radicale ». Ils communi-

SUCCÈS RÉPUBLICAINS.

ENTREVUE DES DÉLÉGUÉS ROYALISTES AVEC THIERS.

quèrent aux journaux le procès-verbal de cet « entretien, très intime et très approfondi », qui dura plus de deux heures (20 juin).

Ils avaient déclaré « se placer sur le terrain de la conciliation », Thiers avait « affirmé son dévouement aux principes conservateurs ». Mais « un grave désaccord s'était.... maintenu jusqu'à la fin sur la conduite à suivre pour défendre efficacement ces principes ». « Les délégués s'étaient retirés. regrettant de ne pouvoir s'entendre avec le Président de la République sur les véritables conditions de la politique conservatrice...., en maintenant leurs opinions et se réservant toute liberté pour les défendre. »

RUPTURE AVEC LES ROYALISTES.

Cette entrevue, que le *Journal des Débats* surnomma par dérision, en souvenir de 1848, « la manifestation des bonnets à poil », marqua la rupture définitive entre Thiers et la majorité. Le représentant de la droite dans le ministère, de Larcy, donna sa démission. Dès les premiers jours de juillet, le bruit courut que le centre droit complotait avec les groupes royalistes pour mettre Thiers en minorité sur l'impôt des matières premières, lui faire donner sa démission et élire Président de la République le maréchal de Mac-Mahon, avec le duc de Broglie pour chef du ministère. La délégation des gauches invita Thiers à ne pas poser sur cette affaire la question de confiance. Dans la discussion de cet impôt, Thiers, interrompu souvent par les royalistes, se vengea par un mot sur « les princes dont il y a plus qu'il n'en peut trouver place sur le trône » (10 juillet). Il essaya pourtant de se concilier les conservateurs en annonçant (12 juillet) qu'il combattrait « le désordre moral. le désordre dans les idées », et qu'on pouvait compter sur lui « pour la sécurité de l'*ordre moral* ». Ainsi reparut la formule de la réaction de 1848.

« L'ORDRE MORAL » DE THIERS.

DÉSACCORD ENTRE RÉPUBLICAINS.

L'Assemblée, pendant les vacances, laissa auprès du gouvernement une commission de permanence composée en majorité des élus de la coalition. Le jour du départ (4 août), la gauche, groupe de Grévy, publia un manifeste demandant la dissolution de l'Assemblée, qui, en irritant le centre gauche, jeta la division parmi les républicains.

IV. — LA CAMPAGNE DE GAMBETTA CONTRE L'ASSEMBLÉE

CAMPAGNE DE BANQUETS

PENDANT les vacances (4 août-11 novembre), Gambetta reprit la campagne pour la dissolution. Le régime d'exception créé contre la Commune pesait encore sur les républicains. L'état de siège, maintenu dans toutes les grandes villes, laissait aux autorités le pouvoir de supprimer les journaux et d'interdire les réunions publiques. Les opposants, privés de leurs armes habituelles, se trouvaient ramenés au procédé du temps de Louis-Philippe, les discours dans les banquets.

Gambetta fit une tournée dans les pays républicains de l'Est. Ses discours, publiés dans son journal, la *République française*, en l'absence de tout événement politique, faisaient impression par des formules frappantes. A Firminy, pays de mines (19 septembre), il dit :

DISCOURS DE GAMBETTA.

« Il n'y a pas deux Républiques.... Le pays distingue d'autant moins entre la prétendue République conservatrice et la prétendue République radicale qu'il sait que ces mots sont passagers.... » — A Chambéry (22 septembre) : « La France est mûre pour la République.... Ce que nous voulons dire quand nous nous disons radicaux... c'est que nous ne reconnaissons pas d'autre forme gouvernementale appropriée au suffrage universel que la République.... Soyons prudents et patients.... Nous n'aurons pas un long temps à attendre..., cette Chambre est arrivée au dernier degré de l'impopularité, de l'impuissance, de la stérilité et de l'incapacité. » — A Chambéry (24 septembre) : « Il faut fonder la République en chargeant une Assemblée nouvelle de la constituer.... La politique républicaine, elle commence; quant à l'administration républicaine, elle est tout entière à faire. »

DISCOURS DE GRENOBLE.

Le plus retentissant fut le discours de Grenoble (26 septembre), où il fit l'éloge de la « génération neuve entrée dans la vie politique depuis la chute de l'Empire ».

LA NOUVELLE « COUCHE ».

« N'a-t-on pas vu apparaître sur toute la surface du pays... une nouvelle politique électorale, un nouveau personnel de suffrage universel? N'a-t-on pas vu les travailleurs des villes et des campagnes, ce monde du travail à qui appartient l'avenir, faire son entrée dans les affaires politiques? N'est-ce pas l'avertissement que le pays, après avoir essayé bien des formes de gouvernement, veut enfin s'adresser à une autre couche sociale pour expérimenter la forme républicaine? Oui, je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence dans la politique d'une *couche sociale* nouvelle, qui est aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est loin à coup sûr d'être inférieure à ses devancières.... Les partis coalisés de la monarchie ont crié que le radicalisme était aux portes avec le cortège de spectres, de malheurs et de catastrophes. Car la peur est la maladie chronique de la France.... Il faut que le parti radical... se donne la mission de guérir la France de cette maladie de la peur. Le remède? toujours le même..., c'est la sagesse.... La dissolution est faite, car, si l'on n'avait pas cette intime conviction que la dissolution est là comme le fossoyeur prêt à jeter la dernière pelletée de terre sur le cadavre de l'Assemblée de Versailles... on ne parlerait pas de se marier *in extremis* avec la République. »

PROGRAMME RADICAL.

Ces discours contenaient un programme élémentaire de politique pratique à l'usage des radicaux. Ce qui avait empêché la France d'accepter la République, c'était la peur du désordre et des violences. Il fallait avant tout rassurer la masse craintive en lui montrant des républicains décidés à respecter l'ordre. Les radicaux devaient renoncer aux procédés agressifs employés contre l'Empire, pour adopter une tactique d'attente, marcher d'accord avec le gros du parti républicain modéré, et se contenter de demander la République. Ils devaient se présenter en défenseurs de l'ordre établi, de la propriété, de la famille, et éviter surtout de demander une révolution sociale. Gambetta au Havre avait lancé cette formule qui devait lui être reprochée plus tard :

PAS DE QUESTION SOCIALE.

« Il n'y a pas de remède social parce qu'il n'y a pas une question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre. »

IRRITATION DE LA MAJORITÉ.

Gambetta ne réclamait comme « indispensables » qu'une réforme acceptable pour tous les républicains, « l'instruction primaire universelle et laïque », et une mesure pratique, la dissolution désirée évidemment par la masse des électeurs. Mais il avait blessé la majorité aux points les plus sensibles. En annonçant l'avènement politique d'une « nouvelle couche sociale », il montrait déjà réalisée cette révolution que la noblesse et la bourgeoisie conservatrice travaillaient depuis 1849 à empêcher comme subversive de « l'ordre moral », l'entrée dans le personnel politique dirigeant des classes inférieures, la petite bourgeoisie et les paysans, rivaux menaçants, prêts à expulser du pouvoir les anciennes « classes dirigeantes ». En réclamant l'instruction primaire laïque, il menaçait le clergé de lui enlever la direction de l'école. Et la dissolution, c'était la mort politique du parti royaliste. Gambetta attaquait même la politique de Thiers en rejetant sa formule, la République conservatrice.

MANIFESTATIONS DES PÈLERINAGES.

En même temps, les catholiques commençaient une campagne de manifestations religieuses. Le *Conseil général des pèlerinages*, créé en février 1872 par le supérieur de la congrégation des Pères de l'Assomption, organisait des trains pour amener dans les Pyrénées, au sanctuaire de la Vierge à Lourdes, les pèlerins de toutes les parties de la France. Le pape avait accordé l'insigne des zouaves pontificaux, la croix en flanelle rouge, comme une croisade contre « les ennemis de l'Église ». Le *pèlerinage national* du 6 octobre, auquel prirent part 19 membres de l'Assemblée, fut une manifestation en faveur du pouvoir temporel. On y cria : « Vive la France ! Vive le pape ! » Une bande de pèlerins bretons, passant à Nantes, fut huée et insultée par les républicains.

THIERS À LA COMMISSION DE PERMANENCE.

La commission de permanence, irritée à la fois du discours de Grenoble et de la manifestation contre les pèlerins, invita Thiers à assister à sa séance (10 octobre), et lui demanda pourquoi il n'avait pas réprimé ces excès. Il répondit qu'il n'y avait eu que des huées et des sifflets sans voies de fait. « Ces pèlerinages ne sont pas entrés dans les mœurs, ils surprennent les populations. » Quant au discours de

PROTESTATIONS CONTRE GAMBETTA.

Gambetta, Thiers le trouvait « mauvais, très mauvais ». La formule : « la nouvelle couche sociale » exaspérait le représentant de la bourgeoisie, l'homme du parti de l'ordre que Thiers resta toujours. « Je n'admets pas la distinction des classes.... Celui qui distingue entre les classes pour ne s'attacher qu'à une seule devient factieux. » Ce discours faisait « rétrograder la République » plus que n'auraient pu faire ses ennemis. Mais il avait été prononcé chez un particulier, le gouvernement n'avait pu l'interdire.

Le comte de Chambord faisait savoir, par une lettre publique à un de ses partisans, qu'il persévérait dans sa politique mystique d'union avec la papauté.

LETTRE DE CHAMBORD.

« Au moment où la France s'éveille et s'annonce par un grand acte de foi, on voudrait lui imposer un gouvernement qui est le plus menaçant pour ses libertés religieuses.... Au fond, la France est catholique et monarchique. Ayez confiance dans la mission de la France. L'Europe a besoin d'elle, la papauté a besoin d'elle, et par suite la vieille nation chrétienne ne peut périr. »

V. — CONFLIT SUR LE MESSAGE DU PRESIDENT

LA majorité royaliste revint de vacances irritée contre Thiers qui refusait de réprimer la propagande radicale, inquiète de la campagne faite par un journal du centre gauche pour organiser un gouvernement définitif, en créant une Présidence de la République avec durée de quatre ans et renouvellement partiel de l'Assemblée. C'est dans ces dispositions qu'elle entendit le message présidentiel (13 novembre). Thiers, pour la première fois, se déclarait ouvertement.

MESSAGE DE THIERS.

« La République existe, elle est le gouvernement légal du pays; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer, mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous... lui donnait le titre de *République conservatrice*. Emparons-nous de ce titre, et surtout qu'il soit mérité. Tout gouvernement doit être conservateur.... La République sera conservatrice ou elle ne sera pas.... Nous touchons... à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance donnée par les événements; mais tous les esprits... se demandent quel jour..., quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer.... »

Ainsi, sous le couvert d'un zèle conservateur et au nom de l'opinion publique, Thiers repoussait sans discussion la monarchie, et invitait l'Assemblée à user de son pouvoir constituant pour établir la République. Il a plus tard expliqué sa pensée : « Je désirais que l'Assemblée, pendant cette session qui serait probablement la dernière, votât les mesures conservatrices que nous n'obtiendrions peut-être pas d'une nouvelle Assemblée ». Il sacrifiait la monarchie à la conservation.

POLITIQUE RÉPUBLICAINE CONSERVATRICE.

La majorité fut surprise et indignée. Un légitimiste jeta cette interruption : « Et le pacte de Bordeaux? » Un orateur légitimiste, Audren de Kerdrel, proposa de nommer une commission « pour l'examen du message du Président ». L'Assemblée, sur l'observation du président Grévy, décida de créer une commission, non pour l'*examen*, contraire aux usages parlementaires, mais pour rédiger la *réponse* au message. Sur 15 membres, 9 furent de la coalition royaliste. Le conflit commençait entre la majorité et le Président.

COMMISSION DE RÉPONSE.

INTERPELLATION SUR LE DISCOURS DE GRENOBLE.

La protestation contre la politique républicaine fut portée devant l'Assemblée par une interpellation du général Changarnier sur le discours de Gambetta à Grenoble (18 novembre). Il demanda au gouvernement « de se séparer franchement, hautement, énergiquement, d'un factieux, d'un collègue disposé à tout bouleverser pour ressaisir une dictature désastreuse ». Le ministre de l'Intérieur répondit, comme avait fait Thiers à la commission de permanence, qu'il n'approuvait pas le discours, mais n'avait pas eu le droit d'empêcher une réunion privée. Le duc de Broglie, chef de la coalition, proposa un ordre du jour « réprouvant les doctrines professées au banquet de Grenoble ». Un notable royaliste proposa une addition : « s'associant au blâme que leur inflige le Président de la République ». Thiers la repoussa, ne voulant pas déclarer la guerre à une fraction du parti républicain. Une formule de compromis : « confiante dans l'énergie du gouvernement et *repoussant* les doctrines professées au banquet », ne fut votée que par 263 voix des centres, contre 116 des deux extrêmes et 277 abstentions (de la droite et du centre droit). Ce n'était pas une majorité.

LA COMMISSION INTERROGE THIERS.

La commission prit aussitôt l'offensive. Au lieu de préparer une réponse au message elle étudia les vices du régime. Elle fit venir Thiers (22 novembre) et l'interrogea :

1° En quel sens avait-il qualifié de « regrettable incident » le discours de Grenoble? 2° « Surprise qu'une demande de modification des institutions actuelles eût été introduite dans le message », elle « désire savoir comment de pareilles modifications pouvaient se concilier avec le pacte de Bordeaux. 3° De quelle manière le gouvernement entendait se servir des institutions actuelles? »

Thiers répondit par une question :

RÉPONSE DE THIERS

Pourquoi n'avouait-on pas que l'esprit du message avait déplu et qu'on lui reprochait d'être trop républicain. « J'ai trouvé la République faite. Personne à Bordeaux ne m'a proposé de faire la monarchie.... Ma conviction est que la monarchie est impossible parce qu'il y a trois dynasties pour un seul trône. On m'accuse d'avoir déchiré le pacte de Bordeaux, mais tous les partis l'ont rompu.... Tout le monde depuis deux mois parle de la nécessité de sortir du provisoire : ceux-ci demandent la dissolution, ceux-là une constitution.... Je me suis borné à dire à l'Assemblée : Si vous croyez le moment venu de faire des réformes constitutionnelles, agissez dans un esprit conservateur et libéral. Ceux-là mêmes qui vont à Anvers ou à Chislehurst offrir la couronne à leurs princes préférés demandent aussi à sortir du provisoire, et, si nous acceptions leurs solutions... ils ne nous accuseraient plus de manquer à notre parole. »

NATURE DU CONFLIT.

Les deux théories apparaissaient inconciliables. Thiers, jugeant le pacte de Bordeaux détruit par les royalistes, voyait dans la République le gouvernement établi : il ne restait plus qu'à le compléter par une constitution. La commission, déclarant le pacte de Bordeaux encore en vigueur, et la République encore provisoire, refusait les institutions

qui l'auraient rendue définitive. Derrière ce conflit constitutionnel se cachait un désaccord plus inconciliable encore, la concurrence entre deux personnels rivaux pour la possession du pouvoir. La coalition ne pardonnait pas à Thiers de gouverner avec des ministres du centre gauche et des préfets à peu près républicains, sur lesquels on ne pouvait compter pour réprimer la propagande des radicaux. C'est ce que le rapporteur Batbie, un professeur de droit, fut chargé d'exposer. Son rapport (26 novembre) reste le document capital de ce conflit, celui qui éclaire le mieux les sentiments de la majorité.

Laissant de côté la question constitutionnelle, Batbie fait porter toute son attaque sur la question du personnel. *RAPPORT DE BATBIE.*

Les conservateurs étaient alarmés de voir « que le gouvernement, sortant de son impartialité, portait toutes ses forces d'un côté, et qu'un pouvoir institué par la grande majorité de l'Assemblée mettait la puissance de l'autorité au service d'un parti... en minorité parmi nous ».

« La formule : — La République sera conservatrice, implique que ce régime a besoin du concours des conservateurs, car une République d'où les conservateurs seraient exclus... réveillerait le sentiment de terreur que les précédents historiques ont attaché à cette forme de gouvernement.

« Or parmi les conservateurs il en est, et le nombre en est grand, qui ont gardé leur foi monarchique. Ils ne refusent pas au gouvernement les attributions nécessaires pour faire respecter l'ordre..., mais d'invincibles scrupules les arrêteraient si leur concours ne pouvait être donné qu'à condition de renier leurs doctrines.

« Il existe dans notre malheureux pays une armée du désordre plus nombreuse et plus puissante qu'ailleurs.... En 1848, les soldats de cette armée s'appelaient socialistes, en 1871, Communeux, et aujourd'hui on les nomme plus ordinairement *radicaux*, nom... qui, dans ces derniers temps, a été adopté pour désigner la ligue de la destruction. Leur but est de détruire ce qui est, sans indiquer ce qu'ils édifieront à la place. Ils attaquent ce que nous défendons, détruisent ce que nous voulons conserver, insultent ce que nous respectons. Leurs espérances sont pour nous des causes de craintes.

« Les penseurs du radicalisme ne croient pas en Dieu et dans leurs écrits on trouve sur l'homme des définitions qui ravalent notre espèce. » (Il s'agit de la théorie de Darwin.) « Les hommes politiques du parti soutiennent que la religion doit être bannie des écoles, sans autre but que de créer des entraves à l'enseignement religieux. Sous prétexte de séparer l'Église de l'État... ils demandent que la nation française... refuse de payer aux ministres du culte ce qu'elle leur doit en vertu des lois de 1792. On dirait que leur désir est d'étouffer la grande voix de la religion, la seule... qui lutte avec quelque force contre les déclamations bruyantes où les démagogues cherchent à exalter le sentiment du droit individuel. »

Le rapporteur raconte ensuite « les conversations cordiales » de Thiers avec la commission. « La majorité... lui a dit que le parti conservateur était justement inquiet des progrès du radicalisme et que nous marchions à son triomphe légal, mal sans remède et bien pire que le triomphe passager d'une insurrection.

« Nous avons ajouté que, pour arrêter cette invasion, il nous paraissait indispensable de lui opposer un *gouvernement de combat*, qui réunît toutes les forces conservatrices à l'effet d'éclairer les populations sur les desseins de l'ennemi. Dans notre pays plus que dans aucun autre, le gouvernement est le grand ressort du parti de l'ordre, et son abstention dans cette lutte serait de nature à égarer l'esprit public. *GOUVERNEMENT DE COMBAT*

« Si le radicalisme méritait le nom de parti qu'on lui donne abusivement, nous ne demanderions pas au gouvernement de rompre la neutralité qu'il a promise à toutes les opinions politiques.... Mais, loin d'être un parti, le radicalisme est l'adversaire de tous les partis respectables. Comment rentrerait-elle dans les limites de l'impartialité politique, cette faction dont l'audacieuse formule met hors la loi quiconque est un obstacle à sa marche? »

Ce sont les sentiments et le langage du parti de l'ordre en 1849. Le radicalisme, comme autrefois la démocratie sociale, c'est l'avènement au pouvoir de la petite bourgeoisie, des élus des ouvriers et des paysans, c'est-à-dire le bouleversement de l'ordre social. Sa politique laïque, l'école neutre, la séparation de l'Église et de l'État, est une impiété. Ce n'est pas un parti politique avec lequel on puisse discuter, c'est l'*ennemi* de la société ; le gouvernement doit l'écraser avec toute sa force. De réforme pratique, le rapport n'en propose qu'une seule, et dirigée contre Thiers :

PROPOSITION DE LA COMMISSION.

« La majorité est d'avis que le malaise tient à l'intervention personnelle du chef du pouvoir exécutif dans nos débats. Le Président de la République, bien que son titre légal ne dépasse pas les droits d'une délégation, occupe de fait une situation éminente qui lui est propre, et la confiance dont il jouit dans ce pays lui donne une autorité que nul ne peut méconnaître. En sa présence nous n'avons pas moralement une liberté entière, le chef du pouvoir exécutif pouvant à tout instant couvrir les ministres interpellés, et transformer une question de ministère en question gouvernementale. » Il faut donc créer une commission chargée de « présenter dans *le plus bref délai* un projet de loi sur la *responsabilité ministérielle* ».

La coalition voulait à la fois obliger Thiers, au nom de la responsabilité ministérielle, à mettre au pouvoir un personnel conservateur, et lui imposer une procédure qui, en lui interdisant d'intervenir en personne dans les délibérations, annulerait son action sur l'Assemblée.

VI. — LE CONFLIT SUR LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE[1]

PROPOSITION DE DUFAURE

LA lutte s'engagea aussitôt sur le rapport. Le vice-président du Conseil des ministres, Dufaure, protesta contre la prétention d'organiser une responsabilité déjà établie par la loi Rivet et, rappelant le précédent de Cavaignac, il réclama pour le chef du pouvoir exécutif, lui aussi responsable envers l'Assemblée, le droit « de s'associer aux débats ». Il proposa un compromis, une commission double (de 30 membres) pour régler dans un même projet « les conditions de la responsabilité ministérielle » demandée par les royalistes, et « les attributions des pouvoirs publics » suivant le désir de Thiers (28 novembre).

1. De Broglie, *La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, 1896. P.-S. Simon, *A. Thiers chef du pouvoir exécutif*. 1911.

Le lendemain, Thiers, essayant de gagner les conservateurs, montra que toute sa vie s'était passée à lutter contre le radicalisme : il avait été pendant toute la deuxième République le champion du parti de l'ordre. Mais, pour expliquer sa conduite présente, il fit une révélation qui rendit irréparable la rupture entre lui et la coalition. Il raconta ses entrevues secrètes avec les républicains de province pendant la Commune (sur lesquelles, en mai 1871, un royaliste lui avait demandé une explication qu'il avait refusée avec colère) :

DECLARATION DE THIERS

« Tous les personnages qui dans les grandes villes détenaient l'autorité sont venus à Versailles. Ils ont engagé avec moi des négociations.... Tous me disaient : — Nous détestons la Commune... mais dites-nous si vous travaillez pour la monarchie ou pour la République? J'ai répondu : — Vous calomniez l'Assemblée. En tout cas... je tiendrai ma parole.... Je maintiendrai la République. » Cette parole « n'engage... que moi seul, mais elle m'engage. Vous n'êtes pas engagés, moi je le suis. »

PROMESSES AUX RÉPUBLICAINS EN 1871.

Ainsi Thiers se déclarait obligé par des promesses faites en 1871 à conserver la République comme le régime légal de la France. En même temps il repoussait la monarchie pour des raisons pratiques.

« Si je voyais la possibilité de faire la monarchie... si je croyais que la faire en ce moment fût un devoir..., si j'étais sûr qu'une des trois monarchies possibles rencontrât la soumission des deux autres et de cette portion considérable du pays qui s'est donnée à la République... je dirais : J'ai pris un engagement, cela ne regarde que moi. Je trouverais un moyen de me retirer, et je laisserais faire ceux qui pourraient restaurer la monarchie....

NÉCESSITE DE LA RÉPUBLIQUE.

« Je suis un vieux disciple de la monarchie, un monarchiste qui pratique la République pour deux raisons : parce qu'il s'est engagé et parce que pratiquement aujourd'hui il ne peut pas faire autre chose. Voilà quel républicain je suis. » Et, répondant aux applaudissements des républicains : « Non, ni sur l'impôt, ni sur l'armée, ni sur l'organisation sociale, ni sur l'organisation politique... je ne pense comme eux. Mais on m'applaudit parce que je suis très arrêté sur ce point, qu'il n'y a aujourd'hui pour la France d'autre gouvernement possible que la République conservatrice. »

En vain Thiers énumérait tout ce qui opposait sa politique à celle des républicains; la question de la forme du gouvernement primait toutes les autres. L'accord sur ce point suffisait pour faire de lui l'allié de toutes les gauches et l'adversaire de toutes les droites.

Il manquait encore à la coalition royaliste, pour former la majorité, un petit nombre d'hésitants. Pour les gagner, Dufaure, personnellement conservateur catholique, blâma vivement le discours de Gambetta. Le compromis qu'il proposait fut voté par 372 voix contre 335. Ce vote parut consolider le régime. La foule qui attendait à la gare Saint-Lazare en accueillit la nouvelle par le cri de : « Vive la République ! » Mais la commission de 30 membres, chargée de préparer le projet sur la responsabilité ministérielle et les institutions constitutionnelles, fut com-

VOTE DE LA PROPOSITION DUFAURE.

COMMISSION DES TRENTE.

posée aux deux tiers de membres de la coalition, et élut président de Larcy, le ministre démissionnaire.

ENTRÉE DES IMPÉRIALISTES DANS LA COALITION.

Le groupe impérialiste, resté jusque-là à l'écart, venait d'entrer dans la coalition. Quelqu'un ayant fait remarquer la suppression à l'*Officiel* d'un mot blessant pour les Bonaparte, « César de rencontre », prononcé par un orateur de la droite, un impérialiste s'écria : « Vous n'empêcherez pas l'union des conservateurs de se faire ». Ce fut un

DÉMISSION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

impérialiste qui interpella le ministre de l'Intérieur, Victor Lefranc, sur les adresses de félicitations des conseils généraux au Président de la République; il lui reprocha d'avoir violé la loi qui interdisait tout vœu politique. Un blâme fut voté par 305 voix contre 298; V. Lefranc donna sa démission. « Nous avons enfin, dit Rouher, arraché la première feuille de l'artichaut. »

CONCESSION DE THIERS.

Thiers essaya d'apaiser les conservateurs en donnant l'Intérieur au royaliste de Goulard (7 décembre). L'ambassadeur français à Berlin l'avertissait que le gouvernement allemand ne signerait pas la convention d'évacuation définitive tant que l'accord ne serait pas rétabli. Thiers dit à un ami : « J'ai fait une concession... pour que les graves suites d'une rupture ne soient pas à mon compte ».

PÉTITION POUR LA DISSOLUTION.

Les républicains, voyant la majorité hésitante, crurent le moment venu d'agir par une pression de l'opinion publique. Un membre de la gauche, directeur du *Siècle*, d'accord avec Thiers, organisa une campagne de pétitions pour inviter l'Assemblée à se dissoudre. La gauche déclara qu'elle « approuvait le pétitionnement et que, sans exclure absolument l'idée d'un renouvellement partiel, elle voterait le projet de renouvellement intégral de l'Assemblée ». L'union républicaine, groupe de Gambetta, demanda « la dissolution de l'Assemblée par les voies légales, afin d'assurer le triomphe pacifique de la volonté nationale et la stabilité des institutions républicaines ».

DISCUSSION DE LA PÉTITION.

La pétition, couverte d'un million de signatures, vint en discussion le 14 décembre. Gambetta attaqua directement l'Assemblée, lui dénia le pouvoir constituant, la déclara en désaccord avec le pays, l'appela « indûment tyrannique ». D'Audiffret-Pasquier lui répliqua : « L'Assemblée est née de deux sentiments. Le pays était las de la guerre, las de votre dictature incapable et brouillonne. » Dans une séance de nuit, Dufaure s'en prit à Gambetta, reconnut à l'Assemblée seule le droit de fixer sa durée, et déclara le gouvernement décidé à rechercher l'accord avec la majorité. L'Assemblée vota d'abord l'affichage de son discours, puis un ordre du jour où elle affirmait son droit de fixer le terme de ses

EFFET SUR LE CENTRE.

travaux. Le centre gauche vota avec la droite. Les gauches furent battues par 483 voix contre 196. Évidemment elles avaient fait une erreur de psychologie; la menace de la dissolution, au lieu d'intimider les hésitants,

les avait exaspérés; la crainte de perdre leur mandat les rejetait vers les royalistes, qu'on savait décidés à faire durer l'Assemblée. Thiers, en encourageant cette campagne, avait compté sur la difficulté de lui trouver un successeur; à Jules Simon qui le prévenait des projets dirigés contre lui, il répondait : « Ils n'ont personne »

PROTESTATIONS CONTRE LA VISITE AU ROI D'ITALIE.

La coalition, encouragée par ces succès, prit l'offensive. 1° Une loi rendit aux princes d'Orléans les domaines repris en 1852. 2° Au retour des vacances du jour de l'an (11 décembre-7 janvier), une délégation de la droite alla avec l'évêque Dupanloup demander compte à Thiers de sa politique à Rome. On reprochait aux officiers du navire français en station devant Civita-Vecchia, l'*Orénoque*, d'être allés à Rome saluer le roi d'Italie. Thiers répondit que lui aussi était partisan du pouvoir temporel du pape et regrettait la création du royaume d'Italie; mais, « forcé d'accepter le fait accompli, il était résolu à ne rien faire ni dire qui pût amener un conflit et jeter l'Italie dans l'alliance de la Prusse ». Il laissait l'*Orénoque* « pour servir d'asile au pape », mais, comme Civita-Vecchia appartenait au royaume d'Italie, les officiers ne pouvaient se dispenser de faire visite au roi le 1er janvier.

MORT DE NAPOLÉON III.

Napoléon III, retiré en Angleterre, jugea le moment venu. Il décida de rentrer en France (en mars), par la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, la Savoie et Lyon, où le chef de corps Bourbaki lui amènerait l'armée afin de marcher sur Paris. Pour se mettre en état de monter à cheval, il se fit opérer de la pierre, et mourut (7 janvier 1873). Sa mort, en écartant la restauration de l'Empire, assura à la coalition monarchique l'aide du groupe impérialiste de l'Assemblée.

PROCÉDURE DE LA COMMISSION DES TRENTE.

La commission des Trente, opérant en secret, s'était divisée en deux sous-commissions chargées chacune d'une des deux parties de sa tâche : 1° la responsabilité ministérielle; 2° l'organisation des pouvoirs publics. La droite tenait à régler d'abord la procédure de « la responsabilité ministérielle », destinée à empêcher Thiers de parler. Thiers, exaspéré, demandait si on voulait faire de lui un « mannequin politique, un porc à l'engrais dans la préfecture de Versailles ».

INTERVENTION DE L'AMBASSADEUR A BERLIN.

Le conflit fut suspendu par la crainte de complications avec l'étranger. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le comte d'Arnim, partisan de la restauration, annonçait la chute prochaine de Thiers. Le gouvernement allemand, en prévision des troubles, tenait en suspens la convention d'évacuation du territoire français. L'ambassadeur à Berlin, duc de Gontaut-Biron, écrivit à ses amis royalistes :

« La politique étrangère de M. Thiers, ses efforts pour ramener l'ordre à l'intérieur, reconstituer les finances et même l'armée, ont inspiré une sympathie réelle.... La prolongation et l'accentuation du désaccord produisent ici

un effet fâcheux, dont vous ne pouvez manquez de subir le contre-coup dans les négociations relatives à la libération du territoire. »

ENTENTE DE THIERS AVEC DE BROGLIE.

Thiers s'entendit personnellement avec le duc de Broglie, chef de la coalition. Il accepta la procédure, qu'il traitait de « chinoiseries parlementaires », à condition qu'on y joindrait la promesse de « statuer *à bref délai* par des lois sur :

1° le mode d'élection de l'Assemblée future; 2° les attributions d'une deuxième Chambre; 3° l'organisation du pouvoir exécutif dans l'intervalle entre la fin de l'Assemblée et la réunion des Chambres nouvelles. »

COMPROMIS AVEC LA COMMISSION.

Ce traité, rédigé par les ministres, effraya la commission. Elle repoussa la formule à *bref délai*, qui sonnait « comme un glas funèbre », et le règlement pour un interrègne qui ne devait pas se produire; elle accepta un texte modifié, qui promettait de régler dans l'ordre suivant : 1° l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs ; 2° la seconde Chambre ; 3° la loi électorale. Les légitimistes unis aux républicains firent passer un amendement qui transféra de la commission au gouvernement le pouvoir de préparer le travail. La formule « à bref délai » fut remplacée par : « L'Assemblée ne se séparera *pas avant* d'avoir statué ». Le rapporteur, de Broglie, indiqua à mots couverts le motif de ce compromis (21 février) :

RAPPORT DE BROGLIE.

« L'union des pouvoirs publics... cimentée par des sacrifices et des efforts communs, qui va bientôt effacer les derniers vestiges de l'invasion étrangère ».... La commission ne « s'était pas considérée comme un Comité de constitution chargé de proposer une forme de gouvernement définitive ». Elle n'apportait qu'un arrangement provisoire pour remédier au vice d'un régime qui mettait l'Assemblée dans l'alternative, ou d'accepter la démission de Thiers, ou « de sacrifier ses convictions » aux « vues personnelles du Chef de l'Etat ».

Le remède est fourni par l'exemple des « pays libres », où « ce n'est pas le Chef de l'Etat lui-même, mais ses ministres seuls qui soutiennent le poids et subissent les conséquences des discussions politiques » ; car ces ministres pris dans la majorité entrent rarement en conflit avec elle et, en cas d'échec, leur retraite ne bouleverse pas l'Etat. C'est la responsabilité ministérielle, réclamée si souvent par Thiers lui-même sous l'Empire et qui fonctionne facilement dans la monarchie où le Chef d'Etat est inviolable. Il est plus difficile à établir dans un régime républicain où le Président élu est responsable, plus encore avec un Président qui a gardé le droit de parler dans l'Assemblée ; car, dès qu'il est présent aux débats, « il y est le premier et presque le seul représentant de sa politique. Les ministres disparaissent derrière lui, et leur responsabilité, couverte par la sienne, ne paraît plus que nominale. » Il faut donc restreindre son droit de parler à des cas exceptionnels, et le soumettre à des formes qui mettraient le Président en dehors des luttes parlementaires.

Quant aux institutions réclamées par Thiers, la commission, par déférence pour lui, a consenti, contrairement aux « usages des assemblées françaises », à poser « le *principe* d'une seconde Chambre » que l'Assemblée s'engagera à créer avant de se séparer; et y a joint une loi électorale pour assurer « la sincérité du suffrage universel ». Ces promesses laissent l'Assemblée pleinement

souveraine. « Vous restez libres à tout instant... de faire usage du pouvoir constituant... ou de faire durer la trêve des partis. »

RÉGIME PROVISOIRE

Le préambule marque le caractère provisoire de ce régime :

« L'Assemblée, réservant dans son intégrité le pouvoir constituant qui lui appartient, mais voulant apporter des améliorations aux attributions des pouvoirs publics. »

PROCÉDURE DES MESSAGES.

Les institutions positives demandées par Thiers restent à l'état de promesses sans terme fixe. La réforme se réduit à la procédure créée pour empêcher Thiers de prendre part aux discussions. Le Président de la République ne communique plus avec l'Assemblée que par des messages lus par un ministre. « Néanmoins », il peut être « *entendu* par l'Assemblée » dans la discussion des lois et des interpellations sur les affaires extérieures ou sur la politique générale; mais il doit demander la parole *la veille* par un message et, après qu'il a parlé, la séance est levée, et l'Assemblée délibère hors de sa présence. Thiers était ainsi exclu des séances et réduit à une participation nominale aux débats. En échange, il recevait le droit de renvoyer à une nouvelle délibération une loi votée par l'Assemblée, droit sans valeur pratique. L'Assemblée, en enlevant à Thiers les moyens d'action exceptionnels qu'il tenait de sa qualité de représentant et de son talent d'orateur, le refoulait dans la condition normale d'un Chef d'État en régime parlementaire.

VOTE DU PROJET.

Le projet de la commission des Trente, après quinze jours de vives discussions, fut voté par 407 voix contre 225 (de l'extrême droite et des gauches). Ce fut la dernière majorité obtenue par la conjonction des centres (13 mars 1873).

VII. — CRISE DU 24 MAI ET DÉMISSION DE THIERS [1]

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

LA lutte, suspendue par le compromis, reprit aussitôt après la convention d'évacuation (du 15 mars). L'annonce de la « libération du territoire » déchaîna un conflit dans l'Assemblée. Les gauches proposèrent une déclaration de reconnaissance envers Thiers, les royalistes la réclamèrent pour l'Assemblée. Un ordre du jour de compromis (17 mars) réunit les deux formules :

« L'Assemblée... heureuse d'avoir accompli une partie essentielle de sa tâche grâce au concours généreux du pays, adresse ses remerciements et ceux du pays à M. Thiers... et au gouvernement, et déclare que M. Thiers a bien mérité de la Patrie. »

1. P.-L. Target, *Dix ans de république*, 1889.

DÉMISSION DE GRÉVY. La majorité contre Thiers était déjà formée. Le président républicain de l'Assemblée, Grévy, ayant rappelé à l'ordre un membre de la droite, ne se sentit pas soutenu, et donna sa démission (2 avril); réélu (par 349 voix contre 281), il refusa. Buffet, du centre droit, orléaniste, ministre en 1870, fut élu à sa place, par 304 voix contre 285 au candidat du centre gauche. La présidence d'un membre de la coalition était une arme décisive dans une assemblée très nombreuse, où la majorité dépendait d'un petit nombre de voix.

ÉLECTION DE BUFFET.

LOI SUR LA MAIRIE DE LYON. Les vacances de Pâques (6 avril-19 mai) suspendirent la lutte dans l'Assemblée. Mais une lutte électorale entre les partis républicains facilita à la coalition l'attaque contre Thiers. Le ministère, en conflit avec le conseil municipal de Lyon, venait de faire voter une loi (4 avril) qui plaçait Lyon sous un régime d'exception; la ville était divisée en arrondissements ayant chacun un maire nommé par le gouvernement. Les radicaux de Paris protestèrent en présentant le maire de Lyon, Barodet, à l'élection complémentaire de la Seine contre de Rémusat, candidat de Thiers et du gouvernement. Les républicains se divisèrent : Gambetta pour Barodet, Grévy pour Rémusat. Barodet fut élu par 180 000 voix, contre 135 000 à Rémusat et 27 000 au candidat impérialiste (28 avril). Cette victoire du parti radical sur le gouvernement de Thiers fit l'impression d'une défaite de la République conservatrice, et parut aux conservateurs la preuve de l'impuissance de Thiers à arrêter le progrès du radicalisme. L'effet fut renforcé par les deux élections des départements, celle du 28 avril où passèrent 7 républicains et 1 légitimiste, et celle du 21 mai, où passèrent 4 républicains (dont 3 radicaux) et 1 impérialiste.

ÉLECTION DE BARODET DANS LA SEINE.

CONFLIT ENTRE MINISTRES La Commission permanente, tenant la place de l'Assemblée en vacances, demanda à Thiers de modifier son ministère dans un sens conservateur; Thiers refusa. Un de ses confidents, Casimir-Perier, déclara dans un journal que les républicains conservateurs étaient décidés à s'unir à la gauche pour proclamer définitivement la République. Le ministère se disloqua de lui-même par un conflit entre deux ministres. Le ministre républicain de l'Instruction publique, J. Simon, dans un discours au Congrès des sociétés savantes (19 avril), attribua la délivrance de la France « à un seul homme », et ajouta : « Vous avez le droit d'être fiers que la libération du territoire et, je l'espère, la fondation de la République lui soient dues ». C'était une double offense à l'Assemblée. Le ministre royaliste de l'Intérieur, de Goulard, interdit de publier ce discours à l'*Officiel*, et exigea qu'il fût désavoué. Il en résulta une polémique entre les deux ministres; tous deux donnèrent leur démission.

REMANIEMENT DU MINISTÈRE Thiers reconstitua le ministère (18 mai); il donna l'Intérieur à Casimir-Perier, sépara les Cultes de l'Instruction publique, et prit

trois ministres nouveaux, tous du centre gauche. Son gouvernement inclinait ainsi davantage vers les partis républicains. En même temps il faisait présenter un projet de loi pour organiser définitivement la République, en créant une Chambre des représentants élue pour cinq ans au scrutin uninominal, un Sénat élu par le suffrage universel au scrutin de liste dans des catégories très larges de fonctionnaires ou de mandataires élus, un Président de la République élu pour cinq ans par un Congrès des deux Chambres et de délégués des conseils généraux.

PROJET D'ORGANISATION.

La coalition, renonçant à obtenir de Thiers une politique de combat, avait pris ses mesures pour le remplacer. Le 18 mai, chez le duc de Broglie, une réunion de délégués discuta le choix du successeur. Les ducs d'Audiffret et Decazes proposèrent le duc d'Aumale; les deux délégués de l'extrême droite protestèrent, le comte de Chambord ne permettant pas à un prince de France d'accepter la Présidence de la République. Broglie fit observer qu'il serait inutile de renverser Thiers si l'on ne se mettait pas d'accord sur son successeur. On proposa le maréchal de Mac-Mahon, qui fut accepté à l'unanimité. La majorité était acquise par l'entente avec le groupe impérialiste et un petit groupe placé entre les deux centres, désigné par le nom de son président, Target.

CHOIX DU SUCCESSEUR DE THIERS.

Dès la rentrée des vacances, la coalition annonça son attaque par une interpellation signée de 320 membres (19 mai) :

INTERPELLATION CONSERVATRICE.

« Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans son sein, et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice.... »

Le ministère déposa le projet de loi sur la seconde Chambre. La majorité refusa de l'entendre. Le 20, les partis se comptèrent sur l'élection du président. Buffet fut réélu par 359 voix contre 289; dans les bureaux, sur 15 présidents, 13 furent de la coalition.

ELECTION DES BUREAUX.

Le 23 mai, le chef de la coalition, de Broglie, présenta l'interpellation.

Les élections récentes montrent le danger de l'arrivée au pouvoir du parti radical et de « la revanche légale de la Commune ». Le remaniement du ministère a été « un pas de plus dans la voie des concessions... vis-à-vis du parti radical ». Ce désaccord, « en dehors de toutes les questions de forme du gouvernement », vient de la crainte que le nouveau cabinet ne soit « un pas fait en dehors de la politique de résistance ». Il faut un gouvernement décidé à lutter contre le radicalisme et à « rétablir *l'ordre moral* ».

DISCUSSION DE L'INTERPELLATION.

C'était la formule de la réaction de 1848. Dufaure répondit que le ministère s'était complété avec des républicains parce qu'il croyait le

REPONSE DE DUFAURE.

moment venu de reconnaître la République pour pouvoir « opposer au péril radical... un gouvernement définitif ».

MESSAGE DE THIERS.

Thiers, présent à la séance, fit remettre par un ministre un message pour informer l'Assemblée de son intention d'intervenir dans la discussion, « usant, disait-il, du droit que me confère la loi et que la raison seule suffirait à m'assurer ». Ses amis proposèrent de l'entendre aussitôt, mais, quand il demanda la parole, les conservateurs crièrent : « La loi ! Vous ne pouvez pas parler ». La nouvelle procédure fut appliquée pour la première et la dernière fois. L'Assemblée décida de renvoyer la séance au lendemain matin.

DISCOURS DE THIERS.

Le 24 mai, à neuf heures, Thiers déclara que, si les ministres, « ses collègues », avaient leur part de responsabilité dans la politique « dénigrée » par les interpellateurs, il était, lui, le principal coupable; le verdict de l'Assemblée atteindrait donc non seulement les ministres, mais lui. Il justifia sa conduite par le morcellement des partis, monarchistes et républicains, qui exigeait, non un gouvernement de parti, mais un gouvernement impartial. Ses projets d'organisation donneraient à l'Assemblée la durée nécessaire pour faire les lois de la République conservatrice. Enfin, renvoyant au duc de Broglie l'accusation de se faire le protégé des radicaux, il termina ainsi :

« Il sera un protégé aussi... d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur : il sera le protégé de l'Empire. »

DECISION DE BUFFET.

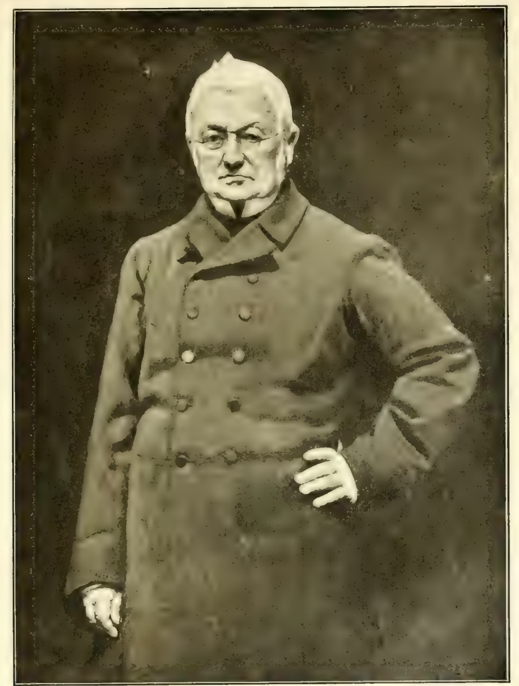
Le président Buffet avait interdit toute interruption comme « une illégalité », le Président de la République ayant seul le droit de prendre la parole. Il fixa la séance à deux heures, « hors de la présence du Président de la République », suivant la nouvelle loi. Thiers, inquiet de cette procédure qui devait soustraire les hésitants à son influence personnelle, alla demander à Buffet : « Que ferez-vous si je viens dans l'Assemblée? » Buffet déclara qu'il n'ouvrirait pas la séance tant que Thiers resterait dans la salle.

SEANCE DE L'APRES-MIDI DU 24.

La séance de l'après-midi se tint donc sans que Thiers fût présent. Le ministre de l'Intérieur déclara : « C'est pour combattre le radicalisme que nous voulons la République ». La majorité était décidée; un orateur de la droite, Ernoul, lut l'ordre du jour qui résumait sa politique :

ORDRE DU JOUR.

« Considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion, que l'Assemblée est saisie de lois constitutionnelles... mais que dès aujourd'hui il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique *résolument conservatrice*, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'ils avaient droit d'attendre. »



Cliché Braun.

AD. THIERS

Peinture de Bonnat, 1872. — *Thiers, né à Marseille en* 1822, *mort en* 1877, *fut nommé chef du pouvoir exécutif, le* 16 *février* 1871, *et démissionna de la présidence le* 24 *mai* 1873. ***Petit et alerte, les yeux vifs derrière ses lunettes, il avait une volonté tenace et une grande activité. — Musée du Louvre.***

DÉCLARATION DU GROUPE TARGET.

Puis Target, au nom de son groupe, lut une déclaration signée de 15 membres, tous inconnus du public; tout en votant pour l'ordre du jour, ils se déclaraient résolus à accepter la solution républicaine « contenue dans les lois constitutionnelles présentées par le ministère », et à mettre fin à un provisoire qui compromet les intérêts matériels du pays; mais le gouvernement devait « faire prévaloir désormais *par ses actes une politique* nettement et énergiquement conservatrice ».

« La victoire que nous recherchons, c'est l'affirmation de la République conservatrice avec M. Thiers. »

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR.

La coalition monarchique écartait la question de constitution pour maintenir le provisoire; le groupe Target demandait de sortir du provisoire en faisant une constitution. Mais tous s'accordaient sur la solution pratique : changer la politique en changeant le personnel au pouvoir; les 15 voix du groupe, républicaines en principe, faisaient l'appoint de la majorité conservatrice. L'ordre du jour pur et simple accepté par le ministère fut rejeté (à 14 voix de majorité) par 362 contre 348. L'ordre du jour de blâme fut voté par 368 voix contre 344.

SÉANCE DU SOIR.

L'Assemblée décida de tenir une troisième séance à huit heures du soir, pour recevoir la démission de Thiers. Un républicain d'origine eût hésité à mettre la République au pouvoir de ses ennemis : le Président avait le droit de rester en place jusqu'à la fin de l'Assemblée ; il pouvait, en prenant les ministres dans le groupe qui venait de se déclarer pour une constitution républicaine, jeter dans la majorité une confusion qui eût permis de recourir à l'appel aux électeurs. Mais Thiers était un conservateur résigné récemment à la République ; peut-être préférait-il l'Assemblée conservatrice à une Assemblée trop républicaine, et, puisque les conservateurs refusaient de faire avec lui la République, il était trop habitué aux usages parlementaires pour rester en place après un vote hostile.

DÉMISSION DE THIERS.

Peut-être, comme il le dit le 22 mai à un royaliste de la commission des Trente, pensait-il que l'Assemblée serait bientôt obligée de le rappeler au pouvoir. Il se conduisit en président de ministère plutôt qu'en Président de la République, et donna sa démission; il se vanta plus tard que son successeur « n'eut pas dix minutes à l'attendre ».

CHAPITRE III

L'ÉCHEC DE LA RESTAURATION ET LA DISLOCATION DE LA MAJORITÉ MONARCHISTE[1]

I. L'AVÈNEMENT DE LA COALITION DU 24 MAI. — II. LES MANIFESTATIONS CATHOLIQUES. — III. LA RÉCONCILIATION DES DEUX BRANCHES DE LA FAMILLE ROYALE. — IV. LES NÉGOCIATIONS POUR LA RESTAURATION. — V. LE MALENTENDU SUR LE DRAPEAU ET L'ÉCHEC DE LA RESTAURATION. — VI. LE VOTE DU SEPTENNAT. — VII. LE CONFLIT DU MINISTÈRE DE BROGLIE AVEC L'EXTRÊME DROITE ET SA CHUTE. — VIII. LE CONFLIT AVEC LES IMPÉRIALISTES. — IX. LE CONFLIT SUR LES LOIS CONSTITUTIONNELLES.

I. — L'AVÈNEMENT DE LA COALITION DU 24 MAI[2]

INTENTIONS DE MAC-MAHON.

MAC-MAHON savait que les conservateurs se préparaient à l'élire Président de la République. Le 22 mai, on le disait résolu à « exécuter la volonté de la majorité, ne fût-elle que d'une voix ». Il eut pourtant des scrupules, et demanda conseil à Thiers : il lui offrit de refuser si lui-même voulait revenir sur sa démission. Thiers répondit qu'il ne jouerait pas cette comédie.

ÉLECTION DE MAC-MAHON.

A la séance du soir, les gauches présentèrent la proposition de refuser la démission de Thiers : elle fut repoussée par 368 voix contre 339. Les chefs de la coalition proposèrent de « procéder immédiatement au scrutin ». L'Assemblée vota l'élection immédiate. Les gauches s'abstinrent, le vote fut terminé à dix heures : Mac-Mahon était élu par 390 voix. Le bureau de l'Assemblée alla aussitôt lui porter le résultat,

1. Pour les sources et les travaux sur l'ensemble de la période, voir la bibliographie du livre IV. Ajouter : E. Daudet, *Souvenirs de la présidence du maréchal de Mac-Mahon*, 1880. Sur la tentative de restauration, les principales sources sont légitimistes : De Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs*, 1903. Chesnelong, *La campagne monarchique d'octobre 1873*, 1895 (récit de sa mission à Frohsdorf). On trouvera un exposé détaillé dans G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. II (qui donne deux bibliographies et cite de nombreux fragments de documents inédits, tirés des « Souvenirs inédits » du comte de Vanssay, confident du comte de Chambord). Arth. Loth, *L'échec de la restauration monarchique*, 1910 (légitimiste).

2. Général du Barail, *Mes souvenirs*, 3 v., 894-96.

il parut hésiter, puis déclara accepter au nom du salut public. Avant minuit, Buffet revint l'annoncer à l'Assemblée. La crise présidentielle était terminée. Ce ne fut une surprise que pour le public; le monde politique reconnut l'exécution d'un plan concerté depuis près d'un an, que des difficultés temporaires avaient fait ajourner.

MAJORITÉ DE DROITE. La majorité qui mettait fin à la conjonction des centres était formée par la coalition de tous les groupes du côté droit, extrême droite, droite, centre droit, Appel au peuple, groupe Target, et, sauf une faible portion, éprise de liberté politique et fidèle au régime parlementaire, devenu l'idéal commun de cette génération.

INFLUENCE DU DUC DE BROGLIE. Mac-Mahon, légitimiste d'origine, ayant servi deux monarchies révolutionnaires, et vécu en militaire étranger à la politique, était disposé à se conduire en chef d'État parlementaire. Mais, timide et modeste, il se sentait ignorant, et laissait diriger les affaires par les ministres. Le pouvoir passa au chef de la coalition, le duc de Broglie, un orléaniste qui avait refusé de se rallier à l'Empire. Il avait pris sur la majorité conservatrice une influence personnelle, par sa parole qui, bien que desservie par une voix aigre et nasillarde, était, sous des formes académiques, mordante, dédaigneuse, très forte dans l'attaque —, plus encore par ses talents de tacticien parlementaire, habile aux négociations de couloirs entre alliés et aux manœuvres en séance contre les adversaires. *MINISTÈRE DE BROGLIE.* Nommé vice-président du Conseil des ministres, il forma aussitôt un ministère avec des orléanistes, deux légitimistes et un ministre de l'Empire, Magne (aux Finances).

CHANGEMENT DE PERSONNEL. Le gouvernement, à peine installé, se mit à changer le personnel administratif. Le ministre de la Guerre, le général du Barail, tout à fait novice en politique, fut surpris à la première séance de voir ses collègues discuter, non pas la politique générale du ministère, mais les nominations de préfets. Plus de vingt préfets républicains furent destitués et remplacés par des royalistes ou des impérialistes.

LETTRE DE MAC-MAHON. La politique officielle du ministère fut définie par des déclarations publiques, et d'abord par la lettre de Mac-Mahon (25 mai) :

> « Avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée qui sera toujours l'esclave de la Loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. »

L'ORDRE MORAL. Le public républicain remarqua le langage conservateur, *l'aide de Dieu*, *l'armée*, *les honnêtes gens*, et surtout l'*ordre moral*, vieille formule conservatrice de 1848, oubliée au point qu'elle parut neuve. Le ministère fut surnommé aussitôt le « gouvernement de l'ordre moral »; on l'appela aussi « le 24 mai ». Puis vint le message du 26 mai :

MESSAGE DU PRÉSIDENT

« Le sentiment qui a dirigé tous vos actes est l'esprit de conservation sociale.... Le gouvernement que nous représentons doit être et sera... énergiquement et résolument conservateur.... » L'Assemblée « est le boulevard de la société menacée en France et en Europe par une faction qui met en péril le repos de tous les peuples.... Le poste où vous m'avez placé est celui d'une sentinelle qui veille au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain. »

L'impression dominante fut que le nouveau Président, au contraire de Thiers, serait sincèrement parlementaire et résolument conservateur. C'est dans la majorité qu'il prendrait un « gouvernement de combat », pour défendre la société contre « la faction » radicale.

CIRCULAIRE DE BROGLIE.

Le duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, par une circulaire aux agents diplomatiques, essaya de rassurer l'étranger sur la portée du 24 mai et fit appel à la solidarité entre gouvernements contre la démocratie révolutionnaire :

« C'est sur la politique *intérieure* uniquement que le Président et l'Assemblée sont entrés en dissentiment. La majorité... a pensé qu'une résistance énergique devait être opposée aux progrès de l'esprit révolutionnaire attestés par les derniers résultats électoraux.... Le gouvernement... suivra une politique résolument *conservatrice*, c'est-à-dire pacifique au dehors et modérée au dedans. Opposant une sévérité inflexible à toutes les tentatives que fera le *parti révolutionnaire* pour étendre son influence par des voies illégales, il ne sortira pas lui-même de la légalité la plus stricte. Aucune réaction n'est méditée et ne sera tentée contre les institutions existantes. L'Assemblée tranchera seule, quand elle le jugera convenable, la question suprême de la forme du gouvernement. Ce n'est pas en France seulement que l'esprit révolutionnaire conspire... contre les bases même de l'ordre social; aucune nation de l'Europe n'est exempte de ce mal. »

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

La circulaire du ministre de l'Intérieur aux agents administratifs leur prescrivait de prendre part à la lutte politique :

« L'Assemblée attend du gouvernement qu'elle a institué un personnel administratif inspiré par une même pensée, dirigé avec précision, et se mettant résolument à la tête des conservateurs. »

DOCTRINE DU MINISTÈRE.

Ces déclarations, qui insistaient sur le caractère parlementaire du ministère, fixent la doctrine officielle du régime. Il se présente comme un changement, non dans la forme du gouvernement, mais dans la direction de la politique intérieure. La République n'est ni reconnue ni menacée, la France reste dans le provisoire. Mais le pouvoir passe à un personnel « résolument conservateur », décidé à gouverner avec et pour les conservateurs, en maintenant l'ordre matériel et en rétablissant « l'ordre moral », menacé par la faction révolutionnaire. Les populations sont égarées par la propagande radicale; il faut les ramener au respect des institutions traditionnelles, l'Église, la monarchie, la hiérarchie sociale, et au respect des anciennes classes dirigeantes, le clergé, la haute bourgeoisie, les hauts fonctionnaires. Ce sont les sentiments et le langage du parti de l'ordre en 1849.

Pour imposer le respect, le gouvernement réprima les manifestations irrespectueuses, anticléricales ou antimonarchiques. Il empêcha les enterrements civils; il interdit la vente sur la voie publique des journaux républicains. En vertu de l'état de siège, il supprima à Paris un journal pour avoir ouvert une souscription destinée à l'élection de Barodet. La gauche interpella (10 juin) le ministre de l'Intérieur, Beulé, un professeur bel esprit, légèrement archéologue, entré dans l'opposition libérale sous l'Empire par des allusions piquantes à Napoléon III dans l'histoire des empereurs romains. Beulé répondit et laissa échapper un mot qui devint aussitôt fameux : « L'Assemblée nationale que le pays a choisie dans un jour de malheur ». Gambetta lut une circulaire « très confidentielle » du ministre aux préfets (transmise par un préfet à Thiers qui l'avait communiquée à Gambetta). Le gouvernement demandait aux agents de l'administration de l'aider à acheter les journaux républicains des départements, « en étudiant leur situation financière, et faisant connaître au ministre le prix qu'ils pourraient attacher au concours bienveillant de l'administration ». Beulé, surpris, déclara n'avoir ni dicté ni même lu cette circulaire, rédigée à son insu par le sous-secrétaire d'État (de Pascal), qui dirigeait en réalité le ministère. Le gouvernement se contenta d'un ordre du jour pur et simple, qui fut voté par 368 voix contre 308, grâce aux impérialistes; les légitimistes mécontents attaquèrent Beulé dans leur journal.

MESURES DE RÉPRESSION.

INTERPELLATION RÉPUBLICAINE A BEULÉ.

Pour atteindre les radicaux, le gouvernement demanda à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre un de ses membres, Ranc, ami de Gambetta, qui avait siégé quelques jours dans le Conseil de la Commune en 1871; elle fut votée par 467 voix contre 140 : Ranc fut condamné à mort par contumace.

CONDAMNATION DE RANC.

Le ministère, pour tenir en main tout le personnel administratif, voulait avoir la nomination des maires dans toutes les communes; mais il n'arrivait pas à présenter un projet. La commission de décentralisation, chargée de la question, réclamait l'opinion du ministère. Beulé expliquait que le gouvernement s'était fait une loi de respecter les opinions de la majorité; de Broglie comparait les ministres aux chiens de berger, qui veillent autour du troupeau mais ne le conduisent pas; il demanda le renvoi après les vacances; ce qui mécontenta la majorité.

NOMINATION DES MAIRES.

Dufaure, devenu l'un des chefs du centre gauche, proposa d'élire une commission pour examiner les projets de lois constitutionnelles déposés le 19 mai, en vue d'établir définitivement la République. La majorité, voulant maintenir le régime provisoire, ajourna la discussion après les vacances (2 juillet). La gauche interpella sur la politique générale du gouvernement. Après une séance violente, l'ordre du jour de confiance fut voté par 388 voix contre 263; une partie du centre gauche

ACCROISSEMENT DE LA MAJORITÉ.

vota avec la coalition. La majorité conservatrice augmentait ; l'aile droite de l'opposition républicaine s'émiettait. Aux soirées du Président de la République, fréquentées par la haute noblesse royaliste, les membres du centre gauche venaient de plus en plus nombreux ; les indécis, qui s'étaient ralliés à Thiers, se ralliaient à Mac-Mahon.

II. — LES MANIFESTATIONS CATHOLIQUES

LES ENTERREMENTS CIVILS.

LES catholiques, arrivés au pouvoir, manifestaient leur intention de rendre à la religion un rôle officiel. Il s'était fondé à Lyon une société de libres penseurs (les *Solidaires*) pour faciliter les enterrements civils. Le préfet prit un arrêté interdisant, passé sept heures du matin, « les inhumations faites sans la participation d'aucun culte reconnu par la loi » (18 juin). Un député républicain s'étant fait enterrer civilement, l'officier commandant le peloton d'honneur, envoyé, suivant la loi, aux funérailles de tout membre de l'Assemblée, reçut du ministre de la Guerre l'ordre de quitter le cortège avant d'arriver au cimetière (21 juin). La gauche interpella. De Broglie répondit :

« Nous ne permettrons jamais que nos troupes soient mêlées à ces... scènes d'impiété.... Si aux hommes de guerre vous enlevez la foi dans une autre vie, vous n'avez plus le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur existence.... »

VOTE DE L'ASSEMBLÉE.

Beulé approuva l'arrêté du préfet de Lyon, et l'Assemblée déclara, par 413 voix contre 251, « s'associer aux sentiments » du gouvernement, parce que « les principes toujours respectés par elle de la liberté de conscience et de la liberté des cultes ne sont pas en cause ». C'était limiter la liberté aux religions positives et en exclure la libre pensée.

PÈLERINAGES.

Le comité des pèlerinages organisait des pèlerinages énormes où l'on priait pour la restauration de la monarchie et du pouvoir temporel ; on y portait les insignes pontificaux. Au pèlerinage de Notre-Dame de Chartres (27-28 mai), où 140 députés assistaient, l'évêque de Poitiers, Pie, conseiller du comte de Chambord, parla de la France en détresse : « Elle attend un chef, elle attend un maître ». A Paray-le-Monial, centre de la dévotion au Sacré-Cœur spécialement encouragée par la Compagnie de Jésus, l'évêque d'Autun, au nom de ses collègues de l'Assemblée, consacra la France au Sacré-Cœur.

L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR.

Une souscription était ouverte depuis 1870, avec la bénédiction du pape, pour bâtir une église consacrée au Sacré-Cœur au sommet de la colline Montmartre, où le fondateur de la Compagnie de Jésus, Loyola, avait réuni ses premiers compagnons. Sur la demande de l'archevêque de Paris, le gouvernement proposa de déclarer d'utilité publique « la

construction de l'église... en l'honneur du Sacré-Cœur ». La loi fut votée par 389 voix contre 146, mais l'Assemblée vota un amendement suprimant « le vocable » du Sacré-Cœur, et refusa de se faire représenter à la cérémonie de fondation (par 262 voix contre 103). Les journaux légitimistes protestèrent violemment. Une centaine de députés envoyèrent au pape une adresse (31 juillet). Pie IX répondit que l'origine de tous les maux était la Révolution de « la fin du siècle dernier », et exprima sa joie de voir la France revenir à Dieu.

« ROME ET LA FRANCE ».

On chantait dans les processions un cantique dont le refrain était : « Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur ». Une adresse au pape (fin août) déclara : « Rome et la France sont inséparables »; c'est parce que la France a oublié sa mission que le pape est captif. « Notre triomphe sera votre triomphe. » L'*Union*, organe légitimiste, expliqua que le pouvoir temporel serait restauré sans guerre. « Quand Henri V sera où il doit être, il n'y aura pas besoin de faire une expédition à Rome. »

Ces manifestations annonçaient que les légitimistes comptaient sur le secours divin pour vaincre « la Révolution », c'est-à-dire la république laïque et le royaume d'Italie, et pour restaurer en France la « monarchie chrétienne », à Rome le pouvoir du pape. C'est dans cet esprit qu'ils entreprenaient la restauration du roi.

III. — LA RÉCONCILIATION DES DEUX BRANCHES DE LA FAMILLE ROYALE

PROJETS DE RESTAURATION.

L'ASSEMBLÉE, en vacances du 29 juillet au 5 novembre, laissait une commission de permanence prise dans la majorité. Le moment parut venu de mettre fin à la République. Le duc de Broglie écrivait à un confident du comte de Paris : « Occupant la situation que nous avons aujourd'hui dans l'Assemblée et dans le pays, nous serions impardonnables si nous ne tentions pas de restaurer la monarchie ».

CONDITIONS DE LA RESTAURATION.

Les légitimistes prirent l'initiative. Une réunion (29 juillet) chez le marquis de Dampierre reconnut que la restauration exigeait trois conditions : l'union des princes de France, un système d'institutions constitutionnelles combinées avec la monarchie traditionnelle, un accord sur la question du drapeau. Il fallait donc trois opérations pour obtenir l'aide des trois groupes d'hommes que le retour du roi pouvait inquiéter : 1° décider les princes d'Orléans à l'union de la maison de France; 2° offrir des garanties constitutionnelles au centre droit orléaniste, indispensable dans l'Assemblée ; 3° obtenir le consentement du Président de la République et de ses conseillers en les rassurant sur le drapeau.

POLITIQUE DES CHEFS ORLÉANISTES.

Les chefs orléanistes ne pouvaient désirer l'avènement d'un roi habitué à voir en eux des adversaires, irrésistiblement porté à les écarter du pouvoir et à leur préférer ses partisans légitimistes. Ils tenaient au régime parlementaire et au drapeau tricolore, et devaient redouter un prince ouvertement dévoué au gouvernement personnel et au drapeau blanc. Le duc de Broglie, président du Conseil, et Buffet, président de l'Assemblée, invoquèrent leurs fonctions pour se tenir à l'écart. Le duc d'Audiffret-Pasquier, président du centre droit, mena les négociations avec les groupes de l'Assemblée; le duc Decazes, ambassadeur à Londres, dirigea les démarches auprès du Président de la République par l'intermédiaire de son parent, d'Harcourt, secrétaire général de la Présidence. Tous deux manœuvrèrent de façon à ne laisser revenir Henri V qu'en lui imposant des garanties formelles sur le gouvernement et le drapeau. En cas d'échec, les chefs orléanistes tenaient leur solution prête, la prolongation des pouvoirs du maréchal, sous un régime provisoire qui réserverait l'avenir.

ATTITUDE DE MAC-MAHON.

Mac-Mahon, respectueux de la royauté légitime sous laquelle il avait commencé sa carrière, se regardait comme un soldat chargé par l'Assemblée de garder un poste et prêt sur son ordre à le rendre au roi légitime. « Nous ne sommes ici, disait sa femme, que pour tenir la place.... » Mais, entouré de conseillers orléanistes et attaché au drapeau tricolore, il ne fit rien pour faciliter la restauration.

« FUSION » OU « RÉCONCILIATION ».

Il fallait d'abord réunir les deux branches de la famille royale sous un chef unique, le comte de Chambord, seul qualifié pour être le premier roi, et faire accepter aux légitimistes un prince d'Orléans pour son héritier. Les orléanistes appelaient cette union la *fusion*, terme politique impliquant un compromis entre deux partis et deux régimes, la monarchie « traditionnelle » et la royauté « parlementaire ». Chambord disait la *réconciliation*, pour marquer qu'il s'agissait d'une affaire personnelle entre membres de sa famille. Il avait ordonné au chef de son Comité, s'il rencontrait les princes d'Orléans, de ne pas les connaître tant qu'ils ne seraient pas « rentrés dans le devoir ».

DÉPART DES PRINCES D'ORLÉANS.

Les princes d'Orléans, sur l'avis de d'Audiffret et de Decazes, décidèrent d'opérer la réconciliation officielle par une visite du comte de Paris au comte de Chambord, dans son château de Frohsdorf, en Autriche; mais ils agirent en secret et à l'improviste, pour ne pas lui laisser le temps de publier un manifeste. Le comte de Paris, parti sous un faux nom avec le duc de Joinville, s'arrêta à Vienne, et fit demander au comte de Chambord « quand et où il voudrait bien le recevoir » (3 août). Chambord, surpris et satisfait, envoya aussitôt un secrétaire porter à Vienne une note qui précisait les conditions de l'entrevue.

« Pour empêcher une « interprétation erronée », le comte de Chambord désire que le comte de Paris, en l'abordant, déclare qu'il ne vient pas seulement saluer le Chef de la Maison de Bourbon, mais bien reconnaître *le principe* dont le comte de Chambord est le représentant, avec l'intention de reprendre sa place dans la famille, en lui donnant le sens d'une soumission au Chef de la branche aînée. »

NOTE DE CHAMBORD

Le comte de Paris déclara, au nom de sa famille, que sa visite signifiait la reconnaissance du principe : « Mon grand-père a brisé l'anneau, je veux renouer la chaîne des traditions ». Mais le lendemain il remit au secrétaire une note de sa main, où il demandait de remplacer les mots : « avec l'intention de reprendre sa place dans la famille » par une phrase calculée de façon à maintenir l'égalité entre les deux branches. Le 5 août, il se présenta au comte de Chambord et lui dit :

RÉPONSE DU COMTE DE PARIS

« Je viens vous faire une visite qui était depuis longtemps dans mes vœux. Je viens, en mon nom et au nom de tous les membres de ma famille, vous présenter mes respectueux hommages, non seulement comme au Chef de notre Maison, mais comme au représentant du principe monarchique de la France. Je souhaite qu'un jour vienne où la France comprenne que son salut est dans ce principe. Si jamais elle exprime sa volonté de revenir à la monarchie, nulle compétition au trône ne s'élèvera dans notre famille. »

VISITE A FROHSDORF.

La formule finale réservait la volonté de la France. Le comte de Chambord embrassa son cousin, et l'emmena au premier étage en disant : « Vous avez fait une bonne action. Le bon Dieu vous en tiendra compte. » Le lendemain il lui rendit sa visite à Vienne (6 août).

Le comte de Paris, de retour en France, pria Mac-Mahon de convoquer l'Assemblée pour délibérer aussitôt sur la restauration (13 août). Mais les conseillers orléanistes du maréchal le décidèrent à refuser, et le firent savoir par une dépêche au *Times*.

REFUS DE CONVOQUER L'ASSEMBLÉE.

La réconciliation était faite, mais sur des principes politiques rédigés en termes vagues, que les deux partis n'interprétaient pas de même : Chambord voyait dans l'adhésion à son principe la renonciation au régime parlementaire; le comte de Paris écrivait le 18 août :

DIVERGENCES D'INTERPRÉTATION.

« Aujourd'hui la monarchie à la fois traditionnelle et constitutionnelle, définie d'une manière si ferme... dans le manifeste de la droite de février 1872, peut être le programme commun de tous les conservateurs. »

C'était précisément le manifeste qu'avait repoussé le comte de Chambord. Les orléanistes disaient qu'ils ne voulaient pas faire la monarchie « en blanc », et Broglie écrivait (le 24) à Falloux :

« Une nation ne peut aller au-devant d'un homme, quelle que soit son origine. Il lui faut au moins faire la moitié du chemin. La fera-t-il? Rien ne m'autorise à le penser.... Nous devons prévoir l'obstination dont le comte de Chambord a déjà donné plus d'une preuve... et nous réserver une seconde solution qui prévienne le complet désarroi du parti conservateur..., un pouvoir temporaire, mais d'une assez longue durée, confié à Mac-Mahon. »

OPINION DE BROGLIE.

Le chef du gouvernement acceptait d'avance l'échec de la monarchie, et se préparait à un autre régime.

IV. — LES NÉGOCIATIONS POUR LA RESTAURATION[1]

TENTATIVES DE RALLIEMENT.

LE ministre légitimiste Ernoul proposa (25 août) de préparer la restauration. Les impérialistes ne pouvaient se prêter à rappeler le roi; pour constituer une majorité, il fallait les remplacer par une vingtaine d'hésitants du centre gauche, qu'on ne pouvait rallier qu'en obtenant du roi le maintien du régime parlementaire et du drapeau tricolore. Les chefs des groupes prirent la direction des opérations.

QUESTION DU DRAPEAU BLANC.

Les orléanistes réclamèrent l'aide des légitimistes pour résoudre la question du drapeau. Après la séance de la commission de permanence (11 septembre), le duc d'Audiffret-Pasquier, président du centre droit, dit aux membres de la droite :

« Nous avons fait le premier pas; à vous de faire le second. » « S'il est ici quelqu'un qui croie possible de restaurer la monarchie en France avec le drapeau blanc, qu'il le dise. »

Personne ne disant rien, d'Audiffret invita les légitimistes à prier le roi de faire connaître ses intentions, afin qu'on sût avant l'ouverture de la session si la restauration était possible.

SENTIMENT DE CHAMBORD.

Le comte de Chambord n'avait jamais vécu que sous le drapeau blanc, et se croyait engagé d'honneur par son manifeste de 1871 à le maintenir. Exilé de France depuis quarante ans, il ignorait la force du sentiment qui attachait la nouvelle génération au drapeau tricolore, resté pour lui un emblème « révolutionnaire », devenu le drapeau national. Mais, sentant la question dangereuse, il refusait de la laisser discuter dans la presse, et disait (28 août) qu'il comptait sur le temps et les événements.

DÉMARCHE DE DUPANLOUP.

Les légitimistes prièrent deux évêques d'intervenir au nom de la religion. L'évêque d'Orléans, Dupanloup, « convaincu qu'il fallait faire la monarchie sans retard », conseillait de « résoudre la difficulté au sujet du drapeau ». Mais Dupanloup, ami des princes d'Orléans, était suspect au comte de Chambord. L'évêque de Poitiers, Pie, légitimiste ardent, avait sa confiance, mais il refusa d'accorder son concours.

RÉPONSE DE PIE.

Le drapeau tricolore est « irrémédiablement révolutionnaire », car « il signifie la souveraineté populaire », — « essentiellement napoléonien » en tant que drapeau militaire. « Si Dieu veut sauver la France, il lui inspirera de meilleures dispositions. Sinon, elle périra victime de ses stupides antipathies. »

1. Baunard, *Histoire du cardinal Pie*, 1886; Merveilleux-Duvignaux, *Ernoul*, Poitiers, 1900.

Ces idées allaient se retrouver dans les déclarations du prince.

DÉLÉGATION À FROHSDORF.

Les ministres légitimistes envoyèrent deux députés à Frohsdorf pour faire savoir au roi « les réalités positives », c'est-à-dire les garanties demandées par l'Assemblée, et le prier de fournir à ses partisans le « moyen de résister contre l'idée de prolonger le provisoire ».

NOTE DE CHAMBORD.

Le roi (15 sept.) leur fit remettre une note envoyée déjà en son nom (12 sept.) au ministre Ernoul :

« Le comte de Chambord s'étonne d'avoir à revenir sur ce qu'il a dit tant de fois relativement au pouvoir absolu. Toutes ses déclarations depuis trente ans n'ont été qu'une même protestation contre cette forme de gouvernement. Il ne saurait oublier que la monarchie traditionnelle est une monarchie essentiellement tempérée.... Le souverain exerce l'autorité en faisant appel au concours de deux Chambres, l'une nommée par lui, l'autre nommée par la nation selon le mode de suffrage réglé par la loi.... » Quant au drapeau, « le comte de Chambord se réserve de traiter la question lui-même directement avec l'armée. Il se fait fort d'obtenir une réponse compatible avec son honneur ».

SON OPINION SUR LA CONSTITUTION.

Le lendemain, le prince, causant avec les envoyés, leur dit : « Si ma solution n'était pas adoptée, je reviendrais ici ». Il n'acceptait une constitution qu'à condition d'aider à la faire. « Je ne veux pas imposer une constitution à la France, mais je ne pense pas qu'il y ait lieu pour elle de m'en imposer une toute faite. » Il ne promettait donc que la monarchie « tempérée » comme dans la Charte de 1814, et un accord sur le drapeau fait avec l'armée en dehors de l'Assemblée, sans donner aucune garantie, ni pour le régime parlementaire, ni pour le drapeau tricolore.

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE.

A leur retour, les envoyés, réunis avec les princes d'Orléans et Decazes chez d'Audiffret, exposèrent la difficulté de faire céder Chambord. Les membres de la commission de permanence et une soixantaine de députés tinrent une réunion (25 sept.). D'Audiffret, qui présidait, déclara l'heure venue de s'expliquer.

« La seule monarchie à laquelle nous puissions accorder notre concours, c'est la monarchie tricolore; il faut la faire accepter au comte de Chambord; la France n'en accepterait pas d'autre. »

DIFFICULTÉS AU SUJET DU DRAPEAU.

Ernoul, inquiet des projets du prince, lui fit expliquer qu'on ne pouvait pas faire délibérer l'armée sur la question du drapeau, et le pria de remplacer « l'armée » par « les représentants du pays ». La réponse fut : « Le prince exilé depuis quarante-trois ans ne peut abandonner son drapeau sans s'amoindrir. Qu'on m'appelle sans conditions. » Mac-Mahon, sans vouloir entrer en relations directes avec le prince, fit dire au comte de Blacas, confident du roi, « qu'il ne ferait pas obstacle à la monarchie avec le drapeau tricolore, mais que toutes les informations prises auprès des chefs de corps lui donnaient la conviction que la suppression de ce drapeau pourrait jeter la désunion dans l'armée ».

RÉUNION DES BUREAUX DES GROUPES.

Le 4 octobre, les bureaux des quatre groupes royalistes (extrême droite, droite, réunion Changarnier, centre droit) se réunirent sous la présidence de Changarnier pour élire la commission chargée des négociations. D'Audiffret déclara que l'indication du drapeau tricolore était une condition *sine quâ non*. Un des chefs de la droite, de Larcy, objecta : « Si la réunion croit devoir recommencer 1830, il est inutile de nommer une commission ». L'émotion fut si vive que la séance fut suspendue, pour faire délibérer séparément le centre droit et la droite. On ne put se mettre d'accord sur aucune formule, on se borna à élire une commission de 9 membres (2 de chacun des 4 groupes et Changarnier président) pour rédiger une proposition. Mais les hommes « désignés par le comte de Chambord pour être les interprètes de sa pensée » refusèrent d'y entrer. L'entourage du prince se défiait de la commission.

ÉLECTION D'UNE COMMISSION.

DÉCLARATION DE MAC MAHON.

Mac-Mahon, sur le conseil de Broglie, fit à d'Audiffret une déclaration (dont on ne connut que le texte arrangé pour les journaux) et lui donna l'autorisation écrite de faire connaître à ses collègues cette opinion comme « l'écho des impressions de l'armée tout entière ».

« On parle de substituer le drapeau blanc au drapeau tricolore. Je crois devoir vous donner un avertissement. Si le drapeau blanc était levé contre le drapeau tricolore et s'il arrivait qu'il fût arboré à une fenêtre tandis que l'autre flotterait vis-à-vis, les chassepots partiraient tout seuls, et je ne pourrais répondre de l'ordre dans la rue, ni de la discipline dans l'armée. »

DÉCLARATION DE LA COMMISSION SUR LE DRAPEAU.

La commission des neuf constata (6 octobre) que sur la question constitutionnelle l'accord était fait, que sur le drapeau l'accord était à faire. Les royalistes parlementaires réclamèrent que le maintien du tricolore fût décidé avant la rentrée du roi; d'Audiffret communiqua la déclaration de Mac-Mahon et demanda qu'un article formel : « Le drapeau tricolore est maintenu », fût inscrit dans l'acte de restauration et agréé par le prince. Les légitimistes furent consternés. Un ancien député de l'Empire, parlementaire catholique, rallié à la légitimité, Chesnelong, proposa une formule imaginée par de Falloux. Elle fut adoptée, avec un amendement d'Audiffret qui la rendait plus impérative :

« Le drapeau tricolore est maintenu. Il ne pourra être modifié *que* par l'accord du roi et de la représentation nationale. »

ACTE DE RAPPEL.

C'était une sommation à laquelle le roi devait répondre *avant* d'être restauré. Les nobles légitimistes ne se soucièrent pas de porter à leur prince une proposition qu'ils savaient inacceptable; Chesnelong, bourgeois nouveau venu dans le parti, s'en chargea. La commission précisa « ses sentiments et ses vœux », répondant à « des nécessités de fait » (on évita le mot « conditions »), non comme « précautions contre l'initiative royale », mais pour « mettre le pays en garde contre les déclarations

calomnieuses des partis hostiles ». L'Assemblée devrait appeler au trône Henri V en vertu de son droit héréditaire, et délibérer la Constitution sur sa proposition. L'acte de rappel contenait les stipulations rédigées par d'Audiffret, suivant les formules du régime parlementaire.

« 1° Les lois constitutionnelles reposeraient sur quatre bases, le pouvoir exécutif au roi, le pouvoir législatif exercé par le roi et deux Chambres, l'inviolabilité du roi, la responsabilité des ministres; 2° Les libertés civiles et religieuses qui constituent les droits publics des Français seraient maintenues. »

MISSION CHESNELONG.

Chesnelong s'en allait en mandataire inconscient des orléanistes parlementaires, car il portait, avec le programme rédigé par le président du centre droit, une approbation de Broglie et cette recommandation :

« Tâchez de faire agréer la formule par le roi; sinon l'entreprise serait vouée à une défaite certaine, le maréchal ne s'y prêterait pas, moi non plus. »

ATTITUDE DES LÉGITIMISTES.

Les légitimistes au contraire se tenaient sur la réserve. Le marquis de Dreux-Brézé, président du bureau du roi à Paris, avertit Chesnelong : « Le prince a dit son dernier mot sur le drapeau ». L'orateur légitimiste, Lucien Brun, consentit à accompagner Chesnelong, mais sans mission. Il obtint pour lui une audience et le présenta au roi. Le comte de Chambord, alors à Salzbourg, eut avec le messager de la commission, en un jour (14 octobre), quatre entrevues.

ENTREVUES DE CHESNELONG AVEC LE ROI A SALZBOURG.

1° Dans la première entrevue (de deux heures), Chesnelong fit un exposé que le prince écouta sans rien dire. Il expliqua la nécessité de maintenir le drapeau tricolore. Chambord répondit : « La France a droit à tous mes sacrifices, sauf deux, mon principe, mon honneur; le drapeau touche aux deux ». Chesnelong plaida les intérêts du principe monarchique. Chambord objecta que le drapeau, symbole du principe, n'en pouvait être séparé. Chesnelong finit par communiquer, sous forme d' « avis », les assurances demandées au roi par la commission : « Attendre d'avoir pris le gouvernement et garder jusque-là le tricolore comme drapeau légal ». Le prince ne répondit pas.

PROJET DE DÉCLARATION.

2° Après le dîner, Chesnelong proposa de couper en trois la difficulté, en faisant trois déclarations. 1° Le roi ne demande pas de rien changer au drapeau avant d'avoir pris le pouvoir; 2° Il se réserve de présenter au pays une solution; 3° La question du drapeau posée par le roi sera résolue par un accord avec l'Assemblée. Le prince ne fit aucune objection aux deux premières : il ne tenait pas à ce que rien fût décidé *avant* la restauration. Chesnelong crut qu'il acceptait la troisième puisqu'il parlait de présenter une solution, et fut transporté de joie.

REFUS DU ROI.

3° Un moment après, Chambord fit rappeler Chesnelong, lui dit qu'il gouvernerait, non avec un parti, mais avec tous les hommes de valeur, Broglie et Buffet; il voulait rassurer les orléanistes. Mais, ayant

appris par le comte de Blacas les espérances de Chesnelong, il lui fit dire qu'il s'en tenait aux deux premières déclarations; la troisième le mettrait trop à la merci de l'Assemblée. Il alla se coucher, épuisé.

4° Il se releva et, dans une dernière audience, à onze heures et demie du soir, il confirma son refus. Il craignait d'être forcé, ou d'accepter le tricolore, ou d'entrer en conflit avec l'Assemblée sans pouvoir faire appel au pays par une dissolution.

Chesnelong revint en France sans se rendre compte que sa mission avait échoué.

V. — *LE MALENTENDU SUR LE DRAPEAU ET L'ÉCHEC DE LA RESTAURATION*

PROJET DE RÉSOLUTION

La commission entendit le récit des entrevues de Chesnelong, puis accepta (18 octobre), sur la proposition de d'Audiffret, un projet de résolution que l'Assemblée devrait voter en « usant du droit constituant » :

« La monarchie nationale héréditaire et constitutionnelle est le gouvernement de la France. En conséquence, Henri..., chef de la famille royale de France, est appelé au trône. » Suivaient « les garanties qui constituent le droit public actuel des Français ».

NOTE DE LA RÉUNION

C'étaient les articles envoyés par la commission des neuf.

La réunion des bureaux des groupes (18 octobre) approuva ce projet et publia une note qui en résumait le sens, ajoutant qu'il affirmait en « termes catégoriques » le maintien du tricolore, qui ne pouvait être changé « *que* par l'accord du roi et de l'Assemblée ».

PRÉPARATIFS DE RESTAURATION.

Les groupes tinrent séance le 22 octobre pour délibérer sur ce projet. Le centre droit, après un récit de Chesnelong, décida de négocier avec le centre gauche. Puis son bureau se rendit à la réunion de la droite et de l'extrême droite, siégeant ensemble. L'accord entre royalistes semblait fait, et la restauration assurée. On faisait les préparatifs pour l'entrée du roi; les carrosses étaient commandés, les chevaux achetés, l'uniforme royal préparé; on fabriquait des drapeaux blancs, des cocardes blanches et des lanternes vénitiennes au nom d'Henri V.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES GROUPES.

Le secrétaire du bureau du centre droit, chargé de publier le procès-verbal de la séance, le rédigea de façon à préciser dans un sens orléaniste les conditions de l'accord :

« Le roi est disposé par avance à la plus complète harmonie avec les membres les plus libéraux de l'Assemblée et du pays.... L'accord est complet, absolu, entre les idées du comte de Chambord et celles de la France libérale. » Le comte de Chambord aurait dit « que, puisque le drapeau tricolore était le drapeau légal, si les troupes devaient le saluer à son entrée en France, il saluerait avec bonheur le drapeau teint du sang de nos soldats.... Il se réservait de proposer au pays, par l'entremise de ses représentants, une *transaction* compatible avec

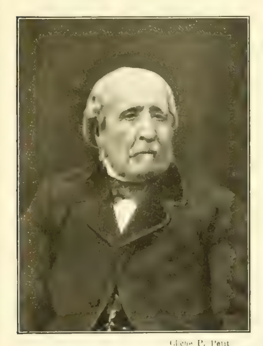




C. de Champigné.

LE COMTE DE CHAMBORD

Né en 1820, mort en 1883, il était prétendant au trône de France en octobre 1873.



Cliché P. Petit

LE DUC DE BROGLIE

Né en 1821, mort en 1901. Président du Conseil sous Mac-Mahon, il travailla à la restauration de la monarchie.



Cliché Walery.

MAC-MAHON

Né en 1808, mort en 1893 il fut élu Président de la République, le 24 mai 1873, et démissionna le 30 janvier 1879.

son honneur. » Trois délégués légitimistes présents à Salzbourg « adhéraient en leur nom et au nom de leurs amis à la rédaction préalablement arrêtée par la commission des neuf, aux termes de laquelle le drapeau tricolore est maintenu ».

IMPRESSION DES LÉGITIMISTES

L'impression du public fut que le comte de Chambord avait enfin renoncé au drapeau blanc. Mais les confidents de sa pensée protestèrent contre les paroles qu'on lui attribuait; son organe, l'*Union*, déclara que ce procès-verbal renfermait « des inexactitudes et des erreurs de rédaction », et publia le compte rendu rectifié par Chesnelong.

DÉCISIONS DES GROUPES RÉPUBLICAINS.

Les groupes républicains se réunirent pour discuter la conduite à tenir. Le centre gauche (23 octobre), repoussant les ouvertures du centre droit, déclara « rester uni dans la conviction que la République conservatrice est la plus sûre garantie de l'ordre comme de la liberté, et que la restauration monarchique ne serait pour la France qu'une cause de nouvelles révolutions ». La gauche républicaine, réunie à Paris, élut un comité d'action (24 octobre). L'union républicaine (extrême gauche), qui avait (dès le 7 octobre) élu une commission pour se mettre en rapport avec les autres groupes, décida d'adhérer aux décisions prises par la réunion des délégués des trois groupes. Le parti républicain se déclarait uni contre l'union du parti royaliste. Cependant, plusieurs membres du centre gauche discutaient, dans les galeries de l'Assemblée, avec ceux du centre droit les chances de la restauration.

DÉCLARATION DES IMPÉRIALISTES

Le groupe de l'Appel au peuple annonça par un manifeste (25 octobre) que « le parti impérialiste voterait contre toutes les propositions monarchiques... ».

« Les projets de restauration royale sont repoussés par le pays.... L'entreprise est impossible; la tenter par un coup de majorité, serait violer le mandat, non l'exercer.... La France ne veut pas de révolution en arrière. »

ATTENTE DE LA DÉCISION DE CHAMBORD.

On attendait du comte de Chambord la confirmation de l'accord entre les royalistes. Le duc de Broglie disait aux chefs de la droite (25 octobre) qu'il fallait une note précise, car l'incertitude faisait perdre chaque jour des voix. L'homme des princes d'Orléans, Bocher, écrivait à un légitimiste que le succès dépendait uniquement de Chambord : « Par son silence la France peut être perdue... ».

MALENTENDU SUR LE DRAPEAU

Mais l'accord avec le roi reposait sur un malentendu : le roi avait refusé de s'engager à maintenir le drapeau tricolore. Ses confidents le savaient et redoutaient qu'on ne l'obligeât à s'expliquer. De Frohsdorf, le comte de Blacas écrivait (25 octobre) que « le prince souffrait de ces bruits. Il voit l'imbroglio et les malentendus grandir de jour en jour.... Rien ne répugne plus à sa nature que les propositions ambiguës. »

ARTICLE DE LA LIBERTÉ

Ce furent les adversaires de la royauté qui forcèrent le prince à éclaircir le malentendu. Un journal impérialiste, la *Liberté*, publia

le 25 au soir une prétendue information d'un fidèle de Frohsdorf initié aux pensées intimes du comte de Chambord.

« Le prince a fait bon accueil à tous les visiteurs. Il n'a donné à personne la mission de parler en son nom. Il a pu... laisser des négociateurs... chercher une formule publique qui pût préparer son retour en France; mais il n'a pris aucun engagement, ne s'est jamais rallié au régime représentatif, et surtout n'a jamais donné à entendre qu'il pût abdiquer son drapeau blanc. »

ORIGINE DE L'INFORMATION.

Tous les légitimistes présents aux négociations se déclarèrent étrangers à cette information, publiée dans l'intérêt de l'Empire. Elle venait (on le sut plus tard) d'un ami de Rouher, informé par un impérialiste qui disait la tenir d'un « familier du comte de Chambord ».

LETTRE DU COMTE DE CHAMBORD.

Le 29 octobre, un messager apporta à Dreux-Brézé une lettre autographe du comte de Chambord, datée de Salzbourg (27 octobre), adressée à Chesnelong, avec ordre de l'insérer dans l'*Union*. C'était un démenti irrité aux interprétations du centre droit :

« Puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays, dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et ne le tromperai jamais. On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre, sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations?

« Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un régime réparateur par un acte de faiblesse. Il est de mode d'opposer à la fermeté d'Henri V l'habileté d'Henri IV.... Je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry....

« Nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt à l'entreprendre, quand on le voudra. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.... On parle de conditions; en a-t-il posé, ce jeune prince dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte? On veut des garanties! En a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes dans cette nuit mémorable du 24 mai?... Ma personne n'est rien; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.... La France ne peut pas périr, car le Christ aime encore les Francs et, lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter. »

EFFET DE LA LETTRE.

Cette lettre fut pour les royalistes « un coup de foudre », un « effondrement », un « rêve brisé »; elle remplit de joie les impérialistes et les républicains. Partisans et adversaires, tous virent aussitôt qu'elle rendait la monarchie impossible. De Falloux écrivit :

« Le comte de Chambord achève l'œuvre fatale qu'il semble s'être proposée durant toute sa vie; par l'abstention il a détruit ce qui restait d'influence aux classes élevées, par son dernier acte il oblige les hommes monarchiques à prolonger la République. »

Le public, mal renseigné sur les sentiments du comte de Chambord, comprit qu'il refusait de rentrer en France pour régner, par crainte, soit des résistances, soit des complications avec l'Allemagne. Ses confidents ont protesté vivement contre cette interprétation. Le roi voulait régner; mais, sincèrement convaincu de l'intervention de Dieu dans le gouvernement des peuples, il se croyait la mission de relever l'autorité royale, que la Providence lui réservait à lui seul, « pilote nécessaire », et il ne se sentait la force de l'accomplir que s'il rentrait en France avec son droit intact et le drapeau emblème de son droit. Voilà pourquoi, se défiant toujours des chefs orléanistes, ses vieux adversaires, il se libérait violemment de l'arrangement préparé par eux, qui eût fait de lui « le prisonnier de la Révolution ». En brisant « les liens destinés à le réduire à l'impuissance d'un souverain désarmé » (comme il dit en 1883), il entendait se dégager, non pas renoncer. Il attendait son retour en France, espérant, avec l'aide de Dieu, par son ascendant personnel, faire accepter son gouvernement et son drapeau. *INTENTIONS DU PRINCE.*

VI. — LE VOTE DU SEPTENNAT

LES chefs orléanistes s'attendaient à l'échec de la restauration, et peut-être ils le désiraient; ils prirent aussitôt leurs mesures pour maintenir indéfiniment le régime provisoire et le gouvernement du parti conservateur. Ils songèrent d'abord à établir la monarchie en dehors du roi : Decazes parla de nommer le duc d'Aumale lieutenant général du royaume; d'Audiffret, à une réunion des groupes, proposa (1er novembre) de donner la régence au comte de Paris. Les ministres légitimistes protestèrent, et les princes se déclarèrent fidèles à leur promesse de ne pas se poser en prétendants. *PROJETS ORLÉANISTES.*

Il ne restait que la solution préparée par de Broglie, une prolongation des pouvoirs de Mac-Mahon, assez longue pour lutter avec autorité contre les radicaux. Les groupes royalistes discutèrent la durée des pouvoirs. La Présidence à vie fut repoussée, la prolongation pour dix ans fut acceptée presque à l'unanimité. Les chefs de l'extrême droite, laissés sans instructions par le comte de Chambord, acceptèrent, pour éviter la démission de Mac-Mahon (2-4 novembre). *PROJET DE PROLONGER LES POUVOIRS DE MAC-MAHON.*

A la rentrée de l'Assemblée (5 novembre), de Broglie lut un message du Président qui annonçait l'ajournement de la constitution et la prolongation des pouvoirs. *MESSAGE DU PRÉSIDENT.*

« Peut-être penserez-vous... que, dans l'état présent des faits et des esprits, l'établissement d'une forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, qui engage indéfiniment l'avenir, présente de graves difficultés. Peut-être trouverez-vous

plus prudent de conserver à vos institutions le caractère qui leur permet de rallier... autour du pouvoir tous les amis de l'ordre sans distinction de parti....

« Pour donner au repos public une garantie sûre, il manque au régime actuel deux conditions essentielles... : il n'a ni la stabilité ni l'autorité suffisantes. » Il faut au « dépositaire du pouvoir » la « garantie d'une existence assez longue pour éviter au pays la perspective d'agitations sans cesse renouvelées ». Le gouvernement n'est « pas suffisamment armé par les lois pour décourager les factions et même pour se faire obéir de ses propres agents », il demande « un pouvoir exécutif durable et fort ».

PROPOSITION DE PRÉSIDENCE DÉCENNALE.

Aussitôt l'Assemblée vota l'urgence sur la proposition Changarnier signée de 237 noms : c'était la présidence *décennale*, celle de Louis-Napoléon après le Coup d'État. Le groupe impérialiste proposa de convoquer le peuple français à voter sur la forme du gouvernement. Dufaure demanda la discussion des projets de loi présentés le 19 mai. L'Assemblée rejeta l'urgence sur l'une et l'autre propositions.

MAJORITÉ RÉPUBLICAINE DANS LA COMMISSION.

Mais, dans la commission chargée de la proposition Changarnier, le hasard de la répartition en bureaux donna aux républicains une majorité de 8 contre 7. Le centre gauche se déclara prêt à prolonger la Présidence, mais « en liant étroitement la loi de prorogation à la prompte organisation des pouvoirs publics ». La prolongation, au lieu de perpétuer le provisoire, servirait à fonder la République.

SÉJOUR SECRET DE CHAMBORD A VERSAILLES.

Le comte de Chambord, inquiet, arriva secrètement en France, espérant restaurer la royauté par une entente personnelle avec le Président de la République. Il se tint caché à Versailles dans la maison de son fidèle de Vanssay pendant douze jours (9-21 novembre) ; le secret, gardé par vingt personnes, ne fut connu ni de l'Assemblée ni de la police. Le prince comptait apparaître brusquement dans l'Assemblée au bras de Mac-Mahon, et se faire reconnaître roi dans un élan d'enthousiasme. Il envoya son confident de Blacas dire à Mac-Mahon qu'il désirait le voir. Mac-Mahon répondit que son honneur lui défendait d'entrer en conférences secrètes ; l'Assemblée avait voulu restaurer la royauté, mais, depuis la lettre du prince, elle jugeait son retour impossible ; cette situation lui imposait des devoirs nouveaux qu'il refusait de trahir. Chambord fut consterné de ce refus qui lui enlevait tout moyen d'agir. « Je croyais avoir affaire à un connétable de France, dit-il plus tard, je n'ai trouvé qu'un capitaine de gendarmerie. » Il resta pourtant à Versailles pendant toute la discussion sur la prolongation des pouvoirs, assistant chaque jour à une messe dite par un capucin, et attendant une intervention de la Providence.

PROJET DE LA COMMISSION.

La commission, remaniant la proposition, réduisait la prolongation à cinq ans à partir de la prochaine législature, et créait une commission de 30 membres nommée dans les bureaux pour l'examen des lois constitutionnelles. Le rapport, rédigé par Laboulaye, du centre gauche admirateur des États-Unis, se prononçait pour la République.

« C'est par la monarchie que vous vouliez obtenir un gouvernement constitutionnel. La monarchie s'est effondrée, mais, ce gouvernement que vous désiriez, nous croyons que vous pouvez l'avoir non moins sûrement sous la forme républicaine. Il n'y a pas aujourd'hui d'autre solution. »

COMPROMIS ET MESSAGE.

Le gouvernement accepta un compromis : la prolongation des pouvoirs pour sept ans à partir du vote de la loi, avec le titre de *Président de la République*, et une commission de 30 membres, mais élus au *scrutin de liste*, de façon à assurer une majorité monarchique. Ces concessions, présentées comme contre-projet par la minorité de la commission, furent annoncées à l'Assemblée par un message (17 novembre qui demanda le vote immédiat comme marque de confiance.

DISCUSSION A L'ASSEMBLÉE.

A la discussion publique (18-19 novembre), l'appel au peuple fut rejeté par 492 voix contre 38, et le contre-projet voté par 383 voix contre 317; les amendements en vue de rétablir le texte de la commission furent rejetés par des majorités analogues. Une partie du centre gauche, pour consolider la République, vota avec les droites. L'extrême droite, après un discours de Broglie qui promit la neutralité, vota la prolongation, sauf 7 membres qui s'abstinrent. Le représentant politique du comte de Chambord, Dreux-Brézé, donna l'interprétation du vote légitimiste par une circulaire aux comités royalistes (22 novembre) :

VOTE DES LÉGITIMISTES.

« Ce temps d'arrêt n'est pas une solution définitive. Nous avons pour garants de cette situation intérimaire la loyauté et le désintéressement du maréchal de Mac-Mahon. »

VOTE DU SEPTENNAT.

Le vote de l'Assemblée laissait en suspens toute l'organisation du gouvernement, mais en fixant la durée des pouvoirs du Président. La durée de sept ans, le *septennat*, devenait une *loi constitutionnelle* qui ne pouvait plus être modifiée par la procédure législative ordinaire. Cette loi reste la première assise de la Constitution actuelle de la France. Œuvre d'une majorité monarchique, elle donne au Président une durée de pouvoirs plus longue qu'en aucune autre République du monde.

VII. — CONFLIT AVEC L'EXTRÊME DROITE ET CHUTE DU MINISTÈRE

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

LE duc de Broglie, fortifié par son succès, remania le ministère dans un sens orléaniste. Les deux représentants de la droite se retirèrent, ainsi que les deux ministres professeurs (Beulé et Batbie), qui n'avaient pas réussi. De Broglie prit pour lui l'Intérieur, et donna les Affaires étrangères au duc Decazes, ambassadeur à Londres. Decazes posa pour conditions de ne tolérer aucune manifestation contre les pouvoirs de Mac-Mahon et de ne pas soutenir les partisans du pouvoir

temporel; c'était la rupture avec l'extrême droite. On créa un ministère spécial des Cultes (détaché de l'Instruction publique), et 4 sous-secrétaires d'État. Les 5 ministres nouveaux étaient 2 modérés de la droite, 2 orléanistes, 1 indifférent (de Fourtou) sorti du centre gauche et bien vu des impérialistes. C'était un ministère orléaniste par son chef et sa majorité, dirigé en commun par de Broglie, l'ennemi des radicaux, et Decazes, l'adversaire des légitimistes. Il exposa sa politique dans une circulaire aux agents diplomatiques (25 novembre) :

POLITIQUE DE DECAZES.

« La France attend une politique ferme et modérée, qui fasse respecter l'autorité et les lois, contienne l'esprit révolutionnaire, protège les intérêts conservateurs, et assure par là le développement pacifique de la prospérité nationale. »

INTERPELLATION DU CENTRE GAUCHE.

Le centre gauche (Léon Say) interpella sur la non-convocation des électeurs, et reprocha au ministère de « fausser la volonté du pays » en laissant des sièges vacants au moment où un vote de la majorité pouvait décider de ses destinées. De Broglie répondit que « les républicains, en jouant avec de telles paroles, jouaient avec le feu et le pétrole ».

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES.

La commission des lois constitutionnelles, élue en séance, après dix jours de scrutin, fut composée de 25 royalistes et 5 républicains; hostile à toute organisation définitive, elle prit le parti de faire durer son travail sous prétexte d'étudier les constitutions des États d'Europe et d'Amérique. La constitution, qui devait être le complément du septennat, fut donc ajournée indéfiniment.

LUTTE CONTRE LES RÉPUBLICAINS.

Le ministère reprit la lutte contre les républicains. Pendant les vacances, de Broglie avait ordonné aux préfets d'enlever des mairies le buste de la République. Il présenta une loi qui donnait au gouvernement le droit de nommer les maires dans toutes les communes; la gauche lui reprocha de renier ses principes de décentralisation et de rétablir le régime municipal de l'Empire. La loi fut discutée après le budget, à la rentrée des vacances du jour de l'an (1874). La gauche, profitant du retard de nombreux royalistes, demanda l'appel nominal au scrutin secret sur l'ajournement proposé par un légitimiste; il passa (par 268 voix contre 226). Ce vote de surprise fut annulé par un ordre du jour de confiance (de 366 voix contre 305), et la loi passa à une forte majorité (20 janvier), à titre provisoire, en attendant le vote d'une loi organique. Mais un amendement du centre gauche, obligeant le gouvernement à choisir pour maire un conseiller municipal dans les communes au-dessous de 3000 âmes, ne fut repoussé que par 4 voix. « C'est l'agonie de la majorité », dit de Broglie.

LOI SUR LES MAIRES.

CONFLIT AVEC L'EXTRÊME DROITE.

L'extrême droite, mécontente déjà du septennat, ne soutenait plus le ministère. Elle entra en conflit à la fois avec Decazes sur sa politique religieuse et avec de Broglie sur sa politique constitutionnelle.

LETTRES DES ÉVÊQUES.

L'Église catholique avait depuis 1871 engagé, à propos des vieux-catholiques, contre les gouvernements de Prusse et de Suisse, une guerre ouverte (surnommée le *Kulturkampf*). Quelques évêques français publièrent des lettres pastorales contre les gouvernements persécuteurs. L'évêque de Nîmes disait :

« Quoi de plus abject que cette haine des Césars pontifes pour tous les prélats et les ecclésiastiques honnêtes? L'Allemagne de Bismarck a voulu continuer cette tradition de bassesse et d'immoralité. »

MESURES DU GOUVERNEMENT.

L'ambassadeur allemand réclama. Le ministre des Cultes se borna a envoyer aux évêques une circulaire (qui ne fut même pas insérée à l'*Officiel*), pour les prier de ne pas « exciter au dehors de susceptibilités », et leur recommanda « le respect des pouvoirs établis » (26 décembre). L'évêque de Périgueux, malgré la prière du préfet, publia dans l'*Univers* un mandement contre « les actes du césarisme qui sévit... avec une violence inouïe en Suisse et en Allemagne ». Un arrêté du gouverneur de Paris, en vertu de l'état de siège, suspendit pour deux mois l'*Univers* à cause d'un article « de nature à créer des complications diplomatiques » (19 janvier).

DÉCLARATION DE DECAZES.

Le lendemain venait en discussion une interpellation sur l'envoi d'un ambassadeur auprès du roi d'Italie. Decazes décida l'Assemblée à l'étouffer par la question préalable, en lisant une déclaration de paix à l'adresse du gouvernement italien.

« La France devait, tout en entourant d'un pieux respect le Pontife auguste . entretenir sans arrière-pensée avec l'Italie, telle que les circonstances l'ont faite, les relations de bonne harmonie pacifiques et amicales que nous commandent les intérêts de la France.... Nous voulons la paix. Nous la défendrons contre les *vaines réclamations*, contre les regrettables excitations, d'où qu'elles viennent. »

C'était dire qu'on interdirait les manifestations pour le pouvoir temporel.

POLÉMIQUE SUR LE SEPTENNAT.

Sur la question constitutionnelle, le conflit fut engagé par les journaux conservateurs, qui discutaient la portée du septennat. Les légitimistes, voyant dans la prolongation des pouvoirs un expédient provisoire, disaient que l'Assemblée, d'accord avec Mac-Mahon, avait le droit à tout moment de restaurer le roi, et reprochaient à d'Audiffret et à Decazes de créer une République de sept ans sous la garde du maréchal, pour renvoyer la restauration jusqu'à la fin du septennat. L'*Union*, organe du comte de Chambord, repoussant l'interprétation donnée par « les meneurs du centre droit », déclara que, si la droite appuyait de Broglie, c'est que, pour conserver son portefeuille, il renonçait à faire de la septennalité « un dogme nouveau ». De Broglie,

dans une circulaire aux préfets publiée à l'*Officiel* (23 janvier), soutint la théorie du centre droit.

« Le pouvoir remis à Mac-Mahon est dès à présent, et pour toute la durée que la loi lui assigne, élevé au-dessus de toute contestation.... Défendre le pouvoir du maréchal, c'est défendre l'Assemblée qui l'a créé et le repos de la société qu'elle a confié à sa garde. »

DÉCLARATION DE MAC-MAHON.

Il fit faire par le maréchal lui-même une déclaration au président du Tribunal de Commerce de Paris, venu pour exposer les souffrances du commerce parisien (4 février) :

« L'Assemblée m'a remis le pouvoir pour sept ans.... Soyez donc sans inquiétude. Pendant sept ans je saurai faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi. »

ADHÉSION DE ROUHER.

Le chef du parti impérialiste Rouher approuva le régime provisoire intangible, qui laissait au prince impérial « le temps de mûrir ». Il engagea son journal à respecter le septennat, comme « une trêve » avantageuse aux impérialistes : « Il réserve l'avenir et l'expression définitive de la volonté nationale.... Le jour venu, il n'y aura en présence que deux formes de gouvernement, la République et l'Empire. »

Mais l'extrême droite protesta ; l'*Union* dit :

PROTESTATION DES LÉGITIMISTES.

« Il est inadmissible que la droite royaliste eût voulu prononcer le bannissement légal du comte de Chambord pendant sept ans.... La loi n'a pas été l'acheminement vers le régime républicain, mais une préface de la monarchie. Ses auteurs... ont entendu se réserver la faculté de changer par les lois constitutionnelles la forme républicaine du gouvernement actuel, et d'y substituer la forme monarchique. »

DÉSACCORD DANS LE MINISTÈRE.

Le ministère fit avertir officieusement l'*Union*; elle répliqua. « Un vote d'Assemblée n'est pas un principe, car un vote différent peut le défaire. » Cette polémique rendit aigu le désaccord entre les ministres; de Larcy menaça de se retirer si on frappait l'*Union*; Fourtou, si on ne la frappait pas. De Broglie, pris entre les ministres légitimistes qui ne voulaient aucune poursuite et ceux qui lui demandaient s'il tolérerait ces audaces, finit par envoyer un *communiqué* à l'*Union*, et une circulaire aux procureurs généraux pour les inviter à réprimer les attaques contre les pouvoirs du maréchal.

TRAVAIL DE LA COMMISSION.

La commission des lois constitutionnelles avait discuté d'abord le régime électoral proposé par les conservateurs, vote à deux degrés, vote plural, représentation des intérêts, et décidé d'exiger pour être électeur trois ans de domicile comme la loi de 1850 (janvier-février). Puis elle s'occupa de la seconde Chambre : une moitié serait nommée par le Président, l'autre élue par différents corps.

CONFLIT SUR LA SUCCESSION DU PRÉSIDENT.

Le désaccord s'aggravait entre l'extrême droite et le ministère sur la décision à prendre en cas de disparition inopinée du Président. De Broglie travaillait à le faire remplacer par un prince d'Orléans; les

légitimistes voulaient faire décider par l'Assemblée la forme du gouvernement définitif. Gambetta, pour brouiller le ministère avec les légitimistes, l'interpella sur les tentatives de restauration monarchique; de Broglie répondit : « Le pouvoir est conféré pour sept ans d'une manière *incommutable* au maréchal.... La durée de ce pouvoir est élevée au-dessus de toute contestation. » Un légitimiste répliqua que la démission de Mac-Mahon suffisait pour supprimer le septennat et faire la restauration. « Je ne crains pas que le maréchal fasse attendre le roi de France acclamé par tous à la porte du septennat » (18 mars).

DÉSACCORD ENTRE ORLÉANISTES.

Les chefs orléanistes savaient le conflit inévitable avec la droite, mais ils différaient d'avis. D'Audiffret proposait de rompre avec les impérialistes et les chevau-légers, et de former une majorité avec le centre gauche. Buffet ne voyait pas d'issue autre que la discussion prompte des lois constitutionnelles. Broglie, engagé envers la coalition des droites, ne voulait pas gouverner avec une coalition des centres; mais il luttait pour l'honneur, sans illusion.

L'EXTRÊME DROITE MET LE MINISTÈRE EN MINORITÉ.

La rupture se fit après les vacances de Pâques sur une question de priorité. Le ministère proposa de discuter d'abord la loi électorale politique (pour l'élection de la Chambre), sur laquelle tous les conservateurs pouvaient s'accorder, car elle diminuerait le nombre des électeurs républicains. Les gauches réclamèrent la priorité pour la loi électorale municipale. Les bureaux des groupes de droite discutèrent sans arriver à un accord complet; les légitimistes hésitaient à consolider le régime en votant une loi constitutionnelle. L'extrême droite ne prit pas de résolution, et laissa le ministère s'engager en posant la question de confiance. Puis elle vota avec les gauches et les impérialistes contre la priorité, qui fut rejetée par 381 voix contre 317 (16 mai 1874). Le ministère du 24 mai, formé par une coalition entre tous les groupes de droite, était renversé par une coalition entre les deux extrémités.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

La campagne du gouvernement conservateur pour rétablir « l'ordre moral » n'avait rien changé au vote des électeurs. Sur 14 élus, depuis le 24 mai jusqu'en mars 1874, 13 étaient républicains, 1 impérialiste, aucun royaliste.

VIII. — CONFLIT AVEC LES IMPÉRIALISTES

MAINTIEN DES ORLÉANISTES AU POUVOIR.

LE duc de Broglie, sorti du ministère, resta le conseiller de Mac-Mahon, qui, sous les formes du régime parlementaire, exerçait une autorité personnelle par le choix des ministres. Les orléanistes gardèrent donc le pouvoir. Leurs chefs, Decazes et d'Audiffret, chargés

de former un cabinet, essayèrent de revenir à la conjonction des centres. Mais la droite refusa d'opérer avec le centre gauche « démagogique ». D'Audiffret proposa de se passer d'elle en prenant tous les ministres dans les deux centres; mais Mac-Mahon ne voulut pas du centre gauche, et, aucune combinaison n'aboutissant, il se décida à choisir lui-même les ministres (23 mai). Ce furent des hommes du centre droit et de la droite, l'impérialiste Magne resté aux Finances.

MINISTÈRE CISSEY. Le chef nominal fut le général de Cissey, ministre de la Guerre, camarade de Mac-Mahon, étranger à l'Assemblée; les chefs réels étaient Decazes, resté aux Affaires étrangères, et de Fourtou passé à l'Intérieur.

PROGRAMME DU CENTRE DROIT. Ce ministère ne déplaisait pas aux légitimistes et satisfaisait les impérialistes. Le centre droit orléaniste, par un procès-verbal publié le 4 juin, lui donna son approbation et indiqua son programme :

« Le centre droit est convaincu qu'il obéit au sentiment du pays en exprimant sa volonté de laisser intacte la trêve de sept années qui doit être consacrée à l'apaisement des partis et à la réparation de nos désastres. Ce n'est qu'à l'expiration de ce terme que la forme du gouvernement pourra être de nouveau agitée sans péril. Le centre droit est décidé à maintenir le titre donné au chef du pouvoir exécutif par les lois existantes, et à repousser toute proposition qui tendrait à empêcher, retarder ou affaiblir le vote des lois constitutionnelles. »

SEPTENNAT IMPERSONNEL. Ce programme, voté par 53 membres (sur 160 inscrits et 63 présents), révélait le désaccord dans l'intérieur du groupe. Il tendait à organiser une république provisoire et à interdire pendant sept ans tout essai de restauration; c'était le *septennat impersonnel*, solution de d'Audiffret, qui cherchait l'alliance du centre gauche. Mais une partie du centre droit, d'accord avec la droite, pour laisser la porte ouverte à la monarchie, voulait ne garantir le pouvoir qu'à Mac-Mahon en personne; c'était le *septennat personnel*, que de Broglie préférait.

DÉCLARATION DU CENTRE GAUCHE. Le centre gauche répondit à ces avances par un procès-verbal (6 juin), où il réclamait la constitution immédiate de la République et refusait de se placer sur le terrain du septennat.

Le projet de loi constitutionnelle présenté par Thiers « serait pour la France un gage certain de stabilité en faisant de Mac-Mahon, non pas le Président d'une République de sept ans, mais pour sept ans le Président de la République.... Le centre gauche verrait avec regret que la dissolution de l'Assemblée devînt la conséquence immédiate et inévitable d'un refus ou d'une impossibilité de constituer; mais il ne reculerait pas devant cette nécessité. »

MESURES CONTRE LES RÉPUBLICAINS. Le gouvernement, continuant la politique de combat, se servait de l'état de siège contre la propagande républicaine. Il interdisait aux colporteurs de vendre les journaux républicains. Un recensement comparé des mesures prises contre la presse, publié par le *Siècle*, donnait pour les 26 mois de présidence de Thiers un total de 52, pour les sept

premiers mois de présidence de Mac-Mahon un total de 210, dont 192 contre des organes républicains (28 supprimés, 20 suspendus). Dans les communes républicaines, le ministère nommait des maires conservateurs, suspendait les conseils municipaux républicains et les remplaçait par des commissions municipales. Dans l'administration, il nommait d'anciens préfets et sous-préfets; les républicains se plaignaient de voir reparaître le personnel de l'Empire.

PROPAGANDE IMPÉRIALISTE.

Les impérialistes, encouragés par l'échec de la restauration, parlaient ouvertement de rétablir le prince impérial, qui recevait en Angleterre la visite de ses partisans. Le parti s'organisait pour les élections et la propagande. Dans un département républicain, la Nièvre, il fit élire un ancien écuyer de Napoléon III. Les républicains s'alarmèrent; l'élection de la Nièvre fut violemment contestée. Une circulaire égarée montra que le Comité central de l'Appel au peuple, pour recruter des partisans parmi les officiers en retraite, se disait « en mesure de les pourvoir avantageusement » dans l'armée territoriale. La commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre étendit ses recherches à toute l'organisation du parti impérialiste, et découvrit un « comité de comptabilité » chargé de procurer les fonds, des comités départementaux en relations avec le Comité central, des bureaux pour la vente des portraits du prince impérial et des images de propagande.

ENQUÊTE SUR L'ÉLECTION DE LA NIÈVRE.

SCÈNES ENTRE RÉPUBLICAINS ET IMPÉRIALISTES.

La lutte contre le parti impérialiste passionna l'opinion publique. Il y eut à l'Assemblée des scènes violentes entre républicains et impérialistes, une altercation entre Rouher et Gambetta : « Il est des hommes à qui je ne reconnais ni titre ni qualité pour demander des comptes, ce sont les *misérables* qui ont perdu la France ».

Dans la gare Saint-Lazare où la foule attendait les trains de l'Assemblée, une rixe éclata entre impérialistes et républicains, Gambetta fut insulté; on eut l'impression que les agents de police défendaient mollement les députés. Le *Pays*, organe impérialiste, leur reprocha au contraire d'avoir hésité devant le prestige des représentants, et les engagea à « empoigner et mener au poste ces élus de la radicaille..., ces poltrons de la Défense nationale ». Les présidents de tous les groupes, excepté l'Appel au peuple, se réunirent pour aviser, et décidèrent une interpellation. Mais les conservateurs voulaient introduire dans l'ordre du jour un blâme contre les violences de Gambetta; on ne put s'entendre. La gauche seule présenta l'interpellation (13 juin). De Fourtou, désireux de ménager les impérialistes, répondit en insistant sur les violences des républicains. La majorité vota sans entrain l'ordre du jour pur et simple. Le ministère suspendit le *Pays* et un journal républicain.

INTERPELLATION DE LA GAUCHE.

Le ministère resta ébranlé par le désaccord entre Decazes, hostile

DÉSACCORD ENTRE LES MINISTRES.

à l'alliance bonapartiste, et ses deux collègues, le ministre de la Guerre Cissey, compromis par la circulaire aux officiers de la Nièvre, et le ministre de l'Intérieur de Fourtou, protecteur des impérialistes.

IX. — CONFLIT SUR LES LOIS CONSTITUTIONNELLES

RÉSOLUTION DU CENTRE GAUCHE.

LES conservateurs parlementaires, hésitant entre les deux centres, craignaient le retour de l'Empire, que semblait faciliter le maintien indéfini du provisoire. Le monde de la Bourse restait hostile à la République ; mais les commerçants et les industriels déclaraient que l'incertitude de l'avenir politique paralysait les affaires. Le centre gauche, profitant de cette impression, proposa une résolution invitant la commission constitutionnelle à prendre pour base de ses travaux :

1° le projet de Dufaure : « Le gouvernement de la République française se compose de deux Chambres et d'un Président » ; 2° la loi du 20 novembre 1873 (le septennat) ; 3° le droit de revision de la Constitution.

MOTIONS DES DIFFÉRENTS PARTIS.

L'Assemblée vota l'urgence (15 juin), par 345 voix contre 341. Les gauches, pour établir la République, se résignaient à reconnaître implicitement le pouvoir constituant de l'Assemblée. Les autres partis opposèrent chacun leur motion. Le centre droit invita l'Assemblée à organiser le septennat avec deux Chambres, en suspendant le droit de réviser jusqu'à « l'expiration des pouvoirs » de Mac-Mahon. La droite proposa de « maintenir le mandat donné à la commission », sans rien organiser, pour laisser la porte ouverte à la monarchie. Un impérialiste réclama l'appel à la nation. Un légitimiste d'extrême droite proposa de déclarer que « le gouvernement de la France est la monarchie », et de nommer Mac-Mahon lieutenant général du royaume.

HÉSITATIONS DE LA COMMISSION.

De ces cinq solutions, aucune ne pouvait réunir une majorité, et l'Assemblée tomba dans une confusion qui dura un mois et demi (jusqu'aux vacances). La commission constitutionnelle décida de ne plus communiquer de compte rendu aux journaux, sous prétexte de ne pas engager ses membres en publiant leur opinion, en réalité de peur de montrer les hésitations du centre droit. Elle rejeta la proposition du centre gauche (23 juin), et nomma, pour formuler en articles « les points essentiels », une sous-commission de 3 membres, dont un des Trente s'amusa à décrire ainsi l'embarras :

« La commission a nommé une sous-commission chargée de lui faire un rapport sur la manière dont il serait possible de chercher un moyen qui permît de trouver une façon d'imaginer une formule à l'aide de laquelle on pût essayer de proposer à l'Assemblée des résolutions rédigées en un projet propre à garantir les plus heureux effets sans cependant que l'on ait rien fait du tout. »

La sous-commission adopta le projet du centre droit, mais sans oser supprimer le titre de Président de la République, car, en cas d'insuccès, ce serait « écrire à l'encre ce qui n'était écrit qu'au crayon ».

DISCUSSION DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

La dislocation de la majorité apparut dans la discussion de la loi sur les élections municipales. La commission, pour écarter les républicains et augmenter la force des conservateurs, proposait le droit de suffrage à vingt-cinq ans, trois ans de domicile, l'adjonction aux conseillers municipaux d'un nombre égal des plus fort imposés de la commune. L'Assemblée rejeta toutes ces innovations, et maintint le régime existant, en prorogeant pour deux ans la « loi provisoire » qui donnait au gouvernement le droit de nommer tous les maires (20 juin).

CONFLIT ENTRE LES DEUX CENTRES.

L'extrême droite ayant déclaré qu'elle ne laisserait passer « aucun projet qui serait directement ou indirectement la négation de la monarchie », il ne pouvait se former de majorité tant que les deux centres se combattraient. Entre le centre droit et le centre gauche la lutte continuait sur des questions de procédure; chacun des deux cherchait à faire discuter d'abord le projet de l'autre pour le faire rejeter. Le centre droit dominait la commission constitutionnelle, et en profitait pour empêcher l'organisation définitive.

MANIFESTE DE CHAMBORD.

Le comte de Chambord accrut la division par une manifeste irrité aux Français (2 juillet).

Il leur reprochait d'avoir « demandé le salut de notre patrie à des solutions temporaires », et d'être séparés de lui par une « barrière de préjugés ». Puisque son silence servait « de prétexte à d'incessantes récriminations », il protestait contre les « erreurs » et les « mensonges », et s'étonnait que « l'intelligence proverbiale de notre race » n'eût pas mieux compris sa déclaration d'octobre 1873. « La monarchie chrétienne et française est dans son essence une monarchie tempérée. » Il voulait « un pouvoir réparateur et fort..., pas de luttes stériles de Parlement »; il repoussait « la formule d'importation étrangère : Le roi règne et ne gouverne pas. »

CONFLIT AVEC LES LÉGITIMISTES.

Le gouvernement suspendit l'*Union* pour avoir publié ce manifeste. La droite, bien que mécontente du roi, protesta. Le ministre de l'Intérieur se justifia en disant que « les pouvoirs de Mac-Mahon étaient, pendant sept ans, au-dessus de tous les partis ». L. Brun, de l'extrême droite (interpellant le 8 juillet), reprocha au ministère de résoudre par une interprétation administrative la question de la forme du gouvernement, réservée par l'Assemblée. Son ordre du jour purement légitimiste ne réunit que 79 voix. Mais l'ordre du jour du centre droit : « soutenir énergiquement les pouvoirs confiés pour sept ans au maréchal », fut rejeté par la coalition des gauches et de l'extrême droite. L'ordre du jour pur et simple, proposé pour sauver le ministère, ne passa qu'à 24 voix de majorité, grâce à une partie de l'extrême droite.

MESSAGE SUR LE SEPTENNAT

Le lendemain, Cissey lut à l'Assemblée un message de Mac-Mahon exposant la théorie du septennat incommutable :

« Les pouvoirs dont vous m'avez investi ont une durée fixe. Votre confiance les a rendus irrévocables et, devançant le vote des lois constitutionnelles, vous avez voulu en me les attribuant enchaîner votre souveraineté. Ces pouvoirs dont le terme ne peut pas être abrégé, j'userai pour les défendre des moyens dont je suis armé par les lois. »

PROJET D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS.

La conclusion inattendue fut l'annonce d'un projet d'organisation des pouvoirs publics. Mac-Mahon chargeait les ministres « de faire connaître sans retard » à la commission « les points » sur lesquels il insistait. Le centre gauche félicita le gouvernement qui lui venait en aide, et proposa d'inviter la commission à déposer son rapport. Le ministre de l'Intérieur vint exposer à la commission les trois points que le gouvernement désirait voir « détachés de l'ensemble des projets et résolus à bref délai » :

POUVOIRS DU PRÉSIDENT

1° le scrutin uninominal par arrondissement ; 2° le droit du Président de nommer une forte partie des membres du Sénat ; 3° le droit de dissoudre la Chambre.

Ce projet, probablement inspiré par de Broglie, aurait constitué, au profit du Président Mac-Mahon d'abord, puis d'un prince d'Orléans, une monarchie de fait dont il aurait suffi de changer le titre. Il ne plut à aucun groupe, pas même au centre droit, dont une partie préférait le septennat impersonnel.

REMANIEMENT DU MINISTÈRE.

Le ministre des Finances impérialiste, Magne, mis en forte minorité sur une question d'impôt (16 juillet), se retira. De Fourtou, en désaccord avec Decazes sur la politique envers les impérialistes, donna sa démission. L'Intérieur, refusé par Bocher, l'homme des princes d'Orléans, fut donné au vieux général Chabaud-Latour, les Finances à Mathieu-Bodet. Le ministère, dirigé par Decazes seul, prit une couleur plus orléaniste et se dégagea des impérialistes (21 juillet).

REJET DE LA PROPOSITION DU CENTRE GAUCHE.

Decazes voulait tenir le ministère neutre dans la lutte constitutionnelle. Mais quand la proposition du centre gauche sur l'organisation des pouvoirs vint en discussion, Cissey, envoyé par Mac-Mahon, sur le conseil de Broglie, la combattit comme destinée à « proclamer la République gouvernement définitif » pour la satisfaction d'un parti, et invita l'Assemblée à « organiser d'abord pour sept ans ». La proposition fut rejetée par 374 voix contre 333 (23 juillet), et la discussion des lois constitutionnelles ajournée jusqu'au retour des vacances. La dissolution, demandée par toutes les gauches, fut proposée par la commission où les républicains avaient eu la majorité grâce à l'absence de beaucoup de conservateurs ; mais l'urgence fut rejetée (29 juillet).

Puis, comme il faisait extrêmement chaud, l'Assemblée se mit en vacances (6 août) jusqu'au 30 novembre.

TOURNÉE DE MAC-MAHON.

Le ministère profita des vacances pour essayer de rendre Mac-Mahon populaire en lui faisant faire une tournée dans les régions conservatrices, l'Ouest (en août), le Nord (en septembre). Mais il ne put empêcher l'évêque d'Angers de le recevoir par un discours légitimiste.

PROTESTATION DE LA COMMISSION DE PERMANENCE.

Le gouvernement continua à frapper les municipalités et les journaux républicains et à faire soutenir ses candidats par les fonctionnaires. A une protestation de la commission de permanence, le ministre de la Justice répondit que le gouvernement avait le droit de signaler ses amis, les préfets le droit de se concerter avec les maires, et les maires le droit de faire connaître leurs préférences aux électeurs.

SUCCÈS DES RÉPUBLICAINS.

Le total des élections complémentaires à l'Assemblée depuis le 24 mai 1873 donnait 22 républicains, 6 impérialistes, pas un seul royaliste, pas même en Maine-et-Loire. Ces élections, où tout un département avait un seul siège à donner, trompaient sur la force réelle des partis; car la masse des électeurs y restait indifférente et les opposants venaient voter pour manifester contre le régime provisoire.

RENTRÉE DE L'ASSEMBLÉE.

A la rentrée (1er décembre) la droite revint découragée. D'Audiffret fut élu vice-président, malgré les impérialistes, grâce à quelques voix du centre gauche. Les groupes de droite essayèrent de faire renvoyer encore les projets d'organisation ajournés après les vacances. De Broglie fit intervenir Mac-Mahon pour imposer un septennat avec pouvoir prépondérant de l'Exécutif. Mais, voulant ménager les légitimistes, il remania le message du Président dans un sens plus conservateur. Le Président se déclara résolu à protéger le pays « agité par la propagation des plus pernicieuses doctrines »; il ne faisait « qu'une œuvre de défense sociale ». Des lois constitutionnelles il n'était parlé que par périphrase : « mesures de sage prévoyance » pour garantir « le fonctionnement régulier des pouvoirs publics » (3 décembre).

MESSAGE DU PRÉSIDENT.

CONFLIT DE PRIORITÉ.

Le conflit s'engagea sur l'ordre des discussions. La commission constitutionnelle voulait commencer par le Sénat, destiné à armer Mac-Mahon contre la Chambre élue. Le centre gauche réclama d'abord la loi d'organisation des pouvoirs publics, qui fixerait la forme définitive du gouvernement; il résolut de n'examiner aucun projet particulier avant le projet d'ensemble (18 décembre). La droite tint plusieurs conférences avec l'extrême droite, sans pouvoir la décider ni à proposer la monarchie ni à voter aucune mesure d'organisation.

ACCORD AVEC LE CENTRE GAUCHE.

Après les vacances du jour de l'an, il devint évident qu'aucune majorité ne pouvait se former malgré l'extrême droite. Les royalistes ne tenaient pas à faire voter les lois constitutionnelles, mais craignaient qu'une telle manifestation d'impuissance n'amenât la dissolu-

tion. On décida Mac-Mahon à tenter une entente avec le centre gauche. Il réunit les chefs de la droite, du centre droit et du centre gauche. Les hommes de la droite, gênés par les ordres du comte de Chambord et les reproches de l'extrême droite, ne voulurent accepter que le septennat personnel, de crainte d'organiser la République. Le centre gauche posa pour condition absolue de reconnaître la République et de régler d'abord la transmission des pouvoirs du Président; il repoussa le projet de Sénat. Le centre droit se divisa; de Broglie, resté l'ennemi du centre gauche, ne voulait pas de Constitution; il suffirait jusqu'en 1880 au maréchal du droit de dissolution et d'une loi électorale. Les deux autres chefs orléanistes, hostiles à l'Empire, proposèrent de discuter à la fois les deux projets. A la troisième conférence, le centre gauche consentit à laisser voter d'abord la loi sur le Sénat, à condition de ne la promulguer qu'après avoir pourvu à la transmission des pouvoirs.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'accord semblait fait. Mais de Broglie, par son influence personnelle, obtint du maréchal un message (6 janvier) invitant l'Assemblée à discuter d'abord la loi sur la seconde Chambre.

La transmission des pouvoirs à la fin du septennat serait « réglée de manière à laisser aux Assemblées... la liberté pleine et entière de déterminer la forme du gouvernement »; si Mac-Mahon mourait avant, il désirait que « rien ne fût changé jusqu'en 1880 ».

SEPTENNAT IMPERSONNEL.

C'était l'ajournement de la République et le septennat impersonnel, solution de Broglie; les groupes de droite la repoussaient parce qu'elle consolidait trop la République, ceux de gauche parce qu'elle laissait trop d'espoir à la royauté.

DÉMISSION DU MINISTÈRE

Sur la priorité pour la loi sur le Sénat demandée par la commission, on vota par assis et levé; elle fut rejetée par les gauches, les légitimistes et les impérialistes (6 janvier 1875). Le ministère donna sa démission. Il n'y avait plus de majorité. Mac-Mahon négocia avec Larcy de la droite, qui refusa, puis avec Dufaure du centre gauche, mais lui-même répugnait à prendre des ministres républicains. De Broglie se préparait à revenir au pouvoir, mais il ne put s'entendre avec les autres orléanistes (d'Audiffret et Decazes) sur la politique envers les impérialistes. On ne parvint pas à former un cabinet; le ministère démissionnaire resta en fonctions. La coalition monarchique n'avait plus même la force de faire fonctionner le régime parlementaire.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE[1]

I. LE VOTE DU PRINCIPE DE LA RÉPUBLIQUE. — II. LE VOTE DES LOIS CONSTITUTIONNELLES. — III. LE GOUVERNEMENT DES DEUX CENTRES. — IV. LE CONFLIT ENTRE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET LES GAUCHES. — V. LA LOI ÉLECTORALE DE LA CHAMBRE ET L'ÉLECTION DES SÉNATEURS A VIE. — VI. LA SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE. — VII. CARACTÈRES DU RÉGIME.

I. — LE VOTE DU PRINCIPE DE LA RÉPUBLIQUE

MAJORITÉ INCERTAINE.

LA dislocation de la majorité conservatrice réduisait l'Assemblée à une impuissance qui risquait de rendre nécessaire la dissolution : à défaut de lois nouvelles, on aurait dû convoquer une Assemblée unique élue au scrutin de liste, qui laissait aux membres des deux centres peu de chances de rester députés. Les indécis, qui jusqu'en 1873 avaient soutenu Thiers, ne voyant plus d'autre issue que la République, se détachèrent peu à peu de la coalition monarchique et se résignèrent à voter avec le centre gauche ; irrésolus et peu nombreux, ils ne donnèrent d'abord qu'une majorité infime et précaire.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Après un intervalle occupé par la loi d'organisation des cadres de l'armée, la discussion de la Constitution commença enfin par le rapport de la commission sur « la transmission des pouvoirs ». Le rapporteur Ventavon proposait de donner au Président le droit de nommer une partie du Sénat et de dissoudre la Chambre ; la Constitution définitive ne serait réglée par le Congrès qu'à l'expiration des pouvoirs de Mac-Mahon en 1880 ; jusque-là elle resterait en suspens, et Mac-Mahon seul aurait le droit de proposer une revision. Les républicains surnommèrent ce régime le « Ventavonat ».

LE « VENTAVONAT ».

Le centre gauche opposa la proposition Casimir-Perier (présentée en juin 1874). L'Assemblée décida de discuter en trois délibérations, alter-

1. Voir la bibliographie du livre IV.

ORDRE DE DISCUSSION.

nativement la loi sur la transmission des pouvoirs et la loi sur le Sénat. On ne contesta pas les deux premiers articles, qui maintenaient à Mac-Mahon son titre et déclaraient les ministres « responsables devant les Chambres ». La lutte s'engagea sur l'article 3 : « Le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées. » Le centre gauche, ne pouvant obtenir la proclamation formelle de la République, essaya de glisser dans le texte de la commission une formule qui la reconnaîtrait indirectement comme le régime définitif de la France. Laboulaye proposa un amendement : « Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un Président ». Il ne fut rejeté que par 359 voix contre 336; une douzaine de modérés se détachèrent de la majorité (29 janvier).

AMENDEMENT LABOULAYE.

AMENDEMENT WALLON.

Un de ces ralliés, Wallon, professeur de Faculté, catholique parlementaire, proposa un article additionnel sur le mode d'élection du Président : « Le Président de la République est élu... par le Sénat et la Chambre.... Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.... » Cet amendement, insignifiant dans le fond, avait une portée décisive par sa forme. L'expression personnelle du texte de la commission, « le maréchal Mac-Mahon », indiquait un régime provisoire; l'expression impersonnelle « le Président de la République » réglait le fonctionnement d'une institution définitive. Wallon expliqua ainsi son amendement :

> « Il ne proclame rien, mais il prend ce qui existe, il appelle les choses par leur nom, ce nom que vous-même avez accepté, et tend à faire que ce gouvernement qui est, dure tant que vous ne trouverez rien de mieux à lui substituer. Je ne vous demande pas de le déclarer définitif... mais ne le déclarez pas non plus provisoire. Faites un gouvernement qui ait en lui les moyens de se transformer si les besoins du pays l'exigent, non pas à une date fixe, mais lorsque les besoins du pays le demanderont. »

VOTE DE L'AMENDEMENT.

L'amendement Wallon, repoussé par la commission, fut voté par l'Assemblée à *une voix* de majorité (353 voix contre 352). Le résultat fut accueilli par un silence. « Ni la gauche ne triomphe, ni la droite ne raille cette voix unique. On sent que ce résultat est acquis. Cette voix en appelle d'autres. » Telle fut l'impression d'un royaliste (Lacombe). C'était l'écroulement du septennat, la victoire définitive de la République (30 janvier 1875).

II. — LE VOTE DES LOIS CONSTITUTIONNELLES

DROIT DE DISSOLUTION.

LA commission lutta encore quelques jours. Elle proposa de donner le droit de dissoudre la Chambre à Mac-Mahon personnellement : c'était rétablir le septennat. Wallon proposa un amendement pour restreindre le droit du Président en exigeant l'avis conforme du Sénat,

L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE





DEUX CARICATURES DE CHAM, DANS LE CHARIVARI

— Adieu !
— Non, au revoir ! Ça se rend, les visites.

— Un mauvais régime pendant quatre ans... Tout votre mal vient de là. Vous vous rétablirez vite avec une bonne constitution.

ce qui faisait dépendre la dissolution de la majorité du Sénat. La commission, après de vives discussions, proposa à une très faible majorité de rejeter l'amendement et de réserver le droit de dissolution personnellement à Mac-Mahon. Mais, dans l'Assemblée, la priorité pour le projet de la commission, soutenue par de Broglie, fut rejetée à égalité de voix (354 voix), une douzaine de légitimistes s'étant abstenus. Ce fut la défaite définitive. Le centre droit renonça à lutter. L'amendement Wallon passa par 449 voix contre 249 (2 février). La nouvelle majorité comprenait les trois groupes de gauche, le petit groupe désigné par le nom de son président Lavergne, et une partie du centre droit.

MAJORITÉ NOUVELLE.

La commission vaincue remania la rédaction du projet de façon à donner au régime un caractère impersonnel et définitif, en remplaçant les mots « maréchal de Mac-Mahon » par « Président de la République ». La revision des lois constitutionnelles, sujet de tant de luttes entre les partis, fut réglée sans conflit, par un accord entre la commission et les auteurs d'amendements. Le droit de réviser fut donné aux deux Chambres réunies en Congrès, sans limitation d'époque. La revision n'était plus renvoyée à la fin du septennat; ce fut l'abandon de la Constitution temporaire demandée par les royalistes.

REMANIEMENT DU PROJET.

DROIT DE REVISION

Un amendement, soutenu par de Broglie pour diviser la coalition des gauches, fixa à Versailles le siège du gouvernement; il passa par 332 voix contre 327. L'ensemble fut voté en seconde lecture par 508 voix contre 174 (3 février).

SIÈGE A VERSAILLES.

Avant de passer à la délibération définitive, l'Assemblée discuta la loi sur le Sénat. Le centre gauche décida (5 février) de n'accepter qu'un projet acceptable pour toutes les gauches, et les trois groupes s'entendirent pour proposer l'élection du Sénat à deux degrés par le suffrage universel. Le petit groupe qui faisait l'appoint de la majorité n'accepta que l'élection par les conseils généraux. Les impérialistes et l'extrême droite ne voulaient pas laisser le recrutement du Sénat à Mac-Mahon, qui l'aurait remis aux orléanistes. Le projet de Broglie, adopté par la commission, créant trois espèces de sénateurs (de droit, nommés, élus), n'avait donc aucune chance de passer.

DISCUSSION DE LA LOI SUR LE SÉNAT.

Un amendement de la gauche, qui faisait élire le Sénat « par les mêmes électeurs que la Chambre des députés », fut voté à la surprise générale par 322 voix républicaines et impérialistes contre 310, grâce à l'abstention d'une partie de l'extrême droite (11 février). Ce vote imprévu mettait en question toute la loi. La commission déclara ne plus pouvoir prendre part à la discussion. Le ministère, au nom de Mac-Mahon, réclama contre un vote qui « dénaturait l'institution ». Le gouvernement, ne pouvant « déserter la défense » des « intérêts conservateurs ». prévenait l'Assemblée qu'il ne l'accepterait pas. La menace

VOTE ILLUSOIRE D'UN AMENDEMENT.

d'un conflit avec le Président de la République ramena assez de voix pour retourner la majorité. On continua à voter les articles un à un au milieu des plaisanteries ; un sténographe disait qu'en trente ans il n'avait jamais vu une séance plus comique. Puis l'Assemblée, par 368 voix contre 345, refusa de passer à une troisième délibération.

COMPROMIS ENTRE LES CENTRES.

Une réunion de délégués des groupes des centres (9 du centre gauche, 5 du centre droit, 4 du groupe de Lavergne), tenue chez d'Audiffret, régla la question par un compromis malgré l'extrême droite. Le chiffre maximum de 300 sénateurs, fixé par le projet de la commission, fut maintenu. Mais le centre gauche exigea qu'aucun d'eux ne fût nommé par le Président, concession indispensable pour obtenir le vote des gauches. Le Sénat tout entier serait élu. Les trois quarts (225) seraient élus par des collèges spéciaux où entrerait un délégué de chaque conseil municipal ; le centre droit voulait obliger à prendre le délégué parmi les plus fort imposés de la commune, le centre gauche refusa. Le dernier quart (75) serait élu par l'Assemblée ; le centre droit exigea que ce fût à vie ; le centre gauche, en échange, fit renoncer à donner à tous les départements le même nombre de sénateurs ; il en obtint 5 pour la Seine et le Nord, 4 pour six départements très peuplés, 3 pour 27 autres. Decazes et d'Audiffret-Pasquier décidèrent Mac-Mahon à renoncer au droit de nommer des sénateurs.

PROTESTATIONS DE LA DROITE.

Le ministre de l'Intérieur communiqua ce compromis officieusement à la commission constitutionnelle. Un légitimiste lui demanda ironiquement : « M. Gambetta approuve-t-il? » La commission maintint son texte, et la droite se plaignit du centre droit à Mac-Mahon. Il répondit que la droite l'avait appelé au pouvoir, que, si elle l'abandonnait, il s'en irait, et qu'il ne prendrait pas un ministère à gauche.

VOTE DE LA LOI.

La loi sur le Sénat fut votée définitivement en trois jours (22-24 février) avec la procédure d'urgence. Le principe du compromis passa par 422 voix contre 261 (des droites et du centre droit) ; tous les amendements sur les collèges d'électeurs sénatoriaux furent rejetés. L'ensemble fut voté par 448 voix contre 241 ; le centre droit formait la majorité avec les gauches, la droite avec les impérialistes la minorité.

VOTE DE LA LOI DES POUVOIRS PUBLICS.

La loi sur l'organisation des pouvoirs publics revint en dernière délibération ; les légitimistes et les impérialistes essayèrent de retarder le vote : toutes leurs propositions furent rejetées ; on se borna à ajouter une énumération des attributions du Président de la République. La délibération fut achevée en deux jours (24-25 février), l'ensemble fut voté par 425 voix contre 252 ; de Broglie lui-même vota avec les gauches.

MOTIFS DU VOTE.

La Constitution, que la commission avait pendant un an et demi empêché de discuter, s'était faite en moins d'un mois, et dans un sens contraire au projet de la commission. La majorité, paralysée par

le désaccord entre ses groupes, n'avait pu organiser aucun régime positif. La raison en fut donnée par un légitimiste : « Par haine contre l'Empire, vous avez fait la République ».

III. — LE GOUVERNEMENT DES DEUX CENTRES

MAC-MAHON, porté au pouvoir par les conservateurs, ne voulait gouverner qu'avec eux. Il continuait à prendre conseil de son entourage royaliste, du secrétaire de la Présidence d'Harcourt, et surtout du duc de Broglie; il se croyait obligé envers l'ancienne majorité à garder son poste de défenseur de la société contre les radicaux.

POLITIQUE DE MAC-MAHON.

Une note de l'*Officiel* (25 février) avertit les préfets que la nouvelle Constitution ne changeait rien à la politique du gouvernement. Le ministère Cissey, depuis longtemps démissionnaire, se retira. Mac-Mahon annonça qu'il appelait pour former un cabinet le président de l'Assemblée, Buffet, orléaniste.

RETRAITE DU MINISTÈRE CISSEY.

« Après comme avant le vote des lois constitutionnelles, le Président est fermement résolu à maintenir les principes conservateurs qui ont fait la base de sa politique.... Le nouveau cabinet devra s'inspirer de ces principes, auxquels M. Buffet n'est pas moins dévoué que le maréchal. Il sera soutenu par les hommes modérés de tous les partis. »

Les conseillers de Mac-Mahon, en 1873, avaient protesté contre le gouvernement personnel de Thiers et réclamé au nom du régime parlementaire le droit de la majorité monarchique. En 1875, ayant perdu la majorité, ils se servaient du Président pour opposer « sa politique » au fonctionnement régulier du régime parlementaire. Pendant quatre ans, le ministère allait se recruter par un compromis entre la volonté de la majorité et les sentiments personnels du Président; il n'y entrerait que les hommes qu'on pourrait faire accepter à Mac-Mahon.

ACTION PERSONNELLE DE MAC-MAHON.

Buffet eut quelque peine à former un ministère. Une soixantaine de députés de la droite, qui avaient voté contre les lois constitutionnelles, étaient venus dire à Mac-Mahon qu'ils lui restaient fidèles comme au soutien de l'ordre; le maréchal, touché de cette démarche, exigeait un ministre de la minorité. Le centre gauche refusa d'abord, puis se résigna, mais, au lieu du chef légitimiste proposé par Mac-Mahon, on prit un catholique parlementaire, de Meaux. Il fut difficile de pourvoir le ministère de l'Intérieur, qui disposait des préfets et des maires. D'Audiffret-Pasquier l'accepta; mais tout d'un coup, sous une influence restée obscure (peut-être les impérialistes), Mac-Mahon lui offrit l'Instruction publique, qu'il refusa. Buffet renonça à sa mission; le bruit courut qu'il se préparait un ministère extraparlementaire ou même un Coup d'État; Mac-Mahon menaça de se retirer, disant qu'il savait qui

FORMATION DU MINISTÈRE BUFFET.

ferait le coup. Enfin Buffet prit pour lui l'Intérieur, et forma un cabinet où entrèrent les deux chefs du centre gauche, Dufaure à la Justice, Léon Say aux Finances, 2 conservateurs, et Wallon, que son amendement faisait surnommer « le père de la République ». Mac-Mahon réserva, comme étant en dehors de la politique, trois ministères (Guerre, Marine, Affaires étrangères), où il maintint les anciens ministres (11 mars). C'était le retour à la conjonction des centres, comme au temps de Thiers, mais cette fois avec la prépondérance du centre droit.

DÉCLARATION DE BUFFET.

Buffet, homme sincère, raide, peu conciliant, tint à marquer sa politique par son attitude. La déclaration (12 mars) annonça « une politique très nettement conservatrice... dénuée de tout caractère de provocation comme de faiblesse ».

Pour « détruire l'équivoque » créée par le vote des lois constitutionnelles, il fallait « faire pénétrer dans chaque commune de France cette conviction, que la population honnête, paisible, laborieuse, attachée à l'ordre par ses sentiments et ses intérêts, a le gouvernement de son côté et peut compter sur nous pour la protéger contre les attaques et les passions subversives. Nous serons d'ailleurs secondés dans cette tâche par une administration intelligente et dévouée, qui a su maintenir l'ordre dans les circonstances difficiles que nous avons traversées, et qui peut compter sur notre constant appui. » La question de l'organisation des pouvoirs publics « a divisé des hommes parfaitement d'accord sur la direction à donner au gouvernement. Cette question résolue, la division qu'elle avait créée doit disparaître. »

Il présenterait une loi sur la presse, pour « assurer d'une manière normale une répression efficace d'excès qui finiraient par discréditer... l'usage de la libre discussion »; en attendant, il garderait « les pouvoirs exceptionnels » de l'état de siège et la nomination des maires.

EFFET SUR L'ASSEMBLÉE.

Ce « programme étonnamment conservateur » fut mal accueilli de l'extrême droite parce qu'il déclarait définitive l'organisation du régime et affirmait l'intention de lui assurer « l'obéissance et le respect de tous ». Il inquiéta les gauches parce qu'il annonçait le maintien du personnel de combat et du régime de compression; Buffet y parlait sans atténuation le langage du parti conservateur, et c'étaient ceux qui avaient voté contre la République, qu'il invitait à s'unir « pour défendre les principes d'ordre et de conservation sociale ».

Le sentiment du centre gauche s'exprima par le discours de son président (19 mars); il vanta « l'union des centres », mais sans lui sacrifier l'union entre toutes les gauches, et promit de soutenir le ministère, mais sans accepter son programme.

« Qu'on en finisse au plus tôt avec les lois d'exception, et que l'administration se montre sincèrement républicaine. » « Nous sommes fiers de nos nouveaux alliés; mais nous n'oublions pas... nos compagnons de lutte. »

Le centre droit seul fut satisfait : « J'avoue, dit de Broglie, que je n'aurais pas osé en faire autant ».

Dès le début le ministère fut divisé. Buffet voulait refaire la coalition de tous les conservateurs et expulser les gauches de la majorité; il insistait sur le maintien de l'ordre et évitait de parler de la République. Il ne fit aucun changement de préfets, ne voulant pas, disait-il, « punir un fonctionnaire pour avoir obéi aux ordres de ses prédécesseurs ». Il refusa toute autorisation de fonder de nouveaux journaux. Ses collègues du centre gauche, au contraire, cherchaient à maintenir l'union entre les gauches par des déclarations républicaines inacceptables pour les légitimistes. Dufaure publia sa circulaire aux fonctionnaires de la Justice (30 mars) : « L'Assemblée a établi en France le gouvernement républicain » ; c'est un « régime défini et légal.... La violation des lois est coupable, de quelque côté qu'elle vienne. » Wallon, au Congrès des Sociétés savantes, dit que la République venait de « recevoir un caractère plus défini ». De Meaux lui-même, dans un banquet à Saint-Étienne, reconnut « le régime républicain », et déclara que la loi s'imposait au respect de tous. *DÉSACCORD DANS LE MINISTÈRE.*

Les gauches manifestèrent leur sympathie en votant pour d'Audiffret-Pasquier; il fut élu président de l'Assemblée par 418 voix, avec 130 bulletins blancs, légitimistes et impérialistes; Duclerc, du centre gauche, fut élu vice-président contre les candidats de la droite. *ÉLECTION DU BUREAU.*

Le conflit intérieur encouragea la résistance du personnel, resté conservateur : 16 préfets refusèrent de mettre en tête des actes la formule « République française », puis l'inscrivirent en petites lettres. Quelques-uns signalèrent comme infractions à la loi les allocutions républicaines des députés. Pendant les vacances de Pâques, la commission de permanence se plaignit d'un préfet qui avait traité les initiales R. F. de marque de galérien; Buffet répondit qu'il couvrait de sa responsabilité les fonctionnaires de son ministère. *MANIFESTATIONS DES PRÉFETS.*

Il restait à préparer les deux lois constitutionnelles destinées à régler les rapports entre le Président de la République et les Chambres, et la procédure des élections au Sénat. Buffet proposa de les renvoyer à l'ancienne commission constitutionnelle de 1873, où dominaient les conservateurs. L'Assemblée refusa, et décida, par 320 voix contre 301, avec l'appoint de quelques légitimistes, de créer une nouvelle commission de 30 membres élue au scrutin d'ensemble (20 mai). Les impérialistes et l'extrême droite s'abstinrent, pour faire échouer le centre droit. Les gauches, qui avaient d'abord offert 11 sièges au centre droit, firent élire 25 républicains et 5 royalistes (27 mai). Le centre droit se disloqua; les membres ralliés à la République entrèrent dans le *centre constitutionnel* présidé par de Lavergne (qui en janvier avait fait passer la majorité à gauche); l'aile droite forma le petit groupe du Clercq. *COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES.* *DISLOCATION DU CENTRE DROIT.*

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La loi sur l'enseignement supérieur, votée en 1874 en première lecture, revint en discussion. Les catholiques la demandaient, l'évêque Dupanloup la soutenait, l'aide du centre gauche lui assurait la majorité. La gauche réclama en vain le droit d'enseigner pour les individus; les cours isolés restèrent soumis à la loi de 1848 sur les réunions publiques; la majorité catholique n'accorda la liberté qu'aux établissements formés au moins d'une Faculté, ce qui restreignait en fait le bénéfice de la loi aux Facultés catholiques. Les conservateurs, admirateurs du régime belge, demandèrent pour les Facultés libres le pouvoir de conférer les grades, qui aurait permis de former des avocats et des médecins dépendant exclusivement des autorités catholiques; les gauches voulaient réserver ce droit aux établissements de l'État. Ce fut le principal conflit; il aboutit à un compromis : la collation des grades fut donnée à un jury mixte, formé de professeurs des Facultés de l'État et des Facultés libres.

JURY MIXTE D'EXAMEN.

COMPROMIS SUR LES POUVOIRS DU PRÉSIDENT.

Les lois constitutionnelles à voter ne portaient plus guère que sur des détails de procédure (réunion et règlement des Chambres, formes des communications entre le Président et les Chambres, élection du Président, réunion des assemblées électorales, incompatibilités). Elles furent votées sans conflit. Le désaccord entre la commission des Trente et Buffet sur les pouvoirs du Président s'était réglé par un compromis. Le Président gardait le droit d'ajourner les Chambres pendant un mois, et de prononcer la clôture après cinq mois de session; la commission abandonnait l'institution traditionnelle, la commission de permanence laissée auprès du gouvernement pendant les vacances; le Président de la République restait sans surveillance. Par contre, la commission obtint l'obligation de « l'assentiment préalable des deux Chambres » pour déclarer la guerre, et le droit des Chambres de voter les traités.

IV. — LE CONFLIT ENTRE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET LES GAUCHES[1]

DÉCLARATIONS DE BUFFET.

BUFFET profita de la discussion des lois constitutionnelles pour faire des déclarations hostiles à la gauche. Il annonça que le programme du 12 mars ne serait pas changé, et « que l'administration serait énergiquement défendue, soutenue, appuyée par le gouvernement » (22 juin). La tactique des gauches fut de voter avec le centre gauche et d'éviter systématiquement tout conflit avec le ministère.

DISCOURS DE GAMBETTA A BELLEVILLE.

Déjà, dans une réunion à Belleville (23 avril), Gambetta vantait d'avance le Sénat, « le grand conseil des communes françaises », pouvoir

1. G. Michel, *Léon Say, sa vie, ses œuvres*, 1899.

« essentiellement démocratique », qui servirait à faire l'éducation politique du pays. Les trois groupes de gauche annoncèrent par une note publique qu'ils voteraient le projet sans discuter (29 juin), « le devoir de tous étant de tout sacrifier à l'intérêt d'une dissolution prochaine ».

DISCUSSION SUR L'ÉLECTION DE LA NIÈVRE.

Mais Buffet trouva une occasion de forcer la gauche à se séparer de la majorité; ce fut la discussion du rapport de l'enquête sur l'élection de la Nièvre (13 juillet), qui décrivait l'organisation secrète du parti impérialiste. Buffet, laissant de côté les impérialistes, attaqua « le parti de la révolution sociale et cosmopolite », qui lui aussi avait « sa direction, ses cadres et sa propagande ». Gambetta protesta contre ce ministre de l'Intérieur qui, « sans trouver un mot d'indignation contre les conspirateurs », avait « tenté une diversion au profit des bonapartistes, ce parti dont il a laissé en fonction tous les agents ». Buffet profita de cette sortie pour obtenir un ordre du jour de confiance accepté par les impérialistes, et voté par 483 voix en dehors des gauches.

DISCUSSION SUR L'AJOURNEMENT.

La droite, enhardie par cette victoire, espéra reconstituer la majorité du 24 mai et proposa d'ajourner l'Assemblée dès que le budget serait voté. Les groupes de gauche avaient déclaré la dissolution nécessaire (2 juillet), mais sans entrain; ils repoussèrent l'ajournement. Dufaure demanda les élections en 1875 pour que la Constitution fût appliquée dès janvier 1876. Les députés qui tenaient à garder leur mandat le plus longtemps possible assuraient une majorité pour l'ajournement. La prorogation de trois mois (4 août-4 novembre), proposée par la commission, fut votée à une énorme majorité. La loi sur les élections au Sénat (votée le 23 juillet) servit à Buffet pour affirmer sa rupture avec la gauche. « Je n'étais pas votre allié avant d'être au pouvoir, je ne le deviendrai pas quand je l'aurai quitté. »

PROROGATION DE L'ASSEMBLEE.

DISCOURS DE BUFFET.

Pendant les vacances, les ministres prononcèrent des discours qui firent éclater publiquement le désaccord dans l'intérieur du ministère. Buffet prit l'offensive dans les Vosges (19 septembre) :

Le vote des lois constitutionnelles « n'implique en aucune mesure l'abandon d'une politique nettement conservatrice, ni même l'adoption d'une politique qui, sans être encore la politique révolutionnaire, lui frayerait la voie. Servir de transition entre ce que l'on considère comme le bien et ce que l'on tient pour le mal, c'est le plus déplorable des rôles.... La grande tâche du gouvernement actuel... consiste à reformer le faisceau de toutes les forces conservatrices de la France, si malheureusement rompu par nos révolutions successives. Ces révolutions ont jeté dans des camps divers des hommes qui en réalité poursuivent le même but.... C'est à la seule condition que cette union de tous les hommes d'ordre se rétablisse pour élever contre de dangereuses tendances une infranchissable barrière, que la défense de la société sera assurée. »

L'appel à l'union des « hommes d'ordre » pour la guerre contre « le mal », et « la défense de la société », c'était le langage du « parti de l'ordre » en 1849. Léon Say répondit par un discours (publié le 29 septembre) :

DISCOURS DE LÉON SAY.

« Le 25 février, l'ancienne majorité de l'Assemblée s'est heureusement dissoute, et une nouvelle majorité s'est formée pour nous sortir enfin d'un provisoire dont le pays était fatigué.... Il n'y a en France de gouvernement durable que celui qui rallie... le parti libéral, c'est-à-dire les hommes modérés qui ont toujours condamné les excès, mais n'ont pas été dégoûtés de la liberté par les crimes que l'on a commis en son nom. »

L'appel aux modérés pour la défense de la liberté, la réplique était évidente. Buffet manifesta son humeur en empêchant d'insérer le discours à l'*Officiel*. Puis il céda, et le discours parut avec une lettre de Léon Say, qui se félicitait du nouveau classement des partis :

« C'est sur ce grand parti constitutionnel conservateur libéral que nous pouvons compter pour achever l'œuvre commencée et faire fonctionner la nouvelle Constitution. »

NOTE DES « DÉBATS ».

La politique des ministres du centre gauche s'affirma par une note des *Débats* (23 octobre), qui soulignait le désaccord et l'impuissance de Buffet à imposer sa politique.

« Il y a bien eu une majorité pour fonder un gouvernement, il n'y aura jamais dans la Chambre actuelle de majorité pour fonder une politique ministérielle.... Le cabinet est constitutionnel, mais pas homogène... et, si on livre une bataille parlementaire, ce défaut d'homogénéité deviendra visible.... MM. Dufaure et L. Say ne pourront rester ministres s'il s'établit une majorité dont leurs amis ne feront pas partie. »

PROGRAMME DE L'EXTRÊME GAUCHE.

D'autres discours manifestèrent les espérances des républicains et des impérialistes. Un isolé de l'extrême gauche, Naquet, accusant son parti de s'être laisser duper, formula le programme qui allait devenir celui du nouveau parti radical opposé à Gambetta.

« Revision des lois constitutionnelles et ratification de la Constitution par un plébiscite, abolition du Sénat, Assemblée unique, Rachat de la Banque et des grandes Compagnies, Impôt progressif sur le revenu, Séparation de l'Église et de l'État, Divorce. »

PROGRAMME DE GAMBETTA.

Gambetta, au contraire, écrivant aux électeurs de Lyon (2 octobre), louait l'alliance « salutaire conclue à la Chambre sous les auspices d'hommes tels que Thiers, Casimir-Perier, Lavergne », et demandait seulement : l'impôt sur le revenu, « le service militaire réellement universel, un système d'éducation nationale, le respect des lois civiles », l'amnistie.

DÉCLARATION DE ROUHER.

Rouher, à Ajaccio, déclarait qu'avec le droit de revision, « le parti impérialiste pouvait mettre le pied... en dedans de la Constitution et y abriter ses espérances ». Thiers raillait la méthode des exclusions pratiquée par Buffet. « Il pourrait bien arriver qu'on n'admît au service de la République que ceux qui n'ont jamais voulu d'elle et n'en veulent même pas aujourd'hui. »

V. — *LA LOI ÉLECTORALE DE LA CHAMBRE ET L'ÉLECTION DES SÉNATEURS A VIE*

A la rentrée il restait à régler le régime du scrutin pour la Chambre. La commission des Trente était entrée en conflit avec le gouvernement. Elle proposait le scrutin de liste, Buffet exigeait le système présenté par Thiers en 1873, et appelé improprement « scrutin d'arrondissement » : un scrutin *uninominal* avec 1 député pour chaque arrondissement au-dessous de 100 000 âmes, et, dans les arrondissements plus peuplés, autant de *circonscriptions* que la population comptait de fois 100 000 âmes ou une fraction de ce chiffre. On fit courir le bruit (dans le *Times* du 6 novembre) que Mac-Mahon, si on votait le scrutin de liste, prendrait un ministère de combat pour ajourner les élections. *PROJET ÉLECTORAL DE BUFFET.*

Les républicains s'étaient fait un dogme du scrutin de liste inauguré en 1848 (dont ils ignoraient l'origine), bien qu'il eût toujours donné l'avantage à leurs adversaires, parce qu'il avait été aboli et condamné par la Constitution de 1852, et aussi parce qu'il rend la campagne électorale moins coûteuse et moins pénible. Les conservateurs tenaient au scrutin uninominal, qui avait été celui de toutes les monarchies, parce qu'il donne plus de force à l'action des personnes; ils s'imaginaient avoir plus d'influence personnelle sur les électeurs. En fait, chacun de ces deux scrutins a toujours desservi le parti qui le soutenait et avantagé celui qui le combattait. *SCRUTIN DE LISTE ET SCRUTIN UNINOMINAL.*

Le rapport de la commission conclut à adopter le scrutin de liste; le scrutin uninominal fut présenté par amendement, et soutenu par le ministère, qui posa la question de confiance. Des deux côtés on dissimula les motifs de sa préférence, et on présenta le système de façon à rallier les adversaires. En faveur du scrutin de liste on fit valoir qu'il permettait aux conservateurs de partis différents de s'unir pour faire campagne ensemble, tandis que dans 150 circonscriptions urbaines la minorité conservatrice serait écrasée par les radicaux; il maintenait, disait Gambetta, « le droit de l'électeur » et la « dignité de l'élu ». — Dufaure soutint le scrutin uninominal comme plus démocratique, plus favorable aux « électeurs peu éclairés, asservis à un travail incessant », qui ne pouvaient connaître les candidats de tout un département. *DISCUSSION A L'ASSEMBLÉE.*

Le scrutin uninominal passa par 357 voix contre 324, avec l'aide d'une partie du centre gauche; les impérialistes votèrent contre. Un compromis qui réduisait la liste à 5 noms fut rejeté à une plus forte majorité. A la proposition de Gambetta de « chercher une politique d'apaisement et de conciliation » en regardant « la trouée des Vosges », Buffet répondit qu'il était impossible de réunir sur une même liste les *VOTE DU SCRUTIN UNINOMINAL.*

groupes qui avaient formé la majorité du 25 février, car, en cas de revision, ils avaient un idéal politique trop différent.

REFUS DE REVISER LA LOI MUNICIPALE.

Le centre gauche demanda de réviser la loi municipale provisoire de 1874, de façon à obliger le gouvernement à prendre les maires dans le conseil municipal. Le ministère refusa, et il resta en place 3 000 maires pris en dehors des conseils.

IMPORTANCE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS A VIE.

L'opération décisive pour l'avenir politique des partis devait être l'élection par l'Assemblée du quart des membres du Sénat. Ces 75 sénateurs à vie pouvaient donner à un parti royaliste une prépondérance durable dans le gouvernement; une majorité conservatrice au Sénat, opérant d'accord avec le Président de la République, dominerait la Chambre par la menace de la dissolution; le duc de Broglie avait essayé d'exécuter ce plan avec un Sénat nommé par Mac-Mahon. A défaut du Sénat complet, les orléanistes comptaient encore garnir avec le centre droit la plupart des sièges à vie, et assurer au futur Sénat une majorité conservatrice stable dont ils formeraient le groupe dirigeant. Le Sénat, disait Grévy, est « la machine de guerre orléaniste ».

ARDEUR DES COMPÉTITIONS.

L'élection souleva des compétitions ardentes dans la majorité conservatrice. Il s'agissait, pour des hommes, la plupart menacés de n'être pas réélus, d'un siège perpétuel qui leur assurait une carrière politique jusqu'à leur mort.

LISTES DE CANDIDATS.

Les délégués des groupes se réunirent pour dresser une liste de candidats, un petit groupe dissous se reforma, un autre se coupa en deux pour réclamer le droit de présenter ses hommes. Le centre gauche proposa au groupe Lavergne une liste proportionnelle d'où seraient exclus les adversaires déclarés de la Constitution; le groupe Lavergne préféra s'allier au centre droit, qui excluait l'extrême gauche et admettait l'extrême droite. Le centre gauche offrit de se contenter de 33 sièges pour les gauches. Le centre droit, se croyant assuré de la majorité, refusa; il voulait n'en accorder que 13 et en garder 62, dont 13 pour l'extrême droite. Les six délégués des gauches dressèrent une liste qu'ils communiquèrent seulement au moment du vote: elle semblait n'avoir aucune chance.

VOTE DU PREMIER JOUR.

Les conservateurs n'avaient pas pu s'entendre sur une liste unique; le premier jour de scrutin, il n'y eut de majorité absolue que sur deux noms, communs à la droite et à la gauche, le président d'Audiffret-Pasquier (551 voix), le vice-président Martel (344) sur 688 votants. Les gauches, ayant voté d'ensemble, avaient une majorité relative. Ce résultat imprévu consterna les conservateurs (9 décembre).

OFFRE DES IMPÉRIALISTES.

Dans la nuit du 9 au 10 décembre se produisit une péripétie, oubliée aujourd'hui, qui allait décider du sort de la République. Un député de gauche, en relations personnelles avec l'impérialiste Raoul

Duval, avait su par lui que le groupe de l'Appel au peuple, pour détruire la machine de guerre orléaniste, s'offrait à voter pour les candidats des gauches, et qu'on trouverait de quoi compléter la majorité avec les voix de quelques chevau-légers (6 décembre). Gambetta, prévenu, accepta l'accord. Dans une entrevue chez Jules Simon avec le président de l'extrême droite, de la Rochette, on convint de porter sur la liste des gauches tous les légitimistes qui apporteraient leur voix à la coalition; les impérialistes ne réclamèrent aucun siège. La Rochette semble avoir fait cette manœuvre pour se venger des orléanistes. Il l'expliqua dans une lettre à l'*Union*.

ACCORD AVEC DES MEMBRES DE L'EXTRÊME DROITE.

« Ce qui m'étonne, c'est de voir des collègues qui ont fait une alliance politique avec toutes les gauches dans le but de fonder la République s'indigner aujourd'hui parce que quelques amis et moi nous sommes entendus avec elles pour faire entrer quelques légitimistes au Sénat. Les chefs du centre droit ont fait la République contre le roi et contre les royalistes. Maintenant que la République est faite, ils veulent la gouverner..... contre le roi et contre les républicains.... Le centre droit veut refaire 1830.... J'aime mieux ceux qui nous combattent ouvertement que ceux qui nous ont abandonnés... et qui aujourd'hui sollicitent l'abdication du roi. »

Pour d'autres chevau-légers ce fut un marché personnel. Un député du centre gauche entendit l'un d'eux répondre aux reproches d'un collègue : « Vous êtes bien naïf, dans un an vous ne serez plus rien, et je serai sénateur ».

IRRITATION DE LA DROITE.

Le lendemain, quand on afficha à la buvette de l'Assemblée la liste des gauches où 15 noms républicains avaient été remplacés par des légimistes, ce fut une explosion d'indignation et de reproches; 4 des candidats, intimidés, protestèrent contre l'inscription de leur nom. Il en resta 11 qui « supportèrent les affronts en gens décidés à conquérir leur siège ». C'était assez pour faire la majorité. Mais, comme chacun rayait sur la liste les noms des républicains qui lui déplaisaient, il n'y eut à chaque scrutin de majorité absolue que sur un petit nombre de noms : le 10 décembre 19 (tous de gauche), le 11, 10 (dont 2 légitimistes), le 13, 10, le 14, 1 seulement. La gauche organisa alors une surveillance sur les votes. Chaque votant reçut au pied de la tribune dans une enveloppe le bulletin à mettre dans l'urne : le 15 décembre il y eut 18 élus, le 16 encore 10. Il ne restait que 5 sièges; le centre gauche proposa de les laisser aux droites; sur le refus des gauches, la coalition se disloqua.

SURVEILLANCE SUR LES VOTES.

L'élection, achevée le 21 décembre, donnait au total 57 républicains (centre gauche 27, gauche 15, extrême gauche 8, groupe Lavergne 7), 10 légitimistes, 7 de la droite ou du centre droit. Ni Buffet, ni de Broglie n'étaient élus. C'était l'échec définitif du parti orléaniste; sa forteresse recevait une garnison républicaine. Une élection normale eût

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION.

mis au Sénat une forte majorité conservatrice qui eût donné au Président conservateur la force de continuer la politique de l'Assemblée; l'avance prise par les républicains le réduisit à l'impuissance au moment décisif du conflit entre le Président et la Chambre.

VI. — LA SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE

EFFETS DE L'ÉTAT DE SIÈGE.

AYANT terminé les opérations d'organisation, l'Assemblée liquida les questions pratiques. L'état de siège, établi en 1871 pour combattre la Commune, était maintenu en pleine paix dans 39 départements comme un moyen de suspendre les libertés politiques. Le gouvernement, armé d'un pouvoir discrétionnaire dans toutes les grandes villes, tenait les journaux sous le coup d'une suppression, empêchait les réunions publiques, même les banquets, interdisait les manifestations. La vie politique était paralysée dans toute la partie républicaine du pays.

POLITIQUE DE BUFFET

Buffet, avant de lever l'état de siège, exigea une nouvelle loi sur la presse, donnant au gouvernement des pouvoirs plus forts que la loi de 1871. En attendant, il tenait à maintenir les pouvoirs exceptionnels conférés par l'état de siège aux commandants militaires. L'exposé des motifs disait :

« L'existence seule de ces pouvoirs a pour effet de modérer le ton général de la presse et de rendre moins sensible l'insuffisance de la répression judiciaire à l'égard de ces délits. Si ce régime était brusquement supprimé sans aucune précaution, il serait à craindre que... la presse ne tombât dans des excès qui auraient infailliblement pour résultat de discréditer dans l'esprit des hommes les plus libéraux l'usage légitime de la libre discussion. C'est pendant la période électorale que de pareils écarts seraient le plus à redouter. »

PROTESTATION DE LA COMMISSION.

La commission protesta contre cette façon de présenter la loi sur la presse « à titre de rachat de la levée de l'état de siège », en faisant de cette levée « un simple article de la loi sur la presse » ; elle demanda la disjonction; Buffet s'obstina, et la fit rejeter.

LOI SUR LA PRESSE.

La loi punissait toute « attaque, soit contre les lois constitutionnelles, soit contre les droits et pouvoirs du gouvernement »; la commission (où la gauche dominait) avait fait ajouter « de la République » : elle aurait voulu punir l'attaque contre la forme du gouvernement. Mais Buffet, pour ménager les légitimistes et les impérialistes, répondait que les lois constitutionnelles n'avaient fait qu'organiser des pouvoirs sans déclarer de principes; la Constitution pourrait donc être discutée, « même avec vivacité »; il n'était interdit que de « contester les droits et l'autorité » des Assemblées et du Chef de l'État.

JURIDICTION DES PROCÈS DE PRESSE.

La loi déférait les procès de presse au jury, mais avec tant d'exceptions que la commission disait : « Il eût mieux valu demander nettement la suppression du jury que d'en proclamer le principe pour le reprendre aussitôt par voie d'exception ». On envoyait à la correctionnelle, comme n'ayant « pas de caractère politique », presque tous les délits de presse, outrage ou injure contre une personne ou un corps, offenses, fausses nouvelles, provocations, apologie d'un crime, cris séditieux.

LEVÉE DE L'ÉTAT DE SIÈGE.

Moyennant ce régime, semblable à la loi impériale de 1868, le gouvernement accordait la levée de siège, sauf pour les trois grandes villes, Paris, Lyon, Marseille. La gauche attaqua ces exceptions : « Quel gouvernement êtes-vous, puisque vous n'avez pas la force de traverser la période électorale sous le régime du droit commun? » Mais Gambetta engagea les républicains à sacrifier ces trois départements pour obtenir la liberté du reste de la France. Dans la discussion, Buffet, reproduisant les formules de 1849, parla de « légitimes précautions pour défendre l'ordre public contre ceux qui le menacent », et dit : « Il faut que tous les honnêtes gens s'unissent ». — « Ce n'est pas ainsi, répliqua Laboulaye, qu'on fera l'union dans le pays. » La loi, à titre de mesure d'urgence provisoire, fut rédigée de façon à laisser entendre que l'état de siège dans les grandes villes, prolongé jusqu'au 1er mai 1876, pourrait être « maintenu par une loi nouvelle ».

SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée, après avoir tout liquidé en deux séances, se sépara le 31 décembre 1875, et prolongea le mandat de ses membres jusqu'au 8 mars en s'ajournant jusqu'après les élections du Sénat et de la Chambre. Elle atteignait ainsi une durée légale de cinq ans et un mois, la plus longue qu'une Assemblée souveraine ait jamais eue en France.

VII. — CARACTÈRES DU RÉGIME[1]

AUTORITÉ DE L'ASSEMBLÉE.

L'ASSEMBLÉE nationale, investie d'un mandat illimité, s'était trouvée, comme la Convention, pourvue d'un pouvoir sans concurrence, sans restriction, sans contrôle. Elle exerça une autorité absolue; le gouvernement ne fut que son délégué. Elle garda sur les particuliers un pouvoir discrétionnaire, car le maintien de l'état de siège suspendait les garanties de liberté dans toutes les parties du pays capables d'opposition.

RÉORGANISATION CONSERVATRICE.

L'Assemblée, en majorité conservatrice et parlementaire, fit d'abord une œuvre de réorganisation conservatrice. Elle remit sur pied

1. Revue des Deux Mondes, 1894, article du duc de Broglie. Ch. Esmein, *Éléments de droit constitutionnel*, 1896 (sur le siège de la souveraineté dans le régime français). Louis Blanc, *Histoire de la Constitution du 25 février 75*, 1882.

les finances et l'armée, en les modifiant le moins possible, augmentant les impôts sans réformer le régime fiscal, réformant l'armée en maintenant le tirage au sort. Son grand projet de décentralisation se réduisit à la création de la commission permanente; sa seule loi de liberté (sur l'enseignement supérieur) ne profita qu'au clergé. Les charges du peuple furent aggravées, ses libertés ne furent pas accrues.

MAINTIEN DU RÉGIME ADMINISTRATIF.

L'Assemblée conserva tout le mécanisme de l'administration autoritaire, la hiérarchie des services, le recrutement purement administratif du personnel, le pouvoir des fonctionnaires sur les administrés, et l'amas énorme des règlements inconnus du public. Elle laissa en place tout le personnel des régimes monarchiques, pénétré de l'esprit de corps et de l'esprit hiérarchique. Elle augmenta même le pouvoir du personnel fiscal en créant de nouveaux impôts, et le pouvoir des officiers en soumettant à la discipline militaire tous les jeunes Français.

BUDGET CONSERVATEUR.

Elle fit œuvre conservatrice en établissant un budget d'économie, et en maintenant, après une si grande catastrophe, l'équilibre du budget et même le principe de l'amortissement (que ses successeurs républicains abandonnèrent).

ÉCHEC DE LA RESTAURATION.

La majorité monarchique, formée par la coalition des groupes conservateurs, travailla d'abord à empêcher l'établissement de la République. Parvenue au pouvoir en 1873, elle essaya de réaliser son idéal, la monarchie parlementaire, et échoua par la résistance du chef de la maison royale. Pour réserver la chance d'une restauration, elle essaya de maintenir indéfiniment un régime provisoire, et ne se résigna qu'en protestant et avec une extrême lenteur à donner à la France un régime définitif. Encore fallut-il la défection d'un groupe qui, en s'unissant aux gauches, forma une majorité nouvelle. Alors seulement l'Assemblée, trois ans et demi après avoir affirmé son pouvoir constituant, se décida à faire une Constitution. « L'Assemblée passa ses années à rêver de la monarchie tout en réalisant la République » (J.-J. Weiss).

LA RÉPUBLIQUE PROVISOIRE.

LA CONSTITUTION, RÉSULTAT DE COMPROMIS.

Ces conditions précaires et anormales expliquent l'anomalie d'une Constitution républicaine établie par une Assemblée en majorité monarchique sous le gouvernement de ministres royalistes. Aucun parti n'a été assez fort pour imposer le régime de son choix; tous ont dû se prêter à des transactions. Aucun projet n'a été adopté tel que ses auteurs l'avaient conçu; les dispositions essentielles y ont été introduites sous forme d'amendement. Il en est résulté un compromis pratique, où aucun parti ne pouvait reconnaître son œuvre, parce qu'il ne réalisait la conception politique d'aucun parti; « assemblage d'éléments irréconciliables fait par un concert accidentel avec une précipitation irréfléchie », ainsi l'a défini le chef royaliste de Broglie, qui n'a pas pu

l'empêcher de se faire. On peut en dire ce qu'on a dit de la Constitution des États-Unis, qu'elle a été « arrachée par une nécessité inéluctable » à une majorité récalcitrante.

FORME EXCEPTIONNELLE.

La forme elle-même garde un caractère illogique et incomplet. Les républicains ont obtenu l'essentiel, le nom de République, mais sans proclamation officielle, sans même une reconnaissance explicite; la République est entrée dans la Constitution « par une poterne », par un amendement voté à une voix de majorité. Contrairement à la tradition constante de la France depuis 1789, aucun texte ne formule les principes généraux de la Constitution, aucun même ne garantit les droits politiques des Français; il n'y a ni préambule ni énumération des droits. L'Assemblée n'a pas essayé d'exposer des idées sur lesquelles aucune majorité ne se serait mise d'accord, elle a jugé suffisant de voter des règles pratiques de procédure. La Constitution n'est qu'un règlement de droit public rédigé en langue juridique, sans forme solennelle, sans appel au sentiment. On n'a pas essayé de la mettre sous la garantie d'un serment. Un catholique belge, Mérode, faisant allusion à la condamnation des constitutions libérales par l'Encyclique en 1864, disait en plaisantant : « La Constitution est la seule qui échappe à l'Encyclique, parce qu'elle ne repose sur aucun principe ».

PAS DE PRÉAMBULE.

« LOIS CONSTITUTIONNELLES ».

C'est par un abus de langage qu'on parle de la Constitution de 1875 comme de celles de 1791 ou de 1848; il n'y a pas de Constitution, il n'y a qu'un amas de *lois constitutionnelles* sur divers objets; elles n'ont en commun que ce caractère, conventionnel et précaire, de ne pouvoir être changées que suivant la procédure de revision.

PROCÉDÉS DE CRÉATION DES INSTITUTIONS.

Le mécanisme du gouvernement a été établi par deux procédés différents. Quelques institutions, fondées sur un principe commun à presque tous les partis, ont été adoptées sans discussion. La plupart ont été le produit d'un compromis voté par une majorité de coalition, et ne reposant sur aucun principe.

RÉGIME REPRÉSENTATIF BICAMÉRAL.

Tous les partis acceptaient le régime représentatif; tous même, sauf quelques isolés de l'extrême gauche, le régime des deux Chambres ; comme la tradition républicaine n'en fournissait aucun modèle et que la Chambre des pairs sentait trop l'ancien régime, on a repris sans discussion le nom de *Sénat* et le nom royaliste de *Chambre des députés* (le titre républicain de « représentants » a disparu).

RÉGIME PARLEMENTAIRE.

Tous les partis, sauf les impérialistes et les ailes extrêmes à droite et à gauche, tenaient au régime parlementaire, idéal commun des vieux orléanistes et des nouveaux républicains. Il a été adopté sous une forme plus complète même que dans les régimes parlementaires classiques, anglais et belge, parce que le texte a été rédigé plus tard, quand la théorie parlementaire avait achevé de s'élaborer. Le ministère, appelé

aussi « le gouvernement », a un président du Conseil officiel, et les ministres sont déclarés « *solidairement* responsables devant les Chambres de la *politique générale* du gouvernement ». Cet article n'a même pas été discuté, tant il semblait aller de soi. Le rapporteur Ventavon a seulement expliqué que « la responsabilité des ministres s'exerce dans les États parlementaires par un vote de blâme qui les oblige à se démettre de leurs fonctions ». C'est donc bien la responsabilité *politique* que l'Assemblée a voulu inscrire dans la Constitution, celle qui porte sur l'ensemble de la conduite et a pour sanction l'obligation morale des ministres de donner leur démission en cas de blâme. Elle y a inscrit aussi la responsabilité judiciaire individuelle en cas de violation formelle des lois ou de la Constitution, qui dans un État parlementaire n'est plus guère qu'une survivance juridique. Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre pour *crimes*, et sont jugés par le Sénat, investi de la justice criminelle suprême en matière politique. Le texte, employant la même expression pour les deux espèces de responsabilité, implique une responsabilité égale envers les deux Chambres; il n'explique pas comment elle pourrait fonctionner en cas de conflit. La pratique a décidé que la responsabilité politique (l'obligation de se retirer devant un vote de défiance) ne fonctionne qu'envers la Chambre élue au suffrage universel.

RESPONSABILITÉ POLITIQUE DES MINISTRES.

RESPONSABILITÉ JUDICIAIRE.

COLLABORATION ENTRE LES POUVOIRS.

Le régime parlementaire crée entre les ministres et les Chambres un lien étroit, qui leur impose une collaboration permanente et établit une pénétration réciproque entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Ce n'est que par habitude que les juristes français continuent à proclamer « la séparation des pouvoirs »; elle n'existe pas dans la République française (sinon pour désigner le partage des *fonctions* entre les *services*, administratif et judiciaire).

SUFFRAGE UNIVERSEL.

Presque tous les partis s'accordaient à accepter le suffrage universel. Les royalistes, qui ne le trouvaient pas dans leur tradition, l'auraient volontiers restreint par un procédé indirect comme en 1850; mais la tentative fut combattue par tous les républicains, les impérialistes et une partie du centre droit. La commission de 1875 posa le suffrage universel comme le « dogme » fondamental de la République.

« La souveraineté nationale indiscutable et incontestée, à l'égal du dogme antique de la royauté, s'exerce par une délégation à laquelle tout citoyen doit participer. Le droit de vote est donc un droit véritable, non une fonction. »

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN.

C'était la théorie de la commission conservatrice de 1874.

On s'accorda aussi sans discussion pour appliquer à l'élection de la Chambre, non pas l'ancien *ballottage*, dont les Français avaient perdu le souvenir, mais le régime, créé en 1852, du *deuxième tour* (pour l'élec-

tion du Sénat on en ajouta un troisième). Cette institution, propre à la France, garantit contre les surprises du vote unique et dispense les électeurs de nuances voisines de s'entendre d'avance, comme ils y sont obligés en pays anglais, sans les enchaîner aux résultats du premier tour comme dans le régime du ballottage.

PAS DE POUVOIR CONSTITUANT DU PEUPLE.

Sur tous les autres points, aucune majorité n'était faite d'avance, et on ne vota que des transactions. La souveraineté du peuple, proclamée dans un rapport de commission, ne fut pas reconnue par l'Assemblée. Les électeurs n'ont d'autre droit que d'être *représentés* à la Chambre investie d'une partie du pouvoir législatif. Le peuple n'a aucun pouvoir constituant, pas même sous la forme nominale du plébiscite; on ne lui présente à ratifier ni les lois constitutionnelles ni les amendements. Le pouvoir constituant est réservé aux deux Chambres siégeant en *Congrès* national. C'est par un abus de langage qu'on parle de la souveraineté du peuple; la République de 1875 est un régime strictement *représentatif*; en France, les Assemblées seules sont souveraines. Elles ont reçu, comme dans les régimes républicains, le pouvoir de se réunir de plein droit chaque année sans convocation.

SOUVERAINETÉ DES ASSEMBLÉES.

POUVOIRS EXCEPTIONNELS DU PRÉSIDENT.

Les républicains ont obtenu un chef de l'État électif, au lieu du roi légitime héréditaire demandé par les partis monarchiques. Mais ils ont été battus sur tous les autres points. Le Président de la République est élu pour une durée supérieure à celle de tous les régimes républicains; et il est pourvu de tous les pouvoirs d'un roi parlementaire, y compris le droit de grâce et le droit de conclure des traités. Il a sur la Chambre des députés le droit royal de dissolution, mais conjointement avec le Sénat. Il a sur les deux Chambres le droit de prorogation et de clôture après cinq mois de session ordinaire; il peut les laisser en vacances et rester souverain unique pendant sept mois, car on a renoncé à la commission de permanence jugée nécessaire en 1848. S'il trouvait des ministres, il pourrait, sans violer la Constitution, maintenir jusqu'à la fin de l'année un gouvernement personnel extraparlementaire. Il a conservé un pouvoir d'origine républicaine attribué à Thiers en 1872, le droit (dont aucun Président n'a essayé d'user) de renvoyer à une nouvelle délibération une loi votée par les deux Chambres.

CARACTÈRE MIXTE DU SÉNAT.

Le Sénat n'a été construit, ni sur le plan républicain de l'élection au suffrage universel présenté par Dufaure en 1873, ni sur le plan royaliste de la nomination par le chef de l'État proposé par de Broglie en 1874. Il s'est créé selon un système de transaction compliqué, sans précédent, que personne n'avait conçu d'ensemble, par un partage inégal entre deux procédés de recrutement opposés, la cooptation et l'élection. La partie élective est recrutée en combinant le procédé répu-

blicain du scrutin de liste par département avec le procédé conservateur du renouvellement par tiers. Le Collège électoral est une réunion d'élus de plusieurs espèces émanant tous du suffrage universel, quelques-uns directement (députés, conseillers généraux et d'arrondissement), la plupart indirectement par l'intermédiaire des conseils municipaux. Et la répartition des délégués, 1 par commune, sans tenir compte de la différence énorme de population, a été calculée volontairement de façon à rendre dérisoire le droit des habitants des villes, en assurant aux petites communes rurales, moins peuplées, moins riches et moins instruites, une majorité factice qui ne représente qu'une minorité de la population, de la richesse et de l'instruction du pays.

DISPOSITIONS CONSERVATRICES.

Les conservateurs ont fait inscrire dans la Constitution, malgré les républicains, la résidence du gouvernement à Versailles, précaution contre la population de Paris, et les prières publiques à l'ouverture de la session, manifestation catholique pour affirmer le caractère religieux du régime.

REVISION DE LA CONSTITUTION.

La revision de la Constitution, objet de luttes ardentes entre républicains et royalistes, a été réglée par la solution la plus simple : elle reste ouverte sans restrictions, de façon à permettre légalement de remplacer la République par la monarchie. Elle se fait, comme a été faite la Constitution, par le vote de la majorité de l'Assemblée souveraine, le Congrès. On a rejeté la tradition républicaine de la France et des États-Unis qui imposait, pour modifier la Constitution, une proportion de voix supérieure à la majorité. On a compté rendre la Constitution assez stable en exigeant pour la réunion du Congrès le consentement préalable des deux Chambres, car la résistance du Sénat suffit pour empêcher la revision.

En fait, depuis les retouches légères de 1879 et 1884, on n'a plus eu recours à la revision ; la pratique a suffi pour transformer le régime politique de la France. Cette Constitution sans principes, hétérogène et illogique, s'est à l'usage révélée solide, souple et ingénieuse, assez résistante pour rassurer la bourgeoisie, et, pour s'adapter à la croissance de la démocratie. C'est la première Constitution française qui ait duré.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE PENDANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1]

I. LE TRAITÉ DE PAIX DE FRANCFORT. — II. L'OPTION DES ANNEXÉS ET LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE. — III. LA PÉRIODE DE RECUEILLEMENT. — IV. L'ALERTE DE 1875 ET LA RENTRÉE DE LA FRANCE DANS LE CONCERT EUROPÉEN.

I. — LE TRAITÉ DE PAIX DE FRANCFORT[2]

POLITIQUE DE LA FRANCE

LA guerre de 1870 avait fait du nouvel Empire allemand la puissance prépondérante en Europe; la France, occupée à réparer ses désastres, ne devait avoir pendant cinq ans d'autre politique étrangère que ses relations avec l'Allemagne.

CONFÉRENCE DE BRUXELLES.

La paix préliminaire de Versailles laissait à régler le détail des conditions par un « traité de paix définitif », qui serait négocié à Bruxelles aussitôt après la ratification des préliminaires. Les deux gouvernements envoyèrent chacun à Bruxelles deux représentants; les Français arrivèrent sans instructions précises, les Allemands avec l'ordre

1. SOURCES. — Pour l'histoire extérieure en général, voir la bibliographie du livre II. Sur les relations avec l'Allemagne, bibliographie dans Dahlmann Waitz, *Quellenkunde*, éd de 1912. Gontaut-Biron, *Mon ambassade en Allemagne 1872-73*, 1906. *Les dernières années de l'ambassade de Gontaut-Biron en Allemagne*, d'après ses notes... publié par A. Dreux, 1907. Doniol, *Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général Manteuffel 1871-73*, 1897. — Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, 2 vol., 1898 (trad. franç., *Mémoires et souvenirs*); M. Busch, *Tagebuchblätter*, 1899 (conversations avec Bismarck). Von Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, 2 vol., 1906 (trad. franç., *Mémoires du prince de Hohenlohe*). — Sur les relations avec la Russie, marquis de Gabriac, *Souvenirs diplomatiques, 1870-72*, 1896.

TRAVAUX. — Les histoires d'ensemble : S. Denis, *Histoire contemporaine*, t. III et IV. Hanotaux, *Histoire contemporaine de la France*, t. I-III. A. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe, 1814-1878*, 1891. W. Oncken, *Das Zeitalter der Kaisers Wilhelm*, t. II, 1892.

2. M. Villefort, *Recueil des traités, conventions, lois... relatifs à la paix avec l'Allemagne*, 5 vol., 1872-79. — A. Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco allemande*, 2 vol., 1875. J. Valfrey, *Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire*, 2 vol., 1874-75. A. Laussedat, *La delimitation de la frontière franco-allemande*, 1901 (détails sur les opérations du tracé définitif et le rôle des experts allemands). G. May, *Le traité de Francfort*, 1909 (étude historique et juridique).

de Bismarck de ne signer de protocole que sur les questions où l'accord se serait fait. On discuta surtout le mode de paiement des 5 milliards; les Français proposaient 4 milliards en rente d'État à 5 p. 100; les Allemands voulaient du numéraire ou des lingots; ils acceptèrent des traites négociables. Malgré les précédents de toutes les cessions de territoire depuis 1859, ils refusèrent de laisser mettre aucune portion de la dette française à la charge de l'Allemagne. La conférence se traîna lentement du 28 mars au 24 avril.

NÉGOCIATIONS POUR L'ARMÉE DE PARIS.

Le gouvernement allemand exploitait les embarras de Thiers en guerre contre la Commune. Les préliminaires de Versailles réduisaient à 40 000 hommes les troupes de la France au nord de la Loire; il fallut négocier pour obtenir le droit de maintenir une armée devant Paris et pour hâter le retour des soldats prisonniers en Allemagne qui formèrent cette armée. Bismarck menaçait de prendre des mesures pour contraindre la France à exécuter ses engagements pécuniaires. Il fit dire (17 avril) à Jules Favre que « les demi-mesures » du gouvernement envers l'insurrection ébranlaient sa « confiance dans le succès final », et même dans la « franchise » des déclarations françaises.

CONFÉRENCE DE FRANCFORT.

Thiers, inquiet, demanda à Bismarck de conclure la paix par une négociation directe. La conférence de Bruxelles fut transférée à Francfort. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, assisté du ministre des Finances Pouyer-Quertier, négocia avec Bismarck. Tout fut réglé en quelques jours (6-10 mai), sans protocole. Bismarck commença par se plaindre des lenteurs des négociations et des opérations contre Paris, et menaça d'employer l'armée allemande contre la Commune. J. Favre offrit de transformer les préliminaires en traité définitif; Bismarck imposa la condition que les départements à évacuer resteraient occupés jusqu'au moment où le gouvernement allemand « jugerait le rétablissement de l'ordre tant en France qu'à Paris suffisant pour assurer l'exécution des engagements pris par la France ». On discuta surtout sur le « rayon » promis à la France autour de la place de Belfort.

DISCUSSION SUR LE RAYON DE BELFORT.

Bismarck offrit un rayon de 7 kilomètres, insuffisant pour mettre la place hors de portée de la nouvelle artillerie; il concéda 10 kilomètres, et se fit céder en échange un lambeau de Lorraine sur la frontière du Luxembourg, qui renfermait des gisements de minerai de fer. Pouyer-Quertier, joyeux convive, causeur familier, plein d'entrain, plut à Bismarck, et obtint de conserver une commune où il avait des parents.

CESSION DES CHEMINS DE FER.

L'Allemagne demandait la propriété des chemins de fer du territoire cédé, qui appartenaient à la Compagnie de l'Est; la Compagnie en demandait 400 millions; Bismarck en offrait 100; le prix de vente, fixé à 325 millions, fut défalqué des 5 milliards, mais porté à la dette de l'État français envers la Compagnie.

Les échéances des versements de la France furent mis en corrélation avec l'évacuation par les Allemands des départements occupés : un demi-milliard dans le mois qui suivrait la prise de Paris, 1 milliard en 1871, un demi-milliard en mai 1872; les 3 derniers milliards payables en mars 1871. Avec les intérêts à 5 p. 100, le total monta à 5 300 millions (sans compter 266 millions levés sous forme de contribution de guerre). Cette « somme » (le traité préliminaire employait ce terme) n'était pas une « indemnité de guerre » conforme aux usages. L'indemnité réelle pour dépenses de guerre, pensions aux invalides, indemnités aux Allemands expulsés de France et aux propriétaires des navires capturés, ne monta qu'à 1 180 millions. L'Allemagne employa 1 100 millions en forteresses, matériel de guerre, marine, bâtiments, chemins de fer. Il resta près de 3 milliards (2 973 millions) à *partager* entre les États qui avaient fait la guerre. Ce fut une *rançon*, analogue aux tributs levés jadis par les Normands sur les pays où ils opéraient.

ECHÉANCES DES VERSEMENTS.

EMPLOI DE LA SOMME.

Le traité régla les relations de commerce suivant un mode anormal. La guerre ayant annulé le traité de commerce (de 1862) entre la France et l'Union douanière allemande, Bismarck proposa de le renouveler. Pouyer-Quertier, filateur protectionniste, hostile à tout traité de commerce, chercha à éviter le renouvellement. Bismarck se fâcha, dit qu'il « aimait mieux recommencer la guerre à coups de canons qu'à coups de tarifs », et menaça de rompre. On se mit d'accord sur un expédient qui garantissait Bismarck contre une guerre de tarifs et Pouyer-Quertier contre un tarif fixé par traité. Les deux États prirent « pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée », en l'appliquant aux droits et aux formalités de douanes, au transit, au traitement des sujets. Ils se réservèrent le droit d'accorder des faveurs par traité, mais en exceptant les six États avec lesquels se faisait leur principal commerce (Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Russie). Les conventions de ce genre se font normalement par des traités de commerce, toujours d'une durée limitée. La clause de « la nation la plus favorisée », introduite dans un traité de paix perpétuel, se trouva perpétuelle, sans qu'on y eût pris garde. Personne alors ne signala cette anomalie, d'une portée si grande. Le rapporteur du traité à l'Assemblée nationale expliqua que les négociateurs français avaient préféré ce régime pour sauvegarder « le droit d'établir librement chez nous des tarifs ». On ne craignait alors que de se lier par un tarif, personne à l'Assemblée ne réclama. C'est plus tard seulement, quand les produits allemands parurent faire une concurrence redoutable à l'industrie française, qu'on accusa l'article 11 du traité de Francfort d'avoir infligé à la France « un Sedan industriel ».

RÈGLEMENT DU COMMERCE.

CLAUSE DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE.

CARACTÈRE PERPÉTUEL.

II. — L'OPTION DES ANNEXÉS ET LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE[1]

CONVENTIONS D'EXÉCUTION.

L'EXÉCUTION du traité se fit en vertu de conventions additionnelles, par des commissions spéciales dont les opérations se prolongèrent jusqu'en 1878 : règlement des paiements et de l'évacuation, délimitation de la frontière (achevée en 1877), règlement des diocèses des pays annexés, liquidation des comptes.

OPTION DES ANNEXÉS.

Les Français des pays annexés avaient le droit de conserver la nationalité française et leurs immeubles en pays annexé, mais à condition de déclarer avant le 1er octobre 1872 leur intention de transporter leur domicile en France. La formule qui les désignait : « sujets français originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement », prêtait à discussion. Le gouvernement allemand l'interpréta, par circulaire administrative (mars 1872), de façon à l'étendre à tous les individus nés *ou* domiciliés en pays annexé. Un très grand nombre des annexés, surtout dans l'Alsace industrielle, tenaient à rester Français. Le total des options pour la nationalité française fut de 150 740 (dont 92 000 dans le Haut-Rhin) déclarées à l'autorité allemande et accompagnées d'un transfert de domicile en France, réel ou fictif, — sans compter 150000 options irrégulières faites en France seulement à titre de manifestation de sentiments. Mais l'autorité allemande rejeta 110 240 options pour défaut de transfert réel de domicile, et ne voulut examiner que celles des annexés qui avaient réellement émigré en France. Un représentant alsacien réclama à l'Assemblée : le gouvernement français lui donna raison, mais se déclara désarmé.

CONTESTATIONS SUR LA VALIDITÉ DES OPTIONS.

NÉGOCIATIONS SUR L'OCCUPATION.

Les négociations avec l'Allemagne portèrent surtout sur l'évacuation des départements occupés par les Allemands, qu'on appelait « la libération du territoire ». L'armée d'occupation était entretenue aux frais de la France; une convention de mars 1871 fixait la ration de vivres à 1 fr. 70, la ration de fourrage à 2 fr. 50. La dépense fut d'abord d'un quart de million par jour; elle s'éleva pour 1871 à 248 millions (au total à 340). Le gouvernement français travailla à abréger la durée de l'occupation et à restreindre l'étendue du territoire occupé. Le gouvernement allemand accepta, mais à deux conditions : avancer la date des paiements, maintenir l'effectif de son armée en concentrant toute la charge sur les départements restant occupés. Un diplomate, le marquis de Saint-Vallier, fut envoyé en mission spéciale auprès du commandant de l'armée d'occupation en résidence à Nancy, pour empêcher les conflits et négocier des allégements de charges.

1. G. May, *Le traité de Francfort* (sur les options). F. Ecard, *L'Alsace sous la domination allemande*, 1919.

Évacuation des départements occupés.

Après le versement du premier demi-milliard (juillet 1871), 5 départements furent évacués, 16 restaient occupés. Le versement de 1 milliard (août-septembre) en libéra 4. Le gouvernement obtint l'évacuation de 6 autres et la réduction des dépenses de l'armée d'occupation (de 150 000 à 50 000 rations) en faisant à l'Allemagne une concession douanière. Les industriels allemands, surtout en Saxe, craignaient la brusque concurrence des produits de l'industrie textile d'Alsace. L'Allemagne, pour faciliter l'écoulement de ces produits en France, avait obtenu, par une convention provisoire, l'entrée en franchise des produits alsaciens; elle en demanda la prolongation. Pouyer-Quertier alla à Berlin signer les deux conventions du 12 octobre 1871, qui permirent l'entrée en France, moyennant un droit de 1/4 puis de 1/2, jusqu'à la fin de 1872, des produits manufacturés des pays annexés munis d'un « certificat d'origine » donné par des syndicats, à condition de ne pas dépasser la quantité vendue en 1869.

Entrée des produits alsaciens.

Entente entre l'Allemagne et l'Autriche.

Durant l'occupation allemande la France ne fit aucun acte de politique extérieure. Le gouvernement allemand, fortifié par ses victoires, employa sa force, non à faire de nouvelles conquêtes, comme on l'avait redouté, mais à donner au nouvel Empire la prépondérance en Europe. Il profitait des relations personnelles entre les trois empereurs, qui se manifestaient par des visites et des échanges de politesses. Les entrevues d'Ischl et de Salzbourg, entre Guillaume et François-Joseph (avril, septembre 1871), préparèrent le rapprochement entre l'Allemagne et l'Autriche. Il s'acheva par un changement dans le personnel directeur de la politique autrichienne. Le chef du gouvernement de Hongrie, Andrassy, d'accord avec Bismarck, décida François-Joseph à renoncer à la tentative de transformer son empire en une monarchie fédérale. Ainsi fut consolidé le partage de la domination entre les Allemands et les Magyars. Le ministre commun des Affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise, le comte de Beust, qui avait eu des velléités de reprendre la politique de rivalité contre la Prusse en Allemagne, fut écarté, et remplacé par Andrassy, l'allié de Bismarck.

Entente entre les trois empereurs.

L'entrevue des empereurs d'Allemagne, de Russie, d'Autriche et de leurs trois ministres à Berlin (septembre 1872) produisit une impression si vive qu'on y vit la manifestation de « l'alliance des trois Empereurs » : l'entente fut définie officieusement une alliance « sans engagements écrits pour maintenir la paix et l'état de choses créé par le traité de Francfort ». Cette formule, destinée à garantir à l'Allemagne la possession de ses conquêtes, visait directement, comme autrefois celle du maintien des traités de 1815, la France redevenue suspecte de menacer la paix de l'Europe.

En France le bruit courut que Bismarck se plaignait de l'augmen-

tation de l'armée française. Pour rassurer l'opinion française, le chancelier russe Gortschakoff dit à l'ambassadeur de France à Berlin : « Nous ne sommes pas indifférents à votre organisation militaire. L'Allemagne n'a pas le droit de vous adresser d'observation. » Et il répéta sa formule : « Il nous faut une France forte; soyez forts ». Le tsar Alexandre fit dire à Thiers que la France n'avait « rien à redouter d'ici » (de Berlin).

DÉCLARATIONS RUSSES.

III. — LA PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

RIVALITÉ ENTRE GORTSCHAKOFF ET BISMARCK.

L'ACCORD entre l'Allemagne et la Russie fut ébranlé par la rivalité entre les deux ministres Gortschakoff et Bismarck. Ils s'étaient liés au temps où ils vivaient ensemble à Francfort; mais Bismarck, devenu un homme d'État célèbre, supportait mal les airs de protection de Gortschakoff, son aîné. Ayant accompagné l'empereur Guillaume dans son entrevue avec Alexandre à Saint-Péterbourg (avril 1873), il se plaignit d'être traité, « non comme une puissance amie, mais comme un domestique qui ne monte pas assez vite quand on a sonné », et il le pria par lettre de le considérer, « non plus comme l'élève diplomate, mais comme un collègue responsable de la politique d'un grand Empire ».

TENSION DES RELATIONS APRÈS LE 24 MAI.

Après que le 24 mai eut amené au pouvoir en France un nouveau personnel monarchique et catholique, les relations se tendirent entre la France et les grands États voisins. Le pape était alors en conflit aigu avec l'Italie depuis la prise de Rome, avec l'Allemagne depuis la lutte d'autorité (surnommée *Kulturkampf*) entre le clergé et le gouvernement prussien. Le parti royaliste français préparait à la fois la restauration de la monarchie en France, que Bismarck jugeait dangereuse pour l'empire allemand, et le rétablissement du pouvoir temporel, qui alarmait le gouvernement italien. Les manifestations des pèlerinages français éveillaient chez les catholiques allemands le sentiment de la solidarité entre catholiques, et les encourageaient à résister à leur gouvernement.

ENTREVUES DE SOUVERAINS.

Victor-Emmanuel, inquiet de cette agitation, se rapprocha des autres souverains. Il vint à Vienne, où l'empereur d'Autriche le reçut froidement, puis à Berlin, où Guillaume lui fit un accueil cordial (septembre 1873). Une note officieuse expliqua qu'on voulait « confirmer l'intégrité du royaume d'Italie contre les gouvernements et les partis à l'étranger ». Bismarck accompagna ensuite Guillaume à Vienne (17-23 octobre), et s'entendit avec le ministre d'Autriche-Hongrie Andrassy et les ambassadeurs de Russie et d'Italie. L'empereur d'Autriche eut un entretien avec le comte de Chambord, qui déclara officieusement ne pas penser à rétablir le pouvoir temporel.

REMONTRANCES AU SUJET DES ÉVÊQUES.

L'évêque de Nancy ordonnait dans son diocèse des prières pour la patrie mutilée, d'autres évêques firent des manifestations analogues. Bismarck reprocha au gouvernement de ne pas réprimer ces manifestations. Pour lui donner satisfaction, une phrase sur le « respect scrupuleux des traités » fut insérée dans le message du Président (5 novembre).

POLITIQUE DE DECAZES.

L'échec de la restauration monarchique diminua la tension; dans le ministère remanié, le ministre des Affaires étrangères fut un orléaniste sceptique, adversaire du pouvoir temporel, le duc Decazes, (il devait garder la direction de la politique extérieure de la France pendant quatre ans). Il annonça sa ligne de conduite par une circulaire aux agents diplomatiques français : « La France se recueille et attend, avec la conscience de sa force et de sa grandeur, que l'ordre et le travail lui aient permis de panser ses plaies ». Cette politique de paix et d'inaction fut appelée la « politique de recueillement ».

« LE RECUEILLEMENT. »

CONFLIT AVEC BISMARCK AU SUJET DES ÉVÊQUES.

Decazes fut embarrassé par l'Encyclique du pape (21 novembre) sur les malheurs de l'Église en Italie, en Allemagne et en Suisse, plus embarrassé encore par les mandements des évêques français félicitant les évêques allemands de leur résistance. N'osant pas frapper les évêques de peur de perdre les voix de l'extrême droite, il essaya de les désavouer par une circulaire. Bismarck la jugea insuffisante et réclama des poursuites; il dit à l'ambassadeur français : « Nous serons obligés de vous déclarer la guerre avant que le parti clérical la déclare à l'Allemagne au nom de l'Église »; et, dans une circulaire confidentielle, il assura que, si son gouvernement venait à juger le choc inévitable, il n'attendrait pas que la France choisît son moment (janvier 1874). Le gouvernement français fut si alarmé qu'il se décida à une démarche publique contre le pouvoir temporel : l'ordre donné aux officiers du navire de guerre l'*Orénoque* stationné devant la côte de Rome d'aller au jour de l'an rendre visite au roi d'Italie (voir page 353).

MENACES DE BISMARCK.

Bismarck, devenu très irritable, faisait répandre des bruits menaçants : il disait à l'ambassadeur russe Orlof qu'il ne désirait pas la guerre et reconnaissait à la France le droit de reconstituer son armée, mais qu'il ne supporterait pas une France cléricale, « cherchant à grouper les éléments du cléricalisme qui existent dans tous les pays d'Europe ». L'attentat d'un jeune catholique qui tira sur lui (13 juillet) accrut son irritation. Decazes jugea prudent de l'apaiser par des concessions. Il fit publier à l'*Officiel* un communiqué exprimant ses « regrets » de la publication de la lettre de l'archevêque de Paris contre le roi d'Italie, et fit rappeler l'*Orénoque*. Puis, comme l'ambassadeur d'Espagne se plaignait de l'aide que les insurgés carlistes recevaient des légitimistes français, Decazes fit envoyer en Espagne un ambassadeur chargé de reconnaître officiellement le nouveau gouvernement.

RAPPEL DE L'« ORÉNOQUE ».

IV. — L'ALERTE DE 1875 ET LA RENTRÉE DE LA FRANCE DANS LE CONCERT EUROPÉEN[1]

LA tension entre la France et l'Allemagne se termina par une crise, surnommée « l'alerte de 1875 », dont les détails sont connus, mais dont le caractère général est resté obscur et controversé.

MANIFESTATIONS DE SYMPATHIE POUR LA FRANCE.

Les gouvernements de Russie et d'Angleterre semblaient éprouver pour la France de l'estime et quelque sympathie à la voir se relever si rapidement de ses désastres et se montrer si attachée à la paix. Ils semblaient au contraire ressentir de l'antipathie pour l'allure autoritaire et le ton irrité de Bismarck. En Angleterre, où le parti conservateur venait de prendre le pouvoir, le premier ministre, Disraeli, au banquet du lord-maire, louait la France, son élasticité, la prudence de ses gouvernants (9 novembre); l'ambassadeur français disait que ces paroles étaient, depuis la guerre, « les meilleures prononcées en Angleterre sur la France ». Le tsar Alexandre II était personnellement attaché à l'empereur Guillaume, mais son fils Alexandre et une grande partie de sa famille manifestaient des sentiments hostiles à l'influence allemande; la tsarine, l'héritier et le grand-duc vinrent à Paris (nov.-déc. 1874), dînèrent à l'Élysée, et firent envoyer à Mac-Mahon le grand cordon de Saint-André. Gortschakoff voulut profiter de l'irritation contre Bismarck pour faire jouer à la Russie envers la France le rôle de la « riche héritière qui se laisse courtiser sans donner sa main ».

Au printemps de 1875, le personnel diplomatique vit brusquement se produire trois faits qui lui donnèrent l'impression d'une guerre imminente.

CONVERSATION DES AMBASSADEURS.

1° Au début de mars, l'ambassadeur d'Allemagne en Angleterre, Münster, dit à l'ambassadeur français, comte de Jarnac, que « les nerfs de Bismarck étaient encore très excités »; qu'il se plaignait des évêques belges, et disait qu'un Belge avait offert à l'archevêque de Paris de le tuer.

MESURES MILITAIRES EN FRANCE.

2° L'Assemblée nationale vota (13 mars) la « loi des cadres », qui créait dans chaque régiment un 4e bataillon, ce qui permettait d'encadrer 150 000 hommes de plus; le gouvernement français fit acheter des chevaux en Allemagne pour la cavalerie.

1. De Broglie, *La mission de Gontaut-Biron*, 1896. Gavard, *Un diplomate à Londres 1871-77*, 1896 (ambassadeur à Londres). E. Daudet, *Souvenirs de la présidence de Mac-Mahon*, 1880; *Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe 1873-93*, 1894. *Mémorial diplomatique*, 1887 (reproduit les lettres du général Le Flô). — G. Hanotaux, *Histoire de la France contempor.*, t. III (exposé détaillé, cite des fragments inédits de lettres du duc Decazes). F. H. Geffeken, *Frankreich, Russland und der Dreibund*, 1894 (adversaire de Bismarck, croit qu'il a voulu faire la guerre à la France). — Revue de Paris, mars 1912, article de Sabourof, raconte ce que lui ont dit Gortschakoff, Bismarck et O. Russell.

3° L'aide de camp de l'empereur d'Allemagne, Radowitz, se rendit en Russie, avec une mission dont le but resta secret. Les diplomates s'imaginèrent qu'il venait proposer au tsar un partage de l'Europe, lui demander la liberté d'action pour l'Allemagne contre la France en échange de la liberté d'action pour la Russie contre la Turquie. L'ambassadeur de France en Russie, le général Le Flô, s'inquiéta, et fit part de ces bruits à son gouvernement. Il a dit plus tard (1887) que ce qu'il avait répété « était de notoriété publique à Pétersbourg, et affirmé par deux personnages initiés aux secrets de la chancellerie russe ». *MISSION DE RADOWITZ EN RUSSIE.*

L'inquiétude du monde diplomatique fut propagée dans le public par deux articles de journaux allemands. La *Gazette de Cologne*, dans une correspondance de Vienne (du 5 avril), dit que la France préparait une guerre de revanche et que l'Allemagne pouvait compter sur l'appui de l'Autriche. La *Post*, journal officieux de Berlin, dans un article intitulé : « La guerre en vue? » (9 avril), affirma que Mac-Mahon désirait une guerre de revanche, et qu'un parti belliqueux tenait à ouvrir les hostilités avant la fin de l'Assemblée. Ces articles ne visaient qu'une agression de la part de la France; mais le public français en conclut que le gouvernement allemand préparait la guerre; la Bourse baissa. *ARTICLES DE JOURNAUX ALLEMANDS.*

Les ambassadeurs de France en Allemagne et en Russie crurent la paix menacée. L'ambassadeur en Russie, le général Le Flô, venu à Paris, avant de retourner à Péterbourg, était allé transmettre à Mac-Mahon les paroles rassurantes de Gortschakoff qu'on venait de lui rapporter; Mac-Mahon lui communiqua des lettres où l'on prédisait une attaque contre la France. Aucun de ces deux militaires n'était en état de faire la critique des sources de leurs renseignements. Ils en conclurent que l'Allemagne préparait une attaque qui serait différée jusqu'en automne. *CONVERSATION ENTRE MAC-MAHON ET LE FLÔ.*

L'ambassadeur de France à Berlin, le duc de Gontaut-Biron, écrivit que dans un dîner chez l'ambassadeur anglais il avait causé avec Radowitz, chargé d'une mission à Pétersbourg, où on l'envoyait, disait-il, pour « mettre les relations diplomatiques sur un pied d'égalité ». Il lui avait demandé pourquoi les journaux officieux prenaient un ton irrité, et Radowitz avait répondu que l'Allemagne ne pouvait être assurée que la France, une fois réorganisée et soutenue par des alliances ne serait pas poussée par ses ressentiments à déclarer la guerre, et qu'il valait mieux ne pas attendre qu'elle eût trouvé des forces et des alliances. Gontaut-Biron croyait que le gouvernement allemand cherchait seulement à intimider la France pour lui faire abandonner la loi sur les cadres; mais il conseillait au gouvernement français de procéder avec prudence à la réorganisation de l'armée, et d'avertir les grandes Puissances des intentions menaçantes de l'Allemagne. Un Russe « très bien en cour » l'avait averti d'être sur ses gardes, que la guerre ne se ferait *CONVERSATION ENTRE GONTAUT-BIRON ET RADOWITZ.*

pas au printemps, mais à la fin de l'année. Le bruit recueilli par Mac-Mahon venait probablement de la même source.

DÉCLARATIONS RASSURANTES.

La crise aiguë fut très courte. En Allemagne, les journaux officieux publièrent des articles rassurants (12-25 avril). L'empereur Guillaume, rencontrant dans un bal l'attaché militaire français, lui dit : « On a voulu nous brouiller. Tout est fini maintenant » (15 avril). En Russie, le général Le Flô raconta sa conversation avec Mac-Mahon à Gortschakoff, qui déclara ses craintes exagérées. Le tsar le reçut en audience et le chargea de rassurer son gouvernement. L'empereur Guillaume, dit-il, ne voulait pas la guerre; l'Allemagne ne pouvait la faire sans motif; s'il y avait du danger, le tsar en avertirait aussitôt la France.

POLITIQUE DE DECAZES EN RUSSIE.

Decazes, voulant profiter de l'occasion pour resserrer les relations entre la France et la Russie, écrivit à Le Flô (14 avril) que l'empereur de Russie, devenu « le véritable arbitre de la paix européenne », pouvait, par « un langage ferme tenu à temps et préventivement », empêcher Bismarck de mettre « le gouvernement russe en face d'un fait accompli ». Il lui répéta (29 avril) :

« Le tsar, arbitre de la paix du monde, peut l'assurer par le langage qu'il tiendra à Berlin à son passage.... Ma sécurité sera absolue le jour où Sa Majesté aura déclaré qu'elle considérerait une surprise comme une injure et ne laisserait pas cette iniquité s'accomplir. »

VISITE DE HOHENLOHE A DECAZES.

L'inquiétude fut pourtant prolongée par les démarches de l'ambassadeur allemand à Paris, le prince de Hohenlohe. Il avait dit à des amis qu'il ne voulait pas être à Paris au moment de la rupture, et que, le jour où il annoncerait son départ, on saurait ce que cela signifiait. Il alla voir Decazes et lui dit qu'il partait le soir même en congé (4 mai). Il lui écrivit le même jour pour lui demander un entretien; reçu le soir par Decazes, il lui fit part des nouvelles qu'on lui envoyait de Berlin. On y jugeait exagérée la confiance de Gontaut-Biron : le gouvernement allemand n'était pas convaincu que la loi des cadres fût inoffensive, l'état-major continuait à lui attribuer pour but final la guerre contre l'Allemagne. Il venait, disait-il, non pour faire une communication, mais pour donner une information personnelle; il ajouta que le temps semblait venu d'une politique d'entente avec la France.

MANIFESTATIONS DE DECAZES.

Il n'est pas sûr que Decazes ait été vraiment alarmé : il dit (le 8 mai) à son secrétaire particulier, Albert Sorel, que Bismarck voulait lui faire croire qu'il voulait la guerre plus qu'il ne la voulait; mais il manifesta de l'alarme. Il demanda secours à l'ambassadeur de Russie, et déclara qu'en cas d'attaque l'armée française ne résisterait pas à l'invasion et se retirerait derrière la Loire. Gontaut-Biron, à Berlin, alla voir Bülow, qui cita des paroles du chef d'état-major de Moltke, puis

fit une allusion obscure à la démarche de Hohenlohe et à une proposition d'entente sur des questions secondaires.

ARTICLE DU « TIMES ».

Decazes, pour alarmer les autres gouvernements, obtint du correspondant du *Times* à Paris un article qui mit l'Europe en émoi. Il attribuait au « parti militaire » d'Allemagne l'intention d'en finir avec la France, de marcher sur Paris, pour se faire céder Belfort et 10 milliards; l'obstacle unique était la Russie. L'article inquiéta le gouvernement anglais; il demanda aux gouvernements d'Autriche et d'Italie de se joindre à lui pour agir à Berlin; il déclara à la Chambre des Lords qu'il avait conseillé à la reine de faire des représentations à Berlin (24 mai), et que l'inquiétude provenait des propos tenus par des personnages haut placés en Allemagne (31 mai).

DÉMARCHES ANGLAISES.

VISITE D'ALEXANDRE EN ALLEMAGNE.

Alexandre mit fin à l'alarme par une démarche personnelle. En allant à Ems, il s'arrêta à Berlin, et dîna en famille avec Guillaume (10 mai). Les deux empereurs échangèrent des toats d'amitiés; Guillaume donna à l'ambassadeur de France une audience privée, et l'assura que personne n'avait voulu la guerre. Alexandre lui dit : « Comptez sur moi et soyez tranquilles. Nous avons des intérêts communs et devons rester amis. » Gortschakoff eut une entrevue avec Bismarck, et, pour la rendre plus significative, le gouvernement anglais envoya son ambassadeur à Berlin, Russell, y assister. D'après le récit qu'il a fait à un historien russe, Russell eut l'impression que Bismarck était « mal à l'aise » et restait à court de réplique. Gortschakoff a raconté au même historien que Guillaume avait déclaré que de son vivant l'Allemagne ne ferait plus la guerre; quant à Bismarck, il se plaignit d'être soupçonné de menacer la paix : il n'avait voulu que donner à la France un avertissement amical.

ENTREVUE DE GORTSCHAKOFF AVEC BISMARCK.

INTERPRÉTATIONS DE L'INCIDENT.

Cette intrigue très compliquée a reçu deux interprétations différentes, en partie conciliables. Bismarck a accusé Gortschakoff d'avoir monté un coup d'accord avec Gontaut-Biron, son ennemi personnel, pour faire croire au monde que l'Allemagne avait préparé la guerre contre la France et en avait été empêchée par la Russie; Gortschakoff y trouvait le double avantage de poser le tsar en sauveur de la France et de montrer la Russie faisant échec à l'Allemagne. Ils avaient profité des excès de zèle des militaires prussiens. Il a dit à un historien russe :

DÉCLARATION DE BISMARCK.

« Nous avons un état-major en guerre perpétuelle avec nos trois voisins, sans excepter l'Autriche. En 1875, nos tacticiens allèrent trop loin... ils trouvaient que la France se relevait trop tôt.... Je n'ai pas voulu laisser l'empereur en tête à tête avec son état-major. C'est pourquoi j'ai provoqué une explication avec le gouvernement français. Je savais où je m'arrêterais, les militaires ne le savent jamais. »

Il a accusé Gortschakoff d'avoir « sauté par derrière sur les épaules d'un ami pour donner une représentation de cirque à ses dépens ». Cette

CALCULS DU GOUVERNEMENT ALLEMAND.

interprétation se concilie bien avec les paroles de Gortschakoff où se marque l'intention évidente d'effrayer Le Flô : « Vous êtes trop riches pour ne pas exciter l'envie. Je l'ai dit à Bismarck, car nous sommes indignés de sa façon d'agir. » Elle n'explique pas les déclarations inquiétantes de Hohenlohe à Paris et de Bülow à Berlin, qui ne pouvaient pas être du complot. Il faut donc admettre (ce que Bismarck a laissé entendre) que le gouvernement allemand — à l'insu de Guillaume — voulait faire peur au gouvernement français, soit pour l'empêcher de réorganiser l'armée, soit pour l'entraîner à conclure une entente au sujet des affaires d'Orient. Ce procédé d'intimidation pourrait se concilier avec une crainte sincère de l'état-major prussien, aveuglé par des préoccupations techniques au point de pourvoir supposer la France prête à l'agression.

IMPRESSION DU PUBLIC.

Le monde diplomatique, indisposé contre Bismarck, et le public français, dominé par le souvenir de l'invasion allemande, ont préféré l'interprétation que suggéraient la conduite de Gortschakoff, les craintes des ambassadeurs français et les manifestations menaçantes des militaires allemands. Ils ont admis que la France en 1875 a couru le danger d'une guerre et en a été préservée par l'intervention personnelle du tsar. Gortschakoff a confirmé cette opinion par une circulaire aux agents russes (14 mai) : « Maintenant la paix est assurée ». L'historien, habitué à la critique psychologique, ne devra pas oublier les habitudes de langage des officiers prussiens, le ton impérieux et la mauvaise humeur de Bismarck, le caractère rusé de Gortschakoff, les habiletés de Decazes, l'absence de critique de Le Flô et de Mac-Mahon, la crédulité du personnel anglais, la facilité à propager les bruits dans ce grand village que forment entre eux les diplomates; et peut-être ne verra-t-il dans l'alerte de 1875 qu'une création de l'imagination.

CIRCULAIRE DE GORTSCHAKOFF.

CONSÉQUENCES DE L'ALERTE.

Cet incident devait avoir des conséquences positives. La reconnaissance de la France pour le tsar sauveur prépara l'opinion française à l'alliance russe. L'impression que l'Allemagne avait été tenue en échec par la Russie diminua le prestige de Bismarck, et donna aux gouvernements d'Europe le sentiment que l'équilibre européen pourrait se rétablir par une coalition contre l'ambition allemande. Decazes, en chargeant Le Flô de remercier le tsar qui s'était « acquis des droits éclatants à la reconnaissance de la France », ajouta : « Pour la première fois depuis six ans l'Europe s'est réveillée à la voix de la Russie ».

DÉCLARATION DE DECAZES.

L'alerte fut suivie d'une détente. La crainte de la guerre s'apaisa; la France se sentit moins isolée. Bismarck garda contre Gortschakoff un ressentiment (qu'il exprima au moment du Congrès de Berlin), et se disposa à contrecarrer la politique russe en Orient.

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

L'ÉVOLUTION DE L'EMPIRE VERS LE RÉGIME PARLEMENTAIRE

CHAPITRE PREMIER

LE RELACHEMENT DU RÉGIME AUTORITAIRE (1859-62)

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DE L'OPPOSITION (1863-65)

CHAPITRE III

LA DÉCOMPOSITION DU RÉGIME AUTORITAIRE

CHAPITRE IV

LES ÉCHECS ET LE MALAISE DE LA POLITIQUE IMPÉRIALE (1868-70)

CHAPITRE V

LA POLITIQUE IMPÉRIALE HORS D'EUROPE

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE COLONIALE

LIVRE III

L'INVASION ÉTRANGÈRE ET LA GUERRE CIVILE

CHAPITRE PREMIER

LA RUPTURE ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE

CHAPITRE II

L'INVASION DE LA FRANCE ET LA CHUTE DE L'EMPIRE

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

CHAPITRE IV

L'AVÈNEMENT AU POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

CHAPITRE V

LA COMMUNE INSURRECTIONNELLE DE PARIS

LIVRE IV

L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE

CHAPITRE PREMIER

LA RÉORGANISATION DU PAYS (1871-72)

CHAPITRE II

LES CONFLITS ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE III

L'ÉCHEC DE LA RESTAURATION ET LA DISLOCATION DE LA MAJORITÉ MONARCHISTE

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE V

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE PENDANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

